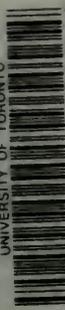


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01174218 6

HANDBOUND
AT THE



UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

HISTOIRE
DE L'INTERNATIONALISME

**PUBLICATIONS
DE L'INSTITUT NOBEL
NORVÉGIEN**

TOME VIII



**OSLO MCMLXIII
H. ASCHEHOUG & CO. (W. NYGAARD)**

**PARIS
PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE**

**WIESBADEN
OTO HARRASSOWITZ**

**LA HAYE
MARTINUS NIJHOFF**

**COPENHAGUE
MUNKSGAARD, INTERNATIONAL BOGHANDEL OG FORLAG A/S**

IV

HISTOIRE DE L'INTERNATIONALISME

PAR
AUGUST SCHOU

III
DU CONGRÈS DE VIENNE JUSQU'À LA PREMIÈRE
GUERRE MONDIALE
(1914)



OSLO MCMLXIII
H. ASCHEHOUG & CO. (W. NYGAARD)

PARIS
PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

WIESBADEN
OTTO HARRASSOWITZ

LA HAYE
MARTINUS NIJHOFF

COPENHAGUE
MUNKSGAARD, INTERNATIONAL BOGHADEL OG FORLAG A/S

JX
1938
L33
t.3



923022

GRONDAHL & SØN, OSLO

PRÉFACE

Ce livre est le dernier volume du grand ouvrage qu'avait entrepris M. Christian Lange. Le premier tome en parut en 1919 ; le tome deux — dont les deux tiers ont été composés par le soussigné — en 1954.

Pour ce volume-ci, M. le dr. Lange n'avait laissé que quelques notes éparses. Aussi suis-je entièrement responsable à la fois des travaux de recherches et de la rédaction de ce livre.

En ce qui concerne l'exposé, je me suis efforcé de m'en tenir aux mêmes principes que ceux qui avaient été suivis dans les volume précédents, c'est-à-dire que j'ai surtout mis l'accent sur les grands courants d'idées et leur évolution. Il m'apparut par conséquent nécessaire de limiter quelque peu l'étude de l'organisation même du travail en faveur de la paix. Seule la période fondamentale allant de 1815 à 1850 exigeait une analyse plus détaillée de cet aspect de la question.

Comme pour le précédent volume, c'est grâce à la Bibliothèque de l'Institut Nobel, à la Bibliothèque de l'Université d'Oslo, à la Bibliothèque du Palais de la Paix, à la Bibliothèque Nationale et au British Museum

que j'ai pu réunir la documentation dont j'avais besoin. En outre, j'ai eu l'occasion de consulter les archives du Quai d'Orsay et du Foreign Office. Q'il me soit permis d'exprimer ici aux membres de ces institutions ma reconnaissance pour l'aide empressé dont j'y ai bénéficié. J'adresse mes très sincères remerciements à M. Jørgen Aarhoug qui, cette fois aussi, a bien voulu se charger de la traduction de mon manuscrit.

Au Comité Nobel du Storting Norvégien qui a rendu possible la publication de l'ouvrage ainsi qu'au Conseil Norvégien de la Recherche Scientifique pure (Norges Almenvitenskapelige Forskningsråd) qui m'a accordé une subvention pour couvrir les frais d'impression, je tiens à exprimer ma vive gratitude.

AUGUST SCHOU

TABLE ANALYTIQUE

Préface	p.	V
Chap. I^{er}. La Sainte-Alliance	pp.	1— 35
§ 1. La collaboration des grandes puissances	»	1— 6
§ 2. Libération de l'Amérique Latine et de la Grèce	»	7— 14
§ 3. Courants idéologiques	»	14— 35
Chap. II. Le mouvement de paix organisé de 1815 à environ 1840	»	36—120
§ 1. Angleterre	»	36— 61
§ 2. Etats-Unis	»	62— 90
§ 3. France	»	90—118
§ 4. Suisse	»	119—120
Chap. III. L'Économie politique et le mouvement pacifiste	»	121—137
Chap. IV. Les premiers congrès de paix internationaux	»	138—153
Chap. V. Nationalisme et internationalisme	»	154—256
§ 1. Napoléon III	»	154—161
§ 2. Formation de l'unité italienne	»	161—176
§ 3. Le panslavisme	»	176—188
§ 4. Les relations entre la France et l'Allemagne jusqu'en 1871	»	189—210
§ 5. Le mouvement ouvrier	»	210—239
§ 6. Les grands conflits et les mouvements pacifistes en Angleterre et aux Etats Unis	»	239—256
Chap. VI. L'Impérialisme	»	257—266
Chap. VII. Organisations internationales	»	267—278
§ 1. Coopération technique	»	267—271
§ 2. Activité humanitaire. La Croix-Rouge	»	271—278

Chap. VIII. Le problème de la paix dans la science et la littérature	pp. 279—304
Chap. IX. Droit des gens et projets de paix jusqu'aux environs de 1890	» 305—337
§ 1. Le litige de l'Alabama	» 305—308
§ 2. La question de l'arbitrage dans les parlements	» 308—310
§ 3. L'Institut de droit international	» 311—321
§ 4. The International Law Association	» 321—325
§ 5. Nouveaux projets d'organisation internationale	» 325—337
Chap. X. Le mouvement de paix organisé après 1871: Personnalités et idées	» 338—392
§ 1. Angleterre	» 338—347
§ 2. France	» 347—355
§ 3. Italie	» 355—359
§ 4. Autriche	» 359—368
§ 5. Allemagne	» 368—374
§ 6. Etats-Unis	» 374—381
§ 7. Quelques sujets discutés dans les congrès de paix internationaux	» 381—392
Chap. XI. Organisations politiques	» 393—426
§ 1. L'Union interparlementaire	» 393—407
§ 2. La II ^e Internationale	» 407—426
Chap. XII. Les grandes conférences de paix	» 427—475
§ 1. La conférence de la Haye en 1899	» 427—449
§ 2. Evolution du droit international	» 449—465
§ 3. La deuxième conférence de la Haye	» 465—475
Chap. XIII. L'Internationalisme dans les pays nor- diques	» 476—534
§ 1. Courants d'idées de 1815 à environ 1840	» 476—497
§ 2. Le scandinavisme	» 497—510
§ 3. Le mouvement de paix organisé	» 510—534
Chap. XIV. Conclusion	» 535—548

CHAPITRE PREMIER

LA SAINTE-ALLIANCE

§ 1. LA COLLABORATION DES GRANDES PUISSANCES

Après la chute de l'Empire napoléonien, les puissances victorieuses avaient établi un règlement qui, à leur avis, devait assurer la stabilité en Europe. Un des principes fondamentaux de ce règlement, c'était de substituer à la „ Raison d'Etat ” si étriquée du 18^e siècle une collaboration régulière entre les puissances en vue de résoudre les problèmes européens d'importance capitale. A cet égard, il est significatif que le terme d'„ Europe ” qui, en politique pratique, avait presque été une notion inconnue au 18^e siècle, apparaît dans les actes diplomatiques au cours de la dernière phase de la lutte contre Napoléon pour être sans cesse employé par la suite.¹

La nouvelle solidarité européenne avait reçu sa consécration solennelle dans le pacte de la Sainte-Alliance en septembre 1815. Sans doute le traité du 20 novembre 1815 entre les grandes puissances devait-il, sur le plan pratique, jouer un rôle autrement important. Mais sur le plan idéologique, l'influence de la Sainte-Alliance fut considérable.

L'idée d'unité européenne lancée par les grandes puissances dirigeant l'alliance contre Napoléon différait essentiellement de la conception d'une Europe unie, telle qu'on se l'était imaginée au Moyen Age. En effet, l'alliance entre ces puissances était au fond le résultat d'une opposition commune à l'établissement d'une hégémonie universelle. Aussi l'unité

¹ CHRISTIAN L. LANGE, Den europeiske konsert, Nordisk Tidskrift, Stockholm 1920, p. 33.

de l'Europe devait-elle être réalisée au moyen d'une organisation fédérative très souple et par là même apte à sauvegarder les intérêts particuliers des Etats respectifs. Les principes directeurs de la Sainte-Alliance furent, par bien des côtés, un développement et un perfectionnement du principe d'équilibre.²

Il était toutefois difficile d'éviter que des désaccords fréquents ne surgissent au sujet de l'objectif commun. Les points de vue extrêmes étaient représentés par la Russie et la Grande-Bretagne. Pour la Russie d'Alexandre I, il s'agissait de consolider autant que possible l'alliance entre les grandes puissances pour lui permettre de former la base d'une politique autoritaire et stable, et aussi, éventuellement, d'assurer à la Russie une position dominante en Europe. L'Angleterre, en revanche, ne prêtait pas au règlement de très vastes perspectives. Elle le regardait surtout comme une mesure d'opportunité pour empêcher avant tout une restauration de la puissance napoléonienne et un renouveau de l'expansion française. Même si les hommes d'Etat britanniques — notamment Castlereagh — s'intéressaient d'une façon positive à une collaboration européenne, c'était à condition que cela ne porterait pas atteinte à des intérêts britanniques vitaux. Ainsi, lors de négociations en 1813—1815, la Grande-Bretagne avait estimé que sa première tâche était de dissocier le problème européen du problème colonial et de soustraire autant que possible ce dernier au contrôle de ses Alliés.³ Aussi la satisfaction régnait-elle à Londres, lorsque les Etats-Unis, à maintes reprises, déclinèrent l'invitation d'Alexandre I les engageant à adhérer à la Sainte-Alliance.

Pour l'Autriche — comme pour la Russie — il importait d'établir un règlement durable, fondé sur la solidarité entre les chefs d'Etat. Mais Metternich craignait en même temps une hégémonie russe et cherchait — d'ailleurs en vain — à assurer l'équilibre au moyen d'une alliance à longue échéance avec la Grande-Bretagne. Metternich était le grand représentant du principe d'équilibre dans sa nouvelle forme : équilibre entre les tendances extrêmes qui se faisaient jour dans la conception de l'individu, de la société, de l'Etat et des relations internationales.⁴

² MAURICE BOURQUIN, *Histoire de la Sainte-Alliance*, Genève 1954, pp. 81—82.

³ *Ibid.*, p. 111.

⁴ HEINRICH RITTER VON SRBIK, *Metternich*. München 1925, I p. 334.

LA COLLABORATION DES GRANDES PUISSANCES

La Prusse partageait, dans ses grandes lignes, le point de vue de l'Autriche.

Le traité de Vienne en 1815 prévoyait que les chefs des grandes puissances tiendraient périodiquement des conférences en vue d'étudier les questions essentielles d'intérêt commun. A la première de ces conférences, tenue à Aix-la-Chapelle en 1818, Alexandre I essaye de transformer l'alliance entre les grandes puissances en une union européenne plus vaste, ce qui, selon lui, est conforme aux prévisions des traités de 1815. Ainsi, dans un mémorandum russe en date du 8 octobre 1818, on souligne que ces accords établissent les bases d'un système fédératif imposant à tous les Etats contractants la double charge de garantir solidairement les frontières que ces traités leur avaient attribuées, ainsi que la légitimité de leurs institutions intérieures.⁵ Le fondement juridique sur lequel reposait cette thèse était très faible. Ni les traités de paix proprement dits, ni les pactes d'alliances ultérieurs ne contenaient en effet de garantie générale avec obligation d'intervenir en cas de violation de traité — qu'il s'agit de régularisation de frontières ou des affaires intérieures d'un Etat. Quant aux idées contenues dans le mémorandum, elles ont à juste titre été caractérisées comme un mélange de conceptions libérales datant du siècle des lumières, de points de vue réactionnaires, d'idéalisme pacifique et de projets d'hégémonie en faveur des grandes puissances.⁶

Castlereagh n'eut aucune peine à démontrer que le mémorandum n'était justifié par aucun traité. La Grande-Bretagne tenait à réfuter de la façon la plus catégorique une telle interprétation du pacte d'alliance du 20 novembre 1815. Elle n'était pas non plus disposée à contribuer à l'établissement d'une alliance européenne générale qui ne manquerait pas d'affaiblir l'influence collective des grandes puissances et permettrait à la Russie de nouer des intrigues politiques et d'utiliser son pouvoir vis-à-vis des petits Etats. Enfin la Grande-Bretagne ne pouvait pas accepter la proposition visant à accorder une garantie internationale aux régimes existant dans les Etats respectifs. Une telle garantie supposait notamment qu'on était d'accord sur le fait que chacun de ces

⁵ Bourquin, *op. cit.*, p. 229.

⁶ GEORG LANDBERG, *Fredsorganisation och maktpolitik*, Stockholm 1928, p. 146.

régimes était fondé sur la justice et le droit. Or, dans ce domaine, il était évident que des critères certains feraient défaut tant que les régimes différeraient autant qu'en Grande-Bretagne et en Russie par exemple.

L'Autriche et la Prusse n'étaient pas non plus très enthousiasmées par l'idée russe d'une garantie du statu quo, bien qu'elle fût apparemment tout à fait conforme au programme de Metternich. Si celui-ci adopta quand même une attitude négative, ce fut parce qu'il soupçonnait qu'un tel pacte de garantie entraînerait un accroissement de l'influence russe et qu'Alexandre 1^{er}, aux réactions si imprévisibles, s'en servirait pour soutenir des mouvements proconstitutionnels pouvant augmenter sa popularité et affaiblir la puissance de l'Autriche. La Prusse épousa également ce point de vue.

Le résultat essentiel de la conférence d'Aix-la-Chapelle fut l'admission de la France à l'alliance des grandes puissances dont elle devint le cinquième membre. Une proclamation faite à l'issue de la conférence confirmait la solidarité au sein de l'alliance: „ Les Souverains, en formant cette Union auguste, ont regardé comme sa base fondamentale, leur invariable résolution de ne jamais s'écarter, ni entr'eux, ni dans leurs relations avec d'autres Etats, de l'observation la plus stricte des principes du droit des gens; principes qui dans leur application à un état de paix permanent, peuvent seuls garantir efficacement l'indépendance de chaque Gouvernement et la stabilité de l'association générale.”⁷

Les divergences de vue devinrent manifestes lorsqu'il s'agit de l'attitude à adopter à l'égard des révolutions en Espagne et en Italie (Le Piémont et les Deux-Siciles) et des guerres de libération en Grèce et en Amérique Latine. A la conférence de Troppau, réunie le 23 octobre 1820, et qui devait avant tout se prononcer sur l'évolution en Italie, la Grande-Bretagne n'était représentée que par un observateur, et par ailleurs les points de vue autrichien et russe différaient beaucoup: Metternich désirait que la conférence ne s'occupât que de la question napolitaine, tandis qu'Alexandre 1^{er} souhaitait un examen général des problèmes européens. Metternich voulait en outre assurer à l'Autriche la plus grande liberté d'action possible vis-à-vis des Etats italiens, tandis qu'Alexandre I projetait une intervention collective. Il voulait par

⁷ British and Foreign State Papers 1818—1819, London 1835, p. 19.

ailleurs tenter une médiation avant de recourir à des opérations militaires, et désirait, lors du règlement, accorder à la population des deux Etats certaines garanties constitutionnelles. Metternich, lui, préparait une action militaire immédiate et visait à rétablir entièrement l'absolutisme. Sans doute Alexandre réussit-il à obtenir qu'une éventuelle intervention aurait lieu sous les auspices de l'alliance européenne, mais sur tous les autres points, ce fut Metternich qui l'emporta. Il fut d'abord décidé de mettre en œuvre une action militaire immédiate qui serait exécutée par l'Autriche, ensuite les projets proconstitutionnels d'Alexandre furent repoussés au profit d'une garantie du régime absolutiste. L'idée d'une „ sainte alliance ” existait toujours, mais elle avait maintenant un caractère nettement réactionnaire. Dans le protocole préliminaire signé par la Russie, l'Autriche et la Prusse le 19 novembre 1820, les trois Etats s'engageaient à collaborer en vue d'éliminer les germes de contagion révolutionnaire menaçant l'Europe. La déclaration s'appuyait toujours sur l'idée qu'il existait une alliance européenne générale. Si, dans un des Etats membres, il s'établissait un gouvernement „ illégitime ”, la première chose à faire serait en conséquence de considérer l'Etat en question comme s'étant retiré de l'alliance, et cela jusqu'au rétablissement du gouvernement légitime. Entre-temps le gouvernement illégitime ne serait reconnu par aucun des membres de l'alliance. Dans certaines circonstances, l'alliance contribuerait activement à faire triompher une telle solution : „ Lorsque les Etats, où de pareils changements se sont ainsi effectués, feront craindre à d'autres pays un danger imminent par leur proximité, et lorsque les puissances Alliées pourront exercer à leur égard une action efficace et bienfaisante, Elles emploieront, pour les ramener au sein de l'Alliance, premièrement des démarches amicales, en second lieu une force coercitive, si l'emploi de cette force devenait indispensable ”.⁸

Le but de l'action à engager contre Les Deux-Siciles était, selon le protocole, „ de rendre la liberté au Roi et à la nation, de mettre le pouvoir royal à même de fonder dans le Royaume des Deux-Siciles un ordre des choses qui puisse se maintenir sur ses propres bases, et sans l'appui d'une force étrangère, se garantir contre toute nouvelle

⁸ DE MARTENS, Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, IV, p. 283.

LA SAINTE-ALLIANCE

secousse révolutionnaire et assurer à la nation sa tranquillité et son bonheur ”.⁹

Tel qu'il était rédigé, ce texte n'exigeait pas du roi Ferdinand qu'il maintînt un régime constitutionnel dans son royaume. A la conférence de Vérone en 1822, le point de vue réactionnaire fut de nouveau clairement souligné dans une déclaration commune signée par l'Autriche, la Russie et la Prusse et ayant trait à la situation en Espagne. Elle condamnait catégoriquement le gouvernement révolutionnaire en Espagne et faisait savoir que les trois puissances avaient rappelé leurs représentants diplomatiques à Madrid. La déclaration contenait en outre quelques considérations caractéristiques d'ordre général : „ Les vœux des Souverains tendent uniquement à la paix ; mais cette paix, bien que parfaitement cimentée par l'accord des puissances, ne pourra répandre tous ses bienfaits sur la société tant que la fermentation qui agite encore les esprits dans plus d'un Etat sera entretenue par les insinuations perfides et par les tentatives coupables d'une faction qui ne rêve que révolution et bouleversement ”.¹⁰

La fin de la déclaration exprimait l'espoir que les principes anti-révolutionnaires de l'alliance continueraient à régir la vie politique en Europe : „ Puissent tous les Gouvernements être pénétrés de cette grande vérité que la puissance confiée à leurs mains est un dépôt sacré, dont ils devront rendre compte à leurs peuples et à leurs successeurs, et qu'ils assumeront une grande responsabilité en tombant dans des erreurs ou en écoutant des conseils qui leur ôteraient tôt ou tard la possibilité de préserver leurs sujets de la ruine dont ils seraient les premiers auteurs. Les Souverains ont la confiance que partout, dans ceux qui sont revêtus de l'autorité suprême, sous quelque forme que ce soit, ils trouveront des alliés véritables, des alliés qui respecteront non-seulement la lettre et les prescriptions des négociations qui forment la base du système européen actuel, mais encore l'esprit et les principes qui les ont inspirés. Ils se flattent que leurs paroles seront accueillies comme une nouvelle confirmation de leur ferme et invariable dessein de consacrer au salut de l'Europe tous les moyens que la Providence a remis entre leurs mains ”.

⁹ Ibid. p. 284.

¹⁰ Cette déclaration a été publiée dans METTERNICH, Mémoires III, Paris 1881, pp. 619—620.

§ 2. LIBÉRATION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DE LA GRÈCE

L'intervention de la France en Espagne au cours du printemps 1823 suscita chez les grandes puissances un intérêt accru pour l'évolution dans les colonies espagnoles en Amérique. Depuis 1810, la souveraineté espagnole sur ces territoires était plutôt de nature purement formelle. Aux yeux de la Sainte-Alliance, il devait paraître naturel de rétablir les droits „légitimes” de la Couronne espagnole sur ces territoires. Comme pour les questions européennes, Alexandre I s'attacha à faire adopter une solution sur un plan collectif. Dans un mémorandum de 1817, il déclare qu' „il faut faire participer les vastes contrées du Nouveau Monde aux avantages dont jouit l'Europe sous les auspices des stipulations de Vienne et de Paris de 1815”.¹ En étendant „l'ordre européen” au Nouveau Monde, Alexandre espérait empêcher la Grande-Bretagne d'y gagner une influence durable. Il estimait que sur ce point les Etats-Unis avaient des intérêts communs avec les Etats européens du Continent. Aussi souhaitait-il une collaboration au sujet de la question des colonies. Pour les mêmes raisons il invita plusieurs fois les Etats-Unis à adhérer à la Sainte-Alliance.

Mais les Etats-Unis allaient suivre une tout autre politique. Leur attitude relativement passive en ce qui concernait les événements en Amérique Latine était surtout dictée par leurs négociations avec l'Espagne au sujet de l'achat de la Floride. Une fois l'achat réalisé (1818) et après que les insurgés eurent remporté une série de victoires sur les forces espagnoles, ils soutinrent ceux-ci d'une façon plus efficace. En 1822, ces colonies furent reconnues comme Etats indépendants et en 1823, dans un message au Congrès, le président Monroe indiqua quelques directives que la politique des Etats-Unis se devait de suivre. Voici cette partie du message:

„ . . . The occasion has been judged proper for asserting as a principle in which the right and interests of the United States are involved, that the American continents, by the free and independent condition which they have assumed and maintain, are henceforth not to be considered as subjects for future colonization by any European powers . . . ”

¹ Bourquin, op. cit., p. 371.

Un peu plus loin, il est dit :

„ We owe it, therefore, to candor and to the amicable relations existing between the United States and those powers to declare that we should consider any attempt on their part to extend their system to any portion of this hemisphere as dangerous to our peace and safety. With the existing colonies or dependencies of any European power we have not interfered and shall not interfere. But with the governments who have declared their independence and maintained it, and whose independence we have, on great consideration and on just principles, acknowledged, we could not view any interposition for the purpose of oppressing them, or controlling in any other manner their destiny, by any European power in any other light than as the manifestation of an unfriendly disposition toward the United States .²»

Comme on le voit, la doctrine de Monroe était dirigée contre l'idéologie autoritaire de la Sainte-Alliance et contre les efforts éventuels des Etats européens en vue de rester le facteur dominant du Nouveau Monde.

Dans les colonies hispano-américaines qui luttèrent pour leur indépendance, on avait très tôt songé à réunir les nouveaux Etats dans une union, et on estimait que cette union, à son tour, devait entamer une collaboration avec les Etats de l'Europe. Ces pensées étaient nettement exprimées dans une „ déclaration des droits du peuple chilien ” présentée par Juan de Egana en 1810. La personnalité marquante de la lutte pour l'indépendance, SIMON BOLIVAR, (1783—1830), s'intéressait aussi vivement à l'idée d'une confédération américaine. En 1815, il déclare, dans une lettre, que l'isthme de Panama devait devenir pour le Nouveau Monde la même chose que l'isthme de Corinthe avait été pour les Grecs. Une conférence américaine générale ne se limiterait pas à l'examen en commun de questions vitales, mais inviterait des représentants d'autres continents à y participer. La paix serait ainsi bien mieux assurée que par les projets de paix lancés jusqu'ici qui ne tenaient compte que des conditions en Europe, et qui étaient essentiellement fondés sur un système d'Etats dirigés par des souverains absolus.

Pendant un certain temps, l'idée d'une confédération sembla devoir gagner du terrain. Sur l'initiative de Bolivar, la Colombie signe entre 1822 et 1825 des traités avec le Chili, le Pérou, Buenos Aires (Argentine),

² American State Papers, Foreign Relations, Vol. V, p. 246.

LIBÉRATION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DE LA GRÈCE

le Mexique et l'Amérique centrale. Par ces traités, les parties contractantes s'engagent à promouvoir une confédération des anciennes colonies hispano-américaines. Le but devait être d'établir un congrès américain commun pouvant jouer le rôle d'instance juridique suprême — d'organe de sécurité au cas où les Etats seraient menacés par un danger commun et, en temps de paix, de cour d'arbitrage et d'organe de médiation.³

Si l'on veut évaluer ce qu'un tel congrès pouvait faire d'une façon générale pour assurer la paix, il faut se souvenir que la lutte contre la domination espagnole avait accentué l'opposition entre ces pays et les Etats du continent européen aussi bien au point de vue idéologique qu'au point de vue de leur politique du moment. Pour les peuples de l'Amérique Latine, il s'agissait avant tout de rechercher l'appui des puissances disposées à reconnaître leurs revendications d'indépendance, à savoir les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. A cet égard, il est significatif que ces puissances furent invitées à se faire représenter au congrès de Panama dont Bolivar avait formé le projet et qu'il réussit à réaliser en 1826. Bolivar songeait même à associer une éventuelle confédération des Etats de l'Amérique Latine à l'Empire britannique.⁴ Au congrès de Panama, quatre Etats s'étaient fait représenter: la Colombie, l'Amérique Centrale, le Mexique et le Pérou. Les autres Etats — notamment Buenos Aires (Argentine) — s'en tinrent éloignés, surtout parce qu'ils crai-

³ Les traités ont été publiés dans ALEJANDRO ALVAREZ, *The Monroe Doctrine. Its Importance in the international Life of the States of the New World*, New York 1914, pp. 135—141.

⁴ Certains auteurs estiment que ce plan s'explique en partie par le fait que Bolivar craignait une future hégémonie nord-américaine. Une lettre de Canning en date du 18 mars 1826 au représentant britannique à la conférence de Panama montre que la Grande-Bretagne nourrissait des craintes analogues: "You will understand that to a league among the States lately colonies of Spain, limited to objects growing out of their common relation to Spain, His Majesty's Government would no object. But any project for putting the United States of North America at the head of an American Confederacy as against Europe would be highly displeasing to your Government. It will be felt as an ill return for the service which has been rendered to those States and the dangers which have been averted from them by the countenance and friendship and public declarations of Great Britain, and it would too probably at no very distant period endanger the peace both of America and of Europe" — *Britain and the Independence of Latin America 1812—1830*. Ed. by C. K. Webster, London 1938, Vol. I, p. 404.

gnaient que Bolivar n'exerçât une influence dominante dans une future union. Parmi les pays en dehors de l'Amérique Latine qui avaient été invités à participer, seule l'Angleterre avait envoyé un observateur. Le gouvernement des Etats-Unis avait tellement hésité à se prononcer que ses représentants n'arrivèrent pas à temps. Les débats du congrès aboutirent à un traité d'alliance entre les quatre Etats représentés.⁵ L'alliance devait avoir pour première tâche d'assurer l'indépendance et l'intégrité des Etats grâce à un système de défense collective. En temps de paix, une assemblée de l'alliance aurait lieu tous les deux ans. Cette assemblée prendrait l'initiative de conclure des accords entre les Etats, de maintenir la paix entre eux et éventuellement de servir de médiateur dans des conflits. Si la procédure de médiation n'aboutissait pas, l'assemblée jouerait le rôle d'une cour d'arbitrage. Sans doute l'arbitrage n'était-il pas obligatoire, mais, d'autre part, l'accord ne contenait pas les réserves d'usage concernant les affaires portant atteinte à „l'honneur” ou à „la dignité” d'un Etat.⁶ Les Etats s'engageaient en outre à ne pas ouvrir les hostilités avant d'avoir soigneusement documenté leurs plaintes. L'accord contenait aussi un passage aux termes duquel on devait, après la ratification, entamer des pourparlers avec d'autres Etats en vue de conclure avec eux des accords fondés sur les mêmes principes fondamentaux destinés à assurer la paix et la sécurité.

Les décisions du congrès de Panama sont surtout intéressantes parce qu'elles représentent, de la part de tout jeunes Etats, une audacieuse tentative d'établir une organisation pacifique de caractère stable et durable. En Europe, on s'était contenté durant des siècles de lancer des théories, et le règlement que la „Sainte-Alliance” avait essayé d'établir s'était heurté à des résistances par suite de la politique toujours plus réactionnaire de l'alliance. Mais les résultats pratiques des décisions de Panama furent plutôt négatifs. Seule la Colombie les ratifia. L'idée d'une confédération des Etats de l'Amérique Latine dut être abandonnée de même que le projet d'une „Confédération des Andes” (union entre la Colombie, la Bolivie et le Pérou). Bolivar et ses parti-

⁵ JACOB TER MEULEN, *Der Gedanke der internationalen Organisation*, Haag 1929, II, 1, pp. 180—184.

⁶ ENRIQUE FINOT, *Bolivar pacifista*, New York 1936, pp. 135—136.

LIBÉRATION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DE LA GRÈCE

sans avaient manifestement sous-estimé les difficultés créées par les énormes distances et les conditions naturelles si différentes. Ces facteurs ne manquèrent pas de marquer les nouveaux Etats de leur empreinte. A tout cela venaient s'ajouter les traditions d'une administration coloniale décentralisée que les conditions géographiques avaient forcé les autorités espagnoles, pourtant si centralistes, à établir. En outre, le plus grand territoire — le Brésil — était dans une situation privilégiée en tant qu'ancienne colonie portugaise. Son indépendance avait été obtenue sans aucun conflit avec la métropole et, en 1825, il soulignait sa situation exceptionnelle en proclamant sa neutralité dans la lutte qui opposait les autres colonies à l'Espagne.⁷ Les gouvernements des nouveaux Etats ne tardèrent pas à travailler d'une manière suivie à l'élaboration d'une idéologie nationale qui leur fût propre. Il n'y a guère d'autre endroit au monde où la nationalité soit à un tel point le résultat de l'activité de l'Etat.⁸

Les différentes aspirations nationales allaient souvent aboutir à des conflits, voire, en certains cas, à la guerre. Les relations avec les Etats-Unis ne furent pas toujours des meilleures non plus.

La libération de l'Amérique Latine constituait, malgré tout, un facteur important dans le développement de l'internationalisme. La décolonisation, réalisée pratiquement partout dans le Nouveau Monde, mettait fin aux rivalités politiques entre les puissances européennes dans ces régions, ce que soulignait clairement la doctrine de Monroe.

Et les idées lancées au cours de la lutte pour l'indépendance devaient plus tard favoriser le développement du mouvement panaméricain. Si l'on se place dans la perspective d'une idéologie pacifiste, il importe de constater que l'idée d'une union panaméricaine soulignait *l'indépendance* de l'hémisphère occidental vis-à-vis de l'Europe. A part le conflit aigu avec l'Espagne, on ne pouvait parler d'une opposition générale au „vieux monde”. Et même si les idées de solidarité qui virent le jour durant les années de libération furent fréquemment méprisées ou bien

⁷ VICTOR ANDRÉS BELAUNDE, *Bolivar and the political Thought of the Spanish American Revolution*, Baltimore 1938, p. 275.

⁸ „... et voici la nation créée, la nation non pas comme origine de l'Etat, mais comme œuvre de l'Etat”. HERBERT TINGSTEN, *Revolutionernas arvtagare. — Sydamerikanskt perspektiv*. Stockholm 1950, p. 13.

LA SAINTE-ALLIANCE

interprétées à partir de mesquins intérêts nationaux, elles conserverent toutefois leur vitalité aussi bien dans le domaine théorique du droit des gens que sur le plan plus pratique des relations internationales.

La lutte pour l'indépendance menée par la Grèce devait avoir des répercussions encore plus profondes sur la Sainte-Alliance. Sur le plan idéologique comme sur le plan politique, elle suscita en effet d'assez sérieuses divergences au sein des grandes puissances de la Sainte-Alliance. La question semblait pourtant claire : la révolte était dirigée contre un souverain légitime et, si elle réussissait, elle ne manquerait pas d'apporter de sérieux changements au régime existant. Mais, en même temps, il se révélait impossible d'arriver à s'accorder sur une action collective pour mettre fin à la révolte, la sympathie de la Russie pour la Grèce étant trop forte. La Russie ne pouvait accepter l'argumentation de Metternich qui prétendait que la révolte des Grecs était analogue aux autres mouvements révolutionnaires. Au point de vue idéologique, il s'agissait d'un peuple chrétien, de foi orthodoxe, qui se révoltait contre le sultan „mécéant” ; au point de vue politique, un affaiblissement de la Turquie pouvait entraîner un accroissement de l'influence russe à l'intérieur de la Méditerranée. L'Autriche craignait cette influence et se faisait donc un ardent champion du statu quo. L'Angleterre partageait les craintes de l'Autriche, mais estimait d'autre part qu'une collaboration avec une Grèce indépendante pouvait présenter des avantages stratégiques permettant de neutraliser l'influence russe. La France n'était pas directement intéressée, mais ne voyait pas au fond d'un mauvais œil quelques changements au sein de l'Empire turc qui pourraient peut-être, à leur tour, provoquer d'autres modifications dans le règlement de paix de 1815. Pour les Grecs, il était naturel de compter avant tout sur l'appui russe. Leur futur chef, Capodistrias, était depuis 1809 au service de la Russie, à partir de 1816 (avec Nesselrode) en qualité de ministre des Affaires Étrangères. Par tous les moyens, il essaya de persuader à Alexandre 1^{er} d'intervenir. Mais le Tzar hésitait. L'Autriche et l'Angleterre avaient fait savoir qu'elles s'opposeraient à une intervention russe. Alexandre ne voulait pas sacrifier la communauté européenne au profit de la Grèce. Le fond du problème était qu'il ne s'agissait pas tellement de „la question grecque” en soi, que des conséquences que la révolte

LIBÉRATION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DE LA GRÈCE

aurait pour l'empire turc et en second lieu pour l'équilibre des forces.⁹

Lorsque la politique russe, après la mort d'Alexandre I, revêtit un caractère plus agressif, il est significatif que la pression exercée sur la Turquie fut en premier lieu dirigée contre les principautés danubiennes. L'ultimatum adressé par la Russie à la Turquie suscita immédiatement une initiative britannique en vue de séparer la question des principautés de celle concernant les rapports avec la Grèce. Il en résulta un accord anglo-russe de médiation dans le but d'obtenir pour la Grèce un statut d'autonomie sous la suzeraineté de la Turquie. En 1827, nouvel accord anglo-russe avec participation de la France pour imposer, par un blocus, un armistice en Grèce. Peu de temps après, il y a la bataille de Navarin, en 1828 les forces égyptiennes et turques évacuent la Morée et, en 1829, un accord entre la Russie, l'Angleterre et la France garantit l'indépendance de la Grèce. Il n'existait cependant pas d'accord profond entre les trois puissances. En 1828, la Russie avait déclaré la guerre à la Turquie, et les craintes du gouvernement britannique concernant un accroissement de l'influence russe n'étaient pas partagées par la France. Bien au contraire, la France cherchait à se rapprocher de la Russie pour éviter que l'influence britannique en Grèce ne devînt prépondérante. Cet aspect de la politique française fut très net après l'arrivée au pouvoir du gouvernement réactionnaire du prince de Polignac. Celui-ci voulait également profiter de la situation pour réaliser un nouvel ordre européen permettant d'accroître l'influence de la France et d'augmenter le prestige de la royauté et du gouvernement. Son plan consistait, dans ses grandes lignes, à partager l'Empire ottoman en même temps qu'on procédait à des régulations de frontières en Europe Centrale et en Rhénanie. La Grèce s'étendrait jusqu'à Constantinople et aurait pour souverain le roi des Pays-Bas; la Russie prendrait la Moldo-Valachie et une partie de l'Asie Mineure; l'Autriche recevrait la Serbie et la Bosnie. Le royaume des Pays-Bas serait partagé entre la Prusse, qui aurait la partie hollandaise, et la France, qui recevrait la partie belge. La Prusse annexerait le royaume de Saxe, mais abandonnerait ses territoires de la rive gauche du Rhin, qui formeraient un Etat-

⁹ PIERRE RENOUVIN, Histoire des relations internationales, Paris 1954, Tome V, p. 102.

LA SAINTE-ALLIANCE

tampon, sous la souveraineté de l'ex-roi de Saxe. Quant à la Grande-Bretagne, elle se verrait attribuer les colonies hollandaises.¹⁰

Ce plan ne pouvait manifestement être accepté ni par la Prusse, ni par l'Angleterre, et le gouvernement russe lui-même le repoussa immédiatement; il n'était pas de l'intérêt de la Russie de voir une Turquie affaiblie être remplacée par un grand Etat grec plein de vitalité qui contrôlerait le Bosphore et les Dardanelles.

La guerre d'indépendance grecque marquait la fin de la collaboration entre les grandes puissances qui avait commencé en 1815. Ainsi disparaissait le fondement politique de la Sainte-Alliance. La révolution de juillet allait rendre les divergences encore plus manifestes.

Les causes qui amenèrent la dislocation de l'alliance sont très claires : la collaboration entre les puissances était le résultat d'une opposition commune à Napoléon. L'expérience montre qu'il est extrêmement difficile de poursuivre une telle collaboration en temps de paix, et le fait que la politique de l'alliance était rattachée à des régimes politiques qui ne pouvaient s'adapter aux mouvements nationaux en train de se frayer un chemin, ne laissait pas de compliquer les choses. Outre les forces politiques de dislocation, les progrès immenses des sciences et de la technique contribuèrent à rendre labiles les conditions sociales. Enfin la Sainte-Alliance reposait sur l'idée de l'hégémonie absolue de l'Europe, idée dont la valeur bien limitée apparut nettement au moment de la libération de l'Amérique Latine et de l'influence croissante des Etats-Unis.

Les traditions créées par la Sainte-Alliance continuèrent néanmoins leur existence, notamment dans la politique autrichienne, et, dans la vie culturelle, l'idée d'une union européenne, fondée sur des régimes autoritaires, avait ses avocats même après que l'Alliance eut cessé d'être un facteur politique avec lequel il fallait compter.

§ 3. COURANTS IDÉOLOGIQUES

Au premier rang parmi les idéologues gravitant autour de la Sainte-Alliance, il convient de citer le philosophe munichois FRANZ VON BAADER (1765—1841). Très tôt, il avait lancé l'idée d'un nouvel ordre européen

¹⁰ Ibid., p. 107.

COURANTS IDÉOLOGIQUES

sous la direction d'une union chrétienne et européenne de chefs d'Etat. Il estimait que la Révolution française avec l'avènement ultérieur de Napoléon avait été une catastrophe pour l'Europe, notamment parce qu'elle avait entraîné la disparition de la vieille constitution allemande qui avait maintenu „ die Idee und den Glauben an ein hohes Völkerrechtsgeschworenengericht sowohl in Deutschland als in der Welt ”.¹

En 1814, von Baader exposa ses idées sur la remise en vigueur de ces principes dans un mémoire adressé en exemplaires identiques aux souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie. Il y soulignait que c'était dans l'établissement d'une union chrétienne et européenne qu'il fallait chercher le salut et que la politique devait de nouveau s'inspirer des principes fondamentaux de la religion. Il est certain que von Baader fut parmi ceux qui exercèrent une influence sur Alexandre I au moment où il élaborait son projet de Sainte-Alliance.²

Il était un ardent partisan du mouvement „ irénéen ” de cette époque, mouvement qui œuvrait en faveur d'une collaboration entre les différentes confessions chrétiennes. Cette idée avait été lancée au 18^e siècle notamment par Leibnitz et le comte de Zinzendorf.³

Alexandre I était naturellement intéressé à voir se développer une attitude de tolérance mutuelle au sein des confessions chrétiennes. En effet, cela était d'une part conforme à sa propre conception et, d'autre part, seule la réalisation de ces principes pouvait permettre à la Russie de faire figure de grande puissance européenne sur le plan spirituel également. Pour favoriser cette collaboration, von Baader proposa de fonder une académie d'archéologie à Saint-Pétersbourg. La religion, la science et l'art y formeraient une synthèse féconde, et l'institution travaillerait activement à concilier les divergences entre les communautés religieuses. Ce projet d'académie à Saint-Pétersbourg montre bien que von Baader reprend les idées de Leibnitz, et il ne réussira pas plus que son prédécesseur à réaliser cette idée.⁴

Il n'aura pas plus de succès dans ses efforts pour amener les communautés religieuses à une conciliation. Les promoteurs de la Sainte-

¹ HEINZ GOLLWITZER, *Europabild und Europagedanke*, München 1951, p. 235.

² ter Meulen, *op. cit.*, II, 1, p. 158.

³ Voir *Histoire de l'Internationalisme*, II, pp. 147—152 et 391—393.

⁴ *Ibid.*, p. 153.

LA SAINTE-ALLIANCE

Alliance en Europe occidentale s'intéressaient en effet davantage à fonder l'idéologie de l'Alliance sur l'église catholique romaine — avec le pape comme autorité spirituelle et centre d'inspiration. A vrai dire, on considérait les pays protestants et orthodoxes plus comme des champs de mission que comme des alliés. Cette tendance apparaît clairement dans l'œuvre du jurisconsulte autrichien ADAM MÜLLER (1779—1829). Tout comme von Baader, il était marqué par les idées du romantisme allemand sur la mission européenne du vieil Empire romain-germanique. Dans un mémoire envoyé à Metternich en 1820, il souligne que le but doit être „ das im Laufe der letztverflossenen 50 Jahre in seinem Grundwesen erschütterte europäische Völkerrecht zuvörderst in verjüngtem Mass-stabe auf deutschem Boden herzustellen und hierdurch den übrigen, dermalen gänzlich isolierten europäischen Staaten ein Muster sowie zugleich einen Stütz- und Anhaltspunkt für die Bildung eines dereinstigen europäischen Völkerrechts zu gewähren ”.⁵ Il exprime ensuite l'espoir que, dans sa politique, Metternich se propose comme objectif „ das System des Gleichgewichts . . definitiv zu stürzen, Religion und Recht, die positiven Gesetze Gottes und der Staaten, kurz, das höhere, unsterbliche Teil der Menschheit wieder zu Ehren zu bringen ”.⁶ A la base d'une communauté européenne, il devait y avoir la Confédération germanique, renforcée par une alliance entre l'Autriche, la Prusse et la Bavière; Rome devait en être le centre spirituel. Adam Müller n'envisageait donc pas une alliance avec la Russie. Au lieu du projet d'académie à Saint-Pétersbourg lancé par von Baader, il proposait une "Academia di St. Pietro,, à Rome. Elle devait travailler à la propagation de la vraie foi chrétienne (notamment en incorporant les protestants à l'Eglise mère) et au maintien du principe de légitimité. Ces principes devaient être encore renforcés par la restauration de l'ordre de Malte sous le nom de: „ St. Jean de la Sainte-Alliance ”. Cet ordre qui devait former un pendant à l'alliance des souverains, serait composé d'éminents intellectuels européens. Cette idée avait aussi été lancée par von Baader et d'autres, mais tandis que ceux-ci voulaient en placer le siège à Saint Pétersbourg, Müller exigeait que cet ordre ait, lui aussi, son siège à Rome. Partisan convaincu des principes autoritaires, Müller se

⁵ Gollwitzer, op. cit., p. 247.

⁶ Ibid.

COURANTS IDÉOLOGIQUES

conformait à l'idée maîtresse de la Sainte-Alliance, mais sur bien des points ses idées s'opposaient à plusieurs principes sur lesquels reposait l'Alliance : tout d'abord, il plaçait le centre de l'alliance en dehors de la Russie et négligeait totalement le monde slave et la confession orthodoxe. Dans son livre „ Le Génie du Christianisme”, Chateaubriand avait d'ailleurs annoncé la suprématie papale en lançant l'idée de faire du pape l'arbitre de l'Europe.⁷ Bonald s'était lui aussi fait le champion de cette même idée. Par la suite, JOSEPH DE MAISTRE (1754—1821) devait donner à cette idée de la suprématie papale son expression la plus nette et la plus concise. Ses idées sur la guerre et la paix ont du reste un caractère très spécial et tirent leur origine de ses conceptions sur l'individu et la nation. Personne n'a guère plus que lui combattu les idées du 18^e siècle sur l'égalité des hommes et leur cosmopolitisme. On lui doit la déclaration suivante, à juste titre célèbre par sa vigueur et sa force : „ il n'y a point d'homme dans le monde. J'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes ; je sais même grâce à Montesquieu qu'on peut être Persan ; mais quant à l'homme, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie ; s'il existe, c'est à mon insu ”.⁸

Pour de Maistre, les nations étaient une réalité fondamentale. Elles s'étaient formées d'après un plan divin. La continuité dans la vie d'un peuple en représente un élément essentiel. Aussi le peuple français n'est-il pas constitué par les millions de gens qui, à un moment donné, vivent entre les Pyrénées et la Manche, mais bien par le milliard de gens qui y ont bâti et y ont habité depuis l'antiquité. Dans la vie des peuples interviennent deux éléments essentiels : un élément d'attraction entre nationaux et un élément commun de répulsion pour les étrangers.⁹

La guerre constitue donc aussi un élément nécessaire de la vie des peuples. Tout dans la nature confirme que la guerre représente un facteur essentiel. Les plantes sont mangées par les animaux, et les animaux herbivores sont à leur tour victimes de la faim des carnassiers. La satisfaction des besoins primaires de l'homme ne peut avoir lieu que si l'homme tue d'autres êtres vivants. De Maistre n'accorde aucune

⁷ Histoire de l'Internationalisme II, p. 442.

⁸ Reproduit par EMILE FAGUET, Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle, Paris 1890, I, p. 9.

⁹ FRANCIS BAYLE, Les idées politiques de Joseph de Maistre, Paris 1945, p. 49.

valeur à l'argument selon lequel la guerre est injuste. Rien dans la nature ni dans la société ne semble indiquer que les lois essentielles soient fondées sur le principe de justice. Bien au contraire, la nature est brutalement absurde. Pour que la vie continue, il faut justement que les faibles soient sans cesse dévorés par les forts. *L'absurdité* même de la guerre est un aspect de cette loi et une preuve évidente qu'elle est une manifestation de la volonté divine. Cela explique qu'une guerre commence souvent pour des motifs apparemment erronés et que le soldat, dont la tâche est de tuer sans se laisser arrêter par de mesquines considérations juridiques, soit honoré et admiré, alors que le bourreau, simple exécuteur de la loi, est un objet d'horreur.

Lorsqu'on lui objecte que la guerre frappe les innocents, de Maistre répond : pas plus que le concept de culpabilité, celui d'innocence ne peut être rattaché à des individus déterminés. A l'origine d'un tel raisonnement, il y a une des nombreuses erreurs de l'ère des lumières, à savoir celle qui consistait à déclarer qu'un individu pouvait être jugé indépendamment des générations antérieures ou de ses contemporains. On retrouve aussi les idées de de Maistre sur la culpabilité et la non-culpabilité en matière de guerre chez des prédicateurs religieux appartenant à des communautés religieuses non-catholiques. Ce qui sert alors surtout de base à leur raisonnement, c'est le dogme chrétien selon lequel tous les hommes doivent apprendre à connaître la souffrance et la douleur.

Par suite de la conception qu'il se faisait du problème de la guerre, il va de soi que de Maistre, malgré sa longue expérience diplomatique, ne présente aucun projet constructif visant à la création d'une organisation internationale. Au contraire : le fait même que les Etats tenaient absolument à vivre dans des conditions d'anarchie mutuelles, à l'état de nature absolument primitif, était pour lui une nouvelle manifestation de la volonté divine. Cela explique pourquoi les Etats non seulement repoussent toujours d'utopiques projets de gouvernement mondial, mais refusent aussi de collaborer au sein d'une alliance d'un nombre limité d'Etats. De Maistre ne nourrissait donc aucune illusion concernant la possibilité pour le pape de jouer un rôle d'arbitre dans des conflits d'ordre concret. Il soutenait, en revanche, que la foi chrétienne était la seule chose capable d'amener les nations à éprouver quelques sentiments de fraternité les uns à l'égard des autres, au lieu d'être unique-

COURANTS IDÉOLOGIQUES

ment asservis à des sentiments instinctifs comme la haine et la crainte. D'autre part, la foi chrétienne ne pouvait agir que par l'intermédiaire de l'autorité papale. Aussi de Maistre invitait-il les protestants et les orthodoxes à retrouver leur place au sein de l'Eglise mère.¹⁰

La façon passionnée dont de Maistre proclame que les nations ont une origine d'inspiration divine explique pourquoi il ne fut pas un défenseur très convaincu de la politique de la Sainte-Alliance. Sans doute soutenait-il que toute l'existence de la nation était exprimée dans la personne du Roi, mais il condamnait d'autre part la politique des grandes puissances où „ les hommes sont partagés et adjugés comme des troupeaux ”. Sa foi fanatique en la „ mission ” de la France — *Gesta Dei per Francos* — le rendit du reste suspect à bien des auteurs étrangers qui partageaient par ailleurs ses conceptions autoritaires.

L'idée de la suprématie papale dans les affaires de ce monde fut fortement soulignée dans un ouvrage anonyme en date de 1826 : „ *Nouveau projet de paix perpétuelle* entre tous les peuples de la chrétienté, basé sur une délimitation fixe et naturelle des territoires nationaux, et sur la propagation des sentiments religieux et philanthropiques ”.¹¹ Le projet consistait à créer une „ diète universelle ” que présiderait le pape qui, pour pouvoir agir d'une façon aussi indépendante que possible, renoncerait à être évêque de Rome, souverain italien et le premier en Italie. La diète avec ses représentants élus à vie devait fixer les contributions économiques et militaires de chaque Etat membre. Elle devait aussi surveiller l'émigration et se charger d'organiser une propagande pacifique en faveur de „ la république chrétienne ”. En cas de violation du pacte, on pouvait, si nécessaire, recourir à des sanctions militaires effectuées, soit au moyen d'une action collective, soit à l'aide d'un voisin de l'Etat ayant violé le Pacte. Le projet prévoyait en outre une régulation très poussée des territoires des Etats existants. Voici comment furent définis les principes de cette régulation : „ Les nouvelles limites prises dans la nature et fixes comme elle, devraient être posées de manière à renfermer des peuples qui puissent se balancer réciproquement par le

¹⁰ H. VON SYBEL prétend que de Maistre écrivit son livre “ Du pape ” dans l'intention d'amener Alexandre I à entrer dans l'Eglise mère. GOLLWITZER, op. cit., p. 250.

¹¹ Analysé dans ter Meulen, op. cit., II, I, pp. 198—203.

LA SAINTE-ALLIANCE

nombre et l'étendue, et choisies de telle sorte que l'avantage et la facilité du commerce et des autres relations sociales fussent assurés à chaque état, indépendamment du caprice et de la violence de ses voisins ; et l'on s'appliquerait surtout à réunir dans un même gouvernement des contrées assorties à une abondance et à une variété de richesses agricoles, telles que chaque état pût se suffire intérieurement à lui-même sinon pour les choses de luxe, au moins pour celles d'une vraie nécessité".¹²

Les grands fleuves (le Sénégal, le Nil etc.) servirent de base à la nouvelle répartition des territoires d'Etat préconisée par l'auteur du projet. Ainsi, dans le Vieux Monde (Europe, Afrique, Asie) la diète devait se composer de 42 Etats pour la partie occidentale et de 24 Etats pour la partie orientale. Dans le Nouveau Monde (l'Amérique), la diète devait comprendre 18 Etats. (La place attribuée à l'Océanie n'est pas tout à fait claire.) Les affaires de la diète devaient être traitées par trois congrès — l'un dans le Nouveau Monde avec siège à Mexico, les deux autres dans le Vieux Monde, avec sièges à Rome et à Nankin. „ La diète universelle ” serait chargée de contrôler ces congrès d'une façon régulière.

D'un point de vue de droit international, c'est l'œuvre de LUIGI TAPARELLI D'AZEGLIO (1793—1862) qui, à cette époque, donne leur forme la plus claire aux idées catholiques ayant trait à une organisation internationale. Taparelli était entré dans l'ordre des Jésuites en 1814, il était un des premiers novices de l'ordre qui venait d'être rétabli. Par ses travaux théologiques et philosophiques, il contribua dans une large mesure à ouvrir la voie au mouvement néo-thomiste. C'est dans son ouvrage „ Saggio teoretico di diritto naturale appoggiato sul fatto ” (1840—1843) qu'il expose ses idées sur les relations internationales.¹³ Dans ce contexte, le terme „ fatto ” a une signification particulière ; il ne s'agit pas ici de „ faits ” dans l'acception moderne et scientifique du terme. Le concept a plutôt trait à une interprétation métaphysique d'un rapport universel. Traitant du problème de la guerre, Taparelli, s'en tenait au dogme théologique catholique du „ bellum justum ” qu'il

¹² Nouveau Projet, I, p. 19.

¹³ Publié à Palerme. En 1845, il en parut à Regensburg une édition allemande intitulée: „ Versuch eines auf Erfahrung begründeten Naturrechts ”. L'exposé ci-dessus se réfère à cette édition.

COURANTS IDÉOLOGIQUES

définissait comme une défense de l'ordre existant à l'aide de moyens physiques.¹⁴

Quatre principes fondamentaux doivent être respectés si on veut mener une guerre juste : publicité, justice, activité („ Wirksamkeit ”), mesure. Dans les temps modernes, il est plus facile qu'auparavant de maintenir le principe de publicité, car l'autorité souveraine — la direction de l'Etat — qui décide de la paix et de la guerre, n'exerce plus aux yeux des peuples une domination fondée uniquement sur la force.

La guerre en tant que telle perdra de son importance au fur et à mesure que se développera la communauté entre les nations. Cette communauté, Taparelli la nomme „ etnarchie ”. Elle se développe en vertu d'une loi naturelle et diffère essentiellement de ces accords entre nations qui se traduisent par des confédérations, des alliances etc., et qui sont fondés sur le libre arbitre des hommes.

L'„ etnarchie ” se développe de la façon suivante: „ Die Verwicklung der *Interessen*, die Mittheilung der *Wahrheit*, die Sympatie in den *Affekten* sind Vereinigungsmittel, welche für alle Menschen passen, und verbreiten sich auf eine Weise, dass auch die entfernteste Nation von den politischen Stürmen weit entlegener Länder berührt und aufgereggt wird ”.¹⁵

Ces facteurs ont joué dans la croissance organique de la communauté — passant de la cité à l'Etat et à la confédération. Ils sont à l'origine du droit des gens et, avec le temps, ils permettront la réalisation d'un ordre juridique international. A ce propos, Taparelli met en garde ceux qui s'attendent à des résultats dans un bref délai. Cela pourra prendre des siècles, mais les siècles dans la vie des nations sont comparables aux années dans la vie des individus.

Parmi les penseurs qui, d'une façon plus libre, analysaient les possibilités d'une organisation internationale permanente qu'on pouvait entrevoir grâce à la Sainte-Alliance, il convient de citer tout particulièrement C. F. VON SCHMIDT-PHISELDECK (1770—1832). D'origine allemande, il devint plus tard sujet danois et directeur de la Banque Royale à Copenhague. Il commença par étudier la philosophie et la théologie, mais s'intéressa par la suite davantage aux sciences politiques et à l'économie politique et sociale. Schmidt-Phiseldeck se distinguait des pen-

¹⁴ Versuch eines auf Erfahrung begründeten Naturrechts, II, p. 213.

¹⁵ Ibid., p. 237.

seurs qui, comme lui, étudiaient avec un préjugé favorable la Sainte-Alliance.¹⁶

D'abord, il cherchait, comme en son temps Alexandre I, à créer un équilibre entre les idées libérales du siècle des lumières et le penchant de l'époque romantique pour le principe d'autorité. Ensuite, il analysait les problèmes européens sous un angle bien plus large que la plupart des autres auteurs. Il attachait beaucoup d'importance à la libération des colonies en Amérique, libération qui, à son avis, changerait la situation de l'Europe dans le monde, tout comme l'avait fait en son temps la découverte de l'Amérique. Mais les conséquences en seraient essentiellement différentes: tandis que les grandes découvertes avaient assuré l'hégémonie de l'Europe dans le monde, la libération de l'Amérique latine ne manquerait pas d'ébranler cette suprématie dans ses fondements mêmes. Les nouveaux Etats graviteraient, surtout au point de vue économique, dans l'orbite des Etats-Unis. Ainsi cesseraient les transports de métaux précieux vers l'Europe, et les autres territoires d'outre-mer — les Indes, l'Asie Orientale, l'Afrique et l'Australie — seraient peu à peu englobés dans une zone d'influence américaine.

Et l'Europe elle-même risquait à la longue d'arriver dans une situation analogue. La seule manière dont l'Europe pût répondre au défi, c'était d'établir une alliance entre ses différents Etats. Les possibilités de réalisation d'une telle idée étaient maintenant plus grandes que jamais. Le règlement qui avait eu lieu après la chute de Napoléon en fournissait une preuve excellente, car il avait été réalisé d'après un plan commun. Au lieu de traités de paix séparés, le congrès avait élaboré des décisions inspirées par les grandes puissances en intime collaboration les unes avec les autres. Et sur le plan militaire, on avait établi le service obligatoire qui mettait fin au caractère de caste qu'avait eu l'armée. Ainsi, on avait augmenté les possibilités d'une attitude pacifiste chez les peuples.

La conviction, très répandue, que la guerre est un phénomène inhérent à la nature humaine, n'est pas fondée. La nature de l'homme est en réalité bien plus orientée vers une évolution spirituelle, bien que l'on ne puisse nier qu'autrefois la guerre ait contribué à promouvoir certaines idées générales. On a aussi prétendu que la guerre est rentable. C'est

¹⁶ ter Meulen, op. cit., II, I, p.p. 185—193.

là une assertion qui ne résiste pas à une analyse plus détaillée. Le fait est qu'un Etat ne peut retirer aucun gain d'un autre Etat. La création d'une confédération européenne éliminerait la guerre. La Confédération germanique pourrait servir de modèle pour la structure même d'une telle organisation, et la Sainte-Alliance pourrait en constituer le fondement. A ce propos, l'auteur soutient d'ailleurs que l'Alliance dépend par trop des chefs d'Etat. Elle doit aussi avoir racine dans les peuples. Les relations avec les colonies occupent une large place dans les idées de Schmidt-Phiseldeck sur l'unification de l'Europe. Ses considérations sur ce sujet reflètent ses points de vue aux perspectives universelles; il présente d'intéressants projets de réformes. C'est ainsi que pour les colonies ayant une importante immigration européenne, il recommande un système d'„Etats-succursales” — une sorte de dominions. Les autres colonies seraient placées sous un contrôle européen commun ayant pour but de développer la civilisation parmi les indigènes, donc, en somme, un système rappelant celui des mandats de la Société des Nations et celui du „trusteeship” de l'O.N.U.

Dans un ouvrage paru en 1822, „Die Politik nach den Grundsätzen der heiligen Allianz”, Schmidt-Phiseldeck estime que l'Alliance est l'expression d'un authentique cosmopolitisme. Elle conserve des institutions nationales en même temps qu'elle consolide un règlement international à l'aide de principes généraux : „Es ist demnach, so lange diese Ansicht der Verhältnisse und dieses Bekenntniss der obersten Grundsätze auf die Entschliessungen der Fürsten einwirkt und ihre Schritte leitet, der Friede der Verbündeten christlichen Welt gesichert, und das Schwerdt kann hinfort nicht mehr zum Angriff und überall nur gezückt werden, um „die Religion, den Frieden und die Gerechtigkeit zu schützen” (p. 29). Un facteur essentiel pour le développement d'une communauté européenne serait l'introduction d'un élément international dans l'éducation. Dans cet ordre d'idées, il propose la fondation d'une haute école européenne (p. 93). Comme dans son ouvrage précédent, Phiseldeck critique certains aspects du système de la Sainte-Alliance. Il condamne d'une façon particulièrement sévère la police secrète. Le citoyen est disposé à se soumettre aux règlements et ordonnances nécessaires, mais il ne veut pas „in seinem besonderen Leben und Treiben den Pädagogen jederzeit neben sich erblickender, jeglichen seiner Schritte regelt und

meistert, oder, was schlimmer ist, auflauernd beobachtet, nach ihm unbekanntem Grundsätzen auslegt und mit ihm vielleicht ganz unbewussten Ereignissen in Verbindung bringt; gegen welche Ausdeutung und Verknüpfung sich zu verwalten der Betheiligte kein Mittel in Händen hat" (p. 229).

Schmidt-Phiseldeck n'était pas non plus un partisan dogmatique du „statu quo". Ainsi, il se fit le champion de la lutte pour l'indépendance menée par les Grecs, et il soutint qu'elle devait recevoir l'appui de la Sainte-Alliance. A ce propos, il souligne — comme beaucoup d'autres auteurs de projets de paix avant lui — que la destruction de la puissance turque doit être un objectif commun à toute l'Europe chrétienne (p. 271 et suivantes).

Parmi les auteurs *hostiles* à la Sainte-Alliance, DOMINIQUE DUFOUR DE PRADT (1759—1837) occupe une place particulièrement importante. Né d'une famille noble aux revenus modestes, il soutint sa thèse de doctorat en théologie en 1786 et fut élu comme représentant du clergé aux Etats Généraux de 1789, où il attaqua vivement les réformes qui y furent adoptées. En 1791, il émigra à Hambourg où il publia plusieurs brochures à tendance nettement antirévolutionnaire. En 1800, il retourna en France où Napoléon, en 1805, le nomma aumônier ordinaire avec titre de baron de l'Empire et dotation de 50 000 francs. Quelques mois plus tard, il se vit attribuer l'évêché de Poitiers. De Pradt s'était efforcé de s'assurer les bonnes grâces de Napoléon — il se nommait lui-même „aumônier de Mars" et réussit à faire essayer ses dons de diplomate par l'empereur. En 1808, il fut chargé auprès des souverains espagnols d'une mission qui aboutit à les amener à Bayonne et à leur faire signer le traité du 3 mai. Pour avoir mené à bien cette importante, sinon très honorifique, mission, il fut promu archevêque de Malines.

En 1812, de Pradt se vit confier une nouvelle mission. Envoyé comme ambassadeur en Pologne, il devait s'assurer l'appui des Polonais pour la campagne que Napoléon préparait contre la Russie. Mais cette fois-ci, l'ecclésiastique n'accomplit pas sa mission d'une façon satisfaisante pour l'empereur et leurs rapports devinrent très froids. Dans un livre consacré à sa carrière d'ambassadeur et publié en 1815, de Pradt laisse entendre que, dès cette époque, il contrecarrait Napoléon. Il cite à ce propos ce que Napoléon se serait une fois écrié: „Un homme de moins

COURANTS IDÉOLOGIQUES

et j'étais le maître du Monde " en précisant que cet homme aurait été de Pradt lui-même. Il est vrai qu'il ajoute modestement: „ A ce compte, j'aurais donc sauvé le monde; et, ce titre à la main, je pourrais le défier d'égaliser jamais la reconnaissance au bienfait. Mais loin de moi l'idée de m'attribuer de pareils droits ".¹⁷ Pourtant, il laisse entendre qu'à ce moment il contrecarrait Napoléon parce qu'il estimait que sa politique était nuisible aux intérêts de la France et de l'Europe.

L'été 1814, de Pradt participa activement aux intrigues de Talleyrand qui amenèrent les alliés à refuser de négocier avec Napoléon et aboutirent à la restauration des Bourbons. Pour le récompenser de ses efforts au cours de cette phase finale, Louis XVIII éleva de Pradt à la dignité de grand chancelier de la Légion d'Honneur. Cette distinction suscita un vif mécontentement dans de nombreux milieux et, en février 1815, il dut céder la place au maréchal Macdonald. Il dut aussi renoncer à l'archevêché de Malines, mais, dans les deux cas, on le dédommagea en lui octroyant de généreuses pensions.

Les larges revenus de de Pradt lui permirent d'écrire et de publier une série d'ouvrages politiques. En 1815, il fit paraître un livre sur le congrès de Vienne. En tant que Français, de Pradt n'est pas satisfait des régulations de frontières adoptées par le congrès, mais contrairement à bien d'autres auteurs, il s'efforce d'envisager les problèmes sous un angle européen. C'est ainsi qu'il souligne que l'assujettissement de la Pologne à la Russie rompt l'équilibre des forces. Et les „ compensations " que l'Autriche a obtenues grâce à son hégémonie en Italie, sont „ une autre violation des sûretés de l'Europe ". Ces „ arrangements " ont amené la Prusse à déployer une grande activité: „ Comme ne pas s'agrandir proportionnellement avec ses voisins, c'est décroître en réalité, il a bien fallu que, de son côté, la Prusse obtint des compensations et des moyens d'équilibre. Dès lors on l'a vue cherchant partout des indemnités ".¹⁸

Sur le plan idéologique, de Pradt était à cette époque un adepte du principe de la légitimité, mais il condamnait le despotisme. Pour que l'harmonie règne en Europe, il fallait, selon lui, favoriser une évolution

¹⁷ Histoire de l'ambassade dans le grand duché de Varsovie en 1812, Paris 1816, pp. 1—2.

¹⁸ Du congrès de Vienne, Paris 1815, I, pp. 171—172.

vers des constitutions libérales. Mais pendant les années qui suivirent 1815, rien ne semblait indiquer qu'une telle évolution fût en cours. La sagesse politique des souverains, en laquelle de Pradt avait mis sa confiance, se révélait inexistante. Dans la plupart des pays, ces souverains avaient, au contraire, recours à la violence pour repousser les revendications du peuple qui demandait à exercer une influence sur le gouvernement de l'Etat. En même temps, il apparut que la Sainte-Alliance ne constituait pas une garantie durable de paix en tant que symbole d'une communauté européenne. Les Etats avaient toujours des intérêts opposés, et la paix était garantie d'une façon négative par le fait qu'une guerre éventuelle entraînerait à nouveau toute l'Europe dans la tourmente : „ Dans l'ordre actuel, rien n'est plus simple à apercevoir que toute guerre en Europe devenant nécessairement guerre d'alliance finira aussi nécessairement par être une guerre générale. C'est la gravité de cette considération qui militera en première ligne pour la conservation de la paix ”.¹⁹

Dans le domaine idéologique, la situation se compliqua du fait que certains auteurs se faisaient, d'une part, les champions du principe de légitimité et réclamaient, d'autre part, „les frontières naturelles” telles qu'elles avaient été définies pendant la Révolution française. De Pradt estime que de Bonald constitue un exemple effrayant dans cet ordre d'idées. En premier lieu, il revendiquait la frontière du Rhin pour la France, et, ensuite, il réclamait une réorganisation de l'Italie; mais celle-ci ne devait pas avoir lieu au nom de la souveraineté du peuple (qu'il considérait comme un dogme athée), mais grâce au pape auquel on assurerait l'hégémonie en Europe.²⁰

En étudiant les revendications constitutionnelles en Europe, de Pradt s'était, dès le commencement, intéressé à l'évolution de l'Amérique Latine. Déjà dans son livre sur le congrès de Vienne, il avait souligné l'importance énorme qu'aurait aussi pour l'Europe une solution pacifique de ce problème. Outre „le désarmement et l'amortissement de l'esprit militaire et l'affermissement du bon ordre en France”, c'était là la principale tâche que les Etats de l'Europe se devaient de mener à bien. Les conflits de l'Amérique Latine ne pouvaient être résolus que

¹⁹ L'Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle, Paris 1819, pp. 160 ss.

²⁰ Du congrès de Vienne, II, p. 241.

COURANTS IDÉOLOGIQUES

par une émancipation générale. Cette solution ne contribuerait pas seulement au triomphe de la justice dans le monde, elle ouvrirait aussi de nouvelles possibilités économiques dont profiteraient les peuples d'Europe. Et *cela* ne serait-il pas conforme aux intérêts des souverains? Il est toujours plus facile de régner sur des sujets satisfaits que sur des masses menacées de misère par suite du marasme économique.²¹

Mais il va de soi qu'une libération de l'Amérique Latine entraînerait fatalement une accélération des mouvements constitutionnels en Europe. Il serait vain d'essayer d'arrêter cette évolution qui est une manifestation de l'esprit du temps. La Sainte-Alliance elle-même n'a pas réussi à imposer son exemple à *toute* l'Europe. L'Angleterre, avec son parlement et sa liberté de presse, l'en a empêchée.

Le problème est maintenant de résoudre les oppositions entre les conceptions étatiques autoritaires et libérales de telle façon qu'elles ne dégèrent pas en conflits sanglants à l'intérieur des Etats ou entre les Etats, comme cela avait été le cas sous la Réforme et la Révolution française. Le danger d'explosions brutales du mécontentement social et national subsistera toutefois aussi longtemps que les classes féodales feront la sourde oreille aux impulsions favorables émanant des bourgeois et des paysans et aussi longtemps que la politique dictatoriale du congrès dominera l'Europe sous l'égide de Metternich.²²

Au fur et à mesure que le mouvement libéral gagnera du terrain, les chances d'une paix durable augmenteront également. Recourir à la guerre était le moyen le plus simple, lorsqu'elle se faisait pour ainsi dire *in natura*. Cela devint un peu plus difficile, lorsque les souverains durent lever des impôts et faire des emprunts afin de se procurer l'argent nécessaire pour mener une guerre. Et cela devint encore plus compliqué à partir du moment où la fixation des impôts et la contractation d'emprunts furent soumises au contrôle constitutionnel. De Pradt prévoit les objections qu'on peut faire à ce raisonnement. On peut par exemple avancer que la France révolutionnaire a mené bien des guerres. A cela de Pradt répond que ces guerres étaient en grande partie dues aux provocations des émigrés (les points de vue, de l'auteur ont bien changé

²¹ Ibid. I. Préface, XVI—XVII.

²² Herman Meyer-Lindenberg, *Das Problem der europäischen Organisation und das Geistesleben der Restaurationsepoche*, Liège 1935, pp. 64 ss.

depuis la Révolution!) et que ce fut l'intervention étrangère qui provoqua la militarisation de la France. Une autre objection qu'on peut faire, c'est que la Grande-Bretagne si constitutionnelle avait aussi mené beaucoup de guerres et augmenté les dettes de l'Etat. Si l'on étudie le phénomène de plus près, on s'aperçoit toutefois qu'il y a une explication à ce fait. D'abord, la royauté personnelle exerce aussi en Grande-Bretagne une influence encore trop grande lorsqu'il s'agit de décider de la guerre ou de la paix. Cet état de choses devient encore plus manifeste lorsqu'on songe que la Grande-Bretagne est directement engagée dans les affaires du continent (Hanovre), et cela précisément par l'intermédiaire de la famille royale. En outre, il est de fait que la Grande-Bretagne, comme seul Etat constitutionnel en Europe, a souvent été obligée de défendre ses intérêts vitaux. Elle était forcée de „prendre part aux guerres allumées par défaut d'ordre constitutionnel ”.²³

L'introduction d'un régime constitutionnel affaiblira nécessairement l'esprit militaire. Le problème consistera alors à remplacer cet esprit militaire autoritaire par une volonté de défense démocratique: „La liberté est le but du Gouvernement représentatif, l'obéissance passive est celui du militaire, l'ordre civil est l'objet du Gouvernement représentatif, l'ordre militaire lui est étranger, ou mieux encore, il en est l'ennemi. Il y a donc, pour le bon ordre de l'Etat, une proportion harmonique à établir entre ces deux choses, pour que, à la fois, l'Etat soit défendu et la liberté conservée ”.²⁴

A cet égard, l'Amérique est digne d'envie, car sa situation est facile. Elle n'a aucune ambition en ce qui concerne „une politique d'équilibre ” en Europe, et les constitutions républicaines adoptées en Amérique du Nord — et ces derniers temps en Amérique Latine aussi — ne favorisent pas le développement d'un militarisme plein d'influence. En se fondant sur le congrès de Panama en 1825, de Pradt prévoit un riche avenir au „Nouveau Monde ”: „La place qu'occupera Rome à l'égard des

²³ Pour ce qui concerne la France, de Pradt écrit: “Il est vraiment singulier que, lorsque l'intervention du corps législatif est de rigueur pour le plus léger droit sur le sel ou le tabac, sa juridiction soit entièrement déclinée pour les objets qui peuvent aller jusqu'à affecter l'existence même de la nation.” L'Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle, p. 302.

²⁴ Ibid., pp. 352—353.

COURANTS IDÉOLOGIQUES

pères, dans l'ordre religieux, l'Amérique l'occupera dans l'ordre de la richesse, à l'égard de leurs descendants : Qui sera *excommunié* par elle, sera exhérédié de la richesse, et par conséquent privé du pouvoir élémentaire des sociétés modernes; *hors de l'Amérique, il n'y a plus de salut en finances*".²⁵

Tandis que la libération de l'Amérique Latine avait en premier lieu suscité chez de Pradt des considérations de caractère idéologique très général, l'insurrection de la Grèce avait surtout attiré son attention à cause des perspectives qu'elle présentait dans le domaine de la politique de puissance. Dans cet ordre d'idées, la Russie est au centre de ses préoccupations. La Russie et l'Angleterre sont les puissances dominantes en Europe, parce qu'elles sont „ inattaquables sur leur propre sol ". Mais seule la Russie représente un véritable danger pour les autres Etats. „ L'Angleterre peut enlever à ses ennemis quelque partie de leurs richesses. La Russie peut enlever l'existence même ".²⁶ De Pradt caractérise l'attitude ambivalente de l'Autriche à l'égard de la Russie de la façon suivante: „ Il y a donc dans la position de l'Autriche une double action, dont l'une l'attire vers la Russie et l'autre la repousse. La puissance russe fait l'éloignement, la révolution fait le rapprochement avec elle ".²⁷ Les dirigeants autrichiens voyaient d'un mauvais œil toute modification du statu quo et, en ce qui concerne la guerre d'indépendance des Grecs, ils craignaient surtout que la Russie ne fût disposée à profiter de la situation pour se procurer un allié dans les Balkans. Dans ces circonstances, certains regardaient la Turquie comme pouvant tout naturellement contrebalancer l'expansion russe. En conséquence, il ne fallait pas soutenir l'insurrection de la Grèce. De Pradt estime que c'est là un point de vue erroné. En aidant la Grèce, on pouvait parvenir à un règlement qui permettrait à la fois à la Turquie et à la Grèce de contrebalancer la Russie. En tout cas, il était évident que la Turquie à elle seule ne pouvait plus offrir une telle garantie. Alors que, par ailleurs, l'Europe, après le congrès de Vienne, était organisée de telle façon qu'une agression en un endroit déclencherait infailliblement une réaction en

²⁵ Congrès de Panama, Paris 1825, p. 39.

²⁶ Parallèle de la puissance anglaise et russe, Paris 1823, pp. 168—169.

²⁷ Ibid., p. 232.

chaîne dans les relations entre les puissances, le flanc sud-est de l'Europe, couvert par la Turquie, était à la merci d'une attaque russe. Aussi les autres puissances européennes devaient-elles, dans leur propre intérêt, veiller à ce qu'une Grèce indépendante se vît attribuer des frontières aussi larges que possible. En 1828 — au moment où le nouvel Etat était sur le point de devenir une réalité — de Pradt invita les puissances occidentales à résoudre „la question d'Orient” en formant une alliance capable d'endiguer l'expansion russe. La Russie peut en effet manifester son pouvoir d'une façon encore plus convaincante que l'Empire romain: „Rome avait des sujets, mais la Russie a des Russes, enfants du sol de la Russie, attachés à elle par nature, tandis que les sujets de Rome ne l'étaient que par la force”.²⁸ Au point de vue technique, la Russie a — comme l'Amérique — le grand avantage de commencer à zéro, ce qui lui permet de se procurer plus facilement l'équipement le plus moderne dans tous les domaines.²⁹

L'influence croissante de la Russie en Europe n'était pas seulement due à des conquêtes territoriales, mais aussi à leurs conséquences indirectes. Les „compensations” obtenues par la Prusse sur le Rhin la plaçaient en effet dans une opposition latente à la France, ce qui affaiblissait la solidarité de l'Europe occidentale.³⁰

En analysant les possibilités d'expansion russe, il ne fallait pas oublier qu'elles pouvaient encore augmenter sous l'impulsion de souverains cyniques et brutaux. Même un souverain aussi „modéré” qu'Alexandre I ne s'était pas refusé à exercer sa domination en Pologne, en Finlande et en Bessarabie. Dans l'alliance que devaient conclure les puissances occidentales du continent, il aurait été souhaitable de voir figurer aussi la Grande-Bretagne. Amener ce pays à renoncer à son attitude négative à l'égard de projets d'alliance ne devait pas présenter

²⁸ Du système permanent de l'Europe à l'égard de la Russie et des affaires de l'Orient, Paris 1828, p. 9.

²⁹ “ — aucune partie de l'Europe n'est susceptible d'une uniformité de progrès de meilleur ordre, tel que l'aura la Russie parce que chez elle tout sera fait sur les modèles modernes, comme à Pétersbourg, comme en Amérique. C'est l'avantage des pays neufs, le retard est compensé par la meilleure formation. ” L'Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle, p. 39.

³⁰ Du système permanent, p. 13.

COURANTS IDÉOLOGIQUES

tellement de difficultés lorsque l'alliance — comme c'était le cas cette fois-ci — avait un caractère strictement défensif.³¹

Dans un ouvrage ultérieur en date de 1836, „ Question de l'Orient ”, les idées de de Pradt sur „ le danger russe ” se sont essentiellement modifiées. Les circonstances entourant la reconnaissance de l'indépendance de la Grèce et de la Belgique le convainquirent que les objectifs politiques russes n'avaient pas le caractère agressif qu'il leur avait prêté auparavant. En ce qui concerne la répression de l'insurrection polonaise, de Pradt estimait que l'Europe occidentale avait accepté les allégations polonaises sans faire preuve de grand discernement. Pour ce qui était de „ la question d'Orient ”, il soutenait maintenant que la Turquie, malgré tout, pouvait former une barrière efficace contre l'expansion russe, notamment parce que les grandes puissances européennes étaient intéressées à maintenir l'indépendance de la Turquie.

Les ouvrages politiques dus à de Pradt montrent d'une façon générale qu'il est très vacillant dans ses jugements. L'auteur aime souvent les formules vagues derrière lesquelles s'abrite un manque de logique. Rares sont cependant ceux qui ont procédé à une analyse aussi pénétrante du système de la Sainte-Alliance tant au point de vue des véritables rapports de forces qu'au point de vue des courants libéraux qui menaçaient le fondement même du système. Ces courants furent aussi l'objet d'études sérieuses de la part de LOUIS PIERRE EDOUARD DE BIGNON (1771—1841), prédécesseur de de Pradt comme ministre à Varsovie. Contrairement à de Pradt, de Bignon joua un rôle important dans la vie politique. Il fut ministre des Affaires Etrangères en 1815, immédiatement après Waterloo, membre de la Chambre des Députés de 1817 à 1837, année où il devint pair de France. De Bignon fit tout le temps partie de l'aile libérale, et lorsqu'il fut nommé ministre des Affaires Etrangères après la révolution de juillet, il espéra pouvoir réaliser son programme qui consistait à apporter l'aide française aux mouvements nationaux en Europe. Sur ce point il se heurta toutefois à l'opposition de Louis-Philippe et de la majorité du gouvernement, ce qui l'amena à démissionner et à rallier les bancs de l'opposition.

³¹ “ Ce système doit être purement défensif, car il ne s'agit pas d'affaiblir la Russie, ni de lui rien retrancher, mais de conserver soi-même; c'est un acte de préservation et non d'hostilité ”. Ibid., pp. 25—26.

LA SAINTE-ALLIANCE

De Bignon avait exposé ses idées sur les conditions politiques en Europe dans un ouvrage paru en 1822 et intitulé „Les cabinets et les peuples.” Il y établit un parallèle entre le système de la Sainte-Alliance et les idées fondamentales contenues dans des projets de paix antérieurs, en particulier dans ceux de Sully et de Saint Pierre. Il constate notamment les différences suivantes : dans les projets antérieurs, on prévoyait l'établissement d'une instance juridique commune aux Etats européens, s'appuyant en cas de nécessité sur la force militaire. Sans doute les grandes puissances exercent-elles une telle autorité au sein de la Sainte-Alliance, mais sans qu'existe dans les rapports entre Etats cette *égalité* que prévoyaient les projets de paix antérieurs. Actuellement les affaires de l'Europe étaient en réalité réglées par une dictature de 5, quelquefois de 3, grandes puissances. Au point de vue idéologique, on constate aussi une différence essentielle. Dans le projet de paix de Saint Pierre, l'unité de religion était soulignée en même temps qu'on mettait en évidence l'opposition à la Turquie. Les dirigeants de la Sainte-Alliance, en revanche, se proposaient comme objectif de maintenir la paix avec la Turquie aux dépens des populations chrétiennes sur lesquelles régnait le Sultan. En ce qui concerne les affaires intérieures, les projets de paix antérieurs avaient sans doute offert aux souverains des garanties contre la révolution, mais ils avaient d'autre part protégé les peuples contre les abus des princes. Les membres de la Sainte-Alliance, en revanche, n'étaient responsables que vis-à-vis de Dieu, „ce qui exclut la responsabilité même dans la personne de leurs ministres ” (p. 494).

Si on la compare à ce qu'elle avait été au temps d'Henri IV, la situation politique en Europe avait changé. Henri IV avait lutté pour empêcher l'Autriche de dominer l'Europe. Depuis 1815, l'Autriche et la Russie dominant en fait l'Europe. (Il est significatif que ce dernier pays est maintenant l'objet de la plus grande attention, alors que dans les projets de paix antérieurs, il est plutôt traité comme „ quantité négligeable ”.) Le but de ces puissances est de maintenir le statu quo. Aussi se montraient-elles bienveillantes envers la Turquie et voyaient-elles avec le plus grand calme massacrer les Grecs épris de liberté, car dans ce cas, il ne s'agissait pas de frontières, mais seulement d'un peuple (p. 503).

COURANTS IDÉOLOGIQUES

Ce groupe compact de puissances ne pouvait être disloqué que par un effort commun des mouvements libéraux de tous les pays. De même qu'au temps de la Réforme, on avait formé des ligues pour combattre pour la liberté de religion, de même on devait pouvoir former maintenant des ligues pour l'avènement de la liberté politique. D'un point de vue idéologique, une telle ligue existait déjà. De Bignon la nomme „ le Congrès des Nations civilisées ” et met en avant les trois principaux facteurs qui commandent son action : la raison, la justice et l'humanité. A la longue *ses* décisions se révèleront plus durables que celles des congrès officiels — parce que le temps même garantit l'exécution de sa volonté.

Dans cet ouvrage, de Bignon apparaît comme l'un des précurseurs de l'„ internationale du libéralisme ” qui devait s'épanouir entre 1830 et 1848.

Au nom de ses conceptions libérales, ADAM CZARTORYSKI (1770--1861) attaqua lui aussi la Sainte-Alliance. D'origine polonaise, Czartoryski avait en son temps été ministre des Affaires Étrangères sous Alexandre I et l'avait alors aidé à élaborer un projet de paix dont le grand principe était le droit des nations à disposer d'elles-mêmes, droit devant être garanti par une alliance entre la Russie et l'Angleterre.³² Il visait en premier lieu à un rétablissement de l'indépendance polonaise ; n'y ayant pas réussi, il retourna à sa vie privée. En 1827, il coucha sur le papier ses considérations sur les questions internationales. Elles ne furent publiées qu'en 1837, à l'époque où l'auteur vivait comme émigrant à Paris après avoir joué un rôle de premier plan dans l'insurrection polonaise en 1830 -1831. L'ouvrage, publié sans nom d'auteur, était intitulé „ Essai sur la Diplomatie. Manuscrit d'un Philhellène publié par M. Toulouzan ”. Dans ce livre, il reprenait ses idées de 1804 visant à la réalisation du principe concernant le droit des nations à disposer d'elles-mêmes ainsi que son projet d'une alliance entre la Russie et l'Angleterre. En réprimant le droit des nations grâce aux traités de 1815, les grandes puissances s'étaient elles-mêmes affaiblies. A ce propos, l'auteur déclare que Napoléon aurait gagné la guerre de 1812 si son objectif avait été la restauration de la Pologne et non la destruction de la Russie. Pour la Russie elle-même, une Pologne indépendante, c'était une barrière

³² Histoire de l'Internationalisme, II, pp. 454—456.

contre l'Autriche et la Prusse qui contribuerait à guérir le corps de l'Etat russe de ces maladies pernicieuses que sont la répression et la suspiscion. Pour l'Autriche, renoncer à dominer l'Italie, c'était procéder à une cure d'assainissement analogue. En ce qui concernait l'Angleterre, il lui reprochait l'indifférence qu'elle avait témoignée à l'égard des mouvements de libération qui avaient pris naissance sur le Continent après 1815 : „ Elle n'a pas pris une part directe aux injustices qui se sont passées sous ses yeux ; mais elle les a tolérées, et elle n'a pas cru devoir s'interposer pour les arrêter ”.³³

Ce droit à l'autodétermination, Czartoryski le revendique aussi pour les colonies. Il cite l'exemple des Indes et souligne que cette immense colonie ne manquera pas de devenir indépendante au cours des âges. Il serait donc d'intérêt vital pour l'Angleterre de mener une politique qui lui permette, au moment voulu, d'avoir en face d'elle des Indes indépendantes, mais animées de sentiments d'amitié et non de haine et d'amertume.³⁴

Czartoryski ne critique pas seulement la politique des grandes puissances, il exprime aussi ses craintes concernant les progrès des techniques d'armement et la concentration de pouvoir qui peut en résulter : „ Que deviendront le courage, le dévouement, l'héroïsme, si les moyens de destruction parviennent à ce degré de perfectionnement horrible que les progrès croissants des sciences physiques peuvent leur donner, et à quelles mains ces moyens seront-ils confiés? ”.³⁵

On ne pouvait créer de sécurité en Europe que si les Etats retournaient aux lois naturelles régissant l'existence entre les nations, lois qui avaient été respectées dans la première république romaine et dans le christianisme antique. Un trait caractéristique de ces lois, c'est qu'elles suppriment la démarcation artificielle et fatale entre la politique, la religion et la morale, introduite en théorie et en pratique par les générations suivantes. Les temps modernes nous offrent toutefois un exemple réconfortant : le traité de Westphalie dont pourrait s'inspirer une réorganisation de l'Europe. Une réorganisation devait avant tout être fondée sur le droit des nations à disposer d'elles-mêmes. La „ légitimité des souve-

³³ Essai, deuxième édition, Paris 1864, p. 115.

³⁴ MARIAN KUKIEL, Czartoryski and European Unity, Princeton 1955, p. 153.

³⁵ Essai, p. 115.

COURANTS IDÉOLOGIQUES

ains ” consacrée par le congrès de Vienne devait être remplacée par la véritable légitimité, celle des nations. C’est dans le même esprit que FÉLICITÉ DE LAMENNAIS (1782—1854), se fondant sur ses conceptions religieuses libérales, analysa la solidarité entre les nations. A l’instar de Taparelli, il soutenait qu’un besoin organique de solidarité et de communauté se faisait sentir „ — le développement du principe même de sociabilité que Dieu a mis dans l’homme ”, mais contrairement au jésuite italien, il estimait que ce besoin ne pouvait se développer dans les temps modernes tant que les peuples n’auraient pas rompu avec les forces réactionnaires: „ Ce qui les divise ou les isole, ce sont les intérêts de leurs chefs, ce ne sont pas leurs propres intérêts liés de telle sorte par la nature même que le bien de chacun s’accroît du bien de tous, et le bien de tous du bien de chacun ”. Dans cet ordre d’idées, Lamennais attire l’attention sur l’évolution de la science: „La science n’est-elle pas plus féconde à mesure qu’elle devient accessible à un plus grand nombre des esprits? Son progrès ne dépend-il pas, en partie, de la multiplicité des efforts simultanés. En se communiquant de l’une à l’autre, le mouvement d’intelligence s’accroît indéfiniment et la diversité des points de vue appelant l’examen et la comparaison, abrège la durée des erreurs inévitables”.³⁶

³⁶ Politique à l’usage du peuple, dans Œuvres complètes de F. de Lamennais. Paris 1844, tome IX, pp. 17—18.

CHAPITRE II

LE MOUVEMENT DE PAIX ORGANISÉ DE 1815 À ENVIRON 1840

§ 1. ANGLETERRE

L'Angleterre et les Etats-Unis jouèrent un rôle de premier plan dans le mouvement de paix organisé qui prit naissance au lendemain de 1815. Dans les deux pays, l'initiative venait de personnes issues de milieux de caractère religieux très prononcé, notamment de milieux quakers. L'idéologie du mouvement était dans ses grandes lignes analogue à celle qui s'était exprimée au cours des discussions sur le problème de la paix qui avaient déjà eu lieu pendant les guerres napoléoniennes.

L'idée même de créer des ligues de paix fut aussi ébauchée pendant la guerre; en Angleterre, c'est dans „The Monthly Magazine” (août 1809) qu'un correspondant, se référant à la manière dont les adversaires de la traite des noirs s'étaient unis 20 ans plus tôt et avaient fait triompher leur cause, avait soutenu qu'on pouvait opérer de la même façon pour combattre la guerre. Que la guerre ait eu sa place naturelle dans l'Empire romain était fort compréhensible, car les Romains n'avaient jamais dressé d'autel à la Pitié. Mais il devait être possible de l'abolir au sein de la civilisation chrétienne. Le correspondant — qui, par ailleurs, faisait remarquer qu'il était partisan d'une guerre défensive — concluait son article par l'appel suivant : „The purpose of these observations is the more strongly to recommend an association for this most excellent purpose ; to form a centre of union, and to open correspondence with the benevolent of other cities and countries, circulate suitable publications

ANGLETERRE

on the continent and begin a subscription for that purpose. Whether the times are ripe for such an effect, it is not for us to determine ; happy are those who are made the instruments of so glorious an achievement". Le correspondant qui avait donné son nom au rédacteur (il écrivait en pleine guerre !) promettait 50 livres pour la réalisation de l'idée. Sa proposition lui valut deux réponses dans la revue. Dans l'une, on soulignait qu'on ne pouvait pas directement comparer la lutte contre la guerre à celle menée contre la traite des noirs. Cette dernière avait été pratiquée pour le bien matériel de l'humanité, et on pouvait y renoncer par pitié aussi facilement qu'un homme riche donne l'aumône aux pauvres. La guerre, en revanche, était liée à la nature humaine avec toutes ses passions. Elle pouvait donc éclater indépendamment de tout régime politique, comme manifestation d'une fureur nationale. La paix ne pouvait être assurée que par un profond changement de mentalité. Or, il était fort douteux qu'un tel changement puisse s'accomplir. Car qui était capable de transformer à tel point l'âme humaine qu'aucun ne puisse plus instaurer la tyrannie ? En outre il ne serait certainement pas possible d'harmoniser attitudes et modes d'éducation chez les peuples respectifs, de façon à éviter des différences de conceptions, différences qui suscitaient infailliblement une partialité nationale.

Dans l'autre réponse, on proposait de réunir au commencement de chaque année un conseil des chefs d'Etat. Trois mois avant chaque réunion du conseil, les premiers ministres devaient avoir élaboré un rapport sur les conflits nationaux qui seraient examinés par le conseil et ensuite résolus par des décisions majoritaires. Le souverain qui ne se conformait pas à ces décisions, serait destitué et remplacé par le prince héritier. Le conseil devait également fixer une limite maxima pour les forces militaires nécessaires à la sécurité de chaque souverain.¹

Dans un exposé ultérieur (en 1811), on analyse les obstacles à la création d'un mouvement pacifiste efficace. Ils sont surtout dûs au fait que les guerres sont en général menées pour le grand avantage de toutes sortes de profiteurs. La concentration de la richesse entre les mains de quelques hommes leur permet de diriger la politique des Etats, politique qui va directement à l'encontre des intérêts des masses. L'apathie des masses au cours de ce processus s'explique par le fait qu'elles sont démo-

¹ The Monthly Magazine 1809, pp. 270—271.

LE MOUVEMENT DE PAIX

ralisées par la lutte pour l'existence qui les force à utiliser tous les moyens pour pouvoir subsister. De cette manière s'émousse l'attention qu'elles devraient porter aux grands problèmes de l'Etat auxquels elles n'ont par ailleurs guère le temps de réfléchir.²

Dans un exposé de la même année, on propose la création d'une cour internationale d'arbitrage. Dans les conflits de cette espèce, il est certainement préférable que les parties en présence puissent désigner des jurés qu'elles connaissent et en qui elles aient confiance, au lieu de s'en remettre à la décision d'un tribunal permanent dont les membres leur sont peut-être inconnus.³

Dans une brochure parue en 1815 et intitulée „On the Impolicy of War”, l'auteur, WILLIAM PITT SCARGILL, met en évidence les possibilités de propagande pacifiste efficace qui existent malgré tout: „If the Christian believes that men are to derive benefit from the extension of knowledge, and not only believes that it should be so, does he not give his assistance and exertions to the natural means of communicating knowledge? Let the same sound reason be applied to the practice of War, and its abolition is determined upon”.⁴

L'auteur examine ensuite quelques-uns des arguments avancés en faveur de la guerre. Il montre notamment combien il est erroné d'affirmer que la guerre empêche la surpopulation. Ce qui se passe en fait, c'est que la guerre augmente la consommation, en même temps qu'elle enlève de la main-d'œuvre au secteur de production. Même s'il se peut que la population eût été plus nombreuse s'il n'y avait pas eu de guerre, une période de paix durable aurait eu pour résultat une augmentation des ressources.⁵

Un autre argument prétend que la guerre absorbe des individus qui, sans cela, auraient été à la charge de la société. En réalité, la guerre crée des conditions favorables à la criminalité en laissant des soldats rudes et grossiers revenir chez eux sans trouver de travail honnête. Le paradoxe selon lequel „la guerre est menée pour la cause de la paix” n'est pas vrai non plus. On s'en rend le mieux compte en considérant les rela-

² Ibid., 1811, pp. 13—14.

³ Ibid., p. 527.

⁴ Essays on various Subjects, p. 141.

⁵ Ibid., p. 145.

ANGLETERRE

tions entre l'Angleterre et la France: l'état de paix y a toujours eu une durée très limitée.⁶

L'idée de créer des ligues de paix fut lancée plus tard — en 1813 — par le dr. DAVID BOGUE „the head of Gasport Missionary Society” dans un sermon, au cours duquel il déclara notamment : „When we live in an age of societies, to combine individual effort for public benefit, why should not one be formed for promoting peace among the nations of the earth? ”⁷ Le sermon suscita un grand intérêt et peut avoir inspiré WILLIAM ALLEN lorsqu'en 1814, il réunit quelques amis chez lui à Londres, afin d'examiner s'il était possible de fonder une ligue de paix.⁸ Les participants à cette réunion étaient uniquement des quakers, et, cette première fois, les discussions n'aboutirent à aucun résultat positif. Le 6 juin 1815 — quelques jours avant la bataille de Waterloo — on tint une nouvelle réunion chez Allen.

Cependant l'idée de fonder une ligue ne fut réalisée que l'année suivante. Les pacifistes anglais avaient, à cette époque, été encouragés par la fondation de la Massachusetts Peace Society (qui, de son côté, avait, paraît-il, été stimulée par les projets concernant une ligue de paix britannique). L'assemblée constituante eut lieu chez William Allen le 1^{er} juin 1816. Une nouvelle réunion eut lieu le 14 juin, et on y adopta les statuts suivants :⁹

No. 1—Original Resolutions.

At a Meeting held at Plough Court, Lombard Street, London, June 14th, 1816, for the Formation of a Society for the Promotion of „Permanent and Universal Peace”.

It was resolved,

1. That the Society be formed, and designated „The Society for the Promotion of Permanent and Universal Peace”.

2. That the object of this Society be to print and circulate Tracts, and diffuse information tending to show, that War is inconsistent with

⁶ Ibid., pp. 149—152.

⁷ The Herald of Peace, 1876, p. 57.

⁸ Sur William Allen, voir Histoire de l'Internationalisme, II, pp. 448—450.

⁹ Publié dans l'organe du mouvement pacifiste The Herald of Peace, 1819, p. 23. Voir aussi W. E. DARBY „Origin of Peace Societies” dans le Herald of Peace, 1893, p. 335.

LE MOUVEMENT DE PAIX

the spirit of Christianity, and the true interest of mankind ; and to point out the means best calculated to maintain permanent and universal Peace, on the basis of true Christian Principles.

3. That the Society addresses itself to no particular of separate religious community amongst the professors of Christianity but wishes to embrace those of every denomination, who are disposed to exert themselves in promoting „ Peace on earth and good will towards men ”. It is, therefore, desirous to avail itself of their influence, and to obtain their assistance, towards the attainment of an object so truly christian and benevolent ; an object not limited by local attachments, or circumscribed by geographical boundaries ; but extending to the whole human race.

4. That the Society trusts, the general prevalence or erroneous sentiments on the subject of War, instead of operating as a discouragement to its friends, will rather stimulate them to proportion their efforts to the obstacles they may have to encounter ; and that they will be animated to look forward to a period „ when nation shall not lift up sword against nation, neither shall they learn war any more ”.

5. That in the choice of Officers for carrying the views of this Society into effect, those of every religious denomination will be acceptable.

6. That a general meeting be held once in a year, at such time and place as the Committee shall fix, to receive their report, and to attend to such other business as may come before it.

7. All Subscribers of 10s. 6d. and upwards annually, will be entitled to receive half the amount of their subscriptions in Tracts, during the year in which they subscribe. Subscriptions will be received by W. Allen, Plough Court, Lombard Street, London or any other of the Committee.

8. That the following persons be a Committee, with power to add to their number : Messrs. William Allen, Thomas Clarkson, John Clarkson, William Crawford, Charles Stokes Dudley, Rev. Thomas Harper, Robert Marsden, Jos. Tregelles Price, Evan Rees, John Scott, Frederick Smith, Thomas Sturge.

Comme président de la „ Peace Society ” fut élu Robert Marsden, et parmi les membres du comité se trouvaient William Allen et Thomas Clarkson. Dès le début, le comité se décida à contrôler sévèrement le recrutement des membres. On posa comme condition absolue que l'in-

ANGLETERRE

téressé devait être animé d'une conviction pacifiste absolue et inébranlable. Ce principe fut confirmé dans une résolution de novembre 1816 concernant la nomination de nouveaux membres: „This committee being sensible of the importance of guarding carefully against any improper nomination of new members, directs that any member wishing to propose another shall request the committee to name one or two members to consider of it and if necessary confer with the person previous to his being proposed to the committee ”.¹⁰

En 1817, dans son allocution à l'occasion du nouvel an, le président, Robert Marsden, souligna avec force la conception pacifiste sur laquelle se fondait la ligue: „The Society for the Promotion of Permanent and Universal Peace, in announcing themselves to the world, think it their duty to state most distinctly, that they are principled against all War, upon any pretence, and that they have been led to the work either by political considerations, or by party spirit, but by a persuasion, that the united efforts of Christians of every denomination, in this important cause, will greatly tend to promote the happiness of mankind, and the extension of the Redeemer's kingdom ”.¹¹

Un des membres du comité, William Allen, avait d'ailleurs dans sa revue „The Philantropist”, datant de 1816, fait une réserve en déclarant qu'il acceptait une guerre purement défensive;¹² mais il n'y a manifestement pas attaché assez d'importance pour protester lorsque le comité élaborait les principes devant servir de directives à la ligue. En 1818, on eut une preuve éclatante de la fermeté et de la constance de cette conception, lorsqu'il fut proposé au comité de montrer un peu plus de souplesse dans ses principes et méthodes. Un de ceux qui soulevèrent la question — le pasteur Thomas Chalmers de Glasgow — avait souligné combien il était important de se mettre à l'œuvre peu à peu, en soutenant toute initiative de paix émanant du gouvernement britannique ou d'autres gouvernements. Pour exercer quelque influence dans ce domaine, il ne fallait pas par trop se cantonner dans une conception pacifiste absolue. C'était l'esprit d'agression lui-même, tel qu'il existait dans les différents pays, qu'il fallait s'efforcer d'éliminer. Jusqu' à nouvel ordre,

¹⁰ Peace Society — Committee Book, November 15, 1816.

¹¹ The Herald of Peace, 1819, p. 24.

¹² Voir Histoire de l'Internationalisme, II, p. 449.

LE MOUVEMENT DE PAIX

il fallait maintenir la défense du pays. Le comité de la ligue de paix s'en tint cependant à sa conception antérieure: „ The Committee are of the judgement that the fundamental principle of the Society that all war is inconsistent with christianity can not be conceded ”.¹³

Le comité contrôlait également les conférenciers qui prenaient la parole sous les auspices de la ligue. C'est ainsi qu'en 1835, il fut expressément déclaré que „ no person be eligible to give public lectures under the sanction of this Society however otherwise qualified, unless he goes to the full length of this Committee on the subject of Defensive War ”.¹⁴

Cette conception rigoureusement pacifiste fit que le mouvement de paix fut, dès ses débuts, l'objet de la suspicion de nombre de ceux qui avaient pris connaissance de son programme. En 1818, un correspondant de „ The Northumberland and Newcastle Monthly Magazine ” attaqua violemment la ligue dans un article pourvu d'un titre qui en disait long, „ Peace Societies unmasked ”. Il y soutenait qu'une suppression des forces militaires non seulement exposerait le pays à être attaqué de l'extérieur, mais créerait aussi un état d'anarchie à l'intérieur: „ Without soldiers there could be no government, without government there could be no law, and without law there could be no living ”. Sans doute, c'est à la police qu'il incombe de s'occuper des criminels, mais seulement quand ils opèrent individuellement. S'ils opèrent en masse — c.-à-d. s'ils sont en révolte — on doit recourir à la force armée. Si on se place au point de vue de la société, on ne peut citer le commandement du Christ de rendre le bien pour le mal, car il est manifeste que cela concernait les conflits entre *particuliers*. Ceci est encore plus évident sur le plan international. Il serait pour le moins douteux qu'un désarmement des pays civilisés soit propre à établir la paix dans le monde: „ Will holding out the idea, that war is inconsistent with Christianity, restrain the Turks, the pirates of Algiers, or the savage Indians of North America? Nothing would be more gratifying to Turkish or Heathen nations, than to hear that Christians had abolished war; in this case, every European kingdom would soon be deluged with blood, and every Christian community exterminated ”. (p. 390.)

¹³ Committee Book, February 24, 1818.

¹⁴ Ibid., March 6, 1835.

ANGLETERRE

Considérée sous cet angle, l'activité des ligues de paix devait être caractérisée comme extrêmement dangereuse. Il fallait veiller à ne pas se laisser séduire par le caractère aimable et souriant de leurs adhérents ; car on savait bien que Satan se présentait sous les traits d'un ange de lumière et de bonté lorsqu'il le jugeait opportun. A ce propos, le correspondant insinuait que les ligues de paix avaient été fondées dans une atmosphère de déception et d'amertume due au fait que les principes destructeurs de la Révolution française n'avaient pas eu l'occasion de triompher.

Un correspondant pacifiste constate qu'il est bien vrai que les ligues de paix déclarent que *toute* guerre est illégale. Mais il n'en résulte pas qu'une réalisation pratique des principes pacifistes doive nécessairement aboutir à l'effondrement de la société. La meilleure preuve du contraire était l'Etat fondé par William Penn en Amérique, et où les colons vivaient mutuellement en paix, de même que la paix régnait entre colons et Indiens. A cela le premier correspondant répondit que cet exemple n'avait guère de portée générale. En premier lieu, l'Etat de Pennsylvanie jouissait tout simplement d'une longue paix parce que — de même que les autres colonies — il était efficacement protégé par la marine britannique. Quant aux relations pacifiques avec les Indiens, elles s'expliquaient par le fait que les quakers leur achetaient des terres au moyen de cadeaux, terres sur lesquelles les Indiens n'avaient aucun droit puisqu'ils ne les cultivaient pas. Ce système rappelait au fond, à peu de choses près, la coutume de donner „ des tributs aux Etats pirates ". Et enfin, lorsqu'on considérait les conditions à l'intérieur de cet Etat, il fallait se rappeler que le règne des quakers fut relativement court. S'ils renoncèrent volontairement à leur domination, on était obligé de leur reprocher d'avoir trahi leurs idéaux ; s'ils y furent forcés, ils ont prouvé qu'il n'est pas possible de maintenir un régime indépendant en se fondant sur des principes pacifistes.¹⁵

Dès ses débuts, la ligue se donna pour but de mener campagne en faveur de la cause de la paix à l'aide de brochures et de conférences. A partir de 1819, elle édita sa propre revue, *The Herald of Peace*, dont les numéros, échelonnés sur plusieurs années, fournissent une riche matière

¹⁵ *The Northumberland and Newcastle Monthly Magazine*, 1819, pp. 29—31 et 41.

LE MOUVEMENT DE PAIX

à qui veut étudier l'évolution du mouvement pacifiste en Grande-Bretagne. La ligue trouva un sérieux appui dans les nombreuses filiales „ Auxiliary Peace Societies ” qui se fondèrent peu à peu. La première vit le jour à Swansee à la fin de 1816. Au cours de la première année, la ligue avait distribué 32.000 brochures et 14.000 adresses — à savoir au total 46.000 imprimés.¹⁶

L'appui économique fourni par les membres a été assez important, à ce qu'il semble, surtout si on le mesure à la valeur monétaire de cette époque. A Glasgow par exemple, la cotisation fut fixée à une demi-guinée par an¹⁷, ce qui donne une indication en ce qui concerne l'origine sociale des membres. Le recrutement se faisait surtout au sein de la bourgeoisie aisée. Un des tout premiers grands organisateurs fut JOSEPH STURGE (1793—1859), marchand de blé de Birmingham qui en 1818 fonda une „ auxiliary society ” à Worcester. En tant que quaker, il était partisan d'une activité sociale assez poussée et il condamnait l'attitude „ quétiste ” dont faisaient preuve plusieurs de ses coreligionnaires. En politique intérieure, il était radical et soutenait le mouvement chartiste des années 1830. Sur le plan de la politique étrangère, c'était la lutte contre la traite des noirs qui avait toute son attention, mais, trait significatif, sa conception pacifiste en faisait un adversaire du contrôle militaire des mers. A l'instar des autres pacifistes, il soutenait que cela ne faisait que créer un climat de tension entre l'Angleterre et les autres puissances maritimes comme les Etats-Unis, l'Espagne et le Portugal et retardait dans ces pays un changement de mentalité nécessaire à l'abolition internationale de l'esclavage.¹⁸

L'activité externe de la Peace Society comprenait le travail de propagande à l'étranger, ce qui l'amena à chercher à y entrer en contact avec les milieux pacifistes. Très fécondes furent les relations avec la société philanthropique française „ Société de la Morale Chrétienne ”, fondée en 1821. Les pacifistes anglais essayèrent toutefois aussi d'influencer les chefs d'Etat. Le fait que le quaker J. T. Price, au commencement de 1820, pût annoncer qu'il avait remis les publications de la ligue au

¹⁶ The Herald of Peace, 1819, p. 3.

¹⁷ Ibid., 1819, p. 150.

¹⁸ STEPHAN HOBHOUSE, Joseph Sturge, London 1919, p. 92.

roi Ferdinand VII d'Espagne, montre à quel point ils avaient foi dans les résultats de leur activité de propagande.¹⁹

Le souverain sur lequel les pacifistes comptaient le plus était tout naturellement Alexander I de Russie avec lequel ils étaient entrés en contact dès 1814. Pendant la conférence d'Aix-la-Chapelle, THOMAS CLARKSON avait rendu visite au tzar. Au cours d'une réunion du comité de la ligue de paix peu de temps après, il donna un compte rendu de sa conversation avec Alexander I. Le tzar avait commencé par dire qu'il savait que beaucoup estimaient que la guerre était inévitable — les uns en s'appuyant sur une argumentation logique, les autres sur des considérations politiques. Mais quelle que fût la *légalité* de la guerre, il était en tout cas certain, lui, qu'elle était contraire à *l'esprit* du christianisme (En disant cela il portait sa main sur son cœur). Clarkson lui raconta quelle était la coutume chez les quakers — laisser tout être décidé par voie d'arbitrage ; le tzar opina de la tête et déclara que les premiers chrétiens avaient agi de même. A la question de Clarkson qui demandait si les Etats ne pouvaient faire la même chose — comme William Penn en avait montré la possibilité, le tzar répondit que lui-même avait songé à une procédure d'arbitrage en établissant la Sainte-Alliance, mais y avait renoncé de crainte d'embrasser trop de choses à la fois. Pour devenir efficaces et durables, les réformes devaient être introduites peu à peu. A son avis, tout semblait indiquer que la Sainte-Alliance avait assuré la paix en Europe. Les pessimistes, qui, en 1815, prophétisaient que les décisions du traité de Vienne feraient éclater la guerre au bout de six semaines, avaient en tout cas été totalement confondus. La confiance mutuelle entre les chefs d'Etat, renforcée par des conférences internationales, préparerait l'entrée en vigueur d'un système permettant la solution pacifique de tous les conflits. Le tzar termina en déclarant la haute estime qu'il nourrissait à l'égard des ligues de paix et fit savoir qu'il se considérerait comme en étant membre, dans quelque partie du monde qu'elles fussent fondées.²⁰

Les événements ultérieurs forcèrent les pacifistes à mettre une sourdine aux espoirs qu'ils avaient placés dans la Sainte-Alliance. Lorsque

¹⁹ Peace Society Committee Book, January 13, 1820.

²⁰ Ibid., November 6, 1818.

LE MOUVEMENT DE PAIX

se précisèrent, en 1820, les menaces de conflit entre l'Autriche et Naples, le *Herald of Peace* déclara que les pacifistes s'étaient sans doute engagés à ne pas traiter les sujets où se faisaient jour des divergences religieuses ou politiques; mais il était tout simplement conforme aux exigences du christianisme de remettre une pétition aux gouvernements britannique et autrichien afin d'empêcher une intervention à Naples, ce qui amènerait la guerre et la misère.²¹ Mais il devint bientôt évident qu'on n'arriverait à rien avec le gouvernement autrichien. On proposa alors d'envoyer une pétition à Alexandre I pour l'amener à exercer son influence sur l'Autriche. S'il n'obtenait pas un résultat positif, il devrait se retirer de la collaboration entre les grandes puissances, car celle-ci se révélerait alors comme fondée sur des principes anti-chrétiens.²²

Les 28 et 29 janvier 1821, les troupes autrichiennes franchirent le Pô en vue d'atteindre Naples. L'intervention provoqua un débat à la Chambre des Communes en Angleterre. Mais les pacifistes estimaient que ce débat était par trop empreint de considérations purement tactiques et politiques — la responsabilité de l'Angleterre elle-même dans cette affaire n'avait pas été mise en lumière.²³ Les pacifistes étaient, quant à eux, très déçus par la conférence de Laibach : „ It seemed incredible that Potentates calling themselves Christians and united to *preserve* the peace of Europe, should be the first to direct the march of armies against a peaceful and unoffending people ”.²⁴

Ils étaient surtout déçus par Alexandre I. Mais les amis de la paix devaient malgré tout continuer leurs exhortations et amener le gouvernement britannique à entreprendre quelque chose.²⁵ Ce que le gouvernement devait éventuellement faire, on ne le disait pas, et lorsqu'un correspondant du *Herald of Peace*, un peu plus tard la même année, demanda s'il ne valait pas mieux en principe s'adresser aux gouvernements des pays respectifs plutôt que, d'une façon très générale, à „ l'opinion ”, le secrétaire de la Peace Society, Thomas Bell, lui donna une réponse qui doit bien pouvoir être considérée comme autoritative. Il rappelait que

²¹ The *Herald of Peace*, 1820, pp. 376—378.

²² *Ibid.*, 1821, pp. 33—35.

²³ *Ibid.*, 1821, p. 93.

²⁴ *Ibid.*,

²⁵ *Ibid.*,

le christianisme avait commencé son expansion parmi les petites gens, — il se développa d'abord parmi „ the governed ”, et seulement plus tard parmi „ the governors ”. Abordant la situation des pacifistes dans le monde contemporain, le secrétaire la caractérisait comme suit : „ You see that the Peace Society, no more than the Primitive Christians, interfere with the political institutions of the kingdoms of this world ; they interfere not with the policy or impolicy in the usual acceptations of the terms, of the bloody contests they have with each other to obtain redress of imaginary or real grievances. No, they condemn the whole system as antichristian ”.²⁶ Et il ajoutait que même si les pacifistes pouvaient influencer les potentats actuels du monde, rien ne garantissait que leurs successeurs ne recourussent de nouveau au système de la guerre. Aussi devait-on enlever cet arbre nuisible et veiller à en supprimer toutes les racines dans l'esprit des hommes. C'est cette attitude qui amena les dirigeants des ligues de paix à conseiller à leurs partisans de ne pas se prononcer sur les luttes d'indépendance des années 1820. Cette attitude passive se manifesta très ostensiblement pendant le conflit entre la Turquie et la Grèce. Ce conflit ne pouvait, lui aussi, être résolu qu'avec le temps, à condition que les principes pacifistes gagnent tous les pays — donc aussi la Turquie. Dans un commentaire ultérieur concernant l'insurrection grecque, le Herald of Peace reconnut toutefois indirectement que certaines difficultés particulières pouvaient surgir lorsqu'il s'agissait de musulmans : „ No antibelligerent precepts — no absolute requirements to „ follow peace with all men ” mark the pages of the Koran ”.²⁷ Mais malgré toute la sympathie qu'ils éprouvaient pour les aspirations grecques à la liberté, les pacifistes devaient condamner leur insurrection *armée*. „ Yet, as Christians, as *peaceful* Christians, we feel it to be our duty to deprecate the change from bondage to freedom, from darkness to light, by means of the sanguinary and desolating operations of the sword ”.²⁸ Ce jugement sur la guerre d'indépendance des Grecs fut exprimé encore plus nettement dans une résolution adoptée par le comité de la ligue de la paix après la fin de la guerre, „ — in which Resolution it is stated that some of the members of the Society of Friends in Bristol had objected

²⁶ Ibid., 1821, p. 324.

²⁷ Ibid., 1821, p. 258.

²⁸ Ibid.,

LE MOUVEMENT DE PAIX

to join the Peace Society because as they alleged some members of the present Commission subscribed to assist the Greeks in the late war. Upon this it was resolved that the Ass. Sec. be directed to write . . . denying any knowledge on the part of the Commission of any such circumstances and requesting the names of those against whom such charge was made and the names of their accusers might be given up ”.²⁹

En 1830 — lorsque la Révolution de juillet posa de nouveau la question si l'on pouvait permettre l'emploi de la force brutale pour servir la cause de la liberté — le Herald of Peace préféra s'abstenir de tout commentaire. Mais peu de temps après, la revue faisait l'éloge de la politique extérieure de Casimir Périer qui, par sa prudence, différait nettement de celle que préconisait „ le parti du mouvement ” aussi appelé „ parti de la guerre ”.

L'insurrection polonaise en 1832 provoqua le commentaire suivant : „ — the result has taught the useful but dearbought lesson, that the battlefield is not to be relied on for the redress of wrongs, or as an equitable arbiter of differences ”.³⁰

Le pacifisme absolu de la ligue l'empêche dans plusieurs cas de trouver une adhésion plus large. C'est ce qui ressort clairement d'une lettre de 1839 émanant d'un des propagandistes „ titularisés ”, David Moses. Personnellement celui-ci était partisan d'un pacifisme intransigeant. Peu de temps auparavant, il avait été jusqu'à dire qu'une conquête éventuelle de l'Angleterre par un ennemi ne signifierait pour les masses populaires qu'un changement de maîtres.³¹ Mais maintenant il signalait que, sauf dans les milieux quakers, il était difficile de recruter de nouveaux membres à cause de la condamnation de principe de toute guerre défensive : „ Instead of meeting with the sympathy and co-operation from the most influential members and Ministers of the different Religious Communi-

²⁹ Peace Society — Committee Book, April 9, 1831.

³⁰ The Herald of Peace, 1832, p. 358.

³¹ „ — But the object of the invader is not the destruction of life, it is the conquest of our nation, or the acquisition of property ; and, as far as the great body of the people are concerned, it would be only a change of masters. What have most of the kings of the earth been, but invaders, robbers, and murderers ? What mighty difference is it who reigns over us, so long as the rights of property and of conscience are preserved ? ” The Herald of Peace, 1838, p. 75.

ties which we might expect, we are regarded by them as engaged in a dangerous, at best unreasonable and unscriptural pursuit".³²

Moses s'était en même temps prudemment excusé de parler d'une façon aussi franche, mais cela ne lui évita pas la réprobation du comité. On estima que pour les besoins de la cause, Moses devait être libéré de ses fonctions. Plus tard, on voulut bien le réintégrer, mais, l'année suivante, on le congédia définitivement en invoquant pour motif les difficultés économiques de la ligue.³³

A ceux qui soulignaient la nécessité de guerres défensives, les pacifistes répondaient d'une façon générale que l'argument de l'instinct de conservation n'était pas valable d'un point de vue religieux. Un tel instinct devait — comme les autres instincts — être placé sous le contrôle de la morale et de la religion. Dans ce cas, il était évident qu'on ne pouvait lui accorder un champ d'action assez large pour permettre aux hommes de tuer leurs semblables. Ils insistaient surtout sur l'impossibilité de conserver au terme de „ guerre défensive ” toute sa pureté. Très souvent des conquêtes avaient été le résultat de guerres défensives — c'était notamment le cas en ce qui concernait Napoléon. De toute façon, la guerre n'est jamais *stationnaire*. Ou bien l'Etat attaqué est vaincu et occupé, ou bien, s'il réussit à repousser l'attaque, ses dirigeants continueront nécessairement la guerre — sur le territoire ennemi.³⁴

Les conséquences *pratiques* du pacifisme absolu ne sont pas toujours exprimées d'une façon également claire. Pour se défendre contre un agresseur, on recommande de recourir à des moyens spirituels. A ce sujet on rappelle comment John Hampden refusa systématiquement de payer l'impôt illégal que le roi Charles I^{er} voulait percevoir. Si seulement tous les Anglais avaient fait comme Hampden dans cette première phase du conflit ” — there would have been no Charles to tyrannize — no Cromwell to usurp ”.³⁵

L'attitude à l'égard de la défense du pays à cette époque même est assez obscure : „ We do not, however, call upon England to burn her navies, and to invite the continental powers to attack her; but we do

³² Committee Book, November 12, 1839.

³³ Ibid., November 25, 1839, May 19, 1840.

³⁴ The Herald of Peace, 1823, p. 89.

³⁵ Ibid., 1823, p. 146.

LE MOUVEMENT DE PAIX

call upon all who are capable of discerning the mischief and ultimate inutility of war, to unite in diffusing those sentiments which will lead to the discovery of some better means of adjusting differences — some „ more dignified tribunal ” than the field of battle ”.³⁶

On souligne que, dans les circonstances actuelles, tout pays attaqué recourra infailliblement aux armes. Mais ce fait ne doit pas empêcher les pacifistes de caractériser l'emploi des armes comme contraire au christianisme et le métier de soldat comme une occupation infâmante — au même titre que celui du bourreau.³⁷ Mener une campagne en se fondant sur ces considérations pouvait peut-être se révéler aussi efficace que de brûler la flotte anglaise, mais on ne le mentionne pas plus qu'on n'indique quelles mesures prendre au cas où un changement de mentalité analogue n'aurait pas lieu dans les autres pays.

* * *

A côté de l'internationalisme à caractère religieux, d'autres courants apparaissent qui prennent leur source dans les idées révolutionnaires et les conceptions des libres-penseurs du 18^e siècle. Ils sont exprimés avec une force toute volcanique dans la vie et l'œuvre de BYRON et de SHELLEY. Il va de soi que ce qu'avançaient ces poètes différait essentiellement et sur la plupart des points des idées défendues par les partisans d'une conception philanthropique et religieuse. Alors que ces derniers condamnaient la guerre sous toutes ses formes, les deux poètes — et surtout Byron — reconnaissaient la nécessité des guerres d'indépendance. Et tandis que les pacifistes religieux s'appuyaient sur l'idée d'une révolution dans les âmes grâce à une inspiration renouvelée émanant du christianisme primitif, les poètes prêchaient l'évangile de la révolte et repoussaient le christianisme. L'attitude à l'égard des problèmes politiques de l'heure était naturellement déterminée par cette conception idéologique fondamentale. L'une des parties mettait ses espoirs dans la Sainte-Alliance qui la déçut. Après cette déception, elle continua à louer le gouvernement conservateur de son propre pays pour sa politique réservée à l'égard des pays du continent européen. L'autre partie condamnait l'Alliance comme un complot réactionnaire et flétrissait la politique du

³⁶ Ibid., 1823, p. 147.

³⁷ Ibid.

ANGLETERRE

gouvernement britannique en la caractérisant comme une trahison éhontée de la cause de la liberté des peuples.

La manière dont BYRON envisageait les problèmes internationaux était une conséquence logique de ses points de vue en matière de politique intérieure. Il en rendit clairement compte dans son premier discours à la Chambre des lords en 1812 où il défendit „ „ les briseurs de machines ” — „ les luddites ”. Que l'on traitât les tisserands pauvres de „populace” l'indignait tout particulièrement. N'était-ce pas cette „populace” „that labour in your fields and serve in your houses — that man your navy and recruit your army — that have enabled you to defy all the world and can also defy you when neglect and calamity have driven them to despair ”³⁸.

Ce n'est qu'en libérant les peuples de la tyrannie exercée par l'oppression sociale ou nationale que l'on pouvait espérer un avenir meilleur pour l'humanité. Byron continuait à croire que la Révolution française pouvait être une source d'impulsions positives dans cette voie, malgré les déceptions qu'elle avait provoquées chez les amis de la liberté d'abord à cause des jacobins, ensuite à cause de la dictature de Bonaparte.

A l'origine, Byron — comme d'autres esprits en quête de nouveau à cette époque — avait été fasciné par la personnalité de Napoléon. Après sa chute définitive, le poète anglais s'était manifestement senti en quelque sorte apparenté au captif de Sainte-Hélène, — car tous deux avaient été exilés par les dirigeants britanniques. Mais il avait pour toujours condamné la politique de Napoléon et surtout les guerres sanglantes qu'il avait menées en Europe. En 1814, il s'exprima ainsi dans son „ Ode to Napoleon Bonaparte ”

Thanks for that lesson—it will teach
To after-warriors more
than high Philosophy can preach,
and vainly preached before.
That spell upon the minds of men
Breaks never to unite again,
that led them to adore
those Pagod-things of sabre-sway
With fronts of brass, and feet of clay.

³⁸ CRANE BRINTON, *The Political Ideas of the English Romanticists*, Oxford 1926, p. 152.

LE MOUVEMENT DE PAIX

Byron souligne combien il est heureux que la fin de la carrière de Napoléon n'ait pas été marquée par une émouvante mort héroïque, future source d'inspiration, mais par un transfert assez banal à l'île d'Elbe :

Thine evil deeds are writ in gore
Nor written thus in vain—
Thy triumphs tell of fame no more,
Or deepen every stain:
If thou hadst died as Honour dies,
some new Napoleon might arise
To shame the world again—
But who would soar the solar height
To set in such a starless night?

C'est dans son œuvre principale „ Don Juan ”, où il décrit la conquête d'Ismaïl par les Russes, que Byron attaque le plus sévèrement la guerre et la gloire militaire. Il ne se contente pas d'y donner une description terrible des horreurs de la guerre, mais il cherche aussi une explication au fait que les forces démoniaques de l'âme humaine puissent être réveillées et activées d'une façon aussi horrifiante. La scène la plus significative à cet égard est celle où deux cosaques se préparent à assassiner un enfant

—The rudest brute that roams Siberia's wild
Has feelings pure and polish'd as a gem,
The bear is civilized, the wolf is mild :
And whom for this at last we must condemn ?
Their natures ? or their sovereigns who employ
All arts to teach their subjects to destroy ?⁴⁰

Il s'attaque aussi à l'opinion intérieure du pays qui, sans réagir, lit les nouvelles de guerre et y prend un certain plaisir, tout comme quand elle lit des comptes rendus de crimes. Mais peut-être aperçoit-elle malgré tout les conséquences néfastes de la guerre ?

³⁴ Byron's Works, London 1901, Poetry III, pp. 306, 310.

⁴⁰ Don Juan Canto VIII, XCII.

ANGLETERRE

—Think how the joys of reading a Gazette
Are purchased by all agonies and crimes:
Or if these do not move you, don't forget
Such doom may be your own in after times.
Meantime the taxes, Castlereagh and debt
Are hints as good as sermons or as rhymes.
Read your own heart and Ireland's present story
Then feed her famine fat with Wellesley's glory.⁴¹

Un peu plus tôt dans le même poème, Byron avait d'une façon générale constaté que la guerre cause

—More evil in an hour,
 than thirty bright
Summers could renovate, though
 they should be
Lovely as those which ripen'd
 Eden's fruit ;
For war cuts up not only branch,
 but root

Et voici plus loin ces vers demeurés célèbres :

—The drying up a single tear
 has more
of honest fame, than shedding
 seas of gore.⁴²

Mais immédiatement après le poète fait une réserve importante en déclarant que la guerre de libération n'a rien de commun avec la guerre de conquête :

—And such they are—and such they will be found
Not as Leonidas and Washington
Whose every battle field is holy ground
Which breathes of nations saved, not worlds undone.⁴³

⁴¹ Ibid., Canto VIII, CXXV.

⁴² Ibid., Canto VII, XLI et Canto VIII, III.

⁴³ Ibid., Canto VIII, V.

Byron accepta les conséquences qu'impliquait un tel point de vue en s'engageant peu de temps après comme volontaire au service de la cause grecque. Un fait illustre toutefois bien son attitude humanitaire : pendant son séjour à Missolonghi, il se préoccupa notamment d'étudier comment il pourrait contribuer à adoucir le traitement subi par les prisonniers. Il réussit par ses propres moyens à faire rapatrier une partie des prisonniers turcs — hommes, femmes et enfants.⁴³

De même que Byron, SHELLEY avait été fortement influencé par la Révolution française. Mais ses conceptions politiques prirent par ailleurs une forme plus précise sous l'influence de Godwin qu'il avait appris à connaître en 1812, et dont la fille devait plus tard partager sa vie. C'est à Godwin qu'il doit la théorie de „l'influence irrésistible des idées justes”. Même si Shelley ne partageait pas les conceptions de Godwin sur l'évolution de la société, car il soutenait que la libération de l'individu devait précéder la suppression de l'Etat — alors que Godwin estimait au contraire que la suppression de l'Etat était une condition pour la libération de l'individu —, tous deux avaient exactement les mêmes objectifs. Tant qu'existait l'Etat, il fallait travailler pour qu'il fasse l'usage le plus restreint possible de la contrainte et de la violence. Tous deux étaient surtout adversaires de la peine de mort qui impliquait un mépris de la vie humaine lourd de conséquences, car il résultait en des mœurs brutales et en un manque de respect et une dépréciation des obligations sociales. Tous deux croyaient en la perfectibilité de l'homme. Les jours de la tyrannie étaient comptés, et sa chute permettrait à l'humanité de vivre dans une communauté et une solidarité mondiales. Et alors la guerre aussi disparaîtrait d'elle-même.⁴⁴

Dans son poème „Queen Mab” qui date de 1813, Shelley revêtit ses idées sur ces questions d'une forme poétique.

Tout comme Byron, il soutient que la guerre n'est pas due à la nature humaine, mais à tous ceux qui, au cours des temps, ont réussi à établir leur domination sur leurs semblables. Si on réussit à mettre *ces gens-là* hors d'état de nuire, alors nous verrons se lever l'aurore d'une ère nouvelle :

⁴³ Byron's Works. Letters and Journals, VI, p. 331.

⁴⁴ DANIEL J. MAC DONALD, *The Radicalism of Shelley and Its Sources*, Washington 1912, pp. 69—70.

ANGLETERRE

—From kings, and priests, and statesmen war arose,
Whose safety is man's deep unbettered woe,
Whose grandeur his debasement. Let the axe
Strike at the root, the poison-tree will fall,
And where its venom'd exhalations spread
Ruin, and death and woe, where millions lay
Quenching the serpent's famine, and their bones
Bleaching unburied in the putrid blast,
A Garden shall arise, in loveliness
Surpassing fabled Eden.⁴⁵

Et le poète poursuit :

—A brighter morn awaits the human day,
When every transfer of earth's natural gifts
Shall be a commerce of good words and works ;
When poverty and wealth, the thirst of fame,
The fear of infamy, disease and woe,
War with its million horrors, and fierce hell
Shall live but in the memory of time
Who, like a penitent libertine shall start,
Look back, and shudder at his younger years.⁴⁶

La guerre suscitait chez Shelley une telle horreur que, malgré ses violentes attaques contre „ les tyrans ”, il déconseillait le recours à la force brutale pour conquérir la liberté et le droit. Dans un essai de 1820 (qui ne fut d'ailleurs pas publié), il montrait comment la force armée en toutes circonstances, arrange tout au mieux pour le tyran, notamment parce que „ the pageantry of arms and badges corrupts the imagination of men — — It is thus that the mighty advantages of the French Revolution have been almost compensated by a succession of tyrants (for demagogues, oligarchies, usurpers and legitimate kings are merely varieties of the same class) from Robespierre to Louis 18. War, waged from whatever motive, extinguishes the sentiment and justice in the mind. The motive is forgotten, or only adverted to in a mechanical and habitual manner ”.⁴⁷

⁴⁵ The Complete Works of Percy Byshe Shelley, London 1927—1930, Vol. I, p. 92.

⁴⁶ Ibid., p. 105.

⁴⁷ Ibid., vol. VII, pp. 53—54.

LE MOUVEMENT DE PAIX

Dans sa „ Declaration of Rights ” il exprime son point de vue d'une façon lapidaire : „ Man has no right to kill his brother, it is no excuse that he does so in uniform. He only adds the infamy of servitude to the crime of murder ”.⁴⁸

Cette conception pacifiste lui fit conseiller aux Irlandais d'agir avec mesure. Les armes spirituelles feraient infailliblement triompher la justice de leur cause. Voici comment il l'exprime lui-même, en 1822, dans son „ Address to the Irish people ” : „ Do I do evil, that good may come? I have recommended peace, philanthropy, wisdom. — So far as my arguments influence, they will influence to these — and if there is any one now inclined to say that „ private vices are public benefits ” and that peace, philanthropy and wisdom will, if they gain ground, ruin the human race; he may revel in his happy dreams, though were I this man I should envy Satan's Hell ”.⁴⁹

Shelley souligne encore plus que Byron la communauté et la solidarité humaines : des sentiments nobles comme l'amour du pays natal, l'amour de sa femme et de ses enfants, l'amour de la patrie ne font en somme que montrer indirectement qu'on se soustrait au devoir évident dicté par les principes d'humanité, à savoir aimer tous les hommes : „ You ought to love all mankind, nay, every individual of mankind ; you ought not to love the individuals of your domestic circle less, but to love those who exist beyond it, more ”.⁵⁰

C'est aussi cette idée fondamentale qui se reflète dans la conception que Shelley se fait de la lutte des Grecs pour l'indépendance. Il prit naturellement parti pour eux, et certains ont même soutenu que ce fut Shelley qui convainquit Byron de défendre activement leur cause. Mais son poème „ Hellas ” est bien plus un hymne qu'un chant de guerre. Les derniers vers du poème évoquent plutôt une sorte d'espérance résignée :

O cease ! must hate and death return ?
Cease ! must men kill and die ?
Cease ! drain not to its dregs the urn

⁴⁸ Ibid., Vol. V, p. 273.

⁴⁹ Ibid., p. 244.

⁵⁰ Ibid., Vol VI, p. 245.

ANGLETERRE

Of bitter prophesy,
The world is weary of the past.
O might it die or rest at last !⁵¹

Parmi les écrivains politiques radicaux qui s'intéressaient au problème de la paix, RICHARD CARLILE (1790—1843) mérite une place à part. Sa farouche attitude républicaine et anti-religieuse qui lui valut de nombreux séjours en prison déterminèrent également la façon dont il envisageait ce problème. Selon Carlile, une profonde réforme de l'enseignement était une condition nécessaire à l'établissement de relations harmonieuses dans le monde. Il exprime son point de vue dans un langage très coloré : „ I would banish from our schoolbooks every word about God or Devil — Heaven or Hell, as hypocritical and unmeaning words, mere words of sound, and confine the attention of children and youth to such subjects, as an everyday's experience shall evince to them to have a foundation in Nature. Moral precepts might be necessary and useful, but even morality might, in my opinion, be taught much better by example than by precept ”.⁵² Un exemple tiré de l'histoire contemporaine permet à Carlile de montrer le rôle de la religion comme facteur de guerre : c'est sous la devise : „ La religion en danger ” que le sultan de Turquie appelle ses peuples sous les drapeaux afin d'écraser les insurgés grecs.⁵³

Carlile voulait également voir la littérature de l'antiquité disparaître des programmes. Si on devait enseigner „les langues mortes”, il fallait en tout cas le faire autrement de sorte que les exemples et les modèles ne fussent uniquement extraits de récits de guerre, de peste, de massacres, de mythes immoraux ou de biographies de gens médiocres et vicieux. Il était peut-être douteux que l'histoire, „à tout prendre” fût apte à corriger les mauvaises passions des hommes et à encourager les bonnes, tant qu'elle ne fait qu'exposer l'ignorance, la brutalité, les massacres et les superstitions qui, jusqu'à ce jour, avaient été communs à tous les mortels. Du passé on devait se tourner vers l'avenir. L'essentiel pour l'homme serait alors de trouver sa place dans l'ordre de la nature. Il devait se libérer de toutes les idées qui l'amenaient à se considérer comme un être tout à fait „unique”. Il appartenait aux savants de

⁵¹ Ibid., Vol. III, p. 53.

⁵² An Address to Men of Science, London 1821, p. 35.

⁵³ To the Reformers of Great Britain, Dorchester Goal, June 24, 1821, p. 3.

LE MOUVEMENT DE PAIX

faire de l'Angleterre „ the focus of truth, whence mankind shall be illuminated, and the black and pestiferous clouds of persecution and superstition be banished from the face of the earth ; as the only sure prelude to universal peace and harmony among the human race ”.⁵⁴

Abandonnant ces considérations d'ordre général, Carlile se retourne contre les militaires qu'il caractérise en termes violents. Le soldat était „ a unique monster ”, même le tigre était un véritable agneau en comparaison avec lui. Les bons citoyens se devaient de boycotter le soldat comme ennemi public numéro un.⁵⁵ Le système militaire était soutenu par des gouvernements despotiques et était condamné à disparaître au fur et à mesure que la mentalité des hommes évoluait d'une façon favorable. Une telle évolution est très nette, mais actuellement seuls les gouvernements américain, espagnol et portugais (Carlile écrivait avant la victoire de la réaction au Portugal) peuvent être considérés comme des régimes vraiment dignes de l'homme. Ayant constaté qu'il existe des gouvernements progressistes de ce type, Carlile est amené à modifier quelque peu son point de vue sur les forces armées : „ Except the governments of men should be actually menaced by war by the blood governments of Europe, they should not have on foot a militia ”.⁵⁶ Dans la période de transition qu'il fallait prévoir avant que l'idéologie des Etats progressistes ne se soit étendue au monde entier, ces Etats étaient obligés de maintenir sur pied une certaine force défensive. Dans un tel état d'autodéfense, on ne pouvait traiter le soldat de tueur à gages, mais aussitôt le danger écarté, le soldat devait se transformer en paisible citoyen.⁵⁷

On voit clairement que Carlile se trouve ici dans le même dilemme à peu près que les pacifistes religieux qui, d'une part, ne voulaient pas „ brûler la flotte ”, mais, d'autre part, se réservaient le droit de caractériser le métier de soldat comme une activité de bourreau.

Contrairement au mouvement de paix américain, le mouvement britannique était relativement pauvre en projets de paix constructifs. Son activité se bornait presque exclusivement à inculquer des préceptes reli-

⁵⁴ An Address to Men of Science, London 1821, p. 48.

⁵⁵ The Characteristic of a Soldier, by Philantropos, London 1821, pp. 3—6.

⁵⁶ Ibid., p. 7.

⁵⁷ Ibid.

ANGLETERRE

gieux et moraux afin d'éliminer les germes de guerre dans l'âme et l'esprit des hommes. Il est donc au fond assez significatif qu'un des rares projets de paix lancés à cette époque ait pour auteur un homme de formation absolument „ laïque ”, JAMES MILL (1773—1836), continuateur de la tradition de Jeremy Bentham. Longtemps avant la publication posthume du projet de paix de Bentham, Mill écrivit un article sur „ the Law of Nations ” dans le supplément de l'Encyclopedia Britannica, paru en 1824. Il y souligne la nécessité d'élaborer un code international et d'établir un tribunal international. Le code serait élaboré après discussions, analyses et études qui auraient lieu dans une assemblée internationale. Une fois l'accord intervenu sur les principaux points, on confierait à un seul homme le soin de donner une forme valable aux différentes décisions. Son projet serait ensuite revu par l'assemblée qui le ferait transmettre aux différents gouvernements. Puis le projet serait publié dans de nombreuses langues, et on lui assurerait la plus large diffusion, de sorte que le grand public soit directement engagé dans le système de droit international — comme il l'est dans le droit national habituel — „ because it must be of the utmost importance to them, that all the nations of the earth should behave towards them upon the principles of mutual beneficence ; and nothing which they can do can have a so great tendency to produce this desirable effect, as its being generally known that they venerate the rules which are established for its attainment — ”.

En se basant sur ce code, on devait ensuite fonder un tribunal international qui serait composé de délégués de toute une série de pays, mais, comme pour le code, la responsabilité de la rédaction définitive des sentences serait assumée par un seul homme.

Au cours du procès, les cas suivants peuvent se présenter. Ou bien les deux parties se présentent devant le tribunal — aussi bien le plaignant que le défendant. Le procès suit alors son cours. Ou bien le défendant refuse de comparaître. Dans ce cas, le tribunal étudiera soigneusement l'affaire telle qu'elle est exposée par la partie plaignante et prononcera son jugement en considérant que la partie adverse, en faisant défaut, a reconnu ses torts : „ The non-appearance of the party defendant should be treated as an article of evidence to prove the truth of its opponent's allegations. And the fact of not appearing should, itself, be treated as

an offence against the law of nations". Enfin il peut arriver qu'un différend entre deux Etats qui menace la paix mondiale ne soit pas soumis au tribunal. Dans ce cas, le tribunal peut inviter les deux parties à se présenter devant lui à une date déterminée; si aucune des parties ne répond à l'invitation, le tribunal étudiera quand même l'affaire et la mettra en délibéré en supposant que les deux parties doivent avoir tort, aucune d'entre elles n'ayant consenti à faire juger sa cause par une instance juridique neutre. Dans ce cas aussi on devrait assurer la plus large publicité à la cause. La législation internationale et l'appareil judiciaire international ne devaient chercher leur appui que dans l'opinion publique. Comme la plupart des autres idéologues pacifistes anglo-saxons de cette époque, Mill rejetait l'idée de faire exécuter des décisions judiciaires internationales à l'aide de moyens militaires.

James Mill analysa également le problème de la guerre au cours d'une polémique avec William Cobbet. Il estimait qu'on ne pouvait soutenir, comme Cobbet, que le commerce extérieur était à l'origine de la plupart des guerres, car si on étudiait la question de plus près, on s'apercevrait que dans plusieurs cas, les hommes d'Etat s'étaient servis des intérêts commerciaux comme *prétexte* de guerre. Le raisonnement de Cobbet rappelait au fond celui des incroyants, toujours enclins à mettre la guerre sur le compte de la religion, même s'il s'agissait, dans ce cas aussi, d'un prétexte. De toute façon, il serait absurde de supprimer le commerce extérieur et la religion pour cette raison. D'un point de vue économique, il était évident que la guerre faisait des brèches catastrophiques dans la richesse nationale. Quant à la responsabilité de la guerre, Mill ne partageait pas l'opinion assez généralement répandue dans les milieux libéraux, et selon laquelle celle-ci devait être entièrement assumée par les chefs d'Etats. L'histoire nous montrait que, dans plusieurs cas, les peuples eux-mêmes n'encourageaient pas moins de reproches. On devait toutefois pouvoir exiger des chefs d'Etat qu'ils étudient les causes de conflits avec sang-froid et objectivité. Il apparaîtrait alors que la plupart d'entre elles ne valaient pas la peine d'une guerre.

Les conceptions de Mill au sujet des relations internationales étaient par ailleurs fortement influencées par son maître Jeremy Bentham. Comme ce dernier, il se fit l'avocat des principes libre-échangistes et soutint à ce propos que les colonies étaient une gêne et non pas un atout

ANGLETERRE

pour la métropole.⁵⁸ Elles ne pouvaient représenter un avantage économique que dans le cas où le commerce avec les colonies faisait l'objet d'un monopole, et alors ce n'était pas la nation, mais une compagnie de commerce privilégiée, qui encaissait les bénéfices. Pour la métropole, il serait plus profitable d'avoir des relations commerciales avec des pays autonomes.

Sur le plan politique, on soutenait souvent que la possession de colonies consolidait la position de la métropole dans le monde. Mill soutenait — comme l'avait fait Bentham — que les colonies ne faisaient qu'accroître les risques de la métropole et augmenter sans nécessité ses frais d'armement. En ce qui concernait l'Angleterre, il était par exemple manifeste que l'empire colonial avait suscité une crainte d'invasion irrationnelle accompagnée de préparatifs de défense artificiels qui avaient plutôt servi à attirer l'ennemi qu'à l'éloigner.

Le fait que les Etats fussent encore gouvernés par une petite minorité — „the ruling few” — expliquait, selon Bentham, le désir de se procurer des colonies. La suppression des colonies affaiblirait cette minorité et consoliderait l'ensemble de la nation.

A partir de 1840, l'essor du libre-échange stimula et donna de nouvelles impulsions au mouvement pacifiste en Grande-Bretagne. Le cadre idéologique relativement étroit qui lui avait été imposé par des conceptions nettement religieuses et moralisantes fut maintenant élargi grâce à des considérations d'ordre plus pratique. Cela entraîna une plus grande adhésion de la part de la classe moyenne qui a toujours constitué l'appui le plus sûr du mouvement pacifiste, en même temps que les idées du mouvement furent plus largement diffusées sur le continent européen. Il conviendra toutefois mieux de décrire cette évolution plus tard, dans des passages spéciaux.⁵⁹

⁵⁸ Article „Colonies” dans le supplément de l'Encyclopedia Britannica, 1824. Voir aussi EDMUND SILBERNER, *La guerre et la paix dans l'histoire des doctrines économiques*, Paris 1957, pp. 36—37.

⁵⁹ Voir „L'économie politique et le mouvement pacifiste” et „Les premiers congrès de paix internationaux”, pp. 121-153.

§ 2. ÉTATS-UNIS

Organisations

Le fondateur du mouvement pacifiste aux États-Unis fut le commerçant new yorkais DAVID LOW DODGE (1774—1852). Il avait longtemps réfléchi à la question de savoir si la doctrine du droit de légitime défense était compatible avec les paroles de l'Écriture, et il était arrivé à la conclusion que toute forme de lutte physique devait être considérée comme illégitime si l'on s'en tenait à l'Écriture. En 1809, il publia une brochure anonyme „The Mediator's Kingdom not of this World”. En Amérique, c'était le premier opuscule entièrement consacré à la cause de la paix, compte non tenu des publications dans les milieux quakers. L'argumentation de l'auteur était essentiellement fondée sur le Sermon sur la Montagne. Il était en outre influencé par les ouvrages de Thomas Clarkson et manifestait une nette tendance de non-résistance. La brochure fut très lue, et Dodge lança en même temps une campagne en faveur de la cause de la paix; il discuta les problèmes avec partisans et adversaires. Dès 1812, on examina les possibilités de fonder une ligue de paix, mais on y renonça, craignant qu'une telle initiative ne fût regardée comme une manœuvre politique à cause de la guerre qui menaçait d'éclater avec l'Angleterre. En 1815, Dodge publia un nouvel essai: „War Inconsistent with the Religion of Jesus Christ”. La publication commençait par une description des horreurs des guerres napoléoniennes et caractérisait toute guerre comme inhumaine, absurde et criminelle. Dodge ne pouvait pas non plus accepter l'idée d'une guerre défensive, car l'expérience avait prouvé qu'on ne pouvait jamais maintenir la distinction entre une guerre offensive et une guerre défensive. Dodge ne recourait pas seulement à des arguments purement religieux, mais aussi à des considérations économiques — ce qui était manifestement dû aux pertes que la maison de Dodge elle-même avait subies par suite du blocus.

Après avoir été absent de New York pendant deux à trois ans, Dodge réunit en août 1815 quelques partisans qui constituèrent *The New York Peace Society*, probablement la première organisation purement pacifiste du monde. Dans les statuts de la ligue, toute forme de guerre était déclarée comme absolument contraire à l'exemple donné

ÉTATS-UNIS

par Jésus. L'admission de nouveaux membres ne pouvait se faire qu'à l'unanimité et ceux-ci devaient avoir „ a good standing ” dans une communauté évangélique.

Indépendamment de ce qui avait été réalisé à New York, on fonda quelques mois plus tard une ligue dans la Nouvelle-Angleterre — la „ Massachusetts Peace Society ”. L'initiative en était due à un pasteur de Brighton, NOAH WORCESTER, (1785—1837) qui, dans sa jeunesse, avait pris part à la guerre d'indépendance en qualité de „ fife-major ” à la bataille de Bunker Hill. Influencé par les idées des quakers, il s'orienta peu à peu vers le pacifisme. L'opposition entre le christianisme et la guerre lui apparaissait criante lorsqu'il lisait des prières avec les divisions militaires. La guerre de 1812 le convainquit encore davantage. Il estimait qu'elle était essentiellement due à la lutte des partis aux Etats-Unis, et lorsque le président Madison décréta un jour le jeûne national à cause de la guerre, Worcester choisit l'histoire d'Abraham et de Loth comme texte de son sermon et pria pour que des deux côtés fût épargnée la vie des soldats. En 1814, il publia „ A solemn Review of the Custom of War ” où il combattait l'idée que Dieu seul pouvait abolir la guerre et établir le royaume de mille ans.¹ Comme lorsqu'il s'agit d'autres problèmes, les hommes devaient dans ce cas aussi travailler à s'améliorer eux-mêmes et à créer en commun une autre mentalité. Contrairement à Dodge, Worcester n'exigeait pas un pacifisme absolu. Voici ce qu'il disait à ce sujet: „ It is not the present object to prove, that a nation may not defend their lives, their liberties and property against an invading foe; but to inquire whether it is not possible to effect such a change in the views of men, that there shall be no occasion for *defensive war* ”.

Plus tard, Dodge devait vivement regretter que „ The New York Peace Society ” se fût, pendant plusieurs années, abonnée à 200 exem-

¹ La brochure de Worcester parut à Boston en décembre 1814 en pleine guerre, ce qui lui valut des critiques. Dans une déclaration de la Massachusetts Peace Society de 1827, on souligne que la brochure se proposait notamment de „ prevent the horrors of civil war from being added to those of war a with foreign power ”. Voir WILLIAM LADD (pseudonyme „ Philantropos ”) *Essays on Peace and War*, Exeter N.H. 1827, p. 165.

² A solemn Review — p. 5.

LE MOUVEMENT DU PAIX

plaires de la revue de Worcester „The Friend of Peace”. Cela n’avait pas seulement grévé le budget de la ligue, mais avait aussi provoqué un désarroi idéologique du fait que la rédaction de la revue traitait le problème de la guerre en se fondant davantage sur des considérations d’opportunité que sur une ferme conviction basée sur la Sainte-Ecriture. Lorsque l’Ecriture déclarait clairement qu’il fallait rendre le bien pour le mal, cela s’adressait encore davantage aux nations qu’aux individus.³

Les conceptions divergentes de Dodge et de Worcester sur ce point semèrent pendant plusieurs années la discorde au sein du mouvement pacifiste américain. En Angleterre, la situation était, comme nous l’avons déjà vu, bien plus claire, car, dès la création de la première ligue de paix en 1816, le pacifisme absolu avait été adopté. L’explication de ce fait est très simple. Les pionniers du mouvement pacifiste anglais étaient tous quakers. Aux Etats-Unis, on était sans doute influencé par les idées des quakers, mais, les premières années, les quakers eux-mêmes ne participèrent pas d’une façon active au mouvement pacifiste. De plus, pour la plupart des Américains, le terme de *guerre* se rattachait surtout à la guerre d’indépendance, ce qui rendait difficile l’activité des pacifistes intégraux. Dodge le dit lui-même: „In fact the great barrier to our progress was the example of our fathers in the American revolution. That they were generally true patriots, in the political sense of the term, and many hopefully pious, I would not call in question, while I consider them as ill directed by education as St. Paul was when on his way to Damascus ”.⁴

Pour Worcester, en revanche, il importait spécialement d’amener quelques-uns de ces „pères de la révolution” à s’intéresser à l’œuvre de paix. Aussi écrivit-il, dès 1815, à Thomas Jefferson et à John Adams. Les réponses qui lui parvinrent n’étaient toutefois pas uniquement encourageantes. Le plus positif était Jefferson. Il déclara être d’accord en ce qui concernait plusieurs des arguments de Worcester, mais il trouva trop vague son attitude au sujet d’une guerre défensive. Adams, lui, répondit d’une façon directement négative. Sans doute sa raison et son cœur avaient-ils tout d’abord donné leur adhésion aux idées de paix lancées par Erasme et Saint-Pierre. Mais le rude apprentissage

³ Memorial of David Dodge, Boston 1854, p. 101.

⁴ Ibid.

ÉTATS-UNIS

de la vie lui avait malheureusement enseigné que, dans certaines circonstances, la guerre est inévitable, et que, dans l'état actuel des choses, le phénomène était aussi déterminé que les séismes et les éruptions volcaniques. Le peuple des Etats-Unis devait se rendre compte que la rivalité économique entre les Etats ne cessait de croître et qu'en conséquence, il devait s'apprêter à renforcer sa défense. Le point de vue de Jefferson, lui, ne différait pas d'une façon si fondamentale de celui du mouvement pacifiste. Aussi fut-il, en 1817, nommé membre d'honneur de la Massachusetts Peace Society.⁵

A côté de Worcester, WILLIAM ELLERY CHANNING (1780—1842) occupa une place de premier rang dans le mouvement pacifiste. Formé comme pasteur à l'université de Harvard, il évolua vers le radicalisme et se rallia aux unitaires. Il répudia la doctrine calviniste de la peccabilité absolue des hommes et se fit au contraire un ardent avocat de la perfectibilité de la nature humaine, perfectibilité qui pouvait être favorisée par un travail humanitaire. C'est à cela que tendait la lutte contre l'esclavage, les abus de l'alcool et la guerre. En ce qui concerne cette dernière, il fallait, selon Channing, admettre que certaines guerres avaient été nécessaires. De toute façon, ce serait une erreur fatale de ne pas reconnaître la nécessité de la *lutte* dans l'histoire ; on ne pouvait juger la réforme de Luther ou les mouvements d'indépendance en Europe et en Amérique en partant des mêmes critères que ceux valables pour une existence humaine habituelle placée dans des circonstances ordinaires. Que la guerre ait quelquefois eu du bon, n'est pas un paradoxe superficiel — mais seulement une manifestation de la loi universelle qui nous apprend que le mal à l'état pur n'existe pas. La Providence veille à ce que *quelque chose* de bon sorte de tout — et aussi bien de souffrances que de crimes. Mais il ne s'en ensuit naturellement pas que nous devons considérer les souffrances et les crimes comme des choses bénéfiques en soi.⁶

Seul le christianisme pouvait vaincre la guerre dans l'esprit des hommes. L'argument selon lequel des constitutions libres constituent une garantie contre la guerre, n'est pas fondé. „ Because free, have we

⁵ The Friend of Peace, vol. I, no IV, pp. 21—30.

⁶ WILLIAM ELLERY CHANNING, Discourses on War, ed. by Edwin O. Mead, Boston 1903, pp. 78—79.

LE MOUVEMENT DE PAIX

no wars? What, indeed, is the free spirit of which we so much boast? Is it not much more a jealousy of our own rights than a reverence for the rights of all? Does it not consist with the inflictions of gross wrongs? Does it not spoil the Indian? Does it not enslave the African?" Un régime constitutionnel ne représente pas non plus une garantie de liberté intérieure. Un gouvernement fondé sur le principe de représentation peut en effet se comporter d'une façon bien plus despotique qu'un souverain absolu.

Dans une démocratie politique, la course à la richesse est en outre susceptible d'affaiblir et d'émousser le sens de la liberté: „ It concerns them little who is slave and who is free or how the battles of truth and liberty are fought at home and abroad, provided they can drive some enormously profitable bargain or bring some vast speculation to a successfull issue ”.⁸

Pour contrebalancer cette course à la richesse, Channing envisageait avec les plus grands espoirs une évolution spirituelle et morale au sein de la classe ouvrière.⁹

Le quatrième des pionniers du mouvement pacifiste américain s'appelaient WILLIAM LADD (1778—1841). Capitaine de navire et armateur de Portsmouth, il abandonna la mer en 1812 à cause de la guerre, et s'établit comme fermier à Minot dans l'Etat du Maine. Il y participa activement aux œuvres religieuses et philanthropiques, notamment à la lutte contre la boisson et l'esclavage. Influencé par le pasteur Jesse Appleton et par la publication de Worcester „ A Solemn Review ”, il commença à s'intéresser à la cause de la paix. Il exposa ses propres idées sur cette question dans une série d'articles dans la revue „ Christian Mirror ”. Il les publia plus tard sous le pseudonyme „ Philantropos ” en leur donnant comme titre „ Essays on Peace and War ”. Ladd plaçait de grands espoirs dans la possibilité d'influencer l'opinion publique et ne partageait pas le scepticisme de Channing quant à la valeur des régimes constitutionnels en tant que garants de la liberté individuelle. Il estimait inutile de lancer un appel aux souverains absolus pour les amener à soutenir la cause de la paix. Ce serait en effet comme si Luther eût

⁷ Ibid., p. 93.

⁸ Ibid., pp. XXXII—XXXIII.

⁹ Ibid., p. XIV.

ÉTATS-UNIS

compté sur la cour pontificale pour lancer la Réforme. Tous les régimes absolutistes sont fondés sur la force pure et simple. Cette force est assurée par les armées dont l'existence à son tour est assurée par la guerre. On doit se donner pour tâche de rendre le concept même de guerre impopulaire, car alors l'idée de faire la guerre deviendra impossible dans les pays libres, et cela ne manquera pas d'influer sur les Etats à régime absolutiste. Le monde ne peut vraiment devenir libre que si cessent guerres et conflits.¹⁰

A ceux qui soutenaient qu'un tel processus serait beaucoup trop long, Ladd reprochait de sous-estimer l'importance des facteurs spirituels. Même dans l'antiquité la force physique était rarement employée entre Etats appartenant à des confédérations, et dans des associations d'Etats modernes comme la Suisse et les Etats-Unis, cela n'a jamais eu lieu. (Ladd écrivait ceci avant le „Sonderbundskrieg” et la guerre de Sécession américaine). Les forces militaires du pape n'ont jamais contribué à accroître sa puissance — au contraire — elles l'ont affaibli.¹¹

Sur le plan de l'organisation, l'activité de Ladd fut extrêmement importante. Il fonda une ligue de paix à Minot (en 1824), ranima The Maine Peace Society fondée en 1817, et établit des relations régulières avec la ligue de paix à Londres. Son but était d'unifier l'organisation de la paix aux Etats-Unis au même degré que l'avait été celle de l'Angleterre afin que les forces ne soient dispersées ni d'un point de vue géographique, ni d'un point de vue idéologique. En 1827, il fit adopter aux ligues de paix du Maine, du Massachusetts et de Portsmouth, New Hampshire des résolutions préconisant la création d'une organisation nationale. Elles donnèrent pleins pouvoirs à Ladd pour qu'il puisse réaliser cette idée. Muni d'un projet de statuts élaboré par Worcester, il alla trouver les autres ligues. Les négociations aboutirent à la fondation de *The American Peace Society* à New York en mai 1828. Dans l'article définissant les buts de l'organisation, il était déclaré que la ligue était ouverte à toute personne travaillant à l'abolition de la guerre. La question de savoir si une guerre défensive était justifiée ou non, n'était pas discutée dans les statuts. Le manque de clarté sur ce point

¹⁰ *Essays on Peace & War*, pp. 153—154.

¹¹ *Letters from an American*, London 1837, p. 55.

LE MOUVEMENT DE PAIX

devait être à l'origine de maintes discussions et divergences durant les dix premières années. La plupart des ligues de paix antérieures devinrent des sections locales placées sous la Peace Society.¹²

Les discussions portant sur la légitimité d'une guerre défensive se poursuivirent plusieurs années après la fondation de l'American Peace Society. Tout comme le mouvement antialcoolique, le mouvement pacifiste avait ses modérés et ses extrémistes. Tant que Noah Worcester et la Massachusetts Peace Society marquèrent le mouvement de leur empreinte, le point de vue des modérés fut prépondérant. Dès 1812, Worcester avait d'ailleurs émis quelques doutes quant au bien-fondé de sa conception originelle. Les hommes devaient certes engager leur vie en se conformant aux préceptes de la charité, mais il pouvait aussi leur arriver de perdre la vie en enfreignant ces lois sous prétexte de légitime défense. William Every Channing en revanche continua aussi tard qu'en 1847 à adopter une attitude positive à l'égard de la guerre défensive, tout en ajoutant qu'en principe, on devait être sceptique en ce qui concerne la nécessité et la légitimité de la guerre. En outre, chacun devait refuser de soutenir la guerre si sa conscience ne la considérait pas comme justifiée par „unquestionable wrong which, as patient trial has proved, can in no other way be redressed”.¹³ William Ladd partagea longtemps le point de vue de Channing. Ce fut surtout du mouvement pacifiste anglais qu'émanèrent des impulsions tendant à un pacifisme absolu. Dans cet ordre d'idées, la diffusion des écrits de Jonathan Dymond joua un rôle de premier plan. Parmi ceux qui furent influencés par ces idées, il convient de nommer THOMAS S. GRIMKÉ. Il attaqua sévèrement la façon dont on avait romantisé la guerre d'indépendance américaine. Abordant la question d'une approbation générale de la guerre défensive, il soutenait qu'il y avait une grande différence entre la vindicte judiciaire et la guerre. Etablir une comparaison avec la peine de mort était impossible, car, en période de guerre, la nation faisait simultanément office de juge, de jury et de bourreau. Parmi les plus ardents avocats du pacifisme intégral se trouvait Henry C. Wright. En 1837, ce pacifisme intégral devint le programme de l'American Peace Society,

¹² Voir pour plus de détails MERLE CURTI, *The American Peace Crusade*, Durham, North Carolina 1929, pp. 42—43.

¹³ *Ibid.*, p. 68.

car à l'assemblée générale annuelle, on adopta un nouvel article précisant les buts de la ligue : „ This society, being founded on the principle that all war is contrary to the spirit of the Gospel, shall have for its object to illustrate the inconsistency of war with christianity, to show its baleful influence on all the great interests of mankind, and to devise means for insuring universal and permanent peace ”. Ainsi disparaissait la pensée de soutenir l'idée d'une guerre défensive. Cette résolution était surtout due au fait que William Ladd avait changé d'opinion et adopté un point de vue intégralement pacifiste. Plusieurs des partisans du mouvement lui en voulurent de ne pas avoir signalé, dans la lettre de convocation à l'assemblée générale annuelle, qu'un amendement aussi radical figurait à l'ordre du jour. Certains remirent leur démission de membre, notamment le Dr. WILLIAM ALLEN qui, dans une lettre ouverte adressée à Ladd, faisait remarquer qu'il ne pouvait accepter l'orientation toute nouvelle donnée au mouvement. Elle se révélerait néfaste, surtout pour le mouvement pacifiste lui-même : „ Statesmen will look on it as a body of visionaries, ignorant of the world's affairs. Society will regard it as it has regarded Quakerism — a dream of weak benevolence ”.¹⁴ Cette attitude, si l'on en tirait toutes les conséquences, aboutirait à rendre impossible tout régime organisé. Dans le Massachusetts par exemple, le gouverneur n'aurait plus le droit de défendre la population contre les bandits. Sur le plan religieux, ce point de vue était impie, car l'Eglise ne l'avait jamais adopté. Bien des choses semblaient indiquer que dans cette question essentielle, l'American Peace Society avait capitulé vis-à-vis du radicalisme.

Dans sa réponse, Ladd reconnaissait que, pendant plusieurs années, il avait lui-même été influencé par des considérations analogues. Mais il en était cependant arrivé à la conclusion qu'une ligue de paix approuvant la guerre défensive pourrait accueillir tout le monde en son sein, même un Tamerlan ou un Napoléon. D'autre part, il ne voulait pas admettre que „ la nouvelle orientation ” dût nécessairement aboutir à condamner l'emploi justifié de la force par les autorités chargées de punir les crimes.

En ce qui concernait l'organisation elle-même, Ladd et son secrétaire GEORGE BECKWITH cherchèrent à éviter que le nouvel article définissant les

¹⁴ Ibid., pp. 76—77.

LE MOUVEMENT DE PAIX

buts de la ligue n'aggrave encore davantage les divisions et les scissions. Beckwith affirmait que cet article n'était „neither designed nor expected to exclude from cooperation any that are willing to use means for the promotion of universal and permanent peace ”.¹⁵ Une série de résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle de 1838 vinrent confirmer la justesse de cette interprétation.

L'essai de compromis satisfait les conservateurs, mais suscita un conflit avec les radicaux, car ceux-ci avaient déjà tiré les conséquences prédites par Allen, à savoir : condamnation de l'emploi de la force physique même lorsqu'il s'agit de réprimer les crimes et de combattre les troubles intérieurs.

Les chefs de ce groupe — Henry C. Wright et William Lloyd Garrison — critiquèrent le rapport de Beckwith, car ils estimaient qu'il allait beaucoup trop loin dans ses concessions aux conservateurs. Sur leur proposition, il fut décidé de réunir une „convention ” l'automne de la même année. Les négociations qui y eurent lieu aboutirent à la fondation d'une ligue propre aux radicaux, *The New England Non-Resistance Society*. Les lois de cette ligue obligeaient les membres à condamner d'une façon absolue la doctrine selon laquelle il était permis de donner la mort. Les membres ne devaient pas non plus accepter de fonctions ayant quelque rapport avec le châtement des criminels. Ils devaient en outre refuser de faire le service militaire et combattre la doctrine selon laquelle on avait le droit de défendre sa propriété, sa liberté, sa vie, sa religion. Ils devaient s'engager à ne pas tenter de procès et à ne pas contribuer à faire jeter un criminel en prison. Par ailleurs, ils devaient obéir aux lois en vigueur, sauf dans les cas où celles-ci étaient contraires à leur conscience. Parmi les non-résistants les plus marquants, il y en avait d'ailleurs un qui tira les conséquences extrêmes de ce point de vue en essayant de jeter les bases d'une nouvelle société, à savoir ADIN BALLOU qui, en 1841, fonda la „Hopedale Community”. Les règles fondamentales de cette société condamnaient la prestation de serment, l'emploi de l'alcool, l'esclavage, la peine de mort, la guerre et les préparatifs de guerre.¹⁶

¹⁵ Ibid., p. 78.

¹⁶ Ballou l'a lui-même exprimé ainsi : „ It is a moral power antislavery society, radical and without compromise. It is a peace society on the only impregnable foundation of Christian non-resistance. It is a sound theoretical and practical woman's rights association ”. MARK HALLOWAY, *Heavens on Earth*, London 1951, pp. 120—121.

ÉTATS-UNIS

Le principe de „ non-résistance ” fut d'ailleurs prôné par toutes les sociétés „ utopiques ” fondées à cette époque. Parmi les chefs de la Peace Society, l'un, Ladd, sympathisait avec la tendance du mouvement de „ non-résistance ”, mais il ne pouvait accepter ses objectifs concrets. Les quakers non plus ne pouvaient les approuver, car ils s'opposaient si manifestement à la doctrine de l'origine divine du pouvoir séculier.¹⁷

Problèmes contemporains

Tout comme les pacifistes britanniques, les pacifistes américains étaient favorablement disposés à l'égard de la Sainte-Alliance, ce qui se reflétait dans leur conception des questions internationales de cette époque. Dans un article du «Friend of Peace» de 1817, on regrette vivement que l'Angleterre ne fasse pas partie de l'alliance. L'opinion publique a beaucoup de peine à comprendre ce qu'il y a dans la forme du traité ou dans la constitution anglaise qui puisse empêcher l'adhésion du pays. Si l'Angleterre avait ressenti les fléaux de la guerre au même titre que l'Autriche, la Prusse et la Russie, il n'est en tout cas guère douteux que des objections formelles de ce caractère n'eussent joué aucun rôle décisif. Les pacifistes américains nourrissaient le ferme espoir qu'on ne puisse invoquer des arguments analogues contre une éventuelle adhésion de la part des Etats-Unis.¹⁸ En même temps que l'article était publiée une lettre adressée à Alexandre I et écrite par Noah Worcester au nom de la Massachusetts Peace Society. Il y était souligné que cette ligue avait été fondée exactement la même semaine que la Sainte-Alliance et qu'avec d'autres ligues de paix, elle s'était donné pour but „ to disseminate the very principles avowed in this wonderful Alliance ”. Worcester se permettait d'envoyer quelques brochures pacifistes au tzar „ as a token of the veneration and esteem in which your character is held by the friends of peace in this country ”. Alexandre I répondit qu'il approuvait entièrement les objectifs de la ligue: „ My

¹⁷ W. FREEMAN GALPIN, *Pioneering for Peace*, Syracuse, New York 1933, pp. 143—144.

¹⁸ *The Friend of Peace*, vol. I, no. X, pp. 25—26.

LE MOUVEMENT DE PAIX

endeavours to promote peace and good will among the nations are already known ; and the power and influence which Almighty God has committed to me, shall ever be employed, I trust, in striving to secure to the nations the blessings of that peace which they now enjoy".¹⁹

L'année suivante — en 1818 — la ligue de paix anglaise envoya une lettre analogue et reçut la même réponse condescendante. Cela se passait l'année même de la conférence d'Aix-la-Chapelle, et Thomas Clarkson espérait, comme mentionné ci-dessus, rallier les grandes puissances aux idées pacifistes grâce à une rencontre personnelle avec Alexandre I.

En même temps circulait parmi les participants à la conférence une pétition en français, élaborée par la ligue de paix anglaise. La pétition soulignait le rôle important que pourraient jouer les chefs d'Etat réunis s'ils consentaient — personnellement ou par l'intermédiaire de représentants — à servir d'organe de médiation pour tous les conflits qui surgiraient au sein de la chrétienté et ainsi favoriser le développement de la prospérité et assurer le règne du bonheur dans le monde. Dans son commentaire, la revue anglaise „The Philantropist” n'exclut pas la possibilité que cette pétition puisse avoir influé sur la rédaction de la déclaration de clôture de la conférence qui, par son caractère conciliant, représentait un encouragement pour tous les amis de la paix.²⁰ A ce propos, la revue américaine „The Friend of Peace” critique les libéraux qui ne cessent de jeter le discrédit sur la Sainte-Alliance. Compte tenu de l'état des choses, les accords d'Aix-la-Chapelle étaient tout à fait satisfaisants. Au lieu d'exercer une critique négative, les libéraux américains devraient contribuer à refréner la poussée de l'esprit militariste aux Etats-Unis.²¹

A l'époque de la conférence d'Aix-la-Chapelle le caractère réactionnaire de la Sainte-Alliance ne s'était au fond pas encore manifesté. Aussi la revue „The Friend of Peace” pouvait-elle commenter les révolutions en Espagne et en Italie (1820—1821) d'une façon optimiste même quand il s'agissait des perspectives que ces événements ouvraient à une politique pacifiste. La revue constatait simplement que „a revolution effected by regular troops, may be designed in Providence, as a means for the

¹⁹ Ibid., p. 28.

²⁰ The Philantropist 1819, p. 295.

²¹ The Friend of Peace, vol. II, no. XV, pp. 30—31.

abolition of military establishments — and a consequent abolition of the atrocious trade of public war.” Et elle ajoutait: „The soldiers of different countries will probably learn, that there is no reason why they should shed each other’s blood for alleged offences which neither of them ever committed — or in deciding quarrels which they never made, and in which they have no personal concern ”.²²

Lorsque ces révolutions furent par la suite l’objet d’une répression sanglante, les pacifistes américains exprimèrent leur peine et leur déception. Cet événement avait en effet montré que le droit et la justice caractérisaient maintenant beaucoup plus la cause de la liberté que cela n’avait été le cas pendant la grande révolution. Et même si la Sainte-Alliance avait servi d’instrument au despotisme, elle avait eu un immense avantage: en Europe de pures guerres de conquête ne seraient plus tolérées.²⁴

Lorsqu’éclata plus tard la Révolution de février, on souligna que d’après l’Ecriture sainte il n’existait aucun „droit à la révolution”. Par ailleurs, le mouvement pacifiste ne se prononçait pas sur les événements de politique intérieure dans les différents pays, sauf quand il s’agissait d’évaluer leurs conséquences pour la paix mondiale. A ce propos, on enregistrerait avec satisfaction que les meilleurs hommes de France siégeaient dans le gouvernement provisoire; mais on devait en même temps se rendre compte des dangers que recelaient les principes révolutionnaires.²⁵ Il ne faisait aucun doute que les chances de paix étaient bien meilleures qu’en 1792, ce qui était avant tout dû à l’im-

²² Ibid., no. X, p. 37.

²³ „Advocate of Peace”, 1834, pp. 77—80.

²⁴ „The principles on which the mob acted, are utterly subversive of all government and must, if not abandoned and suppressed, lead first to anarchy, and finally to despotism as its only cure.” „Advocate of Peace,” oct. à nov. 1848.

²⁵ Une philanthrope américaine — Margaret Fuller — qui en 1848 travaillait dans un hôpital de Rome où on soignait les révolutionnaires, se livra à une critique sévère du point de vue des pacifistes. Elle déclarait notamment: „What you say about the Peace way is deeply true, if any one see clearly how to work in that way, let him in God’s name. Only, if he abstain from fighting giant wrongs, let him be sure he is really and ardently at work undermining them, or, better still, sustaining the rights that are to supplant them. Meanwhile I am not sure that I can keep my hands free from blood.” MERLE CURTI, *Peace and War. The American Struggle 1636—1936*, New York 1936, p. 45.

LE MOUVEMENT DE PAIX

portance croissante de l'opinion publique qui avait été influencée par l'activité des mouvements pacifistes dont les résultats pouvaient être comparés à ceux obtenus par les ligues antialcooliques et les missions chrétiennes dans leurs domaines respectifs. Par la suite, l'oppression sanglante des insurrections d'indépendance — surtout en Hongrie — provoquèrent les mêmes réactions chez les pacifistes que les événements analogues qui avaient eu lieu au cours des années 1820. Il fallait à tout prix empêcher que la sympathie pour les défenseurs de la liberté n'amenât les gouvernements de différents Etats à prendre des mesures susceptibles de déclencher des conflits armés. Ils craignaient surtout l'état d'esprit et les sentiments que Lajos Kossuth, l'exilé, avait réussi à éveiller. C'est de cette façon que les pacifistes américains évoluèrent vers l'isolationnisme lancé en son temps par Washington. L'internationalisme devint quelque chose d'effrayant qui pouvait entraîner le recours aux forces militaires et contre lequel il fallait donc mettre en garde.²⁶

Mais les pacifistes ne pouvaient se cantonner dans leur isolation une fois leur pays placé dans une situation de conflit, ce qui arriva bien quelques fois aux Etats-Unis au cours de la période 1815—1850. Ce fut notamment le cas par rapport à l'Angleterre au sujet du Canada. Le règlement de la question de la frontière canadienne après la paix de 1815 (confirmé par le traité dit de Bageot en 1817) avait toujours été cité en exemple par les pacifistes britanniques et américains qui y voyaient une illustration de la manière dont des problèmes même très délicats pouvaient être résolus pacifiquement, sans qu'aucune des parties n'y perde en prestige. La déception fut d'autant plus grande lorsque certaines questions de frontières malgré tout entraînèrent des dissensions — d'abord au cours des années 1830, plus tard et d'une façon encore plus grave en 1845, lors de l'affaire dite d'Orégon. Dans les deux cas, les pacifistes de chaque côté cherchèrent à créer une détente, soit en mettant en garde contre la guerre dans leurs discours et leurs écrits, soit — ce qui était encore plus important dans cette situation — en parant à l'agitation nationaliste par des contre-mesures efficaces. Les adresses d'amitié échangées entre des villes américaines et britanniques y jouèrent un rôle de premier plan. L'initiative en revenait à un quaker de Birmingham, Joseph Crosfield, et fut utilement appuyée aux Etats-

²⁶ Curti, *The American Peace Crusade*, p. 129.

Unis, notamment grâce à la campagne menée par Elihu Burritt. Les pacifistes estimaient qu'au moyen de ces différentes formes de propagande, ils avaient créé une sorte de „diplomatie du peuple” qui avait écarté la menace de guerre. C'est naturellement une exagération. A cette époque, les chefs d'Etat ne se laissaient pas à un tel point guider par l'opinion publique, qu'elle fût nationaliste ou pacifiste. Bien des facteurs agissaient en faveur d'un règlement pacifique — notamment des liens économiques importants. Mais l'action des pacifistes fut sans aucun doute utile et constitue un intéressant exemple de la manière dont ils abordaient une situation critique en ne recourant pas simplement à des exhortations d'ordre général, mais en prenant des mesures concrètes capables d'exercer une action stimulante. Les pacifistes essayèrent aussi d'apaiser l'atmosphère belliqueuse caractérisant les rapports avec le Mexique et due au conflit au sujet du Texas. Mais cette fois-là leurs efforts furent vains ; on se rend compte combien il était difficile de se faire l'avocat du pacifisme dans cette affaire en constatant que deux des personnalités marquantes de la vie intellectuelle américaine — Ralph Waldo Emerson et Walt Whitman — se laissèrent entraîner par l'agitation nationaliste. Tous deux avaient antérieurement adopté une attitude pacifiste devant les événements, mais, dans ce cas, ils se laissèrent influencer par des sentiments vagues et obscurs suscités par exemple par un argument comme celui qui déclarait que le Mexique méritait d'être puni en tant que nation moins civilisée.

L'activité de CHARLES SUMNER (1811—1874) seconda d'une façon extrêmement efficace les efforts des pacifistes. En tant qu'homme politique actif, il lui était plus facile qu'à la plupart des autres pacifistes de donner du poids à ses opinions. Membre de l'Executive Committee of the American Peace Society depuis 1841, il tint en 1845 à Boston un grand discours sur „The true Grandeur of Nations” où il attaqua violemment les activistes de l'affaire d'Orégon et ceux de la question du Texas qui évoluait vers une guerre contre le Mexique : „Who believes that the national honor would be promoted by a war with Mexico or a war with England? What just man would sacrifice a single human life to bring under our rule both Texas and Oregon?” Sumner reprit l'apophtegme de Benjamin Franklin qui déclarait que dans les temps modernes une paix ne pouvait être qu'honorable tandis que la guerre était en toutes

LE MOUVEMENT DE PAIX

circonstances une action infamante. Car „l'honneur” de la nation ne consistait pas à préparer le meurtre d'êtres humains, mais à exercer la justice et la charité et à assurer et à favoriser le bonheur humain.²⁷

Les pacifistes ne consacraient pas seulement leurs efforts au maintien de relations amicales avec les autres pays, mais menaient aussi régulièrement campagne pour une attitude plus humaine à l'égard des Indiens.

Par ailleurs, ils visaient à faire adopter des mesures qui pussent éventuellement limiter une grande guerre, au cas où elle ne se laisserait pas arrêter. Dans cet ordre d'idées, ils travaillaient à faire interdire la guerre de course et le blocus.

Dans les efforts entrepris pour apaiser les conflits internationaux et nouer des contacts avec le mouvement pacifiste dans les autres pays, ELIHU BURRITT (1811—1879) devait jouer un rôle de premier plan. Forgeron de son état, il s'était, seul, acquis tout un bagage de connaissances, surtout dans le domaine linguistique. Il avait notamment appris le grec, le latin et l'hébreu en même temps qu'il poursuivait des études de géographie et de géologie. Toutes ces études amenèrent ce „learned blacksmith” à être frappé par l'unité et l'interdépendance qui régnaient dans la nature et les sociétés humaines, et à constater combien la guerre était absurde et contraire à la nature. En 1843, il tint son premier discours de paix à Boston, et à partir de cette date il est toujours en tournée de conférences. C'est à lui que revient entre autres choses l'initiative d'une série de réunions pacifistes dans différentes villes du Massachusetts ; ces réunions donnèrent peu à peu naissance à un mouvement se développant en dehors de l'American Peace Society, car ses membres étaient adversaires de la « ligne catholique » préconisée par Beckwith et qui avait triomphé dans la ligue ; elle approuvait notamment les champions de la guerre défensive. L'opposition — ou « groupe réformiste » — devint bientôt si forte qu'elle se vit confier la publication de la revue „Advocate of Peace”, avec Burritt comme rédacteur (1845). Sous sa direction, la revue refléta une tendance internationale plus marquée, ce qu'exprimait bien le nouveau titre qui fut dorénavant : „Advocate of Peace and Universal Brotherhood”. Burritt ne réussit cependant pas à assurer l'existence de la revue qui repassa bientôt aux mains de Beckwith. Une violente explication eut maintenant lieu entre

²⁷ Addresses on War, ed. by Edwin D. Mead, Boston 1902, pp. 8—9.

ÉTATS-UNIS

ce dernier et le « groupe réformiste » ; explication qui faisait davantage songer à une réunion contradictoire de candidats politiques qu'à une réunion pacifiste, pour reprendre les termes d'un compte rendu. Pour finir, les membres du „ groupe réformiste ” se retirèrent de la Peace Society. Et même si Burritt estimait qu'on devait pouvoir se séparer en bons termes et à l'amiable, il n'en employa pas moins des expressions assez sévères pour caractériser la politique de Beckwith. Il souligna que le but de cette politique — recruter le plus grand nombre possible de partisans de la cause de la paix — avait à tel point délayé et rendu vague le programme de la ligue que, par exemple, les soldats des deux camps de la guerre mexicaine pouvaient „ subscribe to the highest articles of faith remaining in the Society's creed, and that too, with the points of their bayonets nearly dipped in blood ”.²⁸

Le résultat de la lutte au sein du mouvement fut paradoxal : tout en assurant à Beckwith une majorité écrasante pour sa ligne d'action, la Peace Society décidait de maintenir l'amendement voté en 1837 et excluant les partisans d'une guerre défensive. La cause en était, paraît-il, un sentiment de loyalisme à l'égard de la mémoire de Ladd, tout spécialement parce qu'il était permis de douter que la ligue pût continuer à bénéficier du legs qu'il lui avait fait, si on procédait de nouveau à un amendement portant sur les principes de cette même ligue.

En 1846, Burritt partit pour l'Angleterre et ne revint aux Etats-Unis qu'en 1855. Durant ces années, il travailla à créer un mouvement qui devait, d'une part et plus qu'auparavant, obliger chacun de ses partisans à suivre une ligne d'action purement pacifiste et, d'autre part, contribuer à la diffusion de l'idée d'internationalisme au moyen d'exposés — „ Olive Leaves ” — dans les journaux de nombreux pays. En se basant sur ces considérations, il fonda la „ Ligue of Universal Brotherhood ”. L'engagement personnel que devaient prendre ses partisans est nettement exprimé dans le serment qu'il leur fallait prêter :

„ Believing all war to be inconsistent with the spirit of Christianity, and destructive to the best interests of mankind, I do hereby pledge myself never to enlist or enter into any army or navy, or to yield any voluntary support or sanction to the preparation for prosecution of any war, by whomsoever, for whatsoever proposed, declared, or waged. And

²⁸ Curti, op.cit., p. 95.

LE MOUVEMENT DE PAIX

I do hereby associate myself with all persons, of whatever country, condition or colours who have signed, or shall hereafter sign this pledge, in a „League of Universal Brotherhood” ; whose object shall be, to employ all legitimate and moral means for the abolition of all war, and all spirit, and all the manifestation of war, throughout the world ; for the abolition of all restrictions upon international correspondence and friendly intercourse, and of whatever else tends to make enemies of nations, or prevents their fusion into one peaceful brotherhood ; for the abolition of all institutions and customs which do not recognize the image of God, and a human brother in every man of whatever clime, colour or condition of humanity ”. ²⁹

Comme il ressort du dernier paragraphe, Burritt associait la lutte contre l'esclavage à la lutte pour la paix. Aux Etats-Unis, une telle initiative avait suscité bien des hésitations. Il en était de même pour d'autres réformes exigées, telles que la lutte antialcoolique et l'abolition de la peine capitale, bien que la plupart des adhérents au mouvement pacifiste fussent en général d'accord pour exiger ces trois grandes réformes. Comme organe du nouveau mouvement, Burritt lança la revue „Bond of Brotherhood” éditée en Angleterre, mais distribuée également sur le continent et aux Etats-Unis. Dans sa campagne de propagande, Burritt ne se contentait pas simplement de lancer un appel de caractère religieux et moral, il cherchait aussi à entrer en rapports avec les chefs du mouvement libre-échangiste en Angleterre et en France ainsi qu'avec des gens affiliés au mouvement ouvrier britannique qui était en train de prendre forme. Le contact avec ce dernier groupe avait un triple but : premièrement influencer „le mouvement chartiste ” de façon à lui faire présenter ses revendications d'une manière ne provoquant pas de luttes brutales ; deuxièmement s'assurer l'appui de la classe ouvrière dans la lutte contre l'esclavage ; troisièmement appeler les ouvriers à participer activement à la lutte contre la guerre. C'est à ce propos que Burritt présenta un projet très radical : s'il se révélait impossible d'établir un „Congress of Nations”, les ouvriers du monde entier feraient la grève contre la guerre. En même temps, Burritt s'intéressait vivement à une amélioration du droit international grâce avant tout à une codification des règles de droit international. Nous reviendrons ultérieurement au

²⁹ Ibid., p. 145.

ÉTATS-UNIS

travail fourni par Burritt pour organiser les congrès de paix internationaux.

La League of Universal Brotherhood exista jusqu'en 1857, après avoir dé péri peu à peu pendant les dernières années. Durant sa période d'épanouissement, elle avait cependant été à l'origine de différentes initiatives qui avaient exercé une influence stimulante sur le mouvement pacifiste : échanges d'adresses d'amitié en 1847 et 1852 au moment de la tension entre l'Angleterre et la France, insertion d' „ Olive Leaves ” dans la presse du continent, encouragement à l'introduction du „ Penny Postage ” comme moyen de favoriser les relations pacifiques entre les nations, aide aux émigrants, contribution à l'organisation de congrès internationaux, participation aux efforts pour internationaliser la lutte contre l'esclavage.

„A Congress of Nations.”

Contrairement au mouvement pacifiste britannique, le mouvement américain ne concentrait pas seulement ses efforts sur les questions d'organisation, mais déployait également une activité considérable sur le plan théorique, notamment à propos de l'idée de réaliser un „ Congress of Nations ”. La première étude sur ce sujet fut publiée dans la revue „ Harbinger of Peace ” en janvier-février 1831. L'auteur écrivait sous le pseudonyme „ Philantropos ”. Il mentionne les projets antérieurs d'un „ congrès des nations ” et soutient que la Sainte-Alliance — bien qu'elle s'intéresse davantage à la répression des mouvements révolutionnaires qu'au maintien de la paix entre les différents pays — peut être d'une certaine utilité. Elle ne s'opposera en tout cas pas à la création d'une nouvelle organisation internationale reposant sur des bases plus larges. Les résultats négatifs de la conférence de Panama étaient décevants. L'échec des négociations s'expliquait manifestement par le fait que le pays qui en avait pris l'initiative — la Colombie — ne jouissait pas de la stabilité intérieure nécessaire. Les Etats-Unis auraient du considérer aux travaux entrepris pour réaliser une alliance entre les Etats de l'hémisphère occidental.

L'auteur souhaite que la nouvelle organisation soit limitée aux pays chrétiens. Les décisions doivent être prises à l'unanimité. Il ne craint

LE MOUVEMENT DE PAIX

pas que l'alliance de ce fait soit inefficace, car, fait-il observer, les Etats acceptent déjà maintenant certains principes fondamentaux de droit international, par exemple en ce qui concerne la neutralité. Une des tâches du congrès devrait être de juger dans les conflits entre les Etats membres; le congrès devrait en outre pouvoir faire fonction d'instance d'arbitrage dans les différends opposant des Etats ne faisant pas partie de l'alliance. Il ne devrait pas se mêler des affaires intérieures des Etats, et ses décisions ne devraient pas être exécutées grâce à des moyens de contrainte physiques — mais seulement grâce à la pression exercée par l'opinion publique. En cas de nécessité, on pourrait toutefois recourir au blocus.

L'étude de „Philantropos” était à l'origine la réponse à un sujet de concours: aucun des manuscrits reçus ne fut retenu, et ce n'est qu'après de nouveaux essais qu'on se décida en 1839 à récompenser cinq études qui furent réunies dans un même ouvrage publié en 1840.

Le premier des cinq meilleurs essais était dû à John A. Bolles, „Member of the Bar” à Boston. Il mentionnait dans son projet la création d'un tribunal d'arbitrage — soit permanent soit périodique, composé de juges nommés par au moins trois Etats impartiaux. L'auteur partage par ailleurs l'opinion exprimée dans l'article anonyme de 1831, à savoir que le congrès ne devrait pouvoir recourir à des moyens de coercition directement militaires, mais seulement au blocus. Et même dans de tels cas, le congrès devrait se contenter de „recommander” la mise à exécution des mesures nécessaires. L'auteur ne craint pas de réaction négative à de telles „recommandations”; „But as the recommendation would be made to the several sovereignties represented in the Congress not parties to the offence, and as these powers would perceive that they must either act in accordance with the recommendation, or lose all the benefits of the association there would be little doubt as to their course”.³⁰

En ce qui concerne les tentatives d'organisation internationale déjà réalisées, l'auteur — contrairement à beaucoup d'autres pacifistes anglo-américains — juge sévèrement la Sainte-Alliance: „The constant violations of the most sacred promises to provide for civil liberty in Germany and Italy, the suspension of the Polish constitution and hundreds of

³⁰ Prize Essays on a Congress of Nations, Boston 1840, pp. 71—72.

individuals whose liberality of principles had been feared, but who were not even charged with any crime — these are the sum of what has been done by this *Holy Alliance* for the peace and welfare of mankind ”.³¹

Dans un autre essai, publié sous le pseudonyme „ Hamilton ”, on insiste sur le pouvoir judiciaire du congrès, bien qu’il dût aussi avoir une certaine compétence en matière législative. Cet auteur, lui non plus, ne recommande pas le recours aux moyens coercitifs, mais se base entièrement sur la confiance mutuelle entre les Etats: „ It is this faith which gives treaties their effect, and without which they would be nullities. In truth, this faith must form the grand security that Congress will not act in vain ; and not the least happy consequence of the institution will be, that it will make all the nations allies which enter into the pacific compact and stand pledged to support it ”.³² Si l’Angleterre, la France et les Etats-Unis se mettaient à la tête d’un mouvement ayant pour but la création d’une organisation internationale, les autres Etats ne manqueraient pas de les suivre.

Dans un troisième essai portant la marque „ M ”, on souligne que le concept „ indépendance des Etats ” ne peut pas être considéré comme existant réellement, car il est déjà limité par un droit coutumier commun et des traités formels. La souveraineté des Etats sous sa forme actuelle doit également être maintenue dans une association internationale grâce à l’adoption définitive de la règle de l’unanimité. Cela n’empêchera cependant pas le développement du droit international. De nos jours, la religion et la littérature agissent favorablement dans ce sens (en ce qui concerne la littérature, on peut constater que l’apologie de la guerre s’y fait de moins en moins fréquente). Pour encourager les dispositions pacifiques chez les peuples, les Etats doivent le plus tôt possible réaliser deux choses: abolition de la peine de mort pour souligner le principe de l’inviolabilité de la vie humaine, et introduction du système de libre-échange pour favoriser d’une manière efficace le développement des relations internationales. L’établissement du libre-échange sur un plan international est aussi étudié dans un quatrième essai dû à THOMAS C. UPHAM (1799—1872), professeur de philosophie au Bodwin College. Parmi les autres questions dont devrait s’occuper une alliance inter-

³¹ Ibid., p. 85.

³² Ibid., p. 180.

LE MOUVEMENT DE PAIX

nationale, il mentionne les droits de l'homme, la traite des noirs, la naturalisation des étrangers, l'aide internationale, le droit de guerre et de neutralité, l'interprétation des traités, le désarmement.

L'auteur du cinquième essai „ a Friend of Peace ” souligne à son tour que la liberté même d'adhésion au congrès international amènera les Etats à mettre leur honneur à se conformer aux décisions de celui-ci. Le droit international sera solidement fondé sur l'opinion publique, puissant facteur qui décide des formes de gouvernement dans les différents pays et du comportement de chaque individu. L'auteur réfute avec force l'affirmation selon laquelle les nations seraient dépourvues de conscience : „ Human attributes without human conscience? without moral volition? moral responsibility? No ! Nations have conscience, have moral volition, moral responsibility — and have guilt too, guilt of enormous magnitude, and of the deepest dye”.³³ Rarement la doctrine de la „culpabilité collective ” a été exprimée de façon plus intense et plus intransigeante.

En même temps que furent publiés ces mémoires couronnés, William Ladd fit paraître un „ Essay on a Congress of Nations ” (Boston). Son projet prévoyait l'établissement d'un congrès avec des représentants de „ tous les Etats chrétiens et civilisés ”. La tâche de ce congrès serait d'arriver à un accord sur les principes du droit international au moyen d'un traité mutuel et, par ailleurs, de proposer des plans destinés à assurer la paix et à améliorer les conditions de vie des hommes. Il serait en outre créé un tribunal international, dont les membres seraient choisis parmi les meilleurs dans ce domaine, sans considération de nationalité. Ladd se servait de la constitution américaine comme modèle pour l'organisation des deux institutions. Le tribunal serait permanent — tout comme la cour suprême américaine — tandis que le congrès serait régulièrement renouvelé. On devrait établir une séparation très nette entre les deux institutions. Abordant les règles plus détaillées qui devaient les régir, Ladd exigeait — en ce qui concernait le congrès — l'application de la règle d'unanimité pour les décisions de principe. Celles-ci devaient être ratifiées par tous les Etats membres, de façon à bénéficier du même fondement juridique que les traités entre les divers Etats et avoir caractère obligatoire pour leurs relations ultérieures. Par rapport

³³ Ibid., p. 494.

ÉTATS-UNIS

aux traités, la différence était cependant essentielle : la convention ne pouvait pas, dans ce cas-ci, être annulée après commun accord des deux parties, — toutes les parties devaient approuver une telle décision. Comme on le voit, Ladd lance ici la règle d'unanimité que devait appliquer plus tard la Société des Nations. Il se rend bien compte que la règle peut impliquer qu'un système de droit international deviendra de cette façon une œuvre de longue haleine, mais il ne considère pas cela comme un obstacle essentiel. Il suppose que la tradition du droit international avait déjà amené les Etats à accepter l'idée de faire consacrer certains principes comme ayant caractère absolument obligatoire. Si certaines propositions ne réussissaient pas à obtenir l'unanimité, cela ne signifiait pas forcément qu'on y renonçait une fois pour toutes, car elles feraient sans doute, au contraire, l'objet d'une discussion qui se poursuivrait, qui éclaircirait les problèmes et permettrait une décision ultérieure. Le congrès ne s'occuperait que de relations entre Etats. Les conditions intérieures de chaque pays — qu'elles fussent „ normales ” ou caractérisées par l'émeute et la révolution — n'étaient de toute façon pas de son ressort.

La nomination de membres du tribunal formait l'autre tâche essentielle du congrès. Ce tribunal se saisirait d'affaires que deux parties adverses étaient d'accord pour lui soumettre — donc les mêmes fonctions qui, plus tard, furent attribuées à la Cour d'arbitrage de La Haye : „ It is to act as a high court of admiralty, but without its enforcing powers. There is no sheriff or posse to enforce its commands. It is to take cognizance only of such cases as shall be referred to it, by the free and mutual consent of both parties concerned, like a chamber of commerce; and is to have no more power to enforce its decisions than an ecclesiastical court in this country ”.³⁴ En revanche, le tribunal se vit attribuer un large champ d'activité pour son autorité consultative : ” All cases submitted to the court should be judged by the true interpretation of existing treaties and by the laws enacted by the Congress and ratified by the nations represented ; and where these treaties and laws fail

³⁴ An Essay on a Congress of Nations, ed. by James Brown Scott, New York 1916, p. 34.

of establishing the point at issue, they should judge that cause by the principles of equity and justice. ”³⁵

Ladd n’escompte pas que la création d’un Congrès des Nations puisse supprimer les possibilités de guerres. Mais il suppose manifestement qu’une guerre éventuelle serait d’une étendue limitée. En tout cas, il attribue au Congrès les tâches suivantes : définition des droits mutuels des parties belligérantes, adoucissement des horreurs de la guerre, réduction de leur fréquence, et il désire que le Congrès contribue éventuellement à accélérer l’adoption d’un règlement pacifique et définisse également les droits des neutres. Au cours des efforts pour adoucir les horreurs de la guerre, on inculquerait toujours le principe que l’ennemi, dans une guerre, est „hostis ” — un ennemi national — et non pas „inimicus ” — un ennemi personnel. De plus, on interdirait des moyens de guerre particulièrement barbares comme l’empoisonnement de la nourriture et des puits ou l’emploi d’armes causant généralement des blessures inguérissables. Dans cette catégorie, Ladd range aussi les torpilles et les mines.

Analysant les possibilités de réaliser le projet d’un „Congress of Nations ”, Ladd en vient aux objections qui peuvent être soulevées. D’abord celles d’un caractère général — celles qui découlent de la routine et qui recèlent une résistance acharnée contre toute réforme. C’est là une attitude qu’un prédicateur anglais a défini de cette façon lapidaire : „I tell you . . . that an old error is better than a new truth ”. Des objections de cette nature ont certainement été soulevées lorsque les décisions d’un jury remplacèrent les décisions obtenues au cours d’un combat singulier qui, à son tour, avait remplacé la vengeance du sang et le meurtre. Y a-t-il lieu de nier qu’une telle évolution puisse également se produire dans le domaine international ?

³⁵ Ibid., p. 35. Voici comment GEORG SCHWARZENBERGER commente cet article : „There may be controversy as to the limits within which these principles are to be applied — whether only *juris supplemendi* or also *adjuvandi* and *corrigendi causa*, the essential and decisive point is the discovery and clear formulation of the criteria for the settlements of disputes such as can be solved on the basis of international law only, if on the Procrustean model we are prepared to regard an inadequate measure as the appropriate one ”. William Ladd, *An Examination of an American Proposal for an International Equity Tribunal*, London 1935, pp. 21—22.

ÉTATS-UNIS

Une objection d'un caractère plus particulier est que le projet réunit trop de pouvoir dans les mains de quelques hommes. A cela Ladd réplique que ni le congrès, ni le tribunal ne se verront attribuer un droit de disposition sur les moyens de coercition physiques. Mais cela amène une nouvelle objection venant d'un tout autre côté : Comment ces institutions pourront-elles faire quoi que ce soit sans être précisément munies de ce droit de disposition? Ladd rappelle à ce propos que les règles de droit international déjà acceptées par les Etats civilisés ont été élaborées par des jurisconsultes isolés n'ayant aucune possibilité de les réaliser à l'aide de moyens de coercition physiques. Il n'est guère douteux qu'un groupe de jurisconsultes comme les membres du tribunal n'exerce une influence encore plus grande sur les formes qu'épouseront les relations internationales.

Une autre objection précise que, puisque les décisions du tribunal seront toujours prises à la simple majorité, on court le danger qu'elles avantageront les monarchies, celles-ci disposant constamment de la représentation la plus importante. Ladd répond en déclarant que, tout d'abord, il n'est pas du tout certain que les monarchies „pures” soient en majorité par rapport aux monarchies constitutionnelles ou aux républiques. D'ailleurs, les Etats-Unis eux-mêmes ont, dans certains cas, accepté de soumettre à un monarque neutre les différends les opposant à un Etat étranger à gouvernement monarchique, — sans craindre une décision partielle et sans que leur confiance ait été déçue.

A ceux qui objectent que les projets de paix antérieurs n'ont pu être réalisés, Ladd répond que cela est dû à plusieurs facteurs et notamment à ce que la réalisation de la plupart d'entre eux supposait une guerre. L'échec des efforts en vue de créer une organisation internationale après les guerres napoléoniennes était également dû à des facteurs particuliers. Les objectifs internationaux primitifs de la Sainte-Alliance avaient été trahis parce que l'alliance fut utilisée pour atteindre des buts dictés par une politique de force. Le congrès de Panama ne réussit pas à réaliser ses idées internationales, en partie parce que les nouveaux Etats de l'Amérique latine n'étaient pas assez évolués d'un point de vue culturel pour pouvoir les appliquer, et, en partie, parce que Bolivar voulait les utiliser en faveur de sa politique personnelle ; ce qui ne comptait pas moins, c'était aussi que ces Etats lancèrent l'idée d'union comme une arme dans la lutte contre un autre Etat (l'Espagne).

LE MOUVEMENT DE PAIX

Ladd estime qu'un système juridique international sera l'aboutissement de l'importance croissante que revêtera peu à peu l'opinion publique. Certes, on sera encore témoin d'échecs dans la réalisation de projets analogues, mais on ne devra pas se laisser abattre par ce fait — pas plus que Robert Fulton ne se laissait décourager par l'échec de précédentes tentatives pour réaliser un bateau à vapeur.³⁶

En 1842 parut un essai de WILLIAM JAY (1789—1857) sur „War and Peace”. Fils de John Jay, un des principaux promoteurs du traité d'arbitrage avec l'Angleterre en 1794, l'auteur avait hérité de son père une orientation internationale très marquée. Il avait fait ses études de droit et était un ardent champion de la justice sociale. Sa lutte contre l'esclavage lui coûta sa situation de juge.

Dans „War and Peace”, Jay étudie les arguments pour et contre l'établissement d'un système de droit international. Parmi les arguments favorables figure l'affirmation de la nécessité de la guerre qui est due en partie à la nature commune des hommes, et, en partie, à la conception que la guerre est un moyen pour empêcher un plus grand mal. A la première partie de cette argumentation, Jay réplique que les prémisses peuvent certes être justes, mais que la conclusion est fausse. Des fléaux sociaux comme l'esclavage et l'alcoolisme ont pu, en fait, être combattus d'une manière efficace. En ce qui concerne la seconde partie de l'argumentation, il fallait tout d'abord se rendre clairement compte de ce que coûte une guerre et ensuite considérer si les maux qu'empêchait éventuellement une guerre ne peuvent être prévenus par d'autres moyens.

En examinant la question de la nécessité de la guerre, Jay étudie le concept de „la responsabilité de la guerre” qui, selon lui, va beaucoup plus loin que ce qu'on associe immédiatement avec des actes agressifs dans l'acception concrète du terme. Une analyse impartiale de toutes les circonstances qui ont provoqué la guerre prouvera en effet, dans bien des cas qu'aucune des parties n'a utilisé au maximum les possibilités de maintien de la paix. Aussi l'argument en faveur de la

³⁶ An Essay —, p. 58.

ÉTATS-UNIS

guerre défensive (qui est souvent fondé sur une doctrine religieuse) apparaîtra-t-il comme assez douteux.³⁷

Un des arguments en faveur de la guerre, c'est qu'elle est nécessaire pour sauvegarder l'honneur de la nation. A ce propos, Jay cite une déclaration de Robert Peel, où l'homme d'Etat britannique exprime l'espoir que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ne commettront pas la folie de se déclarer la guerre. La guerre, disait Peel, ne doit avoir lieu que quand l'honneur d'une nation est en jeu. Car aucun pays n'est assuré d'être en sécurité, s'il ne sauvegarde son honneur. Mais, d'un point de vue moral, „l'honneur” d'un pays est un terme susceptible d'interprétations très diverses. Il apparaît souvent comme une pure monstruosité. Jay cite à ce propos „la guerre de l'opium” menée par l'Angleterre sous la conduite de Robert Peel — celui-là même qui faisait ces déclarations sur l'idée d'honneur national. Cette guerre avait des origines louches, un but condamnable, et ne concernait en rien l'existence de l'Angleterre en tant que nation.

On ne peut pas dire non plus que l'argument de la lutte pour la liberté soit absolument valable. La guerre d'indépendance américaine elle-même n'était pas due à des exigences fondées en droit et d'une telle portée. Elle était le résultat d'un désaccord au sujet d'une question concrète — le droit d'imposition, qui aurait pu être résolu avec un peu d'esprit de conciliation réciproque et beaucoup moins de frais. De plus, il faut considérer que même si une guerre est vraiment menée pour défendre la liberté, il n'est pas pour cela dit qu'elle atteigne son but. En premier lieu, les défenseurs de la liberté peuvent risquer d'essuyer une défaite militaire. Et en second lieu, l'efficacité requise dans la conduite d'une guerre peut servir de prétexte pour remplacer la liberté du peuple par le despotisme. Jay conclut en déclarant que la guerre est un moyen qui ne peut servir à atteindre les objectifs qui sont souvent

³⁷ „ War is at the present day almost invariably preceded by negotiation ; and in the communications of the respective parties we seldom discover that scrupulous regard to justice and moderation which the desire to avoid hostilities would prompt ”. War and Peace, ed. by James Brown Scott, New York 1919, p. 14.

LE MOUVEMENT DE PAIX

cités pour la justifier.³⁸ Reste alors à trouver d'autres manières plus utiles et efficaces pour résoudre les conflits internationaux.

En ce qui concerne le projet de remplacer la guerre par un système de droit international, Jay n'est pas partisan de l'idée d'organiser immédiatement un congrès. Une vieille expérience montre qu'il est utile de procéder par étapes : „ In every effort to promote the temporal or spiritual welfare of mankind, we ought to view their condition as it really is, and not in our opinion as it ought to be — and we should consult expediency as far as we can do without compromising principles.”³⁹

Jay rappelle à ce propos la lutte contre l'esclavage. Si Wilberforce et ses compagnons s'étaient laissés entraîner par une juste indignation et avaient dès le début exigé l'abolition complète de l'esclavage, ils auraient simplement obtenu la mobilisation de forces si puissantes qu'ils n'auraient abouti à rien. En concentrant leurs attaques contre la traite des noirs, ils obtinrent un résultat concret qui signifiait en même temps qu'ils avaient ouvert une brèche dans tout le système. C'est ainsi que devraient aussi procéder les pacifistes. Au lieu d'exiger la suppression immédiate de toute forme de défense, ce qui ne ferait que réveiller et renforcer les préjugés militaires au sein de la société, ils devraient attirer l'attention sur des méthodes qui soient efficaces en ne provoquant ni irritation ni excitation. Comme une première étape sur cette voie, Jay proposait que les Etats-Unis, dans leur prochain traité avec la France, fassent insérer un article stipulant que les parties s'engageaient à ne pas se faire la guerre, mais à résoudre d'éventuels différends par arbitrage. Sans doute la méthode n'a-t-elle pas été essayée souvent, mais les cantons suisses l'ont en tout cas utilisée aussi bien entre eux que dans leurs rapports avec des Etats étrangers. Lorsqu'on objecte qu'un Etat ne peut absolument pas permettre à un autre Etat de juger sa cause, il convient de rappeler que le principe selon lequel personne ne doit être juge dans sa propre cause est appliqué dans tous les pays civilisés, sans que les intérêts des particuliers en aient souffert. Le même principe doit

³⁸ „ Surely, the facts we have adduced confirm the truth of Jefferson's assertion that „ War is an instrument entirely inefficient toward redressing wrongs — it multiplies, instead of indemnifying losses ”. Ibid., p. 51.

³⁹ Ibid., p. 54.

pouvoir être appliqué dans le domaine international. Il n'y a, en tout cas, aucune raison de croire que des décisions prises par exemple par des Russes ou des Suédois et concernant des différends entre les Etats-Unis et la France ne seront pas plus objectives que celles qui auraient été prises par les parties elles-mêmes. Dans beaucoup de cas, la décision juste serait de „couper la poire en deux”. Comme un exemple hypothétique, Jay cite les problèmes concernant la navigation et qui provoquèrent la guerre entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne en 1812 : „It is not probable that the umpires uninfluenced by passion or prejudice, would have sanctioned, without qualification, the claims of either party. Desirous of doing justice to each they would not unlikely have regarded the British claim as warranted by the maritime law of Europe, but as causing in its exercise injuries to the United States to which no European nation was exposed. They would therefore have endeavoured to compromise the conflicting claims by requiring Great Britain to abstain from impressing any seamen whatever from American vessels. On the other hand, as a compensation to Great Britain for relinquishing her right in defence to the security of American seamen, they might have called on the United States to pay to Great Britain such a sum as upon investigation might be deemed a full equivalent for the services of such of her sailors as might enter the American marine ”.⁴⁰

Comme exemples concrets relativement récents de décisions d'arbitrage, Jay mentionne, en ce qui concerne les Etats-Unis, l'interprétation du traité de Gand de 1815 où le tsar russe joua le rôle d'arbitre, puis le différend avec le Canada relatif aux frontières soumis au roi des Pays-Bas, et le conflit avec le Mexique arbitré par le roi de Prusse.⁴¹

Un traité d'arbitrage avec la France aurait d'ailleurs une influence positive encore plus importante pour le maintien de la paix. Cela rendrait en effet d'autres puissances moins disposées à rechercher un conflit avec les Etats-Unis, la France étant éliminée comme alliée possible. Pour la Grande-Bretagne, l'exemple donné par la signature de ce traité se révélerait directement contagieux. Et cela donnerait sans aucun doute le

⁴⁰ Ibid., pp. 58—59.

⁴¹ Ibid.

LE MOUVEMENT DE PAIX

signal d'une véritable course entre les autres Etats pour s'assurer des traités analogues.

D'une façon générale, une telle „ méthode de traités ” avait l'avantage d'être fondée sur un sens objectif de la réalité tout en ayant un but de caractère idéal: „ It is a plan adapted to the existing state of civilized society, and accomodated to the passions and prejudices by which that society is influenced. It is, indeed, perfectly consistent with the precepts of Christianity, but it is also in accordance with the selfish dictates of wordly policy. It interferences with no military preparations, and it offends no prejudice of the most ultra advocate of peace principles ”.⁴²

§ 3. FRANCE

La Société des amis de la Morale Chrétienne

En France, le mouvement pacifiste ne fut pas si fortement organisé qu'en Angleterre et aux Etats-Unis; il ne fut pas non plus guidé par une idéologie analogue à caractère relativement univoque. Mais, d'autre part, la France continua, à bien des points de vue, à être prépondérante dans les discussions relatives aux problèmes d'ordre plus général concernant l'internationalisme. A ces discussions participèrent les représentants de toutes les orientations idéologiques, en partant de penseurs réactionnaires comme de Maistre et Bonald pour aboutir — après avoir passé par l'opposition libérale avec des hommes politiques comme Benjamin Constant et Guizot — aux mouvements socialistes „utopiques” comme le saint-simonisme et le fouriérisme.

De cette façon, les débats qui devaient s'engager en France autour de ces problèmes reflétèrent dans une grande mesure la lutte politique et les objectifs des différents groupes de la société.

Encouragés par l'exemple des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, certains milieux français d'orientation religieuse — et qui comprenaient à la fois catholiques et protestants — s'étaient mis à l'œuvre en vue d'arriver à créer des ligues de paix. En 1820 fut nommé un „ comité provisoire ” chargé d'en préparer l'organisation. Au cours de ses travaux,

⁴² Ibid., p. 62.

le comité en arriva cependant à estimer qu'il ne serait ni utile, ni opportun de fonder une véritable ligue de paix. Elle serait en effet tournée en ridicule et deviendrait l'objet d'une antipathie qui dépasserait celle dont avaient été victimes des organisations analogues des pays anglo-saxons. On tomba donc d'accord pour donner à la nouvelle association le nom de „ La Société des amis de la morale Chrétienne et de la Paix ”, nom qui indiquait clairement son programme : elle œuvrerait pour des réformes dans le même esprit que les sociétés bibliques, les associations pour l'humanisation des prisons, les sociétés de missions et autres, c'est-à-dire que son activité serait fondée sur une conception chrétienne, sans considération de dogmes. „ La paix sur la terre ”, voilà donc tout naturellement ce qui serait l'idée directrice de son action.¹

L'année suivante — le 20 décembre 1821 — l'association prit corps. A cette date, on avait abrégé le nom de l'association qui était devenu : „ La Société de la Morale Chrétienne ”. Dans le „ Prospectus ” distribué à l'avance, on soulignait que les contemporains avaient une bien trop grande confiance dans les sciences politiques qu'ils croyaient capables d'améliorer l'état de la société. Aucune science n'était, en fait, apte à créer l'esprit qui était la condition même d'une telle amélioration. Celle-ci ne pouvait avoir lieu que si la morale chrétienne redevenait une réalité vivante. L'article définissant les objectifs de l'association s'exprimait ainsi à ce sujet : „ Le but de la Société est d'exposer et de rappeler sans cesse à l'esprit des hommes les préceptes du christianisme dans toute leur pureté, de leur faire remarquer l'heureuse influence que ces préceptes exercent sur le bonheur du genre humain, et de contribuer ainsi à faire naître ou à ranimer de plus en plus des sentiments de charité et d'une commune bienveillance si propres à faire régner la paix sur la terre ”.²

Comme président fut élu le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, célèbre pour sa réplique historique à Louis XVI lors de l'annonce de la prise de la Bastille. „ La Société de la Morale Chrétienne ” ne fut donc pas une ligue de paix dans le sens propre du terme. Elle se proposait en premier lieu de consacrer son activité à des questions telles que

¹ The Herald of Peace, 1820, pp. 372—373.

² Journal de la Société de la Morale Chrétienne, 1822, p. 13.

LE MOUVEMENT DE PAIX

l'abolition de la peine de mort, la mise en œuvre de réformes dans les prisons, l'abolition de l'esclavage. Mais ses dirigeants se rendaient en même temps compte que le travail en faveur de la paix avait aussi sa place dans cette activité humanitaire. A la première réunion, le secrétaire, M. Wilm, précisa qu'une des tâches consistait à : „ diminuer les causes de discorde intestine et de guerres étrangères en combattant les haines des partis et les préventions d'un patriotisme exagéré ou aveugle„³

Parmi les organisations étrangères apparentées avec lesquelles la société chercha à entrer en rapports se trouvaient aussi les ligues de paix. Mais „ La Société de la Morale Chrétienne ” ne faisait pas directement de campagne de propagande pour la cause de la paix. A cet égard, il est significatif que parmi les six comités mentionnés en 1825, on ne trouve encore aucun comité particulier pour le travail en faveur de la paix. Lorsque la société condamnait la guerre, c'était par des formules et des tournures relativement vagues ; elle n'était d'ailleurs pas disposée à condamner toute forme de guerre.⁴ Mais, d'autre part, elle était intéressée à voir s'exprimer les différents points de vue relatifs au problème de la paix, et la revue de la société („ Journal de la Société de la Morale Chrétienne ”) devait au cours des années publier plusieurs articles à ce sujet, ce qui témoigne bien de l'idée de tolérance sur laquelle elle se fondait.

Bien que „ La Société de la Morale Chrétienne ” fût en principe apolitique, les milieux mêmes de cette société n'en furent pas moins influencés par les courants politiques de l'époque. A ses débuts, la société comptait, il est vrai, de grands noms garants d'une adhésion loyale à la dynastie régnante. (Parmi les souscripteurs aux œuvres de bienfai-

³ Herald of Peace, 1822, p. 77.

⁴ A une réunion du Conseil d'Administration le 22 mai 1822, Joseph Price avait prononcé un discours au cours duquel il recommanda à „ la Société de la Morale Chrétienne ” de travailler parallèlement avec les ligues de paix. Cela suscite les commentaires suivants de la part de la rédaction du „ Journal de la Morale Chrétienne ” : „ Nous observerons seulement, relativement à ce qu'il peut y avoir d'absolu dans les principes des Sociétés de la Paix, que certaines pages des Ecritures autorisent à croire que la guerre est excusable dans quelques cas, mais en même temps exigent de ceux qui sont appelés, par les chefs des états, à y prendre part, des sentiments de douceur et d'humanité”. Journal de la Société de la Morale Chrétienne, 1822, p. 132.

FRANCE

sance, on trouvait notamment le duc et la duchesse de Berry). La société n'eut aucune difficulté à obtenir l'autorisation nécessaire. Il était peut-être un peu plus inquiétant pour les autorités de constater que parmi les membres figurait Philippe d'Orléans. Et comme participants actifs au travail de la société apparurent bientôt Benjamin Constant, François Guizot et Alexis Tocqueville, qui, chacun de sa façon, allaient ouvrir la voie à des idées nouvelles.⁵

A ce propos, il ne serait pas sans intérêt d'étudier de plus près la manière dont ces trois hommes envisageaient — ou allaient envisager — les principales questions internationales.

En ce qui concerne BENJAMIN CONSTANT, nous avons déjà, dans le second volume de cet ouvrage, exposé ses considérations de principe sur le problème de la paix. Lors de ses rapports avec la „Morale Chrétienne” durant les années 1820, il s'intéressait d'une façon toute particulière à l'aide aux Grecs. En 1823, la société avait ouvert une souscription „en faveur des Grecs réfugiés en France”. Parmi les premiers souscripteurs se trouvait le duc Philippe d'Orléans. Guizot, lui, soulignait dans un discours combien il était important de contribuer de cette façon à augmenter le crédit de la France en tant que facteur moral dans la vie de l'Europe.⁶ En 1825, on procéda au renouvellement de ce „Comité des Grecs” en lui confiant un mandat où il était dit qu'„il s'occupera, selon ses moyens, de l'application des préceptes du christianisme aux institutions sociales de la Grèce”. Le conseil s'est peut-être rendu compte que ce libellé un peu vague du mandat pouvait être interprété comme un signe montrant que la société s'écartait maintenant de sa ligne d'action strictement apolitique. Pour parer à toute éventualité, il avait donc souligné qu'en aucun cas, on ne mènerait campagne en faveur d'une aide militaire, ce qui n'empêcha pas que l'„Appel aux nations Chrétiennes en faveur des grecs”, dont la rédaction avait été confiée à Benjamin Constant, n'eût un caractère nettement politique. Il y faisait remarquer que même si „La Société de la Morale Chrétienne” était apolitique, ses membres ne pouvaient faire abstraction du fait que la Sainte-Alliance, par la passivité dont elle avait fait preuve en face des

⁵ Voir CHARLES H. POUTHAS, Guizot pendant la Restauration, Paris 1923, pp. 342—349.

⁶ Journal. . ., 1823, pp. 269—276.

cruautés des Turcs, avait révélé son caractère fondamental générateur d'une inféconde politique de force. La lutte des Grecs pour leur indépendance devait infailliblement nous amener „ nous qui n'avons ni le droit ni le malheur de soumettre notre religion à des considérations politiques à lui apporter notre concours." Mais, même si on envisageait cette question du point de vue d'une politique de force, on s'apercevrait que la France avait tout avantage à miser sur l'indépendance de la Grèce. Les considérations de Constant à ce propos rappellent par bien des côtés celles de de Pradt. La Turquie n'est plus une alliée nécessaire pour tenir la Russie et l'Autriche en échec. La Turquie ne représente plus du tout un élément de puissance. Mais il n'est pas impossible qu'elle le redevienne, s'il apparaissait un souverain puissant capable de rendre efficaces le gouvernement de l'Etat et l'armée. Le danger pour l'Europe occidentale serait alors d'avoir miné sa force de résistance par une longue politique d'abandon. En cas d'agression, „les rois songeraient à se mettre en sûreté, les généraux à prolonger la défense, autant qu'il le faudrait pour l'honneur, les ministres à stipuler les intérêts matériels de la Cité, et surtout les leurs, les habitans à sauver leurs monumens, leurs banques, leurs magasins, et l'on capitulerait avec les Barbares, et les autorités bien disciplinées iraient les complimenter ". En face de cette putréfaction menaçante, le soulèvement des Grecs apparaît comme un élément purificateur: „ La Providence, qui ne veut pas que le christianisme succombe, a suscité un peuple qui a les deux qualités que l'Europe policée n'a plus, celle de croire et celle de mourir ". La France doit s'allier le plus rapidement possible à l'Angleterre pour soutenir la Grèce.⁷

La révolution de Juillet provoqua la joie des dirigeants de la Société, et, le 1^{er} septembre, son comité exécutif fut reçu en audience par le roi Louis-Philippe. Ce fut d'ailleurs sous ce „roi bourgeois" que FRANÇOIS GUIZOT (1787—1874) eut l'occasion d'appliquer ses idées sur la guerre et la paix en politique pratique.

La conception que Guizot se faisait des relations internationales fut nettement exprimée dans le discours qu'il tint à la Chambre des Députés, le 20 septembre 1831. Il y reproche à l'opposition de soutenir sans

⁷ L'appel a été publié dans *Journal...*, 1826, pp. 4—14.

FRANCE

aucun esprit critique tout soulèvement ayant lieu en Europe. En Espagne, elle excitait les éléments révolutionnaires au lieu d'appuyer le gouvernement français dans ses efforts pour amener le gouvernement espagnol à adoucir son régime. En Italie, elle encourageait les milieux qui y attaquaient *tous* les gouvernements, politique qui ruinerait l'influence française. L'influence française en Italie était en effet due à ce que la France soutenait la Sardaigne et l'Etat pontifical. En Pologne, l'opposition avait soutenu les extrémistes et par ailleurs encouragé le peuple polonais à l'aide de belles paroles comme : „ La Pologne ne périra pas ”. L'histoire nous apprend cependant que beaucoup de nations ont été rayées du nombre des Etats indépendants de manière tout à fait illégale.⁸ Ceux qui assument la responsabilité de la politique étrangère d'un pays doivent en tout temps prendre en considération ce qui est possible. Reprocher à un homme d'Etat de manquer de courage, c'est montrer qu'on n'a pas le sens de la réalité.

Dans ses mémoires, Guizot fit par la suite un tour d'horizon de la politique étrangère dont il s'était fait l'avocat. Il y souligne comment lui et les autres „ doctrinaires ” avaient réussi à maintenir la paix en se fondant sur les principes qu'il appelle le droit public européen. Ce droit a pour base quatre principes fondamentaux :

1) La paix est l'état normal des nations et des gouvernements. La guerre est un fait exceptionnel et qui doit avoir un motif légitime.

2) Les Etats divers sont entièrement indépendants les uns des autres quant à leurs affaires intérieures ; chacun d'eux se constitue et se gouverne selon les principes et dans les formes qui lui conviennent.

3) Tant que les Etats vivent, leurs gouvernements sont tenus de ne rien faire qui puisse troubler mutuellement leur ordre intérieur.

4) Nul Etat n'a droit d'intervenir dans la situation et le gouvernement intérieur d'un autre Etat qu'autant que l'intérêt de sa propre sûreté lui rend cette intervention indispensable.⁹

Cette politique pacifique méthodique et suivie n'implique cependant pas pour Guizot ou pour ses partisans l'obligation de se conformer, en toutes circonstances, à un tel programme. Même une guerre offensive peut

⁸ Discours prononcé par M. Guizot à la chambre des députés, 20 septembre 1831.

⁹ Mémoires, Tome IV, p. 5.

quelquefois être justifiée. Guizot cite à ce propos l'occupation de l'Algérie par Charles X qui avait été poursuivie et étendue sous la monarchie de Juillet. En revanche, il faut éviter les guerres susceptibles de menacer la sécurité de l'Europe. L'„ interdépendance „ des pays était devenue bien plus grande qu'à l'époque de Charles-Quint ou de Louis XIV. Guizot se rallie donc aux conceptions de Constant qui considérait les guerres de la Révolution et de Napoléon comme des phénomènes à caractère *uniquement* négatif.¹⁰

L'œuvre du congrès de Vienne ne représentait pas non plus une garantie durable de paix, car elle était fondée sur la domination des grandes puissances et un ordre intérieur statique dans les différents États. Le grand mérite de la monarchie de Juillet avait été d'assurer le maintien de la paix en même temps qu'elle supprimait les conditions autrefois si lourdes dont dépendait cette paix même. Aux bienfaits de la paix elle avait su joindre l'indépendance des peuples et l'expansion de la liberté. La politique étrangère modérée, mais ferme, du gouvernement avait un tel effet que même les chefs révolutionnaires de 1848 étaient obligés de la suivre.

L'opposition niait toutefois que Louis-Philippe et Guizot eussent trouvé une solution harmonieuse au problème de la paix et de la liberté. Elle soutenait que la politique de la monarchie de Juillet était dictée en fait par de mesquins intérêts de groupes qui se souciaient peu des mouvements d'indépendance dans les autres États et s'opposaient directement à l'expansion de la démocratie dans leur propre pays.

En ce qui concerne ce dernier point, ALEXIS DE TOCQUEVILLE (1805—1859), troisième théoricien politique remarquable appartenant au milieu qui s'était formé autour de „ la Société de la Morale Chrétienne „, représentait un élément dynamique. Ses idées sur les problèmes de la guerre et de la paix telles qu'elles sont exprimées dans son ouvrage „ De la démocratie en Amérique „ (1835) sont caractérisées par une conception de l'évolution de la société qui est plus exempte de préjugés que celle de Guizot. Contrairement à celui-ci, Tocqueville ne craignait nullement une expansion de la démocratie politique. Il soutenait en effet

¹⁰ Ibid., pp. 10—11.

¹¹ Ibid., Tome VIII, pp. 598—599.

FRANCE

qu'aucune forme de gouvernement n'est aussi conservatrice que la démocratie. L'aversion contre de profonds bouleversements de l'ordre existant détermine aussi l'attitude de la démocratie vis-à-vis de la guerre. Le nivellement des classes de la société et des nations y joue également un rôle de facteur positif. Il n'en est plus de même que pendant l'antiquité où l'idée d'humanité ne s'appliquait qu'aux citoyens du pays lui-même, à l'exclusion des autres.¹²

Mais au sein d'une démocratie apparaissent aussi des tendances opposées : si ses aspirations, d'une façon générale, supposent la paix, les aspirations militaires, toutes particulières — le désir de gloire et d'avancement — continueront à tendre vers la guerre.¹³ Et une fois la démocratie engagée dans une guerre, les conséquences sociales de celle-ci seront encore plus fatales que sous les autres régimes. Elle tendra inéluctablement à devenir totale : „ Lorsque la guerre en se prolongeant, a enfin arraché tous les citoyens à leurs travaux paisibles, il arrive que les mêmes passions qui leur faisaient attacher tant de prix à la paix tournent vers les armes. La guerre, après avoir détruit toutes les industries, devient elle-même la grande et unique industrie, et c'est vers elle seule que se dirigent alors de toutes parts les ardents et ambitieux désirs que l'égalité a fait naître ”.¹⁴

Au point de vue politique, la guerre n'amènera pas toujours les peuples démocratiques à être soumis à un régime militaire. Mais, de toute façon, elle conférera au gouvernement civil un pouvoir et une influence accrus. Ainsi la guerre ne conduit pas au despotisme par l'emploi brutal de la violence, mais tout doucement par la force de l'habitude.¹⁵

La description que Tocqueville donne de ce phénomène rappelle étrangement ce que l'opposition en Angleterre faisait valoir à l'encontre de William Pitt le jeune sous les guerres de la Révolution et de Napoléon : le danger ne résidait pas dans un despotisme manifeste, mais dans „ the spirit of despotism ”.¹⁶

¹² De la démocratie en Amérique, Ed. 1888, Tome II, pp. 280—281.

¹³ Ibid., Tome III, p. 448.

¹⁴ Ibid., pp. 466—467.

¹⁵ Ibid., p. 452.

¹⁶ Histoire de l'Internationalisme, II, p. 422.

LE MOUVEMENT DE PAIX

Dans le Journal de la Société de la Morale Chrétienne, on peut, au cours des années 1830, observer une certaine ambivalence en ce qui concerne le problème de la paix : d'une part, une vive sympathie pour les tentatives de libération de certaines nations, d'autre part, une attitude prudente dictée par le désir de paix. Le même enthousiasme qui s'était manifesté pour les Grecs durant les années 1820 apparaît clairement à l'égard des Polonais après 1830. Leur défaite fut présentée non seulement comme un „ événement affligeant ” pour les amis de la liberté et de l'humanité, mais aussi comme un sérieux avertissement aux peuples et aux souverains à qui une Pologne restaurée aurait pu servir de bouclier et de rempart contre la Russie.¹⁷

Mais l'année suivante fut publié un article reflétant une tendance tout à fait différente. On y louait la Prusse pour son rôle important de médiateur : d'une part, cet Etat empêchait la France de commencer une guerre à cause de la Pologne, d'autre part, il évitait que la Russie ne se jetât sur la France. Ce jugement bienveillant porté sur le rôle de la Prusse contenait également un appel où la France était invitée à désarmer. Il était honteux que la France eût un soldat pour 77 habitants tandis que la Prusse, dont la situation était beaucoup plus exposée, se contentait tout comme l'Autriche d'un soldat pour 115 habitants. De plus, c'était sous-estimer sans raison ses propres forces que d'attacher tant d'importance à l'édification de forteresses en temps de paix.¹⁸ Le même point de vue fut soutenu avec force plus tard lors des discussions au sujet de la fortification de Paris.¹⁹

On peut aussi observer qu'autour de 1840, l'intérêt de la société pour la cause de la paix augmente d'une façon marquée, ce qui est dû en grande partie à des impulsions venues de l'extérieur. Une manifestation intéressante de la tradition des idées internationalistes de la grande révolution fut un legs de 1000 francs (en 1837) fait par l'abbé Grégoire, ancien évêque de Blois et membre de la Convention Nationale.²⁰ La somme devait servir à doter un concours, et le sujet proposé est indiqué dans ce passage de son testament :

¹⁷ Journal . . . , 1832, p. 101.

¹⁸ Ibid., 1833, pp. 97 et 100.

¹⁹ Ibid., 1840, pp. 260—61.

²⁰ Sur l'abbé Grégoire, voir Histoire de l'Internationalisme, II, pp. 382—385.

FRANCE

„Des Sociétés respectables en Europe et en Amérique s'occupent du projet d'empêcher à jamais la guerre, et d'extirper ce fléau. A leurs vœux je joins les miens, quoi que l'espérance des succès n'égale pas l'étendue des désirs. Parmi les moyens préparatoires à la réussite, on pourrait avoir, ce me semble, un bon ouvrage sur le sujet suivant mis au concours :

„Les militaires, assouplis par l'obéissance passive, par l'emploi de la force physique, ayant une tendance à négliger ou fouler aux pieds les devoirs de citoyens, quels seraient les moyens d'empêcher qu'ils ne les oublient, et de les porter à les accomplir? ”.²¹

Le concours fut commenté par Lazare Carnot le jeune dans la Société de la Morale Chrétienne. Dans son exposé, il soutint que son père, le célèbre Carnot, avait été convaincu que la guerre défensive était la seule forme de guerre qui se laissât justifier. Il n'était pas non plus partisan de grandes armées permanentes en temps de paix. Puisque la France pouvait disposer de 300 000 soldats, le tiers suffisait pour les forces de paix, et les soldats devaient toujours être remplacés. Ce système formerait une sorte d'école militaire avec un an ou un an et demi de „présence”. D'un point de vue purement militaire, une réduction du temps de service était également à recommander.²²

Réduction du service militaire, suppression du système du tirage au sort et du remplacement, voilà où était la solution; pour obtenir une plus grande efficacité, on pourrait peut-être transférer dans les écoles quelques cours d'exercices militaires préparatoires. A l'occasion de ces considérations militaires d'ordre technique, Carnot fait quelques réflexions optimistes sur les possibilités d'une paix durable: „La paix doit être le résultat du triple progrès qui s'accomplit dans les mœurs, dans les intelligences et dans la législation; dans les mœurs, où chaque jour s'éteignent les haines nationales; dans les intelligences qui chaque jour comprennent mieux que la science et l'industrie vivent de relations amicales et que les intérêts des peuples sont intimement solidaires; dans la législation où sous le double rapport du droit international et des constitutions intérieures, se développe invinciblement l'élément démo-

²¹ Journal..., 1837, pp. 2—4.

²² Ibid., 1838, pp. 75—110.

cratique ". Le patriotisme n'est pas un obstacle à cette évolution. Bien au contraire : „ Le patriotisme, c'est l'anneau qui relie la famille à l'humanité car la patrie est la mère de toutes les familles, comme Dieu est le père de toutes les nations. ”²³

D'autre part, la Société se rendait compte combien la notion d'„ honneur national ” pouvait être dangereuse pour la paix, pour la liberté et la prospérité des nations. Lamartine le souligna dans un discours prononcé à l'occasion du transfert des cendres de Napoléon en France. Le désir de „ gloire ” qui animait la politique coloniale française fut également l'objet d'une sévère réprobation. Tout d'abord, la guerre d'Algérie était à la fois injuste, coûteuse et inutile.²⁴ A la réunion du 11 janvier 1841 participa un délégué de la ligue pacifiste anglaise, M. Rigaud, descendant d'une famille de huguenots français. Il annonça que la ligue pacifiste anglaise avait donné un montant de 1250 francs destiné à un prix qui serait décerné pour le sujet suivant : „ Traité sur les moyens d'avancer et d'obtenir le bienfait d'une paix universelle et permanente ”. Le président en fonction — Villenave — exprima la gratitude de la Société pour cette offre qui était un honneur pour elle. Il souligna l'étroit apparentement des deux sociétés : „ La Société des Amis de la Paix est donc une Société chrétienne, et la Société de la Morale Chrétienne est pareillement une Société des amis de la Paix ”. Villenave profita de l'occasion pour recommander une entente franco-britannique, ce qui revenait à réprover d'une manière manifeste une politique française activiste dans la question d'Orient.²⁵

Pour juger les mémoires qui seraient éventuellement reçus à l'occasion du concours, on nomma un „ Comité de la Paix ”. Parmi les membres figuraient le duc de la Rochefoucauld-Liancourt jeune, Villenave, Lamartine, Carnot, Charles Coquerel et Rigaud en qualité de représentant de la ligue pacifiste anglaise. Le règlement adopté par le comité était essentiellement inspiré par les idées de progrès chères au 18^e siècle : une idée qui annonçait une morale plus élevée que celle

²³ Ibid., pp. 104—105.

²⁴ Ibid., 1845, pp. 275—277.

²⁵ Dans un commentaire ultérieur on trouve notamment la formule suivante : „ Lorsque le Ministère du 1^{er} mars poussait à la guerre sans la faire, et conservait la paix sans la vouloir ”. Journal..., 1841, p. 142.

FRANCE

en cours ne manquerait pas de triompher à la longue. A cette catégorie d'idées appartenait l'idée de la paix qui pouvait toujours être caractérisée comme le „rêve des hommes de bien”. L'intention du comité était de participer activement à faire connaître le caractère inutile et destructif de la guerre, de concert avec les ligues de paix en Angleterre, en Suisse et aux Etats-Unis.²⁶

En 1842, on proposa deux sujets de concours. L'un — sur les devoirs civiques des militaires — fut traité dans deux Mémoires, tous deux couronnés. L'auteur de l'un était Constantin Pecqueur, l'autre mémoire avait pour auteur P. Bazan (de la Manche). Ils se partagèrent aussi le prix réservé à l'autre sujet — „sur la paix éternelle”.

En annonçant le sujet du concours de l'année précédente, M. Rigaud avait précisé que les pacifistes anglais avaient confié à une société française le soin d'organiser ce concours parce qu'elles plaçaient les plus grands espoirs dans les dons logiques des Français quand il s'agissait d'argumenter en faveur de la cause de la paix.

Pour pouvoir donner une appréciation d'ensemble des réponses couronnées, il est nécessaire d'étudier de plus près les différents courants au sein de l'idéologie pacifiste française qui s'était développée depuis les années 1820, en dehors des milieux qui s'étaient créés autour de La Société de la Morale Chrétienne.

Saint-Simonisme. — Fourierisme

SAINT-SIMON (1760—1825) joua un rôle de premier plan dans le développement des idées internationalistes en France. Nous avons déjà étudié les projets qu'il présenta dans son ouvrage „De la réorganisation de la Société Européenne” paru en 1814 et avons vu qu'ils avaient leur origine dans sa tentative de créer une nouvelle synthèse comme norme de la vie sociale.²⁷

La solution des problèmes de l'époque ne devait pas être recherchée dans un retour aux idéaux éthiques et religieux des temps anciens, „mais dans l'introduction d'une nouvelle norme organique à caractère obligatoire”. Cette nouvelle norme était inspirée par l'idée de „la Fra-

²⁶ Journal..., 1841, pp. 204—206.

²⁷ Histoire de l'Internationalisme, II, pp. 462—466.

ternité humaine” ; sur le plan politique, elle donna une impulsion à l'introduction de constructions libres.

AUGUSTE COMTE (1798—1857) fut d'abord un élève de Saint-Simon, mais se libéra relativement tôt de l'influence du maître. Sa philosophie sociale se présente en quelque sorte comme une synthèse des idées de Saint-Simon et de Condorcet. Le progrès était une idée centrale de cette philosophie, mais elle était guidée par le principe de l'Ordre qui devait aussi conduire à l'unité morale et religieuse de l'humanité.²⁸ Dans cette conception unitaire, l'idée de la paix avait tout naturellement sa place, et Comte analyse les possibilités de sa réalisation en se fondant sur sa doctrine des trois états dans l'évolution de l'humanité : à l'état théologique correspond l'état militaire, c'est-à-dire que la régularité et la discipline sont nécessaires à l'organisation politique. A cet état, seule la force extérieure pouvait assurer le maintien de la société qui ne pouvait grandir que par la guerre. La guerre entraînait nécessairement l'esclavage — qui devait permettre aux guerriers de disposer librement de leur force physique. A l'état suivant — l'état métaphysique — où les juristes dirigent la société, l'organisation militaire défensive se substitue à l'organisation offensive. En même temps ont lieu l'apparition et le développement de la classe moyenne. Le troisième état — l'état positif — voit la domination des classes industrielles ; les questions politiques y cèdent le pas aux questions sociales. A cet état, la guerre entre les nations disparaît pour laisser place à des divergences au sein de la société ; celles-ci sont cependant peu à peu éliminées grâce à la norme positive où les devoirs priment les droits.²⁹ Comte estimait que l'humanité était maintenant parvenue au troisième état, et que la guerre serait bientôt une notion périmée. Mais il fallait se rendre compte qu'il y aurait encore danger de rechute : „ Le repos fondamental du monde sera enfin assuré, quoique l'harmonie européenne doive fréquemment sembler compromise, en conséquence du défaut provisoire de toute organisation systématique des relations internationales ”.³⁰ Le régime napoléonien représentait une telle rechute dans „ un état préindustriel ” Ce déploiement sans frein de force militaire avait ses causes profondes dans le fait que les chefs

²⁸ RAGNALD MOE, *Le Prix Nobel de la paix*, Oslo, 1932, p. 222.

²⁹ HARALD HÖFFDING, *Filosofiens historie*, II, pp. 319—320.

³⁰ *Cours de philosophie positive*, Paris 1869, IV, p. 505.

FRANCE

de la Révolution française n'avaient pas de doctrine politique bien fondée qui pût vraiment s'imposer :

„ Il faut y voir aussi, en sens inverse, l'immédiate condamnation philosophique de la déplorable aberration qui, d'après l'absence actuelle de toute véritable doctrine politique, a depuis entraîné souvent l'école révolutionnaire, malgré d'insuffisantes intentions, progressives dans le seul intérêt de ses passions fugitives, à préconiser et même à solliciter l'état de guerre, qui constitue cependant l'unique chance sérieuse, quoique éphémère, qui pût rester désormais aux tendances rétrogrades ”.³¹

Le fondement d'une vie harmonieuse entre individus et nations sera posé au fur et à mesure que la philosophie positive s'imposera comme norme obligatoire et engagera la „ sociabilité ” des hommes. L'erreur de la doctrine chrétienne, c'est qu'elle „ détourne vers Dieu un amour dont l'humanité est dès lors privée, et, en même temps, elle fixe trop la pensée des hommes sur l'idée du salut individuel ”.³² L'esprit positif transformera également les conditions des différents Etats. Les Etats sont en effet devenus trop grands. La patrie — lien organique entre la famille et l'humanité — n'a plus une force d'appel moral suffisante. Les Etats de l'avenir (Comte les appelle toujours républiques) auront des territoires beaucoup plus limités. Comte voit dans la libération des colonies de l'Amérique un présage très clair de cette évolution.³³ Celle-ci amènera même des Etats nationaux européens, riches en traditions, à se diviser: l'Irlande se séparera de la Grande-Bretagne, l'Ecosse et le Pays de Galles ne feront plus partie de l'Angleterre. „ Alors le sentiment national devient un véritable intermédiaire entre l'affection domestique et l'amour universel ”.³⁴ Les unités familiales des différentes „ sociocraties ” seraient liées entre elles grâce à une idéologie commune — la foi dans „ Le Grand-Etre ”: „ Dans chaque sociocratie, les familles sont directement subordonnées au Grand-Etre par la religion, et la Patrie ne se fait assez sentir que d'après la coopération pratique ”.³⁵ Comte

³¹ Ibid., VI, pp. 320—321.

³² J. DE ROMANET, *La communauté terrestre et la marche vers l'unité selon Auguste Comte*, dans les „ Cahiers du Monde Nouveau ”, 1946, p. 1040.

³³ Catéchisme positiviste, deuxième édition, Paris 1874, p. 301.

³⁴ Ibid., p. 302.

³⁵ Appel aux Conservateurs, Paris 1853, pp. 52—53.

LE MOUVEMENT DE PAIX

était d'ailleurs certain que „ la Patrie ” ne manquerait pas d'être transformée en „ Matrie ” par suite du „ civisme féminin ”.³⁶

Comte opère en tout avec 60 républiques au sein de ce qu'il appelle „ la grande République occidentale ”. Celles-ci devaient — tout comme les unités familiales — être liées ensemble grâce à une idéologie commune, se traduisant par un enseignement uniforme, des us et coutumes uniformes, des jours de fête et des souvenirs communs. „ En un mot, leur union sera religieuse, et non politique ”. Les divergences qui pourraient éventuellement surgir — soit entre les républiques, soit (ce qui semblerait plus probable) entre les classes industrielles, seraient aplanies grâce à l'intervention du Grand-Prêtre de l'Humanité qui, encore plus que le pape au Moyen Age, deviendrait le chef du monde occidental. Cette confiance illimitée en une nouvelle autorité spirituelle amena Comte à ne pas trop se préoccuper de garanties juridiques et encore moins de garanties militaires pour la nouvelle collectivité, même s'il suggère, il est vrai, la possibilité d'une „ marine internationale ”.³⁷

Comte estimait par ailleurs que la nouvelle doctrine politique devait être solidement fondée avant qu'on ne passe aux travaux d'organisation. Il n'était donc pas aussi intéressé par des projets d'alliances actuels que Saint-Simon et ceux de ses partisans qui formaient la véritable secte saint-simonienne. Celle-ci eut à partir de 1831 sa propre revue „ Le Globe”, fondée en 1827 par PIERRE LEROUX (1797—1871). Dans un article daté de 1827, ce dernier avait analysé le problème de la paix d'un point de vue philosophique.³⁸ Si la réalisation de l'idée d'une paix durable semblait si utopique, c'était parce qu'elle avait été lancée — comme tant d'autres — par des penseurs dont les idées dépassaient leur siècle. Chez ces penseurs, la qualité dominante était „ l'intuition ” — ils n'appartenaient pas forcément à ceux qu'on nomme volontiers „ les esprits les plus remarquables ”. Selon Leroux, Thomas More, Fénelon, Saint-Pierre sont des exemples de ces „ idéologues de paix ”. Il leur oppose Machiavel, Francis Bacon, Bodin et Hobbes — tous, sans aucun doute, penseurs plus remarquables, mais dont la doctrine portant sur

³⁶ Ibid.

³⁷ Catéchisme positiviste, pp. 318—320.

³⁸ Philosophie de l'histoire de l'union européenne, Le Globe, 24 novembre 1827.

la nécessité de la violence pure et simple a une valeur extrêmement temporaire. Tout semble indiquer que les sociétés civilisées se trouvent dans une fiévreuse période de transition, et que les prédictions des „ utopistes ” se confirmeront, lorsque les sociétés retrouveront, sous une nouvelle forme, leur tranquillité — même s’il est vrai que cette évolution ne s’achèvera pas en un temps relativement bref: „ Mais rien ne se fait que graduellement et à force de siècles; il faut être sorti de ces âges de transition où la société ressemble à l’insecte qui se métamorphose ; il ne rampe déjà plus sur terre, mais il n’a pas encore d’ailes pour s’élever ”. L’étroit contact existant entre les différents individus et l’humanité garantissait, selon Leroux, une évolution dans le sens d’une paix durable: „L’humanité, donc, est un être idéal composé d’une multitude d’êtres réels qui sont eux-mêmes l’humanité en germe, l’humanité à l’état virtuel. Et réciproquement l’homme est un être réel dans lequel vit, à l’état virtuel, l’être idéal, appelé l’humanité”.³⁹ Ces rapports seraient renforcés et stimulés par la nouvelle doctrine de la „solidarité”, capable de créer la synthèse de l’amour d’autrui et de l’egoïsme que le christianisme n’avait pas réussi à réaliser à l’aide de son message de „charité”. Ainsi, on enlèverait aux institutions sociales ce caractère oppressif qu’elles ont encore : au sein de la famille, l’autorité du père sur les enfants; en ce qui concerne le droit de propriété, le pouvoir des riches sur les pauvres, et, dans la patrie, le désir de domination par rapport aux autres Etats.⁴⁰ L’évolution dans le sens d’une paix durable se ferait par une libération du commerce et une décentralisation des grands Etats (donc la même idée que celle lancée par Comte): „ Si la liberté du commerce doit s’établir dans toute l’Europe, les grandes nations n’auront, sous le rapport de richesses, aucun avantage sur les petites. L’économie politique se prépare une monarchie universelle plus durable que celle que Charles-Quint et Napoléon voulurent inutilement fonder sur la violence. Décentraliser les empires, établir dans chaque province, dans chaque ville, une activité propre, et en même temps faire tomber les barrières qui séparent les nations, voilà à quoi tendent la liberté, la science et l’industrie, en sorte que si leur triomphe

³⁹ De l’humanité, Paris 1840, I, p. 197 et suivantes.

⁴⁰ LOUIS REYNAUD, Etudes sur les réformateurs ou socialistes modernes, Paris 1843, II, pp. 292—293.

était complet, on pourrait dire de la société des hommes ce que Pascal disait de l'Univers: centre partout, circonférence nulle part".⁴¹

Leroux adopta toujours une attitude indépendante vis-à-vis de la doctrine saint-simonienne et après qu'Enfantin fut devenu le chef de l'école, il rompit avec le mouvement. Lorsque *Le Globe*, en 1831, devint la revue du saint-simonisme, MICHEL CHEVALIER (1806—1879) en assumait la rédaction. Après la Révolution de juillet, le mouvement saint-simonien prit un caractère militant très marqué. Il condamnait sévèrement la passivité du gouvernement en matière de politique étrangère, et nombreux étaient ceux qui soutenaient que la France se devait d'intervenir en faveur de la liberté des autres peuples. Car l'histoire de l'humanité — il en était ainsi — était l'histoire de l'intervention continuelle des nations avancées dans les affaires des peuples arriérés. Dans l'antiquité, Rome avait joué ce rôle prépondérant qui était ensuite passé à la France, laquelle, sous Charlemagne, avait créé une nouvelle Europe et, sous Napoléon, liquidé une Europe qui s'était survécue. Maintenant le temps était arrivé où la France devait se placer à la tête de ceux qui luttaient pour la libération des peuples et proclamer „l'association universelle".⁴²

En termes violents, on accuse le gouvernement d'avoir trahi la cause de l'Italie, de la Pologne et de la Belgique — ce pays voisin et ami qui n'aspire qu'à se jeter dans les bras de la France.⁴³

Cependant, dans *Le Globe*, on trouve également des exposés qui attachent plus d'importance aux idéaux pacifistes de Saint-Simon et qui font observer que toute guerre, de nos jours, est nécessairement une guerre intestine. Certains vont même jusqu'à tirer des conclusions extrêmes et recommandent à la France de montrer la voie aux autres peuples en étant la première à désarmer.⁴⁴

Quant à Michel Chevalier lui-même, il s'associait entièrement aux critiques adressées au gouvernement dont la politique de paix n'avait pour seul objectif que le maintien du statu quo. Il mettait d'autre part fortement en garde contre une politique étrangère agressive fondée

⁴¹ Œuvres complètes. Paris 1851, I, p. 305.

⁴² „Prédicateur" Barrant dans *Le Globe*, 31 janvier 1831.

⁴³ „Prédicateur" Laurent dans *Le Globe*, 28 mars 1831.

⁴⁴ *Le Globe*, 10 avril 1831 et 10 janvier 1832.

FRANCE

sur des considérations idéologiques. De cette façon, on ne pourrait jamais assurer de paix durable — pas plus que d'autres idéologies intransigeantes ne pourraient le faire: „L'état normal que concevait la catholicité avait pour condition l'anéantissement des hérétiques et l'extermination des infidèles. Napoléon ajournait la pacification du monde jusqu'à la ruine de l'Angleterre. Aujourd'hui, suivant les légitimistes, pour rétablir l'harmonie en Europe, il faudrait l'écrasement de l'hydre révolutionnaire et de la cupide Albion; au gré des républicains, c'est l'Autriche, la Prusse et la Russie que, dans le but d'assurer le bonheur du monde, il serait urgent de fouler aux pieds". Ce sont là des idées réactionnaires condamnées à l'échec. La France ne doit pas essayer d'imposer à d'autres pays des principes révolutionnaires; elle a souffert assez elle-même pendant la grande révolution. „La France a bu le calice révolutionnaire, elle l'a avalé d'un trait; la France est montée sur la croix; la France a été le Christ des nations. Le génie des révolutions n'a plus à visiter les peuples".⁴⁵

Chevalier constate avec joie le développement de l'industrie et des finances qui apporte un contrepoids aux idéologies agressives. Il regarde les crédits accordés par Rotschild au roi Léopold de Belgique comme une garantie beaucoup plus sûre de l'indépendance du pays et de la paix que les accords conclus dans le protocole de Londres.⁴⁶

Mais il estimait en même temps que la France devrait prendre certaines mesures pour garantir la cause du progrès en Europe. Tout comme Saint-Simon, il soutenait que la meilleure façon de le faire était de conclure une alliance avec l'Angleterre. Cette alliance était naturelle parce que ces deux pays étaient les plus avancés et les plus riches d'Europe. De plus, ils étaient voisins. A ce propos, Chevalier condamne la thèse diplomatique selon laquelle un Etat doit s'allier avec un autre Etat éloigné pour tenir l'Etat voisin en échec. Il serait par exemple absurde pour la France de s'allier avec une Russie arriérée au point de vue politique et social pour tenir l'Allemagne en échec. Au contraire, la France devrait veiller à ce que l'Allemagne participe à l'alliance avec l'Angleterre. Ces Etats formaient une trinité d'importance décisive :

⁴⁵ Ibid., 10 janvier 1832.

⁴⁶ Ibid.

LE MOUVEMENT DE PAIX

l'Angleterre représentait les liens matériels entre les hommes, l'Allemagne les liens scientifiques ou rationnels, la France les liens moraux et religieux.⁴⁷ A ceux qui objectaient que l'hégémonie maritime exercée par l'Angleterre était dictée par des considérations purement égoïstes, Chevalier répliquait que cela était dû à ce que l'Angleterre, jusqu'ici, avait été dominée par une aristocratie aux vues étroites; mais tout semble indiquer que l'influence de celle-ci tire à sa fin et qu'une nouvelle politique, aux vues plus larges, va maintenant être amorcée.⁴⁸ En ce qui concernait l'Allemagne, c'était à la Prusse que songeaient Chevalier et la plupart des autres saint-simoniens. Ils espéraient que la Prusse rassemblerait les autres Etats allemands en une unité organique, ce qui hâterait l'union de l'Europe. Ils ignoraient le militarisme et le désir d'expansion prussiens et furent désagréablement surpris quand Ernst Moritz Arndt dans une brochure de l'époque exigea que la Prusse reprenne l'Alsace, Metz et Lille(!). Seul, le chef du mouvement — Enfantin — avait plus de confiance dans la collaboration avec l'Autriche.⁴⁹

Analysant les rapports avec la Russie, Chevalier soutenait qu'une alliance entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne devrait *canaliser* le désir d'expansion russe, et non pas l'endiguer d'une façon absolue. Cela avait été un élément essentiel de la „politique d'équilibre” des puissances occidentales durant les 50 dernières années. L'expérience historique montrait toutefois que l'équilibre européen ne pouvait être maintenu dans sa forme première: — dans les rapports entre Etats, le système représente „une transaction entre les intérêts rétrogrades et les intérêts de l'avenir”.⁵⁰

La politique à l'égard de la Russie devrait maintenant consister à accepter l'expansion russe en Orient, à condition que la Russie renonce à sa domination en Pologne. Un tel arrangement assurerait la paix et favoriserait le développement de la civilisation: „Dans l'intérêt de tous, mieux vaut cent fois l'aigle russe à Stamboul qu'à Varsovie; à

⁴⁷ Le Globe, 3 juin 1831.

⁴⁸ Ibid., 18 juin 1831.

⁴⁹ J. L. PUECH, *La tradition socialiste en France et la Société des Nations*, Paris 1921, p. 62.

⁵⁰ Le Globe, 18 juin 1831.

FRANCE

Varsovie, il est oppressif, il est rétrograde; aux Dardanelles, en place du croissant, il est civilisateur".⁵¹

De toute façon, les dirigeants de la politique française doivent toujours pouvoir présenter une alternative positive pour la solution des grandes questions donnant matière à conflit dans la politique internationale. Chevalier voyait donc d'un très mauvais œil la politique téméraire menée dans la question d'Orient en 1840, et il considérait la fortification de Paris comme une mesure négative et inutile; une ville millionnaire ne pouvait pas être transformée en forteresse. Si la France souhaitait accroître son influence en Europe, elle pouvait le faire d'une manière beaucoup plus efficace en investissant dans des entreprises qui, tant au point de vue économique qu'au point de vue moral, étaient conformes à l'esprit de progrès, par exemple dans la colonisation. Un autre partisan du saint-simonisme — GUSTAVE d'EICHTAL — faisait observer à ce propos qu'il serait possible de résoudre la „ crise orientale ” en faisant de la Syrie un Protectorat européen.⁵² Les saint-simoniens plaçaient à ce sujet de grands espoirs dans l'expansion de l'industrie et des finances ainsi que dans le développement des nouveaux moyens de transport. La mission civilisatrice, assumée autrefois par les Etats avancés au moyen de la force militaire, devait maintenant être exécutée à l'aide d'efforts dans le domaine industriel. Dans l'avenir, on verrait des soldats franchir les Pyrénées, non pour assiéger Saragosse, mais pour bâtir une ligne de chemin de fer de Cadix à Saint-Pétersbourg.

Les saint-simoniens projetèrent eux-mêmes une activité intense et très étendue dans la région méditerranéenne. Infantin fit un voyage en Egypte pour préparer la réalisation de son projet de canal à travers l'isthme de Suez, et devint plus tard membre d'une commission pour la colonisation de l'Algérie.

Les saint-simoniens étaient, d'une façon générale, fermement convaincus que leur mouvement représenterait un facteur décisif dans la nouvelle „ plénitude des temps ” à laquelle on était maintenant arrivé. Ils représentaient provisoirement un petit groupe, mais cela n'avait pas d'importance, c'était en effet aussi le cas des premiers chrétiens. Le saint-simonisme grandirait d'ailleurs plus vite et s'étendrait plus loin

⁵¹ Ibid., 4 juin 1831.

⁵² De l'unité européenne, Paris 1840.

LE MOUVEMENT DE PAIX

que le christianisme, car il ne réprimait pas les passions humaines, mais les utilisait au profit d'une fraternité universelle.

Les idées de CHARLES FOURIER (1772—1837) sont à l'origine d'un autre mouvement de l'idéologie pacifiste française. Dans un article publié en 1803 et intitulé „Triumvirat continental et paix perpétuelle sous trente ans”, il avait soutenu que les grandes guerres de l'époque aboutiraient à l'avènement d'un royaume universel. Après une lutte finale entre la France et la Russie, le vainqueur serait à même de dominer sans difficulté l'Angleterre et d'être en conséquence le maître du monde. Plus tard, il devait également soutenir à ce sujet la nécessité d'un fort pouvoir central, point de vue qu'il maintint aussi après avoir lancé sa théorie sur les phalanstères qui, nécessairement, confèreraient aussi à une organisation internationale un caractère foncièrement décentralisé. Il parlait à ce propos d'un „maître du monde” — un „omniarque” qui, assisté d'un „congrès d'unité sphérique”, siègerait à Constantinople.⁵³

Le principal disciple de Fourier, VICTOR CONSIDÉRANT (1808—1893), traita le problème d'un point de vue plus actuel. Dans une publication en date de 1840, „De la politique générale et du rôle de la France en Europe”, il souligna la manière dont la Russie et l'Angleterre poursuivent une politique bien précise en Europe : la Russie vise à soumettre des territoires étrangers à sa domination, l'Angleterre à les exploiter. Quant à la politique pacifique de la France sous la monarchie de Juillet, Considérant l'approuvait au fond, mais critiquait son caractère trop passif. Une idée directrice avait fait défaut à la politique étrangère. Si la France consacrait ses efforts à une union de l'Europe, elle aurait de nouveau un objectif capable de l'inspirer. Sur ce point, Considérant est donc d'accord avec les saint-simoniens, mais, par ailleurs, il ne les suit pas dans leurs considérations politiques. Tout d'abord, il se montre sceptique en ce qui concerne une alliance avec l'Angleterre. Tant que les puissances continentales ne seraient pas unies, il fallait s'attendre à ce que l'Angleterre ne veuille pas se lier à un règlement durable. Nombreux étaient ceux qui soulignaient la ressemblance entre les régimes parlementaires en France et en Angleterre, mais cette ressemblance n'était qu'apparente. En fait, la France était le plus démocratique des pays

⁵³ TER MEULEN, II, 1, p. 215.

FRANCE

civilisés d'Europe, l'Angleterre, en revanche, était le plus aristocratique, voire le plus féodal. Au lieu de s'allier avec l'Angleterre, la France devrait commencer à collaborer avec l'Allemagne et l'Autriche. A cause de cette collaboration, Considérant ne pouvait approuver la générosité des saint-simoniens à l'égard de la Russie. Les Dardanelles aux mains des Russes signifieraient notamment un contrôle russe de l'embouchure du Danube, ce qui, à son tour, accroîtrait l'influence de la Russie sur l'Autriche et l'Allemagne. La véritable solution des problèmes inhérents à ces régions consisterait en une internationalisation de Constantinople. Un tel règlement neutraliserait à la fois les aspirations russes vers le Bosphore et les aspirations anglaises vers Suez.

L'un des deux lauréats du concours organisé en 1842 par la Société de la Morale Chrétienne, CONSTANTIN PECQUEUR (1801—1887), avait d'abord été influencé par le saint-simonisme, puis par le fouriérisme. En 1839, il avait, dans son livre „Economie sociale”, analysé d'un point de vue économique les chances d'une communauté des peuples. Dans son mémoire couronné, il insiste — conformément au sujet du concours — davantage sur les facteurs moraux. Dans son argumentation contre la guerre, Pecqueur souligne cependant combien est impossible un point de vue purement pacifiste: „ Il ne s'agit pas, il ne s'agira jamais de régler la société sur l'hypothèse absolue qu'il n'y aurait plus de guerre ou de violence; il s'agit d'organiser une justice internationale qui force les injustes, les individus, corps ou nations, à respecter les lois de la raison, de la morale, de l'équité ”.⁵⁴

Mais un règlement international suppose naturellement l'existence d'une volonté de paix qui gagne toujours en étendue de façon à devenir peu à peu une force. Car „ ce sont les hommes qui créent le milieu ; ce n'est pas le milieu qui crée les hommes. Ce sont les mœurs qui font les lois ; non les lois qui font les mœurs ”.⁵⁵ On ne doit pas se laisser abattre par toutes les violences dont l'histoire nous fournit des exemples, car „ l'histoire raconte le passé; elle ne peut enchaîner l'avenir ”.⁵⁶ Nombreux étaient les efforts entrepris pour assurer à l'idée de paix un

⁵⁴ De la Paix, de son principe et de sa réalisation Paris 1842, p. 32.

⁵⁵ Ibid., p. 157.

⁵⁶ Ibid., p. 432.

terrain favorable à son épanouissement. Contrairement aux saint-simoniens et aux fouriéristes, Pecqueur place ses espoirs non pas dans quelque confession de foi nouvelle, mais dans une prédication chrétienne à teneur internationale plus marquée, teneur qui devrait également caractériser l'enseignement et la presse. Pecqueur fait aussi observer combien il serait bon d'avoir une orientation internationale plus large : „ Jusqu'ici les congrès scientifiques ont eu généralement le caractère local et national. Il importe avant tout d'en faire une institution cosmopolite, un lieu international, en subordonnant les congrès de province ou de nation aux congrès universels. Ils doivent être dans l'ordre de liberté, de tolérance, d'égalité et de progrès, ce que furent les *conciles œcuméniques* dans l'ordre d'immobilité, de contrainte et d'inaffabilité du moyen âge catholique ”.⁵⁷ Comme un exemple encourageant, il cite une conférence au sujet du Svalbard (Spitzberg) en 1838 où „ des savants danois, norvégiens et suédois, se trouvaient réunis à des Français pour l'exploration du Spitzberg et de la Laponie ”.⁵⁸

En ce qui concerne les facteurs économiques, Pecqueur est d'accord pour déclarer que la libre concurrence en tant que principe favorise dans une certaine mesure la paix, mais la condition même d'une évolution favorable est malgré tout que l'activité économique soit soumise à une coordination internationale : „ Ainsi, la concurrence libre qui, relativement aux monopoles et aux entraves du passé, et *dans certaines limites*, est bonne en soi, a besoin d'une condition capitale pour passer de la théorie à la pratique utile, équitable et libérale. Cette condition, c'est l'existence préalable d'un *pouvoir commun*, d'un *impôt*, d'un *budget communs*, d'une *prévoyance* et d'une *pondération communes*, qui partent d'un centre souverain, d'une volonté bien renseignée, forte et juste ”.⁵⁹

Dans son projet de paix constructif, Pecqueur prévoit la création d'un parlement, d'un tribunal et d'une force de police internationaux. Son idée d'exploiter en commun les ressources des différents pays et des colonies est particulièrement intéressante et sans aucun doute influencée par le saint-simonisme. Les travailleurs des différents pays doivent y participer avec leur potentiel de travail, et les capitalistes avec leurs

⁵⁷ Ibid., p. 173.

⁵⁸ Ibid., p. 179.

⁵⁹ Ibid., p. 205.

investissements. L'évolution en Algérie semble suivre cette voie ; le but doit toutefois être de ne laisser les colonies appartenir à aucun pays déterminé, mais de les faire ressortir à la communauté européenne : „ L'Europe collectivement serait leur mère-patrie ”.⁶⁰

Ni par la profondeur de pensée, ni par le style, l'autre lauréat du concours, P. BAZAN (de la Manche), ne peut se mesurer à Pecqueur. Il est vraiment étrange qu'il ait pu être distingué. Il ressasse de vieux raisonnements et opère avec des pensées qui ne sont ni neuves, ni originales. Il reprend par exemple l'idée d'un Napoléon instrument de la Providence chargé de faire régner la paix sur terre et loue les forces militaires françaises parce qu'elles ont apporté les bienfaits de la civilisation et du christianisme en Algérie.

On trouve, au fond, des idées plus constructives dans la publication du médecin P. R. MARCHAND intitulée „ Nouveau Traité de paix ” qui parut à Paris la même année. Contrairement à Pecqueur et à Bazan, Marchand pose „ un remaniement de l'Europe ” comme condition d'une organisation internationale. Ce „ remaniement ” serait d'ailleurs réalisé d'une façon pacifique et dans un esprit de conciliation. Il impliquerait notamment que la Pologne redevienne un royaume autonome et que l'Italie soit un Etat fédéral indépendant. (Dans cet ordre d'idées, il propose la création d'un Etat du Vatican particulier sur la rive droite du Tibre, car Rome doit naturellement devenir la capitale d'un futur Etat fédéral italien). Dans le domaine économique, Marchand mettait en garde contre une réalisation sommaire des principes du libre-échange. Il fallait toujours examiner la question d'un point de vue d'ensemble, car les conditions étaient très différentes d'un pays à l'autre. Par ailleurs, Marchand se prononçait d'une façon très nette en faveur de l'abolition des droits de douane dans le Sund (contre dédommagement du Danemark) et d'une collaboration européenne pour la construction de canaux à travers les isthmes de Suez et de Panama. Marchand se fait aussi l'avocat d'une collaboration dans le domaine de l'émigration. On devra s'accorder sur certains principes fondamentaux et, en premier lieu, sur la liberté de quitter un pays pour un autre. (L'auteur exclut ici la Russie, car jusqu'à nouvel ordre il faut y respecter le servage). En même temps,

⁶⁰ Ibid., p. 238.

LE MOUVEMENT DE PAIX

il faut cependant aussi élaborer un plan d'ensemble pour l'émigration, notamment vers les Etats-Unis, de façon à éviter que beaucoup d'émigrants ne „ trouvent la mort à la place de la richesse ”.⁶¹

En ce qui concerne les relations entre les pays, Marchand est très soucieux d'arriver à faire régner une „ coexistence pacifique ”. A cet égard, il met en garde contre trop de propagande en faveur d'idées constitutionnelles déterminées, car cela peut représenter une menace contre la collaboration européenne. D'ailleurs, il peut être bon de ne pas être trop assuré que les idées qu'on nourrit personnellement sont les seules à être justes : „ La fortune est trompeuse, l'opinion changeante, la science de la politique est loin d'être fixée ”.⁶² A ce propos, l'auteur en vient à examiner la situation et la responsabilité de la presse : „ Le domaine de la presse ne sera point restreint, au contraire, mais elle devra répondre devant un tribunal européen de certains abus auxquels elle se serait abandonnée. ”

1848, Année des révolutions

Si nous comparons les écrits pacifistes français aux publications anglo-saxonnes, les différences sautent aux yeux. Nous constatons d'abord qu'ils sont beaucoup moins influencés par des conceptions religieuses et à plus forte raison chrétiennes. Cela a pour conséquence — pourrait-on peut-être avancer — que le pacifisme absolu n'y apparaît pratiquement pas.

En ce qui concerne les considérations relatives à l'économie politique la plus apte à favoriser la cause de la paix, nous avons cité des exemples montrant que plusieurs auteurs étaient sceptiques quant à l'approbation inconditionnée des principes du libre-échange. En outre, en France l'élément socialiste, dû à l'influence du saint-simonisme et du fouriérisme, est beaucoup plus important dans l'idéologie pacifiste que ce n'est le cas en Angleterre et aux Etats-Unis. Une publication du capitaine FERDINAND DURAND parue en 1841 et intitulée : „ Des tendances pacifiques de la société européenne ” nous en fournit un exemple caractéristique. L'auteur y avait posé la régulation de la vie économique

⁶¹ Nouveau traité de paix, p. 117.

⁶² Ibid., p. 131.

FRANCE

comme une des conditions essentielles d'une paix durable : „ Nous voudrions que le gouvernement gouvernât réellement cette machine immense et donnât une tête à ces mille bras qui s'agitent, se heurtent et se blessent, faute d'un moteur qui régularise leurs mouvements ”.⁶³ Un trait qui distingue aussi les écrits pacifistes français des publications anglo-saxonnes correspondantes, c'est la ferme conviction de la „ mission ” de leur propre pays quand il s'agit d'établir un nouvel ordre international. Dans la publication de Durand mentionnée ci-dessus, l'auteur exprime cette pensée d'une façon particulièrement concise : Les peuples devaient se détacher de „ la nationalité haineuse ”, et se soumettre de plein gré à la suprématie de la France, afin de réussir à faire fonder une fédération pacifique : „ Avec la suprématie française, l'Europe formerait une pacifique fédération des peuples, où chacun d'eux, conservant son individualité, ne serait lié aux autres que par un échange continu de sentiments moraux, de faits ou de découvertes scientifiques, et de produits industriels ”.⁶⁴

Cette idée d'une „ mission ” de la France fut naturellement solidement étayée par la révolution de 1848. Dans la proclamation sur la Colonne de la Bastille, le 28 février, il était notamment dit : „ Le peuple de Paris a ouvert une ère nouvelle. La République française fait reprendre à notre patrie le cours glorieux de ses destinées. Elle lui rend l'initiative du progrès ; elle vient enfin au secours du temps et des idées qui préparent peu à peu les Etats-Unis de l'ancien continent ”. C'est sans doute la première fois que l'idée des Etats-Unis d'Europe apparaît dans un document officiel.⁶⁵

La politique du gouvernement provisoire empêcha cependant que cette idée de la „ mission ” de la république française ne se manifestât d'une manière aussi offensive que pendant la grande révolution. Les directives de la politique étrangère furent clairement indiquées par Lamartine dans son „ Manifeste à l'Europe ” du 6 mars (publié plus tard sous le titre de „ Circulaire de Lamartine aux puissances étrangères ”) où il affirmait que la France n'aurait recours qu'à des moyens paci-

⁶³ Des tendances pacifiques, deuxième édition, Paris 1844, p. 45.

⁶⁴ Ibid., p. 182.

⁶⁵ PAUL BASTID, La révolution de 1848 et le droit international, Académie de droit international, Recueil des Cours, 1948, I, p. 269.

LE MOUVEMENT DE PAIX

fiques pour faire modifier les traités de 1815, en même temps qu'il soulignait que *l'idéologie* de la république ne représentait pas non plus de danger de guerre. Sans doute cette idéologie encouragera-t-elle nécessairement les courants d'indépendance et de liberté dans les autres pays, mais la république „ ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol, — mais elle exercera par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme de l'estime et de la sympathie. ”⁶⁶

Pour les amis du progrès, les soulèvements spontanés qui eurent lieu en Europe représentaient de nouvelles possibilités de réaliser une union européenne. Dans un article paru en mars 1848, le socialiste chrétien, H. FEGUERAY, souligne les tendances annonçant une Europe unie : „ L'Europe entière va donc se trouver unie, nous ne disons pas dans la république (peut-être cet avenir est-il encore éloigné)); mais du moins dans la liberté politique, dans le principe commun de la souveraineté nationale et dans le grand travail de fusion et de l'égalisation des classes diverses, qui, jusqu'ici, ont vécu à part comme si elles n'avaient pas le même Dieu et la même patrie ”.⁶⁷ D'une façon générale, Fegueray attache beaucoup d'importance à l'aspect social des efforts d'union. A cet égard, il est intéressant de noter qu'il ne propose pas seulement la suppression des frontières douanières, la coordination des transports, des relations postales et des systèmes monétaires, mais aussi la conclusion d'accords internationaux relatifs aux conditions de travail : „ Toutes les questions industrielles doivent également devenir des questions essentiellement fédérales. Qu'on le remarque bien : l'organisation du travail, ce redoutable problème qu'il faut résoudre, dépend en grande partie de là. Comment pourrait-on régler les conditions de travail dans un pays, si elles n'étaient pas également réglées dans les pays voisins? ”⁶⁸

Tout comme l'abbé Grégoire et d'autres auteurs l'avaient fait pendant la grande révolution, il y eut certaines personnes à essayer d'appliquer les idées internationalistes en politique pratique. Le 8 janvier 1849, un membre de l'assemblée nationale, FRANCISQUE BOUVET, (qui

⁶⁶ Circulaire de Lamartine —, Paris 1848, p. 7.

⁶⁷ Revue nationale, 23 mars 1848.

⁶⁸ Ibid.

FRANCE

avait d'ailleurs antérieurement publié une brochure sur le problème de la paix) remit au comité des affaires étrangères une proposition demandant que l'assemblée nationale adopte une déclaration en faveur d'un congrès européen pour réaliser le désarmement général et la juridiction arbitrale. Le comité des affaires étrangères n'était toutefois pas disposé à soumettre cette proposition à l'assemblée nationale.

En 1849, au fur et à mesure que le climat politique se faisait plus dur et plus rude et que les mouvements de libération sociale et nationale se retranchèrent sur la défensive, on se demande également si les mouvements nationaux pourront, au fond, favoriser la collaboration entre Etats et s'ils ne compliqueront pas au contraire encore davantage les problèmes internationaux. C'est là un point de vue soutenu par un ancien diplomate français, le baron PAUL DE BOURGOING, dans un ouvrage intitulé „ Les guerres d'idiome et de nationalité ”, où il souligne que la communauté linguistique est une nouvelle et absurde cause de guerre : „ Il appartenait à l'année 1848 de voir surgir tout à coup entre les nations européennes une cause imprévue et bizarre de ruine, d'incendie et de carnage ; de voir s'élever un sujet de querelle plus subtil que les dogmes religieux qui ont produit la guerre de trente ans, plus abstrait que les doctrines politiques qui ont lancé l'une contre l'autre, pendant vingt-trois ans, les armées de la liberté et celle de la contre-révolution. Toutes les nations, en effet, qui se combattent en Danemark ou en Lombardie, au bord du Danube ou au pied de l'Etna, ne se sont guère avisées que, depuis dix ans à peu près, de regarder la différence du langage ou même ainsi que nous voyons en Sicile, la nuance entre deux patois, comme une cause légitime d'implacable inimitié ”. (pp. 8—9)

Il fallait vraiment considérer comme un bonheur pour l'Europe que ces conflits n'aient pas encore suscité de divergences entre les grandes puissances, comme l'avaient fait la religion au 17^e siècle et les principes politiques pendant la grande révolution française. Sans doute la France est-elle intervenue dans l'Etat pontifical et la Russie en Hongrie, mais, dans les deux cas, ce fut sur invitation des chefs d'Etat respectifs et pour atteindre des objectifs limités. L'intervention russe en Hongrie est regrettable, mais l'auteur est certain du retrait des troupes russes, dès qu'elles auront rempli leur tâche, à savoir rétablir l'ordre et le calme. Un auteur polonais, EDMOND CHOIECKI, soutient vis-à-vis de Bourgoing

que les mouvements de nationalités sont un élément organique de l'immense mouvement de libération qui déferle sur l'Europe. La France est appelée à prendre la tête de ce mouvement. Tout en déclarant son respect pour l'expérience de Bourgoing, Choiecki affirme qu'on remarque nettement qu'il est un diplomate de l'Ancien Régime. Il n'a pas compris les nouveaux objectifs de la politique française: „ La nationalité de la France, c'est en quelque sorte sa solidarité avec toutes les nationalités du monde ” et „ si la Révolution française ne devient profondément nationale et par conséquent humanitaire, elle faillira également sur le terrain politique et social ”.⁶⁹

Même en 1850, après que les soulèvements avaient été réprimés dans la plus grande partie de l'Europe, nous trouvons des appels demandant à la France d'intervenir pour soutenir la cause de la liberté. Ce fut notamment Victor Considérant qui se fit l'avocat de cette tendance. Il invitait la bourgeoisie française à se rallier à cette ligne d'action, elle devait elle-même être intéressée à participer de cette façon à la lutte contre les classes féodales dominantes. La politique de la France pourrait alors de nouveau bénéficier d'une inspiration féconde, au lieu d'être marquée par de mesquines et honteuses considérations de politique de force.⁷⁰

Enfin et surtout, une intervention française pourrait assurer les conditions d'une paix durable: „ Le but immédiat de la Démocratie, le fait magnifique qui jaillira du sein des peuples de l'ancien monde, sous l'inspiration du Socialisme, après le prochain ébranlement, c'est la constitution harmonique de l'Europe, l'Unité par la Liberté, la libre confédération de toutes les nationalités affranchies, petites ou grandes, et conséquemment l'inauguration de la *Paix perpétuelle* ”.⁷¹

⁶⁹ La paix et la guerre — lettre à M. Paul de Bourgoing, Paris 1849, pp. 37 et 41.

⁷⁰ A ce sujet, Considérant reproche à Lamartine aussi d'avoir voulu marchander avec les principes démocratiques. Alors qu'il était encore membre du gouvernement, il avait suggéré, dans une conversation avec Considérant, le plan suivant : la France recevrait la Savoie et Nice et offrirait en même temps la Lombardie au royaume de Sardaigne, tandis que la Vénétie serait rendue à l'Autriche. Considérant commente ainsi ce plan : „ L'avenir brillait dans les dithyrambes du poète, le passé gouvernait les pensées et les tendances de l'homme politique ”. Ainsi Lamartine s'assit entre deux chaises et disparut de la politique.

La dernière guerre et la paix définitive en Europe, Paris 1850, p. 4.

⁷¹ Ibid.

§ 4. SUISSE

La première véritable ligue pacifiste sur le continent européen fut fondée en Suisse en décembre 1830 par le comte JEAN JACQUES DE SELLON (1782—1839). Tout comme les fondateurs des ligues pacifistes anglo-américaines et de la Société de la Morale Chrétienne, il s'inspirait des idées de ce siècle des lumières que fut le 18^e siècle ainsi que de la lutte pour des réformes humanitaires comme par exemple l'abolition de l'esclavage et l'humanisation du code pénal et des prisons. Dès sa jeunesse, de Sellon avait été pénétré de „respect pour la vie”, et il plaida toujours avec force pour l'abolition de la peine de mort. Au cours de ses voyages en Italie, il avait fait l'expérience que là où la peine capitale était en vigueur, comme par exemple à Naples et dans l'Etat pontifical, les crimes et surtout les meurtres étaient beaucoup plus fréquents qu'en Toscane où la peine de mort avait été abolie. Profondément religieux de nature, de Sellon soutenait en même temps que la prédication à elle seule ne suffisait pas à améliorer l'état du monde. Il fallait aussi avoir recours à des moyens purement humains pour sortir de la crise que traversait l'Europe. ¹ Le premier de ces moyens consistait en une législation fondée sur des principes rationnels. De Sellon y attachait une grande importance, comme le montre clairement l'admiration qu'il professa plusieurs années pour Napoléon. Il conserva d'ailleurs quelque bonté pour la famille Bonaparte même après la chute de Napoléon, car il donna asile au frère de celui-ci, Joseph, alors recherché par la diplomatie des puissances victorieuses.

Sur le plan politique, de Sellon était cependant favorable à la Sainte-Alliance. Il considérait par exemple le congrès de Vérone en 1822 comme une tentative pour créer un tribunal d'arbitrage en Europe et prétendait trouver dans la correspondance du tzar Alexandre I et de Chateaubriand des traces du „Grand Dessein” de Sully.² De Sellon n'était d'ailleurs pas non plus un démocrate. C'est ainsi que, parlant du „ma-laise général de la France” dans une lettre datant de 1852, il soutenait

¹ Recueil de lettres, Genève 1832, p. 55.

² GUISEPPE CALAVRESI, J. J. de Sellon, dans la Revue Internationale de la Croix-Rouge, 1931, p. 353.

LE MOUVEMENT DE PAIX

que l'on devrait appliquer le principe: „ tout *pour* le peuple, rien *par* le peuple.”³

Il n'avait non plus aucun respect pour le principe des nationalités, ce qui l'amena à se brouiller à la fois avec Mazzini et avec son propre neveu Camillo Cavour. Caractéristique à cet égard est l'attitude qu'il adopte en ce qui concerne la lutte d'indépendance des Grecs: il soutient en effet que la solution idéale serait de laisser la Turquie régler le problème de la même manière que Louis XIV l'avait fait dans le temps en ce qui concernait les pays occupés (Ici apparaît à nouveau son admiration pour Napoléon!). Après la conquête de l'indépendance par la Grèce, de Sellon travailla en faveur d'une réconciliation avec la Turquie, pour qu'elle pût collaborer avec les Etats européens en vue de civiliser l'Afrique dans l'intérêt de la paix. En dernier lieu, il n'était pas un pacifiste absolu. Il approuvait une armée défensive, mais soutenait que les armées permanentes devraient être remplacées par une milice; ce serait „ mettre les lances en faisceaux et garder son bouclier”.⁴ En même temps, il attaqua la doctrine établissant la nécessité de la guerre; pour adoucir le climat de tension internationale, il préconisait une campagne contre les déclarations officielles — dans la presse, à l'école, du haut de la chaire ou au théâtre, — susceptibles de nuire à d'autres nations. Cette campagne contre „ l'excitation à la guerre ” devrait être menée tant à l'aide de mesures législatives que grâce à l'influence exercée sur l'opinion publique. La ligue pacifiste de Genève fut fondée sur ces principes, et même si ceux-ci différaient beaucoup des directives adoptées par les ligues pacifistes anglo-saxonnes, il y eut pendant plusieurs années des relations suivies et de nombreux échanges de vues aussi bien avec ces dernières qu'avec les milieux pacifistes français.

³ Recueil de lettres, p. 125.

⁴ Mes réflexions, Genève 1829, p. 128.

CHAPITRE III

L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET LE MOUVEMENT PACIFISTE

L'idée du commerce comme facteur générateur de paix avait plusieurs fois été analysée par les théoriciens économiques du 18^e siècle. Kant avait, lui aussi, fortement souligné l'importance positive de „l'esprit commercial”.¹

Dans la première moitié du 19^e siècle, ce courant s'affermir à mesure que les idées du libre-échange sont appliquées en politique pratique. Parmi les „classiques” anglais, DAVID RICARDO (1772—1822) fut l'un de ceux qui prévirent la victoire du libre-échange, mais il était assez réservé lorsqu'il s'agissait d'étudier les conséquences que cette évolution aurait sur la paix mondiale. En tout cas, il ne s'attendait à aucune conséquence automatique. Il se limitait à préciser que, bien compris, les intérêts des nations ne sont pas nécessairement contraires. Pour qu'une telle conception pût s'imposer, il fallait que les pays fussent dotés de „bons gouvernements” issus d'un système représentatif.²

L'élève de Ricardo, JOHN MAC-CULLOCH (1789—1864) alla bien plus loin dans ses conclusions. Son raisonnement était d'ailleurs en

¹ Voir Histoire de l'Internationalisme, II, pp. 305—346 et 411—412.

² Sur la position prise par Ricardo et d'autres grands théoriciens économiques en face du problème de la guerre et de la paix, voir pour plus de détails Edmund Silberner, La guerre et la paix dans l'histoire des doctrines économiques.

grande partie fondé sur des considérations d'efficacité et d'utilité. Il était favorable à une défense militaire, car elle assurait une vie économique normale. Lorsqu'il s'agissait de déterminer quelle forme de défense était préférable, il s'appuyait aussi sur des considérations d'utilité et d'efficacité économiques. Selon lui, l'opération la plus „ rentable ” pour un Etat, c'était de se procurer une „ armée de métier ” qui, résultant du principe de la division du travail, constituait donc la meilleure garantie de l'efficacité des troupes. La force défensive d'un pays dépend toutefois de son économie. Et pour obtenir le maximum de puissance économique, il faut entièrement réaliser le libre-échange.³

D'ailleurs une théorie économique juste (c'est-à-dire celle du libre-échange) appliquée en politique pratique, supprimerait le danger de guerre latent et amènerait les Etats à rivaliser dans des domaines civils — science et technique. L'ancienne doctrine du mercantilisme devait être caractérisée comme fausse, car elle avait soutenu que la richesse d'un pays était fondée sur des mesures protectionnistes et sur l'accumulation de métaux précieux. Sous le régime du libre-échange, les Etats pourraient, beaucoup plus qu'auparavant, acquérir par troc des marchandises qu'ils ne produisent pas eux-mêmes ou qu'ils produisent en quantité insuffisante et d'une manière onéreuse. Le rapport de dépendance qui en résulterait serait réciproque et non pas, par conséquent, un rapport de dépendance dans l'acception banale et péjorative du terme. Selon Mac-Culloch, la puissance économique d'un pays pendant une guerre pouvait seulement servir à permettre la poursuite des opérations de guerre, elle ne pouvait guère être utilisée pour vaincre l'adversaire au moyen d'un blocus. Le développement des relations commerciales qui avait eu lieu permettrait toujours à un pays solvable de se procurer suffisamment d'approvisionnements. A cet égard aussi, la doctrine du

³ A ce raisonnement Silbener réplique à juste titre que la notion de „ puissance économique ” envisagée au cours d'une guerre, nécessite une analyse plus détaillée : „ Tout dépend de la composition de la richesse. L'essentiel, c'est l'adaptation de la richesse aux exigences de la guerre. Si la richesse d'un pays est ainsi composée qu'elle peut être mieux utilisée pour la guerre, ce pays pourra battre un ennemi disposant de la même quantité de richesse, pourvu que celle-ci ne soit pas aussi bien composée du point de vue militaire ”. Op. cit., pp. 47—48.

mercantilisme, prônant les conséquences avantageuses et favorables d'une politique isolationniste, se révélait fausse.

Dans la conclusion par laquelle il terminait ses considérations, Mac-Culloch affirmait que le premier but de la science économique devait être de montrer combien sont illusoirs les avantages économiques que procure une guerre. Une telle campagne d'information — qui ne serait pas du tout contraire au caractère strictement scientifique de l'économie politique et sociale —, serait sans aucun doute susceptible d'exercer une grande influence sur l'opinion publique et contribuerait ainsi à supprimer une série des facteurs générateurs de guerre.

De même que Mac-Culloch, JOHN STUART MILL (1806—1873), étudiait de nombreux problèmes essentiels d'un point de vue utilitariste. Lorsqu'il se prononça en faveur de la suppression de l'acte de navigation par exemple, c'était parce que cet acte n'avait plus l'utilité qu'il avait eue au moment où il fut adopté et longtemps après. En ce qui concernait le protectionnisme industriel, autre point essentiel du mercantilisme, il ne le réprouvait pas explicitement, mais il était adversaire absolu (et par là il s'opposait en partie à Mac-Culloch) de toute forme de protectionnisme agricole. Il trouvait franchement ridicule de croire qu'en cas de guerre, on puisse empêcher un pays de se procurer les produits agricoles dont il a besoin, — même si le pays en question a essuyé des défaites navales.

Commentant le rôle joué par le commerce, Mill reconnaissait que, dans les temps anciens, celui-ci avait souvent été un facteur de guerre. Les temps modernes avaient toutefois vu le contraire se produire. Le commerce multipliait les relations pacifiques entre les hommes. A cet égard, l'échange de valeurs spirituelles était peut-être encore plus important que celui de valeurs matérielles. On apprenait à connaître les différences entre les modes de civilisation sous un jour favorable, ce qui engendrait l'intérêt et le respect mutuels. Le libre échange des marchandises permettrait aux hommes de ne plus assister avec envie au développement économique d'autres pays, mais, au contraire, de s'en réjouir parce que leur propre pays en bénéficierait simultanément. Voici ce que Mill dit à ce propos dans son ouvrage „Principels of Political Economy”, paru en 1848: „Before the patriot wished all countries weak, poor, and illgoverned, but his own ; he now sees in their wealth

and progress a direct source of wealth and progress to his own country. It was in vain to inculcate feelings of brotherhood among mankind by moral influences alone, unless a sense of community of interest could also be established; and that sense we owe to commerce. It is commerce which is rapidly rendering war obsolete, by strengthening and multiplying the personal interests which are in natural opposition to it. And since war is now almost the only event, not highly improbable, which could throw back for any length of time the progress of human improvement, it may be said without exaggeration that the great extent and rapid increase of international trade, in being the principal guarantee of the peace in the world, is the great permanent security for the uninterrupted progress of the ideas, the institutions, and the character of the human race.”⁴

A la croisée même des chemins où se rencontrent théories économiques et efforts et tentatives pacifistes, RICHARD COBDEN (1804—1865), s'impose comme un personnage de premier plan. Non pas tant parce qu'il lança de nouvelles idées — dans ce domaine il fut toujours avant tout le *propagateur* — mais parce qu'il aborda les problèmes de l'époque avec un rare dynamisme et un sens remarquable des réalités. Cela apparut déjà clairement dans deux pamphlets qu'il publia en 1835 et 1836. Le premier, intitulé „England, Ireland and America”, était en partie consacré à une polémique contre un pamphlet de David Urquhart, ancien secrétaire d'ambassade britannique à Constantinople, lequel avait souligné qu'il était d'intérêt vital pour la Grande-Bretagne de soutenir la Turquie contre une attaque éventuelle de la Russie. Cobden niait que cela fût le cas. Il soulignait tout d'abord que même si la Russie conquérait la Turquie, elle n'en serait pas pour cela plus à même d'étendre encore davantage sa zone de puissance. Au contraire, elle serait gênée dans son expansion parce qu'il lui faudrait „digérer sa proie”. C'était là un phénomène dont on avait déjà des exemples concrets et pas seulement dans le cas de la Russie: „Is Russia stronger abroad by her recent perfidious incorporation of Polish territory? Would Holland increase her power if she were to reconquer her Belgic provinces tomorrow? Or, to come to our own doors, for example, was Great Britain more powerful whilst,

⁴ Principles of Political Economy, London, 1848, vol. II, p. 120.

for centuries, she held Ireland in disaffected subjection to her rule ; or was she not rather weakened, by offering, in the sister island, a vulnerable point of attack to her continental enemies? ”⁵

Cobden ne pouvait, par ailleurs, accepter le raisonnement qui proclamait la nécessité de protéger la route des Indes à l'aide de forces militaires. Cela affaiblirait en réalité l'Angleterre obligée de disperser ses forces, abstraction faite de l'évolution économique qui était en train de disloquer tout le système colonial. A ce propos, Cobden signale l'évolution en Amérique qui ne va pas manquer de faire du nouveau continent un facteur décisif de la politique commerciale de l'ancien monde. Au lieu de concentrer uniquement leur attention sur d'autres Etats européens et sur leur propre empire colonial, les chefs politiques de l'Angleterre devraient suivre bien davantage l'évolution des Etats-Unis et en tirer les enseignements qui s'imposent. Ils constateraient alors notamment que cette évolution est dans une grande mesure accélérée par le fait que les considérations militaires jouent un rôle insignifiant dans la politique des Etats-Unis et que le budget n'y est pas grevé par des dettes d'Etat, provoquées par la guerre et les armements: ” — Yet, it is to the industry, the economy, and peaceful policy of America, and not to the growth of Russia, that our statesmen and politicians, of whatever creed, ought to direct their anxious study; for it is by these, and not by the efforts of barbarian force, that the power and greatness of England are in danger of being superseded; yes, by the successful rivalry of America, shall we, in all probability, be placed second in the rank of nations.”⁶

En 1836, lorsque le gouvernement britannique a fait des préparatifs militaires extraordinaires par crainte d'une agression russe contre la Turquie, Cobden analyse de nouveau les relations internationales dans une brochure intitulée „Russia”. Il y souligne derechef qu'une aide britannique à la Turquie serait une erreur fatale, notamment d'un point de vue économique. Même si la Russie est sans aucun doute un pays économiquement sous-développé, elle est quand même plus avancée que la Turquie. Le Bosphore aux mains des Russes représenterait de nou-

⁵ The Political Writings of Richard Cobden, London 1903, I, p. 20.

⁶ Ibid., p. 78.

velles chances offertes au commerce, et Constantinople deviendrait un centre de culture européenne. L'orientation russophile de Cobden se manifeste aussi dans ses déclarations au sujet de la Pologne. Il estime que le jugement porté par l'Europe occidentale sur le mouvement d'indépendance polonais est fortement erroné. La Pologne n'avait, en fait, jamais été indépendante dans l'acception propre du terme, car le développement national y avait toujours été entravé et gâché par l'anarchie politique. Aussi le partage du pays ainsi que l'établissement de régimes plus stables y avaient-ils effectivement amélioré les conditions de vie des masses. Le soulèvement de 1830 qui avait produit un tel effet et de telles répercussions chez les amis de la liberté dans le monde entier, avait été fomenté en réalité par l'aristocratie polonaise qui ne se proposait que d'atteindre des buts purement égoïstes.

Cobden analyse en outre la doctrine traditionnelle de la „Balance of Power”. Il affirme qu'elle est nuisible parce qu'elle n'a jamais été clairement définie et qu'elle donne au peuple une fausse impression de sécurité. Elle peut apparaître comme une sorte d'accord, alors qu'elle ne sert en fait — surtout en ce qui concerne l'Angleterre — qu'à masquer des aspirations uniquement dictées par une politique de force. L'idée peut aussi avoir des conséquences néfastes dans le domaine de la politique concrète. Les champions de la doctrine ont en effet une tendance très marquée à considérer les conjonctures de force existantes comme relativement statiques. Caractéristique à cet égard est le rôle important joué par la Turquie dans cette doctrine, alors que des territoires autrement plus importants, comme les Etats-Unis et le Brésil, n'y figurent pas. Au lieu de s'accrocher à la vieille „Balance of Power”, l'Angleterre devrait, dans son propre intérêt et dans celui d'autres pays, suivre „le principe de non-intervention”. Cela fortifierait la confiance entre les pays et faciliterait les relations culturelles et économiques. La devise doit être: „As little intercourse as possible between the Governments, as much connection as possible between the nations of the world.”

Au cours de l'activité qu'il déploie pour faire triompher les principes libre-échangistes à l'aide de l'„Anti-Corn-Law-League ” de 1838, Cobden

⁷ Cité chez J. A. HOBSON, Richard Cobden, the International Man, London 1918, p. 34.

est convaincu que la lutte pour le libre-échange et les efforts pacifistes ne suivent pas seulement des voies parallèles, mais ne peuvent pas non plus manquer de s'unir en un seul et même courant: „ It has struck me that it would be well to try to engraft our Free Trade agitation upon the Peace movement. They are one and the same cause. It has often been to me a matter of the greatest surprise, that the Friends have not taken up the question of Free Trade as the means — and I believe the only human means — of effecting universal and permanent peace. The efforts of the Peace Societies, however laudable, can never be successful so long as the nations maintain their present system of isolation ”.⁸

Il exprime ces mêmes pensées avec une grande éloquence au cours d'une réunion organisée l'année suivante par la Ligue. Robert Peel les reprend à son tour en 1846, lorsqu'il propose l'abrogation des „ corn laws ”. Il exprime alors l'espoir que le libre-échange créera „ a new bond of peace, and that it would control the passions of those European Governments who still indulge themselves in visions of war.”⁹

Les idées de paix constructives lancées par Cobden se résument en quatre points principaux: arbitrage au lieu de guerre, désarmement simultané dans tous les pays, maintien et respect absolu du principe de non-intervention, enfin refus de crédits aux gouvernements nourrissant des intentions manifestement agressives.¹⁰

Cobden est cependant relativement sceptique en ce qui concerne les différents projets d'organisation internationale permanente. Ses principes d'économie libérale l'amènent à penser qu'une telle organisation n'est pas nécessaire et qu'elle est même peut-être directement nuisible. Se référant au projet d'arbitrage qu'il a soumis à la Chambre des Communes en 1849, il exprime clairement, dans une lettre, son attitude sur ce point: „ You seem to be puzzled about my motion in favour of

⁸ JOHN MORLEY, *The Life of Richard Cobden*, London 1903, I, p. 230.

⁹ HELEN BOSANQUET, *Free Trade and Peace in the Nineteenth Century*, Kristiania (Oslo) 1924, p. 47.

¹⁰ En ce qui concerne ce dernier point, Cobden se heurta à une vive résistance de la part de plusieurs de ses partisans. Ils estimaient que son point de vue représentait une atteinte aux principes fondamentaux du libre-échange. En ce qui concernait l'argent aussi, il fallait suivre la loi de l'offre et de la demande. John Morley, *op. cit.*, II, p. 69.

international arbitration. Perhaps you have mixed it up with other theories to which I am no party. My plan does not embrace the scheme of a congress of nations, or imply the belief in the millennium, or demand your homage to the principles of non-resistance. I simply propose that England should offer to enter into an agreement with other countries, France, for instance, binding them to refer any issue that might arise, to arbitration. I do not mean to refer the matter to another sovereign power, but that each party should appoint plenipotentiaries in the form of commissioners, with a proviso for calling in arbitrators in case they cannot agree. In fact, I wish merely to bind them today before war, which nations always do virtually after it».¹¹

En France, les idées libre-échangistes s'appuyaient sur une vivante tradition datant de l'époque des physiocrates. C'est cette tradition que continua JEAN BAPTISTE SAY (1767—1832), notamment en ce qui concerne le problème de la paix et de la guerre.¹² Tout comme Quesnay, Say souligne les avantages mutuels qu'offre le libre échange des marchandises entre les nations. Un développement harmonieux résulterait nécessairement de ce qu'il appelait „la loi des débouchés ” qui régit toute communauté sociale où est pratiqué le principe de la division du travail. Aussi chaque producteur avait-il tout intérêt à ce que la production augmente sans cesse dans son ensemble et accroisse les possibilités d'échange des marchandises. Ce n'est pas tant „l'abondance de l'argent qui rend les débouchés faciles que l'abondance des autres produits en général ”.¹³ Ce fait amène chaque individu à être intéressé dans les progrès économiques de tous. Il en est de même en ce qui concerne les relations entre les nations „: Une nation est dans le même cas qu'une province par rapport à une autre province, qu'une ville par rapport aux campagnes: elle est intéressée à les voir prospérer; elle est assurée de profiter de leur opulence; car on ne gagne rien avec un peuple qui n'a pas de quoi payer. Aussi les pays bien avisés favorisent-ils de tout leur pouvoir les progrès de leurs voisins ”.¹⁴

¹¹ John Morley, *op. cit.*, II, p. 44.

¹² Sur les physiocrates et le problème de la paix, voir *Histoire de l'Internationalisme*, II, pp. 306—316.

¹³ Silberner, *op. cit.*, p. 64.

¹⁴ *Ibid.*, p. 65.

De même que Saint-Simon et Comte, Say soutient que l'évolution entraîne une influence sociale toujours croissante des „industriels” — fermiers, savants, industriels, commerçants et ouvriers — et que cette influence accrue aurait lieu aux dépens des groupes militaires qui représentent un élément négatif. Lorsque les „industriels” auront acquis une influence dominante dans l'État, on n'aurait besoin que d'une force militaire minime. Le cas échéant, on pouvait toujours recourir à la milice populaire et aux institutions libres. L'histoire prouve que les citoyens libres sont plus efficaces que les sujets opprimés, même lorsqu'il s'agit de faire la guerre. D'ailleurs, les institutions libres constituent en elles-mêmes une garantie de paix. Un État régi d'après ces principes ne se livrerait en effet jamais à des conquêtes et éviterait ainsi le danger de voir d'autres États se coaliser contre lui. Le cas échéant, il aurait au contraire les plus grandes chances de recevoir de l'aide.

La doctrine de Say considérant une paix durable comme une conséquence organique du développement économique rendait son auteur moins intéressé dans des projets d'organisation internationale. Say estimait, en revanche, qu'il était nécessaire de supprimer deux facteurs encore susceptibles de constituer une menace de guerre — la diplomatie et le colonialisme. Les représentants diplomatiques ont une tendance marquée à se rendre eux-mêmes indispensables, ce qu'ils peuvent notamment faire en nouant des intrigues provoquant une tension entre les États. La représentation consulaire doit au contraire être maintenue parce qu'elle contribue dans une grande mesure à favoriser le développement de l'échange international des marchandises, ce qui à son tour est une garantie de paix. Mais l'échange de marchandises est entravé et la paix menacée par le colonialisme. Plus tôt les colonies recouvreraient leur liberté, et plus grandes seraient les chances de prospérité et de paix.

FRÉDÉRIC BASTIAT (1801—1850) fut le meneur de la campagne française visant à appliquer les idées libre-échangistes. Dans ses considérations sur le problème de la guerre, il souligne que la guerre est le résultat de deux forces fondamentales dans le processus économique : la „production” et la „spoliation”. Il explique ainsi l'origine de cette dernière force, de caractère négatif : „La spoliation par voie de guerre, c'est-à-dire la spoliation toute naïve, toute crue, a sa racine dans le

cœur humain, dans l'organisation de l'homme, dans ce moteur universel du monde social: l'attrait pour les satisfactions et la répugnance pour la douleur; en un mot, dans ce mobile que nous portons tous en nous mêmes: l'intérêt personnel".¹⁵ De même que les tendances anarchistes dans la vie sociale, la guerre entre nations découle d'un certain besoin de ravir à autrui le fruit de son travail. Une paix durable ne sera garantie que quand les hommes réussiront à modifier le caractère de la lutte de sorte qu'elle ne soit dirigée que contre les forces de la nature. Bastiat n'a pas d'idées bien précises sur la façon dont cela pourrait avoir lieu. Il mise plutôt sur l'espoir d'un changement de mentalité, provoqué notamment par l'efficacité croissante des moyens de défense amenant l'agresseur à reconnaître qu'il ne gagnerait rien à passer à l'action. Le développement d'un „intérêt personnel éclairé" formerait une plus sûre garantie de paix que tout ce que pourrait fournir la philosophie ou la religion. La minorité qui souhaiterait encore la guerre, se trouverait dépourvue de moyens de force pour réaliser ses intentions.

Le point de vue de Bastiat sur le désarmement est encore plus radical que ceux de Cobden et de la plupart des pacifistes français, en ce sens qu'il est disposé à risquer que la France commence à désarmer à elle seule. L'augmentation des préparatifs militaires en France est à la fois inutile et nuisible à la sûreté extérieure et intérieure du pays. La „politique de force" si souvent citée n'avait apporté que déceptions: „Fiers de notre prodigieux état militaire, nous avons eu un différend avec les Etats-Unis, et nous avons cédé; nous avons eu des contestations au sujet de l'Egypte, et nous avons cédé; nous avons d'année en année, prodigué des promesses à la Pologne, à l'Italie, et l'on n'en a pas tenu compte. Pourquoi? parce que le déploiement de nos forces a provoqué un déploiement semblable pour toute l'Europe".¹⁶

— „Pour moi, je n'hésiterai pas à voter le désarmement, parce que je ne crois pas aux invasions. D'où nous viendraient-elles? De l'Espagne? de l'Italie? de la Prusse? de l'Autriche? c'est impossible. Restent l'Angleterre et la Russie. L'Angleterre! elle a déjà fait cette expérience, et vingt-deux milliards de dettes, dont les travailleurs payent encore

¹⁵ Œuvres complètes, Paris 1864, Tome VI, p. 581.

¹⁶ Ibid., Tome V, p. 452.

l'intérêt, sont une leçon qui ne peut pas être perdue. La Russie ! Mais c'est une chimère. Le contact avec la France n'est pas ce qu'elle cherche, mais ce qu'elle évite. Et si l'empereur Nicolas s'avisait de nous envoyer deux cent mille Moscovites, je crois sincèrement que ce que nous aurions de mieux à faire, ce serait de les bien accueillir, de leur faire goûter la douceur de nos vins, de leur montrer nos rues, nos magasins, nos musées, le bonheur du peuple, la douceur et l'égalité de nos pénates, après quoi nous leur dirions : Reprenez, le plus tôt possible, le chemin de vos steppes et allez dire à vos frères ce que vous avez vu ".¹⁷

Bastiat ne peut pas non plus d'un point de vue commercial reconnaître la nécessité d'une défense. Le commerce extérieur n'a pas besoin d'une telle protection ; et s'il s'agit de conquérir de nouveaux marchés, la modicité des prix est l'élément décisif, non pas la force militaire. Dans le domaine de la politique économique, la dépendance entraînée par le libre-échange deviendrait réciproque — comme le soulignait également Cobden — et ne représenterait donc aucune menace contre l'indépendance politique. Le protectionnisme n'engendre en fait pas l'indépendance, mais l'isolement et contribue par ailleurs à augmenter le danger de guerre, car il en a besoin pour justifier sa propre utilité. Sous un système protectionniste, il serait en outre plus facile aux chefs d'Etat de déclencher une guerre, car elle ne provoquerait pas les mêmes perturbations dans les relations économiques que sous un système libre-échangiste et, partant, elle ne susciterait pas la même désapprobation dans la masse du peuple. D'une manière générale, il y aurait des conditions psychologiques plus favorables à la guerre : „ Les barrières constituent l'isolement, l'isolement conduit à la haine, la haine à la guerre, la guerre à l'invasion ".¹⁸

En 1845, Bastiat entra en relations avec Cobden. Il avait, à cette époque, écrit un livre sur „ Cobden et la Ligue ” qu'il apporta lorsqu'il visita les bureaux de l'Anti-Corn-Law-League à Londres. Il se rendit aussi au quartier général de la ligue à Manchester. Cobden et ses partisans avaient jusque là été assez réservés en ce qui concernait la question de mener campagne pour que *d'autres* pays adoptent les principes de la

¹⁷ Ibid., p. 456.

¹⁸ Ibid., Tome IV, p. 116.

politique libre-échangiste. Ils craignaient que les milieux dirigeants du continent ne pussent se servir d'une telle campagne pour prouver qu'il s'agissait là d'une tentative destinée à favoriser des intérêts purement britanniques. En ce qui concernait la France, Cobden et Bastiat tombèrent vite d'accord pour déclarer que le mouvement libre-échangiste devait croître d'une façon organique. Cobden lui conseilla par ailleurs de mener la campagne d'une autre manière qu'on ne l'avait fait en Angleterre. Si on créait quelque chose d'analogue à l'Anti-Corn-Law-League, on n'aurait pas beaucoup de succès. En France, on était peu habitué à des actions de masse organisées de ce caractère, et, sur le plan idéologique, il n'était guère douteux que, pour le moment, les masses étaient bien plus occupées par les idées communistes et fouriéristes. Aussi Bastiat et les autres libre-échangistes devaient-ils avant tout chercher à influencer les gens occupant des situations de premier plan, donc mener campagne, pour ainsi dire, du haut vers le bas. De bien des côtés, on se rendit avec enthousiasme aux arguments des libre-échangistes déclarant que l'application de leurs principes garantirait la paix dans le monde. Le mouvement pacifiste en fut consolidé et affermi, car cela contribua notamment à lui donner un caractère moins abstrait et un sens plus aigu des réalités, ce qui — nous le verrons bientôt —, se manifesta nettement au cours des premiers congrès de paix internationaux. Mais leur doctrine souleva simultanément plusieurs objections émanant aussi de gens par ailleurs favorables aux principes mêmes du libre-échange, tel notamment William Ellery Channing. Il était d'accord sur le fait que le développement des transports et du commerce augmentaient les chances d'une paix durable. Mais ces chances seraient gâchées, si la croissance et les progrès spirituels n'allaient de pair avec les progrès économiques et techniques (le raisonnement de Channing sur ce point est — comme on le verra — à peu près le même que celui qu'il fit valoir à l'encontre de ceux qui affirmaient que des constitutions libres sont en elles-mêmes une garantie de paix.) Dans une „Lecture on War” en 1838, il s'exprima de la façon suivante : „Wealth breeds power, and power always tempts to wrong. Communities which at once grow rich and licentious breed desperate men, unprincipled adventurers, restless spirits, who unsettle social order at home, who make freedom a cloak and instrument of ambition, and find an

interest in embroiling their country with foreign foes. Another consequence of growing prosperity is the rapid growth of population ; and this, in the absence of Christian restraints and Christian principles, tends to pauperism and crime, tends to make men cheap, and to destroy the sacredness of human life ; and the communities are tempted to throw off this dangerous load, this excess of numbers, in foreign war . . . Let us not speak of industry, commerce and wealth as insuring peace. Is commerce never jealous and grasping? Have commercial states no collisions? Have commercial rights never drawn the sword in self-defence? Are not such states a tempting prey? And have they no desire to prey on others? Does trade cherish nothing analogous to the spirit of war in ordinary pursuits? Is there no fighting on the exchange? Is bargaining nothing but friendship and peace? Why, then, expect from trade alone peace among nations?"¹⁹.

La foi des libre-échangistes en des facteurs purement économiques fut aussi critiquée à partir de considérations fondées sur „ une politique de sécurité ". Dans un livre paru en 1869, l'auteur, A. FAYET, critique sévèrement J. B. Say lorsqu'il déclare que la paix sera garantie par les progrès de la technique des armes qui confèrent aux nations civilisées une supériorité militaire rendant impossible l'invasion de peuples barbares. Si cela est exact, soutient l'auteur, on ne peut en tirer qu'une conclusion, à savoir que la guerre continuera à être possible dans les relations entre les nations riches et que la victoire reviendra au plus fort, ce qui ne représentera d'ailleurs pas une décision suprême, car il est de fait que les rapports de force varient en politique internationale. D'ailleurs, des „ invasions barbares " resteront toujours possibles. L'auteur attire, à ce propos, l'attention sur la Russie — Etat „ à demi barbare " — qui est très susceptible de s'étendre vers l'ouest. C'est de plus une vieille expérience que les progrès techniques ont toujours contribué à *propager* la guerre, ce qu'illustrent bien les guerres navales. Dans cet ordre d'idées, l'auteur pressent avec angoisse les maux d'une guerre aérienne future: „ Qu'un jour l'art du ballon se perfectionne jusqu'à porter des armées dans les airs, et on ensanglantera les plaines de l'atmosphère "²⁰.

¹⁹ W. E. CHANNING, Discourses on War, Boston 1903, pp. 91—92.

²⁰ De la paix perpétuelle, Moulins 1869, pp. 170—176.

De même que Channing, Fayet soutient la nécessité d'un renouveau religieux, et, en bon catholique, il estime qu'il doit avoir lieu sous forme d'une réunion des communautés religieuses sous l'égide de l'Eglise mère.

Sur un plan purement économique, les idées pacifistes des libre-échangistes furent vivement controversées par les avocats du protectionnisme. Un de leurs arguments essentiels, précisé d'une façon très concise par les Américains, consistait à ne voir dans tout le libre-échange qu'un système destiné à masquer les intérêts particuliers des Britanniques. Dans sa motivation des idées protectionnistes, HENRY CAREY (1793—1879), distingue entre les notions de „Commerce” et de „Trade”, ce qui, à son tour, est dû à ce qu'il nie l'existence de la notion de „homo economicus” et considère „the principle of association” comme la force première de la vie humaine. Le „Commerce” est une manifestation organique de cette force et prend la forme de relations directes, sans intermédiaires. Le „Trade” en revanche, c'est l'échange de marchandises par voie d'intermédiaires. Pour Carey, le marché intérieur représente le „commerce” et le commerce extérieur le „trade”. La première de ces formes conduit à la culture de régions faciles à rendre fertiles et qui se trouvent dans le voisinage de villes de grandeur raisonnable (towns); l'autre forme réunit les gens dans de grandes villes (cities), de sorte que la main-d'œuvre américaine par exemple doit être utilisée pour cultiver des terres infécondes afin d'assurer l'approvisionnement de l'Europe. En même temps, les Etats-Unis deviendront tributaires de l'importation d'articles industriels. Une telle évolution ne pourrait être arrêtée que par l'application énergique de principes protectionnistes. Cela forcerait l'Angleterre à modifier sa politique : „At this moment her whole policy is dependent on the action of the United States. If they determine that they will eat their own food, and work up their own cotton, and smelt their own iron ore, the downfall of the system of ships, commerce and colonies is as certain to take place as it is now certain that the navigation and corn laws have been repealed”.²¹ Cela ne représenterait aucun danger pour la paix mondiale, bien au contraire. Le „Trade” est en effet un des plus puissants facteurs généra-

²¹ Helen Bosanquet, op. cit., pp. 61—62.

teurs de guerre. „Trade causes the exhaustion of the soil and the dispersion of men, while stopping the circulation of society and causing large numbers of men to be unemployed, and ready to occupy themselves in the work of war and plunder. Trade made the war of 1812. Trade and dispersion made the great Florida war of 1837, at a cost of thirty million dollars. Thirst for territory, consequent upon the exhaustion of the Southern States, caused the appropriation of Texas, followed by the Mexican war and the seizure of California. To the same cause we have to attribute the recent Indian wars, the thirst for the appropriation of Cuba and Dominica, and the design to seize upon Central America. Trade is always dispersive and warlike. It sends fleets to Japan, and expeditions to Africa and the Amazon—seeking outlets for population abroad, while closing the markets for its labour at home”.²²

Le grand théoricien du protectionnisme, FRIEDRICH LIST (1789—1846), dont les ouvrages avaient d'ailleurs été publiés avant ceux de Carey, analyse les problèmes d'une façon plus nuancée. Il part du fait que le libéralisme économique est fondé sur une conception excluant à la fois les frontières entre les pays et les unités nationales. Aussi cette doctrine confond-elle deux notions — celle d'„économie cosmopolite” et celle d'„économie politique”. Dans le premier cas, la théorie économique concerne les individus isolés et l'humanité dans son ensemble, dans le second cas, elle concerne tout d'abord l'unité nationale. Dans ce dernier cas, la tâche consiste à montrer comment une nation peut, de la façon la plus efficace, exploiter ses ressources économiques en vue de développer sa prospérité, sa civilisation et son influence.

List partage, par ailleurs, l'opinion des libéralistes déclarant que les échanges de marchandises tendent sans cesse à se multiplier. Mais il critique la façon dont ils sous-estiment les unités nationales. En outre, il ne peut mettre un signe d'égalité entre une tendance cosmopolite et une organisation juridique universelle.²³ Cette dernière n'existe provi-

²² Ibid.

²³ List met ici le doigt sur un point essentiel qui sera aussi souligné plus tard par ceux qui critiquent les idées pacifistes du libre-échange. Ils ont notamment fait observer qu'on ne peut pas tout simplement mettre un signe d'égalité entre l'activité économique au sein des différents pays et leurs rapports mutuels. La vie économique au sein des différents pays ne peut se dérouler harmonieusement

soirement que sous forme de projets théoriques. Dans leurs rapports mutuels les nations doivent s'attendre à l'éventualité d'une guerre, ce qui rend nécessaire une politique protectionniste. Mais cela ne revient pas à dire que List propose la notion de „ nation ” comme objectif final. Les nations ne représentent après tout qu'une étape sur le chemin menant à une communauté mondiale. C'est justement la reconnaissance de ce fait qui, selon List, distingue le protectionnisme du mercantilisme qui avait été par trop absolu dans ses conceptions et, partant, isolationniste dans ses tendances. La protection doit être un moyen, la liberté le but. De même que les libre-échangistes avaient sous-estimé la nation, de même le mercantilisme avait ignoré l'humanité en tant que réalité.

Ce qui distingue aussi l'économie „ cosmopolite ” de l'économie „ politique ”, c'est que la première dans sa notion de valeur n'opère qu'avec le concept de „ richesse ”, tandis que la deuxième y ajoute celui de „ puissance ”. Ces deux choses dépendent en réalité l'une de l'autre. Si l'on devait procéder à une comparaison de leur importance, on trouverait, en fait, que la „ puissance ” l'emporte sur la „ richesse ”, car elle veille au maintien de la vieille prospérité et ouvre la voie à une nouvelle. Abordant le problème de la guerre et de la paix, List ne trouve aucune raison de glorifier la guerre, mais il fait observer que, même si elle est à la source de grands maux, elle n'a pas toujours des conséquences négatives d'un point de vue économique. L'Angleterre, par exemple, s'était beaucoup enrichie en faisant la guerre dans des pays lointains et les possibilités d'exploitation des ressources économiques de l'Amérique n'étaient devenues une réalité qu'après l'indépendance que les immigrants y avaient conquise grâce à une guerre. D'autre part, le libre-échange n'aurait pas les conséquences pacifiantes qu'on affirmait. Dans les circonstances actuelles, une application de ce système assurerait plutôt l'hégémonie de l'Etat le plus puissant dans le domaine de l'industrie, du commerce et de la navigation, donc de l'Angleterre. En réalité, un protectionnisme raisonnable pourrait favoriser la tendance à l'uni-

sans loi ni ordre. L'application des principes de la libre-concurrence aux relations entre les nations n'aboutira pas non plus à une harmonie *durable* sans loi internationale à caractère obligatoire. Voir LIONEL ROBBINS, *The Economic Causes of War*, London 1939, pp. 99—100.

versalité d'une manière plus efficace, car il créerait un équilibre plus stable dans les rapports entre nations.

Au cours de son analyse du système protectionniste, List souligne qu'il ne doit être appliqué que dans les pays où il y a manifestement possibilité de développement industriel; on ne doit, en aucun cas, viser à l'autarcie. En principe, List est donc favorable à l'idée de l'internationalisme, mais dans les projets constructifs de fédération qu'il présente, il se révèle être un nationaliste partisan de la Grande-Allemagne. La raison profonde en est qu'il opère avec la notion de „frontières naturelles” notamment comme condition préalable de l'application du protectionnisme. Cette notion implique également le contrôle des embouchures les plus importantes. Aussi le „Zollverein” ne serait-il entièrement réalisé que le jour où il s'étendrait de la région allant de l'embouchure du Rhin à la frontière polonaise, et comprenant donc les Pays-Bas et le Danemark qui devraient être inclus dans la Confédération Germanique et en devenir une partie de nationalité allemande, ce qui serait conforme à la nature et aux conditions de ces peuples. D'après List, la Belgique ne représente qu'une fraction de nationalité et court le danger permanent d'être engloutie par la France. L'Allemagne devrait devancer cette solution en annexant la région. List songea aussi à laisser la Suisse faire partie de „l'espace vital” de la „Grande-Allemagne”; grâce à une entente avec la Hongrie, l'Allemagne s'assurerait l'influence en Europe orientale et obtiendrait ainsi — de même que l'expansion américaine vers l'Ouest — un „arrière-pays” atteignant la Mer Noire et allant jusqu'à la Turquie incluse. Cette grande fédération des États d'Europe centrale aurait toutes chances de tenir tête à l'Angleterre. List rêve d'une remise en application du „système continental” pour écraser la puissance de l'Angleterre; mais son pressentiment que la puissance croissante des États-Unis pourrait représenter une menace contre l'Europe, l'amena quelque temps à songer à une alliance entre l'Angleterre et les États continentaux; quelques années plus tard, il en arriva au résultat qu'un conflit entre les États-Unis et l'Angleterre finirait infailliblement par la victoire des premiers et qu'il serait bon que cette lutte eût lieu entre eux deux seulement et de préférence le plus tôt possible.

CHAPITRE IV

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

Londres 1843

Le prélude au premier congrès de paix international eut lieu au cours d'une réunion à Boston, le 29 juillet 1841. Y assistaient plusieurs des membres les plus actifs de l'American Peace Society. La réunion adopta à l'unanimité un projet proposant de tenir une conférence internationale à Londres pour étudier les possibilités d'une paix universelle. La réunion adopta également la résolution suivante : „ That the suggestion by the Honourable Judge Jay, of the insertion of a clause in all conventional treaties between nations, mutually binding the parties to submit all international disputes to the arbitration of some one or more friendly powers, presents a definite and practicable object of effort worthy of the serious attention of the friends of peace ”.¹

Les décisions adoptées à Boston furent transmises en Angleterre par Joseph Sturge qui avait lui-même pris part à la réunion. Elles furent examinées au cours d'une réunion du comité exécutif de la London Peace Society, le 15 septembre 1841. Sturge assistait avec d'autres personnalités spécialement invitées à cette réunion qui exprima son adhésion sans réserve à l'idée d'une conférence internationale et à la résolution d'arbitrage de William Jay.

¹ Un compte rendu de la conférence a été publié dans le *Herald of Peace*, 1842—1843, pp. 363—403.

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

Puis eut lieu une correspondance volumineuse, et le 14 mai 1842 se tint à Londres une conférence préliminaire groupant environ 70 participants, dont plusieurs membres du parlement et des prêtres appartenant à des communautés religieuses différentes. La conférence approuva avec enthousiasme l'idée d'un congrès international et donna pleins pouvoirs au comité de la London Peace Society pour en fixer la date. En juin, celui-ci décida que le congrès — „The Peace Convention” — aurait lieu en 1843 à Londres, immédiatement après la conférence organisée par l'„Anti-Slavery Society”. On se mit ensuite en relation directe avec l'American Peace Society, et on adressa des invitations à des particuliers d'un grand nombre de pays européens. Le résultat de ces préparatifs ne répondit cependant pas à l'attente des organisateurs. Sur un total de 324 personnes, il y avait 292 Britanniques, 26 délégués venaient d'Amérique sous la conduite de Beckwith, 6 délégués de l'Europe continentale sous la conduite de La Rochefoucauld-Liancourt le jeune.

Le principe fondamental du congrès était „that war is inconsistent with the spirit of Christianity, and the true interests of mankind” et son but, tel qu'il avait déjà été défini à la conférence du 14 mai 1842, „to deliberate upon the best means, under the Divine blessing, to show the world the evil and inexpediency of the spirit and practise of war, and to promote permanent and universal peace”. L'inspiration religieuse qui caractérise cette résolution marqua aussi fortement le congrès où plusieurs interventions furent surtout consacrées à montrer comment la guerre, sous toutes ses formes, est contraire aux préceptes du christianisme. A propos de l'analyse purement religieuse des relations internationales, il s'éleva d'ailleurs un différend assez intéressant dû à l'opposition entre les pacifistes ordinaires et les „non-résistants” radicaux. Une résolution adressée aux différents gouvernements et leur demandant de renoncer à la guerre comme moyen politique fut adoptée contre deux voix ; deux délégués avaient voté contre parce qu'ils ne pouvaient s'associer à une pétition adressée à des *gouvernements*, même si la teneur de la résolution avait leur plein accord. On s'engageait sur une voie dangereuse si l'on croyait que des démarches à caractère politique de ce genre pouvaient aboutir à des résultats positifs en ce qui concernait le mouvement pacifiste qui ne devait s'appuyer que sur un appel religieux adressé à la conscience de chaque individu en particulier. Les deux

dissidents attachaient tant d'importance à cette question qu'ils estimaient, à leur grand regret, devoir se retirer du congrès. Le président — Joseph Brotherton — réfuta l'argumentation des deux délégués en déclarant : „ If all men were Chritians there would be no occasion for us to come forward in order to put an end to war — it would not exist, but we must devote the proper means to abolish war until all men do become Christians. We are to obey the external law. But the law will be done away with when there is no disposition to break it”.²

A côté des interventions d'inspiration purement religieuse, il y en eut d'autres où le problème de la paix était analysé de quelques points de vue différents. Ce fut notamment le cas pour l'intervention du délégué français, le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt le jeune, qui, à l'aide de données statistiques, étudia les perturbations sociales causées par la menace imminente de guerre qui surgissait de temps à autre. Dans cet ordre d'idées, il citait comme exemple le fait que le nombre des crimes en France avait augmenté de 7 % en 1840, tandis qu'il avait baissé de 8 % pendant la période de détente amorcée l'année suivante. Il en était de même en ce qui concernait les recours en grâce des criminels. En temps de crise, ces recours étaient examinés avec sévérité, en période de détente avec compréhension et humanité. Ces exemples peuvent naturellement être de valeur douteuse, mais ils montrent d'une façon intéressante comment un représentant de la Société de la Morale Chrétienne, qui se consacrait avant tout à une activité d'information sociale et à des œuvres de prévoyance et de bienfaisance, cherche, à partir de considérations sociologiques, à jeter quelque nouvelle lumière sur le problème de la guerre. A ce propos, La Rochefoucauld-Liancourt soulignait comment la tendance sociale elle-même semblait parler en faveur de conditions plus humaines et citait comme preuve le déroulement pacifique de la Révolution de juillet. Quant aux projets d'organisation internationale, ils ne pouvaient plus être tout bonnement rejetés comme utopiques, car, depuis 1815, la collaboration entre les grandes puissances en prouvait avec force la possibilité.

Dans leurs interventions, d'autres délégués attachèrent surtout de l'importance aux facteurs psychologiques et soulignèrent combien était

² Ibid., 1843, p. 383.

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

illogique la conduite de parents chrétiens apprenant à leurs enfants à adopter une attitude favorable à la guerre, tendance qui se révélait déjà lorsqu'on donnait des jouets à caractère militaire aux petits enfants. On faisait aussi observer que si les femmes renonçaient à leur prédilection pour les hommes en uniforme, phénomène jusqu'ici très répandu, cela aurait des conséquences heureuses.

La plupart des interventions étaient d'ordre très général. Mais certaines d'entre elles avaient aussi trait à des problèmes politiques actuels à cette époque. Fait significatif, ces interventions émanaient des hommes politiques présents au congrès. Dès la première réunion du congrès, le Président, Charles Hindley, M. P., examina le conflit tahitien entre l'Angleterre et la France, en partant du principe qu'il importait plus de se rendre compte de la façon dont on pouvait résoudre des conflits que de décréter qu'ils ne devaient pas se produire. A propos du conflit tahitien, il rapporta une conversation qu'il avait eue avec Lord Aberdeen et où il avait proposé la nomination d'une commission impartiale chargé d'examiner si la reine Pomare désirait effectivement un protectorat français; Lord Aberdeen avait alors fait la déclaration surprenante que le conflit pouvait peut-être provoquer la guerre entre l'Angleterre et la France. Depuis, la France avait annexé l'île, ce à quoi la reine Pomare avait dû se résigner. L'annexion devait indubitablement être caractérisée comme un abus de force de la part de la France. Mais il ne s'ensuivait pas que l'Angleterre devait réparer cette injustice en déclarant la guerre. La seule solution, ce serait une opinion pacifiste devenue assez puissante pour que ni l'Angleterre, ni la France, ni quelque autre puissance n'osassent abuser de leur force contre quelqu'un de plus faible. Les guerres de l'Angleterre en Chine (guerre de l'opium) et en Afghanistan firent également l'objet de discussions. Au sujet de ces guerres, William Sharman Crawford, M. P. déclara que „no war in which this country has ever been engaged were more completely hostile to the principles of Christianity, or the principles of liberty and the rights of the people, than these two wars mentioned in this paper — the wars of China and Afghanistan”. Sur sa proposition, l'assemblée adopta la résolution suivante: „That the recent wars in China, Afghanistan, and Scinde, are, in the opinion of this convention, gross violations of all equitable and Christian principles, and directly calculated to pre-

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

judice the reception of evangelical truth in those heathen nations, as well as to depreciate the character and influence of the British people throughout the whole civilized world. And that a copy of this resolution be forwarded to the members of the British Government and Parliament".³

Bruxelles 1848

Elihu Burritt joua un rôle de premier plan dans les préparatifs du second congrès de paix international. En août 1848, il séjourna à Paris pour étudier les possibilités d'y tenir un congrès. Il se heurta cependant à certaines difficultés dues en partie à ce qu'il était assez difficile d'obtenir l'autorisation d'organiser des réunions publiques, et en partie — c'était certainement la raison essentielle — à ce que les milieux libéraux français craignaient qu'un tel congrès ne pût être interprété comme une approbation de l'attitude très réservée adoptée par le gouvernement à l'égard de l'Italie révolutionnaire. A cet égard, on ne saluerait pas avec beaucoup d'enthousiasme les nombreux délégués anglais qui ne manqueraient certes pas de se rendre au congrès.⁴

Burritt proposa alors en échange Bruxelles comme lieu de réunion. Il y recontra beaucoup d'empressement; le ministre belge de l'Intérieur le mit en relations avec Auguste Vischers, haut fonctionnaire connu et estimé ainsi qu'écrivain et philanthrope. Il fut élu président du congrès lors de son ouverture le 20 septembre 1848.

Au cours des discussions du congrès, une intervention fut particulièrement remarquée parce qu'elle se distinguait nettement par son analyse originale et strictement logique des phénomènes de l'époque; c'était celle du délégué espagnol RAMON DE LA SAGRA. Le raisonnement présenté dans cette intervention (et qui fut plus tard précisé dans un livre) se résume ainsi: La paix n'est pas un principe qu'on peut appliquer, elle sera le résultat d'une organisation sociale rationnelle qui rendra la guerre superflue. De même, la guerre n'est pas un mal naturel inhérent à la société, mais la conséquence d'une mauvaise organisation sociale.

³ Ibid., 1842—1843, p. 375.

⁴ Merle Curti, *The American Peace Crusade*, p. 167.

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

Pour abolir la guerre, il faut donc commencer par éliminer les causes qui rendent la guerre inévitable et la paix irréalisable. Qu'est-ce qui rend nécessaire l'emploi de la force, de la guerre? En étudiant l'histoire de l'humanité, on s'apercevra que le droit a deux sortes de „sanctions”, l'une religieuse, l'autre matérielle. Jadis, on croyait que la loi émanait de Dieu, que la désobéissance à la loi était punie, non pas seulement ici-bas, mais dans l'au-delà. Mais après la libération de la pensée, la foi fut exterminée d'un point de vue social; il en résulte que la foi ne peut plus servir de sanction à la loi. Ainsi, les autorités, n'ayant pas de fondement religieux, ne peuvent s'appuyer que sur la force: „Aujourd'hui la loi n'a donc de sanction que la force brutale. Les dissensions internationales ne peuvent être réglées que sous la garantie de la force, qui soutient et fait respecter les décisions de l'autorité. C'est pour cela que les vœux d'un Congrès humanitaire à une époque où dominent les opinions, deviennent utopiques, car même en les supposant possibles, leur application augmenterait l'anarchie qui domine déjà l'époque actuelle. Ainsi la suppression des armées lorsque la force est la seule garantie qui reste à l'autorité, est une idée hautement révolutionnaire et anarchique ”.⁵

La solution que La Sagra propose au problème est la suivante: Puisque la foi est éliminée comme facteur social et que la force conduit à un état absurde, il faut s'appuyer sur la *raison* et, en utilisant *celle-ci* comme fondement, élaborer une norme sociale avec une sanction morale qui ne pourra avoir d'autre caractère que religieux. (Les rapports de La Sagra avec la religion sont manifestement de nature pragmatique.) „Alors l'humanité acceptera la loi sociale, parce qu'elle sera acceptable par la raison. Alors la paix règnera dans l'humanité. En attendant la découverte de la vérité, fondée sur la justice universelle, et qui aura pour sanction une justice éternelle, il ne reste d'autre alternative que le despotisme de la force ou l'anarchie de la liberté actuelle ”.⁶

La Sagra soutient donc qu'une organisation internationale serait impossible, si elle n'était fondée sur la raison et la religion. Sur le plan pratique, elle soulèverait d'ailleurs de sérieux problèmes, notamment le

⁵ Utopie de la Paix, Paris 1849, pp. 15—16.

⁶ Ibid.

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

suyant: Les délégués à une telle organisation seront-ils nommés par les gouvernements ou par les peuples? Dans ce dernier cas, il serait nécessaire d'introduire le suffrage universel dans tous les pays, et il était extrêmement douteux que cela représentât une garantie de collaboration internationale harmonieuse et durable. La fameuse „ opinion publique ” était en tout cas un facteur d'instabilité.⁷

Un des délégués belges — l'Abbé Louis — partageait ce scepticisme à l'égard de l'opinion publique et déclara à ce propos qu'il n'y avait pas loin du souhait de bienvenue „ Hosanna ” au cri de condamnation „ Crucifiez, crucifiez ”. Il estimait également que ce qu'on pouvait appeler „ la raison publique ”, inspirée par la conscience religieuse de chaque individu, était le seul fondement possible d'une collaboration internationale. D'un autre côté, il ne pouvait accepter l'assertion de La Sagra qui prétendait qu'un congrès international était une absurdité, car il devait nécessairement être fondé sur le suffrage universel et aboutissait donc à l'anarchie. Si tel était le cas, les discussions au sujet d'un ordre plus harmonieux du monde seraient elles-mêmes absurdes.

Dans d'autres interventions, on reprocha à La Sagra de sous-estimer les forces spirituelles de l'époque. Les événements révolutionnaires de 1848 avaient en tout cas appris aux souverains que se baser sur la force militaire, c'était bâtir sur un fondement peu solide. La confiance du peuple constituait un appui plus efficace et plus durable. La valeur d'une mobilisation spirituelle s'était nettement manifestée dans la lutte contre les „ corn-laws ” en Angleterre. En outre, plusieurs exemples prouvaient qu'il y avait une volonté accrue d'arriver à une solution pacifique des conflits entre nations, ce dont on ne pouvait que se réjouir. A titre d'exemples, on citait les Pays-Bas et la Belgique qui avaient soumis leur conflit à l'Angleterre et à la France ; l'Angleterre et les Etats-Unis avaient fait appel à la Russie et aux Pays-Bas pour trancher leur différend ; les Etats-Unis et le Mexique avaient eu recours à la Prusse. Et aujourd'hui — on était en automne 1848 — l'Angleterre avait réussi à obtenir l'arrêt des hostilités entre la Prusse et le Danemark tandis que le fracas des armes s'était apaisé en Italie après médiation commune de l'Angleterre et de la France.⁸

⁷ Herald of Peace, 1848, pp. 174—175.

⁸ Ibid., p. 180.

Paris 1849

300 Britanniques, 230 Français, 23 Belges, 23 Américains et quelques rares particuliers venus d'autres pays participèrent au congrès de paix de Paris, du 22 au 24 août 1849.⁹ Parmi les délégués britanniques, il y en avait 6 qui étaient membres du parlement, notamment Cobden, les autres étaient des ecclésiastiques représentant différentes communautés religieuses, des industriels et des commerçants. Parmi les Français, il y avait 8 membres de l'Assemblée Nationale, les autres appartenaient au monde des affaires ou aux milieux de l'administration publique. Parmi les ecclésiastiques, le pasteur protestant Athanase Coqurel et l'abbé catholique Déguerry se firent particulièrement remarquer par leur apologie de la tolérance religieuse ; comme preuve concrète du nouvel esprit de conciliation et de tolérance ils se tendirent la main sous les applaudissements de l'assemblée. Parmi les Français, il y avait aussi plusieurs représentants de la „Société d'Economie Politique” — Bastiat, Molinari, Joseph Garnier, Wolovski, Horace Say. Plus de la moitié des délégués américains étaient des ecclésiastiques.

Au programme du congrès figuraient trois questions essentielles : arbitrage, désarmement et création d'un congrès mondial. Condition absolue : au cours des débats, il ne fallait ni aborder de problèmes politiques actuels, ni adopter de points de vue favorables en certains cas à la guerre. En ce qui concernait l'arbitrage, on était d'accord sur le principe lui-même, mais en ce qui concernait la manière de procéder, les opinions furent partagées. Le délégué britannique, Henry Vincent, estimait que, pour commencer, on devrait se contenter de lancer un appel général aux gouvernements et aux peuples pour les amener à approuver le principe d'arbitrage, quitte plus tard à en étudier les modalités d'application. L'Américain Asa Mahan, en revanche, soutenait qu'il était d'importance essentielle de savoir, dès le début de la campagne, quelle était la voie à suivre. En ce qui concernait les gouvernements, on ne pouvait, par exemple, laisser à deux parties en conflit le soin de

⁹ Compte rendu du congrès dans „Report of the Proceedings of the second General Peace Congress held in Paris”, London 1849, et dans „Congrès des amis de la paix universelle” par M. JOSEPH GARNIER, Paris 1850. Voir en outre : PIERRE RENOUVIN, Le congrès international de la Paix. (1849), dans Il 1848 nella storia d'Europa, Roma 1949, pp. 409—427.

demander à un troisième gouvernement de jouer le rôle d'arbitre. On ne pouvait en effet tenir pour certain que ce troisième gouvernement était capable de juger la cause en toute objectivité. Le premier devoir d'un gouvernement était, somme toute, de sauvegarder les intérêts de son propre pays, et dans un tel „rôle d'arbitrage”, on risquait fort que le pays ayant les relations les plus étendues — notamment au point de vue commercial, — ait quelque chance de susciter une certaine bienveillance chez l'instance d'arbitrage. Pour éviter ce risque, les causes internationales devraient être soumises à un tribunal d'arbitrage *permanent* dont les membres seraient désignés par les gouvernements des différents pays. Mais l'idée d'un tel tribunal fut combattue notamment par les libre-échangistes. Au cours de son intervention, Richard Cobden soutint que la crainte exprimée par Mahan au sujet d'une instance d'arbitrage nommée, le cas échéant, par un gouvernement devait être due à un malentendu. La condition d'un arbitrage devait être que, dans chaque cas particulier, on ait recours à des experts comme arbitres, par exemple à un général ou à un amiral pour une question d'étiquette militaire, à un homme d'affaires pour une question commerciale, etc. La résolution présentée et adoptée était aussi empreinte de l'idée d'une initiative gouvernementale dans les affaires d'arbitrage: „La paix pouvant seule garantir les intérêts moraux et matériels des peuples, le devoir de tous les gouvernements est de soumettre à un arbitrage des différends qui s'élèvent entre eux et de respecter les décisions des arbitres qu'ils auront choisis”.

Dans les discussions sur *le désarmement*, Henry Vincent et Richard Cobden firent surtout valoir les principes de la morale chrétienne, tandis que les libre-échangistes français présentèrent des points de vue plus spécifiquement économiques et financiers. En ce qui concernait le processus à suivre pour le désarmement, Athanase Coquerel souligna qu'il devrait avoir lieu graduellement. Au cours de son intervention, il déclara notamment d'une façon paradoxale que la création d'armées permanentes avait été le premier pas sur la voie du désarmement, car elle représentait une nouvelle phase, la première étant celle de tout le peuple en armes. La présence d'armées permanentes permettait, en outre, d'avoir une vue d'ensemble de la situation, ce qui facilitait les efforts de désarmement. Si cela se révélait nécessaire, Coquerel n'avait aucune objection

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

à ce que la France se mette à la tête du mouvement, notamment parce que le pays était en mesure d'improviser une défense, si, contre toute attente, les autres Etats trahissaient la confiance qu'il plaçait en eux. Emile de Girardin souhaitait la suppression du service militaire obligatoire et une sérieuse réduction des forces. De même que Coquerel, il n'avait pas, lui non plus, d'hésitations à laisser la France prendre la tête du mouvement.

Voici la teneur de la résolution sur le désarmement : „ Il est utile d'appeler l'attention de tous les gouvernements sur la nécessité d'entrer dans un système de désarmement, afin de réduire les charges des Etats et en même temps faire disparaître une cause permanente d'inquiétude et d'irritation entre les peuples ”.

Elihu Burritt présenta le projet d'un Congrès des Nations qui serait composé de représentants désignés par les assemblées nationales ou les chefs d'Etat. Les décisions du congrès devraient être ratifiées par les assemblées nationales. Ses deux tâches principales seraient l'élaboration d'un code international et la création d'une haute cour des nations. A ceux qui objectaient en demandant ce qu'il fallait faire si un Etat refusait de laisser soumettre un conflit à un tribunal international, Burritt répliqua que l'opinion publique pourra forcer tous les gouvernements à adopter une attitude favorable et positive. Il ne mentionna pas la possibilité de sanctions militaires ou autres, car c'était là un sujet par trop dangereux pour les pacifistes absolus. Les sanctions ne furent pas mentionnées non plus au cours de la discussion du projet, de sorte que, sur ce point, on s'en tint aux généralités. Un des délégués britanniques souleva, par exemple, le problème de l'existence d'un „ instinct de lutte ” dans la nature humaine. Il optait pour son existence, mais déclara que ce serait une fatale erreur de l'identifier à un „ instinct de guerre ”. Bien au contraire, la guerre était une perversion de cet instinct qui tendait avant tout à vaincre les difficultés empêchant les progrès de la philanthropie et de la religion. Une fois la guerre supprimée en tant qu'institution, cet „ instinct de lutte ” trouvera alors cette voie qui lui est propre et naturelle. Parmi ceux qui, par ailleurs, participèrent aux débats, deux anciens esclaves nègres venus des Etats-Unis se firent spécialement remarquer. L'un d'entre eux soutint que les efforts entrepris pour faire abolir l'esclavage étaient en même temps une œuvre de paix.

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

Car, disait-il, l'esclavage ne peut exister sans guerre. Sa conclusion selon laquelle l'abolition de l'esclavage signifiait l'abolition de la guerre, était certes sympathique, mais guère tout à fait logique. Voici les termes de la résolution relative à un congrès international: „Le Congrès recommande à tous les Amis de la paix de préparer l'opinion publique, dans leurs pays respectifs, à la formation d'un Congrès des Nations, dont l'unique objet serait la rédaction de lois internationales et la constitution d'une Cour suprême à laquelle seraient soumises toutes les questions qui touchent aux droits et aux devoirs réciproques des nations ”.

Malgré l'interdiction de traiter des problèmes du moment, on ne put éviter que certains orateurs n'abordassent la question nationale. Dans cet ordre d'idées, un des délégués français—Gueroult—présenta, dès le premier jour, le projet suivant: „Le Congrès invitera les gouvernements d'Angleterre, des États-Unis, de France et de Belgique, à déclarer que, dans l'intérêt et pour hâter l'établissement de la paix universelle, ils adopteront désormais pour base de leur politique le principe que les nationalités s'appartiennent à elles-mêmes, et qu'ils sont décidés à faire prévaloir ce principe, même par la force, si cela est nécessaire ”. Cette dernière déclaration souleva de vives protestations. Un autre orateur français — Francisque Bouvet — se fit particulièrement remarquer par une vigoureuse intervention en faveur de la libération nationale. Il déclara notamment: „Un article du règlement interdit toute allusion à la politique du moment. C'est peut-être exiger que le médecin guérisse la plaie sans la voir, et sans la toucher . . . Hier déjà, sous l'impression douloureuse d'une nouvelle funeste, j'ai renoncé à l'honneur qui m'était offert d'ouvrir la série des discussions. Il m'avait paru un instant, je l'avouerai, qu'une bouche française ne pouvait prononcer le mot saint de paix, le jour où l'on apprenait à Paris que les Hongrois avaient succombé dans la lutte héroïque livrée pour l'indépendance légitime de leur patrie, en même temps que Venise se débat dans l'agonie d'une mort certaine, et que la république romaine, frappée au cœur, périt avec la dernière espérance de l'Italie . . . Là où succombe la démocratie, succombe en même temps la cause sacrée de la paix ”.¹⁰

¹⁰ Discours de M. Francisque Bouvet, représentant du peuple au congrès de la Paix, tenu à Paris, 1849, pp. 2—4.

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

Les champions de l'idée de nationalité ne furent guère soutenus par le congrès où dominait l'élément purement pacifiste. Même ceux qui — tel par exemple le Britannique John Burnet — mettaient en garde contre une attitude par trop dogmatique, estimèrent devoir déconseiller à certains de soulever des questions susceptibles de réveiller les passions nationales. De même, il fallait empêcher les conflits d'opinions. L'idée de nationalité ne fit qu'une très pâle apparition au congrès. On s'en rend le mieux compte en constatant que VICTOR HUGO — qui avait assuré une large publicité au congrès en acceptant d'en assumer la présidence — évita avec soin de soulever ce problème des nationalités dans son magnifique discours d'ouverture. Il se laissa, en revanche, entraîner dans de vastes vues prophétiques, montrant comment les nations s'uniraient irrésistiblement en une communauté, comme cela avait été le cas pour d'anciennes régions plus ou moins indépendantes qui forment, de nos jours, des parties organiques d'une nation.

Par ailleurs, Victor Hugo avait déjà montré et montrera plus tard que, dans son activité internationale, il se fondait sur l'idée d'une libération nationale comme condition nécessaire de l'union de l'Europe. Le développement technique et économique était certes un facteur très important, mais l'inspiration même venait de la Révolution française avec ses idées d'indépendance nationale et de liberté politique dans une république démocratique.¹¹

Francfort-sur-le-Main 1850

Le congrès se tint à Francfort, en 1850, dans la St. Pauls Kirche.¹² Plusieurs orateurs exprimèrent leur gratitude à l'égard du conseil de paroisse protestant qui avait mis à la disposition du congrès de paix les locaux mêmes qui avaient abrité les négociations du Parlement de Francfort en 1848—49. Les amis de la paix feraient de leur mieux pour réaliser les idéaux pour lesquels le Parlement avait lutté en vain : la paix et la fraternité entre peuples libres. Au congrès, une grande partie des discussions fut consacrée aux dépenses d'armements sans cesse

¹¹ Voir WALTER FABER dans *Die Friedens-Warte*, 1941, pp. 179—180.

¹² Sur les débats du congrès, voir *Report of the Proceedings of the Third General Peace Congress held in Francfort*. London 1851. Voir en outre VEIT VALENTIN *Die 48er Demokratie und der Völkerbundsgedanke*, Berlin 1919, pp. 20—32.

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

croissantes. Emile de Girardin affirma que, depuis 1815, on avait en moyenne employé un milliard de francs pour les armements; près de la moitié de cette somme avait été utilisée par la France. Avec un total de 35 milliards de francs en frais d'armements, on aurait pu à la fois développer les moyens de transport de façon à relier les pays du monde et réussir à supprimer le paupérisme. En se fondant sur les renseignements communiqués par le statisticien allemand, le baron von Reden, Richard Cobden attira l'attention sur les dépenses d'armements *indirectes*. Si on supposait qu'en 1850, il y avait en tout un total de 4 millions de soldats en service en Europe et si on mettait à £9 environ le salaire annuel moyen, on arriverait à un total de 36 millions de livres. En 1850, il y avait en fait 500 000 soldats de plus que sous Napoléon, et cela malgré que l'époque n'eût guère été marquée par des différends particulièrement menaçants entre les Etats. Mais il régnait une suspicion constante, une paix armée qui, de bien des manières, était encore pire que la guerre elle-même. Car la guerre présentait tout de même un avantage: celui de se terminer une fois; elle se dévorait elle-même, mais personne ne pouvait entrevoir la fin de la paix armée.

Comme au congrès de 1849, on attachait beaucoup d'importance au rôle des facteurs économiques dans la création d'une atmosphère de détente et d'apaisement. Le Hollandais Drucker affirma notamment que les pays typiquement créanciers, comme le sien par exemple, étaient animés des dispositions les plus pacifistes tant en politique intérieure qu'en politique extérieure. Dans cet ordre d'idées, il proposa au congrès de créer une commission permanente chargée de contrôler si les emprunts des différents Etats étaient faits en vue de réaliser des objectifs de caractère utile ou agressif. Dans ce dernier cas, on devrait exhorter tous les amis de la paix à boycotter la souscription aux emprunts.

Comme dans les congrès précédents, il était interdit de discuter de questions concernant la politique du moment. Mais cette fois-ci, on ne réussit pas non plus à éviter que ne fût soulevée la question *nationale*. A ce propos, il s'établit une différence très nette entre les représentants allemands et les autres délégués. Tandis que des orateurs, comme Emile de Girardin et Richard Cobden par exemple, accusaient les gouvernements de leurs pays respectifs de favoriser le militarisme, le délégué allemand Theodor Creizenach soutenait qu'en ce qui concernait l'Allemagne,

le problème se posait pour plusieurs raisons d'une manière plus compliquée. Si, par exemple, la participation allemande au congrès avait été relativement faible, c'était parce que le peuple allemand considérait toujours les souvenirs de la guerre de libération contre Napoléon comme quelque chose de précieux et de positif. Ces guerres n'étaient en effet pas „ darauf berechnet unschuldige indische Volksstämme dem Handelssegoismus zuliebe zu unterjochen oder dem Ruhmesphantom einer zweideutigen Stromgrenze nachzujagen ; sondern deutsche Bildung und Volkseigentümlichkeit vor Vernichtung zu schützen ". Ce „ caractère particulier " du peuple allemand représentait aussi un élément précieux dans l'œuvre entreprise pour faire triompher la cause de la paix. Cela se manifestait notamment dans la vie intellectuelle. Tandis que les savants britanniques se plongeaient souvent dans l'étude de pures curiosités, comme par exemple certains détails de la religion chinoise, et que les chercheurs français étaient occupés à répandre leur propre renommée de par le monde, les savants allemands considéraient comme leur première tâche d'inculquer des principes d'humanité et de liberté à la jeunesse. Dans son intervention, le dr. Creizenach aborda aussi la question du Slesvig-Holstein et déclara que s'il avait existé un tribunal d'arbitrage, celui-ci aurait accordé aux Slesvico-Holsteinois leur droit le plus évident, cela ne pouvait faire l'ombre d'un doute. Mais — poursuivit-il — si jamais il avait à choisir entre la rupture avec le mouvement pacifiste ou le manque de loyalisme envers ses frères du Slesvig-Holstein, il choisirait sans aucun doute la première alternative. A propos de cette question, un autre représentant allemand proposa au congrès de prendre l'initiative de nommer un comité chargé d'établir un rapport sur le conflit et, si possible, de le résoudre. Certes, c'était là un problème politique, mais ne pouvait-on dire la même chose du système des armées permanentes au sujet duquel le congrès se prononçait pourtant en toute liberté? Le président — le dr. Jaup, compatriote du dr. Bodenstedt — estima cependant devoir repousser la proposition. Les résolutions adoptées s'en tinrent donc aux généralités. Elles avaient trait à la condamnation de la guerre, à la recommandation de l'arbitrage et en même temps du désarmement, à la désapprobation des crédits accordés pour la réalisation de fins belliqueuses. De plus, on y mentionnait l'interdiction des duels et le vœu de voir créer un congrès international. Une résolution

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

de non-intervention dans les affaires intérieures des différents Etats avait un caractère d'actualité plus prononcé. Pour beaucoup (notamment de Girardin), il s'agissait essentiellement d'empêcher tout soutien à des mouvements révolutionnaires nationaux; on fut témoin d'un exemple éclatant de la manière dont les pacifistes sous-estimaient les idées nationales, lorsque Cobden exprima sa satisfaction de voir le général Haynau — un de ceux qui étaient à la tête de l'oppression austro-russe de la Hongrie — assister au congrès. Par ailleurs, on souligna combien il était encourageant de voir représentées au congrès tant de races et de confessions, ce qui fut exprimé à la fois par un rabbin de Francfort, Stein, qui déclara que la Genèse — en montrant que nous remontons tous à un seul couple humain — souligne la communauté et la solidarité, et par l'ancien chef indien Ka-Ge-Gah-Bouh — „Firm-standing” — devenu le pasteur Copway, qui procéda à la remise solennelle d'un calumet de paix. Le délégué britannique, Edward Miall, souligna que les champions de la paix devaient se préparer à un travail de longue haleine. Ils ne devaient pas avoir peur d'être à cause de cela ridiculisés comme visionnaires. Cette dérision était souvent due à la crainte que leurs idées ne deviennent réalités, crainte fréquemment dictée par l'amour du conventionnel et de la routine. A la longue, ceux qui étaient capables d'amener les gens à se rallier à un idéal vivant triompheraient de tous les „hommes pratiques” qui mettent un signe d'égalité entre le difficile et l'impossible et qui battent en retraite chaque fois qu'ils se trouvent en face de quelque chose susceptible de menacer leur propre bien-être et confort.

Londres 1851

Le congrès de la paix suivant se tint à Londres en 1851. Les discussions n'apportèrent rien d'essentiellement nouveau.¹³ Mais il était tout naturel que la première exposition mondiale qui s'y tenait en même temps provoquât certaines déclarations optimistes de la part de plusieurs participants. Certains mettaient toutefois en garde contre la conception selon laquelle la multiplication des transports et les progrès techniques étaient *en soi* capables de garantir la paix. Il y fallait aussi les efforts

¹³ Voir Report of the Proceedings of the Fourth General Peace Congress, London 1851.

LES PREMIERS CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

et l'activité de chaque individu. En effet, si les progrès techniques n'étaient pas accompagnés d'un puissant développement intellectuel, moral et religieux, ils pourraient au contraire augmenter le danger d'une explosion. Aussi ne suffisait-il pas de constater que les progrès matériels lient les hommes les uns aux autres. Un changement de mentalité s'imposait aussi pour permettre aux gens de vraiment *sentir*, grâce à ces progrès, une solidarité croissante. Il appartenait au mouvement pacifiste d'expliquer ces faits et de les inculquer.

Parmi les projets de résolution examinés, l'un, portant sur le problème colonial, présentait un intérêt particulier. En voici les termes : „ This Congress expresses its strong abhorrence of the system of aggression and violence practised by civilized nations upon aboriginal and uncivilized tribes, as leading to incessant and exterminating wars eminently unfavourable to the progress of religion, civilisation and commerce ”.

A ce sujet, Emile de Girardin prétendit que l'emploi de certains mots dans le projet prêtait à confusion. Aux termes de „ civilized ” et d'„ uncivilized ” il voulait faire substituer ceux de „ strong ” (nations) et de „ weaker ” (tribes). Non-civilisés étaient en effet ceux qui passaient à l'attaque, civilisés ceux qui ne causaient pas préjudice à autrui. Par ailleurs, le congrès constata avec satisfaction que l'idée de paix gagnait sans cesse du terrain. Il n'en voulait pour preuve que le message encourageant reçu de Thomas Carlyle dont le „ heroworship ” et l'attitude sceptique vis-à-vis des mouvements réformistes de l'époque ne semblaient pas, de prime abord, indiquer de bienveillance à l'égard du mouvement pacifiste.

Mais les grands espoirs furent, hélas, déçus. Le congrès de Londres devait longtemps rester le dernier congrès international. Quelques années plus tard, l'Europe entra dans une période troublée, marquée par de nombreuses guerres, et notamment par celles inhérentes à la formation de l'unité italienne et de l'unité allemande.

CHAPITRE V

NATIONALISME
ET INTERNATIONALISME 1850—1871

§ 1. NAPOLÉON III

Entre 1815 et 1850, quatre courants principaux marquèrent le développement de l'internationalisme : l'idéologie autoritaire qui considérait la Sainte-Alliance comme une garantie de paix, le mouvement libéral qui soutenait, au contraire, que la suppression de l'alliance des grandes puissances était une condition essentielle du développement de l'idée de paix, le radicalisme utopique qui se fondait sur une transformation radicale de la société, et enfin le mouvement organisé de paix qui n'était pas le moins important et qui mettait surtout l'accent sur un renouveau intellectuel et spirituel en vue d'assurer le triomphe du désarmement total.

Après 1850, ce sont les mouvements nationaux qui vont former l'élément dominant de ce développement. Les chefs de ces mouvements sont souvent des démocrates dont la thèse fondamentale est que nationalisme et internationalisme, loin d'être des notions qui s'opposent, se complètent au contraire réciproquement. Dans le domaine pratique, cette idée fut souvent exploitée par les hommes politiques en vue d'atteindre des objectifs dictés par la politique de force. C'est précisément à un tel point d'intersection du nationalisme et de l'internationalisme que se trouve une partie essentielle des objectifs politiques de NAPOLÉON III.

Dès sa jeunesse, Louis-Napoléon, étrange mélange de rêveur et de tacticien, s'était penché sur l'internationalisme. A ce sujet existe un

document intéressant, une lettre de 1835, année où il habitait à Genève avec sa mère et était capitaine d'artillerie dans l'armée fédérale. Ils étaient les voisins de J. J. de Sellon qui, comme nous l'avons vu, avait été en son temps très lié à la famille Bernadotte ; aussi essaya-t-il maintenant de gagner la mère et le fils à ses idées pacifistes. Dans une lettre à Louis-Napoléon il donna un résumé de ses différentes brochures. Dans une réponse en date du 26 mars 1835, Louis-Napoléon déclarait qu'il était certes d'accord sur les principes fondamentaux, mais il doutait que l'ère d'une paix durable fût proche. Il écrivait notamment : „ En jetant un regard sur le passé, on acquiert, il est vrai, la douce conviction que plus nous allons et plus nos mœurs s'adoucissent, la guerre a suivi les progrès successifs de la civilisation, non seulement on est aujourd'hui humain avec les prisonniers et moins cruel envers les vaincus, mais, ce qui est encore plus essentiel, les causes de guerre deviennent de jour en jour plus difficiles, ce n'est plus dans le but unique d'envahissement et pour satisfaire au caprice d'un souverain que les peuples se battent ; mais au contraire, pour soutenir des principes, pour secouer un joug et pour assurer leur bien-être ”.¹

Cette lettre mentionne, en outre, les projets de Napoléon I relatifs à une „ Sainte-Alliance des peuples ”. A ce propos, Louis-Napoléon affirme que son célèbre oncle aurait sans aucun doute réalisé ces projets, s'il était revenu de Moscou en vainqueur.

Louis-Napoléon précisa ces idées fondamentales dans son livre „ Idées napoléoniennes ” paru en 1840. Il y soulignait comment les vainqueurs de 1815 avaient trahi les peuples et comment les chefs responsables — surtout en Angleterre — avaient entravé la réalisation des projets de réformes internationales du grand empereur. (Comme on le voit, une exploitation très habile de la crise de 1840 en faveur du bonapartisme). De son côté, le régime au pouvoir en France menait une politique à la petite semaine, sans plan bien défini. Cela se manifesta notamment d'une façon très nette dans ses efforts pour ” pacifier ” l'Algérie. Les problèmes ne pouvaient vraiment y être résolus que dans le cadre d'un projet de paix général — analogue à celui qu'avait lancé Henri IV ou à celui qu'avait proposé Napoléon.² D'après Louis-Napoléon, la révo-

¹ Voir *Revue historique*, 1937, pp. 368—371.

² J. M. THOMPSON, *Louis Napoleon and the Second Empire*, Oxford 1954, p. 68.

lution de 1848 offrait à la France de nouvelles possibilités de mener une politique qui, ferme dans ses principes, permettrait de renverser l'artificielle „restauration” de 1815. La France pourrait alors prendre un nouveau départ en se fondant sur les idées de 1789 en vue d'établir „les Etats-Unis d'Europe” où chaque Etat pourrait trouver sa place, avec le régime qu'il désirerait lui-même, où tous vivraient dans la concorde et où il y aurait libre échange de marchandises et d'idées.³

Comme président, Louis-Napoléon assura qu'il lutterait pour réaliser ces projets sans recourir aux armes, et la propagande en faveur de l'empire se fit, comme on le sait, sous la devise : „L'empire, c'est la paix”.

La plupart des membres de l'opposition étaient convaincus que les idées pacifistes du nouvel empereur étaient uniquement dictées par des considérations d'ordre tactique et qu'il n'hésiterait pas à déclarer la guerre, si on ne donnait pas satisfaction par voie diplomatique à sa demande de revision des frontières de 1815. Ils se ralliaient tous à l'anathème que, de son exil, Victor Hugo jetait sur „Napoléon le petit”. D'autres libéraux à orientation internationale prirent en revanche ses assurances au sérieux pour commencer. Ce fut notamment le cas de FRANCISQUE BOUVET qui, en 1848 et 1849, avait en vain présenté un projet de fédération internationale. Bouvet estimait que cette idée, qui avait été rejetée sous la république, pourrait peut-être avoir sa chance maintenant, sous l'empire. En 1855, il publia un important ouvrage „Introduction à l'établissement d'un droit public européen”. A cette époque, Napoléon III avait déjà entraîné la France dans une guerre (la guerre de Crimée), mais Bouvet n'y voyait aucune entrave à son projet.⁴ Au contraire, pour lui cette guerre était une preuve montrant

³ Ibid., p. 104.

⁴ Dans une brochure parue à Londres en 1854 et redigée, ou en tout cas inspirée par Napoléon III, l'auteur trace une ébauche d'un nouvel ordre politique en Europe après la guerre en cours (la guerre de Crimée). D'après cette ébauche, la Finlande serait rendue à la Suède. On ne pourrait guère restaurer la Pologne comme royaume indépendant, mais sa partie russe devrait être réunie à la Prusse. L'Autriche se verrait attribuer la Moldavie et la Bessarabie, et la Turquie aurait la Crimée et les contrées caucasiennes russes comme compensation. En échange de sa grande expansion, l'Autriche devrait céder la Lombardie au Piémont. Pour elle-même la France n'exigeait rien : „La grandeur d'un pays ne se mesure pas

NAPOLÉON III

que la France était sortie de son isolement, ce qui lui permettrait de contribuer d'une façon décisive aux efforts entrepris pour créer un système de paix durable, efforts maintenant facilités par le fait que la Turquie faisait maintenant partie de la communauté européenne. A propos des négociations franco-britanniques avec le gouvernement autrichien la même année, il écrit : „Jamais l'occasion ne fut plus favorable à la France qu'aujourd'hui pour faire écouter sa parole. Le haut prestige qu'a acquis l'Empereur en Europe fixerait sérieusement l'attention des diplomates et de tous les hommes d'Etat, s'il plaisait à son plénipotentiaire, aujourd'hui à Venise, de proposer, après la conclusion de la paix, si elle a lieu, un moyen d'assurer définitivement cette paix ”.⁵ Le but devrait être d'établir un congrès de juridiction internationale. Ce congrès assurerait l'élaboration d'un code international, examinerait en outre les traités conclus entre les Etats et veillerait à ce qu'ils fussent respectés. Rien qu'un fait comme la publication de tous les traités contribuerait, selon Bouvet, à favoriser le développement d'une solidarité internationale. Le congrès ne s'occuperait pas seulement de tâches purement juridiques, mais s'efforcera aussi d'assurer la coordination d'une série de fonctions culturelles et économiques. Bouvet soulignait aussi avec force qu'il pourrait être nécessaire d'avoir recours à des moyens de forces militaires pour assurer un ordre juridique international. A ce sujet, il mettait en garde contre l'attitude et les réactions sentimentales caractérisant les ligues de paix américaines et britanniques. Celles-ci étaient d'une façon générale par trop influencées par des fanatiques religieux et des commerçants bornés qui, dans des situations graves, estimaient pouvoir résoudre les difficultés rien qu'en criant : „La paix, la paix ”. Dans le domaine international, il fallait aussi avancer pas à pas, comme l'avait montré Hugo Grotius dans ses ouvrages.

Plusieurs autres publications contenaient aussi des articles invitant Napoléon III à prendre l'initiative de la création d'une fédération européenne. Dans la plupart d'entre elles, on cite l'exemple de la confédéra-

à l'étendue de son territoire, mais à l'influence de sa politique et à la force expansive de ses idées. ” Avec l'Angleterre „elle agit dans le sens de la tradition nationale, mais dans le sens aussi de la liberté du monde ”. „La revision de la carte de l'Europe,” pp. 13—14.

⁵ Pour plus de détails, voir ter Meulen II, 1, pp. 342—348.

tion germanique pour réfuter l'objection selon laquelle il est extrêmement difficile de coordonner la politique de plusieurs Etats. La façon dont les auteurs de ces publications envisagent l'idée de la libération des nationalités opprimées, si nécessaire par la force des armes, n'est pas toujours très nette. Ils n'attachent en tout cas pas une importance particulière à une solution fondée sur ces méthodes. D'autres vont plus loin et soutiennent qu'un tel programme de libération nationale entraverait ou rendrait directement impossible l'établissement d'un système de paix durable. Parmi ces auteurs, il convient de citer notamment EMILE DE GIRARDIN (1806—1881) Dans son journal „ La Presse ”, il avait en 1840 attaqué de la façon la plus sévère l'atmosphère de chauvinisme qui régnait à cette époque et mené une vive campagne contre la fortification de Paris. En 1838, il avait dans un tract recommandé d'utiliser l'armée pour la réalisation de grands travaux publics, en 1844, il exigea la suppression du service militaire obligatoire, en 1848, il mena une campagne de signatures pour amener le gouvernement provisoire à agir dans ce sens : la France devrait suivre l'exemple de l'Angleterre et réduire l'armée à ne plus représenter qu' 1/200 de la population. Une milice composée de 175 000 volontaires devrait suffire.⁶ (De Girardin néglige manifestement le fait que c'est la flotte qui constitue l'essentiel de la défense de l'Angleterre.)

En politique extérieure, de Girardin exigeait le plein maintien du principe de non-intervention. La politique de „ demi-mesures ” longtemps pratiquée par la France et qui avait été poursuivie après la révolution de 1848, était dangereuse, car elle limitait, d'une façon lourde de conséquences, la liberté d'action du pays : „ Qu'il s'agisse de la Pologne, ou de l'Italie, de l'Egypte ou de l'Espagne, la France est suspendue entre ces deux extrêmes : *faiblesse* si elle recule, *folie* si elle avance ”.⁷ Pour pouvoir jouer le rôle qui lui incombe, la France doit mener une politique aux objectifs bien déterminés. Ces objectifs, elle les trouvera en se plaçant à la tête de ceux qui travaillent à la création d'une fédération européenne. Une des tâches primordiales d'une telle fédération devrait être de conclure un accord au sujet des condi-

⁶ ODYSSÉE-BAROT, Histoire des idées au XIX^e siècle, Paris 1866, pp. 268—269.

⁷ „ La Presse, ” 15 août 1848.

tions de travail. (En France de telles idées, qui annoncent l'organisation internationale du travail, avaient d'ailleurs été lancées quelques années auparavant par Daniel Le Grand. Voir pp. 237—239.)

A ceux qui prétendaient qu'un tel système fédératif européen n'était pas réalisable, de Girardin répliquait en déclarant que la politique menée par la France à cette époque était en tout cas absurde: „ Elle veut faire tenir une société industrielle en équilibre sur une baïonnette: elle n'y réussira pas . . . Elle veut être chevaleresque et mercantile, double prétention que l'Angleterre n'a jamais eue. Elle veut être révolutionnaire à l'extérieur et ne l'être pas à l'intérieur, ce qui est pour le moins une inconséquence ". L'expérience avait montré qu'une politique d'intervention de la part de la France n'avait jamais profité au pays. C'était aussi bien le cas pour l'intervention en Espagne en 1823 que pour l'intervention en faveur de la Grèce en 1828 ou pour l'expédition d'Anvers en 1831, ou pour celle d'Ancône l'année suivante ou bien encore pour l'aide à Méhémet Ali en 1840.⁸

Dans sa politique étrangère, la France devrait, au lieu de cela, prendre exemple sur le „ principe de non-intervention " que Washington avait inculqué aux Etats-Unis dans son testament politique. A l'époque contemporaine, la puissance d'un pays résidait dans le déploiement de ses ressources économiques et culturelles: „ Autrefois, l'état le plus puissant était celui qui se fait craindre, aujourd'hui celui qui se fait envier. Croit-on que les libertés dont l'Angleterre jouit depuis un siècle et demi n'aient pas fait pour sa grandeur et sa suprématie, plus encore que toutes les guerres qu'elle a soutenues ? ”⁹

Sous Napoléon III, lorsqu'on se servit du principe d'intervention sous prétexte que c'était pour défendre la cause de la liberté, de Girardin souligna constamment combien absurde était cette argumentation. Au sujet de la guerre de Crimée, il écrivait notamment: „ De toutes les guerres commencées au nom de la liberté, je n'en connais aucune qui a fini par l'assurer . . . Le remaniement de la carte de l'Europe à la pointe de la baïonnette et du sabre est une chimère caduque ”.¹⁰

⁸ Ibid.

⁹ Ibid., 2 avril 1849.

¹⁰ La Paix, Paris 1855, pp. 18—19.

Assurer la liberté des mers en abolissant „ la féodalité des mers ” était bien plus important que d’insister sur l’indépendance des différents pays. Cette liberté serait réalisée grâce à une collaboration dans l’exécution d’entreprises communes comme la construction des canaux de Suez, de Corinthe et du Panama. De cette façon, on aurait fait un grand pas vers l’internationalisation des voies d’eau que la paix de Vienne avait décidée pour les grands fleuves.¹¹ La France devrait rechercher l’appui d’autres nations pour faire aboutir ses revendications concernant la liberté des mers; qu’on eût consenti, après la guerre de Crimée, à réduire la flotte russe, ce qui ne pouvait que consolider encore davantage l’hégémonie navale de l’Angleterre, était un exemple typique illustrant bien le manque de clarté et de continuité de la politique française.¹²

Examinant l’aide apportée par Napoléon III à l’Italie en 1859, de Girardin analyse de plus près la doctrine du „ droit des nationalités ”. Il n’était pas capable de participer au culte ordinairement voué au concept de „ nationalité ”: „ Qu’on ne se laisse point abuser par la grandeur exagérée du mot: Nationalité. Ramené à son sens vrai, il n’est qu’une des acceptions du mot: Force. En effet, toute nationalité procède de la force, et l’on ne pourrait citer une seule nationalité ayant fini par être opprimée qui n’ait commencé par être oppressive ”.¹³

De Girardin soutenait qu’il serait vain d’abolir ce qu’on nomme volontiers „ le droit de conquête ”. Cela entraînerait le démembrement de l’Europe, déclencherait des guerres idéologiques qui, tout comme les guerres de religion passées, causeraient plus de ravages et de destructions que les pures guerres de conquêtes. D’ailleurs, la liberté n’était pas conditionnée par la nationalité. Là où chaque citoyen avait son existence assurée et jouissait de la liberté individuelle et de la sécurité publique, là se trouvaient aussi les germes de l’avenir, que ce fussent des „ étrangers ” ou des gens du pays qui gouvernassent, que la constitution fût monarchique ou républicaine. Ce qu’on devrait se proposer de réaliser n’était donc pas un „ remaniement européen ”, mais un „ désarmement européen ”. Pour préparer ce dernier, on commencerait par résoudre des problèmes concrets et isolés — et tout d’abord

¹¹ Solutions de la question d’Orient, Paris 1853, p. 87.

¹² L’Empereur Napoléon III et l’Europe, Deuxième édition, Paris 1860, p. 15.

¹³ La Guerre, Paris 1859, pp. 14—15.

par réaliser l'internationalisation des Dardanelles. Une détente générale de cette sorte favoriserait l'augmentation du secteur de la liberté, conséquence organique des progrès économiques dus à la construction de chemins de fer et à l'expansion du commerce et de la navigation. Les Etats autoritaires ne pourraient manquer d'être peu à peu influencés par l'opinion démocratique, notamment grâce à la multiplication des voyages.¹⁴ A ceux qui estimaient que les efforts entrepris pour améliorer les conditions matérielles d'existence étaient une manifestation du „ matérialisme „, de Girardin répondait que ces efforts contribuaient au contraire à *libérer* les hommes des choses matérielles. Les inventions représentaient avant tout des triomphes de l'esprit humain.¹⁵

De Girardin affirmait également au sujet de l'insurrection polonaise de 1863 que seule une solution commune des problèmes européens pouvait être utile aux Polonais aussi : „ — devant le désarmement européen se poseront les questions qui jusqu'à ce jour y ont fait obstacle, question de Pologne, question de Venise et de Rome. Insolubles séparément et directement, peut-être ces questions ne le seraient-elles pas collectivement et indirectement „.¹⁶

§ 2. FORMATION DE L'UNITÉ ITALIENNE

La conception de l'indépendance nationale comme condition absolue d'une paix durable n'a guère été exprimée de façon plus intransigeante que chez GIUSEPPE MAZZINI (1805—1872). Grâce à lui, l'idée d'une Italie unie a vraiment pénétré l'opinion éclairée et — ce qui envisagé de notre point de vue est particulièrement important — grâce à lui l'œuvre d'unité nationale et d'indépendance est directement rattachée aux efforts poursuivis en vue de réaliser l'unité de l'Europe. A ce propos, c'était surtout le Vieux Monde auquel songeait Mazzini, même si on retrouve constamment dans ses écrits le terme „ *umanità* „. Les prédécesseurs de Mazzini — les *carbonari* — avaient au fond aussi été marqués par une disposition d'esprit cosmopolite. Ils avaient leur plus haute „ *loge* „

¹⁴ L'équilibre européen, Paris 1859, p. 28.

¹⁵ Désarmement et matérialisme, Paris 1860, p. 21.

¹⁶ Paix et liberté, Paris 1864, pp. 443—444.

à Paris — avec des groupes actifs partout en Europe, et même avec des relations outre-atlantiques. En pratique, leurs activités étaient cependant d'un caractère nettement local.¹

C'est ici que Mazzini représente quelque chose d'essentiellement nouveau. Le but des organisations qu'il fonda à l'étranger était de mener la lutte pour une Italie unie. Le premier pas fut fait en 1831 avec „La giovine Italia” à Marseille. Ce qui était nouveau dans le programme de cette organisation, ce n'était pas tant l'idée d'une Italie unie sous forme d'une république démocratique — de telles idées avaient aussi été lancées antérieurement. Ce qui était nouveau, c'était l'ardent appel à la conscience de chacun — tous les Italiens devaient considérer l'œuvre de libération comme une mission et se déclarer sans hésitation prêt à mourir pour elle. En d'autres termes: ils ne devaient plus mettre leur confiance dans le développement à l'étranger — comme ils l'avaient fait le lendemain de la Révolution de juillet à Paris, il ne leur fallait pas compter non plus sur l'aide de certains souverains italiens. Le peuple mènerait lui-même la lutte grâce à sa propre puissance. „Italia farà da se” sans insister sur ses „droits démocratiques” inspirés par la Révolution française.² Cela ne signifiait toutefois pas que l'Italie devait s'isoler. Au contraire, en accomplissant sa „mission”, le pays contribuerait à la libération d'autres pays. Cette idée de la solidarité dans la lutte pour l'indépendance nationale se traduisit d'une façon concrète par la création de „La giovine Europa” en 1834.

Cette organisation était beaucoup moins importante que ne l'indiquait son nom. Elle ne se composait que de 17 représentants personnels de „La giovine Italia”, „La giovine Germania” et „La giovine Polonia”. Mais le programme lui-même exprimait des vues aux larges perspectives. Il précisait que l'idée d'union était seule apte à donner libre jeu aux talents et dons de l'humanité, à réaliser sa „loi vitale”. Les principes fondamentaux du mouvement furent définis comme suit: Un Dieu unique. Un seul seigneur et maître. Sa loi. Un interprète de cette loi — l'humanité.³

¹ E. E. Y. HALES, *Mazzini and the secret Societies*, London 1956, p. 46.

² *Ibid.*, p. 62.

³ *Ibid.*, pp. 138—139.

FORMATION DE L'UNITÉ ITALIENNE

Les idées fondamentales de Mazzini s'inspiraient dans une large mesure de Saint-Simon. Comme ce dernier, Mazzini considérait la Révolution française beaucoup plus comme la conclusion d'une époque révolue que comme l'introduction à une nouvelle ère. A la tradition antique, la révolution devait l'idée de la liberté, du „Moi” souverain ; au christianisme, la doctrine de la liberté, de l'égalité et de la fraternité qui découle de l'évangile. Très tôt, les droits de l'individu avaient toutefois évolué et étaient devenus le droit au bien-être („benessere”) aux dépens des *devoirs* qui constituaient la condition même pour que cette trinité idéologique devînt réalité. Voilà l'œuvre que le mouvement national révolutionnaire se devait de mener à bien sous la devise „Dio e Popolo”. En outre, les Italiens, en tant que peuple élu, — „il popolo Messia” — devaient convoquer les nations européennes à un congrès. Mazzini soutenait que l'idée de l'internationalisme deviendrait forte et puissante grâce à l'esprit même d'association inhérent à la nature humaine. En même temps, il réfutait l'argument selon lequel certains facteurs invariables rendraient pour toujours impossible une union de l'humanité: „Non crediamo all' eternità delle razze. Non crediamo all'omnipotente influenza dei climi sullo sviluppo dell' attività umanitaria”. A l'origine de telles thèses se trouve l'idée que des „lois partielles” régissent l'existence de l'humanité. En fait celle-ci est soumise à une loi universelle: „Crediamo allo sviluppo progressivo, in tutto ciò che si riferisce alle facoltà e alle forze, o facoltà in azione, verso questo scopo definitivo al ravvicinamento, all' *associazione* come al suo solo metodo”⁴ L'idée d'une fraternité des peuples était un résultat de l'ennoblissement progressif de ce „spirito d'associazione”. La loi du progrès ne se dément jamais „tramutando insensibilmente lo schiavo in servo, in vassallo, in borghese, in uomo libero; trasformando la proprietà: combattendo il feudalesimo colla monarchia, il dispotismo coll'aristocrazia del sangue, colla potenza dell'oro e l'insolenza dell'oro colla influenza della capacità”⁵

Les vues de Mazzini étaient conformes à celles des utopistes religieux et des saint-simoniens en ce qui concernait l'idée d'une tendance universelle à une communauté humaine. Mais, par ailleurs, il s'opposait sur bien des points aux saint-simoniens en tant que représentants du

⁴ Scritti editi ed inediti, Imola 1906—1943, vol. VII, p. 209.

⁵ Ibid., vol. II, pp. 258—259.

„ type cosmopolite ”. Certes, Mazzini et les cosmopolites avaient tous deux le même but : l'unité de l'humanité. Mais le *moyen* d'atteindre ce but était essentiellement différent. Mazzini se fondait sur la *nation*, les cosmopolites sur *l'individu*. Mazzini estimait que la divergence sur ce point était essentielle, en fait presque aussi profonde que celle qui existe entre les partisans de l'idée de communauté et les champions d'une liberté illimitée.⁶

Le système des cosmopolites est fondé sur un programme à priori. Aussi leurs théories affaibliront et aviliront-elles inéluctablement l'humanité. Dans le domaine social, les saint-simoniens anéantiront la liberté individuelle sous la devise „ Prospérité pour tous ”. Dans sa conception des conjonctures internationales, le cosmopolite — si on lui demandait des précisions — se révélait souvent être — ô paradoxe ! — un patriote assez borné, et même un régionaliste, et cela précisément parce qu'il lui manquait le fondement solide que, seul, peut procurer le fait de s'identifier à sa propre nation.

Au cours de son existence mouvementée, Mazzini esquissa plusieurs projets visant à instaurer un nouvel ordre européen. Il souhaitait notamment une union de l'Espagne et du Portugal, une union scandinave, une union entre les Pays-Bas et la Belgique dans un cadre républicain, une expansion territoriale considérable de la Suisse et de la Grèce et une restauration de la Pologne. Au sujet de son propre pays, Mazzini déclare que c'est le pays d'Europe que la nature a le mieux délimité, tel qu'il s'étend de la Sicile au sud jusqu'aux contreforts des Alpes au nord.⁷

Une Italie unifiée devait éviter de conclure des alliances avec des „ vieux ” Etats, et au contraire chercher à entrer en relations avec des mouvements populaires, jeunes et révolutionnaires, avant tout au sein de la monarchie des Habsbourg. Au commencement, Mazzini mettait aussi l'Angleterre au nombre des „ vieux ” Etats. Il estimait qu'elle était „ l'ultima terra del feudalismo, quindi della tendenza all'individualismo ” — bref, un point de vue assez analogue à celui de Victor Considérant.⁸

⁶ Scritti editi, vol. XXVI, pp. 35—36.

⁷ Voir pour plus de détails, GAETANO SALVEMINI, Mazzini, Firenze 1925, pp. 74—77.

⁸ Scritti, vol. II, pp. 258—259.

FORMATION DE L'UNITÉ ITALIENNE

Plus tard, Mazzini changea d'avis sur ce point. Après l'unification de l'Italie en 1870, il conseilla au pays de prendre l'initiative en vue de créer une „ troisième puissance ” en Europe de concert avec l'Espagne, le Portugal, les pays scandinaves, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, la Grèce, et les principautés danubiennes. Selon lui, il ne serait pas difficile d'amener l'Angleterre à donner son appui à une telle alliance.

Bien des circonstances peuvent avoir entraîné Mazzini à changer d'opinion: les conséquences démocratiques de la réforme électorale de 1832, ses expériences personnelles d'émigré politique et enfin une conviction croissante quant à la nécessité de l'équilibre des puissances.⁹

A côté du républicanisme, un autre courant dit „ néo-guelfisme ” marqua les efforts italiens d'unification. L'idée directrice de ce courant, c'était que le catholicisme devait constituer le fondement organique de la vie nationale italienne, et qu'en conséquence, l'unification du pays devait avoir lieu sous l'égide du pape. Des idées de ce genre avaient déjà été mentionnées dans l'œuvre d'Alessandro Manzoni, mais reçurent leur expression théorique dans l'ouvrage de VINCENZO GIOBERTI „ Il primato civile e morale degli italiani ” paru en 1843. Gioberti (1801—1852) avait été prêtre à la cour de Charles-Albert, alors prince héritier de Sardaigne. Mais, en 1833, il fut jeté en prison comme suspect d'entretenir des relations avec la „ giovine Italia ”. Par la suite, il dut passer la plus grande partie de son existence en exil. Son destin avait donc bien des ressemblances avec celui de Mazzini. Leur but — l'unification de l'Italie — était aussi le même. Mais autrement, ils différaient pro-

⁹ Citons comme un exemple caractéristique du rôle joué par les idées internationalistes dans le mouvement de libération italien le manifeste adressé aux peuples de l'Europe par le gouvernement révolutionnaire de Milan en 1848. Dans ce manifeste (reproduit en français par E. T. Moneta), on déclarait notamment : „ Le jour n'est pas éloigné peut-être, où tous les peuples, oubliant les vieilles rancunes, se recueilleront sous le drapeau de la fraternité universelle et, cessant toute dispute, cultiveront entre eux des relations absolument pacifiques, dont le commerce et l'industrie resserreront les liens solides. Nous attendons ce jour : libres, indépendants, Italiens, nous nouerons alors volontiers les liens de la paix fraternelle, même s'ils le veulent, avec les peuples qui forment actuellement l'empire d'Autriche. ”

ERNESTO TEODORO MONETA, *La Paix et le droit dans la tradition italienne*, Conférence Nobel 1909, p. 4.

fondement. Tandis que Mazzini se faisait le champion de la démocratie absolue, Gioberti soulignait qu'un but démocratique ne devait pas faire oublier qu'une démocratie, pour être viable, exigeait une collaboration entre la masse et l'élite, la masse ou „ le peuple ” représentant l'intuition, l'élite la réflexion dans la vie nationale. Et alors que Mazzini rêvait d'une république italienne fondée sur des communes libres, Gioberti soutenait l'idée d'un Etat fédéral sous l'égide du pape et avec le royaume de Sardaigne comme puissance militaire garante. Et enfin, tandis que Mazzini, dans son idéologie, avait foi dans l'évolution et l'avenir, ce qui s'exprimait par la devise „ Dio e popolo ”, Gioberti se fondait sur la tradition qui, en ce qui concerne l'Italie, est représentée par l'église catholique romaine. Les idées internationales des deux penseurs étaient naturellement aussi très différentes, même s'ils étaient d'accord pour considérer la nation comme un élément organique d'un ensemble plus vaste.

Le raisonnement de Gioberti peut se résumer de la façon suivante : Pour une nation qui veut vivre, il est nécessaire de toujours manifester son originalité intellectuelle et spirituelle, sa „ spiritualità ”, ce qui provoque fréquemment des conflits entre les nations ; ces conflits peuvent cependant être apaisés et même résolus du fait que la „ spiritualità ” des nations est, à son tour, subordonnée à un principe supérieur, une „ mentalità pura ”.¹⁰ De tous les pays européens, l'Italie est celui qui, par ses manifestations intellectuelles et spirituelles, s'est révélé être la plus puissante force d'unification, et ce notamment parce que le pays est le centre de l'église catholique romaine. Cette institution divine représente l'unité parfaite reposant sur un fondement dialectique: elle accueille en son sein et résout des oppositions apparemment irréductibles. La Réforme provoqua une rupture fatale de cette unité, et le monde ne trouvera sa tranquillité que lorsque sera restaurée l'autorité de l'église catholique. Les projets de réunir les nations en une unité supérieure ont épousé des formes différentes au cours des temps — depuis la monarchie universelle qu'on a, en partie, essayé de réaliser par la violence et la force — jusqu'aux projets de création d'un congrès international élaborés par des philosophes amateurs de réformes. Le fait que

¹⁰ Sur les idées politiques de Gioberti voir GIUSEPPE SAIITA, *Il pensiero di Gioberti*, Firenze 1927, pp. 391—411.

FORMATION DE L'UNITÉ ITALIENNE

des projets dans ce sens n'aient pas abouti à des résultats pratiques ne doit pas induire les hommes à en repousser l'idée même comme absurde. La raison de leur échec était, dans le premier cas, que l'emploi de la force suscita une réaction en sens contraire, dans le second cas, que les projets n'étaient pas véritablement fondés sur des forces spirituelles vitales. Dans les deux cas, on avait sous-estimé l'élément national d'une façon fatale. Pour réaliser l'idée d'unité, il faut viser à réunir les nations sous une direction spirituelle qui, au cours des siècles, a prouvé sa force unificatrice: „ Ma se la monarchia universale è un sogno, come l'alleanza dei popoli immaginata da certi filosofi, si può bene sperar, senza assurdo, una confederazione morale e civile di tutte le nazioni, a mano a mano che esse entreranno nel giro della fratellanza della paternità spirituale, stabilita del Christianesimo. L'unica paternità di tal genere, che non solo sussista, ma sia radicata da molti secoli e abbia tali fondamenti, che i suoi nemici non osano promettersene la ruina, è il Papa; il quale è quindi l'unico principio acconcio ad attuare la fraternità dei popoli, mettendo fine allo scisma falgico, et rinnovando la beata concordia della loro culla. Il congresso stabile e perpetuo è pure un disegno ineffettuabile, se non si ammette un centro, intorno a cui si raccolzi, il quale sia fermo, autorevole e sovrastante ai capricci e agli interessi volubili degli uomini.”¹¹

Cette idée du pape comme centre d'une fédération européenne avait souvent été lancée, en dernier lieu par Taparelli d'Azeglio (voir p. 21) Ce qui constituait l'originalité de Gioberti, c'est qu'il attachait beaucoup plus d'importance que les autres penseurs à l'idée de nationalité. La critique qu'il adresse à d'Azeglio, et où il lui reproche de sous-estimer l'idée de nationalité, est significative à cet égard. Les points de vue dynamiques de Gioberti l'opposèrent de toutes les manières à des groupes influents au sein de l'Eglise, surtout aux jésuites, et ce ne fut que pendant une courte période, sous la papauté réformatrice de Pie IX, qu'il lui fut possible de travailler à la réalisation de ses idées. D'août 1848 à mars 1849, il occupa différentes fonctions au sein du nouveau gouvernement démocratique de l'Etat pontifical. Mais après que la réaction se fut emparé de Pie IX, il vécut en exil volontaire à Paris, et les idées „ néo-

¹¹ Del primato morale e civile degli italiani, Bruxelles 1845, pp. 161—162.

guelfiennes " n'eurent jamais plus tard aucune chance dans la politique italienne.

S'opposant d'une façon marquée à Gioberti, GIUSEPPE GARIBALDI (1807—1882) ne voyait dans la papauté qu'un obstacle à la libération de l'Italie. A ses yeux, la papauté était une pure institution politique dont l'idéologie était une arme efficace pour réprimer ou affaiblir les champions de la vérité et du droit. En 1849, il participa à la défense de la république romaine démocratique et essaya, plus tard, de conquérir la Rome du pape, pour faire de la ville la capitale de la nouvelle Italie.

La plus grande partie de la vie de Garibaldi fut consacrée à la guerre et, sur le plan militaire, il devint le héros du siècle. Mais, fait paradoxal, ce lutteur acharné était au fond un adversaire de la guerre. C'est ainsi qu'au cours de son séjour à Londres en 1864, il déclara à ses compatriotes qui y vivaient, qu'il s'était fait soldat uniquement pour, les armes à la main, chasser de la maison voleurs et bandits.¹²

Fait qui illustre bien l'attitude positive adoptée par Garibaldi vis-à-vis des idées pacifistes: en octobre 1860 — peu de temps après son entrée triomphale à Naples — il publia un „Memorandum alle Potenze d'Europa" où il faisait observer combien étaient absurdes les immenses armements: „Tutti parlano di civiltà e di progresso . . . A me sembra invece che, eccettuando il lusso, noi non differiamo molto dai tempi primitivi, quando gli uomini si sbranavano tra loro per strapparsi una preda".¹³

La seule solution à cet état de choses était une unification de l'Europe de façon à ce que les sommes consacrées aux armements pussent être affectées à des fins civiles. Garibaldi envisageait malgré tout la situation avec optimisme. Sa foi dans la libération nationale et sociale comme facteur de paix, il pouvait l'étayer en montrant comment un autocrate comme Alexandre II était en train d'abolir le servage, comment un roi comme Victor-Emmanuel se plaçait à la tête du mouvement de

¹² Edizione nazionale degli scritti di Giuseppe Garibaldi, Bologna 1934, vol. V, p. 223.

¹³ Ibid., vol. IV, p. 339.

Selon Bertha von Suttner, ce serait le héros hongrois Stefan Türr qui aurait inspiré à Garibaldi la rédaction de ce manifeste (Voir BERTHA VON SUTTNER, Memoiren, Stuttgart und Leipzig 1909, p. 221.)

libération en Italie, et comment cette libération était accueillie avec la plus vive sympathie par la reine et le peuple de Grande-Bretagne. Quant à la France, elle avait plus que jamais la possibilité de jouer le rôle de médiateur dans les affaires européennes: „ La Francia finalmente, per la massa della sua popolazione concentrata, per il valore dei suoi soldati, e per il prestigio recente del piu brillante periodo militare, chiamata al arbitra dell'Europa ”.¹⁴ Maintenant que la rivalité entre la France et l'Angleterre avait disparu, ces deux Etats devraient prendre l'initiative de la création d'une fédération européenne. Alors les autres — les grands et les petits Etats — et même „ la gigantesca Russia ” — suivraient certainement. Garibaldi ne craignait nullement que l'abolition de la guerre engendrât le chômage. Si on arrivait à supprimer les dépenses d'armements, la production dans tous les domaines du secteur civil augmenterait certainement d'une façon si énorme qu'on pourrait assurer l'existence d'une population deux fois plus nombreuse que celle du moment. Il fallait toutefois continuer à maintenir une certaine organisation de défense sous forme de milices populaires nationales, et ceci à la fois parce qu'une instruction militaire à caractère démocratique constitue une exhortation morale et parce que cette organisation est un instrument au service de la sécurité collective: „ Ma quello che non sarebbe inutile è di mantenere il popolo nelle sue abitudini guerriere e generose, per mezzo di milizie nazionali, le quali sarebbero pronte a reprimere i disordini e qualunque ambizione tentasse infrangere il patto europeo ”.¹⁵

Le manifeste de Garibaldi suscite un intérêt considérable dans les milieux réformistes, et même les milieux typiquement pacifistes partageaient l'admiration générale pour le grand défenseur de la liberté. Pendant son séjour en Angleterre en 1864, il y eut toutefois, il est vrai, un correspondant du *Herald of Peace* pour regretter que Garibaldi, au „ cœur si généreux ” ne fût pas encore parvenu à la vérité chrétienne que toute guerre est condamnable. Mais lorsqu'un autre correspondant alla jusqu'à critiquer ceux qui participaient à l'hommage rendu à un guerrier comme Garibaldi, la rédaction désapprouva cette déclaration et

¹⁴ Scritti, vol. IV, p. 340.

¹⁵ Ibid., p. 342.

rappela qu' il fallait se garder d'être injuste — même envers un soldat.¹⁶

En 1867, lors de l'assemblée constituante de „ La ligue de la Paix et de la Liberté ” à Genève, Garibaldi présenta une nouvelle fois ses idées sur une organisation internationale. Il commença son discours en assurant qu'il ne compromettrait pas la neutralité de la Suisse. Mais il ne fallait pas être neutre *au point de* désavouer la cause des nations opprimées en se servant de la facile excuse que tout pays a le régime qu'il mérite. Cela ne voulait pas dire que, d'une façon générale, les défenseurs de la liberté dussent se proposer de renverser les monarchies au profit du régime républicain. C'était le régime *despotique* qu'il fallait anéantir pour pouvoir, sur ses ruines, fonder le règne de la liberté et du droit. Les relations entre les nations libres seraient réglées par la fondation d'un congrès, où chaque Etat aurait droit de vote, indépendamment de son nombre d'habitants. Parmi les principes d'un nouvel ordre international, Garibaldi lança une déclaration de guerre sans équivoque à la papauté: „Il papato, essendo la piu nociva delle sette, è dichiarato decaduto”. Sur le plan religieux, elle serait remplacée par un déisme fondé sur la raison: „ La religione di Dio è addotata dal Congresso e ciascuno dei suoi membri si obliga di propagarla. Intendo per religione di Dio la religione della verità e della ragione ”.¹⁷ La façon dont aussi bien Mazzini que Gioberti et Garibaldi envisageaient l'unification de l'Italie et son rôle en Europe était, dans une grande mesure, déterminée par de puissantes inspirations d'ordre idéologique. Avec CAMILLO CAVOUR (1810—1861), la politique italienne s'enrichit d'un élément essentiellement nouveau. Lui aussi représentait, bien sûr, une certaine idéologie, mais, pour lui, les idées n'étaient pas des grandeurs primordiales, comme pour tant de grands hommes d'Etat, elles étaient avant tout des instruments à employer dans certaines situations. Le royaume de Sardaigne constituait le „ point de départ ” de Cavour. Pour que l'Italie puisse s'unifier sous la conduite de ce royaume, il devait apparaître comme un Etat modèle. Une réorganisation intérieure y était donc d'importance essentielle même envisagée dans un cadre national plus étendu. L'amélioration des communications, l'application des principes libre-échangistes, la réduction de l'influence de l'église catholique dans le domaine culturel,

¹⁶ Herald of Peace, 1864, pp. 52—54 et p. 84.

¹⁷ Scritti, vol. V, p. 411.

FORMATION DE L'UNITÉ ITALIENNE

tout cela faisait partie de la mise en exécution de ce programme. Cavour condamna sévèrement les nombreuses tentatives faites par Mazzini pour réaliser l'unité nationale au moyen de coups de main rapides et inattendus. Et tandis que Mazzini, dans le domaine social, se fondait sur la grande masse du peuple et sur des idées d'inspiration socialistes, Cavour s'appuyait sur la haute bourgeoisie et les principes du libre-échange.

Au point de vue international également, la différence était nette. Alors que Mazzini et ses partisans se proposaient de libérer l'Italie au moyen d'un soulèvement révolutionnaire et dans une alliance de solidarité avec d'autres nations opprimées, Cavour, lui, analysait la conjoncture du moment et les possibilités d'offensives diplomatiques efficaces qu'elle offrait. Ce travail, il l'accomplit sans se laisser, en aucune façon, influencer par la dogmatique nationale des républicains. Il n'attachait au fond aucune valeur absolue à la notion de „ national ". Pour lui, l'indépendance était avant tout un instrument permettant de réaliser un renouveau politique, économique et moral. A tous ces égards, il représentait „ le juste milieu ", et rares sont ceux qui, à un tel point, ont respecté le principe définissant la politique comme l'art du possible.

Dans le cadre de ses intrigues et manœuvres diplomatiques, Cavour se livrait souvent à des actes fort surprenants. Les milieux patriotiques ne furent pas loin d'être atterrés lorsqu'il laissa la Sardaigne participer à la guerre de Crimée à côté des alliés afin de pouvoir faire valoir les intérêts de l'Italie à la conférence de paix.

Homme politique ayant avant tout un sens extrêmement aigu des réalités, Cavour ne s'intéressait naturellement guère à de vastes projets de réorganisation internationale. Sans doute avait-il dans sa jeunesse, au contact de son oncle J. J. de Sellon, appris à connaître les courants d'idées de cette nature, mais, déjà à cette époque, il affirmait qu'une guerre était nécessaire pour libérer l'Italie. Dans une lettre adressée à son oncle en 1830, il écrivait notamment : „ Qualunque sia il mio orrore per il sangue, io non posso assolutamente desiderare una pace che prolungherebbe lo stato di marasmo nel quale viviamo Una guerra italiana sarebbe un segno sicuro della prossima indipendenza, e ci solleverebbe dal fango in cui invano ci dibattiamo di tanti secoli ".¹⁸

¹⁸ Cité chez COSTANZO RINAUDO, *Il risorgimento italiano*, Torino 1910, pp. 487—488.

Lorsque Cavour, plus tard, expose ses idées sur les relations internationales, c'est toujours dans le cadre d'une argumentation en faveur d'une manœuvre diplomatique. Il suit rigoureusement le principe *d'utiliser* des idées, ce qui est particulièrement manifeste lorsqu'il justifie la participation de la Sardaigne à la guerre de Crimée. Il reprend alors de vieilles théories bien connues sur la Russie comme danger permanent pour la liberté en Europe et montre comment une victoire éventuelle de la Russie la rendrait maîtresse absolue de la Mer Noire. Selon toute probabilité, la Russie aurait des chances de conquérir également la suprématie en Méditerranée et deviendrait ainsi le facteur déterminant de l'évolution ultérieure de l'Italie. Il garde le *véritable* argument pour la fin: „ Ora, o signori, io credo che la principale condizione pel miglioramento delle sorti d'Italia, quella che sovrasta à tutte le altre, si è di rialzare la sua riputazione, di far sì che tutti i popoli del mondo, e governanti e governati rendano giustizia alla sua qualità. E per ciò due cose sono necessarie: primo, di provare all'Europa che l'Italia ha senno civile abbastanza per governarsi regolarmente, per reggersi a libertà, che essa è in condizione di assumere le forme de governo le più perfette che si conoscano: secondariamente, che il suo valor militare è pari a quello degli avi suoi ”.¹⁹

Plus tard, en 1856, lorsque Cavour fit un exposé sur le congrès de Paris, ce fut naturellement aussi sur la place de l'Italie en Europe qu'il insista le plus: „ Rispetto alla questione italiana non si è, per vero, arrivati a grandi risultati positivi; tuttavia si sono guadagnate, a mio parere, due cose: la prima che la condizione anomala ed infelice dell'Italia è stata denunziata all'Europa già da demagoghi, da rivoluzionari esaltati, da giornalisti appassionati, da uomini di partito, ma bensì da rappresentanti delle primarie potenze dell'Europa, da statisti che seggono a capo dei loro Governi, da uomini insigni avvezzi a consultare assai più la voce della ragione che a seguire gl'impulsi del cuore.

Ecco il primo fatto che io considero come di una grandissima utilità.

Il secondo si è che quelle stesse potenze hanno dichiarato essere necessario non solo nell'interesse d'Italia, ma un interesse europeo, di

¹⁹ Discorsi parlamentari di conte Camillo di Cavour, Firenze 1870, vol. IX, pp. 116—117.

FORMATION DE L'UNITÉ ITALIENNE

arrecare ai mali d'Italia un qualche rimedio".²⁰ A ce sujet, Cavour fit remarquer, d'une façon qui causa beaucoup d'effet, le changement de climat qui avait eu lieu dans la politique des grandes puissances européennes. Auparavant, lorsque celles-ci avaient discuté „la question italienne” aux congrès de Laibach et de Vérone par exemple, leur but avait été *d'aggraver* la situation en Italie. *Maintenant*, en revanche, plusieurs de ces puissances avaient intérêt à ce que l'Italie devînt unie et libre.²¹

Un des problèmes que Cavour ne réussit pas à résoudre fut celui des rapports du nouvel Etat et du pape, question qui avait naturellement de grandes incidences internationales. Du côté catholique, on soutenait à ce propos que la devise de Cavour „libera chiesa in libero stato” représentait une solution tout à fait insatisfaisante. En effet, ce principe placerait en réalité l'Eglise sous la dépendance de l'Etat, tant au point de vue de ses fonctions religieuses et culturelles dans le pays même qu'au point de vue des rapports du Vatican avec les autres pays. Au cours des années 1860, cette question devint de plus en plus brûlante et donna lieu à des raisonnements très subtils de la part des deux camps.

Un des plus ardents défenseurs de la cause du pape fut DAVID URQUHART (1805—1877). Ecossais protestant, il ne paraissait guère désigné pour devenir le champion de l'église romaine; chose étrange d'ailleurs: il ne se convertit pas. Son attitude pro-papale était dictée par des considérations appartenant aux domaines de la politique et du droit international.²² Dans sa jeunesse, il avait en 1827—1828 participé, sous lord Cochrane, à la lutte d'indépendance grecque. Plus tard, comme diplomate, il avait beaucoup voyagé en Turquie, pays qui l'avait énormément intéressé et qui, selon lui, était riche de possibilités. A partir de ce moment, il soutint que l'Angleterre devait aider la Turquie contre la Russie (voir p. 124). Contrairement à Cobden par exemple qui était russophile, Urquhart soutenait que la Russie représentait une menace permanente pour le reste de l'Europe. Cette russophobie dicte sa conception des questions internationales. En 1840, il s'inquiétait par exemple

²⁰ Ibid., pp. 457—458.

²¹ Ibid., p. 459.

²² Sur la vie d'Urquhart et sur l'évolution de sa pensée, voir GERTRUDE ROBINSON, David Urquhart, Oxford 1920.

beaucoup de ce que l'Angleterre acceptât la participation de la Russie à un accord dirigé contre la France, et au sujet de la déclaration de Paris de 1856, il soutint que les décisions relatives à la guerre navale constituaient une victoire pour la Russie, car elles limitaient la liberté d'action de l'Angleterre.

Urquhart était aussi fermement convaincu que le mouvement révolutionnaire italien était essentiellement dû à des intrigues russes, et c'est à la lumière de cette conviction qu'il jugeait la guerre de libération de l'Italie. La solution naturelle à la „question italienne” ne pouvait être qu'une fédération sous l'égide du pape, comme l'avait proposé Gioberti. Cela garantirait que l'unité italienne était le résultat d'une évolution purement intérieure et aucunement influencée par les calculs politiques de puissances étrangères. Une restauration de l'autorité juridique du pape équivaldrait en outre à un rétablissement de l'ordre et de la loi à l'intérieur des différents pays ainsi que dans les relations entre les Etats. Urquhart se sentait de plus en plus convaincu que le droit des gens avait une origine plus ancienne et plus précieuse que les principes établis par Hugo Grotius et d'autres grands juriconsultes. Ce droit avait jadis été fondé sur la loi canonique, et on ne réussirait pas à donner un caractère d'harmonie véritable aux relations entre les Etats avant que ne soit rétablie l'autorité de cette loi. Le pape Pie IX l'avait au fond souligné avec force en 1863, dans une réponse à Napoléon III qui lui avait fait part d'un projet de réunir un congrès européen où l'on discuterait notamment le problème du désarmement. Pie IX déclara qu'il donnait son accord au projet „afin que les principes de la justice aujourd'hui si méconnus et foulés aux pieds soient rétablis à l'avantage de la société troublée: admis pour être revendiqués en faveur de ceux qui ont eu à souffrir de leur violation, et surtout que l'on rétablisse spécialement dans les pays catholiques la prééminence réelle qui appartient naturellement à la religion catholique comme étant la seule vraie”.²³ Selon Urquhart, l'affaiblissement de l'autorité de la loi canonique n'était pas seulement dû à la victoire de la réforme dans bien des pays, mais aussi à ce que, dans les temps les plus récents, l'Eglise catholique, en matière de *foi*, avait exigé davan-

²³ JOSEPH MÜLLER, *Das Friedenswerk der Kirche in den letzten drei Jahrhunderten*, Berlin 1927, 1, p. 297.

tage de ses fidèles qu'auparavant, ce qui l'amenait souvent à se montrer moins sévère en matière de *conduite*. Urquhart concevait avant tout l'église catholique comme une institution juridique à caractère normatif : „ The Church of Rome is in form and was in spirit, more of a legal than a religious body. How else could her jurisdiction have extended beyond the diocese? The Fathers, the writers on Canon law, the moralists were all lawyers, making the Law, executing the Law, teaching it to boys, enjoining it on Kings”.²⁴ Tant que l'Eglise n'avait pas reconnu le principe que la politique et la religion sont deux choses distinctes, on pouvait avoir bon espoir quant aux possibilités de rétablissement des principes canoniques.

En 1869, Urquhart lança un appel au pape Pie IX pour que cette question fût examinée par le consistoire qui allait bientôt être convoqué. Dans cet appel, il propose la création de tribunaux nationaux à la décision desquels toutes les nations soumettraient les questions où il s'agit de paix ou de guerre. En outre, le collège „ *Diplomatia Sacra* ” serait transformé en une école pour diplomates laïques; son programme serait l'étude et la codification des principes fondamentaux du droit. Les diplomates ayant reçu une telle formation travailleraient à augmenter la compréhension pour les droits des peuples de façon à empêcher les gouvernements de mener des guerres injustes.

Le pape réserva un accueil favorable à l'appel lancé par Urquhart, mais déclara qu'il ne pouvait guère prendre d'initiative lui-même. Urquhart réussit alors à lancer ce projet en amenant le patriarche de l'Asie Mineure à signer une pétition au nom de 20 évêques arméniens réunis en synode à Constantinople. Ce „ *Postulatum* ” reprenait la proposition d'Urquhart visant à la création d'instances juridiques indépendantes chargées de décider si une déclaration de guerre est justifiée ou non. On y proposait en outre la création d'un tribunal international suprême dont les délibérations et les décisions seraient protégées par l'infailibilité pontificale. Pendant plusieurs années déjà, Urquhart avait été en relations avec les chefs des communautés chrétiennes arméniennes sur lesquels il comptait beaucoup pour la diffusion de ses idées internationales. Contrairement à bien d'autres projets de paix à teneur chrétienne,

²⁴ Cité chez Robinson, op. cit., p. 224.

les idées d'Urquhart n'étaient pas influencées par une attitude d'hostilité à l'égard de la Turquie. Il ne faisait pas partie de ceux qui voulaient créer l'unité de l'Europe chrétienne en entreprenant une croisade contre la Turquie. Au contraire, il soutenait qu'il serait facile d'amener le monde musulman à contribuer à l'établissement d'un ordre juridique international, car, tout comme l'église catholique, l'islamisme attachait beaucoup d'importance à ce qu'une guerre fût „juste”. (La russophobie pouvait donc amener un protestant turcophile à en arriver jusque là !)

En février 1870, l'initiative d'Urquhart reçut encore un autre appui sous forme d'une pétition signée par 40 évêques catholiques romains, mais tout cela n'aboutit pas à des résultats concrets. Le „Concile du Vatican ” s'occupa exclusivement de discussions et de divergences politico-religieuses. A peine le „dogme de l'infaillibilité ” eut-il été adopté le 18 juillet, que le concile dut être dissous à la suite des grands événements politiques qui déclenchèrent la guerre franco-allemande. Le 20 septembre, les troupes du roi d'Italie entrèrent à Rome. L'unité de l'Italie était maintenant réalisée sur ces mêmes bases nationales et laïques que Gioberti et ses partisans avaient essayé d'éviter en proposant d'instaurer une „primatie ” italienne et catholique. Sans doute le prestige international du pape s'accrut-il après ces événements, mais cela ne modifia guère le fondement „laïque ” du droit international ou de la politique des Etats.

§ 3. LE PANSLAVISME

A l'origine du panslavisme — l'idée de faire l'union de tous les Slaves, la conviction que les Slaves ont une tâche particulière à remplir, une mission — se trouvent à la fois les conceptions du siècle des lumières et les idées chères au romantisme.¹ Le mouvement — appelé d'une façon plus générale „slavophilie ” — doit au siècle des lumières ses idées sur la bonté et la perfectibilité originelles de la nature humaine. Dans l'œuvre de Herder, les slavophiles voyaient confirmer que les

¹ Ce chapitre se fonde surtout sur ERIK KRAG, *Kampen mot Vesten i russisk åndsliv*, Oslo 1932 et HANS KOHN, *Panslavism — Its history and ideology*, Notre Dame, Indiana, 1953.

LE PANSLAVISME

Slaves illustraient au plus haut point ces idées. Dans son ouvrage „ *Ideen zur Philosophie der Geschichte* ” paru en 1790, Herder avait souligné combien les peuples slaves étaient bons, hospitaliers, ennemis du vol et du pillage. Maintenant que l'esprit belliqueux de l'Europe était en train de céder la place au travail et aux relations pacifiques, il y avait de fortes chances pour que les peuples doués de telles qualités pussent s'épanouir en toute liberté. La façon dont Rousseau avait insisté sur la noblesse du „ peuple ” contribuait également à raffermir la foi dans les possibilités des peuples slaves encore „ vierges ”. L'idée de la mission historique des Slaves se fondait dans une grande mesure sur la doctrine de Hegel relative au „ Weltgeist ” qui s'était manifesté chez les grands peuples civilisés de l'antiquité, chez les Latins et les Germains et qui maintenant, selon toute probabilité, se manifesterait chez les peuples slaves.

Le panslavisme se distingue des mouvements nationaux en Europe occidentale par le fait que ses promoteurs n'essaient pas de l'intégrer à une norme commune de civilisation européenne. Tous opèrent plus ou moins avec des types différents de culture. Certains prônent directement la supériorité qualitative du type slave, d'autres s'efforcent davantage à établir un bilan objectif devant servir de fondement à l'élaboration d'une idéologie slave. Le principal représentant de cette dernière tendance qui, la plupart du temps, se sentait fortement opposé aux slavophiles proprement dits, était ПЈОТР ЈАКОВЛЕВИТЈ ТЧААДАЕВ (1794—1856). Dans ses „ Lettres philosophiques ” publiées à son insu en 1836, il examine la véritable position culturelle de la Russie. Il y souligne combien la Russie est rétrograde comparée à l'Europe occidentale. Cela est dû avant tout à la différence existant entre leurs consciences culturelles. Malgré leurs divisions politiques, les peuples occidentaux avaient quelques concepts essentiels communs, tandis que les Russes — le grand peuple parmi les Slaves — étaient toujours plus ou moins à la dérive, sans correctifs et partant aussi sans véritable puissance de création. La religion avait joué un rôle essentiel dans la formation de la communauté culturelle de l'Europe occidentale. Tchaadaev ne songeait, à ce propos, pas tellement aux idées chrétiennes elles-mêmes qu'à la forme particulière qu'avait reçue en Europe occidentale la foi chrétienne. Dans ce domaine, l'idée de la „ Civitas Dei ” due à saint Augustin et aux

théologiens du Moyen Age avait été, par son caractère unificateur, d'une importance capitale dans le développement de l'idée d'unité. Elle constituait, à vrai dire, une atmosphère spirituelle, et les hommes appartenant à ce milieu culturel se voyaient inculquer, dès leur plus jeune âge, des notions bien définies comme le devoir, la loi, l'ordre, notions indissolublement rattachées aux événements mêmes qui créaient ces sociétés et formaient un élément indispensable de la structure sociale de ces pays. Tchaadaev estimait que tout cela était devenu progressivement plus que de l'histoire, plus que de la psychologie, c'était tout simplement devenu la physiologie de l'Européen.²

Dans une phase ultérieure de son raisonnement, Tchaadaev s'efforce cependant de démontrer comment ce retard dans l'évolution offre en soi de grandes possibilités au peuple russe, si tout d'abord pouvait apparaître une élite culturelle consciente de sa mission. Voici ce qu'il déclare à ce sujet : „ Je pense que si nous sommes arrivés plus tard que les autres, c'est parce que nous devons faire mieux que les autres, éviter leurs erreurs et leurs méprises. Il s'agit autrement dit de *choisir*, non pas de se lancer dans une imitation aveugle. Ceux qui estiment que nous devons répéter une série de bêtises que des peuples moins heureux que nous ont faites, ont une étrange conception du rôle qui nous est assigné. Je suis fermement convaincu que nous sommes appelés à résoudre bien des problèmes sociaux et à trouver une réponse à beaucoup de questions qui préoccupent l'humanité.”³

S'opposant à l'attitude critique adoptée par Tchaadaev, des sentiments slavophiles agressifs sont exprimés par nombre d'auteurs, parmi lesquels se trouve CONSTANTIN AKSAKOV (1817—1860). Dès sa tendre enfance, son attitude foncière respirait la méfiance, voire même la haine, à l'égard de toutes les valeurs culturelles occidentales hautement prisées par une grande partie de l'élite russe. Il soutenait que dans l'ancienne Russie, il y avait eu des rapports harmonieux entre l'„ Etat ” représenté par le tzar et la „ Terre ” représentée par des délégués de toutes les classes. Le peuple *n'exigeait* pas que le souverain lui demandât conseil. Et le souverain ne *craignait* pas de demander son avis au peuple. Pierre le Grand avait détruit ces rapports harmonieux en établissant une sépara-

² Krag, op. cit., p. 29.

³ Ibid., p. 36.

tion artificielle entre l'„Etat ” et la „Terre ” — le premier ayant sa capitale à Saint-Pétersbourg, l'autre son centre à Moscou. Mais le peuple russe avait gardé ses qualités fondamentales, à savoir la piété et la douceur. Ces qualités marquaient aussi les rapports des Russes avec les autres nations, même les conquêtes du tzar n'avaient rien changé à cet état de choses. Faire la guerre avait toujours été quelque chose d'étrange et d'inconnu pour les vieux Russes. C'est de plein gré qu'ils avaient fait appel à Rurik, et Pierre avait introduit tout un système militaire qui n'était qu'une imitation de celui de l'Occident. Les Russes étaient satisfaits s'ils avaient leur liberté morale et portaient le royaume du Christ dans leur cœur. Ils formaient un monde à part et constituaient en même temps une expression vivante de toute l'humanité. On ne savait cependant pas encore quand et comment il leur serait possible de laisser s'épanouir leurs qualités régénératrices. Cela n'aurait en tout cas pas lieu à l'aide de *révoltes* comme en Occident où les peuples étaient devenus les véritables esclaves du nouvel évangile de la révolte.

Ces idées furent développées et approfondies par NICOLAS JAKOVLEVITSJ DANILEVSKI (1822—1885) dans son livre „ La Russie et l'Europe ” paru en 1870. Il y expose ses théories sur les différents types de cultures : si on étudie l'histoire du monde, on trouvera des groupes de peuples qui se distinguent les uns des autres non par certains aspects de leur vie, non par certaines formes particulières d'activité, non pas parce qu'on trouve chez l'un quelque chose qui manque chez l'autre et vice-versa et non pas parce qu'ils présentent une certaine variation de traits analogue à celle qu'on peut constater dans certains organes et certaines fonctions chez les mammifères et les poissons. Non, il y a des peuples et des cultures qui, au cours de leur entier développement, réalisent en quelque sorte un autre plan que les autres nations. Danilevski rompt donc d'une façon bien consciente avec l'universalisme humaniste. Pour lui, „ l'humanité ” était une notion purement abstraite. Entre les différents types de cultures, il y aura toujours des antagonismes. Les temps modernes voyaient se dérouler les conflits entre les „ types ” germano-latin et slave, ce qui se reflétait clairement, selon Danilevski, dans les événements politiques du moment. Dans cet ordre d'idées, il établit un parallèle entre la guerre de Crimée et l'attaque conjuguée de la Prusse et de l'Autriche contre le Danemark en 1864. Dans le premier

cas, les puissances occidentales soutenaient la Turquie barbare et militariste, dans le second cas, elles étaient les témoins passifs de la défaite du paisible petit Danemark. Les raisons de cette attitude étaient bien évidentes: elle était dictée par la haine portée par les puissances occidentales à la Russie. Cette haine n'avait apparemment aucune cause rationnelle, car en fait l'„impérialisme" russe dont on parlait toujours n'existait pas. La Russie n'avait en effet jamais mené de guerre dans un but de conquête, mais seulement pour étendre les frontières du pays. Aussi, contrairement à l'Angleterre, n'eut-elle jamais de colonies. Moscou continuait toujours à être le centre naturel du pays, quelle que fût l'extension de celui-ci. Et les Russes n'étaient jamais considérés comme oppresseurs, sinon par les Polonais qui, selon Danilevski, avaient trahi la cause des Slaves. Il était contraire aux aspirations russes de mener une politique de force. Mais pour se défendre, ils devaient rechercher toute occasion de jeter le trouble dans le soi-disant équilibre européen: „L'équilibre politique en Europe est nuisible et même franchement funeste à la Russie, mais s'il est rompu — quel que soit celui qui en profite —, c'est notre bonheur. — Aussi nous faut-il renoncer à l'idée d'une collaboration et d'une communauté avec l'Europe".⁴

La haine de la Russie, qui, aux yeux de Danielevski, était le facteur dominant de la politique des autres puissances, ne pouvait s'expliquer que par l'intuition instinctive que l'hégémonie passerait bientôt du type culturel romain-germanique au type culturel slave. La dislocation du système d'équilibre devrait représenter une tâche essentielle pour les Russes, s'ils voulaient se préparer à la grande lutte décisive qui était inéluctable.

Les mêmes perspectives de catastrophe marquent également l'œuvre de CONSTANTIN LÉONTIEV (1831—1892). Par ailleurs, leurs conceptions étaient fort différentes. Danilevski était moralisateur et, du moins en principe, adversaire de l'impérialisme et de la guerre. Leontiev en revanche était esthéticien et hédoniste; la guerre ne représentait pour lui rien d'effrayant, c'était une manifestation nécessaire de la dynamique de l'histoire; elle avait une grande valeur dramatique: „J'avais toujours craint — écrit-il — qu'il n'y eût pas dans ma vie une grande

⁴ Ibid., p. 156.

LE PANSLAVISME

guerre sérieuse, mais par bonheur le destin me fit connaître à la fois la Crimée et la guerre". (Il y participa comme médecin militaire), Dans son roman „ Chez nous ” paru en 1864, il exprima d'une façon frappante cette conception esthétique et amoraliste dans les répliques placées dans la bouche du personnage principal, Milkejev : „ Où vivent des hommes véritables, seront aussi réalisées de grandes choses. L'époque sanglante, mais en plein épanouissement intellectuel de la Renaissance n'est-elle pas à préférer à un Danemark, à une Hollande ou à une Suisse quelconques convenables, aisés et modérés ? Le Beau est le but de la vie, et les bonnes mœurs sont les manifestations du Beau. Plus un homme est évolué, et plus il croit au Beau, et moins il croit à l'Utile ”. Dans cette vue d'ensemble, la guerre se voit aussi réserver une place. „ L'effusion de sang peut très bien s'accorder avec une bonté céleste. Jeanne d'Arc fit couler le sang, n'était-elle pas pourtant bonne comme un ange ? Qu'importe au fond notre existence physiologique ? Elle ne vaut pas un liard. Un arbre centenaire a dans sa majesté plus de prix qu'une vingtaine d'hommes dénués de personnalité, et je ne l'abattraï pas pour acheter à mes paysans des médicaments contre le choléra ”.⁵

En ce qui concernait le génie d'une nation, Leontiev soutenait que, dans les temps modernes, cette notion avait été faussée par le nationalisme. Le génie national signifie originalité, le nationalisme, en revanche, conduisait au mélange et à la monotonie. Leontiev n'éprouvait aucune passion pour le panslavisme, et il n'était pas non plus slavophile dans l'acception ordinaire du terme. Sa foi dans l'avenir de la Russie n'était pas fondée sur de grands espoirs placés dans les qualités particulières du peuple russe, mais sur la conviction que la Russie avait la possibilité de rétablir le „ byzantinisme ”. Il étaya ces idées d'une façon plus précise dans son livre „ Le byzantinisme et les Slaves ” paru en 1874. Ce qui, selon Leontiev, fait la grandeur du byzantinisme, c'est qu'il représente l'opposé de la conception exagérée de la valeur de l'individu, conception introduite dans l'histoire par les Germains. L'idéal moral byzantin avait un tout autre fondement, à savoir une conception entièrement dépourvue d'illusions sur toutes choses ici-bas, une méfiance invétérée à l'égard des théories sur le bonheur terrestre, la bonté et la perfectibilité de l'âme humaine. Le byzantinisme rejetait aussi tout espoir

⁵ Ibid., p. 168.

d'une félicité générale pour tous les hommes, d'un paradis terrestre pour les peuples. Par là, le byzantinisme contraste de la manière la plus marquée avec les idéaux modernes du cosmopolitisme et du socialisme. C'est l'héritage de Byzance dans les domaines politique, religieux et d'ordre familial qui a créé la grandeur de la Russie. Cet héritage permettra aussi aux dirigeants russes de résister à la pression des tendances de nivellement toujours plus marquées de l'Europe occidentale. Dans les temps modernes, ces tendances se sont développées dans une grande mesure sous l'influence d'un nationalisme démagogique, fruit des idées égalitaires de la Révolution française, idées qui avaient séparé, d'une façon fatale, le „national” de la religion, entraînant „l'égalité” des individus et des nations — sans considération de force ni de qualité. Voici comment Leontiev exposa le développement: „ Les peuples qui, au cours du XIX^e siècle, libérèrent ou unirent leurs frères de race, *voulaient* quelque chose de national, mais une fois leur but politique atteint, il se révéla qu'ils avaient produit quelque chose de cosmopolite, c'est-à-dire quelque chose qui nivelle de plus en plus les différences nationales dans la vie quotidienne et la culture, qui mélange de plus en plus ces frères de race libérés avec d'autres tribus et d'autres nations, de sorte qu'un type commun — la classe moyenne européenne amie du progrès — règne partout. Le cosmopolitisme démocratique et le nationalisme politique ne sont que deux aspects d'une et même chose”. Les résultats se manifestaient clairement aussi bien en Grèce qu'en Italie et surtout en Allemagne. Le nationalisme moderne avait en réalité ouvert la voie à une république démocratique paneuropéenne et plus tard peut-être mondiale. Une telle évolution aboutirait à l'écroulement du vieil édifice étatique européen qui serait miné par la religion de la nouvelle époque dont le symbole de foi se résume ainsi: „ Le bien-être matériel et moral de l'humanité.”

Jusqu'à nouvel ordre, cette évolution sera entravée par les dynasties nationales, mais peu de choses suffisent pour menacer l'existence de celles-ci. A ce propos, Leontiev prophétise le destin de l'empire allemand: „ Pour renverser la monarchie en Allemagne, il suffit d'un faux pas en matière de politique étrangère, d'une défaite dans la lutte avec les forces réunies des Slaves et de la France.”⁶

⁶ Ibid., p. 213.

LE PANSLAVISME

La seule chose susceptible d'arrêter cette fatale évolution vers une telle république démocratique, c'était un renouvellement profond de la Russie. Dans ce cas, les dirigeants devaient résoudre le problème social d'une manière autoritaire. Le problème capital-travail ne pouvait être résolu que dans le cadre de ce que Leontiev appelle „ un socialisme monarchique ”. Celui-ci était caractérisé par de nouveaux groupes sociaux maintenus par la force, l'établissement de nouvelles couches sociales, des républiques ouvrières à caractère totalement autoritaire — quelque chose d'analogue à des cloîtres laïques, de nouveaux privilèges garantis par la loi pour personnes, classes et corporations. La ressemblance entre le système social de Leontiev et celui que le fascisme essaya d'établir de nos jours, saute aux yeux. L'identité des points de vue apparaît aussi dans l'idée qu'avec une vie sociale rendue aussi efficace, le pays en question deviendrait une nation dominatrice. Selon Leontiev, la Russie engloberait l'Europe occidentale d'un point de vue culturel et, pour une grande partie, également d'un point de vue territorial. Lorsqu'en 1870, on demanda à Leontiev ce qu'il pensait devoir être le résultat de la guerre franco-allemande, il répondit : „ La France est Athènes, la Prusse est Sparte et la Russie est Rome ”.

Cette assurance imperturbable servait cependant à cacher une crainte — l'inquiétude de voir la Russie impuissante à accomplir sa mission historique. Leontiev se rendait en effet parfaitement compte qu'en Russie les garanties conservatrices étaient malgré tout assez faibles, si le fondement venait à *s'ébranler*. Certes, il espérait bien qu'un tzar russe se placerait à la tête du mouvement socialiste et lui donnerait une organisation — tout comme Constantin l'avait fait pour le christianisme. Mais il pouvait soudain être pris d'angoisse à la pensée que la mission des Russes était peut-être tout autre. „ Qui sait — dit-il — si nous autres Russes ne donnerons naissance à l'Antéchrist d'une façon aussi inattendue que les Juifs virent, avant qu'ils ne se doutent de rien, le Prédicateur d'une nouvelle foi naître au sein de leur peuple? ”.⁷

Ainsi, déclare le biographe de Leontiev, Nicolas Berdiaev, le „ messianisme ” russe aboutit à l'attente d'un Antéchrist issu du peuple russe.

FÉDOR DOSTOÏEVSKI (1821—1881) s'intéressait également beaucoup aux idées panslavistes. Dès 1856, alors qu'il était encore en Sibérie, il

⁷ Ibid., p. 232.

soulignait dans une lettre qu'il avait toujours été un nationaliste, très imbu de l'idée de la „ mission ” de la Russie. Par la suite, il devint peu à peu impérialiste panslaviste partageant l'opinion assez généralisée selon laquelle l'Europe occidentale était un monde culturel en continuel déclin. La Russie sortirait victorieuse de la grande lutte décisive qui ne pouvait manquer d'avoir lieu entre ces deux mondes. Ses prétentions à l'hégémonie dans le monde étaient fondées sur l'humilité et l'amour de la paix qui étaient les qualités primordiales du peuple russe. Aussi Dostoïevski glorifiait-il la guerre quand elle était menée par la Russie. Ce fut une telle guerre que la Russie déclara en 1877 à la Turquie et, dans ses considérations publiées dans „ Le Journal d'un écrivain ”, Dostoïevski soulignait que cette guerre non seulement provoquerait la libération des peuples slaves dans les Balkans, mais contribuerait aussi à un renouveau du peuple russe lui-même. Car la guerre était menée pour une idée sacrée, et la victoire marquerait le premier pas sur le chemin devant mener à la réalisation de l'idée de paix éternelle.

Analysant les objectifs de guerre immédiats, Dostoïevski rejeta l'idée de Danilevski qui proposait de faire de Constantinople la capitale commune du peuple russe et d'autres peuples slave . Une telle égalité était exclue. Il fallait assurer à la Russie un contrôle durable de Constantinople et des Dardanelles

L'antipathie qu'éprouvait Dostoïevski pour l'Europe occidentale l'amena à insister davantage que les autres slavophiles sur le danger que représentait l'église catholique romaine. Cette institution avait toujours visé à conquérir l'hégémonie mondiale et avait utilisé le Christ comme moyen d'atteindre ce but. Cette tentative avait cependant suscité des oppositions — le protestantisme qui s'était surtout fortement développé en Allemagne. A ce propos, Dostoïevski modifia ses idées sommaires sur „ un règlement avec l'Occident ”; il se fit maintenant l'avocat d'une alliance durable entre l'Allemagne et la Russie. Une telle alliance permettrait notamment à la Russie d'essayer de conquérir l'hégémonie en Asie.

Dans le grand discours en l'honneur de Pouchkine (8 juin 1880) qu'il prononça peu de temps avant sa mort, Dostoïevski définit son panslavisme d'une manière plus universelle et moins empreinte de considérations politiques basées sur la force : „ L'homme russe est sans

conteste total et universel. Sa mission est de devenir panhumain. Au fond de l'âme profonde et fervente du Slave se trouve le don d'absorber et de concilier d'une manière parfaite toutes les contradictions européennes". Même la dangereuse „ occidentalisation " des peuples slaves pouvait de cette façon aboutir à des résultats positifs.⁸

En Russie même, le panslavisme était donc d'une façon générale identique au rêve de voir la Russie devenir la première puissance d'Europe. Dans ces conditions, il ne pouvait être question d'égalité ou d'éventuelle alliance entre peuples slaves. Ce point de vue ne fut naturellement pas accepté par les petites nations slaves, mais autrement le climat était nettement favorable à une union organique avec la Russie, surtout au lendemain de la chute de Napoléon. En Pologne, plusieurs écrivains se firent les avocats de cette idée, entre autres STANISLAVE STASZIC (1755—1826), prêtre catholique qui, sous l'influence des idées du siècle des lumières, avait fondé une association „ les Amis de la Science " à Varsovie.⁹ Dans un écrit en date de 1815 „ Réflexions sur l'équilibre politique en Europe ", il faisait l'éloge d'Alexandre I et se prononçait pour une union de tous les Slaves dans le grand royaume russe, fondé sur une égalité fraternelle. Une telle union entraînerait fatalement la création d'une confédération européenne et rendrait la guerre impossible. Selon Staszic, confédération et union constituaient une loi naturelle. Ce qui jusqu'ici les avait empêchées de se développer en Europe, c'était le manque de sympathie régnant entre les Latins et

⁸ Comme exemple d'un mélange harmonieux d'amour-propre national et de conceptions universelles émanant d'une tout autre source, on peut citer une publication à tendance sioniste due à MOSES HESS, parue en 1862 et intitulée „ Rome et Jérusalem ". L'auteur cherche à y démontrer que les prophètes juifs avaient prévu et prédit un processus historique devant aboutir à une collaboration pacifique entre nations ayant chacune son caractère distinctif. L'apparition et l'essor des idées de liberté et d'égalité étaient en train de hâter ce processus, où les Juifs, étant donné leurs traditions, étaient appelés à jouer un rôle décisif. En permettant aux Juifs de devenir un peuple libre et indépendant, on résoudreait le dernier problème des nationalités, et les Juifs pourraient donner libre cours à leurs dons d'universalité. HERBERT TINGSTEN, *Det hotade Israel*, Stockholm 1957, pp. 16—17.

⁹ Kohn, *op. cit.*, p. 32.

les Germains. Ces peuples étaient aussi handicapés d'autre manière : les Latins par des luttes intestines tirant leur origine de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les Germains par leur sectarisme ainsi que par leur esprit de conquête et leur soif de cruauté effrénés. Seuls les Slaves étaient animés du sentiment de solidarité nécessaire pour former une vaste union fondée sur la puissance de la Russie et avec la nation polonaise comme élément culturel primordial.

Des idées analogues furent lancées par un philosophe et mathématicien plus jeune, JOSEPH MARIE HOENE-WRONSKI (1778—1853), qui passa la plus grande partie de sa vie à Paris, mais était par ailleurs tout particulièrement influencé par les philosophes allemands et notamment par Kant. Pour prouver que les Slaves étaient les plus désignés pour prendre l'initiative d'une confédération européenne, il attirait l'attention sur les forces intellectuelles et spirituelles dont disposait la Russie. Alors que la France symbolisait les droits de l'homme et la révolution, la Russie était la forteresse du droit divin. Dans l'état de désagrégation qui menaçait l'Europe, l'aide viendrait des Slaves qui avaient déjà sauvé l'humanité en écartant deux dangereux ennemis de la civilisation : l'Islam et le jacobinisme. La France n'avait fait que réaliser des idéaux étatiques et avait, partant, sombré dans l'autocratie du peuple. L'Allemagne de son côté avait réalisé des idéaux purement ecclésiastiques et avait fini par proclamer l'inaffabilité de la raison. Maintenant, les Slaves allaient réaliser la philosophie absolue, élaborée par un Slave (Hoene-Wronski lui-même). Grâce à la fusion qu'ils avaient opérée entre l'Eglise et l'Etat, et la raison et la foi, ils pourraient en outre également faire disparaître les oppositions sociales.

Un troisième écrivain polonais — le comte AUGUSTE CIESZKOVSKI (1814—1884) — conçut ses idées sous l'influence de Hegel, de Herder et de Saint-Simon. Il ne pouvait accepter „l'étape prussienne” de Hegel comme la phase définitive. Pour Cieszkovski, la „trinité” de l'histoire se présentait ainsi : la première étape était l'antiquité, caractérisée par l'affirmation de la vie et la sensualité ; la seconde étape, l'étape actuelle, c'était l'ère du christianisme où les concepts d'abnégation et de spiritualité étaient primordiaux. La troisième étape serait réalisée dans l'avenir et créerait l'harmonie entre la vie sensuelle et la vie spirituelle. . . Cieszkovski rêvait donc d'un „ tiers empire ”, de quelque chose

LE PANSLAVISME

d'analogue à ce que prêchait Ibsen dans „ Empereur et Galiléen ”. Le penseur polonais précisa cependant en même temps que les Slaves étaient appelés à créer ce tiers empire où la fraternité entre les peuples serait la loi primordiale, de même que la fraternité entre les individus avait été la loi du christianisme — celle qui conduisait à la liberté et à l'égalité. Aucun des trois écrivains mentionnés ne posa de conditions bien définies pour la réalisation de cette idée d'union. C'est ce que fit en revanche BRONISLAW TRENTOWSKI (1808—1869). Il soutenait qu'une collaboration ne pouvait s'établir qu'avec une Russie *libérale* et estimait que 1848, l'année des révolutions, annonçait l'avènement d'une nouvelle ère où la Sainte-Alliance serait remplacée par un Congrès des peuples.

L'opposition au régime existant en Russie se manifeste d'une façon encore plus marquée dans la vie et l'œuvre du grand écrivain ADAM MICKIEWICZ (1789—1855). En termes passionnés, il décrit la lutte et la défaite de la Pologne — son pays lui apparaît comme le Christ crucifié parmi les nations. Sa patrie avait été assassinée parce qu'elle était le porte-parole d'un idéal que réprouvaient les autres Etats — l'idée de la liberté et de la fraternité entre les peuples. Mais la Pologne se relèverait. De même que la résurrection du Christ avait marqué la fin des sacrifices humains, de même la résurrection de la nation polonaise marquerait la fin de toutes les guerres au sein de la chrétienté. Les émigrants polonais étaient les pèlerins d'une véritable religion de la fraternité. Dans son livre „ Les Pèlerins ”, il déclare notamment: „ La patrie, disent les égoïstes, est là où on est bien. Et le Polonais dit au contraire: La Patrie est là où on est mal. Car partout en Europe où il y a oppression de la liberté, et combat pour la liberté, là aussi il y a combat pour la Pologne, et tous les Polonais doivent livrer ce combat”.¹⁰

Mickiewicz rêvait d'une fédération des Slaves occidentaux capable d'affirmer son indépendance vis-à-vis de la Russie. Il soulignait en même temps qu'ils ne devaient pas tomber sous la dépendance de l'Europe occidentale. Même si le peuple russe n'avait pas les traditions de liberté dont étaient fiers les Polonais, il avait quand même les mêmes qualités d'abnégation de soi, le même attachement au monde spirituel et intellectuel. A ce propos, Mickiewicz choqua un de ses confrères en déclarant

¹⁰ GEORGES WEILL, L'Europe du XIX^e siècle et l'idée de nationalité, Paris 1938, p. 62.

qu'il soutenait une confédération anti-occidentale et anti-latine des nations paysannes slaves.¹¹

De telles tendances chez les nationalistes polonais suscitaient de graves inquiétudes parmi leurs amis en Europe occidentale, et cela aussi parce que ces derniers estimaient qu'une fédération des Slaves occidentaux ne pourrait à la longue résister à une pression éventuelle de la Russie. Ceci fut souligné par Mazzini qui, d'un point de vue intellectuel, s'apparentait pourtant par tant de côtés à Mickiewicz. Dans un appel aux peuples slaves, il les exhorta en effet à oublier leurs vieilles rancunes et à former une confédération avec Constantinople comme „ville amphictyonique, ouverte à tous et asservie à personne ”.¹²

Chez les écrivains tchèques, nous trouvons aussi des courants divergents. Certains — tel LUDEVIC STUR (1815—1856) n'entrevoit qu'une issue pour les peuples slaves: s'intégrer à la Russie et adopter la langue russe et la religion catholique orthodoxe. L'autre point de vue extrême est représenté par l'historien FRANTIŠEK PALACKI (1778—1876). Il était adversaire de tout rapport avec la Russie et soutenait que les Tchèques devaient, pour leur compte, travailler à consolider l'Autriche en créant, au sein de la monarchie des Habsbourg, une confédération de nations égales en droit, de façon à pouvoir résister à la fois aux agressives tendances d'hégémonie de l'Allemagne, de la Russie et des Magyars de la Hongrie. Au point de vue culturel, le mouvement tchèque devait chercher à établir des contacts étroits avec la tradition libérale de l'Europe occidentale.

Ce sont également ces contacts qui inspirent l'appel adressé le 1^{er} mai 1848 aux „frères slaves ” par le congrès panslaviste de Prague: „Voici maintenant une ère féconde qui affranchit les peuples et les délivre du fardeau sous lequel pliaient leurs épaules. Nous aussi, nous pouvons dire ce que nous avons si longtemps senti, résoudre et pratiquer ce qui nous convient. Les peuples de l'Europe s'entendent et s'accordent.”¹³

¹¹ Kohn, *op. cit.*, p. 43.

¹² *Ibid.*, p. 44.

¹³ Georges Weill, *op. cit.*, p. 162.

§ 4. LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE JUSQU'EN 1871

Peu d'années après la guerre contre l'Autriche en 1859, Napoléon III reprit ses projets de collaboration entre les Etats. C'est ainsi que le 5 novembre 1863, il prononça devant le corps législatif nouvellement élu un discours où il proposa la réunion d'un congrès international en vue d'arriver à un règlement durable des problèmes menaçant la paix européenne et de parvenir à des accords sur le désarmement. Il déclara notamment : „ Quoi de plus conforme aux idées de l'époque, aux vœux du plus grand nombre, que de s'adresser à la raison, à la conscience des hommes d'Etat de tous les pays et de leur dire : „ Les préjugés, les rancunes qui nous divisent n'ont-ils pas déjà trop duré? La rivalité jalouse de grandes puissances empêchera-t-elle sans cesse les progrès de la civilisation? Entretiendrons-nous toujours de telles défiances par des armements exagérés? Les ressources les plus précieuses doivent-elles indéfiniment s'épuiser dans un état qui n'est ni la paix avec sa sécurité, ni la guerre avec ses chances heureuses? ”.¹

Le lendemain fut publié un communiqué déclarant que l'empereur avait adressé des lettres à tous les chefs d'Etat européens. Plusieurs journaux français et étrangers donnèrent leur entière adhésion à l'initiative impériale, bien que quelques-uns manifestassent un certain scepticisme, notamment la „ Nationalzeitung ” de Berlin qui engagea Napoléon III à procéder lui-même, le premier, à un désarmement, de sorte que d'autres Etats pussent être inspirés par un si bel exemple.

Les raisons ayant dicté la proposition de Napoléon étaient évidentes. Les questions européennes génératrices de conflits ne pouvaient absolument pas être résolues par une intervention purement française. C'était tout d'abord le cas pour l'insurrection polonaise, mais d'autres problèmes préoccupaient également l'empereur français. C'était l'appui donné par la Prusse aux revendications du Slesvig-Holstein exigeant la séparation d'avec le Danemark, les exigences de l'Italie qui réclamait la Vénétie et Rome, la question toujours en suspens du statut des principautés danubiennes. Il s'agissait maintenant d'examiner si les autres grandes

¹ ALBERT PINGAUD, Napoléon III et le désarmement, La Revue de Paris 1899, III, p. 290.

puissances étaient disposées à étudier ces problèmes sur un plan international. L'Italie donna une réponse absolument positive. Tout comme l'Italie, la Prusse devait en soi être intéressée à un certain remaniement de l'ordre européen. Elle donna quand même une réponse négative que le roi Guillaume motiva en déclarant qu'un tel congrès stimulerait „ les tendances révolutionnaires ”. Il ne voulait pas mettre en jeu l'amitié avec la Russie en prenant part à un congrès. Le roi se déclara cependant prêt à des échanges de vues sur les questions essentielles, sans aucun engagement de sa part.

Du côté autrichien, on considérait cette proposition avec défiance, mais on ne la repoussa pas catégoriquement. Les conditions posées avaient cependant un caractère presque prohibitif. On exigeait en effet la conclusion d'une „ entente préalable, ayant pour objet d'écartier des problèmes dangereux et presque inoubliables ”. A ce propos, le gouvernement autrichien songeait naturellement en tout premier lieu à la Vénétie. Des réserves analogues furent faites dans la réponse russe. On y soulignait que les actes du tzar — Alexandre II — avaient toujours été dictés par une sincère volonté de paix, mais que ce dernier ne pouvait absolument pas accepter de discuter „ la question polonaise ” avec d'autres puissances.

Ce fut certainement la réponse de l'Angleterre qui provoqua la plus grosse déception. Le gouvernement britannique avait immédiatement demandé des précisions sur les plans du congrès, et lorsqu'il apparut que les questions litigieuses du moment seraient mises à l'ordre du jour et discutées, la réponse fut négative. Naturellement, était-il dit, le gouvernement britannique s'intéressait à la solution de ces problèmes, mais ne désirait pas voir sa liberté d'action limitée par un congrès international. Les projets de congrès furent donc abandonnés. La guerre triompha bientôt de nouveau en Europe, d'abord la Prusse et l'Autriche contre le Danemark en 1864, ensuite la Prusse contre l'Autriche en 1866. Cette dernière guerre surtout amena Napoléon III à renoncer à ses projets de désarmement. Mais au fur et à mesure que Bismarck bâtissait sa Confédération germanique, l'Autriche trouva que la menace croissante exercée contre les Etats avoisinants pouvait probablement être écartée grâce à une nouvelle tentative de la part de Napoléon III pour arriver à un accord sur le désarmement. Par l'intermédiaire d'un

LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

parent, le premier ministre autrichien, le comte Beust, lança en septembre 1868 la proposition suivante: dans une lettre publique Napoléon III déclarait au roi de Prusse qu'il était disposé à accepter la paix de Prague et à procéder à un désarmement, à condition que Bismarck s'engageât à faire de même. Le projet de désarmement ébauché dans la proposition autrichienne proposait de fixer à 250 000 soldats les forces françaises et allemandes. En même temps, il serait procédé à la dissolution de la „Landwehr” et de la „Garde Mobile”. Napoléon III déclara toutefois immédiatement qu'il ne pouvait accepter cette proposition.²

En Allemagne, quelques projets avaient été soumis après 1866 à la Diète prussienne, notamment par le célèbre médecin et anatomiste Rudolf Virchow. Le gouvernement y était invité à prendre l'initiative d'une conférence internationale sur le désarmement. Mais ces propositions ne furent pas retenues.

Ce fut en janvier 1870 que la question du désarmement fut abordée pour la dernière fois sous Napoléon III, et cette fois-ci sur l'initiative de son gouvernement élu uniquement d'après des principes parlementaires. Le ministre des Affaires Etrangères, le comte Daru, essaya de lancer une proposition par l'intermédiaire du ministre des Affaires Etrangères britannique lord Clarendon (24 janvier). Celui-ci se déclara prêt à exécuter la mission et fit discuter la question à Berlin sous forme d'une initiative britannique. Mais la réaction de Bismarck fut négative. Il affirma que la France avait une plus grande armée que l'Allemagne et que l'Autriche, après l'adoption d'une loi militaire nouvelle, serait dotée d'une force de guerre énorme. D'ailleurs, au point de vue stratégique, l'Allemagne était beaucoup plus exposée que la France. Elle ne pouvait pas sans plus compter sur la permanence de l'amitié avec la Russie. L'Autriche se proposait manifestement de former une alliance des Etats germaniques du Sud, alliance dirigée contre la Prusse; l'affaire du Luxembourg en 1867 avait prouvé d'une manière éclatante que la France était toujours occupée par l'idée d'expansions territoriales.

² Selon Pingaud, le refus de Napoléon III serait dû à un rapport de l'attaché militaire français à Berlin. Dans ce rapport, il souligne les difficultés techniques que présenterait une réduction des forces armées prussiennes, et, même si elle se laissait réaliser, les troupes de réserve („Landwehr”) représenteraient toujours une force numérique considérable. Ibid., p. 303.

NATIONALISME ET INTERNATIONALISME

Dans une note envoyée au début de mars 1870, Clarendon chercha à réfuter les arguments de Bismarck. Il faisait observer que la Russie était sans aucun doute plus occupée à étendre son influence en Orient qu'à entraver les ambitions de l'Allemagne, que la grandeur formidable de l'armée autrichienne existait avant tout sur le papier et qu'en France on se préoccupait surtout d'organiser la nouvelle vie politique et que le climat y était absolument hostile à la guerre. Dans la conclusion de sa note, Lord Clarendon lançait cet avertissement solennel : „Le moment viendra où l'opinion européenne se prononcera avec plus de force que jamais contre les désastreuses conséquences de la paix armée. Ce jour-là la Prusse aura à porter tout le poids de la responsabilité qu'elle a assumée, en se refusant à la mesure qui lui est suggérée ”.³ L'allusion de lord Clarendon aux sentiments antibelliqueux français avait un fondement bien réel. Les guerres menées par Napoléon III avaient déjà montré que la politique de guerre ne bénéficiait que d'une adhésion relativement faible dans le peuple. Ainsi la guerre de Crimée avait été très mal accueillie par les paysans et les hommes d'affaires. Les milieux bourgeois républicains et la classe ouvrière réagissaient somme toute d'une façon plus positive, car ils considéraient la Russie comme une dangereuse puissance d'oppression. Chez les républicains, il y avait d'ailleurs une sorte d'attente „négative ”. Ils espéraient que les échecs militaires des puissances occidentales pourraient entraîner la chute de Napoléon III.⁴ Les républicains furent aussi le seul parti à donner leur entière adhésion à la guerre d'Italie en 1859. Lors de l'insurrection polonaise en 1863 et pendant la guerre menée par la Prusse et l'Autriche contre le Danemark en 1864, se manifesta une vive sympathie pour la Pologne et le Danemark, mais en même temps la grande majorité de l'opinion estimait que la France devait s'abstenir d'intervenir. Il en fut de même pendant la guerre entre la Prusse et l'Autriche en 1866, même si plus tard l'adhésion aux demandes de compensation de Napoléon III fut assez grande.⁵ L'opposition démocratique était cependant absolument hostile à une telle politique. Lorsque le sénat, en janvier

³ Ibid., p. 307.

⁴ LYNN M. CASE, *French Opinion on War and Diplomacy during the Second Empire*, Philadelphia 1954, p. 50.

⁵ Ibid., pp. 191, 202 et 217.

1868, se vit soumettre une loi sur l'augmentation des forces militaires, Michel Chevalier soutint avec force que la France n'était menacée par personne, même pas par la Prusse. Quant aux événements de 1866, Chevalier en tira l'enseignement suivant: „ Ainsi, il me semble qu'il convient de ne voir, dans l'évolution qu'a subie l'Allemagne en 1866, qu'une constatation, ou, si vous l'aimez mieux, qu'un avertissement à l'adresse de tout le monde, à savoir qu'aucune des puissances de l'Europe — la France comme les autres — ne doit plus viser à ce rôle d'arbitre ou de dominateur ”.⁶ L'expérience prouve que toute puissance qui a essayé de s'arroger une telle hégémonie, s'est inéluctablement heurtée à l'opposition des autres Etats, parce que „ les souverains sont très monarchiques par rapport à leurs sujets, mais ils sont républicains entre eux ”. Dans l'Europe moderne, les rapports de forces étaient tels qu'ils ne permettaient pas ces aspirations à la suprématie; et même si celles-ci se trouvaient satisfaites, la valeur de l'hégémonie deviendrait à la longue assez douteuse. Tout semblait en effet indiquer que la prépondérance de l'Europe occidentale dans le monde tirait à sa fin: „ Quand le siècle disparaîtra dans l'abîme pour donner naissance au XX^e siècle, notre Europe continentale se trouvera serrée entre deux puissances, l'une à l'occident (les Etats-Unis), l'autre à l'orient (la Russie). Devant une semblable perspective, avoir des visées de prépondérance en Europe, ce serait un rêve inopportun et déplacé ”.⁷ Ces perspectives d'avenir devaient justement inciter les Etats européens à la collaboration. Car, s'ils ne se libéraient pas de leurs rancunes et méfiance réciproques, ils subiraient inmanquablement le même destin que les cités grecques de l'antiquité.⁸

Nombreux étaient ceux qui estimaient que la France — avec l'Allemagne et une Italie renouvelée — devrait former le noyau même d'une telle confédération. L'attitude à l'égard de l'Allemagne était d'une façon générale déterminée par l'admiration qu'on éprouvait devant l'apport allemand — et notamment la contribution d'un Luther ou d'un Kant — à la vie intellectuelle. Des écrivains comme Renan et

⁶ Discours prononcé par M. Chevalier sur la loi militaire, Paris 1868, p. 13.

⁷ Ibid., p. 17.

⁸ Les Etats Unis de l'Europe et la Paix internationale, dans Journal des Economistes 1869, 3^{me} série, pp. 76—91.

Michelet en sont des exemples caractéristiques.⁹ A ce groupe appartenait également Edgar Quinet, mais il se distinguait des autres parce que, très tôt, il eut conscience de tendances dangereuses dans le pays voisin. Dans un article de 1832, il avait soutenu que les Etats de l'Allemagne du Sud s'orienteraient vers la Prusse. Une telle union renforcerait les tendances militaristes et, sur le plan idéologique, la philosophie de la force occuperait une place de plus en plus dominante. Quinet répéta ses avertissements en 1840 et en 1867. Face à cette évolution, la France était mal préparée sur le plan intellectuel. L'aspiration à la liberté, qui avait été la force de la France, avait été trahie et déçue sous Louis-Philippe et sous Napoléon III. Mais il était encore temps d'écarter le danger, non pas en laissant la France imiter le système militaire prussien, mais en lui faisant vivre un renouveau spirituel qui aurait ensuite également des répercussions en Allemagne.¹⁰

Dans d'autres publications, la question du „ danger allemand ” fut analysée sous l'angle d'une politique de force. Dans un ouvrage paru en 1868, PRÉVOST-PARADOL exprime d'une façon particulièrement claire ce raisonnement. Il y analyse notamment la distinction toujours opérée par les milieux libéraux français et étrangers entre la guerre défensive et la guerre offensive. Paradol soutient que les grands événements politiques des dernières années avaient clairement fait apparaître combien ce raisonnement était mal fondé. En 1859, par exemple, l'Autriche avait été la première à franchir les frontières du royaume de Sardaigne, mais personne ne pouvait, pour cette raison, prétendre que dans ce cas l'Autriche avait mené une politique offensive. Il en était dans une certaine mesure de même en ce qui concernait l'intervention des puissances occidentales dans la guerre de Crimée. Techniquement parlant, ils étaient les agresseurs, mais dans un „ contexte ” politique plus large, ils étaient les défenseurs. Et si, dans le conflit danois, on avait pu imaginer le Danemark se lançant dans une guerre préventive pour éliminer, si possible, la menace représentée par la Confédération germanique, on n'aurait guère pu pour cette raison qualifier le Danemark de puissance agressive. Et que signifie au fond la question du „ droit ” ou du „ tort ”,

⁹ JOSEPH REINACH, Napoléon III et la paix, *Revue Historique* 1921, I, p. 170.

¹⁰ HANS KOHN, *Prophets and Peoples*, New York 1946, pp. 73—76.

lorsque l'existence même du pays est en jeu? „Le drapeau rappelle que la patrie doit être servie, même si elle se trompe, parce qu'elle périt si on l'abandonne et que sa chute est un plus grand malheur que son erreur”.¹¹

Les perspectives d'avenir immédiat apparaissaient extrêmement sombres à Prévost-Paradol: „En dépit de la volonté des hommes les choses vont à la guerre. La raison est bien simple : il est presque impossible que la Prusse, malgré sa prudence, ne fasse pas un pas de plus vers l'absorption de l'Allemagne et il est impossible que le gouvernement français, malgré sa patience, assiste à ce nouveau mouvement sans tirer l'épée. Plus on y réfléchit, plus on arrive à cette conclusion que l'amour de la paix, la philosophie, l'humanité, la ferme volonté des gouvernements ne peuvent empêcher un choc entre la Prusse grandissante et la France enfermée dans ses limites anciennes et privée de toute espérance”.¹²

Les pacifistes se sont toujours opposés avec force à cette forme de déterminisme politique. Et en ce qui concernait les rapports entre la France et l'Allemagne, ils attiraient l'attention sur la solution de la crise du Luxembourg en 1867 qui montrait que les gouvernements de deux pays *pouvaient* en fait mettre fin à une évolution apparemment déterminée vers la guerre, si seulement ils en avaient la volonté bien arrêtée. Lors de ce conflit, l'économiste politique FRÉDÉRIC PASSY (1822—1912) s'imposa pour la première fois comme champion de la cause pacifiste. Le 26 avril 1867, il publia dans *Le Temps* une lettre au rédacteur, l'Alsacien Nefftzer. Le même numéro contenait deux autres articles sur ce problème. En termes pathétiques, Passy chercha à mobiliser l'opinion pour éviter un conflit armé: „Qu'un cri s'élève, assez fort pour être entendu de toutes les nations, et toutes les nations le répéteront d'une même voix: de la voix des politiques prévoyants qui savent qu'on ne joue pas avec le feu; de la voix des économistes et des industriels, qui ont fait le compte des désastres de cette destruction volontaire que l'on persiste à glorifier; de la voix des philosophes et des chrétiens aux yeux desquels la vie humaine est sacrée, et toute grandeur maudite quand elle est achetée au prix du sang innocent; de la voix

¹¹ La France nouvelle, Paris 1868, pp. 275—279.

¹² Ibid., p. 386.

des mères, enfin, qui depuis tant de siècles protestent contre les fureurs de la guerre, et qui se lassent d'en appeler silencieusement au ciel contre les ravisseurs de leurs fils".¹³

A l'époque où Passy publia son article, des étudiants à Paris ainsi que des machinistes à Berlin avaient adopté des appels ayant les mêmes tendances. L'article de Passy provoqua un puissant mouvement d'opinion, car il fut reproduit dans d'autres journaux français et étrangers. La conférence diplomatique de Londres au sujet de cette question a naturellement fait l'objet de préparatifs particuliers, mais on ne peut guère mettre en doute que la campagne en faveur d'une solution pacifique ait joué un très grand rôle dans la création d'une atmosphère de détente et d'apaisement. Encouragé par ces résultats, Passy se laissa facilement persuader de fonder une organisation pacifiste internationale. Il y fut notamment invité par Michel Chevalier en France et par des personnalités marquantes d'autres pays, tels par ex. Cesare Cantù d'Italie, Justus von Liebig d'Allemagne, Fredrik Bajer du Danemark, Sven Hedlund de Suède, Henry Richard d'Angleterre et Charles Sumner des Etats-Unis. La nouvelle association se vit baptiser *La Ligue internationale et permanente de la Paix*. Son président fut l'Alsacien Jean Dollfus assisté du secrétaire, Passy. Durant l'exposition universelle à Paris en 1867, le président réussit à procurer à la Ligue un bureau dans le pavillon de l'Alsace, où les membres purent s'inscrire et payer leur cotisation.

La même année fut fondée une autre organisation pacifiste dont la création est due, dans une beaucoup plus grande mesure, à des faits de politique intérieure. L'opposition soulignait en effet que l'affaire du Luxembourg était un exemple classique de la politique étrangère irresponsable menée par Napoléon III. L'épisode illustre selon eux combien fragile était la paix dans les mains d'un monarque. La liberté et la démocratie sont la seule garantie sûre d'une paix durable, notamment parce que sous un régime de liberté on avait les plus grandes chances de supprimer la funeste barrière séparant la morale des individus de celle des Etats. CHARLES LEMONNIER (1806—1891) fut le principal champion de cette tendance. Entouré de quelques partisans, il avait eu à Paris des

¹³ FREDERIC PASSY, Pour la paix. — Notes et documents, Paris 1909, p. 14.

conversations avec Henry Richard et certains autres pacifistes britanniques. Les conversations n'aboutirent cependant à aucun résultat positif, car les Français, contrairement aux Britanniques, ne pouvaient accepter le régime de Napoléon III ou „la légalité du césarisme”. Eclata alors — comme Lemonnier le dira plus tard — „une divergence de principes qui pouvait permettre une action concertée mais point commune”.¹⁴ Les démocrates français entrèrent alors en contact avec des personnalités libérales marquantes à Genève, et, en juin 1867, ils lancèrent une invitation à un congrès devant se tenir dans cette même ville en septembre. Le programme de principe en fut publié dans un nouvel appel un mois plus tard. Il y est notamment dit : „Concitoyens d'Europe. Le Congrès dont nous avons pris l'initiative, est le Congrès de la paix par la liberté. Les dictatures militaires ont simplifié la question démocratique, et lui ont fait faire un énorme pas en avant; il n'y a plus que deux partis en Europe : celui des dictatures et celui de la liberté”.¹⁵

De plusieurs côtés, on donna son adhésion à l'idée de fonder une nouvelle organisation pacifiste à programme nettement démocratique, en Angleterre elle vint notamment de John Bright et de John Stuart Mill, d'émigrés français comme Victor Hugo et Louis Blanc, de démocrates italiens, Garibaldi en tête, et de révolutionnaires russes exilés dont Michel Bakounine au nom célèbre. En Allemagne également, le projet suscita l'adhésion, alors que les hommes politiques adoptèrent pour commencer une attitude négative, car ils soutenaient qu'au futur congrès la restauration de la Pologne — si besoin par la force — devait être considérée comme la première question et la question essentielle. Au sein de l'Internationale ouvrière récemment créée, l'idée fut considérée avec beaucoup de scepticisme, notamment par Karl Marx, bien que certaines personnalités importantes de l'organisation assistassent au congrès.¹⁶

Le congrès se tint à Genève du 9 au 12 septembre 1867. La nouvelle organisation reçut le nom de *La Ligue internationale de la Paix et de la Liberté*. Dès l'ouverture du congrès se manifesta un profond désaccord

¹⁴ Voir l'organe de la ligue „Les Etats-Unis d'Europe”, 1873 n^{os}. 35 et 48.

¹⁵ Annales du Congrès de Genève 1868, p. 7.

¹⁶ E. H. CARR, *The League of Peace and Freedom, International Affairs, 1935*, pp. 837—844.

concernant les fins et les moyens. Cela s'exprima d'une manière symbolique par le fait qu'un des délégués français exigea qu'on enlevât le drapeau impérial français, tandis que les Suisses qui composaient la moitié de l'Assemblée et assumaient la présidence s'opposèrent catégoriquement à ce que leur pays fût ainsi mêlé à un conflit diplomatique avec la France. Dans les discussions ultérieures, deux questions révélèrent surtout de profondes divergences. L'une était l'attaque de Garibaldi contre le pape (à ce sujet un délégué français alla jusqu'à rendre le christianisme même responsable de la guerre), qui se heurta à l'opposition des hommes politiques radicaux suisses qui recherchaient l'appui des électeurs catholiques. L'autre question était relative aux revendications exigeant de profondes réformes sociales et économiques qui furent posées avec beaucoup de force par les délégués de l'Internationale. L'un d'eux — le Français Dupont — souligna, dans une intervention, que la paix ne pouvait être considérée comme un principe mais comme un résultat. Pour aboutir à ce résultat, il fallait non pas créer une nouvelle religion comme l'avait proposé Garibaldi, mais transformer tous les citoyens en une seule classe d'ouvriers, en un mot accepter la révolution sociale avec toutes ses conséquences. Le programme révolutionnaire reçut l'appui de Michel Bakounine qui souligna en outre qu'il ne fallait pas avoir le culte de la „nationalité” comme d'un principe à caractère normatif. Le principe directeur devait toujours être la liberté. „Nous devons abandonner, une fois pour toutes, ce faux principe de *nationalité*, qui n'a été inventé dans ces dernières années par les despotes de France, de Russie et de Prusse que pour étouffer le principe suprême de la liberté. La nationalité n'est point un principe, c'est un fait légitime comme l'individualité. Chaque nationalité, petite ou grande, a le droit incontestable d'être elle-même, de vivre selon sa nature propre, ce droit n'est qu'une conséquence du principe universel de la liberté”.¹⁷

Un véritable renouvellement, déclarait Bakounine en s'appuyant sur les théories de Proudhon, ne pouvait être réalisé qu'en liquidant les Etats centralisés existants en faveur de fédérations fondées sur des communes autonomes. Car „tout Etat centralisé, quelque libéral qu'il se dise, fût-il même constitué en république, est nécessairement l'oppresseur,

¹⁷ Annales du Congrès de Genève, p. 190.

l'exploiteur des masses populaires et laborieuses au profit d'une classe privilégiée". Une décentralisation très poussée était d'ailleurs nécessaire pour créer une confédération européenne, car on ne pouvait guère imaginer une confédération où la France figurerait à côté du grand-duché de Bade, la Russie à côté de la Molda-Valachie.¹⁸

Bakounine exerça une influence importante dans le comité nommé par le congrès. Dans l'ébauche d'une déclaration de programme que ce comité avait élaborée pour le prochain congrès de Berne en 1868, on souligne que la religion est une affaire privée, que les Etats-Unis d'Europe doivent se développer à partir de confédérations libres et qu'une modification radicale du système économique en vigueur est une nécessité. Au congrès même se manifesta cependant une vive opposition contre ces postes du programme, et la violence dont fit preuve Bakounine dans son argumentation contribua à la rendre encore plus compacte. Sans doute Bakounine fut-il soutenu par les délégations polonaise et russe, par la plupart des Italiens et par l'unique délégué des Etats-Unis. Mais la majorité, comprenant les délégués de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de Suisse, d'Espagne et du Mexique, était contre. Finalement Bakounine rompit avec la Ligue.¹⁹ Les profondes divergences au sein de l'organisation en ce qui concernait les questions nationales et sociales contribuèrent à affaiblir son influence et sa force politiques. On ne peut guère dire non plus que l'accord régnait au sujet de la ligne à suivre dans le domaine de la politique pacifiste, car plusieurs soutenaient qu'on avait le droit de mener une guerre de libération, tandis que d'autres — notamment Lemonnier — estimaient qu'on ne pouvait accepter la guerre que comme le suprême moyen pour détourner une agression.²⁰

En *Allemagne*, la révolution de mars 1848, avait provoqué un renouveau d'intérêt pour les idées internationales. Les dirigeants se rendaient parfaitement compte que les événements de France et d'Europe centrale ne pouvaient manquer d'avoir d'importantes répercussions sur les relations entre Etats. Plusieurs craignaient que la Russie ne procédât à une intervention militaire en faveur des régimes autoritaires. En face de ce danger, les peuples amis de la liberté devaient s'unir et conclure

¹⁸ Ibid.

¹⁹ E. H. CARR, *Michael Bakunin*, London 1937, p. 336 et pp. 340—341.

²⁰ Les Etats-Unis d'Europe, 1873, n^{os}. 35 et 48.

des accords de désarmement de nature telle que les mouvements révolutionnaires nationaux ne fussent pas entravés du fait qu'on se soupçonne réciproquement de vouloir satisfaire des aspirations nationales par la force. L'assemblée nationale de Francfort-sur-le-Main avait nommé un comité chargé spécialement de questions de droit international et qui devait élaborer les directives de principe que devait suivre la politique étrangère. Dans son rapport, ce comité souligna que l'unité et l'indépendance de l'Allemagne constituaient sans doute l'objectif essentiel et primordial, mais il faisait en même temps observer que l'Allemagne — dans son intérêt aussi — devait s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures d'autres pays. L'auteur philosophique et politique ARNOLD RUGE (1803—1880) présenta également une proposition. Ruge était entré en contact avec des milieux radicaux à l'étranger — lors d'un séjour à Paris, il avait notamment fait la connaissance d'Heinrich Heine et de Karl Marx. Dans l'assemblée nationale, il siégeait sur les bancs d'extrême-gauche. Le texte de la résolution qu'il voulait faire adopter déclarait que l'assemblée nationale prendrait l'initiative de faire réunir un congrès des peuples en vue de réaliser un désarmement européen. Il était en effet manifeste que la paix armée avec ses armées permanentes faisait peser un fardeau économique écrasant sur les peuples européens en même temps qu'elle menaçait la liberté des citoyens. Dans son intervention, Ruge rappelait les déclarations de Lamartine, les efforts de désarmement en Angleterre et la décision des Etats-Unis qui avaient renoncé à avoir une armée permanente. Maintenant l'Allemagne, la France et l'Angleterre devaient pouvoir tomber d'accord pour signer une convention.

Tout comme l'initiative de Francisque Bouvet à l'assemblée nationale française, la proposition de Ruge n'obtint pas la majorité. Mais son collaborateur et partisan, JULIUS FRÖBEL (1805—1893), continua la campagne en faveur d'une organisation internationale et lança l'idée d'une forme plus concrète à lui donner.²¹ Fröbel fut envoyé à Vienne en tant que représentant de l'assemblée nationale de Francfort. Il s'intéressait beaucoup aux rapports entre les mouvements nationaux et les

²¹ Sur Fröbel et les autres idéologues internationalistes allemands, voir surtout Gollwitzer, *Europabild und Europagedanke*.

tentatives d'union européenne et aboutit à la conclusion que l'idée de nationalité représentait un grave danger du fait qu'on avait nettement tendance à en faire un facteur d'importance souveraine. (Fröbel avait sans doute été effrayé par les forts courants panslavistes qui s'étaient manifestés au sein de la monarchie des Habsbourg). Dans une brochure intitulée „Wien, Deutschland und Europa”, il soutint que l'essentiel à cette époque, ce n'était malgré tout pas un mouvement national, mais un penchant pour une démocratie fédérale comme aux Etats-Unis et en Suisse. A cet égard, l'Autriche pouvait aussi servir d'exemple. Car le système de Metternich était, certes, condamnable, mais l'organisation étatique nationale de l'Autriche pouvait au fond en soi servir d'enseignement aux démocrates. Fröbel pensait que l'Allemagne, une fois la révolution terminée, inviterait à la formation d'un système fédéral pour l'Europe centrale, avec Vienne comme siège des autorités centrales. Au cas où Vienne ne pourrait se charger de cette tâche, elle ne pourrait éviter de devenir une ville frontière près de la Russie.²²

L'année 1849 mit fin aux espoirs des démocrates aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Fröbel lui-même avait été condamné à mort pour participation à l'émeute à Vienne en octobre 1848, mais fut grâcié et se réfugia aux Etats-Unis où il devait bientôt considérer la situation en Europe dans une perspective plus „mondiale”. Il devint „cosmopoliticien”, pour reprendre sa propre caractéristique. Dans un article paru dans le *New York Times* en 1852, il souligne que l'Europe avait, certes, beaucoup de ressources, mais il était moins certain qu'elle fût également apte à se renouveler sur le plan politique. Fröbel ne croyait en tout cas pas qu'une révolution pût en soi résoudre les problèmes essentiels, et il avait renoncé à l'idée d'une transplantation éventuelle du fédéralisme américain en Europe.

La possibilité d'un conflit futur entre les Etats-Unis et la Russie, représentant chacun un principe contraire — liberté et autorité —, est une question qui préoccupe toujours davantage Fröbel. L'Europe deviendrait alors de plus en plus l'objet d'influences émanant de l'est et de l'ouest. La façon dont Fröbel envisage cette situation rappelle par bien des côtés les considérations faites par de Pradt. Après son retour

²² Gollwitzer, op. cit., pp. 386—387.

en 1855, Fröbel fut de plus en plus convaincu que pour l'Europe menacée d'une vie végétative à l'ombre des grandes puissances, le salut résidait dans la France de Napoléon III. L'Allemagne ne pouvait plus aspirer à la place prépondérante, l'évolution vers une „politique mondiale” l'ayant écartée de la situation centrale qu'elle occupait jadis. Les chances d'une union de l'Europe sous l'égide de la France augmenteraient, selon Fröbel, au même rythme que la pression exercée par les Etats-Unis et la Russie. On serait alors en présence d'une troisième puissance qui permettrait en même temps le développement d'un nouveau principe social. Celui-ci se distinguerait nettement de la concurrence effrénée de l'ouest et de la prévoyance publique de l'est. Le résultat serait une espèce de socialisme démocratique, un ordre social fondé sur ce que Fröbel appelait „das Assekuranzprinzip”. Selon lui, l'empire français avait la possibilité de hâter une telle évolution. Mais il fallait en même temps se rendre compte que ni la France ni aucun autre Etat n'avait la possibilité de jouer un rôle indépendant et normatif, à l'instar des Etats-Unis et de la Russie. (Après la chute de Napoléon III et la formation de l'unité allemande en 1871, Fröbel reprit l'idée de l'Allemagne comme centre d'une confédération européenne).

Du côté conservateur, on lança les mêmes perspectives politiques mondiales que celles évoquées par Fröbel. De même que ce dernier, JOSEF EDMUND JÖRG (1819—1901), prédisait un futur antagonisme entre les Etats-Unis et la Russie résultant en une pression accrue exercée sur l'Europe. Conservateur comme il l'était, il estimait que ce serait commettre une erreur que de rechercher l'appui de la Russie. Outre la pression slave qui en résulterait, Jörg craignait déjà les courants révolutionnaires en Russie. Pendant la guerre de Crimée, il écrivit notamment: „Noch einmal wer weiss ob das rechte Heerlager der Kommunisten nicht einst Russland heissen wird”.²³ Jörg envisageait l'éventualité d'une guerre entre les Etats-Unis et la Russie avec l'Europe servant de champ de bataille, et, contrairement à Fröbel, il n'était pas très optimiste en ce qui concernait les possibilités d'une union européenne. Il considérait notamment avec scepticisme la Prusse protestante (Jörg lui-même était catholique), car elle s'orientait vers la Russie, et

²³ Gollwitzer, op. cit., p. 368.

à l'égard de l'Angleterre, il se montrait directement hostile. Il partageait par ailleurs l'opinion de Fröbel sur Napoléon III, surtout si ce dernier parvenait à établir une collaboration avec l'Autriche.

Nous retrouvons la même tendance anti-prussienne chez l'écrivain protestant CONSTANTIN FRANTZ (1817—1891). Dans son livre „*Untersuchungen über das Europäische Gleichgewicht*” paru en 1859, il montre comment le système européen des grandes puissances, la „pentarchie”, avait été conçu pendant la guerre de Sept ans, était né sous les guerres de libération menées contre Napoléon, était mort sous la guerre de Crimée et avait été enterré lors de la guerre d'Italie. Ce qui expliquait sa brève durée, c'était que l'une des grandes puissances, à savoir la Russie, ne faisait *pas* partie de l'Europe. Elle n'était même pas sincèrement engagée dans la Sainte-Alliance. Car, comme Philippe de Macédoine, le tzar était avant tout intéressé à diviser les autres Etats. En outre, la Russie, tout comme l'Angleterre, avait des intérêts de plus en plus grands en dehors de l'Europe, ce qui ne contribuait d'ailleurs qu'à consolider la situation de la Russie vis-à-vis de l'Europe occidentale. Contrairement aux colonies anglaises, les nouvelles régions en Asie devinrent en effet une part organique de l'Etat colonisateur. „*Es (Russland) kann sich zeitweilig genug absichtlich von Europa zurückziehen, um seinen Nachbarn keine Sorge zu machen, arbeitet aber in zwischen um so tätiger in Asien, und gewinnt dort die Machtmittel, um in näher Zukunft eine nur um so wirksamere Tätigkeit in Europa zu entfalten*”.²⁴

La France aussi était d'ailleurs en train de fonder un empire colonial. En fait on ne pouvait plus parler d'un groupe homogène de „grandes puissances”. Il serait plus exact d'utiliser les termes de „puissances mondiales” et „puissances locales”. La vraie tâche consistait à créer une „puissance d'équilibre” ayant son centre en Allemagne et à établir ainsi un nouveau système d'équilibre. Contrairement à Jörg, Frantz estimait que la France n'était pas du tout apte à se charger d'une telle tâche. Tout d'abord le pays était devenu, depuis la grande révolution, un foyer de la démocratie, du principe des nationalités et d'une civilisation matérialiste, bref de forces négatives qui menaçaient de détruire

²⁴ Untersuchungen über das europäische Gleichgewicht, pp. 76—77.

le système étatique européen. En outre, Napoléon III visait manifestement à la monarchie universelle. D'une certaine manière, cet objectif louche pouvait d'ailleurs conduire à des résultats positifs. Il provoquerait en effet l'opposition du „ Germanenthum ”. Placée à la tête de cette opposition, l'Allemagne avait la possibilité d'unir l'Europe dans l'esprit du conservatisme.

La caractéristique de la nouvelle Allemagne ne serait pas le constitutionnalisme, mais le fait d'être un „ Etat de paix ” doté d'un ordre social corporatif. Un empire chrétien allemand verrait le jour et s'opposerait à l'empire païen français et à l'empire „ schismatique ” russe.

Outre ces considérations sur la politique de force, Frantz exposa des vues bien arrêtées sur le droit des gens. Dans celui-ci, il fallait attacher une importance majeure aux facteurs moraux. Ce que l'Eglise avait réalisé au Moyen Age, on pouvait l'obtenir de nos jours grâce à une collaboration entre institutions politiques et à des réunions de congrès. Dans cet ordre d'idées, Frantz proposa la création d'une académie internationale de recherches historiques et de sciences politiques. Elle devrait pouvoir jouer le rôle d'une sorte de tribunal international et constituer un correctif salutaire du nationalisme.

Une proposition analogue fut d'ailleurs présentée en 1865 par le professeur P. KAUFMANN de Bonn. On procéderait à la création d'une institution scientifique internationale formée par des délégués des académies des sciences d'Angleterre, de France et d'Allemagne. Elle aurait pour but de juger les litiges entre les six grandes puissances (Angleterre, France, Etats-Unis, Autriche, Prusse et Russie) et d'élaborer „ un code international ”. D'après le projet, l'académie devait avoir son siège à Bruxelles, Gand ou Anvers. Le professeur Kaufmann voulait aussi donner une acception plus large à la notion de droit international, de manière à pouvoir y intégrer également des recherches sociologiques et politiques. Dans un mémoire publié en 1865, il établit les grandes lignes de cette nouvelle discipline scientifique.²⁵ Elle devait comprendre deux parties principales — „ Friedenslehre ” et „ Friedenspflege ” ou „ Friedenspolitik ”. Parmi les sujets de recherches immédiats, Kaufmann mentionnait une analyse historique du rôle de la guerre dans la société, analyse visant à expliquer l'évolution à partir des conséquences en partie posi-

²⁵ Die Wissenschaft des Weltfriedens im Grundrisse, Bonn 1866.

tives de la guerre (notamment les inventions) jusqu'à ses conséquences uniquement négatives. En outre, il fallait étudier l'aptitude éventuelle du communisme et du socialisme à établir une paix durable ainsi que l'importance du christianisme dans le même domaine. De plus, ces centres de recherches auraient à élaborer des plans montrant comment des armées permanentes pouvaient être utilisées pour exécuter des tâches civiles, comme par exemple le creusement d'un canal à travers le Panama. L'antibellicisme croissant des „ classes productives ” pouvait être encouragé encore davantage par la création de fonds de paix, de publications pacifistes, de concours et d'une „ Académie mondiale de droit international ”. Enfin, et ce n'était pas le moins important, on devait se proposer d'étudier l'histoire de l'opinion publique, son importance pour le destin de l'humanité.

Les contributions allemandes à l'étude des problèmes de l'internationalisme à cette époque étaient donc assez importantes par bien des côtés. Mais elles n'étaient pas *typiques*, comme le furent en revanche les considérations positives inspirées par le mouvement unitaire allemand qui devait son impulsion à Bismarck. Dans ce domaine, l'idéologue le plus marquant fut HEINRICH VON TREITSCHKE (1834—1896). Il fondait ses considérations sur la théorie de la valeur intrinsèque de l'Etat. Les individus devaient agir en partant de cette norme et non pas du sentiment d'un devoir humain universel. Dans un discours prononcé à l'occasion du 100^e anniversaire de la naissance de Fichte, il décrivit l'évolution du célèbre philosophe qui de cosmopolite était passé nationaliste, et il souligna que l'esprit de Fichte continuerait à vivre si seulement les citoyens se montraient capables de développer en eux le caractère du guerrier prêt à se sacrifier lui-même aux intérêts de l'Etat. Et lorsque Treitschke abordait l'étude d'un phénomène comme la formation de l'unité italienne, c'était avant tout à la *puissance* de la Sardaigne qu'il attachait de l'importance, puissance fondée sur une organisation aristocratique de la société et sur une armée bien organisée. La Prusse jouait le même rôle en Allemagne. L'Allemagne devrait conclure une alliance permanente avec l'Italie pour rompre la suprématie de la France et ainsi assurer la paix en Europe.

Par ailleurs, Treitschke estimait qu'une paix durable n'était ni réalisable, ni souhaitable. L'idée de lancer un message universel, comme

l'avait fait Mazzini par exemple, lui était tout à fait étrangère. Il s'appuyait sur la doctrine éprouvée de la „Staatsräson” et sur la théorie de Clausewitz considérant la guerre comme une poursuite de la politique avec d'autres moyens. Se fondant sur la théorie hégélienne de la „Sittlichkeit” plus élevée de l'Etat, il soutenait que c'est l'idéalisme politique qui provoque la guerre, alors que le matérialisme vil la repousse.²⁶

Les idées de von Treitschke sur les relations internationales ne furent d'ailleurs publiées qu'après sa mort, mais elles expriment pourtant très certainement les points de vue qu'il professait déjà avant la formation définitive de l'unité allemande.²⁷ Selon Treitschke, il n'y a pas à proprement parler de droit international, si ce n'est le terme collectif désignant les traités conclus entre eux par les Etats préoccupés de sauvegarder leurs propres intérêts. Ces traités ne sont respectés qu'aussi longtemps qu'ils sont conformes aux conjonctures d'intérêts existant au moment de leur conclusion. Aucune autorité internationale ne peut forcer un Etat à maintenir des traités plus longtemps que ses intérêts ne le lui conseillent. Une tout autre chose, c'est qu'un Etat a aussi intérêt à se conformer à certaines règles morales. Sinon, il risque en effet d'être banni par les autres qui jetteront l'interdit sur lui.

„Le droit international”, tel qu'il était généralement conçu par les juristes et les hommes d'Etat réformistes, était en revanche, selon Treitschke, non seulement une notion abstraite, mais était aussi directement nuisible aux relations entre les Etats, les petits Etats comme les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse jouant un rôle par trop prépondérant dans son élaboration. Un petit Etat est en effet un Etat sans *puissance*, et un tel Etat représente quelque chose d'inachevé. Les petits Etats vivent dans la crainte perpétuelle d'être envahis par de plus grandes

²⁶ „Was war nun diese besondere öffentliche Moral, die Treitschke lehrte, anders als eine Nachwirkung der Hegelschen Lehre an der höheren Sittlichkeit des Staates und letzten Endes des Hegelschen Bedürfnisses nach Identität von Geist und Natur . . . Die Gerechtigkeit des Krieges beruht einfach auf dem Bewusstsein einer sittlichen Notwendigkeit. — — ” FRIEDRICH MEINECKE, Die Idee der Staatsräson, München und Berlin 1924, pp. 508—509.

²⁷ Politik. Vorlesungen gehalten an der Universität zu Berlin. Hgb. von Max Coricelius, Leipzig 1899.

puissances. Leur conception des relations internationales s'empreint de ce fait de sentimentalisme et devient donc erronée.

Pour faire contrepartie à Treitschke, il convient de citer le jugement porté par un autre historien allemand sur l'Etat puissant, tel l'Etat allemand constitué sous l'égide de la Prusse. Ce jugement est dû à GEORG GOTTFRIED GERVINUS (1805—1871). Après sa mort fut publiée une „ lettre à la maison royale de Prusse ”, où il attirait l'attention sur l'évolution néfaste qui avait eu lieu après 1866 et qui avait, en fait, transformé les 2/3 de l'Allemagne en un Etat guerrier toujours prêt à l'agression : „ Durch die Sprengung des deutschen Bundes im Jahre 1866 ist das deutsche Gebiet zu zwei Dritteln in einen allzeit angriffsfähigen Kriegsstaat umgebildet worden, in dem man eine stete Bedrohung für die Ruhe des Welttheils, für die Sicherheit der Nachbarstaaten argwöhnen konnte, ohne ein Feind von Preussen und Deutschland zu sein ”.²⁸

Pour éviter les malheurs que pouvait engendrer un tel système et qui nuiraient également à l'Allemagne, Gervinus proposa une constitution fédérale décentralisée avec une capitale susceptible de symboliser une culture pacifique d'une façon plus convaincante que Berlin, bref quelque chose d'analogue à ce qui, après la chute de l'empire en 1918, fut symbolisé par l'expression „ la République de Weimar ”, bien que Berlin fût toujours capitale.

Il paraissait naturel à Gervinus de choisir Hambourg comme capitale, — elle représentait l'ouverture sur le monde, de même qu'Alexandrie en Egypte ou Saint-Pétersbourg en Russie. En même temps Francfort serait le siège d'un „ Bundesgericht ”. „ Eine Hauptstadt wie diese würde Deutschland entschieden auf die Wege einer friedlichen zivilisatorischen Politik hinweisen, die der Art des deutschen Geistes, der Natur des deutschen Characters allein zusagt und geziemt ”.²⁹

Pendant la crise décisive dans les relations entre la France et l'Allemagne au cours de l'été 1870, on déploya du côté pacifiste une vive activité pour empêcher la guerre.

²⁸ Denkschrift zum Frieden. An das Preussische Könighaus. Publié dans *Hinterlassene Schriften von G. G. Gervinus*, Wien 1872, p. 22.

²⁹ *Ibid.*, pp. 28.

C'est ainsi que le 9 juillet, Frédéric Passy envoya à tous les journaux de France un appel où il lançait une exhortation intense au maintien de la paix. Il estimait qu'il y avait tout lieu de croire qu'un tel appel aurait les mêmes résultats favorables que lors de la crise du Luxembourg en 1867. La haine de la guerre avait augmenté considérablement au cours des trois dernières années, et de même que la forteresse du Luxembourg, la question de la succession au trône d'Espagne ne pouvait pas non plus représenter une question d'intérêt vital pour l'une ou l'autre des parties.³⁰

Le 18 juillet, le pasteur Martin-Paschould, collaborateur de Passy, adresse un appel de caractère religieux à Napoléon III et au roi Guillaume de Prusse. Après la défaite de Sedan, la Ligue envoya un appel demandant une paix raisonnable d'abord à la reine, ensuite au roi de Prusse.

Les lettres échangées entre le théologien DAVID STRAUSS et ERNEST RENAN sont aussi des documents caractéristiques de l'époque. En août, Renan avait écrit une lettre élogieuse sur une étude de Voltaire publiée par Strauss. Dans sa réponse à cette lettre, Strauss profita de l'occasion pour exprimer certaines considérations sur la guerre en cours. La cause profonde en était les aspirations traditionnelles de la France à la suprématie en Europe. La guerre avait tout simplement été imposée à l'Allemagne.

Dans sa réponse en date du 13 septembre, Renan souligna qu'il estimait lui aussi que l'idée de nationalité était justifiée, mais il ne pouvait reconnaître que la France eût cherché à faire obstacle à son développement.

Et l'Allemagne n'avait en aucun cas le droit de mutiler la France en lui enlevant l'Alsace-Lorraine. A cela Strauss répondit en déclarant que si on baissait une voix dans un chœur, cela n'équivalait pas à la faire taire.

Ce qu'il y avait d'ailleurs d'intéressant dans ces lettres de Renan, c'est qu'il y soutenait que les questions litigieuses européennes devaient

³⁰ „ On a fini par reconnaître, bien qu'on eût déjà la main sur l'épée, qu'un tas de pierres, même hérissé de canons, ne valait pas de mettre l'Europe en feu. Il serait par trop étrange qu'il fallût absolument en venir là pour savoir si, dans l'étang au delà des Pyrénées, les grenouilles, lasses de l'état démocratique, feront choix d'un soliveau ou d'une grue. ” Frédéric Passy, *Pour la paix*, pp. 205—206.

dans leur totalité être résolues d'une manière collective. Dans un article publié à peu près simultanément, il expose ses vues d'une façon particulièrement claire : „ Toute nation exerçant l'hégémonie prépare par cela seule sa ruine en armant la coalition de tous contre elle. La paix ne peut être établie et maintenue que par l'intérêt commun de l'Europe, ou, si l'on aime mieux, par la ligue des neutres passant à une attitude comminatoire. La justice entre deux parties contendantes n'a aucune chance de triompher, mais entre dix parties contendantes la justice l'emporte, car il n'y a qu'elle qui offre une base commune d'entente, un terrain commun ”.³¹

Pacifiste, Renan ne l'était pas ; dans ses jeunes années, il avait même nié que la paix fût nécessaire à l'épanouissement de la vie culturelle : „ L'histoire démontre, au contraire, que le mouvement, la guerre, les alarmes, sont le vrai milieu où l'humanité se développe, que le génie ne végète puissamment que sous l'orage, et que les grandes créations de la science et de la poésie sont apparues dans les sociétés fort troublées”. Pour démontrer le bien-fondé de cette affirmation, Renan citait le riche épanouissement culturel de l'Italie et de l'Allemagne au 16^e siècle.³²

L'opinion de Renan sur ce point était liée à sa conception générale qui était celle d'un aristocrate intellectuel. Le but final de l'humanité n'était pas le bonheur, mais la perfection intellectuelle et morale. Le plus grand danger serait de voir les sociétés dominées par une majorité compacte uniquement occupée à assurer sa propre sécurité et sa propre tranquillité. Dans une telle situation, il fallait placer l'espoir d'un renouveau dans les barbares toujours présents. Et lorsque les barbares de *l'extérieur* avaient épuisé leurs forces, on avait des réserves sûres dans les barbares de l'intérieur du pays.³³

Les malheurs de sa patrie amenèrent Renan à modifier ses idées sur le rôle positif de la guerre et de „l'inquiétude”, mais son orientation aristocratique ou „hiérarchique ” marqua également de son empreinte sa nouvelle conception des relations internationales. Dans sa lettre à Strauss, Renan critique sévèrement la doctrine de l'égalité des races et

³¹ La guerre entre la France et l'Allemagne, La revue des deux Mondes, 1870, p. 279.

³² Questions contemporaines, Paris 1868, p. 298.

³³ Ibid., pp. 306—307.

des individus. Il y avait sans aucun doute une hiérarchie fondée sur la qualité, „ mais les nations européennes telles que les a faites l'histoire sont les pairs d'un grand sénat où chaque membre est inviolable. L'Europe est une confédération d'Etats réunis par l'idée de la civilisation ”.³⁴ Dans une confédération européenne, chaque nation se devait de respecter les particularités des autres nations et d'en tirer tous les enseignements possibles. Imposer l'hégémonie de sa propre nation, voilà qui mènerait à l'uniformisation et à la décadence culturelle. Comme tant d'autres, Renan envisageait aussi la possibilité d'une pression future exercée par les Etats se trouvant hors de l'Europe centrale et occidentale. Pour le moment, il ne tenait pas compte des Etats-Unis, mais le „danger russe” le préoccupait beaucoup: „La Russie n'est un danger que si le reste de l'Europe l'abandonne à la fausse idée d'une originalité qu'elle n'a peut-être pas, et lui permet de réunir en un faisceau les peuplades barbares du centre de l'Asie, peuplades tout à fait impuissantes par elles-mêmes, mais capables de discipline et fort susceptibles, si l'on n'y prend garde, de se grouper autour d'un Gengiskhan moscovite ”.³⁵

§ 5. LE MOUVEMENT OUVRIER

Durant les années 1830 et 1840, un mouvement ouvrier politique autonome se développe en France et en Angleterre. La collaboration qui s'était établie entre bourgeois et ouvriers pendant la révolution de Juillet ne fut pas de longue durée. Dès 1831, l'antagonisme se manifesta clairement lors du soulèvement ouvrier de Lyon. Plus tard éclatèrent également des conflits ouverts en même temps que se constituaient des sociétés secrètes qui, sous l'influence des idées égalitaires de Babeuf (diffusées par le vieux révolutionnaire Buonarroti), se fixèrent comme but le bouleversement de la société existante. Le chef du mouvement révolutionnaire fut AUGUSTE BLANQUI. Tout comme Mazzini en Italie, il avait une foi inébranlable dans l'efficacité des sociétés secrètes et des coups de force audacieux et téméraires. Il consacra toute sa vie à cette activité et dut endurer de longs et fréquents séjours en prison. Aucun de ses coups de force ne réussit, mais l'ardeur et l'éloquence avec lesqu-

³⁴ La réforme intellectuelle et morale, Paris 1872, p. 197.

³⁵ Ibid., p. 125.

LE MOUVEMENT OUVRIER

elles il menait campagne et la fascination qu'exerçait sa personnalité en firent comme un personnage légendaire qui inspira les milieux révolutionnaires tant en France que dans d'autres pays.¹ Mais pour l'évolution politique ultérieure, les idées de LOUIS BLANC relatives à une république fondée sur le socialisme et promotrice d'un programme d'„ Organisation du travail " furent bien plus importantes : l'établissement d'ateliers nationaux dévoilerait le manque d'efficacité des formes de production capitalistes qui disparaîtraient alors peu à peu et d'elles-mêmes. Ceci, à son tour, entraînerait la disparition des principaux maux sociaux — le paupérisme et la criminalité. Dans la nouvelle société, tous ceux qui avaient les aptitudes et les forces nécessaires obtiendraient du travail dans les ateliers nationaux, et la direction de ces ateliers serait assurée par les ouvriers eux-mêmes. Les tâches y seraient proportionnelles aux aptitudes et aux forces et les droits aux besoins. Selon Louis Blanc, l'égalité consisterait dans „ le droit de développer également des facultés inégales ". Dans cette société, le travail aussi bien que le gouvernement seraient fondés sur la doctrine de la fraternité. (Quant à l'influence des courants socialistes sur le développement des idées internationales, nous l'avons déjà étudiée, en ce qui concerne la France, dans le chapitre II.)

En Angleterre, ROBERT OWEN (1771—1858) joua un grand rôle dans le développement du mouvement ouvrier, et cela grâce à la réalisation de tout un programme de réformes pratiques et à sa théorie d'une nouvelle société fondée sur la collaboration de communautés communistes, collaboration qui peu à peu s'étendrait au monde entier.

Les idées internationalistes de Robert Owen s'inspiraient de sa conception de la situation de l'individu dans la société. Il attaque avec force ceux qui soutiennent que chacun agit en toute indépendance, selon son propre jugement. Il est en effet manifeste que personne ne peut *soi-même* décider où il naîtra, de quelles aptitudes spéciales il sera doué, dans quelle classe de la société il sera élevé, quelle religion, quelle langue ou quelles mœurs lui seront enseignées ou inculquées, quels professeurs, quels camarades il rencontrera ou quels événements fortuits ou non marqueront sa vie du berceau à la tombe. Des circonstances de cette

¹ En ce qui concerne ce passage, voir surtout ARNE ORDING, Den første Internasjonale, Oslo 1936.

nature décident de l'évolution des individus dans le monde entier, quel que soit le peuple auquel ils appartiennent. Cette connaissance d'une connexion universelle se révélera sans aucun doute être la plus élevée et la plus importante à laquelle les hommes aient jamais pu atteindre : „ It will make all men to become rational, and it will secure peace and goodwill, prosperity and happiness, over the earth. It will open up the means by which all from the birth will become good and wise, and have their greatest pleasure in promoting the progress in excellence and happiness of all human kind ”.²

Ayant acquis cette connaissance, les hommes devaient retrouver „ les lois naturelles ”, exterminer tous les préjugés et détruire toutes les institutions nuisibles créées par l'ignorance et les idées fausses. Pour les facultés humaines, tout cela était du domaine des possibilités. Car Dieu décidait, à l'aide des lois de la nature, des qualités dont était doué tout homme à sa naissance, mais c'était à la société de donner au développement de ces qualités un sens raisonnable ou absurde. Si l'on choisit la première alternative, l'avenir de l'humanité sera un progrès continu tant au point de vue de la paix que de la concorde, de la sagesse et du bonheur.³

Abordant la question d'une organisation internationale, Owen estimait que c'étaient avant tout les Etats-Unis qui avaient les possibilités matérielles et spirituelles nécessaires „to found and sustain a great empire in peace with all the world ”. C'était maintenant aux chefs de coordonner ces forces dans le cadre d'un nouvel ordre social fondé sur une connaissance scientifique. „ In this new state, wars, contentions, or opposition between individuals or nations, will be unknown; the change through each stage of its progress will be effected through the evident interest of all that it should proceed ”.⁴

Une fois réalisé, un tel ordre social exercerait une attraction magnétique sur les Etats faibles et petits, notamment à cause du niveau de vie plus élevé qui en serait le résultat. Ils reconnaîtraient les avantages

² Address to the Human Race, London 1854, p. 20.

³ Ibid., p. 10.

⁴ Manifesto addressed to all Governments and Peoples to become civilized and to improve permanently the Condition of all Classes in all Countries, Washington 1849, pp. 4—5.

LE MOUVEMENT OUVRIER

qu'il y a à adhérer à un tel système, fonderaient de nouveaux Etats fédératifs indépendants adhérant à l'union existante, jusqu'à ce que ce groupe embrasse l'ensemble du continent américain. Dans ce grand royaume occidental, il n'y aurait plus de conflits, d'intrigues, de violences ou de trahisons dans les rapports entre Etats. De même que les Etats-Unis assumaient la direction du monde occidental, la Grande-Bretagne l'assurerait dans le monde oriental. Dans les deux hémisphères naîtront peu à peu une langue commune ainsi que des mœurs et coutumes communes: „ It would be the interest of every individual within these two Empires, that they should also be cordially mixed, that they might maintain peace over earth and in seeing that no injustice should be practised by any one portion of society over another, and the laws and language of both empires might be the same, and the people meet everywhere as kindred of the same family ”.⁵

En Angleterre et en Amérique, les premiers syndicats ouvriers virent le jour autour de 1830. Une des toutes premières à se rendre compte très rapidement des perspectives universelles présentées par le nouveau mouvement fut la publiciste américaine FRANCES WRIGHT. Dans un article paru en 1830, elle résuma ses impressions sur le syndicalisme naissant dans les villes côtières de l'Amérique et sur la révolution de Juillet à Paris. Elle soutenait que la lutte à laquelle préluèrent ces événements se distinguait d'autres luttes antérieures analogues par le fait qu'elle était une lutte de classes consciente et de caractère universel.⁶

En Angleterre, le sentiment de solidarité internationale se manifesta nettement dans une adresse rédigée par la „ National Union of Working Classes of England ” et destinée au peuple irlandais (1831). On y exprimait l'espoir que les peuples pauvres et opprimés de tous les pays uniraient leurs sentiments et leurs activités pour le bien de l'humanité entière.⁷

L'organisation collective anglaise „ the Grand National Consolidated Trades Union ” — fondée en 1834 — reçut de la part d'ouvriers de Nantes une invitation à établir des contacts entre des ouvriers de Londres et de Nantes et par ailleurs d'autres villes d'Europe. Cette pensée ne

⁵ Ibid., p. 7.

⁶ LEWIS C. LORWIN, *Labor and Internationalism*, London 1929, p. 14.

⁷ Ibid., pp. 14—15.

fut pas réalisée du premier coup, notamment parce que „ Grand National ” s’effondra rapidement; mais l’idée même continua son existence chez certains chefs chartistes, surtout chez GEORGE JULIAN HARNEY (1817—1897). Dans son journal „ The Northern Star ”, il mit en garde, en 1844, contre des tendances insulaires au sein du chartisme et souligna que le progrès des masses en Angleterre dépendait aussi de ce qui se passait dans d’autres pays. La lutte pour les droits politiques de la population ouvrière anglaise ne devait pas affaiblir la solidarité avec les autres peuples d’Europe qui luttèrent pour obtenir une constitution ou pour conquérir l’indépendance. Mais Harney insistait en même temps sur le fait que l’égalité sociale était la seule chose pouvant assurer une liberté durable. A ce propos, il observait que les Etats-Unis étaient indubitablement une source d’inspiration dans la lutte contre l’absolutisme en Europe; mais il fallait aussi se rendre compte que l’abolition de la monarchie et de la noblesse n’équivalait pas à une garantie absolue de la liberté du peuple. Aux Etats-Unis précisément, on pouvait constater l’apparition de nouvelles classes qui se servaient de leur puissance économique pour asservir le peuple.⁸

A Londres, Harney entra en relations assez étroites avec plusieurs groupes d’émigrants aux idées politiques bien arrêtées. Les groupes allemand et français se fondaient sur des principes socialistes, tandis que le groupe italien de Mazzini avait comme objectif essentiel la libération nationale, et que le groupe polonais était divisé en une fraction aristocratique et une fraction démocratique. En 1844, WILLIAM LOVETT tenta de réunir les démocrates britanniques, polonais, allemands et français en une organisation „ The Democratic Friends of all Nations ”. Mais cette tentative échoua. Les émigrants révolutionnaires étaient en effet mécontents du programme élaboré par Lovett, premièrement parce qu’il s’en tenait à des considérations par trop générales, deuxièmement — et c’était certainement le plus important — parce qu’il condamnait le recours à la force physique. A cette époque, Harney entra en contact avec les groupes d’émigrants et, en septembre 1845, ils fondèrent leur nouvelle organisation „ Fraternal Democrats ”. Harney avait beaucoup plus de facilité que Lovett à s’entendre avec les révolutionnaires étran-

⁸ ALBERT R. SCHOYEN, *The Chartist Challenge*, London 1958, pp. 127—128.

gers. Comme eux, il se fit l'avocat d'une politique communiste fortement inspirée par les idées sociales de Babeuf. Et même s'il avait peu à peu été amené à condamner le recours à la force brutale lorsqu'il s'agissait de défendre les intérêts de la classe ouvrière en Angleterre, il estimait que le droit à la révolte était chose évidente pour les peuples opprimés du continent. Mais parallèlement à une libération nationale devait s'opérer un nivellement social. Voici comment il s'exprima à ce sujet dans un discours prononcé lors de la première assemblée annuelle de „Fraternal Democrats” en 1846: „We believe the present state of society which permits idlers and schemers to monopolize the fruits of the earth and the productions of industry . . . to be essentially unjust. The principle of universal brotherhood commands that labour and rewards should be equal”⁹

Ce même principe de fraternité universelle devait aussi aboutir à une condamnation des haines nationales entretenues par les classes dirigeantes pour favoriser leurs propres intérêts. A ce sujet, Harney faisait observer combien était nuisible et désastreux le fait que la presse fût aux mains des puissances d'argent. De cette façon, les démocrates des différents pays étaient tenus dans l'ignorance de leurs activités mutuelles, de sorte qu'ils agissaient séparément et même quelquefois en arrivaient à se contrecarrer. Le but devait être de remplacer ce système par une information objective afin d'établir une coordination dans la lutte pour la cause commune.

Parmi les questions d'actualité ayant trait aux relations internationales dans la politique britannique, c'était la loi sur l'armée — Militia Bill — de 1846 qui attirait surtout l'attention de Harney. L'opinion générale estimait que ce projet de loi avait été présenté à la suite du conflit avec les Etats-Unis au sujet des frontières de l'Orégon. Et Harney l'analysa de son point de vue révolutionnaire. Tout d'abord la classe ouvrière n'était nullement intéressée à soutenir une augmentation des dépenses d'armements puisqu'elle n'avait aucun droit de vote. „No Vote! No Musket!” déclarait-il. Si les masses pauvres — sans droits politiques — étaient maintenant appelées sous les drapeaux pour défendre la patrie, elles devraient répondre que c'était là une tâche à assumer

⁹ Ibid., p. 136.

par les classes dirigeantes qui avaient tout monopolisé à leur propre avantage. Les conflits de frontières ou les guerres coloniales comme la guerre avec la Chine par exemple, tout servait les intérêts de ces classes. Comme on le voit, l'attitude adoptée par Harney et Fraternal Democrats dans ces questions différait essentiellement de celle prise par les pacifistes anglais sous la direction de Joseph Sturge. Abstraction faite du point de vue de classe dictant cette attitude, la différence consistait en ce que les „Fraternal Democrats” ne condamnaient pas en toute circonstance le recours à la force militaire. Ainsi, lorsque les Polonais de Cracovie s'insurgèrent en 1846, l'association recommanda à l'Angleterre d'intervenir auprès de l'Autriche en envoyant des navires de guerre dans la mer Adriatique.

Parlant d'une révolte au Portugal en 1847, Harney insista de la façon suivante sur la solidarité internationale: „The people are beginning to understand that foreign as well as domestic questions do affect them; that a blow struck at Liberty on the Tagus is an injury to the friends of Freedom on the Thames; that the success of Republicanism in France would be the doom of Tyranny in every other land, — and the triumph of England's democratic charter would be the salvation of the millions throughout Europe”.¹⁰

Dans l'établissement de contacts internationaux, les émigrants politiques allemands jouèrent un rôle de premier plan. En 1833 fut fondée à Paris une organisation d'émigrants révolutionnaires. Elle prit le nom de „Bund der Geächteten” et publia la revue „Der Geächtete”. Ce groupe était cependant très peu homogène au point de vue politique et fut dissous dès 1836. Un groupe communiste d'ouvriers artisans et d'intellectuels forma ensuite une organisation secrète particulière „Bund der Gerechten”. Cette association participa à la tentative d'émeute manquée de Blanqui en 1839, et ses chefs — l'étudiant Schapper et l'ouvrier cordonnier Bauer — durent s'enfuir à Londres. L'association fut cependant réorganisée par WILHELM WEITLING (1808—1871). Tailleur de son métier, il était influencé par les idées de Fourier en matière politique et avait acquis une conviction révolutionnaire au cours de sa collaboration avec Blanqui. Weitling se rendit en Suisse, où il

¹⁰ Cité chez M. STEHLOF, *History of the first International*, London 1928, p. 24.

LE MOUVEMENT OUVRIER

fonda un mouvement révolutionnaire assez important. La société secrète eut de nombreuses sous-sections qui exercèrent leur activité au sein de différentes „ sociétés éducatives ouvrières ” admises par la loi. A Londres, Schapper et Bauer fondèrent une section de l'association et, en outre, un „ Deutscher Arbeiter-Bildungs-Verein ” où se rencontraient Allemands, Suisses, Hongrois, Polonais et Scandinaves. C'étaient des gens émanant de ces milieux qui participèrent à la fondation de „ Fraternal Democrats ” sous la devise „ Tous les hommes sont frères ” imprimée sur la carte de membre en 20 langues différentes.

En France, FLORA TRISTAN lança, en 1843, l'idée d'une „ Union universelle des ouvriers et des ouvrières ”. En termes véhéments, elle caractérisa les conditions dans lesquelles vivait la classe ouvrière: „ Ouvriers, votre condition dans la société actuelle est misérable, douloureuse. En bonne santé vous n'avez pas *droit au travail*. Malades, infirmes, blessés, vieux, vous n'avez même pas *droit à l'hôpital*. Pauvres, manquant de tout, vous n'avez pas *droit à l'aumône*, car la mendicité est défendue par la loi ”.¹¹ Parmi les droits de l'homme confirmés par la constitution de 1830, elle recherchait en vain „ le droit de vivre ” qui, en ce qui concerne les ouvriers, signifie „ le droit au travail ”. L'union qu'elle ébauchait ne devait pas nécessairement être une „ association ”. Elle devait être créée à l'aide d'une cotisation annuelle de 2 francs. Même si les salaires ouvriers étaient bas, cela ne représentait pas une somme impossible à imposer. En revanche, cela s'élèverait au total à des montants considérables qui pourraient procurer à la classe ouvrière des avantages sociaux importants sous forme de maisons de retraite pour les vieux et les infirmes, d'enseignement pour les enfants etc.

L'histoire avait prouvé que des associations entre gens ayant des intérêts communs ne représentaient pas quelque chose d'impossible à réaliser. Durant des siècles, les rois avaient eu leur „ union ” et, aussi bien en 1789 qu'en 1830, la bourgeoisie avait démontré qu'elle était capable de s'unir. Il n'était guère douteux que, maintenant, la classe ouvrière avait sa chance. Les idées de Flora Tristan n'aboutirent cependant pas à des résultats pratiques, et les organisations existantes, „ Fraternal Democrats ” et „ Bund der Gerechten ” ne furent pas non plus à même de créer un véritable mouvement international.

¹¹ Union ouvrière, deuxième édition, Paris 1844, pp. 4—5.

Un chapitre essentiellement nouveau fut abordé lorsque KARL MARX (1818—1883) et FRIEDRICH ENGELS (1820—1895) firent leur apparition. Au cours des années 1844—1845, ils avaient — d'abord indépendamment l'un de l'autre, ensuite en collaboration — entrepris d'élaborer la doctrine du „ matérialisme historique ”. Dès 1843, lors de son premier séjour en Angleterre, Engels avait fait la connaissance de plusieurs chartistes — notamment Harney — et des émigrants communistes allemands. A Paris, Marx était entré en contact avec des milieux analogues. L'été 1845, ils étaient ensemble à Londres et, à partir de 1846, ils se consacrèrent à des travaux d'organisation à Bruxelles où ils créèrent notamment un „ comité international de correspondance ” dans le but d'établir une organisation communiste internationale.

En 1847, la „ Bund der Gerechten ” tint à Londres un congrès auquel assista Engels. Son action au congrès contribua grandement à rendre plus radicale cette association, ce qui se traduisit par le fait que celle-ci changea de nom et devint „ l'Association Communiste ” en même temps que la devise „ tous les hommes sont frères ” était remplacée par „ Proletaires de tous les pays, unissez-vous ”. Plus tard, au cours d'un nouveau congrès en 1847, Marx et Engels réussirent, après une lutte sévère, à obtenir la majorité pour leurs idées fondamentales; on leur confia la tâche d'élaborer les grands principes directeurs du mouvement. A la fin de janvier 1848, ils avaient terminé leur travail — „ Manifest der kommunistischen Partei ” — connu plus tard sous le titre de „ Das kommunistische Manifest ”. Parmi les problèmes traités dans cet écrit célèbre figurait aussi l'internationalisation des formes de production et de société que représentaient l'expansion du capitalisme et la domination de la bourgeoisie: „ Die Bourgeoisie hat durch die Exploitation des Weltmarkts die Produktion und Konsumtion aller Länder kosmopolitisch gestaltet. Sie hat zum grossen Bedauern der Reaktionsnäre den nationalen Boden der Industrie unter den Füßen weggezogen. Die uralten nationalen Industrien sind vernichtet worden und werden noch täglich vernichtet. — — — An die Stelle der alten, lokalen und nationalen Selbstgenügsamkeit und Abgeschlossenheit tritt ein allseitiger Verkehr, eine allseitige Abhängigkeit der Nationen von einander. Und wie in der materiellen, so auch in der geistigen Produktion. Die geistigen Erzeugnisse der einzelnen Nationen werden Gemeingut. Die nationale Einseitigkeit und

LE MOUVEMENT OUVRIER

Beschränktheit wird mehr und mehr unmöglich, und aus den vielen nationalen und lokalen Literaturen bildet sich eine Weltliteratur.”¹²

Des auteurs antérieurs — notamment les libre-échangistes — avaient aussi souligné ce phénomène, mais personne ne l’avait fait d’une manière aussi intense et surtout : personne ne l’avait considéré à la lumière du matérialisme historique et de la doctrine de la lutte des classes. L’idée d’une prochaine lutte décisive et inévitable entre la bourgeoisie et le prolétariat dictait à la fois la conception que se faisaient Marx et Engels des relations internationales dans une future société communiste et la façon dont ils jugeaient les conflits étatiques et les mouvements nationaux du moment.

En ce qui concernait les conditions mêmes des relations humaines envisagées dans leur ensemble, Marx distinguait entre „la nature humaine en général” et „la nature humaine historique”, cette dernière étant l’objet d’une transformation continue. Le développement économique était avant tout influencé par les conditions naturelles, il n’y avait par exemple rien de fortuit dans l’essor de l’industrie dans les zones tempérées — et non pas dans les tropiques.¹³

Analysant la question de la nationalité, Marx soulignait que la culture, la langue, les traditions avaient certes leur importance, mais que la *nationalité* elle-même était malgré tout en dernier lieu déterminée par le rattachement des individus à des facteurs économiques et à des facteurs de classe, ainsi qu’aux objectifs politiques et sociaux en question. De cette manière, la nationalité devenait une condition objective et non pas une préférence subjective.¹⁴

La lutte pour la libération nationale était toujours jugée par Marx et Engels sous l’angle de la révolution sociale à venir. Dans l’année révolutionnaire 1848, ils soutinrent par exemple le mouvement slesvico-holsteinois en partant du raisonnement qu’il pouvait favoriser la révolution en Allemagne même et contribuer à renverser la monarchie réaction-

¹² Das kommunistische Manifest. Siebente autorisierte Ausgabe, Berlin 1906, p. 26.

¹³ SOLOMON F. BLOOM, *The World of Nations. — A Study of the National Implications in the Work of Karl Marx*, New York 1941, p. 16.

¹⁴ *Ibid.*, p. 22.

naire de la Prusse qui n'avait soutenu qu'à contre-cœur le mouvement insurrectionnel dans le Slesvig-Holstein. Que le conflit pût aboutir à une guerre contre la Russie et l'Angleterre (qui était présumée soutenir le Danemark) n'était pas pour effrayer Marx. Cela déclencherait une véritable guerre populaire allemande et conduirait à une alliance avec la France révolutionnaire et à une collaboration avec les mouvements de libération en Pologne et en Italie. En outre, la guerre provoquerait vraisemblablement l'établissement d'une dictature jacobine en Allemagne.¹⁵

Tout comme Mazzini et Considérant, Marx mettait l'Angleterre au nombre des puissances „réactionnaires”. Il décrivait le pays comme „le rocher contre lequel vient s'écraser la vague de la révolution”. La condition préalable de la victoire du socialisme dans les autres pays, c'était sa victoire en Angleterre, car l'Angleterre dominait le marché mondial, et la bourgeoisie dominait l'Angleterre.

Parmi les autres mouvements nationaux, Marx et Engels soutinrent l'insurrection hongroise, tandis qu'ils ne considéraient le panslavisme que comme un produit artificiel destiné en fait à être un instrument aux mains du tzar russe. Pour favoriser une révolution européenne, les chefs de la classe ouvrière devaient toujours travailler à affaiblir la Russie, principale puissance réactionnaire du continent. Aussi donnèrent-ils leur appui à l'intervention britannique en faveur de la Turquie en 1854 et attaquèrent-ils violemment Cobden et les pacifistes anglais qui, à leurs yeux, exigeaient la neutralité britannique pour de mesquines raisons d'intérêts commerciaux (blé russe — textiles anglais), ce qui les rendait naturellement russophiles sans le moindre scrupule. Marx et Engels exigèrent qu'on menât la guerre d'une manière plus efficace et accusèrent Napoléon et Palmerston de saboter consciemment les efforts de guerre. Lors de la campagne qu'il mena pour une conduite plus efficace de la guerre, Marx entra en contact avec David Urquhart, bien qu'il considérât les idées pro-turques de celui-ci comme entièrement dépourvues de réalisme.¹⁶

¹⁵ Arne Ording, op. cit., pp. 30—31.

¹⁶ Dans une lettre adressée à Lassalle en 1860 Marx écrit notamment au sujet d'Urquhart: „Er ist allerdings subjektiv reaktionär (romantisch zwar nicht im Sinn einer *wirklichen* reaktionären Partei, sondern metaphysisch sozu-

La profonde aversion qu'ils éprouvaient pour la Russie des tzars dicta dans une grande mesure l'attitude de Marx et d'Engels au cours de la guerre d'Italie. Ils considéraient avec sympathie la libération de l'Italie, mais se défiaient beaucoup de l'intervention de Napoléon III. Ils pensaient que son but était de s'assurer l'Italie du Nord et de profiter en même temps de l'occasion pour attaquer la Confédération germanique et conquérir la rive gauche du Rhin ; pour des actions de cette espèce, il s'était sans doute assuré le concours de la Russie qui se vengerait ainsi de l'attitude hostile de l'Autriche pendant la guerre de Crimée. Si une telle situation se présentait, il était évident que l'Allemagne entière se devait de soutenir l'Autriche. Ce raisonnement apparut cependant extrêmement dangereux à un autre dirigeant socialiste — FERDINAND LASSALLE (1825—1865). Selon lui, l'Allemagne devait s'efforcer de rester neutre le plus longtemps possible, surtout parce que l'Autriche représentait un obstacle majeur à la formation de l'unité allemande. Au cas d'une victoire franco-italienne, toute la situation serait changée, car elle provoquerait la dissolution de la monarchie des Habsbourg et forcerait l'Autriche allemande à s'intégrer à une Allemagne unifiée. Lassalle décrivait en même temps, en forçant la note, les conséquences néfastes d'une guerre franco-allemande. Elle équivaldrait à une violente décadence culturelle et encouragerait la réaction, comme cela arrive toujours quand la haine nationale est poussée à son paroxysme. Par ailleurs, Lassalle n'était pas plus pacifiste par principe que Marx et Engels. Bien au contraire, il estimait que la Prusse devait profiter de la situation pour procéder à une action dans „la question slesvico-holsteinoise” : „Die einzige, würdige und grosse, eben so sehr in den Interessen der deutschen Nation als in denen Preussens gelegene Haltung wäre folgende Sprache Preussens: „Revidiert Napoleon die europäische Karte nach dem Prinzip der Nationalitäten im Süden, gut, so thun wir dasselbe im Norden. Befreit Napoleon Italien, gut, so nehmen wir Schleswig-Holstein”. Und mit dieser Proklamation unsere Heere gegen Dänemark gesendet,”¹⁷

sagen) ; dies verhindert die Bewegung in der auswärtigen Politik, die er leitet, durchaus nicht *objektiv revolutionär* zu sein. ” KARL KAUTSKY, Sozialisten und Krieg, Prag 1937, p. 129.

¹⁷ Der italienische Krieg, Berlin 1859, pp. 68—69.

En 1864, l'idée d'une union internationale des travailleurs devint réalité. Cela était dû au renouveau d'intérêt qui s'était manifesté dans le domaine des relations internationales. Cet intérêt avait en effet été considérablement affaibli par la répression du mouvement révolutionnaire de 1848. En Angleterre, les ouvriers étaient particulièrement intéressés dans la création d'une organisation internationale, parce que, grâce à elle, ils pourraient empêcher „l'importation” de main-d'œuvre du continent, lorsque les ouvriers britanniques syndiqués faisaient grève. En outre, ils organisèrent de grandes réunions publiques en faveur des mouvements de libération d'autres pays et en faveur des Etats du Nord dans la guerre de Sécession américaine ; ils furent aussi les premiers à témoigner leur admiration pour Garibaldi, lors de sa visite en Angleterre en 1863, et ils donnèrent leur appui à l'insurrection polonaise. Les contacts avec les travailleurs français furent fortement développés, après qu'une délégation ouvrière française de 700 hommes eut visité l'exposition universelle de Londres en 1862. Les bases d'une véritable organisation furent discutées et établies lors d'une réunion en juin 1863 en faveur de la Pologne. Y assista une délégation ouvrière française sous la conduite du bronzeur Tolain. A cette réunion, on convint de fonder une organisation en faveur de la Pologne et pour la défense commune contre le capitalisme. Après un échange de lettres entre dirigeants ouvriers français et britanniques, l'Internationale ouvrière fut proclamée lors d'une grande réunion publique à Londres, le 28 septembre 1864. On nomma un comité chargé d'élaborer des directives plus précises. Dans ce comité, ce fut Marx qui exerça une influence prépondérante. La déclaration des principes — „l'Adresse inaugurale” — avait été rédigée par lui. Elle développait les idées contenues dans „Das kommunistische Manifest,” décrivait le déclin politique de la classe ouvrière depuis 1848, mais insistait d'autre part sur les avantages que représentaient la légalisation de la journée de dix heures et le développement de la coopération. L'influence de Marx fut également décisive dans le „conseil général” qui fut établi. Comme par le passé, Marx souligna la nécessité pour la classe ouvrière de mener sa propre politique étrangère ; elle devait surtout s'attacher à ruiner l'influence de la Russie. Pour ces raisons, il présenta à la réunion du conseil général, en janvier 1865, une résolution affirmant qu' „une Pologne unie et indépendante était une condi-

tion nécessaire pour une Europe démocratique". La résolution fut adoptée après une discussion assez serrée qui força notamment Marx à modifier l'expression „une Pologne unie et indépendante " qui devint „une Pologne sociale et démocratique ".

L'opposition la plus vive émanait des délégués français. Sous la conduite d'un blanquiste français — Vésinier — fut fondé à Londres un groupe d'opposition qui soutenait que le principe des nationalités était réactionnaire en soi et constituait un moyen de favoriser les intérêts politiques de Napoléon III.

Pour répondre à ces attaques, Engels écrivit, à la demande de Marx, trois articles sur l'attitude de la classe ouvrière à l'égard de la Pologne. Il y soutint notamment qu'une Pologne libre et indépendante n'entraînait pas seulement un affaiblissement de la Russie, mais amenait aussi l'Allemagne à se libérer des liens de dépendance la rattachant en fait à la Russie. Quant à la Russie elle-même, on ne pouvait pas distinguer entre le tzar et le peuple russe avant que ne se fût développé un mouvement ouvrier russe propre et qui reconnaîtrait le droit de la Pologne à l'indépendance. Engels réfuta l'affirmation selon laquelle Napoléon III aurait inventé le principe des nationalités. La classe ouvrière avait toujours soutenu les exigences démocratiques concernant l'indépendance nationale des grands peuples européens ayant prouvé leur vitalité nationale — l'Italie, la Pologne, l'Allemagne et la Hongrie. Pour ces pays, la liberté extérieure était la condition essentielle de la liberté intérieure et, partant, de l'ascension de la classe ouvrière.

Engels trace donc des limites bien définies aux exigences relatives à l'indépendance nationale. Celles-ci ne sont justifiées qu'au cas où le fait de leur apporter satisfaction servirait „les forces progressives". Marx partageait entièrement cette opinion. Il est caractéristique à cet égard qu'analysant la situation d'une région comme la Bohême, il n'envisageait pas du tout la possibilité d'un Etat national tchèque, au cas où la monarchie des Habsbourg se dissoudrait. Pour lui, la question revenait alors tout simplement à savoir si ce seraient les Russes ou les Allemands qui exerceraient leur domination sur cette région.¹⁸

En 1866, l'Internationale dut définir sa position dans le conflit entre la Prusse et l'Autriche. Marx et Engels estimaient que la Russie encou-

¹⁸ Kautsky, op. cit., p. 136.

rageait la Prusse, tandis que la France soutenait l'Autriche. Ils comptaient sur la victoire de l'Autriche et pensaient qu'une défaite de la Prusse provoquerait une révolution à Berlin. Aussi bien l'Autriche que la Prusse étaient des obstacles sur le chemin de ce qui devait être le but : une république démocratique de „la Grande Allemagne”. Au cours de la discussion sur la guerre au Conseil Général, les représentants français soulignèrent de nouveau que l'idée de nationalité avait survécu à elle-même et devait, le plus tôt possible, être remplacée par l'idée de confédérations spontanées groupant de petites communes autonomes. Le conseil général adopta d'ailleurs une résolution où il était déclaré qu'étant donné que la guerre en cours n'était menée que dans l'intérêt des gouvernements, les travailleurs devaient rester neutres et, par ailleurs, affermir leur solidarité. En outre, l'Internationale donna une réponse positive à un appel lancé par 500 étudiants français aux étudiants allemands et italiens, appel où avaient été flétries la guerre et la haine nationale.

En 1867, La Ligue pour la Paix et la Liberté chercha à entrer en contact avec l'Internationale. Un représentant de la Ligue vint trouver Marx à Londres pour le persuader de se faire l'avocat d'une collaboration. Mais Marx repoussa la proposition à la fois parce qu'il estimait qu'une telle collaboration placerait l'Internationale sous une influence bourgeoise et parce qu'il n'était pas partisan d'un désarmement de l'Europe occidentale qui ne servirait éventuellement qu'à accroître l'influence de la Russie. Marx réussit à faire partager son point de vue par la majorité du Conseil Général : l'Internationale n'enverrait pas de délégués à la conférence de la paix à Genève. Mais, au congrès de l'Internationale à Lausanne du 2 au 8 septembre 1867, il fut décidé que l'Internationale y serait représentée. En même temps, on adopta cependant une autre proposition précisant que la principale cause de guerre, c'était la pauvreté. Pour abolir la guerre, il ne suffisait donc pas de mettre fin aux armées permanentes, il fallait aussi créer un ordre social plus juste. La condition préalable d'une collaboration avec les pacifistes bourgeois devait être leur acceptation de ce point de vue. Comme on pouvait s'y attendre, la majorité de la Ligue s'opposa à cette condition. L'année suivante, lors de son congrès à Bruxelles, l'Internationale décida que si certains de ses membres désiraient parti-

ciper à la Ligue, ils pourraient le faire à titre individuel. En même temps, le congrès précisa la façon dont l'Internationale elle-même concevait le problème de la paix. Dans la résolution, il était dit que la guerre „ n'est qu'un moyen de subordination des peuples par les classes privilégiées ou les gouvernements qui les représentent ". Pour la première fois y est évoqué dans le camp socialiste la grève militaire: „ Les peuples peuvent donc diminuer dès maintenant le nombre des guerres en s'opposant à ceux qui les font ou les déclarent. Ce droit appartient surtout aux classes ouvrières qui pour cela ont un moyen pratique légal et immédiatement réalisable. Il suffit aux producteurs de cesser de produire pour rendre impossibles les entreprises des gouvernements personnels et despotiques. Le congrès recommande à cet effet aux producteurs de cesser tout travail dans le cas où une guerre viendrait à éclater dans leurs pays respectifs. Le congrès compte assez sur l'esprit de solidarité qui anime les travailleurs de tous les pays pour espérer que leur appui ne fera pas défaut à cette guerre des peuples contre la guerre ".¹⁹

Pendant la guerre franco-allemande de 1870—71, Marx se vit confier la tâche de rédiger un manifeste sur la guerre. Il est daté du 23 juillet et débute par une violente attaque contre Napoléon III qui avait essayé d'accroître son prestige déclinant au moyen d'une politique étrangère agressive. Dans la situation critique du moment, l'Allemagne était le pays attaqué, mais il ne fallait pas oublier que les intrigues du gouvernement prussien avaient aussi contribué à hâter la guerre; en tout cas, il appartenait aux ouvriers allemands de veiller à ce que la guerre gardât son caractère défensif. Si elle dégénérait en une guerre contre le peuple français, cela atteindrait aussi la classe ouvrière allemande, que la guerre se termine par une victoire ou une défaite. Dans une nouvelle adresse en date du 9 septembre, après qu'il fut devenu évident que, du côté allemand, la guerre prenait le caractère d'une guerre de conquête, Marx souligna combien étaient inacceptables et non fondées les exigences de l'Allemagne qui voulait s'assurer l'Alsace-Lorraine au nom „ de son droit historique et de la nécessité stratégique ". Dès le 5 septembre 1870, le comité directeur du parti de Brunswick avait adopté

¹⁹ La résolution est reproduite intégralement dans JAMES GUILLAUME, *L'Internationale. Documents et souvenirs (1864—1878)*, Paris 1905, Tome I, pp. 68—69.

un manifeste protestant contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Les membres du comité furent condamnés à la prison où vinrent plus tard les rejoindre Liebknecht et Bebel qui avaient voté contre les crédits de guerre dans la diète de l'Allemagne du Nord. Tous furent accusés d'avoir trahi leur pays.

Marx et Engels avaient toujours fondé leurs idées relatives à une future organisation internationale sur la thèse que la révolution prolétarienne éclaterait simultanément, en tout cas dans les principaux pays industriels du monde. Dans son livre sur „ les principes du communisme ” paru en 1847, Engels cite à ce propos l'Angleterre, les Etats-Unis, la France et l'Allemagne. Partant de ces pays, la révolution exercera aussi son influence sur les autres pays, de sorte que le monde entier sera, en fait, l'arène de la révolution.²⁰

Ceci resta longtemps l'idée centrale et fondamentale du mouvement ouvrier, bien qu'on pût certes, plus tard, rencontrer l'idée du „ socialisme dans un pays ” basée sur le raisonnement que le capitalisme ne se développe aucunement au même rythme dans les différents pays et que, partant, l'idée d'une „ révolution simultanée ” n'avait aucun fondement réel.²¹

Dans „ Das kommunistische Manifest ”, Marx et Engels tracèrent les grandes lignes directrices définissant l'attitude des communistes vis-à-vis des Etats nationaux existants et leur conception d'une future organisation des relations entre les peuples du monde : „ Die Arbeiter haben kein Vaterland. Man kann ihnen nicht nehmen, was sie nicht haben. Indem das Proletariat zunächst sich die politische Herrschaft erobern, sich zur nationalen Klasse erheben, sich selbst als Nation konstituieren muss, ist es selbst noch national, wenn auch keineswegs im Sinne der Bourgeoisie.

Die nationalen Absonderungen und Gegensätze der Völker verschwinden mehr und mehr schon mit der Entwicklung der Bourgeoisie, mit der Handelsfreiheit, dem Weltmarkt, der Gleichförmigkeit der industriellen Produktion und der ihr entsprechenden Lebensverhältnisse.

²⁰ ELLIOT R. GOODMAN, *The Soviet Design for a World State*, New York 1960, p. 2.

²¹ *Ibid.*, p. 4.

Die Herrschaft des Proletariats wird sie noch mehr verschwinden machen. Vereinigte Aktion, wenigstens der zivilisierten Länder, ist eine der ersten Bedingungen seiner Befreiung.

In dem Masse, wie die Exploitation des einen Individuums durch das andere aufgehoben wird, wird die Exploitation einer Nation durch die andere aufgehoben.

Mit dem Gegensatz der Klassen im Innern der Nation fällt die feindliche Stellung der Nationen gegen einander".²²

Cette rédaction du manifeste exprime l'idée fondamentale du marxisme, à savoir que l'oppression et les antagonismes — entre classes aussi bien qu'entre nations — sont les conséquences de l'exploitation économique. Si celle-ci cède la place à une collaboration sociale, ses résultats disparaîtront en même temps. Aussi les différentes idées lancées de temps en temps au sujet d'une fraternité entre les peuples européens appartenaient-elles au domaine des rêves et des vains désirs. La bourgeoisie avait en effet ses intérêts particuliers dans chaque pays, aussi son horizon serait-il toujours limité par le nationalisme. La classe ouvrière, en revanche, avait les mêmes intérêts, le même ennemi, la même lutte à mener dans tous les pays ; dans l'ensemble, les ouvriers étaient exempts de préjugés nationaux, leur conception fondamentale était humanitaire et anti-nationale. C'était donc cette classe seule qui par la lutte et la révolution pouvait réaliser l'idée d'une fraternité entre les nations.²³

Pour Marx et Engels, l'objectif final devait être la création d'une „République mondiale". Ils saluèrent donc la Commune de Paris, en 1871, comme le début prometteur d'une telle évolution. Ils soutenaient en même temps qu'on ne pouvait considérer la Commune comme une source d'impulsions pour le fédéralisme, puisque son programme économique visait à une centralisation très poussée.

L'idée d'une „République mondiale" n'était pas nécessairement identique à celle d'un „Etat mondial". „L'Etat" était en effet aux yeux du marxisme un instrument aux mains des classes dirigeantes. La classe ouvrière avait aussi besoin d'un tel instrument au lendemain de la prise de pouvoir, c'est ce qui ressort de l'expression „la dictature du prolétariat". Mais ce régime serait peu à peu liquidé. A cet égard

²² Das kommunistische Manifest, p. 36.

²³ Ibid., pp. 7—8.

également, la Commune de Paris pouvait, selon Marx, servir d'exemple. Elle avait notamment supprimé la vieille bureaucratie et, grâce à un nouveau système d'administration, elle avait empêché la création d'une nouvelle. A une plus grande échelle, c'est la même chose qui aura lieu là où sera réalisée une organisation socialiste de la société. L'Etat disparaîtra peu à peu, la gestion planifiée de la société se poursuivra grâce à une collaboration disciplinée. Les nouvelles formes de production elles-mêmes mobiliseraient des forces de l'âme humaine auparavant gênées dans leur épanouissement et surtout le besoin de contact entre les différents individus et les groupes. La différence entre les travailleurs intellectuels et les travailleurs corporels disparaîtrait de même que l'opposition entre la campagne et la ville.

On a émis des opinions divergentes sur la façon dont Marx et Engels envisageaient le rôle des nations dans la société future. Certains ont soutenu que, puisque le concept d'Etat selon eux était identique aux différentes nations, celles-ci fusionneraient dans une unité supérieure, lorsque l'Etat aura joué son rôle. D'autres, s'appuyant sur l'importance accordée par Marx et Engels aux „nations progressives”, estiment qu'ils n'étaient absolument pas orientés vers le cosmopolitisme, mais qu'à cet égard, ils étaient internationalistes dans l'acception traditionnelle du terme.²⁴ Il est difficile de décider lequel de ces points de vue est juste, car ni Marx, ni Engels ne se sont prononcés d'une façon tout à fait claire sur ce point. Il est en tout cas certain que les expériences qu'il fit dans l'Internationale amenèrent Marx à modifier ses idées sur la solidarité des ouvriers et à l'envisager comme étant uniquement une solidarité de classe. Il constata plusieurs fois que le sentiment national et la fierté nationale éclataient aussi chez ceux qui proclamaient à haute voix que le concept de nation était périmé et sans valeur. Mais même si Marx tenait compte du sentiment national comme d'un facteur à ne pas négliger dans la classe ouvrière, cela ne l'empêchait pas d'être convaincu que la solidarité de classe était malgré tout la plus forte, — c'était elle qui devait faire triompher la révolution et aussi marquer de son empreinte les relations internationales dans une future société socialiste.

²⁴ Goodman, op. cit., p. 20.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Au sein de l'Internationale, Marx et Engels eurent à soutenir une longue lutte avec les partisans de JOSEPH PROUDHON (1809—1865). Son système différait sur des points essentiels du marxisme. Proudhon soutenait que la libération des travailleurs devait s'opérer par la création d'entreprises coopératives; le crédit nécessaire serait fourni par les ouvriers qui fonderaient des banques à l'aide de leurs propres économies. Peu à peu, le crédit céderait la place à des „banques d'échange”, où tous pourraient échanger un produit de leur travail contre un autre produit représentant autant de travail. Cette réciprocité spontanée et libre — le mutuellisme — constituait le centre même du système de Proudhon. L'Etat deviendrait peu à peu superflu du fait de la croissance graduelle de ce système. C'était d'ailleurs là aussi le but du marxisme, mais Proudhon ne croyait pas du tout que cela pût avoir lieu au moyen de la conquête du pouvoir étatique par la classe ouvrière. Cela n'aboutirait qu'à un nouveau pouvoir étatique centralisé, comme cela avait été le cas avec le „jacobinisme” sous la Révolution française. Dans ces circonstances, l'individu reste impuissant en face d'un Etat oligarchique qui exerce souverainement son pouvoir en s'appuyant sur le principe abstrait de „la volonté générale”. Au point de vue économique, les alternatives seraient alors ou bien le capitalisme privé, ou bien le communisme d'Etat. Dans les deux éventualités, le simple citoyen est en fait dépourvu de tous droits et de toute influence.

Tant que dominera „le concept d'Etat jacobin”, les relations entre les différents Etats n'auront jamais un caractère harmonieux. Chez des Etats au gouvernement centralisé, il y aura en effet toujours un désir d'expansion. Le régime „jacobin” est en fait, à cet égard, plus dangereux que l'absolutisme monarchique, où des qualités humaines positives comme la raison, la compassion ou peut-être un égoïsme rationnel, pouvaient amener le souverain à réfréner ses désirs d'agression. Les idées de Proudhon sur l'Etat dictaient aussi son point de vue sur le principe des nationalités. En 1848, il éprouvait une vive et totale sympathie pour les tentatives de libération, mais, plus tard, il procéda à une analyse plus précise du phénomène et aboutit à la conclusion que l'idée de nationalité renfermait à la fois des contradictions et des obscurités. La devise selon laquelle „le peuple doit être maître chez lui” était certes belle, mais on n'indiquait pas comment devait s'exprimer la

volonté du peuple, et surtout : rien ne garantissait que les différents individus vivraient heureux dans des Etats nationaux. L'histoire de la France prouvait plutôt le contraire. Le scepticisme manifesté par Proudhon à l'égard des mouvements nationaux fut accru par le fait que Napoléon III s'en fit le champion. Contrairement à beaucoup de révolutionnaires, Proudhon ne pouvait comprendre que la guerre de Crimée fût apte à favoriser la cause de la liberté. En réalité, cette guerre était davantage dirigée „ contre les libertés de l'Europe que contre le tsar ”.²⁵

L'idée d'une libération de l'Italie était en soi sympathique à Proudhon, mais il craignait que cette libération n'aboutit à une union, dominée par un Etat centralisé. A cet égard, il éprouvait aussi une certaine crainte à l'idée qu'une Italie à nouveau unie pourrait représenter une menace contre la France. Il soulignait ensuite comment la lutte pour l'unité nationale avait tendance à affaiblir le sens des idéaux démocratiques. A ce propos, il caractérise Garibaldi avec une mordante ironie : „ Non content de patronner dans son pays d'adoption la monarchie constitutionnelle, Garibaldi, chef du parti de l'action, fait l'alliance avec toutes les aristocraties de l'Europe. Garibaldi est partisan de la restauration polonaise. Il conspire avec Kossuth et les Magyars. Il fait la cour aux lords d'Angleterre ”.²⁶ Dans la lutte d'indépendance des Hongrois, Proudhon voyait avant tout une tentative faite par l'aristocratie pour s'emparer du pouvoir politique dans le pays. Abstraction faite de ces tendances féodales, un affaiblissement de la monarchie des Habsbourg serait nuisible aux précieux germes de véritable internationalisme qui se développaient grâce à la coexistence de peuples différents au sein de ce régime : „ Ces mélanges se légitimaient par de sérieuses considérations. Elles apprenaient aux peuples que la justice comme la religion, est au-dessus de la langue, du culte et de la figure; que ce qui fait la patrie, bien plus que les accidents du sol et la variété des races, c'est le droit ”.²⁷

Des considérations de cette nature amenèrent Proudhon à juger d'un point de vue favorable le règlement européen réalisé par le Congrès de

²⁵ MADELEINE AMONDRY, Proudhon et l'Europe, Paris 1945, pp. 50—51.

²⁶ Ibid., p. 81.

²⁷ Si les traités de 1815 ont cessé d'exister? Actes du futur congrès, Paris 1863, p. 55.

Vienne. Sans doute le congrès garantissait-il en même temps un régime autoritaire, mais celui-ci était nécessairement très limité dans le temps. Ce qui était *durable* dans ce règlement, c'était le maintien de „l'équilibre européen”, ce qu'avait reconnu même Napoléon III, d'abord lors du traité de Paris en 1856, plus tard dans sa proposition de 1863 visant à la réunion d'une conférence du désarmement: „ Ces traités, de même que celui de Westphalie, sont donc indestructibles; seuls ils nous donnent l'intelligence du présent et de l'avenir; et, comme leur maintien est désormais le seul gage de la paix du monde, les atteintes que l'ignorance et un faux patriotisme ne cessent de leur porter dans l'opinion sont la cause première du trouble de l'Europe ”.²⁸

Dans cet ordre d'idées, Proudhon condamnait sévèrement l'insurrection polonaise. Tout d'abord, elle était, comme celle des Hongrois, de caractère nettement féodal; ensuite les Polonais avaient, au cours de leur existence comme nation indépendante, fait preuve d'une incapacité complète de collaboration politique: „ En Angleterre, l'aristocratie s'entend avec la bourgeoisie pour dompter la royauté; en France, c'est la royauté qui s'unit aux communes pour réduire la noblesse; en Allemagne, la Confédération se forme autour du pivot impérial. La Pologne est réfractaire à toutes les combinaisons ”.²⁹

Le jugement porté par Proudhon sur les mouvements nationaux s'apparente — comme on le voit — à celui d'Emile de Girardin. Les deux hommes entretenaient des relations depuis la Révolution de février. A l'occasion des articles de Girardin sur la question polonaise durant les années 1860, Proudhon lui envoya son livre „ Le Principe fédératif ” en le félicitant d'avoir attaqué „ non seulement au point de vue de l'Italie, mais à celui de la France elle-même, le système unitaire ”. Sur ce point, Proudhon avait manifestement mal compris de Girardin. Celui-ci condamnait les mouvements nationaux, non parce qu'il était partisan d'un Etat décentralisé, mais parce qu'il estimait que ces mouvements représentaient une menace constante pour la paix de l'Europe et consolidaient ainsi le militarisme et l'absolutisme.³⁰

²⁸ Ibid., p. 26.

²⁹ Ibid., p. 77.

³⁰ Madeleine Amondry, op. cit., pp. 128—129.

Proudhon loue donc les règlements régionaux du traité de Vienne ; pour assurer une paix durable il faut toutefois modifier les régimes des différents pays dans un sens fédéraliste. La commune était l'unité politique naturelle. Lorsque les pays auront fait l'objet de cette réorganisation et que la coopération économique sera devenue le facteur dominant de leur politique, ils pourront passer des accords entre eux, de sorte que l'Europe devienne une confédération de fédérations autonomes mais travaillant en collaboration intime. Ainsi, la guerre cesserait d'être un facteur dans la vie des peuples.

La conception que Proudhon se faisait du problème de la guerre était d'ailleurs dictée par sa dialectique toute particulière. Dans son ouvrage „ La Guerre et la Paix ” paru en 1861, il adopte apparemment une attitude positive vis-à-vis de la guerre en tant que phénomène. Il réfute l'argument selon lequel elle est indigne des hommes, cruelle et absurde. Du point de vue des individus, c'est certainement exact, mais non pas du point de vue de la conscience collective : „ Le peuple, ne vous en déplaie, a la religion de la force ”.³¹

La force a aussi le droit d'être jugée en toute justice. Comme il existe un droit du travail et un droit de l'amour, un droit de l'intelligence et un droit de l'ancienneté, il doit aussi y avoir „ un droit de la force ”. Sans doute Proudhon estimait-il qu'un penseur comme Hobbes allait trop loin dans son acceptation de la force comme facteur générateur de justice, mais il fallait, d'autre part, se garder de la mettre entièrement à l'écart du domaine de la justice et du droit, comme Grotius avait tendance à le faire. En fait, seule la guerre pouvait décider de litiges entre êtres collectifs qui, chacun de leur côté, étaient persuadés qu'ils avaient le droit pour eux.

C'est seulement la guerre en tant qu'idée qui est envisagée de façon positive par Proudhon. Lorsqu'il en arrive à analyser ses manifestations dans leur réalité concrète, son jugement est tout autre. Il y découvre alors la cruauté, la trahison, la licence effrénée — tout ce qui à ses yeux est contraire à „ l'idéal de guerre ”. Il condamne aussi le gaspillage qu'on y fait de la vie des soldats, phénomène qui explique notamment pourquoi les victoires de Napoléon furent relativement éphémères.

³¹ La guerre et la paix I, p. 51.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Une des causes principales de la guerre a été la cupidité qui, à son tour, est une conséquence logique de la disharmonie qui règne dans la société sur le plan économique. Dans les temps modernes, le „paupérisme” constitue la cause essentielle de la guerre. Tandis que la „pauvreté naturelle” — due à l'insuffisance des moyens — est saine et stimulante, le „paupérisme”, résultat d'une organisation sociale injuste, est une force destructive qui est à la source de révolutions sociales et de guerres injustes. La guerre n'est au fond qu'une des séquelles de l'anarchie économique représentée par le capitalisme.³²

Tout comme les saint-simoniens, Proudhon estimait que l'industrialisme triompherait de la guerre dans sa forme conventionnelle. Mais il avait, par ailleurs, une opinion tout à fait divergente en ce qui concernait la manière dont seraient organisées les conditions sociales. Les saint-simoniens étaient enclins à penser qu'une fois donné libre cours au désir d'association humain, toutes les contradictions disparaîtraient peu à peu. A l'encontre de cette théorie, Proudhon soutenait que la contradiction était un élément nécessaire de la coexistence humaine et qu'elle pouvait même exercer un effet stimulant. Pas plus sur le plan interne que sur le plan international, la collaboration n'exclurait la compétition. Ainsi „l'idéal de guerre”, tel qu'il était interprété par Proudhon, pourrait continuer à exister.³³

Le programme fédéraliste fut également lancé par l'autre grand adversaire de Marx, MICHEL BAKOUNINE (1814—1876). Autrement les conceptions de Bakounine différaient sur bien des points de celles de Proudhon. Il se fit notamment l'avocat convaincu du droit des nationalités — bien que, comme Proudhon, il ne pût accepter „la nation” comme une idée ayant force obligatoire. C'était surtout au sujet de la question polonaise que leurs opinions étaient extrêmement divergentes, car Bakounine participa activement à l'insurrection polonaise en 1863. Bakounine fut, durant de longues périodes de sa vie, panslaviste à sa manière, qui était originale. Contrairement à la plupart des slavophiles, il n'avait cependant pas le culte du passé qui, pour lui, ne représentait qu'oppression politique et ignorance ténébreuse. Ce en quoi il avait foi,

³² C. BOUGLÉ, *La sociologie de Proudhon*, Paris 1911, pp. 278—283.

³³ *Ibid.*, pp. 289—290.

c'était en un avenir prometteur qui donnerait aux peuples slaves la force de se libérer du joug. Dans une publication parue à la fin de 1848, il prophétise que la libération du peuple russe et des autres peuples aura lieu à Moscou même, qu'elle aura des répercussions sur le reste de l'Europe et que, issue du sang et du feu, naîtra à Moscou une étoile guidant l'humanité libérée et lui annonçant l'avènement d'une ère nouvelle.³⁴

Dans sa „ Confession ” au tzar, écrite en prison en 1851, Bakounine exposa ces idées sur un renouveau slave sous une forme très modifiée. Il y soulignait la nécessité de voir le renouveau s'opérer sous la direction d'un souverain puissant, car les différentes formes de „ constitutionnalisme ” en Europe occidentale avaient démontré leur impuissance complète dans des situations décisives. Un tzar „ populaire ” devait engager la lutte contre ceux qui menaçaient la liberté des Slaves, notamment les Allemands que Bakounine ne cessait de considérer avec suspicion et haine. Dans une phase ultérieure, Bakounine avait renoncé à son idée d'un tzar „ populaire ”. Il voyait maintenant le salut dans les insurrections populaires spontanées, comme celles des grands chefs aventuriers — Stenka Rasin et Pougatchev — dans l'histoire de la Russie. Après la répression de l'insurrection polonaise en 1863, son attitude slavophile fut beaucoup moins marquée. Selon lui, l'insurrection avait mis au jour des forces nationalistes dangereuses non seulement chez les Russes, mais aussi chez les Polonais. Le pays en lequel il plaçait maintenant ses espoirs, c'était l'Italie, où il organisa un groupe révolutionnaire secret et combattit Mazzini parce que celui-ci se faisait le champion d'un nationalisme extrême, d'une démocratie centralisée et d'une religiosité sentimentale ayant pour devise: „ Dio e popolo ”. Dans un écrit publié en 1871, Bakounine soulignait que l'idée de „ Dieu ” avait en réalité, consciemment ou inconsciemment, servi de prétexte pour sauvegarder des intérêts égocentristes, — que tous les oppresseurs réactionnaires s'étaient rassemblés sous „ l'étendard de Dieu ”.³⁵

Dans cette même publication, Bakounine condamnait nettement le panslavisme qui avait notamment créé un contremouvement comme le pangermanisme. Celui-ci était devenu si fort qu'il influença aussi les

³⁴ Hans Kohn, *Panslavism*, p. 75.

³⁵ *La théologie politique de Mazzini et l'Internationale*, Neuchâtel, 1871, p. 95.

dirigeants sociaux-démocrates allemands, de sorte qu'ils mélangaient les concepts de pangermanisme et de cosmopolitisme, en tout cas lorsqu'il s'agissait des peuples slaves.

Considéré sous l'angle des relations internationales, cet écrit est particulièrement intéressant, car l'auteur s'y occupe beaucoup des régions „ sous-développées ”, et surtout de celles de l'Asie. Selon Bakouline, celles-ci représentent tout d'abord un danger pour l'Europe, au cas où les grandes masses populaires qui y habitent en venaient à former de nouveaux Etats dynamiques et efficaces: „ Les premiers Etats historiques, on le sait, ont pris naissance dans l'Asie. L'Asie fut le berceau de toutes les religions, de tous les despotismes; et aujourd'hui c'est encore l'Asie qui menace la liberté et l'humanité du monde civilisé ”.³⁶

Il est en effet évident qu'à la longue, ni la Russie, ni l'Angleterre ne pourront contenir ces masses populaires par la force. Toutefois, le commerce est en soi par trop déterminé par des motifs purement égoïstes pour, à lui seul, être capable de civiliser et d'humaniser l'Orient. Aussi d'autres facteurs doivent-ils également entrer en jeu. A ce sujet, Bakouline place son espoir dans les grandes masses ouvrières chinoises qui sont en train de se répandre par le monde et dans les impulsions culturelles qu'elles recevront peu à peu; — „ ces centaines de mille ouvriers Chinois font aujourd'hui en Australie et dans la Californie l'apprentissage de la liberté, de la dignité, des droits et du respect humain ”.³⁷

A cet égard, l'idée de la libération des ouvriers joue un rôle essentiel: „ Il faut que le principe de la justice de la liberté et de l'égalité par le travail et dans le travail solidaire, qui agite aujourd'hui les masses ouvrières de l'Amérique et de l'Europe, pénètre également et complètement dans l'Orient. Le salut de l'Europe n'est qu'à ce prix, car c'est le vrai principe constitutif de l'humanité, et aucun peuple ne saurait être complètement et solidairement libre dans le sens humain de ce mot, si l'humanité tout entière ne l'est pas ”.

Ce n'est qu'en se basant sur ces données qu'on pourra créer „ une grande République Fédérative fondée sur le travail émancipé et solidairement organisé ”.³⁸

³⁶ Ibid., p. 99.

³⁷ Ibid., pp. 110—111.

³⁸ Ibid., p. 38.

Quant aux conquêtes russes en Extrême-Orient (le long de l'Amour), Bakounine prédit qu'elles ne seront pas durables. A ce propos, il attire l'attention sur les Japonais qui ont fait preuve d'une capacité de renouvellement étonnante: „ C'est ainsi que commença Pierre-le-Grand. Ils commencent à construire déjà une flotte de guerre, et tout cela marche et se développe avec une rapidité inouïe.

Gare aux possessions russes sur l'Amour, je ne leur donne pas cinquante ans. ”³⁹

Pour sauver l'Europe, il faut civiliser l'Asie et sauver le respect de la dignité humaine. Cela ne peut se faire par les missions religieuses, car la religion a toujours été l'ennemie de la liberté, et les peuples d'Asie ont déjà trop de conceptions religieuses et métaphysiques qui les assujettissent. Le commerce, en revanche, est un facteur de civilisation beaucoup plus important: „ L'invasion pacifique des marchandises de l'Europe doit nécessairement entraîner avec elle, d'une manière fort lente il est vrai, l'introduction successive au moins de quelques coutumes, et ces habitudes sont indissolublement liées à certaines idées, certains sentiments et certains rapports sociaux, jusque là inconnus en Asie; il y pénètre furtivement, insensiblement, au moins quelques gouttes de ce respect humain que l'Asie ignore tout à fait, et qui sont la vraie, l'unique base de toute morale et toute civilisation ”.⁴⁰

En dehors du mouvement ouvrier politique, nous rencontrons avant 1850 certaines tentatives visant à améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière, en réalisant une législation ouvrière sur un plan international. En 1818, Robert Owen avait élaboré deux mémoires, l'un destiné aux gouvernements d'Europe et d'Amérique, l'autre tout spécialement aux puissances alors représentées au congrès d'Aix-la-Chapelle. Dans ces mémoires, il n'était cependant fait allusion à aucune mesure concrète. Rédigés en tournures très générales, ils recommandaient, à peu de choses près, un système fondé sur les principes d'éducation rationnelle d'Owen et sur les grandes lignes directrices qui avaient été suivies lors de la formation de sa société industrielle modèle à New Lanark.

L'idée de réaliser des réformes à l'aide d'une législation internationale fut d'abord lancée par l'économiste français JÉROME ADOLPHE

³⁹ Ibid., p. 102.

⁴⁰ Ibid., p. 104.

LE MOUVEMENT OUVRIER

BLANQUI qui, dans un ouvrage paru en 1838, souleva la question de savoir s'il n'était pas possible de faire signer entre les différents pays des traités ayant une teneur marquée aussi par des tendances favorables à la vie — contrairement aux accords diplomatiques traditionnels qui ne contenaient que l'obligation de tuer des gens.⁴¹

La même idée fut reprise à peu près simultanément par le docteur Villermé qui, dans une publication, souligna qu'une véritable amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière ne pouvait être réalisée que grâce à des accords passés entre les industriels de tous les pays.

Le premier à donner une forme plus concrète à ces idées fut l'industriel français (originellement suisse) DANIEL LE GRAND (1783—1859). Il était profondément marqué par les idées philanthropiques du 18^e siècle; mais contrairement à Owen, il était extrêmement religieux. Son attitude pacifiste se manifeste clairement dans une lettre adressée au ministre de l'intérieur français en 1832 au sujet des insurrections ouvrières à Paris, Lyon et Grenoble. Il y soutenait que les troubles étaient un résultat de la misère économique, et celle-ci, à son tour, avait sa source dans les objectifs belliqueux et les grands armements du régime antérieur. Il mettait fortement en garde le gouvernement de la monarchie de Juillet pour qu'il ne mobilise pas de troupes afin de calmer les troubles à l'intérieur ou pour se défendre contre les Etats voisins. La France n'avait aucune raison de craindre une invasion de leur part. Il ne leur manquait encore que la confiance nécessaire dans la stabilité du nouveau régime français.⁴²

Sur le plan social, Le Grand avait longtemps mené campagne en faveur d'une législation sociale ouvrière, lorsqu'il adressa, en 1840, un appel aux gouvernements allemand et suisse, où il demandait des consultations mutuelles dans de telles affaires. Il y critiquait sévèrement les champions de la liberté absolue dans les relations industrielles et démontrait (comme Owen) qu'une réduction des heures de travail — abstraction faite des considérations humanitaires — était un avantage même d'un point de vue purement économique: „ Les heures enlevées aux intérêts moraux de l'ouvrier, à sa santé, à son repos de la nuit

⁴¹ RAYMOND WEISS, Daniel Le Grand, Paris 1926, pp. 6—7.

⁴² Ibid., pp. 73—74.

et au libre développement des facultés physiques et morales de ses enfants, planent comme une malédiction sur l'industrie. Elles détruisent l'équilibre entre la production et la consommation dont le résultat inévitable est la réduction des prix de vente, réduction qui peu à peu change une industrie prospère en une industrie ruineuse".⁴³

A ce propos, Le Grand cite l'exemple de l'Angleterre où on a voté une loi qui limite les heures de travail dans l'industrie à 12 heures.

Mais, en même temps, Le Grand se rendait compte que même si de telles réformes étaient utiles, également d'un point de vue purement économique, il y avait sans aucun doute beaucoup de patrons qui n'étaient pas capables de reconnaître cela immédiatement. Aussi une inspiration morale devait-elle promouvoir les réformes. Dans une des trois lettres qu'il adressa à Guizot à ce sujet (1844, 1845 et 1847), il analysait ainsi l'état des choses: „ Il y a, dans l'état actuel de l'industrie européenne, certains faits que les nations isolément, individuellement, ne peuvent régler et qui ne le seront que par un accord des puissances qui y sont intéressées".⁴⁴

En 1847, Le Grand s'adresse également à l'ambassadeur de France à Londres pour amener celui-ci à travailler en faveur d'une collaboration franco-britannique dans le domaine des réformes sociales, ce qui contribuerait, dans une large mesure, à donner un caractère positif à l'entente entre les deux pays. Puis en 1841, Le Grand présenta une proposition concrète adressée à l'assemblée nationale et relative à une législation sociale ouvrière, à caractère à la fois national et international.

En 1853, il présenta à nouveau ses propositions et souligna alors avec force l'importance que ces réformes revêtiraient pour la paix intérieure et extérieure: „ Depuis 1789, les masses populaires comptent dans la société et dans l'Etat autant que les autres. Le développement moral est le devoir le plus sacré des pouvoirs sociaux qu'il faut remplir parce que c'est bon, c'est humain, c'est chrétien. Il le faut de plus parce que le repos et le salut de la société sont à ce prix".

En ce qui concerne la paix extérieure „ les conventions internationales pour sauvegarder les grands intérêts de l'humanité et non pour

⁴³ Ibid., pp. 255—256.

⁴⁴ Ibid., pp. 262—263.

des intérêts purement politiques, seront une planche de salut pour les princes et les peuples ayant pour but la civilisation chrétienne et pour moyen la justice, la miséricorde et la paix ”.⁴⁵

La concurrence effrénée au sein de l'industrie avait clairement fait apparaître ses conséquences néfastes. Elle était d'ailleurs contraire à la tendance principale de l'époque qui allait dans le sens d'une „ interdépendance ” toujours croissante dans les relations intellectuelles et économiques entre les Etats, ce qui ouvrait la voie à une législation sociale ouvrière internationale.

Cette „ tendance principale de l'époque ” n'était cependant pas assez forte pour que pût se réaliser le programme de réformes élaboré par Le Grand. Et, de notre propre temps, nous constatons d'ailleurs aussi que l'interdépendance en question ne supprime pas *nécessairement* les intérêts particuliers dans le domaine économique et national. L'organisation internationale du travail, telle qu'elle existe de nos jours, n'a pas non plus été à même de donner directement force de loi aux accords internationaux; il se révèle toujours extrêmement difficile de les faire ratifier par les différents Etats membres.

Un autre facteur susceptible d'avoir retardé la réalisation des idées de Le Grand, c'est que sa conception fondamentale était de nature essentiellement patriarcale. Il opérait avec deux grandeurs: l'Etat et les patrons. Il ne s'était pas encore rendu compte qu'une véritable réforme des conditions de travail exigeait que fût représentée une „ troisième puissance ”, à savoir la classe ouvrière elle-même.⁴⁶

§ 6. LES GRANDS CONFLITS ET LES MOUVEMENTS PACIFISTES EN ANGLETERRE ET AUX ETATS-UNIS

Après le coup d'Etat de Louis-Napoléon le 2 décembre 1851 et sa campagne ultérieure en faveur de l'empire, l'opinion anglaise fut très bouleversée. On commençait déjà à entrevoir le fantôme de l'invasion, et on exigea avec une force grandissante des armements plus importants. Dans ce climat d'excitation, Cobden publia, en 1853, une brochure intitulée „ 1793 and 1853, in Three Letters ” où il essaya d'amener

⁴⁵ Ibid., pp. 257—258.

⁴⁶ Ibid., p. 244.

le public à des jugements plus réfléchis et moins passionnés. En même temps, le *Herald of Peace* demandait où étaient les preuves démontrant que la devise de Napoléon III „L'Empire, c'est la paix” n'était qu'un artifice de tactique.¹ On ne réussit cependant pas à éviter qu'une augmentation des crédits attribués à la défense nationale ne fût votée, ni que „*The Militia Bill*” ne fût adoptée par le Parlement.

L'année 1853 fut encore plus difficile pour les pacifistes. Voici qu'un nouveau climat de guerre se fait sentir, dirigé cette fois contre la Russie. Et avec les brusques sautes, retours et changements qui caractérisent fréquemment la politique des grandes puissances, Napoléon III, auparavant si craint, est à partir de ce moment décrit comme un précieux et fidèle allié dans la lutte contre le despotisme russe. Dans ces conditions, les partisans du mouvement pacifiste durent passer à la défensive. Certes, ils luttèrent avec ardeur au moyen de réunions, de brochures et d'articles de journaux, mais ne purent endiguer le raz-de-marée nationaliste qui déferlait sur le pays. Joseph Sturge sentit qu'il lui fallait prendre une initiative, mais — et cela caractérise bien la situation — il n'exposa pas son idée dans la „*Peace Society*”, mais dans le „*Meeting for Suffering*” des quakers en janvier 1854. Il projetait de rendre visite au tzar Nicolas I pour lui présenter une adresse lui demandant instamment de trouver une solution aux problèmes sans recourir à la guerre. Les quakers estimaient qu'un tel appel avait de sérieuses chances de réussir, car ils pouvaient rappeler les liens amicaux qui avaient existé entre la „*Société*” et le frère du tzar Alexandre I.

Le 10 février 1854, Joseph Sturge et deux de ses partisans furent reçus par Nicolas I. Au cours de la conversation, celui-ci souligna la profonde estime qu'il avait pour la reine Victoria, mais regretta que la lettre qu'il lui avait adressée eût été mal interprétée comme expression d'une avidité de conquête. (Il évita à ce sujet de citer l'occupation russe des principautés danubiennes). Les quakers n'étaient cependant nullement intéressés à entrer dans les détails des questions. Ils voulaient tout simplement savoir quelle attitude le tzar adoptait en ce qui concernait la paix et la guerre. Sa réponse fut qu'il voulait éviter la guerre par tous les moyens. Il ne recourrait aux armes qu'en cas de légitime

¹ Année 1852, p. 125.

défense. Mais, en toute circonstance, il lui fallait défendre l'honneur de son pays. Les quakers comprirent alors qu'il y avait peu de chances pour que la paix fût maintenue, mais le voyage avait par ailleurs confirmé l'opinion de Joseph Sturge qui pensait que la Russie aurait peu à se reprocher au cas où une guerre éclaterait. Les autres pacifistes essayaient également de lutter contre l'ambiance et le climat anti-russes. A ce propos, voici ce qu'écrivit le *Herald of Peace* : „ The panic terror of Russia overflowing Europe, and burying all Western civilization beneath a deluge of Cossack barbarism, which now possesses the public mind in defiance of all reason and probability, is precisely parallel to the frenzy which seized our forefathers, as to the designs of republican France, and which drove them madly into that war, which was really the occasion of the French invasion of Europe ”.²

La revue ne se contentait cependant pas de combattre l'ambiance et le climat anti-russes. Elle se montrait aussi favorable aux objectifs politiques de la Russie. Le désir de s'assurer un libre accès à la Méditerranée est, selon le rédacteur, en réalité le fait d'un „ perfectly natural instinct, apart from all projects of conquests, or the lust of universal dominion ”.³

Oui, même si les Russes allaient conquérir Constantinople, cela ne signifierait pas qu'ils veuillent opprimer toute l'Europe et la rendre barbare. Au contraire : cela offrirait aux idées de l'Europe occidentale de nouvelles possibilités de pénétrer en Russie, ce qui était en fait le seul moyen de renverser le despotisme. Malgré la campagne d'injures lancée contre les Russes, il n'était guère douteux que les nations slaves apporteraient d'importantes contributions au développement de la civilisation. Le tzarisme n'était pas une institution éternelle.

Cobden et Bright étaient aussi favorables à une certaine expansion russe. Ils estimaient que la réalisation du libre-échange civiliserait tous les pays — y compris la Russie — et mettrait fin à l'oppression nationale, notamment en Pologne. Cobden ne voulait cependant pas aller jusqu'à décharger le tzar russe de toute responsabilité dans la guerre de Crimée. Par ailleurs, tous les deux — et surtout Bright — concentraient

² Année 1854, p. 32.

³ *Ibid.*, pp. 116—118.

leurs attaques contre le gouvernement, de sorte que le public avait vraiment l'impression que, sur ce point également, ils partageaient l'opinion de Sturge. Cette attitude, montrant que les attaques dirigées contre la politique belliqueuse du gouvernement du pays peuvent implicitement conduire à accepter dans une certaine mesure les tendances impérialistes de l'adversaire, est d'ailleurs un phénomène bien connu, surtout dans l'histoire politique anglaise. On le trouve notamment dans l'opposition de Charles Fox contre William Pitt pendant la Révolution française et l'épopée napoléonienne ainsi que dans les attaques menées par E. D. Morel contre le gouvernement pendant la première guerre mondiale.⁴

Bright soutenait notamment que les tendances interventionnistes avaient fait leur apparition dans la politique britannique avec la révolution de 1688. Sans doute avait-on eu de grands hommes politiques pacifistes comme Robert Walpole, Charles James Fox, Earl Grey et Robert Peel, mais ils n'étaient malheureusement que des exceptions confirmant la règle. D'une façon générale, le pouvoir appartenait à ceux qui travaillaient à favoriser les mesquins intérêts de l'aristocratie, ce qui se traduisit notamment par „la liberté de l'Europe”, „les intérêts du protestantisme” et „l'équilibre européen”.⁵

Ni Cobden, ni Bright n'étaient d'ailleurs des pacifistes absolus. Ainsi, dans son discours à la Chambre des Communes, le 31 mars 1854, Bright souligna qu'il ne voulait pas discuter de la guerre „on the abstract principle of peace at any price, as it is termed, which is held by a small minority of persons in the country, founded on religious opinions which are not generally received”⁶

Et, au sujet de la révolte des Cipayes en 1857, il écrivit dans une lettre à Joseph Sturge : „Does our friend Southal think our Government should rest quiet and allow every Englishman in India to be murdered ? I don't think so. They must act on their principles, seeing

⁴ Voir A. J. P. TAYLOR, *John Bright and the Crimean War*, dans *Englishmen and Others*, London 1956, pp. 44—64.

⁵ Discours tenu à Birmingham, le 28 octobre 1858, publié dans CHARLES K. ADAMS, *Representative British Orations*, London 1884, Vol. 3, pp. 159—203.

⁶ MARGARET E. HIRST, *The Quakers in Peace and War*, London 1923, pp. 275—276.

they admit no others. I have never advocated the extreme non-resistance principle in public or in private. I don't know whether I would logically maintain it".⁷

Dans l'opposition à la guerre de Crimée, on pouvait, en tout, distinguer trois mouvements: l'un, sous la conduite de Sturge et de Richard, qui condamnait la guerre d'une façon générale, le deuxième, sous la direction de Cobden et de Bright, qui soutenait que la guerre était inutile et nuisible, et le troisième, sous l'égide de Gladstone, qui estimait certes que la guerre était en soi justifiée, mais affirmait simultanément que le gouvernement avait commis une grave faute en n'ayant pas réussi à établir la paix lors des négociations de Vienne au printemps de 1855.⁸

Les efforts des partisans de la paix restèrent vains. La guerre fut menée jusqu'au bout. Mais lorsque les préliminaires de paix commencèrent à Paris au printemps de 1856, les pacifistes prirent une nouvelle initiative, cette fois-ci pour assurer une paix durable. Une députation, où figuraient notamment 20 membres du parlement, souligna avec force vis-à-vis de Palmerston et de son gouvernement „the importance of proposing at the conferences then sitting, some system of international arbitration which may bring the great interests of nations within the cognisance of certain fixed rules of justice and right”.⁹ Comme Palmerston se montrait très réservé à l'égard de ce projet, Henry Richard décida d'aller trouver les délégués à la conférence de paix, et il fut accompagné par Joseph Sturge et Charles Hindley, M. P.

A Paris, ils s'entretinrent avec le ministre britannique des Affaires Etrangères, Lord Clarendon qui promit de faire une tentative. Il toucha deux mots de l'affaire à Palmerston qui adopta une attitude plus encourageante due au cours favorable des négociations. Lord Clarendon rédigea ensuite cette ébauche d'un passage du traité de paix: „The Representatives of the High Contracting Parties having now brought their labours to a happy termination cannot separate without performing an act of duty, which as it may tend to prevent the effusion of blood and

⁷ Ibid., pp. 285—286.

⁸ GARVIN BURNS HENDERSON, *Crimean War Diplomacy and other Historical Essays*, Glasgow 1947, p. 142.

⁹ HENRY RICHARD, *Memoirs of Joseph Sturge*, London 1865, p. 497.

to prolong the blessings of Peace they humbly trust will be acceptable to the Almighty.

In order therefore to guard as far as possible against a renewal of war and the calamities which it entails, the said R.R. engage for the High Contracting Parties, their Heirs, and Successors, that neither of them will declare war against the other until the cause of difference which might lead to war has been submitted to the mediation of some Third Power to be mutually agreed upon between them, and that if there should be danger of war between one of High Contracting Powers and some other Power not a party to this engagement, then that the High Contracting Powers shall use their best endeavours to induce that other Power to pursue the same course as they themselves have agreed to adopt.

Further the High Contracting Powers agree to adress a Collective Note to all Governments inviting them to accede to this engagement ”.

Fait digne d'attention: dans ce document, Clarendon avait réussi à faire passer — avec l'approbation de Palmerston — le terme d'„ engagement ”, et non pas seulement „ expression of desire ”.¹⁰

Le gouvernement français n'était toutefois pas disposé à aller aussi loin qu'„ engagement ”. On a déclaré à ce sujet que c'était à cause des projets de Napoléon III relatifs à une future invasion en Italie. Les négociations aboutirent à la résolution suivante : „ M.M. les plénipotentiaires n'hésitent pas à exprimer au nom de leurs gouvernements, le vœu que les Etats entre lesquels s'élèverait un dissentiment sérieux avant d'appeler aux armes, eussent recours, en tant que les circonstances l'admettraient, aux bons offices d'une puissance amie ”.¹¹

La forme définitive de cette clause fut donc très modérée par rapport à la rédaction primitive. Mais les pacifistes y virent quand même un triomphe de leurs idées. Ils enregistrèrent également comme un succès la déclaration sur la situation des Etats neutres en temps de guerre, déclaration qui interdisait la course, exigeait le respect du pavillon neutre même lors du transport de marchandises destinées à l'ennemi — à l'exception de la contrebande de guerre —, décidait que des marchandises destinées à un pays neutre et transportées sous pavillon ennemi

¹⁰ Henderson, op. cit., pp. 147—148.

¹¹ L. DE BRAIZ, Le traité de Paris, Paris 1856, I, p. 534.

seraient soustraites à la confiscation, et faisait savoir que, pour être respecté, un blocus devait être efficace.¹² Jusqu'en 1856, la pratique dans ce domaine avait beaucoup varié, surtout si l'on compare l'Angleterre et la France. Les Britanniques confisquaient les biens ennemis, mais respectaient les biens neutres. Les navires ennemis étaient pris, mais les marchandises neutres qui se trouvaient à bord échappaient à l'embargo. Les Français, de leur côté, avaient attaché plus d'importance au pavillon qu'aux biens que celui-ci couvrait. En d'autres termes : si le navire battait pavillon neutre, la cargaison pouvait passer, même si elle était propriété ennemie. Si le navire battait pavillon ennemi, la cargaison était aussi confisquée, même s'il s'agissait de biens „ neutres ”.¹³

Dès l'année suivante, en 1857, les pacifistes se virent à nouveau obligés de lancer une protestation, cette fois-ci contre la seconde guerre de Chine et la répression de la révolte des Cipayes. En ce qui concernait cette dernière, Cobden souligna que les peuples de l'Inde préféreraient sans aucun doute être mal gouvernés (aux yeux des Européens) que d'être exposés à l'humiliation d'être gouvernés par de „ meilleurs ” conquérants étrangers. Toute l'autorité britannique aux Indes reposait sur la conviction que les indigènes étaient disposés à servir d'instruments à leur propre humiliation. Et la conviction des Britanniques était si ferme qu'ils offrirent aux Hindous les lumières de l'évangile et la liberté de la presse, en même temps qu'il leur paraissait impossible que les Hindous eussent assez d'intelligence pour établir des parallèles entre les droits qu'ils avaient eux-mêmes et ceux, beaucoup plus étendus, des Britanniques. Bien des Anglais furent choqués par le „ Re Bomba ” à Naples. Mais en même temps la surprise fut grande à la Chambre des Communes, quand quelques représentants soutinrent qu'il fallait respecter le principe de la liberté en ce qui concernait aussi les Indes. Il était décourageant de constater que les commerçants britanniques ne considéraient la Chine et les Indes — ces deux grands pays — que comme des marchés qu'il fallait tenir ouverts par la force, tout en veillant à écarter les autres nations. Cela montrait, disait Cobden, combien peu

¹² MARTENS, Nouveau recueil général de traités, tome XV, p. 768.

¹³ SIR FRANCIS PIGGOT, The Declaration of Paris, London 1919, pp. 23—24.

les peuples avaient compris ce que représentaient *réellement* les principes libre-échangistes.¹⁴

Quant à la guerre d'Italie en 1859, les pacifistes y voyaient uniquement le résultat d'intrigues diplomatiques et dynastiques. Il était facile de constater qu'à l'origine des facteurs essentiels de toute cette partie de jeu se trouvait la guerre de Crimée. Pour Napoléon III, il importait de consolider la position que lui avait procurée cette guerre, de manière à pouvoir réaliser son rêve qui était de devenir l'arbitre suprême des affaires de l'Europe. De son côté, la Sardaigne était fermement décidée à se servir de sa participation à la guerre de Crimée pour s'assurer une expansion territoriale, et il ne déplaisait pas à la Russie de voir s'affaiblir la situation de l'Autriche, étant donné notamment l'attitude anti-russe adoptée par ce pays durant la guerre de Crimée.

Par ailleurs l'évolution depuis 1854 avait clairement montré combien les arguments contre le mouvement pacifiste international étaient dénués de fondement. Les adversaires avaient notamment soutenu que les réunions pacifistes internationales autour de 1850 étaient inutiles, puisque l'Europe, en gros, avait joui de 35 ans de paix. Mais, maintenant, on avait été témoin de la rapidité avec laquelle les conjonctures pouvaient changer tant que le recours à la force militaire était un moyen reconnu et accepté dans les règlements internationaux. D'abord était venue la guerre de Crimée, puis la révolte des Cipayes, ensuite la seconde guerre contre la Chine directement liée à la révolte des Taïpings, et enfin maintenant la guerre d'Italie. C'était toutefois une consolation de savoir que, cette fois-ci, l'Angleterre ne se mêlerait manifestement pas au conflit.¹⁵ Les pacifistes menèrent également une campagne active pour la „non-intervention” dans l'insurrection polonaise de 1863. Certains activistes avaient à ce sujet rappelé que la Russie, en opprimant les Polonais, avait violé les décisions de la paix de Vienne. A cela, on pouvait répondre que l'Angleterre avait auparavant toléré de telles violations, ayant accepté par exemple de voir la Belgique se séparer de la Hollande et la Lombardie de l'Autriche. D'une façon générale, c'était d'ailleurs une affaire extrêmement douteuse que d'intervenir en faveur de „ce qui est juste”,

¹⁴ John Morley, *The Life of Richard Cobden*, II, pp. 207, 209, 214.

¹⁵ *The Herald of Peace*, 1859, p. 193.

car sur ce point les avis sont bien partagés. D'aucuns estimaient que, dans ce domaine, c'était à „ l'Ordre ” que revenait la plus haute priorité, alors que d'autres voulaient l'attribuer à la „ Liberté ”. De plus, si on acceptait le principe d'intervention dans ce cas-ci, on risquait de voir le principe lui-même gagner en force, ce qui se révélerait alors ne pas être à l'avantage de la liberté. Et enfin: „ If we are to act on the fine-looking and fine-sounding principle of always fighting for the right or for what we deemed to be right, see in what responsibilities that would involve us. We should have to constitute ourselves Quixotes of universal humanity ”.¹⁶ Il convenait d'ailleurs de se rendre compte que les relations entre la Russie et la Pologne avaient souvent été décrites d'une manière erronée. La Pologne était volontiers présentée comme un Etat pacifiste et libéral opprimé par le despotisme russe. En réalité, la Pologne était dominée par une aristocratie animée de puissants désirs d'expansion aux dépens des voisins.¹⁷

En Angleterre, on était, en outre, étonnamment indifférent aux efforts réellement entrepris en Russie pour faire évoluer le pays de la barbarie à la culture, du féodalisme à la liberté. La libération des serfs par exemple avait eu lieu sans par trop attirer l'attention de l'opinion britannique. Les *mauvais* côtés du régime russe étaient en revanche l'objet d'une grande publicité. La condamnation d'une nation qui en opprime une autre était certes justifiée. Mais alors il fallait aussi être conséquent à l'égard de son propre pays, lorsque celui-ci procédait par exemple à la répression sanglante de la révolte aux Indes.¹⁸

En analysant la situation de la Russie, on abordait aussi le problème des Indes. L'expansion russe en Asie Centrale, qui avait éveillé de si grandes craintes pour la frontière des Indes, n'avait certainement pas pour but de menacer la domination britannique. Mais *si* les Britanniques voulaient consolider leur position aux Indes, il serait beaucoup plus important de pratiquer *là* une politique de réformes que d'augmenter le potentiel militaire: „ The Indian Mutiny taught us one of the best securities against its recurrence to be a due regard to native rights, associating the natives with us in *all* branches of the administration,

¹⁶ Ibid., 1863, pp. 193—194.

¹⁷ Ibid., pp. 232—234.

¹⁸ Ibid., 1864, pp. 38—40.

thus giving them a co-partnery interest, and while maintaining a native aristocracy not handing over peasantry to grasping landlords, or reckless chieftains. Russian serf emancipation is known to the natives of India, who will form very disparaging contrasts, if the Indian peasant is placed in a position inferior to that of the Russian".¹⁹

Lors du conflit germano-danois en 1864, les milieux pacifistes soulignèrent comment la politique allemande dévoilait de nouveau l'influence néfaste de l'idée de nationalité. Elle grandissait en Italie et en Hongrie, en Pologne, dans les provinces européennes de la Turquie et maintenant, avec une force renouvelée, dans le Slesvig-Holstein. C'était une illusion que de croire qu'on pouvait „ résoudre " le problème des nationalités en accordant l'autonomie totale à tous les groupes nationaux. Cela entraînerait un démembrement de la plupart des Etats européens et provoquerait une décadence culturelle aux conséquences néfastes. C'était justement à cause de cela qu'on se trompait si lourdement en identifiant l'indépendance nationale à la liberté, car la liberté ne peut s'épanouir que dans un milieu harmonieux où l'on tient compte des intérêts des différents groupes, et où la conduite de l'Etat n'est pas à la merci de passions nationalistes. La seule solution viable, c'était donc d'accorder l'indépendance aux nationalités dans le cadre d'un plus vaste ensemble, tout comme Alexandre II y avait songé au sujet de la Pologne, jusqu'à ce que l'insurrection de 1863 vînt mettre une fin tragique à ses tentatives. Ces considérations — qui concordaient d'ailleurs entièrement avec le point de vue qu'Emile de Girardin avait soutenu en France — furent exposées dans un éditorial du „ Herald of Peace " qui définissait nettement la conception que les pacifistes se faisaient du problème: „ Now, we must avow a very strong conviction, which we have long cherished, though its avowal may, perhaps, at first shock the prejudices of many whom we respect, that this idea of nationality is a poor, low, selfish, unchristian idea, at variance with the very principle of an advanced civilization, and must, so long as it is cherished and pursued with the headlong and passionate zeal which its advocates now display, prove fatal, not only to peace, but to all progress in liberty and good government".²⁰

¹⁹ Russia, Central Asia and British India, by a British Subject (James Long). London 1865, p. 22.

²⁰ The Herald of Peace, 1864, p. 18.

Cette condamnation sévère de l'idée de nationalité n'amenait toutefois pas les pacifistes à estimer que l'Angleterre devait aider le Danemark contre l'Allemagne. De toute façon, la guerre était une manière répréhensible de résoudre les conflits internationaux. Et même si la Prusse dans ce cas était apparemment l'agresseur, il n'appartenait pas au gouvernement britannique de s'ériger en juge dans cette affaire en constatant d'une façon sommaire que l'une des parties avait le droit pour elle. Comme tous les conflits internationaux, celui-ci était aussi dû à une série de causes assez complexes. A ceux qui soutenaient que l'Angleterre était obligée d'intervenir conformément à l'accord de Londres en 1852, les pacifistes répondaient que cet accord ne concernait qu'un règlement provisoire de questions litigieuses dans des circonstances bien déterminées. On ne pouvait l'interpréter comme une obligation de le maintenir, les armes à la main, durant une assez longue période.²¹ Les pacifistes prirent aussi des mesures pratiques pour empêcher une intervention britannique. En janvier 1864, le comité directeur de la Peace Society remit un mémoire au ministre des Affaires Etrangères Lord Russell. Ce mémoire, qui portait les signatures de Joseph Pease, Henry Richard et Samuel Guerny, déclarait notamment: „Your Memorialists have observed with satisfaction and gratitude the resolute spirit with which her Majesty's Government have adhered to the principle of non-intervention in the case of America and Poland. It appears to your Memorialists that the Dano-German question far from offering any ground for departing from this salutary principle, presents none of even those plausible pretexts usually urged in favour of armed intervention in other cases. — Neither clear political right on one side or the other, nor treaty obligations on our part, nor the supposed complicity of British interests in the point of issue, nor respect for popular sympathies, can be pleaded in excuse for staking the blood and treasure of England on this unintelligible quarrel ”.²²

La guerre prusso-autrichienne de 1866 fut une conséquence de la lutte pour le Slesvig-Holstein, mais n'eut aucune répercussion internationale, et cela surtout parce que la victoire de la Prusse fut si

²¹ Ibid., p. 40.

²² Ibid., p. 20.

rapide et si décisive. Aussi les pacifistes britanniques n'eurent-ils pas à combattre une activité quelconque en faveur d'une intervention. Ils se contentèrent de regretter que la popularité de Bismarck en Angleterre augmentât uniquement parce que sa politique cynique, fondée sur la force, avait été couronnée de succès. En ce qui concernait les événements mêmes de la guerre, ils laissèrent tomber quelques remarques ironiques au sujet de la Croix-Rouge internationale, récemment fondée par des gens bien-pensants qui croyaient pouvoir combiner la philanthropie et la guerre.²³

Lors de la guerre franco-allemande de 1870, les pacifistes britanniques encouragèrent leurs partisans français dans leurs efforts pour empêcher la guerre; la guerre étant devenue réalité, ils concentrèrent leurs efforts à empêcher une intervention de la part de la Grande-Bretagne. Une question d'une brûlante actualité à ce propos, c'était le danger que courait la Belgique de voir violer sa neutralité. A ce sujet, Henry Richard déclara que l'Angleterre ne pouvait guère être liée par le traité de 1839 en *toutes* circonstances. Car que serait-il arrivé si la Prusse en son temps avait accordé à la France le droit d'annexer la Belgique? Dans ces conditions, l'Angleterre aurait été incapable de remplir quelque garantie que ce fût. Elle n'aurait en tout cas pas pu compter sur une aide quelconque de la part de l'Autriche ou de la Russie, cela les événements de 1832 l'avaient clairement montré. Alors que nombre de pacifistes considéraient le traité de 1839 comme une phase importante dans les efforts entrepris pour assurer la paix en Europe, Richard soutenait qu'il n'était que le résultat d'une activité diplomatique traditionnelle et cynique.²⁴ Richard et ses partisans combattaient aussi, dans la mesure de leurs moyens, la campagne menée pour que l'Angleterre, par suite de la guerre sur le Continent, procédât à une augmentation considérable de ses dépenses d'armement.

Les pacifistes *américains* adoptaient à l'égard des conflits nationaux européens une attitude qui, dans ses grandes lignes, s'apparentait à celle de leurs partisans britanniques; d'ailleurs, pour des raisons toutes naturelles, ils n'avaient besoin, dans aucun des cas, de mener campagne

²³ Ibid., 1866, p. 90.

²⁴ Ibid., 1870, p. 119.

contre une intervention de la part des Etats-Unis. Il leur arrivait en revanche d'intervenir pour empêcher que des appels, émanant de défenseurs de la liberté combattant en Europe, n'émeuvent l'opinion américaine et surtout les milieux d'immigrants. Caractéristique à cet égard est la réaction qu'ils manifestèrent lorsque Lajos Kossuth séjourna aux Etats-Unis et lança un appel aux puissances occidentales, leur demandant d'empêcher une intervention de la Russie en cas d'un nouveau soulèvement hongrois. Dans une lettre à George Beckwith, William Jay, alors président de l'American Peace Society, écrivit que, même compte non tenu de ce que le recours à la force armée ne devait avoir lieu qu'en cas d'extrême nécessité, la „ loi de l'humanité ” invoquée par Kossuth était une notion très obscure. Car „ if we may not suffer Russia to *aid* Austria in crushing Hungary, why should we suffer Austria to crush her? Why should the „ law of humanity ” require us to permit England to crush Ireland, Canada or Jamaica, or Russia to crush Poland, or the French Republic to crush the Roman Republic? ” Il fallait d'ailleurs se rappeler que la cause de la liberté n'est jamais favorisée ni soutenue par le recours aux armes, mais qu'au contraire, plus la force militaire est puissante au début et plus la liberté est menacée. Aussi une campagne pacifique et une résistance passive sont-elles les moyens les plus efficaces pour à la fois obtenir et maintenir un régime libre.²⁵ L'attitude des pacifistes américains était donc nette et claire en ce qui concernait les conflits européens — et aussi d'ailleurs pour ce qui était des conflits où était engagé leur propre pays, comme le conflit de l'Orégon et la guerre contre le Mexique. La situation se présenta cependant tout autrement lorsqu'ils se virent placés en face de la guerre de Sécession et de ses problèmes particuliers.

Jusqu'à la veille du déclenchement des hostilités en 1861, le point de vue pacifiste avait apparemment de fortes chances de recueillir l'adhésion des parties en présence. Des deux côtés, on s'efforçait intensément de trouver une solution pacifique. Si plusieurs personnalités marquantes du mouvement pacifiste ne crurent pas pouvoir encourager sans réserve ces efforts, c'était parce qu'elles craignaient de voir une telle solution épouser le caractère d'un compromis impliquant l'accepta-

²⁵ Ibid., 1852, pp. 32—33.

tion du maintien de l'esclavage au sein de l'union. Une société libre et une société fondée sur l'esclavage ne pouvaient plus, à leur avis, coexister. Même la guerre était préférable à un compromis dans cette question. Cette conception fut soutenue avec une force toute particulière par Amasa Walker qui, dans une lettre à Charles Sumner, l'engagea à s'en faire l'avocat au sénat. Sumner fut naturellement assailli d'un autre côté, et notamment par le professeur T. C. Upham qui l'exhorta instamment à travailler au maintien de la paix en toute circonstance. Cette dernière intervention fut cependant vaine, car Sumner partageait l'opinion de Walker sur ce sujet. George Beckwith exposa un point de vue qui rallia d'assez nombreux suffrages. La véritable mission du mouvement pacifiste, déclarait-il, est de travailler à éviter la guerre entre *Etats*. Il ne lui appartenait pas de prendre parti lorsqu'il s'agissait, au sein d'un Etat isolé, d'une révolte que les autorités légales réprimaient par la force. En même temps, Beckwith soulignait cependant combien il était nécessaire de rester fidèle aux principes pacifistes fondamentaux. Il menait campagne contre la guerre et veillait à ce que les appels de paix émanant de la London Peace Society fussent diffusés d'une manière efficace. La guerre une fois déclenchée, il l'accepta cependant comme un fait inévitable, comme en témoigne sa déclaration à une réunion de l'American Peace Society à Boston, le 27 mai 1861. Il apparut également que son point de vue était soutenu par une solide majorité. Le président de la société — Gerry Smith — qui n'avait pu prendre part à la réunion — envoya une lettre dans laquelle il soutenait que cette guerre serait une guerre pour mettre fin à la guerre. „ When slavery is gone from the whole world, the whole world will then be freed not only from a source of war, but from the most cruel and horried form of war. For slavery is war as well as the source of war ”.²⁶ Cette conception eut des adhérents même parmi les „non-résistants”, ce qui montre à quel point l'esclavage était devenu un sujet d'indignation et un objet d'exécration.

Burrit en revanche adopta un tout autre point de vue. Il soutenait que la tyrannie et l'oppression aboutissaient toujours à la guerre. Pour éviter la guerre, il fallait supprimer ces maux, et naturellement aussi

²⁶ Merle Curti, *Peace or War*, p. 54.

l'esclavage qui était la pire forme d'oppression. Mais comme les Nordistes s'étaient aussi rendus coupables de cette ignominie, ils se devaient de prendre une véritable initiative pour arriver à la faire supprimer. Cela ne pouvait avoir lieu que par la libération des esclaves nègres contre dédommagement à leurs propriétaires. Plusieurs membres du mouvement pacifiste partageaient le point de vue de Burrit, mais, comme *groupe*, seuls les quakers restaient sur leurs positions de pacifistes absolus, ils refusaient de servir en temps de guerre ou de se faire remplacer, ce qui les exposa aux poursuites des autorités, dans le Nord comme dans le Sud.²⁷

L'attitude résignée, voire même dans plusieurs cas positive, adoptée par les membres du mouvement pacifiste américain à l'égard de la guerre, créa un certain climat d'opposition entre eux et les pacifistes anglais. Henry Richard réagit d'une manière particulièrement incisive. Il soutenait que mener une guerre pour faire abolir l'esclavage, c'était comme d'essayer d'exorciser le diable à l'aide de Belzébuth et que les arguments des Nordistes semblaient suspects lorsqu'ils faisaient valoir que l'abolition de l'esclavage serait un moyen efficace pour triompher des Sudistes.²⁸

Comme à plusieurs reprises auparavant, Cobden et Bright avaient une conception plus nuancée des événements. Bright soulignait que même s'il était par principe partisan de la paix, il fallait à tout moment juger les phénomènes d'une façon objective et réaliste. „ I cannot for the life of me see upon any of those principles upon which States are governed now — I say nothing of the literal words of the New Testament — I cannot see how the state of affairs in America with regard to the United States Government could have been different from what it is at this moment ”.²⁹

Même si Cobden aussi bien que Bright sympathisaient avec les Nordistes, ils soulignaient dans des lettres adressées à Charles Sumner que les Nordistes, par leur politique protectionniste, s'étaient créé de nombreux ennemis en Angleterre. Ni les libéraux, ni les dirigeants du

²⁷ Voir M. E. Hirst, op. cit., pp. 430—451.

²⁸ The Herald of Peace, 1861, pp. 246—248.

²⁹ Hirst, op. cit., p. 288.

mouvement ouvrier ne se laissèrent cependant entraîner à considérer de ce fait les Sudistes comme les champions des idées libre-échangistes. Lorsqu'on fit valoir cet argument à une réunion en 1861, le dirigeant Ernest Jones répondit: „Free trade in what? Free trade in the lash, free trade in the branding-iron, free trade in chains? ”.³⁰

Le gouvernement Palmerston soutint cependant les Sudistes, notamment en les reconnaissant comme belligérants. Cette décision fut saluée avec satisfaction par Henry Richard qui affirmait que la situation était maintenant la même que lors de la guerre d'indépendance des Grecs, de la libération des colonies sud-américaines se délivrant du joug de l'Espagne, ou de la guerre de libération des colonies nord-américaines se débarrassant de la tutelle de l'Angleterre. Richard avait dès l'origine été partisan de la „sécession ” des Etats du Sud, ce qui l'amena logiquement à les reconnaître comme une nation propre. L'attitude de Richard dans cette affaire est un exemple extrême de la manière dont certains pacifistes peuvent considérer un état de paix formel comme une valeur absolue, sans prendre en considération si cet état est maintenu en opprimant la liberté et la dignité humaine ou s'il porte nettement en germe une nouvelle épreuve de force beaucoup plus vaste.³¹

D'un autre côté, le pacifisme absolu de Richard l'amena à lutter sur le même front que Cobden et Bright, lorsqu'il s'agit d'apaiser l'indignation et l'excitation provoquées par „l'affaire du Trent”, où un navire de guerre des Etats du Nord avait arraisonné un bâtiment britannique et avait fait prisonniers deux envoyés du gouvernement sudiste qui se trouvaient à bord. En même temps que les partisans du mouvement pacifiste luttaient contre le climat toujours plus belliqueux qui régnait en Angleterre, ils insistaient auprès de leurs alliés en Amérique pour qu'ils fassent comprendre aux Nordistes que ceux-ci, après leur violation du droit international, devaient donner satisfaction à l'Angleterre et libérer les prisonniers. A ce sujet, les lettres adressées par Bright à Sumner revêtirent une importance particulière. Elles furent présentées au gouvernement de Lincoln et firent d'autant plus impression que leur auteur était connu comme un honnête avocat de la cause des Nordistes

³⁰ G. D. H. COLE, *Chartist Portraits*, London 1941, p. 353.

³¹ LEWIS APPLETON, *Memoirs of Henry Richard*, London 1889, pp. 60—61.

en Angleterre. Le litige se termina d'ailleurs par la libération des prisonniers. Un autre conflit de caractère grave vit aussi le jour au cours de la guerre de Sécession: „l'affaire de l'Alabama”, qui devait son nom à un navire construit en Angleterre et destiné à servir dans la guerre de course contre les Nordistes. Alors même que „l'Alabama” était en voie de construction, le consul américain à Liverpool avait protesté et exigé la confiscation du navire. Les autorités britanniques demandèrent à des légistes de la couronne d'émettre leur avis, et l'affaire traîna en longueur. Entre-temps „l'Alabama” avait pris la mer, apparemment pour procéder à un tour d'essai, mais en réalité pour commencer son activité belliqueuse. Des navires britanniques lui procurèrent l'équipement nécessaire en canons et en munitions soit dans les eaux territoriales britanniques, soit dans le voisinage des Açores. Outre „l'Alabama”, trois autres bâtiments furent équipés de la même façon en Angleterre. „L'Alabama” était le plus rapide d'entre eux et causa de grands dommages à la navigation des Nordistes jusqu'à ce qu'un des croiseurs leur appartenant réussit à le couler dans la Manche en 1864. Ces courses suscitèrent l'indignation en Amérique, indignation qui fut loin de diminuer lorsque le gouvernement britannique repoussa une proposition américaine présentée en pleine guerre et suggérant de soumettre l'affaire à l'arbitrage. Du côté britannique, on soutint qu'une loi de 1819 empêchait les autorités de mettre l'embargo sur des bâtiments non armés; soumettre l'affaire à l'arbitrage, c'était presque se reconnaître coupable. Ce point de vue fut également maintenu après la fin de la guerre. Et lorsque le gouvernement britannique adopta enfin une attitude plus positive à l'égard de la proposition d'arbitrage, les négociations échouèrent parce que les Etats-Unis augmentèrent leurs revendications et demandèrent réparation pour toute l'attitude neutre de l'Angleterre pendant la guerre. Cela n'empêcha cependant pas les pacifistes britanniques de continuer à exercer une pression sur le gouvernement pour l'amener à continuer ses efforts dans la voie de l'arbitrage. Lors d'une rencontre avec une délégation de la Peace Society en mars 1868, le ministre des Affaires Etrangères, Lord Stanley, s'exprima avec optimisme sur les chances d'un règlement pacifique. Les années passées aux Etats-Unis lui avaient appris que la langue colorée et quelque peu violente des Américains n'était sans doute qu'un moyen de canaliser le mécontente-

ment du peuple. Si on en venait à des négociations concrètes, ils se révéleraient sans aucun doute beaucoup plus raisonnables.³²

Il apparut toutefois peu facile d'apaiser l'atmosphère d'indignation qui régnait, et, fait caractérisant bien la situation, les dirigeants du mouvement pacifiste américain n'étaient pas très „ chauds ” dans l'affaire d'arbitrage. Certains d'entre eux — et notamment Charles Sumner — estimaient même qu'on devait *forcer* l'Angleterre à verser d'importantes compensations.³³

Après de nouvelles et difficiles négociations, on réussit cependant, le 8 mai 1871, à conclure un traité américo-britannique et à soumettre „ l'affaire de l'Alabama ” à une cour d'arbitrage. Les règles établies dans le traité et le cours ultérieur de l'affaire feront l'objet d'un prochain chapitre.

³² The Herald of Peace, 1868, p. 45.

³³ Merle Curti, op. cit., p. 91.

CHAPITRE VI

L'IMPÉRIALISME

L'année 1871 marque la fin de la période qui, au point de vue politique, est caractérisée par la formation des nouveaux Etats nationaux que sont l'Italie et l'Allemagne ainsi que par la consolidation des Etats-Unis après la guerre de Sécession. Au point de vue économique, elle est — en tout cas en ce qui concerne l'Europe — caractérisée par l'expansion du libre-échange qui dans le traité de commerce de 1860 entre la Grande-Bretagne et la France ou „ traité de Cobden ” voit l'exemple classique à suivre.

Après 1871, le rapport des grandes puissances est marqué par la suprématie allemande en Europe, la vie économique par un déclin graduel du libre-échange au profit du protectionnisme, évolution que la crise de 1873 ne fera qu'accélérer. Les nouveaux courants se manifestent par la formation de cartels et de trusts et par l'application de droits protecteurs. Le tarif douanier allemand de 1879 favorisant particulièrement les intérêts de l'agriculture symbolise d'une façon caractéristique l'évolution qui a eu lieu. Peu à peu, pratiquement tous les Etats du continent européen utilisèrent des taxes douanières protectionnistes et, dans la plupart des cas, celles-ci s'appliquaient aussi bien à l'agriculture qu'à l'industrie.

La nouvelle politique douanière fut souvent cause de tensions dans les rapports entre Etats, et surtout entre la France et l'Italie. De 1887

à 1890, il y eut une véritable guerre douanière entre les deux pays, et ce ne fut qu'en 1899 que leurs relations redevinrent normales grâce à la signature d'un traité de commerce. La politique douanière troubla également les rapports entre la France et la Suisse. Quant à la Russie, elle ne voyait pas du tout d'un bon œil le protectionnisme agraire de l'Allemagne; de son côté, elle irritait d'ailleurs les industriels allemands en appliquant des droits de protection sur les produits industriels. Parmi les pays nordiques, le Danemark, à l'instar de la Grande-Bretagne, resta fidèle au libre-échange, tandis que la Suède et la Norvège furent entraînées par le courant protectionniste. Cette nouvelle direction fut marquée par l'abrogation en 1895 de la loi bilatérale de 1874 par laquelle les deux pays s'étaient réciproquement accordé des conditions particulièrement avantageuses.

Les effets des différends commerciaux furent souvent très nuisibles parce qu'ils venaient renforcer des divergences d'ordre politique. Ce fut surtout le cas pour les relations entre la France et l'Italie qui devinrent très tendues après l'occupation de la Tunisie par les Français et l'adhésion consécutive de l'Italie à l'alliance germano-autrichienne. Pour ce qui est des rapports entre l'Allemagne et la Russie, le protectionnisme venait jeter de grandes ombres sur la politique traditionnellement russophile de Bismarck, et, dans les pays nordiques, l'abrogation de la loi de 1874 eut lieu en même temps que s'aggravait le conflit unionnel entre la Suède et la Norvège.

Parmi les grandes puissances, l'Angleterre fut la seule à rester fidèle aux principes fondamentaux du libre-échange. En revanche, le mouvement protectionniste sur le continent favorisait les tendances impérialistes de la politique britannique. Des courants analogues s'étaient indubitablement aussi manifestés à l'époque classique du libre-échange, ce qui s'exprima nettement et cyniquement dans la manière dont on força littéralement la Chine à adopter le libre-échange. Avant l'essor du protectionnisme sur le continent, le gouvernement de Disraeli (1874—1880) avait d'ailleurs aussi mené une politique impérialiste très marquée, puisque caractérisée par l'achat des actions de Suez, la proclamation de l'empire des Indes, l'acquisition de l'île de Chypre et le rôle dominant joué par les Britanniques au Congrès de Berlin en 1878. On se rendit compte combien les objectifs impérialistes étaient déjà bien ancrés dans

L'IMPÉRIALISME

la politique britannique, lorsque le gouvernement de Gladstone se vit obligé de procéder à une intervention militaire auprès de l'Égypte pour sauvegarder les intérêts britanniques, action qui fut suivie d'une expansion coloniale britannique en Afrique.

Ce ne fut cependant qu'au cours des années 1880 que l'impérialisme se vit doter d'une idéologie clairement définie. Les Britanniques y apportèrent les plus importantes contributions, mais dans d'autres pays également apparurent des avocats de cette tendance tout bourrés d'arguments plus ou moins valables. Les différents Etats se servaient de raisonnements presque analogues lorsqu'ils se lançaient dans l'expansion coloniale. De cette manière, l'idéologie impérialiste eut un champ de résonance international tout comme les principes libre-échangistes et l'idée de nationalité. Les arguments essentiels consistaient le plus souvent à avancer que les Etats industriels avaient toujours besoin de nouveaux débouchés pour pouvoir écouler leur surproduction, et maintenant que les Etats européens, dans l'ensemble, étaient passés au protectionnisme, il fallait de préférence chercher ces nouveaux marchés dans les colonies. Aussi s'agissait-il d'étendre son empire colonial, et les Etats qui n'avaient pas de colonies furent fermement décidés à s'en procurer. Les colonies étaient appelées à jouer un rôle essentiel non seulement comme débouchés pour les produits manufacturés, mais aussi comme fournisseurs de matières premières comme le coton par exemple, ou le caoutchouc, ou les phosphates ou le pétrole. Pour assurer les relations avec les territoires d'outre-mer, il fallait une puissante flotte de guerre, et pour que celle-ci pût, à tout moment, fonctionner d'une manière efficace, il fallait des ports ravitailleurs en charbon répartis en différents points du globe. Des considérations stratégiques de cette nature ont d'ailleurs toujours joué un rôle de premier plan dans la politique coloniale, mais elles furent maintenant accentuées davantage dans un cadre plus vaste, comme éléments d'un „ programme culturel ”. Plus qu'auparavant, on se proposait apparemment d'éduquer „ les races inférieures ”, ou, pour reprendre la formule française, de „ mener à bien une mission civilisatrice ”, ou bien encore, selon l'appel de Kipling, de „ take up the white man's burden ”.

Pour obtenir l'adhésion des masses à leur programme, les champions de l'impérialisme cherchaient à exploiter les possibilités de propagande efficace qu'offrait la démocratisation croissante de la vie publique. Leur

programme conquérait d'ailleurs facilement les masses, car il en appelait à l'orgueil national, à l'esprit de hardiesse et de témérité et provoquait une sorte d'extase grâce aux immenses nouvelles perspectives que la politique coloniale permettait d'entrevoir et qui étaient bien faites pour mettre un peu d'animation et de couleurs dans la grise monotonie de la vie quotidienne. Les impérialistes faisaient d'ailleurs aussi miroiter des avantages plus concrets sous forme d'un niveau de vie plus élevé garanti par un gouvernement stable et une puissance militaire efficace. Mais les impérialistes se heurtaient cependant à une vive opposition venant de plusieurs côtés. En Angleterre, cette opposition était caractérisée par des idées libérales, tandis que sur le continent d'autres éléments entraient souvent dans sa composition.

C'était notamment le cas de l'Allemagne où Bismarck, se fondant sur des considérations d'ordre politique et stratégique, s'opposa longtemps à une politique coloniale active, et aussi celui de la France où l'opposition à la politique coloniale de Jules Ferry était dictée par la crainte que cette dispersion des forces de la nation ne diminue les chances de reconquérir l'Alsace-Lorraine. Dans aucun des cas cependant, l'opposition n'arriva à arrêter les progrès de l'impérialisme qui s'affirmait avec une force croissante au sein des grandes puissances. Il se manifesta sous forme d'annexions de contrées lointaines comme pour l'Angleterre, la France et l'Allemagne, ou sous forme d'expansion à partir de son propre territoire national, comme c'était le cas pour la Russie (vieille tradition tzariste) ou comme tentative de dominer les Etats voisins, comme le reflétait la politique de l'Autriche dans les Balkans.

En Allemagne, l'impérialisme eut son véritable essor sous Guillaume II et apparut sous les traits caractéristiques du pangermanisme, — mouvement qui remontait aux guerres de libération contre Napoléon, — qui s'était consolidé pendant la lutte menée pour la formation de l'unité allemande et acquit encore plus de force grâce aux théories racistes de Gobineau et de Chamberlain et à la philosophie de force de von Treitschke.

En 1891 fut fondé le „Alldeutscher Verband”, association qui se proposait de sauvegarder le génie allemand, le „Volkstum” en deçà et au-delà des frontières, de travailler à consolider un „Etat national” allemand où la population germanophone des Etats voisins — Autriche, Suisse et Pays-Bas — aurait sa place et, en dernier lieu, à contribuer à

favoriser la domination allemande dans d'autres parties du monde. Dans la circulaire diffusée à l'occasion de la fondation de cette association, ce dernier point était commenté de la façon suivante: „Über See muss in Zukunft der Blick des deutschen Bürgers — wie der der Hansa — gerichtet sein, als „Weltbürger“ soll der Deutsche sich fühlen, nicht im Sinne desjenigen, der sich überall in alles schickt, sondern im Sinne der Briten, der sich in jedem Kontinent zu Hause fühlt”.¹ „Die Alldeutschen” se fondaient sur la thèse de la disparité fondamentale des races. Contrairement aux „pantheutons”, ils ne voulaient pas inclure dans une „Grande Germanie” des pays comme le Danemark ou la Suède. Les Allemands appartenaient d'une façon indubitable à une race supérieure. Dans leur propagande, „die Alldeutschen” utilisaient, dans une grande mesure, des arguments antisémitiques, mais en appelaient par ailleurs le plus à la crainte d'une hégémonie slave en Europe.

Pour consolider la situation de l'Allemagne, ils élaboraient des projets relatifs à un territoire douanier d'un seul tenant, une „Mitteleuropa” où l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie joueraient un rôle prépondérant.² Ce grand „marché commun” servirait à contrebalancer l'empire britannique, le grand empire russe et la „Pan-Amérique”. „Die Alldeutschen” s'inquiétaient de l'émigration croissante vers ces derniers territoires. Les émigrants allemands risquaient manifestement de perdre leur génie allemand, leur „Volkstum”. Aussi s'agissait-il de maintenir les contacts grâce à la propagande et à un travail d'organisation. Mais

¹ ALFRED KRUCH, *Geschichte des Alldeutschen Verbandes*, 1890—1939. Wiesbaden 1954, p. 8.

² L'idée de la „Mitteleuropa” se heurtait d'ailleurs dans une certaine mesure à celle du „pangermanisme”. FRIEDRICH NAUMANN, qui lança l'idée au cours de la première guerre mondiale, déclare à ce sujet: „Und über das alles, über deutsche, französische, dänische, polnische Reichsdeutsche, über magyarische, deutsche, rumänische, slovakische, kroatische, serbische Ungaren, über deutsche, tschekische, slowakische, polnische, südslawische Österreicher denken wir uns nochmals den *Oberbegriff Mitteleuropa*. Mitteleuropa wird im Kern deutsch sein, wird von selbst die deutsche Welt- und Vermittlungssprache gebrauchen, muss aber vom ersten Tage an Nachgiebigkeit und Biegsamkeit gegenüber allen mitbeteiligten Nachsprachen zeigen, weil nur so die grosse Harmonie emporwachsen kann, die für einen allzeitig umkämpften und umdrängten Gross-staat nötig ist.” *Mitteleuropa*, Berlin 1915, pp. 100—101.

le plus pressé, c'était d'imprimer un autre cours au flot d'émigrants et de veiller à ce que la plupart d'entre eux fussent dirigés vers les colonies allemandes.

En dehors de l'Europe, l'impérialisme se manifesta peu à peu d'une façon très nette aux Etats-Unis. En apparence, c'était là rompre d'une façon manifeste avec „ la tradition américaine ” qui enseignait que l'Etat avait des fonctions nettement délimitées dans la vie de la nation, que les Etats-Unis étaient, pour ainsi dire par nature, tenus à ne pas se mêler des affaires d'autres pays, sauf dans les cas où il s'agissait de défendre les intérêts vitaux de l'hémisphère occidental. A ce propos, on a cependant fait valoir que l'expansion nord-américaine du siècle dernier portait elle-même en son sein plusieurs des éléments fondamentaux de l'impérialisme, ce qui s'était manifesté sous forme de pressions économiques et politiques et, si nécessaire, par le recours aux moyens militaires — comme dans les guerres contre les Indiens ou contre le Mexique. Bien des étapes décisives de cette expansion furent ainsi parcourues grâce aux efforts d'un pouvoir central puissant. Que ces efforts politiques et militaires se manifestaient si peu, était dû à ce que les adversaires étaient faibles et pouvaient être vaincus sans trop de forces militaires.³

Après la guerre de Sécession et la fin de „ l'expansion naturelle ” marquée par l'achat de l'Alaska en 1867, les bases étaient jetées qui devaient permettre aux Etats-Unis d'étendre éventuellement leur influence à d'autres pays. Cette tendance se manifesta dans les efforts entrepris pour faire de la doctrine de Monroe, à l'origine pur programme politique de défense, le fondement naturel d'une „ aide collective américaine ” sous la conduite des Etats-Unis. Celui qui, le premier, se fit l'avocat de cette tendance, ce fut James Blaine, ministre des Affaires Etrangères de 1880 à 1881 et de 1889 à 1892. Cette tendance fut soulignée encore davantage par la politique de Théodore Roosevelt. Il concevait la doctrine de Monroe comme un article de foi, et, comme c'est souvent le cas en matière de foi, il lui donna sa propre interprétation. A son avis, la doctrine de Monroe ne chargeait pas seulement les Etats-Unis de défendre l'intégrité de l'hémisphère occidental, mais aussi de veiller à ce que les conditions politiques et sociales dans les différents Etats

³ ERICH MARCKS, *Die imperialistische Idee der Gegenwart*, Dresden 1903, p. 23.

américains fussent de nature à ne pas pouvoir provoquer d'intervention militaire de la part d'Etats étrangers. Voici que se dessinait l'idée que les Etats-Unis devraient jouer le rôle d'une sorte de force de police internationale. La pensée d'acquérir des colonies n'était pas non plus étrangère à Théodore Roosevelt. Il se déclara d'accord avec ceux qui estimaient qu'on devait soumettre les peuples barbares pour les amener à la civilisation — dans ce travail le missionnaire, le commerçant et l'officier avaient tous un rôle évident à jouer.⁴ Le développement de relations pacifiques n'avait lieu qu'au sein des peuples civilisés. Dans cet ordre d'idées, il se déclarait en profond désaccord avec les pacifistes, car ceux-ci ne comprenaient pas qu'ils demandaient des choses réciproquement inconciliables lorsqu'ils exigeaient la paix à tout prix et en même temps le droit et la justice.⁵

Sa conception foncièrement impérialiste avait amené Théodore Roosevelt à faire tout ce qu'il pouvait pour accroître la puissance navale des Etats-Unis alors qu'il était ministre de la marine (1897 à 1898). Ce qui le rendait sans cesse soucieux, c'était que, depuis la guerre de Sécession, le „fighting spirit” des Américains ne s'était manifesté que dans le domaine économique. La formation de monopoles à capital privé qui était en grande partie due à cette rivalisation, avait accentué les oppositions de classes et affaibli la puissance de la nation. La politique étrangère était en conséquence devenue hésitante et, soulignait Roosevelt, on assistait à ce phénomène étrange et dangereux de capitalistes et de pacifistes qui, mus par des motifs fort différents, s'opposaient à la constitution d'une force défensive efficace. Aussi là guerre contre l'Espagne en 1898 (à laquelle Roosevelt participa en qualité de colonel dans un corps de cavalerie composé de volontaires „The Rough Riders”) dévoila-t-elle des faiblesses et des défauts essentiels. Dans son autobiographie, Roosevelt souligne combien les Américains ont dû payer cher ce manque de préparation, car ils n'apprennent que par les catastrophes et non par l'expérience. Comme président à partir de 1901, Roosevelt réalisa ses buts impérialistes en réglant la question des rapports avec Cuba et les Philippines et en organisant plus tard en Colombie la révo-

⁴ *The strenuous Life*, New York 1902, pp. 293—294.

⁵ *An Autobiography*, London 1913, p. 578.

L'IMPÉRIALISME

lution qui aboutit à la proclamation de la république du Panama ; celle-ci céda la zone du canal aux Etats-Unis. L'occupation des îles achevèrent de faire des Etats-Unis une puissance du Pacifique. Grâce à sa médiation entre la Russie et le Japon, Roosevelt parvint à obtenir un équilibre des puissances satisfaisant en Extrême-Orient et une garantie contre un morcellement de la Chine.

Les répercussions de la guerre en Extrême-Orient sur la politique des grandes puissances européennes, et notamment le rôle joué par cette guerre en tant que toile de fond de la démonstration allemande à Tanger, retinrent également l'attention de Roosevelt, ce qui montre bien de quel oeil perspicace il entrevoyait le caractère „ global ” de l'équilibre des puissances. En 1911, il s'exprimait ainsi à ce sujet : „ As long as England succeeds in keeping up the balance of power in Europe, not only on principle, but in reality, well and good ; should she, however, for some reason or other fail in doing so, the U.S. would be obliged to step in, at least temporarily, in order to re-establish the balance of power in Europe, never mind against which country or groups of countries our efforts have to be directed. In fact, we ourselves are becoming, owing to our strength and geopolitical situation, more and more the balance of power of the whole globe ”.⁶

Il va de soi que la théorie impérialiste joua un rôle très limité dans le développement des idées internationalistes. Le processus d'internationalisation, prévu par les champions de l'impérialisme, consistait plutôt en un accroissement continu et en une consolidation des grandes puissances et représentait donc juste le contraire de l'évolution vers une décentralisation où les petits Etats devaient être des éléments de stimulation et dont le but serait une fédération mondiale démocratique, évolution qu'avaient prévu Rousseau et plusieurs prophètes sociaux et nationaux du 19^e siècle. Et, contrairement aux partisans du libre-échange, les impérialistes soulignaient que la réalisation de leurs idées ne permettrait pas un désarmement général, mais qu'elle aboutirait au contraire nécessairement à un accroissement des armements. Ils trouvèrent le fondement théorique de leur point de vue à ce sujet dans la

⁶ TYLER DENNETT, *Roosevelt and the Russo-Japanese War*, Baltimore 1924, p. 1.

L'IMPÉRIALISME

thèse du droit naturel du plus fort, thèse inspirant des courants d'idées que nous étudierons de plus près dans le chapitre suivant. Cela ne revient pas à dire que la doctrine impérialiste prit un caractère agressif en toutes circonstances. L'impérialisme britannique soulignait par exemple que l'idée d'une „ plus grande Bretagne ” signifiait que devait se poursuivre le développement organique de l'esprit de collaboration, du respect volontaire de certaines normes communes qui avaient créé la vie politique et sociale si particulière aux Britanniques. Ces idées relatives à une confédération de la Grande-Bretagne et de ses colonies, lancées au cours des années 1880 par Sir Charles Dilke, James A. Froude et John R. Seeley, devaient plus tard être prônées avec force par une personnalité marquante, Joseph Chamberlain.⁷ L'idée d'une si vaste communauté entre les peuples anglo-saxons (certains y incluaient aussi les Etats-Unis) était cependant strictement limitée aux Blancs. Une future confédération serait fondée sur la communauté de race, de langue, de religion et d'intérêts. Dans la pratique, le dernier facteur se révéla très faible ; ce fut le manque de communauté dans ce domaine qui rendit manifeste l'insuffisance des autres formes de communauté et donna un caractère utopique à l'idée de confédération. Ce ne fut qu'après la consécration de principe de l'indépendance politique des „ dominions ” qu'il fut possible d'aboutir à une certaine coordination des intérêts économiques et à une forme toute spécifique de solidarité „ supranationale ”.

L'impérialisme, la course aux armements, les situations critiques provoquées dans les zones de conflits d'intérêts entre les grandes puissances (Maroc, Balkan) mettaient le mouvement pacifiste en face de plusieurs nouvelles et lourdes tâches. Malgré le climat rude qui caractérisait l'atmosphère internationale, les pacifistes pouvaient en tout cas constater avec satisfaction que les antagonismes et les différends n'aboutissaient pas à la guerre entre les grandes puissances européennes et qu'il n'y avait pas d'autres guerres non plus en Europe. Mais la dangereuse tension qui régnait toujours engageait à faire de nouveaux efforts pour éviter la catastrophe et, si possible, limiter les conflits armés au cas où ils éclateraient. Le mouvement pacifiste s'orienta donc de plus

⁷ JACQUES GAZEAU, *L'impérialisme anglais*, Paris 1903, p. 169.

L'IMPÉRIALISME

en plus vers la solution de problèmes concrets; c'était là un objectif qu'illustre le travail accompli en faveur de la question d'arbitrage. La démocratisation de la vie publique que l'impérialisme essayait d'exploiter pour atteindre ses buts agressifs, les dirigeants du mouvement pacifiste, eux, essayaient de la cultiver comme un appui essentiel dans des questions de cette nature.

CHAPITRE VII

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

§ 1. COOPÉRATION TECHNIQUE

Une caractéristique marquante de l'internationalisme au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, ce sont les nombreuses conventions et organisations qui virent le jour dans toute une série de domaines différents, techniques, économiques, politiques, humanitaires, artistiques et scientifiques.

La cause de cette évolution est évidente : les grands progrès techniques, notamment en ce qui concerne les communications, et le développement rapide du commerce mondial. Dans certains secteurs, les nouveaux moyens techniques eux-mêmes demandaient pour ainsi dire une coopération internationale. C'était avant tout le cas pour *la télégraphie*. Le territoire d'Europe où il était le plus nécessaire et le plus pressant d'établir des accords dans ce domaine, c'était la Confédération germanique. En 1851 fut établi un traité entre les Etats membres. Il décidait que les lignes interétatiques seraient installées sans solution de continuité, de façon à éviter dorénavant la remise du texte du télégramme à chaque frontière. En outre, l'appareil Morse fut reconnu appareil officiel, les conditions de paiement furent réglées par une division en zones et les tarifs calculés d'après la distance en ligne droite entre lieu d'expédition et lieu de destination. Après quelques années seulement, des accords analogues furent signés par plusieurs Etats. Les accords de Bruxelles en 1858 permirent ainsi à 11 Etats du continent

européen de signer des accords mutuels, et à une conférence à Paris en 1865 se trouvaient représentés 20 pays. La Grande-Bretagne participa pour la première fois en 1871—1872 lors de la Conférence de Rome, car, à cette époque seulement, ses services télégraphiques étaient passés aux mains de l'Etat. La conférence de Paris confirma l'approbation de l'appareil Morse reconnu comme le seul valable et stipula que le franc-or serait l'unité de monnaie utilisée lors de l'établissement des tarifs internationaux et des règlements entre pays. Elle établit ensuite le droit général pour chacun d'utiliser les lignes internationales. Les gouvernements des différents pays se virent confier le soin de veiller aux télégrammes à longue distance. Chaque Etat signataire de l'accord avait le droit d'utiliser codes et chiffres dans les télégrammes de l'Etat et des services publics. En outre, les Etats membres pouvaient librement employer leur propre langue dans la nouvelle association qui fut appelée *L'Union télégraphique internationale*, la première grande administration internationale que nous connaissons.

L'organisation se développa rapidement. A la conférence de Vienne en 1868, les deux premiers pays non-européens étaient représentés, à savoir les Indes Britanniques et la Perse. A cette conférence, on décida de créer un bureau télégraphique international permanent. Le gouvernement suisse fut chargé de mettre sur pied le nouvel organe central, le Bureau de Berne.

A la conférence de Rome en 1871—1872 fut discutée une question importante de droit international, à savoir la neutralisation des câbles télégraphiques en temps de guerre. (La même question sera étudiée plus tard par l'Institut de droit international). Deux Américains avaient envoyé des observations au sujet de cette question. L'un d'eux était Samuel F. B. Morse qui, dans sa lettre, souligna surtout le rôle du télégraphe comme facteur de paix: „In the interest of the welfare of humanity, of that „Peace on Earth” that the angels proclaimed at the coming of the Savior . . . I hope that the Conference will not adjourn without adopting a resolution asking the universal protection of all nations for this powerful agent of civilization”. La conférence jugea cependant que cette question était d'ordre politique et se contenta en conséquence d'émettre une „opinion”, en attirant l'attention des gouvernements sur les points de vue exprimés dans les deux lettres.

COOPERATION TECHNIQUE

Le gouvernement italien fut ensuite prié de faire parvenir cette „ opinion ” aux gouvernements intéressés.¹

Ce fut également la Confédération germanique qui prit l'initiative d'accords interétatiques concernant *les services postaux*. L'Autriche commença en simplifiant en 1842 son système postal d'après le modèle britannique. La même année, elle signa une convention postale avec la Bavière, le duché de Bade et la Saxe, et l'année suivante avec la dynastie Thurn und Taxis qui, de longue date, avait le monopole du trafic postal dans de grandes parties du territoire proprement allemand. Ainsi l'Allemagne centrale et celle du Sud furent-elles rattachées au système postal autrichien; en 1844, un accord fut également signé avec la Prusse. En 1850, l'union postale germano-autrichienne vit le jour, et l'année suivante, la première conférence postale allemande fut tenue à Berlin. On y adopta le libre transit pour les pays membres, et on uniformisa l'évaluation des distances, les échelles de poids ainsi que l'unité de monnaie. Pour la première fois était ainsi créée une union fondée sur la fusion de plusieurs Etats autonomes en une seule zone postale; pendant les négociations, certains délégués déclarèrent que l'objectif qu'on devait se proposer, c'était une association de tous les pays d'Europe. Mais l'initiative dans ce sens fut prise par un pays situé hors d'Europe: les Etats-Unis. Ceux-ci souffraient en effet beaucoup de ce que les relations postales avec l'Europe étaient grévées d'une série de taxes dont le décompte était extrêmement détaillé et minutieux. Un projet américain visant à réformer cet état de choses résulta en une conférence à Paris en 1863; 20 pays y étaient représentés. Dans son discours de bienvenue, le directeur des Postes françaises souligna que la conférence était une manifestation naturelle de la tendance internationale de l'époque, celle qui faisait notamment qu'aucune nation ne se sentait inférieure en s'instruisant de l'exemple d'autres nations. Pour sa part, il constatait que sa fierté nationale ne souffrait pas d'avoir à reconnaître que, dans le domaine postal, la France s'était inspirée de la réforme postale anglaise et de la taxe postale uniforme;

¹ GEORG ARTHUR COLDING Jr., *The International Telecommunication Union. An experiment in International Cooperation*, Leiden 1952, p. 27.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

à l'Allemagne et aux Pays-Bas elle avait emprunté le système des lettres à valeur déclarée, à la Belgique, les boîtes postales à colonne et le système des bureaux de poste ambulants. Sans doute des rapprochements internationaux ne pouvaient-ils abolir la guerre — ajouta-t-il — car on ne pouvait éliminer les passions humaines, mais ils la retarderaient et établiraient des bases de paix. De nouvelles guerres entravèrent toutefois bientôt la réalisation des principes de coopération postale adoptés par la conférence de Paris. Il s'agissait notamment d'un projet allemand d'union postale mondiale de 1868 dont la discussion dut être reportée à cause de la guerre franco-allemande de 1870—1871. En 1874 seulement, le congrès prévu put se réunir à Berne où étaient représentés 22 pays. On y adopta des accords d'importance capitale pour le développement des services postaux modernes, notamment en ce qui concerne la taxe postale uniforme. Pour veiller à l'application des décisions dans la pratique, le congrès créa un bureau international ayant son siège à Berne. L'association avait d'abord été appelée „L'Union générale des postes”. A partir de 1876, elle reçut un nom plus conforme et plus grandiose: l'*Union postale universelle*.

Dans le domaine économique, on adopta un grand nombre de conventions. Citons les accords monétaires comme l'Union latine de 1865, la Convention scandinave de 1875 ainsi que la création du Bureau international pour la protection de la propriété industrielle en 1883.

Dans le domaine de la vie intellectuelle, on procéda à la conclusion d'accords de grande portée. Les lois relatives à la protection de la propriété littéraire, adoptées dans certains pays européens — avant tout en France — au lendemain de la Révolution française, sont à l'origine de ces accords. Durant les années 1870, on travailla à assurer une base internationale à la protection des œuvres de l'esprit. Ces efforts aboutirent à la convocation d'un congrès à Paris en 1878, où l'on décida de créer une organisation, l'Association littéraire internationale. Victor Hugo fut élu comme son premier président, et il souligna qu'il ne s'agissait pas simplement ici d'une communauté professionnelle, mais d'une inspiration pleine de promesses quant au développement d'une compréhension internationale: „L'Association littéraire internationale vivra. L'union de tous les esprits a été le rêve constant de ma vie. La race des littérateurs, race rare, marchera devant; les peuples la suivront. La paix

COOPERATION TECHNIQUE

universelle sortira de cette immense fraternité spirituelle. J'ai toujours pensé que de l'alliance des lettres surgirait la pacification des âmes!"²

La convention internationale de Berne de 1886 pour la protection des œuvres littéraires et artistiques permit à cet esprit international de trouver son expression juridique concrète. Le principe fondamental de cette convention était en effet que les œuvres de l'esprit d'origine étrangère doivent, en principe, être traitées par la loi comme si elles étaient des œuvres nationales.

La coopération internationale scientifique se développa également avec rapidité. C'était surtout le cas pour les sciences naturelles où les prévisions météorologiques et les recherches sur le magnétisme terrestre rendaient une telle coopération absolument nécessaire. En 1853 se tint à Bruxelles un congrès international de météorologie où étaient représentés plusieurs pays européens et les Etats-Unis.

L'étape suivante dans cette coopération scientifique fut la fondation de l'Association internationale de géodésie en 1864 et, en 1874, du Bureau international des poids et mesures, intimement lié à cette branche de recherches. L'année suivante fut présenté un projet de collaboration dans les régions arctiques avec observations simultanées portant notamment sur le temps et le magnétisme terrestre. Après que ce projet eut été discuté au cours de plusieurs conférences internationales, il fut décidé d'établir une „ Année polaire ” en 1892, avec, au total, 14 stations d'observation. Dans plusieurs milieux, cette entreprise fut saluée comme un triomphe également pour la cause de la paix. On entrevoyait la possibilité de créer une fédération scientifique des nations avant d'en fonder une politique, cette dernière serait sans doute à son tour le fruit de l'union réalisée par les savants en vue de résoudre des tâches communes, union qui représentait un effort pour cultiver chez les hommes la volonté de collaboration et l'esprit de justice.³

§ 2. ACTIVITÉ HUMANITAIRE: LA CROIX-ROUGE

L'idée d'une conduite autant que possible humaine en temps de guerre tire son origine de la doctrine de la charité chrétienne et du

² ARNOLD RÆSTAD, La convention de Berne, Paris 1931, p. 9.

³ Les Etats-Unis de l'Europe, 1882, no. 9.

courant d'humanisme éthique qui s'était développé au cours du 18^e siècle. Dans le „ Contrat Social ” (1762), Rousseau précisa cette idée de la manière suivante: „ La guerre n'est donc point une relation d'homme à homme, mais une relation d'état à état, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes ni même comme citoyens, mais comme soldats ... La fin de la guerre étant la destruction de l'état ennemi, on a le droit d'en tuer les défenseurs tant qu'ils ont des armes à la main; mais sitôt qu'ils les posent ou se rendent, cessant d'être ennemis ou instruments de l'ennemi, ils redeviennent simplement hommes; et l'on n'a plus le droit sur leur vie ”.⁴

L'idée d'„humaniser la guerre ” ne devait cependant pas être réalisée de sitôt. L'action de Florence Nightingale pendant la guerre de Crimée devait constituer une inspiration décisive dans ce domaine. Parmi ceux qui conservèrent une impression inoubliable de cette œuvre se trouvait le jeune Suisse HENRI DUNANT (1828—1910). Il écrivit plus tard qu'à part sa mère, trois Anglo-Saxonnes avaient eu la plus grande importance pour son activité humanitaire, à savoir Harriet Beecher-Stowe, Florence Nightingale et Elisabeth Fry.

Les objectifs de Florence Nightingale et d'Henri Dunant étaient d'ailleurs fort différents. Le souci essentiel de la première était de parer au plus pressé, d'arriver à faire réaliser des améliorations dans son entourage immédiat, c'est-à-dire dans l'armée britannique, alors que Dunant, après avoir assisté en 1859 à l'enfer qu'était le champ de bataille de Solférino, envisageait les problèmes sous un angle international. Florence Nightingale considérait d'ailleurs avec scepticisme le projet de Dunant qui voulait créer des sociétés de secours nationales pour les services de santé dans chaque pays, comme il l'esquissa dans son livre „ Un souvenir de Solférino ” paru en 1862. Elle soutenait qu'en fondant de telles organisations, on déchargerait les gouvernements d'une tâche qu'il était par ailleurs de leur simple devoir d'assumer. Ainsi il leur serait plus facile de commencer une nouvelle guerre.⁵

Selon Dunant, en revanche, tout ce qui était fait pour adoucir les horreurs de la guerre mettrait — à longue échéance — fin à la guerre,

⁴ Contrat Social, livre I, chap. IV.

⁵ Revue internationale de la Croix-Rouge, 1954, p. 184.

car l'idée de fraternité, sur laquelle se fondait l'œuvre de secours, ne cesserait de grandir en force et en puissance.

Dans „ Un souvenir de Solférino ”, Dunant se contentait de signaler une chose qu'il fallait faire: „ fonder des sociétés bénévoles ”. Mais il avait, dès cette époque, deux idées qui furent de la plus grande importance. Il avait envisagé tout d'abord de faire adopter un drapeau international pour ambulances et hôpitaux,⁶ ensuite il espérait pouvoir faire signer une convention internationale pouvant servir de base ferme aux sociétés nationales.⁷ C'est ce dernier projet qui aboutit, peu à peu, à l'idée de faire déclarer neutres tous les blessés et ceux qui les soignent.

Le livre de Dunant suscita un intérêt énorme. Le 9 février 1863, une institution humanitaire „ La société genevoise d'utilité publique ” désigna un comité de cinq membres avec Dunant comme secrétaire en vue de réaliser ses idées sur le plan pratique. Il s'agissait tout d'abord de gagner les sympathies du public et surtout celles des gouvernements. Dunant se chargea de ce travail de propagande dont il assumait lui-même tous les frais. Le but était de faire discuter la question à un congrès international de philanthropie à Berlin en automne 1863. Celui-ci ayant été annulé, Dunant et un autre membre du comité — Gustave Moynier — prirent l'initiative de convoquer une conférence internationale à Genève. Lors d'un congrès international de statisticiens à Berlin en septembre, Dunant déploya une immense activité d'information afin de renseigner sur la conférence. Parmi ceux qu'il gagna à son idée se trouvait le ministre prussien de la guerre, von Roon. Grâce à sa collaboration, on mit aussi à l'ordre du jour de la conférence le projet de donner, par voie d'accord diplomatique international, un statut de neutres aux blessés et aux services de santé.

A la conférence de Genève en octobre 1863, où le plus grand nombre des Etats européens était représenté, les principes fondamentaux suivants furent adoptés : dans chaque pays seraient créés des comités qui, en temps de guerre, aideraient les services de santé de l'armée nationale. Les comités pourraient s'organiser librement d'après les besoins locaux et par ailleurs travailler en contact intime avec le gouvernement du

⁶ RUDOLF MÜLLER, Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes, Stuttgart 1897, p. 13.

⁷ Ibid., p. 69.

pays. Il ne devait pas y avoir plus d'un comité dans chaque pays. En temps de paix, les comités se prépareraient à leurs tâches lors d'une guerre éventuelle; leur matériel et leur personnel seraient alors placés sous direction militaire. Comme signe distinctif, les infirmiers bénévoles de tous les pays auraient un brassard blanc avec une croix rouge. Le comité de Genève fut chargé, jusqu'à nouvel ordre, d'établir les liaisons entre les différents comités. Outre ces décisions de principe, la conférence émit quelques vœux, dont le principal était qu'en temps de guerre, les ambulances et les hôpitaux fussent déclarés neutres par les puissances belligérantes. Ces vœux sont à la base de la Convention de Genève du 22 août 1864. La Convention était le résultat des négociations d'une assemblée purement diplomatique, où étaient représentés 16 Etats. Les points essentiels de la Convention établissaient que tout le matériel et tout le personnel sanitaires seraient — outre les blessés — considérés comme neutres. Il en était de même pour les habitants du pays qui secouraient les blessés, secours qui devait être octroyé sans considération de nationalité. Une croix rouge sur fond blanc serait l'emblème des services de santé de tous les pays.

Au fur et à mesure, tous les Etats européens signèrent la convention. S'y joignirent plus tard des Etats non-européens, de sorte que la Convention entra pratiquement en vigueur dans tout le monde civilisé. (Dans quelques pays, l'emblème de la Croix-Rouge fut modifié, conformément aux traditions spéciales du pays en question).

Sur l'importance qu'ont eue la Croix-Rouge et la Convention de Genève pour le mouvement pacifiste, les avis sont partagés. Certains (dont Frédéric Passy) ont soutenu que l'organisation eut réellement une influence pacificatrice, comme Dunant l'avait espéré, tandis que d'autres, comme Bertha von Suttner, soulignaient que même si l'idée était grandiose et précieuse, le principe de „l'humanisation de la guerre ” équivalait, en pratique et d'un point de vue militaire, à une guerre plus efficace. (Ces derniers pouvaient d'ailleurs en référer à l'initiative de von Roon dans cette affaire et faire observer que les dirigeants militaires allemands constituaient le meilleur soutien de l'organisation après que celle-ci fut devenue une réalité). Pour Dunant, la chose était claire. Il considérait la Croix-Rouge comme partie intégrante de l'action menée pour promouvoir la solidarité humaine à l'échelle universelle,

mais se rendait en même temps compte que l'organisation tirait son origine du fait que la guerre était toujours une horrible réalité dans les relations humaines. C'est cette constatation dont s'inspire son rapport sur la question des prisonniers de guerre qu'il présenta à la première conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge en 1867. Il y proposa d'établir le principe de l'inviolabilité des prisonniers de guerre, au même titre que pour les blessés et les malades. Il fit observer les conditions misérables dans lesquelles vivaient souvent les prisonniers de guerre et souligna que l'épreuve à laquelle ils étaient soumis ne faisait que devenir plus terrible au fur et à mesure que se poursuivait la guerre. A ce propos, il souligna qu'il ne fallait pas se laisser tromper par le fait que les dernières guerres avaient été assez brèves: „Et encore, ne parlons-nous pas de ces courtes et meurtrières campagnes dont les dernières années nous ont donné le spectacle: les guerres d'Italie et d'Allemagne n'ont duré que quelques semaines; mais, qui nous assure qu'à l'avenir aucune guerre ne durera plus longtemps? Les nouvelles armes et la nouvelle tactique ne nous le garantissent point; les causes de durée des guerres sont bien plus profondes ”.⁸

Dunant s'efforça plus tard d'obtenir un statut satisfaisant pour les prisonniers de guerre. La question fut d'ailleurs discutée à la conférence de Bruxelles de 1874 dont le tzar russe Alexandre III avait pris l'initiative et qui, d'après les plans, devait résulter en une convention sur le droit même de la guerre. Cette conférence n'aboutit pas à des résultats positifs, mais l'idée même de Dunant devait plus tard exercer une influence décisive sur les accords internationaux dans ce domaine.

En même temps, Dunant œuvrait en vue d'arriver à établir une collaboration internationale efficace pour l'accomplissement de tâches humanitaires dans l'acception la plus large du terme. Ainsi, en 1870 — pendant la guerre franco-allemande — il fonda une société ayant un tel but, l'„ Association de prévoyance ”, qui, après 1871, fut appelée l'„ Alliance universelle de l'ordre et de la civilisation ”. Elle eut des sections non seulement en France, mais en Angleterre, en Belgique, en Bavière et aux Etats-Unis. Parmi les objectifs que se proposait la société, il convient de mentionner l'activité en faveur de la création d'un tribunal

⁸ Revue Internationale de la Croix-Rouge, 1953, p. 283.

d'arbitrage international. En 1872, l'alliance organisa à Paris une réunion, où Frédéric Passy fit une conférence sur la question de l'arbitrage. La section française fut cependant fort handicapée par des luttes politiques internes. Les résultats de la section anglaise furent plus positifs, et lors d'un séjour à Londres en 1874—1877, Dunant y déploya une activité remarquable. Il participa notamment à la campagne contre la traite des noirs qui florissait encore en beaucoup d'endroits du monde, surtout en Afrique. Il fut aussi secrétaire d'un comité qui travaillait à résoudre „ la question d'Orient ”. Dès 1866, Dunant avait proposé, dans une brochure, une colonisation européenne pacifique du Proche-Orient. Le sultan turc continuerait à exercer la souveraineté formelle, mais, par ailleurs, les territoires coloniaux seraient placés sous l'autorité d'une commission internationale. En outre, ils seraient déclarés neutres conformément à des règles analogues à celles que la Convention de Genève avait fixées pour les services sanitaires. Une telle neutralisation contribuerait, dans une large mesure, à assurer la paix, notamment en ce qui concerne la Palestine. Dunant estimait que l'activité de la commission du Danube prouvait qu'une commission internationale de cette nature était capable d'exercer une autorité.

Après qu'il eut été tiré de l'oubli au cours des années 1890, Dunant participa à la campagne en faveur de la paix, en publiant notamment des articles dans la revue de Bertha von Suttner „ Die Waffen nieder ”. Durant ces années, on remarque aussi aisément le sens développé qu'avait Dunant de la valeur d'une propagande efficace. A cet égard une lettre qu'il adressa à la princesse Wiszniewska, à l'occasion de la création de sa ligue „L'Alliance des Femmes”, est très caractéristique. Dans cette lettre, Dunant critique un membre de l'organisation parce que, dans une lettre publiée dans un journal, cette personne avait mentionné le nombre peu élevé des adhérents de la société. „ Cela est toujours fâcheux, puisque les masses auxquelles vous faites appel aiment le nombre et la force ”.⁹

Au cours des années, on a quelquefois essayé de réduire la part prise par Dunant à la création de la Croix-Rouge pour en faire revenir

⁹ Cette lettre, qui est datée du 14 mars 1898, se trouve dans les archives de l'Institut Nobel norvégien.

l'honneur aux autres membres du comité de Genève, et surtout à Gustave Moynier. Ces tentatives sont pour le moins déplacées. Car il ne saurait y avoir de doute: la Croix-Rouge est bien le résultat de l'activité inspirée et inspiratrice de Dunant. Mais il n'y a toutefois pas lieu de créer autour de lui une légende de sainteté. Son destin fut certes tragique, mais fut vraisemblablement aussi bien déterminé par son propre manque d'harmonie intérieure que par la méchanceté et la mesquinerie manifestes de son entourage. Pour réaliser ses idées, sa vision, et pour établir l'organisation structurelle de la Croix-Rouge, il fallait d'autres personnalités à l'objectivité plus marquée. C'est ici que se place l'œuvre de Moynier. Il établit, dans leurs grandes lignes, les principes qui devaient régir l'activité des différentes organisations, et précisa leur caractère national aussi bien au point de vue structure qu'au point de vue fonctions. En même temps, ces organisations furent cependant imprégnées par un esprit de solidarité internationale qui a pu contribuer à la conception erronée de la Croix-Rouge comme organisation internationale unitaire: „Elles (c.-à-d. les sociétés nationales) ont donc une sorte de vie collective, qu'on prendrait aisément pour celle d'une association internationale, si l'on ne savait qu'elle n'émane que d'une agglomération de sociétés indépendantes, mais rapprochées par une communauté de sentiments et d'aspirations, unies fraternellement, mais non liées entre elles par un engagement formel ”.¹⁰

La première conférence internationale de ces sociétés nationales se tint à Paris en 1867. La conférence a été caractérisée comme „une conférence d'essai”, car sa principale résolution, exigeant que la Convention de Genève soit étendue à la guerre navale aussi, resta pendant bien des années un simple vœu. En outre, le nombre des délégués gouvernementaux était très restreint, et le cadre de la conférence n'avait rien de véritablement officiel. A cet égard, la conférence suivante à Berlin eut un tout autre caractère. D'abord le nombre des délégués gouvernementaux était passé de 9 à 17, ensuite la conférence bénéficia de l'appui actif des autorités prussiennes, ce que prouvèrent notamment les délibérations qui eurent lieu dans la maison de la Diète.

¹⁰ GUSTAVE MOYNIER, *Notions essentielles sur la Croix-Rouge*, Genève, 1896, p. 30.

Après la conférence de Berlin, il y eut un long „ interrègne ”, l'Autriche, qui s'était chargée de l'organisation de la conférence suivante, ayant dû y renoncer jusqu'à nouvel ordre à la suite de certains problèmes intérieurs. Les préparatifs furent alors confiés au comité suisse qui, depuis la fin de 1863, s'intitulait „ Le Comité international ”. En 1884, une nouvelle conférence eut enfin lieu à Genève. Y participèrent 20 gouvernements et 20 sociétés nationales de la Croix-Rouge. Alors que les conférences antérieures étaient désignées comme „ Conférences des Sociétés de secours aux militaires blessés ”, elles furent à partir de cette date appelées „ Conférences des Sociétés de la Croix-Rouge ”. A la conférence suivante, qui eut lieu à Karlsruhe en 1887, on adopta une résolution qui consolidait l'autorité du comité international en lui donnant pleins pouvoirs pour contrôler que les nouvelles Sociétés nationales de la Croix-Rouge remplissaient les conditions nécessaires, sans que le principe de „ l'autonomie nationale ” en fût le moins du monde atteint.

Aux conférences de Genève et de Karlsruhe, on procéda aussi à quelques modifications des règles de vote, car on trouvait fâcheux de recourir à des décisions majoritaires dans toutes les questions. On créa alors une „ Commission des délégués ” avec des représentants des comités nationaux qui devaient chacun avoir une voix. Seule cette commission avait le droit de trancher toutes les questions de principe, tandis que ce qu'on appelait „ simples opinions ” pouvait faire l'objet de décisions prises à la simple majorité des membres de la conférence. Cette pratique fut plus tard officiellement établie à la conférence de Vienne en 1897.¹¹

S'il y a eu un certain désaccord sur l'importance de la Croix-Rouge pour la cause de la paix, on n'a jamais élevé de doutes sur l'influence inspiratrice qu'a eue cette institution sur le développement des organes internationaux de coopération. La Convention de Genève est le premier exemple que nous ayons d'Etats ayant conclu des accords de nature purement humanitaire. Elle sert de modèle à des conventions analogues, notamment en ce qui concerne la traite des Noirs. Elle invita également à la conclusion des accords de nature technique dont nous avons déjà parlé.

¹¹ Sur les différentes conférences, voir pour plus de détails, GUSTAVE MOYNIER, Les conférences internationales de la Croix-Rouge, Genève, 1901.

CHAPITRE VIII

LE PROBLÈME DE LA PAIX DANS LES SCIENCES ET LA LITTÉRATURE

Dans la discussion générale autour du problème de la paix, le darwinisme joua un rôle essentiel.

Dans sa jeunesse, CHARLES DARWIN (1809—1882) avait été fortement inspiré par le livre de Malthus sur le problème de la population. La thèse selon laquelle l'humanité est exposée à des malheurs comme la famine, la maladie et la guerre avec une régularité qui s'apparente à celle d'une loi de la nature, l'impressionna d'une façon profonde et durable. Dans son livre „The Voyage of the Beagle” (1839), il constata que l'avance des Européens entraîne la mort des aborigènes, phénomène certes apte à éveiller l'horreur et la pitié mais manifestation évidente d'une loi de la nature. „Wherever the European has trod, death seems to pursue the aboriginal. We may look to the wide extent of the Americas, Polynesia, the Cape of Good Hope, and we find the same result. Nor is it the white man alone that thus acts as the destroyer; the Polynesian of Malay extraction has in parts of the East Indian archipelago, thus driven before him the dark-coloured native. The varieties of man seem to act on each other in the same way as different species of animals — the stronger always extirpating the weaker ”.¹

¹ CHARLES DARWIN, *Journal of Researches...* Every Man's Library, London 1906, pp. 416—417.

Cependant il fait déjà ici quelques réserves pour qu'on ne prenne pas ces expressions trop au pied de la lettre. Il souligne qu'il les emploie dans un sens général, comme métaphores, pour mettre en relief la façon dont les êtres vivants dépendent des conditions de vie. Ce n'est pas seulement, et ce n'est peut-être pas avant tout, à la lutte physique qu'il songe.² Dans son ouvrage ultérieur „The Descent of Man” (1871), Darwin insiste d'ailleurs davantage sur ce que représente la collaboration, aussi bien dans la vie animale que dans la société humaine. Bien que plusieurs observations basées sur des faits réels puissent, dans le système de Darwin, engendrer une conception pessimiste de l'évolution de la vie animale et humaine, Darwin est lui-même optimiste. „La sélection naturelle” entraînerait la survie des éléments les plus valables et, de plus, il en arriva à conclure qu'il y avait aussi évolution dans le domaine des facultés intellectuelles et morales. Il y voyait les manifestations naturelles de ce qu'il appelait „les instincts sociaux” et qui se révèlent dans des qualités telles que l'amour et la sympathie. Estimant justement que c'était là l'expression organique d'une loi de la nature, Darwin ne pouvait accepter la dure doctrine de Malthus selon laquelle toute aide apportée aux faibles était condamnable, parce que contraire à l'ordre même de la nature. Il y avait donc bien des choses dans les idées mêmes de Darwin — surtout ultérieurement — qui pouvaient servir d'arguments en faveur d'une œuvre de réformes sociales et d'un mouvement pacifiste. Et, pourtant, ce furent les militaristes qui firent l'usage le plus efficace des théories de Darwin, et cela grâce au mouvement appelé le darwinisme social. Les causes en sont évidentes. La thèse de la „struggle for life” et de la „survival of the fittest” était tout à fait conforme aux doctrines des libéralistes qui prônaient la concurrence effrénée — avec le moins possible d'intervention de l'Etat dans la vie économique. Et, en ce qui concerne les relations internationales, elle s'accordait bien avec la philosophie de la force telle qu'elle se manifestait dans la conception de l'Etat exprimée par Heinrich von Treitschke, dans la politique pratique menée par Bismarck et dans la conception stratégique que von Moltke se faisait de l'homme. La même philosophie s'affirmait aussi dans d'autres pays, notamment lorsqu'il s'agissait

² Origin of Species, London 1860, pp. 62—63.

d'argumenter en faveur d'une politique coloniale agressive. Un trait caractéristique du darwinisme social, c'est la manière dont il applique directement les termes scientifiques à la vie sociale et aux relations internationales. Le résultat de „la sélection naturelle” en ce qui concerne la vie sociale, ce sera alors l'hégémonie d'une classe dirigeante aristocratique ; dans le domaine des relations internationales, ce sera une influence sans cesse croissante des grandes puissances impérialistes (les champions du darwinisme social parlaient d'ailleurs volontiers à ce sujet de *la* grande puissance impérialiste, à savoir celle à laquelle ils appartenaient eux-mêmes). L'Etat se fonde toujours sur le groupe — ou „race” — qui est physiologiquement le plus fort. Il y a tension constante entre des races physiologiquement différentes et, de ce fait, hostiles l'une envers l'autre. La „race” victorieuse — en tant que résultat de la sélection naturelle — représentera toujours un bien éthique, tandis que le „mal” se rattache à ceux qui sont vaincus dans la lutte pour la vie. Un des représentants les plus marquants de cette école, le sociologue austro-polonais LUDWIG GUMFLOWICZ (1838—1909), caractérise l'état des choses de la façon suivante dans un écrit de 1875: „Wir bemerkten es fast in allen Staaten, dass die Erobererrasse, die sich als herrschende Adelsklasse in den eroberten Gebieten niederlässt, die geistig entwickeltere, intelligentere, mit einem Worte die moralisch überlegene ist. Als solche bleibt sie auch überall Siegerin und Herrscherin; sie besitzt die Macht und schafft sich das *Recht*, und zwar schafft sie sich das Recht nötigenfalls auch mit Gewalt, behauptet aber ihr Recht und ihre Vorrechte jedenfalls kraft ihrer moralischen Ueberlegenheit”.³

En utilisant les théories de Darwin, les champions du darwinisme social négligeaient un point tout à fait essentiel, à savoir la doctrine de l'évolution. Ils affirmaient que l'homme reste toujours le même; l'antagonisme entre différents groupes ou „races” est à tout moment le résultat des mêmes lois invariables. Aussi la lutte était-elle toujours menée d'une façon aussi impitoyable et par tous les moyens imaginables — qu'il s'agit de hordes sauvages ou d'Etats civilisés. La conviction qu'il existait une évolution dans le domaine moral était dénuée de tout fondement. La seule forme de „progrès” imaginable, c'était que la „race”

³ Rasse und Staat. Réimprimé dans *Der Rassenkampf*, Innsbruck 1909, p. 375.

elle-même pouvait être améliorée en favorisant le plus possible le développement de l'homme fort — aux dépens du faible. Dans cet ordre d'idées, il allait de soi que toute forme d'activité philanthropique ou d'efforts pacifistes devait être rejetée et condamnée.

Le philosophe le plus marquant de la doctrine évolutionniste, HERBERT SPENCER (1820—1903), s'inspirait dans une grande mesure de penseurs dont l'œuvre avait été réalisée avant „ Origin of Species ”, notamment de Comte et de son positivisme. Il se fondait, bien plus que Darwin, sur la vieille idée du progrès et de la perfectibilité de la nature humaine. Un élément essentiel de son éthique était l'idée d'une intuition de la conscience qui était, à son tour, le fruit de l'expérience accumulée de l'humanité: la morale se développe suivant les lois qui déterminent l'individualisation et l'adaptation de chaque individu à son milieu. La loi qui régit les phénomènes est la même que celle qui décide du comportement. Aussi bien dans le développement des idées morales que dans les conditions sociales existantes, on peut déceler une nette tendance au progrès, et il n'est guère douteux que les préceptes de la morale seront réalisés à tel point que la morale, dans l'acception littérale du terme, deviendra superflue. Pour ce qui est des conditions sociales, leur évolution va du type „ militaire ” au type „ industriel ”. (Cette pensée, Spencer l'a naturellement trouvée chez Saint-Simon et Comte). Tant que dominera le type de société „ militaire ”, la guerre sera la méthode naturelle d'adaptation au milieu. Les *avantages* entraînés par la guerre à ce stade sont manifestes. Elle a éliminé les races les moins aptes à survivre, faibles, ignorantes et n'ayant aucun esprit de collaboration et, d'autre part, sauvegardé les groupes de peuples dynamiques et vitaux. Par ailleurs, la guerre a joué un grand rôle dans le développement de la technique. Sans l'impulsion stimulante apportée par la production d'armes, la fabrication d'outils n'aurait progressé qu'avec une extrême lenteur. De plus, la guerre a amené la formation de grandes sociétés avec l'apport positif que cela représente pour l'industrie. Au fur et à mesure que les guerres se firent moins fréquentes, ces sociétés eurent tant de temps pour se consolider que les conséquences d'une guerre ne furent pas directement catastrophiques pour elles ⁴

⁴ Voir RAGNVALD MOE, Le prix Nobel de la Paix I, Oslo 1932, pp. 226—227.

Peu à peu, les effets néfastes de la guerre devinrent cependant directement manifestes. Alors que dans les sociétés primitives toute la population mâle prend part à la guerre et qu'il s'opère de ce fait une sélection naturelle (les plus forts survivent), c'est seulement une partie de cette population, à savoir les jeunes et les plus forts, qui, dans les sociétés plus avancées, est chargée de faire la guerre. Or, toute décimation de *ceux-ci* représente une diminution des possibilités de développement ultérieur du peuple en question. En outre sont mobilisées au profit de la guerre des forces et des aptitudes qui, autrement, auraient pu servir dans l'industrie. Nous sommes témoins d'un processus analogue dans le domaine moral. A un stade primitif, la guerre a en effet ici aussi un résultat positif, à savoir celui de forcer à la collaboration, alors que, dans des sociétés plus évoluées, elle permettra à des tendances d'agression de se donner libre cours, tendances pouvant contribuer à détruire le système industriel lui-même. L'impulsion dont a besoin ce système, il la recevra au contraire par l'intermédiaire de la concurrence financière qui veille d'une façon efficace à ce que prévaille le principe de „the survival of the fittest”. La guerre avait aussi comme lourde conséquence d'augmenter la puissance de l'Etat, de faire revivre des lois et des règlements que le développement moral et social avait rendus superflus. A ce propos, Spencer constatait que dans la société où il vivait, il n'y avait pas encore eu d'équilibre idéal, ni quant aux concepts moraux, ni quant aux institutions sociales. L'époque était — dans les deux domaines — caractérisée par l'esprit de compromis — on soutenait encore les principes de paix et de guerre dans une confusion et un mélange troublants. Parmi les phénomènes de l'époque qui intéressaient Spencer, il convient de citer le bonapartisme (le Second Empire), l'impérialisme britannique et le socialisme allemand, — dans ce dernier mouvement, il voyait une tentative ayant pour but de faire passer les individus sous le joug de l'Etat. Cette „phase de compromis”, Spencer la considérait cependant comme un état passager, car la tendance fondamentale visait malgré tout à la formation d'unités toujours plus grandes. Au cours des âges, les tribus avaient formé des peuplades et les peuplades des nations. Il était à peu près certain que, dans une phase ultérieure, l'évolution aboutirait à des confédérations d'Etats. Malgré tout son impérialisme, l'Angleterre était, en tant que société industrielle, beaucoup moins militariste que les Etats

du continent; au fur et à mesure que s'y développerait l'industrie, il s'y accomplirait un nivellement des normes, ce qui favoriserait les facteurs générateurs d'une paix durable.

Au premier rang de ceux qui, à partir de leurs convictions pacifistes, attaquèrent le „darwinisme social”, se trouvait le sociologue russe JACQUES NOVICOW (1849—1912). Il combattit l'idée même selon laquelle la guerre avait été un facteur essentiel de progrès. Ce n'était même pas le cas sur le plan purement biologique: — „même sur le terrain biologique, le progrès n'est nullement en fonction de l'intensité de la lutte, puisque cette lutte peut aussi bien amener le triomphe des plus mauvais que le triomphe des meilleurs”.⁵

Dans ses considérations sur l'évolution de la société humaine, Spencer commettait, selon Novicow, deux graves erreurs. Premièrement, il comparait les luttes d'individus d'espèces *différentes* avec les luttes d'individus de même espèce. Ensuite il comparait les luttes entre individus aux luttes entre collectivités.⁶ On ne pouvait, en outre, identifier les rapports qui s'établissent entre unités *naturellement* antagonistes (différentes espèces animales) avec les rapports qui s'établissent entre unités *naturellement* associables (sociétés humaines). Au sein de la société humaine, les normes d'actions sont déterminées par un but prévu, — fait qui se manifeste notamment dans le domaine politique, qu'il s'agisse de politique intérieure ou internationale. Il en résulte que les institutions qui ont été établies peu à peu, ne sont pas le fruit de luttes (homicide) mais „de mouvements cérébraux, de représentations mentales”. La tendance à former des sociétés qui caractérise les rapports entre les hommes, a augmenté la force vitale elle-même — non pas dans une progression arithmétique, mais dans une progression géométrique, de sorte que, par exemple, „dix hommes, associés et organisés, ne produisent pas dix fois plus de besogne que dix hommes séparés, ils en produisent cent fois plus et même davantage”.

Par rapport à cet instinct d'association créateur, la guerre représente une dissociation qui, pareille à une maladie corporelle, trouble l'équilibre du corps social. Si certains prétendent que la guerre est un instrument

⁵ La critique du darwinisme social, Paris 1910, p. 25.

⁶ Ibid., p. 43.

⁷ Ibid., p. 89.

LE PROBLÈME DE LA PAIX

de sélection naturelle, ils ont certes raison, mais d'une manière négative, car ce sont les hommes sains et forts qui ont le plus de chances d'être tués. Novicow ne nie pas que la *lutte* soit une réalité dans la société humaine aussi, mais il fait observer qu'elle se manifeste sous des formes toujours nouvelles qui ne sont pas nécessairement celles d'une lutte physique. „ La sociologie nous montre que la lutte est éternelle entre les êtres vivants, mais qu'elle se fait entre les unités toujours plus grandes et par le procédé le plus parfait. Imaginer que le jeu des forces biologiques s'arrêtera jamais est une pure folie. Non, le groupe de civilisation se formera, comme s'est formé le tissu, l'organe, le corps animal, la famille, la bande, la tribu, l'état, la nationalité ”.⁸

Mais même si l'instinct d'association était le ressort même des sociétés humaines, Novicow se rendait compte que plusieurs facteurs pouvaient avoir un effet de perturbation et entraver le développement de cet instinct. Après 1871, la question d'Alsace-Lorraine avait par exemple empoisonné l'atmosphère internationale; et le fait même que la philosophie de la force avait gagné du terrain à *la fois* en Allemagne et en France, rendait encore plus difficile une solution raisonnable et rationnelle.

Il ne fallait pas non plus attacher trop d'espairs à „ l'interdépendance ” matérielle qui ne cessait de croître entre les nations. Avant la révolution industrielle, lorsque cette „ interdépendance ” était indubitablement moins développée, il y avait cependant en Europe un sentiment beaucoup plus fort d'unité spirituelle qu'à la fin du 19^e siècle, où le terme d'„ ennemi héréditaire ” était devenu une horrible réalité, surtout dans les rapports entre l'Allemagne et la France. Selon Novicow, une paix durable ne pourrait être obtenue qu'au moyen d'un changement de mentalité au sein des „ classes dirigeantes ” des grandes puissances mondiales, changement qui les persuaderait que l'anarchie internationale existante était en fait contraire à leurs propres intérêts. Novicow lui-même ne nourrissait aucune illusion en ce qui concernait la rapidité de ce processus, ce qui ne l'empêchait toutefois pas de participer d'une façon très active au travail en faveur de la paix et d'élaborer aussi des projets détaillés pour une organisation internationale future.

⁸ La politique internationale, Paris 1886, p. 365.

LE PROBLÈME DE LA PAIX

Chez le littérateur norvégien CHRISTEN COLLIN (1875—1926), on trouve aussi une critique à caractère sociologique du darwinisme social.⁹ Il estimait que ce qu'on peut appeler la science de la vie — fondée sur la théorie moderne de l'évolution — avait parcouru trois étapes distinctes. Il considérait la première étape comme étant celle de la période romantique de l'évolutionnisme. Elle se basait sur les résultats des recherches de Lamarck, de Buffon et d'Erasmus Darwin et était empreinte de la foi dans le progrès. Ce qui rendait cette époque „romantique”, c'était que cette foi avait été acquise au prix de dures luttes pour surmonter de grandes difficultés soit de caractère spirituel comme chez les écrivains et les philosophes, soit de caractère historique comme le furent les événements violents que représentaient alors la Révolution française et les guerres napoléoniennes. A cette époque, la nature était conçue comme quelque chose de divin (la Nature) et, dans le domaine social, dominait l'idée de fraternité — d'abord comme force spirituelle, puis (grâce à Cobden et Bright) comme force économique.

L'étape suivante est caractérisée par l'œuvre de Charles Darwin. Son interprétation de l'évolutionnisme semblait donner un fondement scientifique à une conception militariste de la vie. Pour elle, la nature n'était pas une institution divine à laquelle les hommes revenaient pour pouvoir y satisfaire leur désir d'unité et d'harmonie, mais un champ de bataille où la lutte physique et la concurrence effrénée paraissaient être les conséquences nécessaires des lois impitoyables de la vie elle-même. Un grand nombre des plus éminents biologistes et sociologues soutinrent de leur autorité cette doctrine qui devint un instrument utile dans les mains de certains chefs militaires et politiques au caractère machiavélique.

Au cours de la troisième étape qui commence à la fin du 19^e siècle, la science de la vie entre encore une fois dans une nouvelle phase. Les naturalistes en viennent à douter de la vérité de l'assertion selon laquelle la lutte serait le facteur essentiel de la vie animale. En se fondant sur le résultat de nouvelles recherches, on commence à se douter que d'autres facteurs sont peut-être plus importants, comme, par

⁹ Les principales publications de COLLIN ayant trait au problème de la paix sont: Leo Tolstoi og nutidens kulturkrise, Kristiania 1910, Brorskapets religion og den nye livsvitenskap, Kristiania 1912, et Den hvite mands sidste chance, Kristiania 1922.

exemple, le *jeu* et *l'union* dans le travail et la lutte. A ce point de vue, l'évolution de Darwin lui-même est d'ailleurs caractéristique.

Au point de vue idéologique, ces courants d'idées trouvèrent leur expression la plus marquante dans l'ouvrage de PETER KROPOTKINE „Aide mutuelle”. L'idée conductrice en est que la „sélection naturelle” favorise les groupes d'animaux et de gens qui réussissent le mieux à éviter la concurrence en accomplissant les tâches en commun, d'après le principe de la division du travail. Si la politique de violence dominait toujours et si les armements toujours plus élevés ne rencontraient apparemment guère d'opposition dans la masse du peuple, c'était, selon Collin, que les objectifs existants étaient considérés comme les seuls conformes aux lois de la nature et, partant, les seuls nécessaires et justes. Peu à peu, „la nouvelle science de la vie” saperait les fondements de cette doctrine pour faire place à de nouvelles orientations politiques fondées sur la collaboration au lieu de la concurrence, — sur des accords pacifiques au lieu de guerres. Une évolution dans cette direction n'était pas seulement souhaitable, mais aussi nécessaire, si les „Blancs” désiraient consolider et étendre leur hégémonie culturelle. La conquête de colonies implique en effet un double danger: d'abord parce qu'elle accentue les divergences entre les puissances coloniales, ensuite parce que — plus tard — elle est susceptible de provoquer une opposition violente de la part des peuples „de couleur”. (Collin cite surtout la Chine à ce propos). Pour orienter l'évolution dans une voie plus propice, il faut extirper la racine même du mal, à savoir la concurrence économique effrénée. La thèse de Cobden et de Bright selon laquelle le libre-échange était un facteur générateur de paix s'était révélée être une illusion, car elle avait dévoilé que l'Angleterre exerçait en fait un monopole, ce qui suscita des contre-mesures protectionnistes dans d'autres pays et amena l'Angleterre à étendre ses débouchés par la conquête brutale de colonies. La concentration économique en cartels et trusts ne cessait de se développer et n'avait pas modéré la concurrence destructive, mais au contraire aggravé ses conséquences néfastes, car la rivalité entre les grands groupes de puissances eut des conséquences politiques encore plus considérables. Sécurité et prospérité durables ne pouvaient être assurées que par voie de collaboration. Collin — qui, lui-même, n'était pas socialiste — voyait dans la coopération et le mouvement ouvrier organisé des tendances promet-

LE PROBLÈME DE LA PAIX

teuses dans ce domaine. La devise de la nouvelle époque serait réciprocité, — dans les rapports entre homme et femme, entre parents et enfants, entre ouvriers et patrons, entre Etats, et enfin, ce qui n'est pas le moins important, entre blancs et peuples de couleur.

Pour ce qui est de l'idée même de la sélection, „ the survival of the fittest ”, FRIEDRICH NIETZSCHE (1844—1900) adoptait le même point de vue que les champions du darwinisme. Mais, par ailleurs, il s'écartait foncièrement d'eux dans ses considérations. Il affirmait qu'ils commettaient une erreur fondamentale en mettant *l'espèce* en relief. L'élément essentiel de l'évolution, c'étaient les individus forts („ stärker auszuwirkende Individuen ”) pour lesquels les nombreux autres n'étaient qu'un moyen. La vie ne consiste pas en ce que les dispositions intérieures s'adaptent aux conditions extérieures, mais dans l'épanouissement de „ la volonté de puissance ”, celle qui soumet toujours de plus en plus de „ l'extérieur ” à son autorité et l'absorbe. Les darwinistes fondaient leur doctrine sur des bases erronées, car leurs théories ne faisaient en réalité que prolonger les normes morales traditionnelles selon lesquelles l'altruisme avait, par exemple, une très grande valeur, tandis que l'esprit de domination, la guerre, la hiérarchie étaient condamnables et que „ l'inutile ” était ignoré.¹⁰

La conception que Nietzsche se faisait de la guerre était en premier lieu déterminée par ses idées sur une régénération au moyen d'un „ renversement des valeurs ”, par sa lutte fanatique contre „ l'esprit du siècle ” qui, selon lui, empêchait le type humain supérieur — „ le surhomme ” de s'épanouir et de réaliser les nouveaux idéaux destinés à remplacer le christianisme préconisant une vie étriquée et la morale conventionnelle. La guerre était parfois nécessaire comme une sorte d'injection ayant pour but de maintenir une culture en vie. Dans les sociétés où dépérissait l'instinct belliqueux, il était remplacé par d'autres manières de satisfaire le goût de l'aventure, de l'émotion, de l'excitation — chez les Romains, c'étaient les combats de gladiateurs et les persécutions de chrétiens, de nos jours, l'alpinisme, les voyages d'exploration etc. Mais ces succédanés ne pouvaient à la longue empêcher le penseur d'en arriver à la constatation fatale „ dass eine solche hoch

¹⁰ Der Wille zur Macht, aphorisme 681.

cultiviert und daher nothwendig matte Menschheit, wie die jetzige Europa's, nicht nur der Kriege, sondern der grössten und furchtbarsten Kriege — also zeitweiliger Rückfälle in die Barbarei — bedarf, um nicht an den Mitteln der Cultur ihre Cultur und ihr Dasein selber einzubüssen".¹¹

La façon dont Nietzsche envisageait la guerre en tant que phénomène n'était cependant pas uniquement positive. Il soulignait notamment quelle sélection „négative" se produit lors de guerres menées à l'aide d'armées du peuple. Les plus braves, ceux qui obéissent à une ambition plus élevée, seront inéluctablement les plus exposés à l'anéantissement. De même que Proudhon, Nietzsche condamnait le gaspillage de vies humaines que représentait une guerre menée de telle façon. A l'instar du penseur français, Nietzsche faisait avant tout l'éloge de la guerre en tant qu'*idée*. Ainsi, dans un de ses aphorismes, il affirmait que si seulement la volonté d'une expansion vitale intense et pleine de risques existait, point n'était besoin de guerre.¹² Cette affirmation et d'autres analogues ont amené bien des commentateurs à soutenir qu'au fond Nietzsche n'employait le terme de „guerre" qu'au sens figuré, de même que sa conception du „surhomme" était de nature essentiellement éthique.¹³

Après le nazisme et la seconde guerre mondiale, on a eu tendance à ne voir dans de tels jugements que la manifestation du désir généreux du libéralisme classique de chercher un renouveau, même dans les idées dirigées contre le libéralisme lui-même. On soutient que même s'il est manifeste que les dirigeants nazis à la fois simplifiaient et comprenaient de travers le message de Nietzsche, il n'en demeure pas moins que celui-ci annonçait la poussée victorieuse de courants destructifs et anti-culturels.¹⁴ Il est en tout cas certain que même si on ne peut considérer la doctrine de Nietzsche comme un appui apporté à la politique de force actuelle à son époque, il était par ailleurs très difficile de s'en servir comme argumentation en faveur d'une paix durable. Aucun Etat ne pouvait, selon Nietzsche, devenir un bien en soi, s'il ne permettait

¹¹ Menschliches, Allzumenschliches, I, aphorisme 477.

¹² Der Wanderer und sein Schatten, aphorisme 187.

¹³ Voir surtout l'intéressante analyse de Ragnvald Moe, op. cit., pp. 279—292.

¹⁴ Pour plus de précisions, voir THOMAS MANN, Nietzsche's Philosophie im Lichte unserer Erfahrung, Frankfurt am Main 1948.

l'expansion vitale souveraine des individus supérieurs. Cette conception fondamentale dicta également l'attitude de Nietzsche en face du problème de l'internationalisme.

Ses considérations initiales étaient identiques à celles de la plupart des internationalistes de tendance démocratique. Il s'élevait notamment avec force contre le nationalisme qui opposait des obstacles inutiles et vains au processus pour ainsi dire physiologique qui était en train d'aboutir à la création d'un type humain nomade et supra-national, processus qui rendrait les peuples indépendants du milieu local et jetterait les bases d'une Europe unie. Mais Nietzsche se distinguait nettement des autres internationalistes par sa conception de la structure sociale résultant de ce processus. Alors que ceux-ci avaient considéré la formation de l'unité européenne comme devant être en partie un résultat de la „démocratisation” au sein des différents Etats et en partie un encouragement à cette même „démocratisation”, Nietzsche utilisait le même terme dans une acception pour ainsi dire toute technique afin de désigner le processus en cours. Ce qui caractériserait „l'homme européen” serait avant tout une faculté d'adaptation extraordinaire, et tout portait à croire que cette faculté mènerait les grandes masses à se soumettre aux grands esprits dominateurs: „— während der Gesamt-Eindruck solcher zukünftigen Europäer wahrscheinlich der von vielfachen geschwätzigen willensarmen und äusserst anstellbaren Arbeitern sein wird, die des Herrn, des Befehlenden bedürfen wie des täglichen Brotes; während also die Demokratisierung Europas auf die Erzeugung eines zur *Sklaverei* im feinsten Sinne vorbereiteten Typus hinausläuft, wird, im Einzel- und Ausnahmefall, der starke Mensch stärker und reicher gerathen müssen, als er vielleicht jemals bisher gerathen ist, — Dank der Vorurtheilslosigkeit seiner Schulung, Dank der ungeheuren Vielfältigkeit von Übung, Kunst und Maske. Ich wollte sagen: die Demokratisierung Europas ist zugleich eine unfreiwillige Veranstaltung zur Züchtung von Tyrannen, — das Wort in jedem Sinne verstanden, auch im geistigsten ”.¹⁵

Tout comme Nietzsche, LÉON TOLSTOI (1828—1910) s'attaqua aux fondements mêmes de la culture dans sa forme actuelle. Ils communiaient

¹⁵ Jenseits von Gut und Böse, aphorisme 242.

LE PROBLÈME DE LA PAIX

dans une même ardeur à détruire les conceptions morales et religieuses habituelles. Tous deux souhaitaient „ faire table rase ". Mais l'aspect constructif de leurs œuvres témoignait en revanche de deux points de vue diamétralement opposés. Nietzsche se faisait le champion d'une morale dominatrice de caractère aristocratique et fondée sur la doctrine de la nécessité de la guerre et du triomphe du surhomme. Tolstoï proclamait l'idéal de fraternité chrétienne, la poussée victorieuse de la paix et la force libératrice de l'humilité.

La façon dont Tolstoï envisageait le problème de la paix était dictée par une violente crise intérieure qui, chez lui, créa une tout autre attitude vis-à-vis des problèmes sociaux à l'échelle nationale ou internationale. Désormais il considéra tous les phénomènes à la lumière du christianisme originel. Cela a conduit nombre de personnes à voir dans la crise de Tolstoï une conversion religieuse. Ce n'est guère exact. La conception globale de Tolstoï et le message qu'il fit entendre après la crise ont, en fait, peu de points communs avec ce qui, d'habitude, caractérise de grandes personnalités après une bouleversante crise religieuse. Avant tout, il s'intéressait bien davantage au christianisme comme doctrine morale que comme révélation, c'est-à-dire comme engagement spirituel absolu. Il interprétait toujours le christianisme d'une façon subjective. Selon lui, la doctrine du Christ c'est la raison humaine pratique dans son plus sublime épanouissement. Elle est commandée par la loi de l'amour qui élimine les antagonismes et les luttes entre les hommes. Elle ne permet à personne — ni à l'individu, ni à l'Etat — de s'opposer au mal par la violence. Cela ressort clairement de ce qui est dit dans le Sermon sur la Montagne. Si cette loi n'a pas encore réussi à pénétrer le cœur des hommes, c'est que l'Etat la considère à juste titre comme une menace contre sa propre puissance, puissance qu'il sait s'assurer d'une manière extrêmement ingénieuse et efficace. D'abord on paralyse la pensée des grandes masses populaires en leur inculquant des conceptions basées sur la superstition et en leur faisant adopter une attitude passive devant la vie. C'est là un processus qui est très efficacement soutenu et favorisé par la religion officielle. En second lieu, la sujétion est assurée à l'aide de moyens économiques. Le peuple est frustré de ses économies au moyen d'impôts utilisés pour le maintien d'une administration tentaculaire et servile, dont la première tâche est de tenir le

LE PROBLÈME DE LA PAIX

peuple en respect. Dans ce but, on a recours à une intimidation systématique en vue de persuader au peuple que les conditions *doivent* être telles qu'elles sont, sinon tout tomberait dans le chaos. De cette façon, l'Etat force des gens naïfs à entrer dans son instrument de puissance le plus brutal et le plus efficace, à savoir l'armée, où les scrupules de conscience de chaque individu en face de la violence et du meurtre sont éliminés du fait qu'on s'en réfère toujours aux „valeurs suprêmes” représentées par la patrie.¹⁶

Aux yeux de Tolstoï, le patriotisme était un produit artificiel que l'école, la religion et une presse subventionnée maintenaient en vie. Ce sentiment, produit de l'état, se voit souvent administrer quelques injections supplémentaires sous forme de parades militaires, de visites navales réciproques etc., phénomènes qui, tous, provoquent un apparent enthousiasme populaire. Jadis, quand religion et patrie ne faisaient qu'un, le patriotisme pouvait sans doute être une vertu. De nos jours, en revanche, il n'est qu'un vice, car, par sa nature même, il s'oppose à l'idée de fraternité chrétienne et aux relations humaines qui prennent manifestement un caractère de plus en plus international (dans leur travail quotidien beaucoup d'ouvriers, d'hommes d'affaires, de savants et d'artistes se sentent en fait plus attachés au pays voisin qu'à leur propre pays). Tolstoï estimait que cet état de choses ne pouvait être transformé que par une profonde révolution. Sa doctrine d'un Etat instrument aux mains des classes dominantes s'apparentait certes au marxisme, mais, par ailleurs, il soulignait que l'Etat ne devait pas être conquis, mais éliminé, et non pas par la violence ou des moyens de coercition politiques, mais par un renouveau spirituel. Celui-ci devait supprimer la puissance comme facteur jouant un rôle dans les relations humaines, — y compris le droit de propriété qui rendait en fait la plupart des hommes esclaves. Production et distribution devaient s'accomplir selon la loi de l'amour, tous devaient travailler pour tous. Lorsque l'Etat et d'autres institutions détentrices de pouvoir auront été supprimés, la paix sera assurée aussi bien entre les individus qu'entre les nations. Il n'y avait pas d'autre prix pour la paix. L'idée d'améliorer l'état des choses à l'aide d'initia-

¹⁶ Parmi les écrits de Tolstoï relatifs au problème de la paix, citons : *La guerre et le service obligatoire*, Bruxelles, 1896; *Patriotismus und Christentum*, Berlin 1894; *Patriotismus und Frieden*, Berlin 1903.

tives comme une législation ouvrière et un arbitrage international n'avait aucun fondement dans la réalité. De telles réformes dépendaient en effet en dernier lieu de la volonté des gouvernements, et *celle-ci* n'était forcément déterminée que par de pures considérations de force. A notre époque, les intérêts de l'Etat sont encore plus grands et plus forts qu'auparavant, car ils ne sont plus limités aux princes et à leurs conseillers les plus intimes, mais ont leur fondement dans la classe des propriétaires terriens et des capitalistes, dans les milieux politiques, scientifiques et artistiques, — et surtout dans le journalisme. Des accords de désarmement et d'arbitrage entre Etats n'étaient pas seulement futiles, mais directement nuisibles, car ils contribuaient à camoufler les purs intérêts de puissance qui, en tout temps, déterminent la politique des gouvernements.

Une détente internationale ne pouvait être obtenue que par un seul moyen : le pacifisme intransigeant de chaque individu, et Tolstoï ne recula pas devant les conséquences extrêmes que comportait ce point de vue. Une fois qu'on lui demandait s'il ne devait pas être permis de tuer au cas où c'était le seul moyen d'empêcher un enfant innocent d'être tué par un criminel, Tolstoï répondit que si le sauveteur éventuel n'était pas chrétien, il devait se demander si la vie de l'enfant ou celle de l'agresseur avait le plus de prix pour lui-même ou pour la société. Et puisque personne ne pouvait savoir comment l'enfant ou l'agresseur évoluerait après l'épisode supposé, il n'y avait pas de motif rationnel pour tuer l'agresseur. Si le témoin était un chrétien, la chose était encore plus claire. Son devoir était alors de supplier l'agresseur de renoncer à son entreprise, ou, si nécessaire, de se placer entre lui et l'enfant. En aucun cas, il ne pouvait enfreindre l'interdiction formelle du christianisme de commettre un meurtre.¹⁷

La conception de Tolstoï ne constituait qu'une reprise et un prolongement des idées fondamentales des différentes sectes religieuses. Mais il la défendit avec encore plus de force et de fanatisme. Sa personnalité et son message apportèrent certainement un puissant encouragement au mouvement de la paix, notamment parce qu'il prouvait la force de *l'esprit* dans la lutte contre l'injustice et la violence. Même ses attaques

¹⁷ Les rayons de l'aube, Paris 1901, pp. 50—51.

les plus violentes contre les institutions existantes (il attaqua notamment les autorités à cause de leur persécution de la secte pacifiste des dukobores) ne provoquèrent pas d'actions de police de la part des autorités du tzar, ce qui montre clairement le respect de la force spirituelle qu'éprouvaient malgré tout les dirigeants politiques de l'époque.

Si on examine les idées de Tolstoï par rapport au développement de l'internationalisme, on les juge inéluctablement d'une façon un peu moins positive. Tout d'abord, le programme de Tolstoï était fondé sur l'hypothèse douteuse que „la loi de l'amour” pouvait immédiatement remplacer les institutions existantes en ce qui concerne l'élaboration des relations humaines. Même les chrétiens de l'antiquité s'étaient montrés prudents pour ce qui était de tirer cette conclusion de leur foi. Au contraire, ils faisaient preuve de loyalisme vis-à-vis de l'Etat païen, dans la mesure où cela était compatible avec leur conscience religieuse. Les quakers ont d'ailleurs eux aussi été réservés, lorsqu'il s'agissait d'attaquer les grands principes sociaux traditionnels.

Les points de vue de Tolstoï sur la société étaient tout naturellement fortement influencés par les conditions de vie russes. Aussi lui était-il difficile de comprendre que „l'Etat” soit également soumis à la loi du changement, que ses tâches et son action puissent être influencées par de nouvelles forces sociales qui se manifestent et qu'en outre, un Etat solidement ancré dans la nation ait aussi la mission positive de garantir la vie et les possibilités de développement de chaque individu. La plupart des champions de l'internationalisme se sont toujours fondés sur le fait que quelque chose d'analogue se manifesterait dans les relations entre nations. Lors de la première guerre mondiale, l'archevêque suédois Nathan Söderblom caractérisa par exemple le pacifisme extrême de la façon suivante: „ Qui veut supprimer la guerre et les autres maux en affaiblissant l'Etat constitutionnel et le caractère sacré de la loi, est pareil à qui veut exorciser les démons à l'aide de Belzébuth”.

Un autre aspect du message de Tolstoï qui contribuerait à rendre difficile la réalisation des idées de l'internationalisme, c'était son „tout ou rien” ainsi que l'orientation anti-culturelle et l'intolérance que cela imprimait à son esprit. Cela frappa la pacifiste américaine Jane Addams lors d'une visite qu'elle fit au grand écrivain. Cette intolérance comportait, selon elle, un danger manifeste: même sa condamnation absolue

de toute violence physique pouvait conduire les gens dans une nouvelle et peut-être pire tyrannie. Elle estimait que Tolstoï „made too great a distinction between the use of physical force and that moral energy which can override another's differences and scruples with equal ruthlessness”¹⁸

Dans la littérature de l'Europe occidentale et surtout dans la littérature française, plusieurs grands écrivains de l'école naturaliste se firent les champions de l'idée pacifiste. Leurs descriptions et leurs considérations donnèrent lieu à maints commentaires dans les revues pacifistes. A première vue, cela peut paraître assez étrange. Le programme du naturalisme était en effet avant tout de décrire d'une façon complète, objective, sans illusions et sans tendances moralisatrices, les passions et les instincts des hommes. Il n'était guère vraisemblable que le mouvement pacifiste pût recevoir quelque inspiration de cette école littéraire. Mais les écrivains naturalistes n'allaient en réalité pas se conformer strictement à leur programme. Cela était notamment dû à ce que l'œuvre littéraire ne peut jamais être objective. Les écrivains naturalistes allaient participer à la vie des personnages qu'ils créaient. La reconnaissance même de l'impitoyable réalité — où la force brutale l'emporte souvent sur la faiblesse délicate et sensible, l'hypocrisie sur l'amour de la vérité, l'injustice sur la justice — n'engendrait pas chez eux (comme chez les soi-disant „décadents”) un cynisme à bon marché prônant „l'immoralisme”, mais au contraire une ferme volonté de réformes en vue d'éliminer les conditions de vie indignes qu'ils avaient analysées et vécues. Ce réformisme amena également les écrivains naturalistes à adopter une attitude positive à l'égard de la cause pacifiste.

Chez certains — et notamment chez GUSTAVE FLAUBERT, — cette aversion de la guerre devait provoquer un sombre pessimisme ne laissant guère de place à l'espoir de réformes. Dans une lettre adressée à Georges Sand au lendemain de la déclaration de guerre en 1870, Flaubert écrit notamment : „Moi, je suis éceuré, navré par la bêtise de mes compatriotes. L'irréremédiable barbarie de l'humanité m'emplit d'une tristesse noire. Cet enthousiasme qui n'a pour mobile aucune idée me donne envie de crever pour ne plus le voir . . . Je pleure les ponts coupés, les tunnels

¹⁸ JANE ADDAMS, *Twenty Years at Hull-House, with Autobiographical Notes*, New York 1920, p. 273.

défoncés, tout ce travail humain perdu, enfin une négation si radicale. Le congrès de paix a tort pour le moment. La civilisation me paraît loin. Hobbes avait raison: „Homo homini lupus”.¹⁹

Au milieu de ces transports pessimistes, Flaubert explique en aristocrate de l'esprit pourquoi la sauvagerie de la nature humaine se manifeste dans une société apparemment aussi éclairée: „Ah! lettrés que nous sommes, l'humanité est loin de notre idéal! et notre erreur funeste, c'est de la croire pareille à nous et de vouloir la traiter en conséquence, — ”.²⁰

A ce propos, il attaque violemment le suffrage universel et soutient que si la France avait eu un gouvernement de mandarins au lieu du gouvernement des masses et que si, au lieu d'instruire les classes inférieures, elle avait cultivé les classes supérieures, on aurait évité ces manifestations effrayantes des instincts d'agression.

Mais la plupart des écrivains du naturalisme dirigèrent leurs critiques contre le Second Empire. Ils affirmaient que les masses avaient été trompées par de faux idéals et qu'il s'agissait de les libérer de ces idées fausses et erronées. Dans son livre „Sur l'eau”, GUY DE MAUPASSANT attaque notamment le feld-maréchal von Moltke qui célébrait la guerre comme une institution divine qui, grâce aux impulsions inspiratrices qu'elle donnait, empêchait l'humanité de s'enfoncer dans le matérialisme le plus sordide. Réfutant cette assertion, Maupassant soutient que c'est précisément la guerre qui précipite les hommes dans cet état — en temps de paix au moyen d'exercices militaires abrutissants, en temps de guerre en donnant libre cours aux meurtres, pillages et viols.

L'élément social formait aussi le point central des considérations d'EMILE ZOLA sur le problème de la guerre. Dans „La Débâcle”, il montra les conséquences néfastes de la guerre, dans „Le Travail”, les fruits féconds et bienfaisants de la paix. Dans un article paru en 1900, il combattit la conception selon laquelle la guerre engendre une civilisation supérieure.²¹ A ce propos, il rappela comment l'Empire Romain, fondé sur des conquêtes, fut à son tour renversé par les Barbares. Comme Flaubert, Zola estimait que l'instinct belliqueux était encore profondé-

¹⁹ GUSTAVE FLAUBERT, Correspondance, Quatrième série pp. 29—32.

²⁰ Ibid.

²¹ „War” dans North American Review, avril 1900.

ment ancré dans le cœur des hommes. C'était cet atavisme guerrier qui amenait tant de gens à acclamer le grand conquérant — aux dépens du sentiment de justice. D'ailleurs la guerre exerçait encore un attrait romantique, ce qui se manifesta dans la sympathie générale dont les Boers furent l'objet lors de leur lutte. En outre, des tendances militaristes se manifestaient toujours, qui étaient dangereuses. En France même, Zola avait appris à les connaître lors de l'affaire Dreyfus, en Angleterre, l'impérialisme était devenu l'objet d'un culte littéraire (Kipling) et les mêmes courants se précisaient aux Etats-Unis, après la guerre contre l'Espagne en 1898.

Malgré tout, Zola restait optimiste. En ce qui concernait le danger de guerre imminent qu'impliquait la course aux armements, il espérait (tout comme Alfred Nobel) que l'efficacité accrue des moyens de destruction pourrait représenter une garantie de paix. A longue échéance, il comptait sur la transformation des conditions sociales. Une lente révolution était déjà en train de s'opérer, processus aussi important que le passage de l'esclavage au travail libre rémunéré. La lutte actuelle entre le capital et le travail serait suivie d'une nouvelle ère, caractérisée par une rémunération plus équitable du travail, une répartition plus juste des biens sociaux, une plus large propagation de l'esprit de solidarité. Ces nouvelles conditions sociales ne donneraient plus place à la guerre.

Chez ANATOLE FRANCE également qui, d'un point de vue littéraire, représentait un tout autre mouvement que celui de Zola, on constate une attitude pacifiste très nette. Dans son œuvre, il soutient les faibles contre les forts, les enfants contre la tyrannie des grandes personnes, le simple citoyen contre la tyrannie des autorités religieuses, politiques et militaires. Il se plaça aussi aux côtés de Zola dans l'affaire Dreyfus. La guerre, en tant que phénomène, pouvait s'expliquer et même être partiellement excusable dans les temps barbares, mais, depuis, elle a montré, d'une façon toujours plus sinistre, son absurdité et sa perversion : „ La faim instruisit les barbares au meurtre, les poussa aux guerres, aux invasions. Les peuples civilisés sont comme les chiens de chasse. Un instinct corrompu les excite à détruire sans profit, ni raison. La déraison des guerres modernes se nomme intérêt dynastique, nationalités, équilibre européen, honneur ”.²²

²² L'orme du mail, p. 282.

LE PROBLÈME DE LA PAIX

Abordant l'examen des relations internationales de son époque, Anatole France était d'accord pour déclarer qu'un régime parlementaire diminuait dans une certaine mesure le danger de guerre. De sa façon si caractéristique, il expose, en tournures pittoresques, ses considérations : „ Les ministres du bonhomme Démos, sans cesse talonnés, bousculés, humiliés, bourrés, culbutés et plus assaillis de pommes cuites et d'œufs durs que le pire arlequin de la foire, n'auront point de loisir pour préparer politiquement dans la paix et le secret du cabinet, sur le tapis vert, des carnages, en considération de ce qu'on appelle l'équilibre européen et qui n'est que la fortune des diplomates ”.²³

Il ne fallait cependant pas croire que ce système était en soi capable d'assurer une paix durable. L'amour de la paix qui animait les grands parlementaires était dicté par de mesquins intérêts personnels, et le système social auquel ils étaient attachés — le système capitaliste — était, de par sa nature, aussi belliciste que le système féodal. Ceci se manifestait nettement dans la manière dont ces milieux réagissaient devant l'activité proprement pacifiste : „ — Nous sommes pacifiques : ce n'est pas un tort. Tout le monde ou presque tout le monde est pacifique en France. Le tort n'est point de l'être, c'est de le dire, ou du moins de le dire simplement, d'une parole sans voiles, sans ornements et nue.

Car, soyons juste : on peut s'avouer pacifique, même en France, si l'on sait prendre le ton convenable, un ton menaçant, un accent épouvantable et farouche. Nos grands hommes d'Etat, nos ministres n'y manquent jamais : les plus doux, les agricoles eux-mêmes, ne font jamais de vœux pour la continuation de la paix sans y mêler les louanges des vertus guerrières. Et les députés devant leurs électeurs, ne vantent jamais qu'une paix martiale ”.²⁴

Malgré cette orientation générale à tendance militariste qui se manifestait encore plus nettement dans les discours de l'empereur d'Allemagne, Anatole France estimait que l'industrialisation progressive constituait une garantie contre une grande guerre entre les puissances européennes (l'expansion du capitalisme se traduisait surtout d'une façon

²³ Les opinions de M. Jérôme Coignard, p. 127.

²⁴ Discours prononcé à la grande soirée pacifiste organisée par un groupe d'artistes le 12 février 1905. Publié dans la collection *Vers les temps meilleurs*, Paris 1906, Tome III, pp. 27—33.

belliqueuse par la conquête de colonies), et notamment parce que l'industrialisation augmentait l'influence de la classe ouvrière organisée.

En Italie, l'historien GUGLIELMO FERRERO (1871—1942) a procédé à une analyse minutieuse du problème du militarisme.²⁵ Il commence par étudier la guerre entre les États-Unis et l'Espagne et soutient qu'elle illustre bien le fait que, dans une guerre moderne, les pays jouissant de la plus grande liberté politique se révéleront également être les plus forts. Tout État dominé par une oligarchie mesquine et égoïste court un risque extrêmement dangereux en déclarant une guerre. En revanche, un État doté d'institutions libérales pourra s'appuyer sur un peuple loyal et sûr de lui-même qui, d'avance, connaît les risques et les sacrifices qu'implique une guerre, et qui, partant, fera preuve de plus de résistance au cas où elle éclaterait. Dans ces faits, Ferrero voyait une sérieuse garantie de paix. La guerre hispano-américaine éclata parce que l'Espagne se refusait à mettre en œuvre un programme nécessaire de réformes politiques à Cuba. Le but de la guerre menée par les États-Unis était très limité, et rien ne semblait indiquer que la victoire allait marquer l'avènement d'une politique d'expansion américaine réalisée à l'aide de moyens militaires.

Pour Ferrero, une garantie essentielle contre le développement du militarisme aux États-Unis résidait dans le fait qu'on y manquait de tout ce qu'on peut appeler „protection de l'état” et qui se traduit par une bureaucratie abrutissante et ivre de puissance: „Thanks to the almost complete lack of intellectual protectionism — that is, of academic degrees which ensure the monopoly of certain professions — thanks, in consequence, to the lack of a government *curriculum* of unprofitable and obligatory studies, America is except from an intellectual proletariat and from the déclassés, the chronic disease of the middle classes in Europe”.²⁶

L'absence de cette „protection de l'état” a favorisé l'esprit d'initiative et d'entreprise dans tous les domaines. De telles conditions sociales laissent peu de place au militarisme et aux rêves d'exploits guerriers. Les exploits sont réalisés dans le domaine économique.

²⁵ Il militarismo, Milano 1898. Edition anglaise en 1902. Notre exposé se fonde sur cette dernière édition.

²⁶ Militarism, p. 19.

Ferrero étudia ensuite l'état des choses au sein des grandes puissances de l'Europe occidentale et en arriva aux conclusions suivantes : en France, il existe toujours un assez puissant militarisme et césarisme, malgré le régime républicain. Cela s'explique par le fait qu'en France domine „l'Etat jacobin”. Contrairement à ce qui est le cas aux Etats-Unis, le peuple — et surtout la classe moyenne — *dépend* de l'Etat. Les milieux dominant l'administration de l'Etat sont très étroits et même le suffrage universel ne représente aucune menace grave contre ce monopole. Les intrigues et la corruption sont des moyens efficaces aux mains de la caste dominante qui a d'ailleurs en réserve une grande force armée pour réprimer d'éventuels essais de révoltes ou pour „usage externe”, au cas où il deviendrait nécessaire de soutenir le prestige du régime.

En Italie, on trouve également le même phénomène. L'unification en 1860 représentait au fond la continuation d'une tradition séculaire. Le peuple — et surtout la classe moyenne — avait été habitué à vivre sous la protection de l'Etat ou de l'Eglise. Dans le nouvel Etat national centralisé, „la mentalité de fonctionnaire” devint donc presque quelque chose qui allait de soi. Contrairement à ce qui fut le cas pour l'Etat français, les efforts de l'Etat „jacobin” italien en vue de renforcer son prestige à l'aide d'un militarisme fortement implanté furent assez peu réussis. Selon Ferrero, cela s'expliquait par le fait que les traditions du militarisme français remontaient aux conquêtes de Napoléon, alors que l'Italie n'avait pas une tradition militaire ayant le même caractère agressif. La lutte pour la libération de l'Italie avait été menée avant tout au nom de la justice internationale. A cela s'ajoutait un facteur d'ordre plus nettement matériel — l'Italie manquait des ressources nécessaires pour maintenir une puissance militaire qui fût égale à celle de la France.

Le mécontentement que provoquait en lui l'état des choses dans son propre pays amena Ferrero — comme tant d'autres de ses contemporains — à chercher son inspiration dans d'autres pays. Il la trouva surtout en Allemagne, en Angleterre et dans les pays nordiques. Il était plein d'admiration pour le niveau technique élevé des peuples „germaniques”, pour leur discipline sociale et leur habileté individuelle. Ce sont des impressions de cette nature qui expliquent en partie le jugement qu'il porte sur le rôle du militarisme en Allemagne et en Angleterre. Il

constate notamment que la France est un pays guerrier tandis que l'Allemagne est un pays militaire. Si l'on excepte le corps des officiers et que l'on étudie l'état d'esprit des classes cultivées, on se rendra compte que les Allemands sont moins belliqueux que les Français — même dans la Prusse militariste. Ainsi, Bismarck, par exemple, dut mener ses compatriotes à la guerre, contre leur gré. Et même après la victoire de 1871, il eut beaucoup de difficultés à faire accepter le budget militaire. Les militaires constituent sans aucun doute une caste ayant une grande influence, mais le pouvoir de cette caste est plus sévèrement contrôlé par l'opinion publique qu'en France.

Comme dans tant d'autres domaines, l'Angleterre occupe aussi une place à part lorsqu'il s'agit de militarisme. D'une part, on peut constater que le budget militaire est très élevé et que les traditions militaires y sont très respectées — il n'y a guère de capitale à avoir autant de monuments de guerre que Londres. D'autre part, le militarisme comme facteur social est réduit à un minimum. Selon Ferrero, cela est avant tout dû à ce que les militaires anglais n'ont pas un code d'honneur qui leur soit propre. Un officier britannique est tout simplement un fonctionnaire comme un employé du ministère ou un inspecteur de l'enseignement — avec un code d'honneur purement civil, ce qui se traduit notamment par le fait que les duels appartiennent déjà au passé, et cela aussi en ce qui concerne les militaires.

Ferrero envisageait l'avenir avec beaucoup d'optimisme et se référait à ce propos avant tout au développement économique. Dans la société féodale, paysans et artisans travaillaient pour une classe dirigeante dont les membres, très peu nombreux, essayaient d'augmenter leur richesse au moyen de guerres, — le capital en lui-même étant peu apte à fructifier. Dans la société moderne, il y avait certes toujours de grandes différences de classes, mais, malgré tout, il y avait une tendance au nivellement et à la collaboration. Sans doute l'expansion du capital était-elle accompagnée de tendances fortement agressives qui se traduisaient par les conquêtes de colonies, mais celles-ci n'entraînaient manifestement pas des conflits armés entre les grandes puissances. L'une de celles-ci — à savoir la Russie — était certes encore en dehors du „trend" économique et social affaiblissant l'influence du militarisme. En revanche, la Russie, Etat nettement débiteur, avait des difficultés

LE PROBLÈME DE LA PAIX

à suivre les dépenses d'armements qui ne cessaient de croître. Cela affaiblissait d'éventuelles tendances d'agression (ce n'est d'ailleurs pas par hasard que ce fut précisément le tzar russe qui prit l'initiative de la première conférence à La Haye en 1899).

Le raisonnement de Ferrero était conduit d'une façon logique ; ses points de vue et ses digressions invitaient à formuler de nouvelles idées sur bien des points. Mais, en même temps, les faiblesses en étaient manifestes. Son analyse de la guerre hispano-américaine, par exemple, était forcément assez erronée, car il ne tenait pas compte du rôle des facteurs économiques dans ce conflit. En ce qui concerne la France, il alla jusqu'à affirmer que la répression de la Commune n'était pas due à son caractère révolutionnaire, mais à la décentralisation qu'elle avait à son programme. Le jugement porté par Ferrero sur le militarisme en Allemagne et en Angleterre était aussi assez partial. On pouvait faire les mêmes reproches à ses considérations sur la politique coloniale. La valeur de l'analyse de Ferrero résidait peut-être avant tout dans le fait que, plus que la plupart des autres écrivains à tendance pacifiste, il discutait d'une manière féconde des problèmes politiques et sociaux ayant caractère d'actualité.

L'œuvre du journaliste anglais NORMAN ANGELL (1875—) traitait encore davantage de la situation du moment. Au cours d'un séjour de plusieurs années aux Etats-Unis, il avait été frappé par l'animosité qui, dans bien des milieux, avait été créée contre l'Angleterre. Il se posa alors la question suivante : si on peut créer une telle ambiance entre des peuples aussi apparentés, combien plus facile et plus dangereuse une telle activité ne sera-t-elle pas lorsqu'il s'agit des rapports entre nations étrangères les unes aux autres, rapports peut-être influencés par des facteurs réels de conflit dans le domaine de la politique de puissance ? Norman Angell se proposa à partir de ce moment de rendre „ the public opinion ”, dans son propre pays et dans les autres, plus imperméable à l'influence nationaliste en soumettant les phénomènes à une analyse claire et logique qui pourrait contribuer à favoriser le développement d'un climat d'objectivité. Son idée maîtresse était en effet que les phénomènes, en eux-mêmes, n'avaient aucune importance décisive, mais bien l'opinion que s'en formaient les gens. A partir de 1905, il travailla à Paris comme rédacteur en chef de l'édition continentale

LE PROBLÈME DE LA PAIX

du Daily Mail et, en 1909, il publia un opuscule " Europe's optical Illusion " refondu et complété dans un livre intitulé „ The Great Illusion " qui parut en 1910 et qui, en peu de temps, eut plusieurs éditions et fut traduit en plusieurs langues. Dans ce livre, Norman Angell pose la question de l'utilité de la guerre. Pour partir d'un exemple concret, il étudia la possibilité d'une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne. Conformément à la conception habituelle, l'objectif d'une telle guerre devait être que l'une des parties détruisît ou paralysât l'économie de l'autre partie. Mais — soutenait Norman Angell — c'était là une illusion. Car même de grandes défaites ne pouvaient briser une nation. La France par exemple se releva étonnamment vite après 1871, alors que l'Allemagne victorieuse, à laquelle furent versés de grands dommages de guerre, fut secouée peu de temps après par une grande crise économique. De même, il serait impossible d'anéantir le commerce de l'Angleterre, et même si c'était possible, cela équivaldrait pour le vainqueur à un suicide économique. Malgré tous les éléments de concurrence, il était en effet de l'intérêt de l'Allemagne, comme des autres pays, que prospérât le commerce de l'Angleterre. Norman Angell discute ensuite la question de l'annexion directe et soutient que la conquête des Pays-Bas par l'Allemagne, par exemple, ne présenterait aucun avantage pour le vainqueur. Celui-ci ne pourrait en effet pas tuer tous les industriels et commerçants hollandais (les pays „ civilisés " ne pratiquaient pas à cette époque les déportations en masse ou le génocide) qui continueraient donc à faire concurrence aux commerçants allemands, à l'abri des barrières douanières allemandes. „ L'illusion optique " de l'Europe, c'était de croire qu'une nation peut accroître sa prospérité en agrandissant son territoire.

C'est s'abandonner à une autre illusion que de prétendre que la nature humaine est immuable. Ce que nous appelons „ la nature humaine " n'est en effet pas un facteur constant, elle change avec l'évolution de la société et la transformation des conventions générales. Pour ce qui est du problème de la paix, on s'en rend le mieux compte en constatant que les guerres à motifs religieux appartiennent au domaine du passé ou que des conventions comme le duel ou la vendetta ont disparu dans les pays civilisés. Un important facteur éliminateur de guerre était, selon Norman Angell, l'interdépendance croissante des

nations et le fait que, de nos jours, ce n'étaient plus les frontières des nations qui constituaient les lignes de démarcation, mais bien celles des *classes*. Et pourtant Norman Angell n'a jamais nié la possibilité ni même la probabilité d'une guerre. Ce n'est pas en parlant de la probabilité d'une guerre qu'on trompe le peuple, dit-il, mais bien en lui faisant miroiter ses avantages.

De plusieurs côtés, on fit des objections en partie justifiées à l'argumentation de Norman Angell. Quelque jugement qu'on portât sur les faits eux-mêmes, on ne pouvait par exemple ignorer que la conquête de l'Alsace-Lorraine avait procuré à l'Allemagne d'importants avantages économiques, ni, d'une façon générale, que les guerres de l'Allemagne au 19^e siècle avaient consolidé la puissance économique totale du pays. On pouvait sans doute faire valoir des points de vue analogues au sujet de l'exemple hypothétique d'une conquête des Pays-Bas par les Allemands. Une annexion des Pays-Bas par l'Allemagne résulterait certes en une concurrence accrue pour beaucoup d'industriels et commerçants allemands, mais cela n'empêcherait guère que l'expansion du territoire et des ressources ne contribue au total à la consolidation de l'économie de l'empire allemand.

D'un point de vue économique, la théorie de Norman Angell sur les dommages de guerre était plus solidement fondée. Cela apparut clairement lorsqu'il fut question du problème des réparations de guerre après la première guerre mondiale. Fait caractéristique, Norman Angell se livra en 1919 à une sévère critique du traité de Versailles et établit à peu près les mêmes prévisions pour ses décisions économiques que John Maynard Keynes.

CHAPITRE IX

DROIT DES GENS ET PROJETS DE PAIX JUSQU'ÀUX ENVIRONS DE 1890

§ 1. LE LITIGE DE L'ALABAMA

Les points cruciaux du „litige de l'Alabama” furent en 1870 analysés par le juriste germano-suisse Johann Caspar Bluntschli.¹ Il arriva à la conclusion que la reconnaissance des Etats sudistes comme partie belligérante par la Grande-Bretagne et la France et les déclarations de neutralité dont elle fut suivie ne pouvaient pas être caractérisées comme contraires au droit international. Sur cette base, les Etats-Unis ne pouvaient donc exiger d'indemnités. En revanche, l'équipement de l'„Alabama” et sa „libre sortie d'un port anglais” donnaient lieu à une demande de réparation et d'indemnité. Les armateurs des bateaux américains et les propriétaires des cargaisons perdues ne pouvaient procéder à une telle demande, mais le gouvernement fédéral, qui était cependant tenu, dans un règlement avec la Grande-Bretagne, de défendre les intérêts de ces parties lésées. Dans un règlement juridique, l'essentiel devait d'une part être de fixer l'indemnité matérielle à répartir par le Gouvernement fédéral, de l'autre d'arriver à formuler d'une façon générale les devoirs des neutres en temps de guerre.

L'analyse du litige faite par Bluntschli devait avoir une grande importance pour le cours ultérieur de l'affaire. Par l'intermédiaire de

¹ Opinion impartiale sur la question de l'Alabama et sur la manière de la résoudre, *Revue de droit international et de législation comparée*, 1870, tome II, pp. 452—479.

Francis Lieber, elle fut notamment portée à la connaissance des milieux gouvernementaux américains (une traduction anglaise en fut publiée comme document officiel au commencement de 1871).

Dans l'accord anglo-américain du 8 mai 1871 — „le traité de Washington ” — dominaient les principes essentiels formulés par Bluntschli.² Dans ce traité, il était décidé que le litige serait réglé par un tribunal d'arbitrage composé d'un représentant de la Grande-Bretagne, d'un des Etats-Unis, en outre d'un Suisse, d'un Italien et d'un Brésilien. L'autorité d'arbitrage proposée se distinguait nettement de celle qu'on avait coutume de nommer dans des cas analogues, où le souverain d'un tiers Etat avait été juge-arbitre. La raison de cette modification apportée à la pratique habituelle, c'était, d'une part, qu'on n'aimait guère — surtout aux Etats-Unis — laisser un souverain arbitrer un tel litige, de l'autre, qu'on supposait qu'il serait difficile de trouver un souverain que les deux parties pussent accepter comme impartial. Lors de la discussion de cette affaire, Francis Lieber avait proposé comme tribunal d'arbitrage la faculté juridique d'une université européenne quelconque, appartenant peut-être de préférence à un petit Etat. La proposition de Lieber ne fut cependant pas retenue, en partie parce qu'on trouvait peu satisfaisant d'avoir des juges d'un seul pays — on préférait des représentants de différents types de cultures et de systèmes juridiques, — et en partie parce qu'on jugeait bon de confier l'arbitrage à des gens qui ne fussent pas uniquement des juristes, mais aussi des hommes politiques.³

Le passage essentiel du traité de Washington, c'étaient d'ailleurs les trois règles principales établies en ce qui concerne la conduite à observer par les neutres dans une guerre navale. Les voici: „First: To use diligence to prevent the fitting out, arming or equipping, within its jurisdiction, of any vessel which it has reasonable ground to believe is intended to cruise or to carry on war against a Power with which it is at peace; and also to use like diligence to prevent the departure from its jurisdiction of any vessel intended to cruise or carry on war

² Voir pour plus de détails FELIX LEHNER, J. C. Bluntschli, *Beitrag zur Lösung der Alabamafrage*, Zürich 1957, pp. 73—81.

³ EGIDIO REALE, *Conflit de l'Alabama*, Genève-Berne 1929, p. 70.

as above, such vessel having been specially adapted, in whole or in part, within such jurisdiction, to warlike use.

Secondly: — Not to permit or suffer either belligerent to make use of its ports or waters as the base of naval operations against the other, or for the purpose of the renewal or augmentation of military supplies or arms, or the recruitment of men.

Thirdly: — To exercise due diligence in its own ports and waters, and, as to all persons within its jurisdiction, to prevent any violation of the foregoing obligations and duties".⁴

Pour la Grande-Bretagne, les règles de Washington représentaient une très grande concession. Les Anglais n'étaient en effet pas disposés à reconnaître sans réserves que des règles de cette nature eussent été en vigueur à l'époque où l'„Alabama" et les autres navires de guerre pratiquaient leur guerre de course. En ce qui concerne ce point, la position juridique des Etats-Unis était au fond assez faible parce qu'ils n'avaient pas accepté la Déclaration de Paris en date de 1856 et qu'ils devaient par conséquent fonder leur demande sur les lois anglaises („Foreign Enlistment Act" du 3 juillet 1819) et sur la pratique habituelle lors de guerres antérieures. Si donc la Grande-Bretagne accepta leur sentence *comme si* „les règles de Washington" avaient été en vigueur à l'époque où les navires de guerre des Etats sudistes pratiquaient la course, c'est parce qu'elle aussi avait intérêt à voir définir d'une façon plus précise les droits et les devoirs des neutres. De cette manière, les règles allaient constituer une législation valable non seulement pour l'avenir, mais aussi pour des événements du passé.⁵ Le 15 décembre 1871, le tribunal se réunit à Genève sous la présidence de l'Italien Federigo Sclopis. Une des premières questions tranchées par le tribunal, c'était celle des réclamations américaines demandant le paiement de „dommages indirects". Au sujet de cette question, le tribunal déclara que „d'après les principes du droit international, ces réclamations ne constituaient pas une base suffisante pour fonder un jugement de compensation ou un calcul d'indemnités entre nations et que, d'après ces mêmes principes, elles devaient être exclues de la prise en considéra-

⁴ N. EVANS DARBY, *International Tribunals*, London 1904, p. 315.

⁵ Reale, *op. cit.*, p. 70.

tion par le Tribunal dans son jugement, quand même il n'y eût pas de désaccord entre les deux gouvernements relativement à la compétence du Tribunal".⁶

Pour ce qui est de la réclamation principale concernant les dommages directs, le tribunal déclara dans sa sentence du 14 septembre 1872 que la Grande-Bretagne avait négligé ses devoirs d'Etat neutre, tels qu'ils étaient formulés dans „les trois règles”. En conséquence les Etats-Unis se virent attribuer une indemnité de 15 millions de dollars or. Quant au bateau „Alabama” lui-même, la Grande-Bretagne avait failli à la „due diligence” prescrite en permettant à des particuliers de construire et d'armer le navire. Et lorsque les autorités britanniques, par la suite, proclamèrent l'embargo, on ne prit pas toutes les mesures nécessaires pour exécuter cette décision, — ce qui permit à l'„Alabama” de toucher sans difficultés les ports britanniques. (A ce sujet, le tribunal déclara que, d'un point de vue de droit international, les Etats neutres n'étaient pas *tenus* de laisser des bâtiments de guerre appartenant à un Etat belligérant avoir accès à leurs ports. Il s'agissait uniquement ici de courtoisie internationale, courtoisie qu'on n'aurait pas dû montrer à l'égard d'un navire dont la construction et l'armement constituaient des violations flagrantes de neutralité). L'arrêt rendu dans le litige de l'„Alabama” et la façon loyale dont la Grande-Bretagne accepta la sentence donnèrent naturellement de fortes impulsions à l'idée d'arbitrage. Désormais, les efforts pour en faire une partie intégrante des relations entre nations seront poursuivis avec force et intensité.

§ 2. LA QUESTION DE L'ARBITRAGE DANS LES PARLEMENTS

Au commencement de 1871, le professeur LEONE LEVI fit une conférence sur l'arbitrage international à la Social Science Association qui venait d'être fondée à Londres. La conférence amena l'association à élire un comité chargé d'étudier la question. Dans son rapport, présenté en juillet, le comité recommanda la constitution d'un „Congress of Nations”, composé de préférence d'Etats européens. Sa juridiction devait s'étendre à tous les litiges internationaux; à cet effet, il devait nommer une „Court of Reference” dont les décisions auraient un

⁶ Cité chez Reale, op. cit., p. 84.

caractère obligatoire. Le Congrès ne devait pas intervenir dans la politique intérieure des Etats, mais proposer „ ses bons offices ” en cas de menace de guerre civile ou de guerre entre colonies et métropole, des conflits de cette nature entraînant souvent des complications internationales.⁷ Lorsque se posa la question de savoir si ces sentences devaient éventuellement être imposées par la force, seul James Lorimer donna une réponse positive. Les autres voulaient, comme autrefois William Ladd, se contenter de sanctions morales.

En Angleterre, l'initiative visant à faire de l'arbitrage une institution permanente fut prise par Henry Richard, membre de la Chambre des Communes depuis 1868. Le 11 août 1871, il présenta une proposition préconisant d'inviter le gouvernement à établir des traités d'arbitrage avec les Etats étrangers. La proposition, soutenue par une pétition ayant recueilli plus d'un million de signatures, fut cependant ajournée aussi longtemps que dura le „ litige de l'Alabama ”. Elle ne fut discutée que le 8 juillet 1873. Dans son intervention, Richard rappela notamment la solution pacifique du conflit anglo-brésilien en 1863 et du conflit entre la Grèce et la Turquie en 1868. Dans la réponse qu'il fit au nom du gouvernement, Gladstone déclara que c'était très bien de rappeler que l'arbitrage avait conduit à une solution heureuse de plusieurs conflits, mais il fallait aussi, dans cet ordre d'idées, se rappeler les cas où les propositions d'arbitrage avaient été rejetées. Gladstone mentionna à ce propos les vaines tentatives de conciliation de l'Angleterre en 1870. Pour réduire la tension dans les relations internationales, l'Angleterre devrait prêcher d'exemple en fondant sa politique sur les principes du droit et de la raison au lieu d'imposer des traités d'arbitrage à d'autres pays. A la grande surprise de la plupart des gens, la proposition de Richard fut cependant adoptée par 10 voix de majorité. Stimulé par ce succès, Richard partit pour le Continent afin de faire également promouvoir l'idée d'arbitrage dans les parlements d'autres pays. Aux Pays-Bas, un membre de la seconde Chambre — van Eck — avait, dès le 26 septembre 1870, présenté une proposition invitant le gouvernement à prendre des mesures pour éviter la guerre. La proposition fut cependant rejetée et subit le même sort l'année suivante, quand van Eck la présenta à nouveau sous une forme plus précise.

⁷ The Herald of Peace, 1871, p. 242.

Au cours des débats, un des partisans de van Eck souligna qu'il ne s'agissait pas d'idées utopiques, mais de réformes pratiques qui pourraient, pour commencer, se concrétiser par un traité d'arbitrage entre les Pays-Bas et la Belgique. Le ministre des Affaires Etrangères en fonction (Thorbecke) se montra cependant sceptique à l'égard de la proposition. Selon lui, il valait mieux se fonder sur les clauses de conciliation du traité de Paris de 1856. En 1874, la proposition de van Eck fut cependant adoptée à une faible majorité, mais le gouvernement déclara immédiatement qu'il n'était disposé à prendre aucune initiative. En Belgique, la proposition d'arbitrage fut adoptée bien plus facilement après qu'elle eut été présentée en décembre 1874. Après différents débats, elle fut pratiquement adoptée à l'unanimité (deux abstentions) le 20 janvier 1875. Une proposition, présentée à la Chambre italienne le 24 novembre 1873 par l'ancien ministre de la justice Mancini, fut aussi adoptée à l'unanimité. Mancini eut également la satisfaction de voir le ministre des Affaires Etrangères en fonction (Visconti Venosta) se montrer immédiatement très positif.

Aux Etats-Unis, le sénateur H. B. Anthony (de Rhode Island) présenta une proposition émanant de l'American Peace Society et ayant trait à l'arbitrage et à la création d'un tribunal international. On décida d'envoyer la proposition au comité des Affaires Etrangères où elle fut enterrée. Une proposition présentée par le vieux Charles Sumner en 1872 et 1873 (la dernière fois sans une clause antérieure relative aux sanctions) ne fut pas adoptée non plus avant la mort de Sumner. Mais on continua le travail en faveur de cette cause et, le 17 juin 1874, le Congrès adopta la résolution suivante: „ — That the President of the United States is hereby authorized and requested to negotiate with all civilized powers who may be willing to enter into such negotiation for the establishment of an international system whereby matters in dispute between different governments agreeing thereto may be adjusted by arbitration and if possible without recourse to war ”.

Comme nous le verrons plus tard, l'idée d'arbitrage fut aussi bien accueillie dans les pays nordiques. Dans d'autres pays en revanche — surtout en Allemagne et en France — elle se heurta à l'opposition des milieux officiels, de sorte que des pétitions de caractère positif ne furent même pas discutées dans les assemblées nationales.

§ 3. L'INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL

L'idée de fonder un institut de droit international indépendant prit forme au lendemain de la guerre franco-allemande. Ce fut Gustave Rolin-Jacquemyns, rédacteur de la Revue de droit international à Gand, qui la mit en œuvre. Il avait été invité à en prendre l'initiative par de nombreuses personnalités, notamment par Francis Lieber et Gustave Moynier. Comme réfugié politique allemand après 1848, Lieber était venu aux Etats-Unis, où il fut nommé professeur de droit public au Columbia College. Pendant la guerre de Sécession, il avait élaboré l'ébauche des „Instructions for the Government of Armies of The United States in the Field”, approuvée par le président Lincoln en 1863. Dans une lettre à Rolin-Jacquemyns (septembre 1871), il lança l'idée d'un congrès de grands juristes internationaux, — „une espèce de concile juridico-œcuménique sans pape et sans infailibilité”.

Gustave Moynier, professeur de droit à Genève et, comme nous l'avons vu, personnalité marquante de la Croix-Rouge, soumit à peu près en même temps un projet analogue à Rolin-Jacquemyns. Celui-ci chercha également conseil auprès d'autres juristes éminents, notamment Bluntschli qui recommanda la création d'une institution permanente, institut ou académie. Puis, en mars 1873, Jacquemyns lança des invitations à une réunion en vue de fonder un tel institut dont la tâche serait d'analyser les principes fondamentaux du droit des gens, d'essayer de codifier le droit international et d'étudier les questions internationales d'actualité. Dans sa circulaire, Jacquemyns soulignait combien il était fâcheux que le travail en faveur de la solidarité internationale ait été réalisé jusque là sous forme „d'organisations teintées de démagogie” telle que La Ligue pour la Paix et la Liberté. Ce qui était nécessaire maintenant, c'était de créer „la réunion intime d'un groupe restreint d'hommes déjà connus dans la science du droit international par leurs écrits ou par leurs actes et appartenant, autant que possible, aux pays les plus divers”.

L'invitation fut très bien accueillie, et en septembre les invités se réunirent à Gand. Citons parmi les plus éminents: David Dudley Field, Etats-Unis, auteur de „Outlines of an international Code”, Carlos Calvo, Argentine, le père de la „doctrine de Calvo”, P. S. Mancini, Italie, ancien ministre

de la justice et de l'éducation nationale, J. K. Bluntschli, Allemagne, James Lorimer, Grande-Bretagne et Tobias Asser, Pays-Bas. Après de très sérieuses discussions, on tomba d'accord sur les statuts de l'Institut. Son caractère et sa tâche furent ainsi définis: „De favoriser le progrès du droit international, en s'efforçant de devenir l'organe de la conscience juridique du monde civilisé —. De formuler les principes généraux de la science, ainsi que les règles qui en dérivent et d'en répandre la connaissance.”

En ce qui concernait l'organisation de l'Institut, il fut décidé qu'il comprendrait „membres” et „associés” et que leur nombre serait limité à 60 pour chaque catégorie. L'Institut devait se réunir régulièrement une fois par an dans différentes villes d'Europe. Les sujets discutés lors de la réunion annuelle devaient être préparés par des commissions spécialement nommées à cet effet. Pour souligner l'indépendance de l'Institut, on décida que „lorsqu'un membre entre en service diplomatique actif d'un Etat, son droit de vote au sein de l'Institut est suspendu pendant tout le temps qu'il passe à ce service”. Cette clause fut cependant supprimée à la réunion annuelle d'Oxford en 1880. On jugea cet article peu satisfaisant, car il excluait le fonds de connaissances et d'expérience pratique représenté par des juristes éminents faisant partie des diplomates en activité.

Une des premières questions dont s'occupa l'Institut, ce fut l'élaboration de règles ayant trait à l'arbitrage international. A la réunion annuelle à Genève en 1879, on présenta une ébauche et, à la réunion de La Haye l'année suivante, on procéda à la rédaction définitive des règles. Celles-ci seraient valables aussi bien au cas où des Etats tomberaient d'accord pour signer une convention générale d'arbitrage — en cas de conflits éventuels, que, concrètement, dans les cas où des litiges se seraient déjà élevés entre deux Etats. S'il n'existait pas d'accords spéciaux au sujet de la composition du tribunal d'arbitrage, chacune des parties nommerait son juge-arbitre, et ceux-ci en nommeraient un troisième ou — s'ils ne tombaient pas d'accord — confieraient ce soin à une personne impartiale.

Etaient qualifiés comme juges-arbitres les chefs d'Etat ou des personnes désignées pour faire fonction de juge-arbitre conformément aux lois de leur pays. Si le siège du tribunal n'était pas indiqué dans „le compromis” ou dans des accords ultérieurs, il serait fixé par une majorité

des juges. Le tribunal fixerait également la ou les langues à utiliser au cours des débats. En l'absence d'accord préalable concret, il pouvait fixer des règles de procédure pour une affaire en se conformant aux principes essentiels que, vis-à-vis des parties en présence, il aurait déclaré vouloir suivre. Ni les juges-arbitres, ni les parties ne pouvaient, de leur propre initiative, impliquer d'autres Etats ou particuliers, sans qu'une telle possibilité soit expressément mentionnée dans le „ compromis ". En outre, la tierce partie devait avoir donné son accord préalable. Dans ses jugements, le tribunal d'arbitrage devait se fonder sur les principes fondamentaux du droit international, à moins que les parties, dans „ le compromis ", ne soient convenues de règles particulières ou ne s'en soient remises à l'avis des juges-arbitres eux-mêmes. En toute circonstance, le tribunal était tenu de rendre une sentence. Il ne pouvait faire valoir qu'il était insuffisamment instruit des faits relatifs à l'affaire ou des principes juridiques à suivre. La sentence devait être rendue avant l'expiration du délai convenu entre les parties. Si un tel délai n'avait pas été fixé, la sentence devait être prononcée avant deux ans écoulés. Les frais de procédure seraient divisés entre les deux parties, compte non tenu d'une éventuelle attribution d'indemnité à l'une d'entre elles.

Le travail effectué par l'Institut dans ce domaine eut une très grande importance, car les règles ainsi formulées furent ultérieurement suivies lors de nombreuses affaires d'arbitrage internationales.

L'Institut adopta une attitude presque résignée en face de la guerre utilisée comme solution dans des conflits internationaux. Dans un „ Manuel des coutumes et lois de la guerre " publié en 1880, il formula ainsi son opinion: „ La guerre tient une grande place dans l'histoire, et il n'est pas présumable que les hommes parviennent de sitôt à s'y soustraire — malgré les protestations qu'elle soulève et l'horreur qu'elle inspire, — car elle apparaît comme la seule issue possible des conflits qui mettent en péril l'existence des Etats, leur liberté, leurs intérêts vitaux. Mais l'adoucissement graduel des mœurs doit se refléter dans la manière de la conduire ”.

Se fondant sur cette conception, l'Institut avait, dès 1875, essayé de procéder à une analyse plus détaillée de l'initiative du tzar russe qui aboutit à la déclaration de Bruxelles de 1874; celle-ci signifiait que

les principes proclamés par Lincoln lors de la guerre de Sécession étaient maintenant étendus au domaine international. La déclaration précisait notamment les droits et devoirs d'une puissance d'occupation en se fondant sur la conception fondamentale qu'une occupation ne conférait à la puissance étrangère aucune *souveraineté* sur le territoire occupé. A ce sujet, la déclaration distinguait trois catégories différentes d'habitants: les combattants réguliers, les citoyens pacifiques ayant droit à la protection des lois et les soldats irréguliers qui, n'acceptant pas les lois de la guerre, ne méritent pas d'être traités en ennemis loyaux (!) Les habitants devaient être dédommagés économiquement pour toutes les réquisitions nécessaires faites par les autorités d'occupation, et si des représailles se révélaient nécessaires (on ne pouvait exclure une telle possibilité), elles seraient exécutées sans que soient enfreintes les lois de l'humanité ou de la morale.

L'Institut proposa, quant à lui, quelques clauses complémentaires, notamment une définition plus précise de l'état d'occupation, interdiction de procéder à l'immersion ou à l'incendie des territoires ennemis pour servir ses propres objectifs de guerre. Il souhaitait en outre que les différentes puissances instruisent leurs troupes des dispositions de la loi internationale et qu'on établisse des peines uniformes pour ceux qui enfreindraient cette loi, donc une sorte de code pénal de la guerre.

En même temps, l'Institut reçut des règles concernant les devoirs des neutres en temps de guerre et se rattachant aux „règles de Washington” de 1871. A cette occasion, l'Institut déclara qu'une action hostile commise en territoire neutre ne suffisait pas à rendre l'Etat neutre responsable de l'épisode. Pour faire reconnaître qu'un Etat neutre a failli à ses engagements, il faut pouvoir prouver qu'il y a eu intention hostile (*dolus*) ou négligence manifeste (*culpa*).

Lors de la guerre russo-turque de 1877—1878, l'Institut adopta la déclaration suivante: „L'Institut n'a pas à se demander s'il entre dans la pensée de l'un des belligérants de violer ou de laisser violer par ses troupes les lois de la guerre. Mais, en dehors de la question de bonne foi, il y a une question de responsabilité qui peut résulter soit de la négligence dans l'instruction des troupes, soit de l'emploi de hordes sauvages, non susceptibles de faire une guerre régulière. Il incombe à des états qui se disent civilisés et font partie du concert européen, de

repousser entièrement l'emploi de pareils auxiliaires. — — l'Institut ne saurait donc considérer comme une excuse valable celle qui consisterait à rejeter sur des troupes irrégulières Bachi-Bouzouks, Tcherkesses, Kurdes ou autres, la responsabilité de cruautés avérées. Si ces troupes sont absolument incapables de se conduire comme des êtres humains et raisonnables, le fait seul de les employer est, comme l'enseigne depuis longtemps l'unanimité des auteurs, une infraction grave aux lois de la guerre. Si cette incapacité absolue n'existe pas, c'est au belligérant qui utilise leurs services à les régulariser".⁸

L'Institut fit preuve de beaucoup d'initiative lorsqu'il s'agit d'étudier et d'analyser les questions susceptibles de menacer la paix. C'est ainsi qu'en 1879, il travailla à faire signer un accord international au sujet du *canal de Suez*. A cette époque, il n'y avait qu'un accord bilatéral entre le khédivé d'Égypte et la Compagnie du Canal de Suez (en date du 22 février 1866). Par ailleurs, dès 1856, à l'occasion du congrès de Paris, de Lesseps avait lancé l'idée d'un accord international. En 1864, il prit de nouveau une initiative en proposant qu'on stipulât le libre passage des navires marchands, tandis que pour les bâtiments de guerre l'accès du canal dépendrait de la permission du gouvernement égyptien. Ces efforts échouèrent surtout à cause de l'opposition britannique. A cette époque, la Grande-Bretagne ne voulait pas abandonner le contrôle de cet important passage sur la route des Indes à une autorité internationale. Après que la Grande-Bretagne elle-même eut été directement intéressée dans la Compagnie du Canal de Suez et surtout après l'occupation de l'Égypte en 1882, son attitude changea peu à peu. Maintenant, ce fut elle qui prit l'initiative d'un accord international.

Deux conceptions maîtresses, l'une représentée par le Russe Frédéric de Martens, l'autre par l'Anglais Sir Travers Twiss, se reflètent dans la façon dont l'Institut de droit traita cette affaire. De Martens estimait que la solution la plus avantageuse, c'était d'arriver à une *neutralisation* du Canal, quelque chose d'analogue au statut de la Mer Noire adopté en 1856, avec la différence qu'en temps de paix, les bâtiments de guerre auraient aussi droit de passage. En cas de guerre, la situation serait, en revanche, tout autre. Si le canal avait particulièrement de valeur

⁸ Annuaire de l'Institut de droit international, II, pp. 157—158.

pour l'une des parties, l'autre ferait infailliblement tout pour détruire les bâtiments de guerre de l'ennemi et ses transports de troupes, ce qui ne manquerait naturellement pas d'avoir des conséquences catastrophiques pour tout le canal. Une „neutralisation” internationale permettrait d'éviter ce danger. L'interdiction de passage pour les bâtiments de guerre en cas d'hostilités devrait éventuellement aussi s'étendre à l'Égypte. Cela pouvait certes apparaître comme une limitation de la souveraineté égyptienne, mais représentait en réalité un avantage pour le pays, les opérations de guerre étant ainsi écartées de cette partie du territoire égyptien.

Au raisonnement de de Martens, Travers Twiss objectait que la référence à la neutralisation de la Mer Noire paraissait peu convaincante. 14 ans seulement après le traité de Paris, la Russie avait profité d'un conflit international (la guerre franco-allemande) pour annuler cette clause. Et alors que de Martens motivait sa proposition en se fondant sur une situation de guerre hypothétique, Travers Twiss préférait se baser sur ce qui avait réellement eu lieu depuis l'ouverture du canal de Suez en 1869. On pouvait alors constater que le principe de libre passage aussi bien pour navires marchands que pour navires de guerre avait été respecté par tous, y compris les parties belligérantes. Cela apparut très nettement lors de la guerre russo-turque de 1877—1878, lorsque la menace britannique — d'empêcher, au besoin par la force, le blocus ou l'interruption du trafic à travers le canal de Suez — ne devint pas actuelle, la Russie ayant de son côté déclaré que le canal, en tant qu'ouvrage international, devrait être à l'abri de toute attaque ennemie.

Dans sa résolution, l'Institut confirma le principe de libre passage pour navires marchands comme pour bâtiments de guerre, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, principe qui fut reconnu par la convention de Constantinople relative au canal de Suez et datée du 29 octobre 1888.

La question du Congo fut le deuxième grand problème international étudié par l'Institut. Dès la réunion annuelle de 1878, donc l'année après la première expédition de Stanley, Moynier avait fait remarquer quel grave danger de complications internationales pouvait représenter la découverte du Congo, si on n'établissait pas à temps un accord inter-

national empêchant une rivalité effrénée entre les puissances européennes désireuses d'exploiter ces immenses territoires nouveaux. Dans un mémoire, le Belge de Laveleye avait montré comment l'occupation effectuée par de Brazza en 1880 avait au plus haut point rendu actuelle l'idée d'une neutralisation du Congo. Ce ne fut cependant qu'en 1883 que la question fut discutée pour de bon.⁹ Dans une lettre circulaire adressée aux membres, Moynier soulignait qu'une telle neutralisation n'était pas si difficile à réaliser que beaucoup se l'imaginaient. A ce sujet, il citait la convention de Genève de 1864, résultat de l'initiative d'une institution indépendante, mais qui révéla que les Etats avaient tous intérêt à ce que le principe de „ la neutralisation du service sanitaire des armées ” fût affirmé. Quelque chose d'à peu près analogue valait pour le Congo. Tout semblait indiquer que les Etats intéressés souhaitaient arriver à un accord, mais, manifestement, on avait besoin d'une initiative extérieure pour mettre en branle la machine diplomatique. Dans sa réponse à la circulaire de Moynier, Travers Twiss adopta à peu près la même attitude que celle qu'il avait eue à propos du Canal de Suez. Il hésitait beaucoup à accepter une neutralisation qui pourrait notamment mener à ce qu'on interdît l'accès du Congo aux bâtiments de guerre. Dans la pratique, cela revenait à renoncer aux moyens nécessaires pour combattre la course et l'esclavage, ce qui nuirait à la fois aux commerçants étrangers et aux indigènes. Selon Travers Twiss, la solution résidait dans une internationalisation, avec une commission internationale comme organe administratif du Bas-Congo, donc quelque chose d'analogue à la convention du Danube. En ce qui concernait le Congo du Milieu et le Haut-Congo, les conditions naturelles rendaient l'application d'une telle organisation très difficile. La solution serait alors que les puissances européennes, en ce qui concernait ces territoires, signent un protocole de désintéressement, comme ils l'avaient fait pour la question d'Orient.

Dans son mémoire relatif à la conférence, Moynier déclara ne pouvoir accepter cette conception. Dans le Danube, il y avait aussi des parties qui entravaient et même empêchaient un service régulier de navires (Portes de Fer), mais cela n'avait quand même pas rendu impossible

⁹ Annuaire, VII, pp. 237—278.

un accord concernant tout le cours du Danube. Sans aucun doute les obstacles naturels étaient-ils bien plus grands au Congo, mais, d'un point de vue de droit international, la question présentait à peu près le même aspect. En ce qui concernait l'autorité de police sur le fleuve, on devrait aussi prendre la convention du Danube pour modèle. La neutralisation même du Congo devait avoir un caractère aussi étendu afin que, non seulement, elle empêchât des conflits armés locaux entre les puissances européennes, mais représentât également une garantie efficace contre l'éventualité que le Congo soit impliqué dans des conflits armés à la suite d'hostilités entre les puissances en question en d'autres endroits du monde. La neutralisation du Congo serait en fait plus facile que celle du Canal de Suez. Il n'y avait en effet pas là les mêmes graves conflits d'intérêts, les intérêts des puissances y étaient même identiques. En outre, le problème de la souveraineté n'y présentait pas les mêmes difficultés qu'en Egypte.

L'idée d'un „protocole de désintéressement” relatif au Haut-Congo était, selon Moynier, très mal venue, car elle „impliquerait le renoncement à toute conquête même pacifique”. Dans une des interventions au cours du débat, on soutint d'ailleurs que le parallèle avec la question d'Orient n'était pas possible, parce que, dans cette dernière question, il s'agissait „des rapports des peuples européens avec les nations mahométanes”, tandis que dans la question du Congo il s'agissait „des rapports des nations civilisées entre elles”.

Certains membres élevèrent quelques objections concernant une initiative pratique de la part de l'Institut dans la question du Congo. L'une des objections faisait remarquer que la proposition de Moynier sous-estimait les difficultés soulevées par la convention du Danube et par celle du Rhin. Les difficultés ne seraient certainement pas moindres dans des territoires habités par des „peuples sauvages”. L'Institut devrait donc s'en tenir à des questions plus faciles à embrasser. Une autre objection émanant du côté opposé estimait que la proposition n'allait pas assez loin. Il ne s'agissait en effet pas simplement de „la libre navigation d'un fleuve”, mais aussi, d'une façon générale, de „la légitime influence des peuples civilisés dans les pays barbares” et des „limites de leur intervention”. Les débats résultèrent dans l'adoption de la déclaration suivante: „L'Institut de droit international exprime

le vœu que le principe de la liberté de navigation, par toutes les nations, soit appliqué au fleuve du Congo et à ses affluents, et que toutes les puissances s'entendent sur des mesures propres à prévenir les conflits entre nations civilisées dans l'Afrique équatoriale". On décida par ailleurs d'adresser „à titre d'information" cette déclaration ainsi que le mémoire de Moynier aux gouvernements des Etats intéressés. Les directives élaborées dans ce domaine par l'Institut eurent une grande importance lors de la rédaction de l'Acte du Congo en date du 26 février 1885 (l'Acte Général de la Conférence de Berlin).

La situation juridique des étrangers dans le pays où ils séjournaient fut l'une des questions les plus importantes relatives au *statut des particuliers* qu'étudia l'Institut. Dans le rapport préliminaire élaboré par P. C. Mancini et Tobias Asser en 1874, il était fortement souligné que le génie particulier des nations se laisse très bien concilier avec certains principes de droit universels: „— avec du temps et des efforts unis, l'accord de tous les peuples en un Droit civil unique pourrait devenir une réalité et un bienfait pour toute l'humanité à condition que ce droit se bornât à la codification des seuls principes et préceptes de justice universelle qui découlent de la nature humaine et sont indépendants des conditions de la vie nationale de chaque peuple".

Il résultait forcément de cela que le pouvoir législatif de chaque pays ne pouvait aller jusqu'à enfreindre des principes fondamentaux de „la communauté de droit". L'affaire se présentait exactement de la même façon que la reconnaissance de la liberté individuelle. Elle ne signifiait en effet pas non plus la permission de porter atteinte à la liberté et au droit d'autrui. En ce qui concernait la situation juridique des étrangers, il fallait confirmer la règle fondamentale que *d'un point de vue de droit civil*, ils ressortissaient à la juridiction de leur propre pays, *d'un point de vue de droit pénal* à celle de leur pays de séjour. Car tandis que „les lois *d'ordre privé* répondent à la *liberté individuelle*, les lois qui garantissent l'ordre public et l'organisation du pouvoir public répondent à la souveraineté de l'Etat."¹⁰

Après que la question eut été débattue plusieurs fois, les règles furent enfin adoptées à la réunion annuelle de 1880. Elles établissaient avant

¹⁰ Rapport préliminaire, p. 11.

tout que „l'étranger, quelle que soit sa nationalité ou sa religion, jouit des mêmes droits civils que le régnicole, sauf les exceptions formellement établies par la législation actuelle”, et que „l'enfant légitime suit la nationalité de son père”. Il en était de même de „l'enfant illégitime lorsque la paternité est également constatée”.¹¹

Plus tard, l'Institut jugea utile de modifier quelque peu ce sévère principe de filiation, car, pour des raisons nationales, on estima injustifiable de laisser génération après génération ayant toujours habité le même pays être traitées comme des étrangers dans leur pays natal. En 1896, il fut en conséquence décidé de recommander aux Etats de prendre comme modèle une loi française en date du 26 juin 1889 déclarant que l'enfant né de parents étrangers, eux-mêmes nés dans le pays natal de l'enfant, devient indigène en vertu de la jus soli.¹²

Dans le domaine du *droit commercial*, on adopta en 1882 une résolution invitant les Etats à travailler en vue d'une législation uniforme concernant des secteurs essentiels de la vie pratique, et de s'occuper en premier lieu des lettres de change et des mandats. Une proposition détaillée concernant des règles internationales dans ce domaine fut adoptée en 1885 et incorporée plus tard dans la législation de plusieurs pays.¹³

Dans le domaine du *droit maritime*, on adopta en 1888 des règles relatives à la répartition des dommages causés par la collision de navires. Ils garantissaient notamment à l'armateur en cause l'exemption de toute responsabilité au cas où la collision était le résultat d'un ordre émanant d'un „pilote obligatoire” c.-à-d. d'un pilote ayant le commandement plein et entier à bord.

Dans le domaine *pénal*, on adopta en 1883 des règles relatives au champ d'application des lois pénales. Au sujet de l'extradition de criminels, il fut décidé, en 1880, que les Etats régleraient l'extradition à l'aide de traités; en même temps, on énumérait quels crimes rendaient

¹¹ Annuaire, V, pp. 56—57.

¹² Sur l'initiative de l'Institut concernant la législation, voir pour plus de détails L. SALOMONSEN dans „Ugeskrift for Retsvæsen”, København 1897, pp. 649—654.

¹³ ALBÉRIC ROLIN, Les origines de l'Institut de droit international, Gand 1923, p. 15.

THE INTERNATIONAL LAW ASSOCIATION

passible d'extradition. A ce propos, il fut stipulé qu'un Etat ne devait pas livrer des criminels politiques. En 1892, on procéda cependant à une modification du projet à la suite de l'activité accrue des anarchistes. On décida alors que l'extradition aurait lieu si le crime politique comportait en même temps un grave crime de droit commun, et aussi s'il attaquait l'ordre social existant. Sur cette base, des traités furent conclus entre la plupart des Etats civilisés.

§ 4. THE INTERNATIONAL LAW ASSOCIATION

Peu de temps après la création de l'Institut de droit international, on procéda à la fondation d'une autre organisation de droit des gens dont l'origine était due au projet de composer un code international.

Les avocats de cette idée affirmaient notamment qu'on ne pouvait se contenter de croire à l'opinion souvent lancée qu'une communauté de droit international remplacerait directement les différents systèmes juridiques nationaux de la même façon que les seigneurs féodaux, autrefois, avaient été soumis à la loi du Roi. Cette évolution était en effet due à ce que le Roi avait pu disposer des moyens de force nécessaires pour dicter sa loi. A une échelle internationale, on ne verra guère se développer une société fondée sur le droit aussi longtemps que les gouvernements des différentes nations disposeront du pouvoir absolu. La force sur laquelle il fallait compter dans ce domaine, c'était la puissance de l'opinion tendant avec de plus en plus de poids à faire établir le principe d'un règlement pacifique des conflits. Mais même avec un puissant sentiment de solidarité internationale, on avait besoin de lois claires, tout comme dans les différentes sociétés. On devait bien se rendre compte que toutes sortes de litiges — notamment les litiges familiaux — provoqueraient encore des luttes ouvertes, s'ils n'étaient soumis à l'autorité de la loi.¹⁴

Le promoteur du travail en faveur d'un code international était le juriste américain DAVID DUDLEY FIELD (1805—1894). Il en avait lancé l'idée à une réunion de la Social Science Association à Manchester en 1866 et publia par la suite un gros ouvrage sur ce sujet („ Outlines of

¹⁴ Voir Reports of the First Conference held at Brussels 1873 et The Second Conference held at Geneva 1874, pp. 16—17.

an International Code"). Une de ses propositions préconisait qu'un Etat qui estimerait ses intérêts lésés par un autre Etat devrait en informer ce dernier et éventuellement lui adresser en même temps une demande d'indemnité. L'Etat accusé d'avoir outrepassé ses droits devrait répondre dans les 3 mois, et si les parties ne tombaient pas d'accord sur le paiement, elles devraient désigner une „Joint Commission” dont elles nommeraient chacune 5 membres. Au cas où cette commission n'arriverait pas à une solution dans les 6 mois, les autres puissances signataires du „Code” interviendraient, sur quoi on désignerait un nouvel organe, un „High Tribunal of Arbitration”, composé de 7 membres choisis par les parties sur une liste dressée par les Etats impartiaux. Les décisions de ces deux instances juridiques devaient être respectées par les parties. Sinon le respect de la loi internationale devrait être rétabli à l'aide de sanctions militaires collectives. Les forces armées de chaque pays seraient maintenues, mais à une échelle très réduite, — un soldat par 1000 habitants. Comme modèle des deux instances juridiques, Field indiquait, en ce qui concernait la „Joint Commission”, la commission de l'„Alabama”, tandis qu'il établissait un parallèle entre le „High Tribunal of Arbitration” et un article correspondant dans la première constitution des Etats-Unis. L'initiative de faire établir une organisation en vue de promouvoir la création d'organes juridiques internationaux fut prise par l'association américaine Peace Society qui, en 1872, avait adopté une proposition de son secrétaire, le prêtre James B. Miles, et d'Elihu Burritt invitant à la convocation de juristes, d'hommes d'Etat, de philanthropes et d'écrivains à un congrès, dans le but d'élaborer un code international. Ce congrès n'eut pas lieu, mais, pour le compte de la Peace Society, James Miles partit pour l'Europe afin d'y discuter un projet de création d'une commission d'environ 50 membres comprenant les juristes les plus éminents. Cette commission devait élaborer un projet de code international. Sur les bases du rapport de Miles, on fonda un „International Code Committee” sous la présidence de David Dudley Field. Le 10 octobre 1873 se tint à Bruxelles un congrès auquel assistaient plusieurs des membres les plus éminents de l'Institut de droit international. On y fonda „The Association for the Reform and Codification of the Law of Nations” nommée à partir de 1895 *The international Law Association*.

THE INTERNATIONAL LAW ASSOCIATION

L'élaboration d'un code international fut la plus importante des questions traitées à ce congrès. A ce propos, Dudley Field affirma que cette idée devait être relativement facile à réaliser, car elle ne signifiait au fond guère autre chose d'essentiel que l'établissement d'un traité entre les Etats. Bluntschli était d'accord sur ce point et sur le fait que le principe même d'un code pouvait facilement être accepté, mais souligna en même temps que son élaboration se heurterait à de très grandes difficultés tant que la législation des divers pays présenterait de telles différences. Aussi conseillait-il de commencer par une „private international law” bien qu'elle n'ait naturellement pas une importance aussi considérable pour les relations internationales qu'une „public international law”.

Afin de consolider maintenant à longue échéance le droit international, il fallait influencer l'opinion et, dans ce but, il convenait de pratiquer une division du travail telle que l'„Institut” s'occuperait des tâches technico-juridiques, tandis que „the Association” se proposerait une plus large activité d'information concernant des problèmes internationaux essentiels. A ce propos, Pierantoni fit remarquer combien il était important, dans ce cas, de pouvoir présenter des projets de réforme afin de s'assurer l'appui de l'opinion pour les faire mettre en œuvre. Bien entendu, il fallait dans ce domaine établir une collaboration étroite entre les deux organisations. Un autre orateur souligna que, précisément, dans ce contexte de caractère plus politique, „The Association” aurait peut-être plus d'importance que „L'Institut”.

Le congrès adopta une déclaration de caractère général précisant combien il était souhaitable de faire établir une codification du droit international groupée en trois parties principales :

1. Droit international public.
2. Droit international privé.
3. Règles d'arbitrage.

Au sujet de la réalisation du travail, on adopta la résolution suivante : „La Conférence réserve la question de savoir jusqu'à quel point la codification du droit des gens devrait être simplement scientifique et jusqu'à quel point elle devrait être incorporée dans les traités ou conventions formellement acceptés par les Etats souverains”.

Dans la discussion concernant l'autre question principale — le principe d'arbitrage international —, Bluntschli souligna que son application devait être exclue „ dans les questions qui se rapportent à l'existence et aux intérêts vitaux des différents peuples ”. Les représentants pacifistes du congrès, avec Henry Richard en tête, ne pouvaient accepter une telle limitation du principe d'arbitrage. Frédéric Passy fit observer que des réserves déterminées risquaient de tout faire dégénérer de sorte qu'on se retrouverait dans la situation initiale où chaque Etat se réservait le droit d'être juge de sa propre cause. Mais même si le principe fondamental devait avoir un caractère absolu, il fallait se garder de décréter à *l'heure actuelle* que tous les litiges entre nations pouvaient faire l'objet d'un arbitrage. Bluntschli, de son côté, soutenait que même si on faisait certaines réserves dans une convention d'arbitrage, cela ne signifiait pas qu'on se trouvât en face de la seule alternative à l'arbitrage — la guerre. Il y avait d'autres manières de régler des litiges — par exemple la médiation. A cela Pierantoni répondit qu'il nourrissait une profonde méfiance à l'égard de cette solution car, comme il le remarquait avec cynisme, l'expérience avait prouvé „ que les puissances neutres sont souvent celles qui ont le plus intérêt à ce que la guerre ait lieu ”.

Dans son intervention, Bredius précisa que lorsqu'on parlait des „ intérêts vitaux ” des Etats, il convenait de remarquer qu'une procédure d'arbitrage porterait sur des causes concrètes, et non pas sur les questions de grande envergure. Lors du conflit franco-allemand de 1870 par exemple, elle aurait porté sur la succession au trône d'Espagne, non pas sur d'éventuelles exigences allemandes sur l'Alsace-Lorraine ou françaises sur la frontière du Rhin (argument d'ailleurs faible, car le gouvernement français aurait, en *toute* circonstance, considéré un représentant des Hohenzollern sur le trône d'Espagne comme une menace contre la sécurité de la France). Bredius ne pouvait pas non plus accepter une proposition visant à limiter l'acception d'„ intérêts vitaux ” à n'être que „ l'existence ” d'un Etat. Car il était bien à peu près impensable qu'un tribunal d'arbitrage accordât à un Etat le droit d'annexer le territoire d'un autre Etat. Rolin-Jacquemyns fit observer que l'expression „ intérêts vitaux ” n'était pas aussi absolue qu'il pouvait le sembler. Car „ il y a tel intérêt qui peut être vital à tel moment et

cesser de l'être à tel autre. Il y a telle question maritime qui peut être étudiée pour un état maritime et qui ne peut pas l'être pour un autre". (A ce sujet, il mentionnait que, par exemple, le principe de „laisser absolument libre la propriété privée sur mer en temps de guerre”, ne serait absolument pas accepté par l'opinion britannique).

Voici la résolution sur laquelle on tomba finalement d'accord: „La Conférence déclare qu'elle regarde l'arbitrage comme le moyen essentiellement juste, raisonnable, et même obligatoire, pour les nations, de terminer les différends internationaux qui peuvent être réglés par voie de négociation. Elle s'abstient d'affirmer que dans tous les cas sans exceptions ce moyen peut être appliqué. Mais elle croit que ces exceptions sont rares. Et elle est d'avis qu'aucun différend ne doit être considéré comme insoluble qu'après une exposition complète de l'objet en litige, après un délai suffisant, et après qu'on aura épuisé tous les moyens pacifiques de le régler”.¹⁵

§ 5. NOUVEAUX PROJETS D'ORGANISATION INTERNATIONALE

Le sénateur espagnol don ARTURO DE MARCOARTU prit une part prépondérante dans l'élaboration de projets visant à établir un ordre juridique international. Selon lui, cet ordre garantirait les Etats contre un développement accru du mouvement socialiste qui profitait de l'anarchie internationale existante. Les idées de Marcoartu allaient, sur bien des points, très loin; ainsi il proposa un plébiscite sur la paix et la guerre, avec exemption du service militaire pour ceux qui votaient pour la paix.

En 1872, Marcoartu organisa un concours doté de 300 livres de prix. Il s'agissait de présenter le projet le plus efficace concernant la création d'une assemblée internationale et l'élaboration d'un code international. Les réponses, émanant de plusieurs pays, furent jugées par un jury nommé par la National Association for the Promotion of Social Science. Le jury fit connaître sa décision en 1875. Le premier prix fut décerné au juriste américain ABRAHAM PULLING SPRAGUE. L'avocat français PAUL LACOMBE se vit attribuer le deuxième prix. Les mémoires furent

¹⁵ Ibid., p. 43.

publiés l'année suivante avec une introduction écrite par Marcoartu. Dans cette introduction, il souligne le danger que représente pour la paix l'agglomération croissante de peuples de même race : „ — It is feared that in these extensive agglomerations of race, ambitious projects may be discovered on the part of coalitions against other countries ; for the external policy of the confederated powers continues the same, promoted by an influential and skilful diplomacy, and backed by formidable armies ; and wars of race are predicted which, in the amount of bloodshed and ruin they would occasion, would far surpass the wars of ages past.”¹⁶

Marcoartu mettait en même temps en garde contre les projets visant à créer d'immenses fédérations républicaines des peuples de l'Europe. Pour favoriser le développement de l'idée internationale, il était bien plus important d'accroître le sens des responsabilités et d'élever le niveau de chaque individu. C'était la seule façon d'établir des contacts entre les peuples — qu'ils fussent voisins ou éloignés, qu'ils fussent de la même ou d'une autre race. Se fondant sur la conception que les Etats existants devaient garder leur souveraineté, Marcoartu soulignait que l'organisation internationale devait être l'aboutissement d'une longue évolution. Dans le travail préliminaire, il serait d'importance capitale d'arriver à organiser des conférences interparlementaires en vue de réaliser l'unité de mesure, de poids et de monnaie, puis d'opérer l'abaissement des tarifs douaniers et d'encourager à la formation d'unions douanières. Dans les conflits entre Etats, il fallait arriver à des accords établissant la procédure d'arbitrage. Mais les chefs d'Etat devaient se rendre compte que c'était là une solution provisoire. L'objectif final devait être la création d'un tribunal international permanent pouvant se fonder sur un code international, „ a Magna Charta of all States ”.

Dans sa réponse au concours, A. P. Sprague estimait qu'il fallait procéder par étapes pour créer une organisation internationale. Car, sans doute le sentiment de solidarité nationale était-il devenu plus puissant, mais il fallait tout de même se rendre compte que, dans ce domaine, l'évolution était très lente. On ne pouvait à ce sujet compter sur le fait que l'idée internationale aurait le même „ coefficient de

¹⁶ Internationalism, London 1876, p. 12.

propagation" que l'idée nationale ou fédérative. Une organisation internationale manquerait en effet des forces d'union nécessaires, car elle ne disposerait ni de l'élément positif représenté par l'aide mutuelle, ni de l'élément négatif constitué par la nécessité de se défendre contre des périls extérieurs. Cela ne devait cependant pas nous induire à adopter une attitude résignée et à déclarer que la création d'un ordre juridique international devait être remise jusqu'au jour où on aurait réalisé une confédération de tous les Etats. Dans cet ordre d'idées, plusieurs soutenaient que l'on aurait *soit* une paix absolue et durable *soit* des guerres à intervalles plus ou moins réguliers sans aucune forme d'organisation internationale. En réalité, on disposait déjà à l'heure actuelle de certains moyens permettant de créer une organisation internationale rudimentaire: „ It is sufficient to say now, that we have the materials for a rudimentary organisation or political codification of international law, in the rules already laid down in the elementary works upon the subject, in the various treaties between nations, in the writings and sayings of eminent publicists who voice the international opinion of mankind, and in the decisions of prize courts and the general custom of nations in their diplomatic intercourse ".¹⁷

Pour Sprague, le fondement du droit international était uniquement une sanction morale, elle-même manifestation du sentiment de solidarité internationale. Cette sanction morale se voit cependant conférer plus de force lorsqu'elle s'exprime sous forme de traités. Sprague distinguait, à ce propos, entre la codification scientifique des règles de droit international et celle qui était politiquement réalisable. Sans vouloir en quoi que ce soit sous-estimer la valeur du premier type, il estimait que l'autre type était le plus important, car lui seul ferait du droit international un facteur véritable dans les rapports mutuels des Etats. Il s'ensuivait cependant qu'il fallait s'apprêter à ce que la codification devînt, de ce fait, partielle. Pour commencer, elle ne ferait en gros que formuler les principes fondamentaux en vigueur. En se basant sur ceux-ci, on pouvait créer un tribunal d'arbitrage. Les Etats devraient d'avance convenir entre eux quelles catégories de litiges ils étaient disposés à laisser trancher par le tribunal. „ — We need a code which shall define certain

¹⁷ Ibid., p. 85.

questions as suitable to be submitted to arbitration, and which shall define certain rules as governing in the conduct of the associated powers and in the settlement of disputes. In other words, the condition of international sentiment is such as to demand a partial substantive code of public international law, as well as a judicative and an executive code".¹⁸

Sprague voyait dans les différentes „courts of alien claims”, créées en plusieurs endroits dans l'Empire allemand, en France, Espagne, Belgique et Italie, en partie aussi aux Etats-Unis (Mexican Commission, British Commission), et dans la codification du droit privé international entamée par le Khédivé d'Egypte un signe manifeste du besoin accru d'organes juridiques interétatiques.

Parmi les questions qui *ne* doivent *pas* ressortir au domaine du droit international, Sprague mentionne la législation interne, les régimes politiques et les questions de frontières. Il range également *le problème du désarmement* dans la même catégorie. Il devait appartenir à chaque Etat de fixer la grandeur de son armée et de ses forces navales. D'un autre côté, Sprague supposait que le développement de la solidarité internationale et la création d'organes juridiques internationaux contribueraient à promouvoir un désarmement progressif librement consenti. Il fallait aussi respecter, comme initiative parfaitement libre, le fait que certains des Etats ayant donné leur accord à un tribunal d'arbitrage concluent „des alliances séparées” pour la sauvegarde d'intérêts communs.

Parmi les questions devant ressortir à la juridiction du tribunal, Sprague mentionne les conditions en pleine mer, la question des frontières maritimes, le droit de guerre et de neutralité et la prise de position à l'égard de la révolte de certaines régions d'un pays contre le gouvernement central. Le tribunal ne devait par ailleurs rendre de sentence que dans les cas où le litige était le résultat d'une interprétation différente de la loi écrite („Statute law, statutory tribunal”). Si la question avait trait à la loi *non-écrite*, on devait conseiller de soumettre le cas à un tribunal d'arbitrage spécial dont les membres seraient désignés par les parties en cause. Sprague condamnait le recours à des moyens

¹⁸ Ibid., p. 96.

de force pour faire exécuter les jugements, car les règles de droit internationales avaient été librement acceptées, de sorte qu'il ne pouvait être question de „ mala fides ”.

En cas de menace de conflit armé, on pouvait d'avance avoir signé un accord aux termes duquel les parties devaient soumettre le litige au tribunal afin qu'il fût clairement établi si ce litige ressortait à la juridiction du tribunal ou non ; entre-temps la tension aurait vraisemblablement diminué. Au cas où le tribunal trouverait que la question *ne* ressortissait *pas* à sa juridiction, la partie lésée avait le droit de commencer la guerre. Si l'une des parties avait commencé la guerre sans attendre la décision du tribunal, les autres Etats pouvaient cesser d'être neutres. Cela devrait sans doute aussi être le cas, si l'une des parties refusait de soumettre la question au tribunal d'arbitrage, lorsque celui-ci avait déclaré que le litige était de son ressort. Sprague n'insiste pas davantage sur ce point, ni sur le danger que cela représenterait pour l'autorité du tribunal si aucune des parties n'acceptait sa sentence.

Contrairement à Sprague, l'autre lauréat, le Français Lacombe, estimait qu'on ne pouvait s'attendre à ce qu'une initiative sur le plan gouvernemental pût se révéler positive pour ce qui est de la création d'un tribunal international. Le processus le plus efficace serait certainement de compléter le tribunal d'arbitrage qui avait réglé le litige de l'„ Alabama ”. Dans ce cas, on s'en remettrait à ces juges-arbitres du soin de désigner, parmi les personnalités les plus marquantes d'Europe et d'Amérique, les membres chargés de compléter le tribunal. Le fait que Lacombe déconseillât une initiative gouvernementale ne signifiait cependant pas qu'il ignorait les implications politiques que comportait la création d'un tribunal international. Aussi proposa-t-il que la moitié des membres fussent des juristes et des historiens, l'autre moitié des hommes d'Etat. Comme Sprague, Lacombe estimait que le tribunal devait aussi travailler à la codification du droit international. L'ordre juridique international devait en premier lieu se fonder sur des Etats à régime parlementaire, et il fallait créer des organes permettant à l'idée internationale elle-même de s'ancrer dans l'opinion publique. Dans cet ordre d'idées, Lacombe reprochait aux ligues de paix d'avoir, dans leur propagande, opéré avec une argumentation par trop générale. Il convenait d'adapter les arguments bien davantage aux personnes ou aux

groupes auxquels on s'adressait. Il fallait tout d'abord en appeler individuellement aux personnalités éminentes et influentes de la société et ne pas se laisser abattre si leur réaction, dans beaucoup de cas, était négative. En même temps, il importait d'influencer certaines classes sociales en leur démontrant à quel point des conflits armés étaient contraires à leurs propres intérêts. Dans cet ordre d'idées, Lacombe songe, comme les libre-échangistes, avant tout aux commerçants et industriels : „Ceux que la guerre menace dans leur existence comme les jeunes gens, et particulièrement les jeunes gens de la classe agricole, la craignent moins que ceux à qui elle apporte des pertes d'argent immanquables comme les commerçants, les industriels et les financiers ”.¹⁹

Outre les sentences et le travail relatif à la codification du droit international, le champ d'activité du tribunal comportait aussi la formulation de jugements sur les principaux événements de politique européenne, les conflits, la conduite des guerres et les traités de paix, — également dans les cas où les Etats en question n'avaient pas soumis leur cause au tribunal. Le principe de l'indépendance politique de chaque pays devait être absolu, tandis qu'un isolationnisme économique voulu devait être caractérisé comme contraire au droit international. Les traités entre Etats devaient être respectés, mais la cession de territoires ne devait pas avoir lieu au mépris de la volonté des habitants.

En ce qui concernait les territoires coloniaux, il fallait souligner qu'une occupation effective conférait le droit d'y exercer la souveraineté. Un Etat ne devait donc pas exciter la population indigène à la révolte contre l'exploitation de la colonie, le tribunal international devait cependant pouvoir intervenir.

Parmi les nombreux projets d'organisation internationale de cette époque, nous allons en étudier quelques-uns des plus importants, et nous commencerons par l'ouvrage publié en 1881 par le jurisconsulte russe, le comte LEONID KAMAROVSKI. Dans cet ouvrage, on trouve une ébauche d'un tribunal international fondé sur le principe du libre consentement, sans que cela exclue toutefois des traités partiels ou généraux d'arbitrage obligatoire entre les Etats. Pour commencer, le droit d'être représenté dans le tribunal devait être limité à l'Europe et à l'Amérique. Les pays

¹⁹ Ibid., p. 153.

de l'Asie devaient d'abord être prêts à se soumettre au droit international en vigueur, et le tribunal ne devait se fonder que sur les règles claires et univoques de ce droit. Le tribunal devait pouvoir rendre des sentences dans des causes relatives à des rapports diplomatiques et à l'interprétation des traités, au code de la guerre, de la neutralité et des prises, au droit pénal et privé international, et à des questions que Kamarovski groupait sous le terme de „Droit social” et qui comprenaient les Postes et Télégraphes, les moyens de communication, la liberté des mers et les droits d'exploitation de brevets. L'indépendance des Etats serait maintenue, mais l'activité des tribunaux tant sur le plan des sentences que sur celui de la codification entraînerait peu à peu une limitation juridique de leur souveraineté, ce qui se révélerait être une garantie particulièrement efficace de leur indépendance politique. Contrairement à Leone Levi et à d'autres jurisconsultes, Kamarovski exigeait cependant que les sentences du tribunal fussent, si nécessaire, appliquées par la force, — guerre contre la partie récalcitrante ou sanctions économiques, — ces dernières comportant même le blocus effectif.

S'opposant clairement à Sprague, Kamarovski affirmait dans une publication parue en 1890 que *le problème du désarmement* était au plus haut point une question internationale qui ne pouvait être résolue que sur le plan international, dans le cadre d'une organisation juridique de la vie internationale. Les grandes puissances qui étaient les principaux responsables de la tension internationale devraient prendre l'initiative d'une conférence qui étudierait le travail visant à un désarmement progressif. Une telle solution représenterait une amélioration bien plus grande des conditions de vie de la population moyenne que les moyens autrement mis en œuvre par les gouvernements sous forme de protectionnisme et de politique coloniale. Pour assurer une réalisation efficace des clauses de désarmement, les Etats devaient s'engager dans une garantie collective leur imposant une intervention commune contre un Etat qui violerait éventuellement le traité. L'étape suivante serait alors la création d'un organe exécutif international pour l'Europe et qui pourrait avoir à sa disposition une partie des forces militaires nationales.

En Grande-Bretagne, les ligues de paix britanniques confièrent en 1886 à Leone Levi la tâche d'élaborer un projet de tribunal d'arbitrage

permanent. Aux termes de ce projet, chaque Etat désignerait un certain nombre de juristes ou d'autres personnalités marquantes qui formeraient un conseil d'arbitrage international. En cas de litige entre deux Etats, les secrétaires convoqueraient le conseil, si deux des membres l'exigeaient. Le conseil examinerait alors les possibilités de conciliation ou d'arbitrage. Si les parties acceptaient la dernière alternative, le conseil désignerait quelques-uns de ses propres membres qui, avec quelques autres — nommés par les parties —, prononceraient la sentence d'arbitrage dans ce cas particulier. Si le conseil ne voyait accepter aucune de ses propositions, il enverrait un rapport aux Etats membres. Comme modèle pour les règles de procédure, le conseil prendrait celles qui avaient été utilisées dans le litige de l'„Alabama” et avaient plus tard été formulées d'une façon plus précise par l'Institut de droit international. Le conseil international devait se fonder entièrement sur le principe du libre consentement, en ce qui concernait aussi bien la participation comme membre que la soumission des questions à l'arbitrage et que l'exécution des sentences.

Les membres du conseil ne devaient d'ailleurs pas se considérer comme les représentants des différents Etats, bien qu'ils eussent été nommés par leurs gouvernements respectifs.

En Grande-Bretagne, l'idée d'une organisation internationale fut formulée d'une façon très claire par l'Ecossais JAMES LORIMER (1818—1890). Il partait du principe philosophique que tous les droits découlent du droit même d'existence. Les droits ne deviennent cependant une réalité qu'à l'instant où ils se rencontrent avec les faits. Jusqu'à ce moment ils n'existent que comme opinions. C'est cela qui, selon Lorimer, explique que des systèmes aux objectifs par trop vastes, puisqu'ils proclament les droits de tous les hommes, finissent par nier les droits de l'individu isolé.²⁰

Sur le plan international, Lorimer ne pouvait non plus accepter la doctrine de l'égalité absolue. Les droits devaient être répartis d'après les conditions de fait — l'importance et les ressources des Etats. Car, dans ce domaine, *l'Etat* seul représentait „une personne morale”, et non pas la race ou la nationalité.

²⁰ A. DE LA PRADELLE, *Maîtres et doctrines du droit des gens*, Paris 1950, p. 221.

Outre la doctrine de l'égalité absolue des Etats, une autre conception avait, selon Lorimer, entravé la réalisation de l'idée d'une organisation internationale. C'était le principe de „finality, which is supposed to impose on schemes of international organisation the necessity of setting final limits to national development and decay by the establishment of permanent international relations — or, in other words, by the maintenance of what is technically called the status quo”.²¹

Dans les précisions qu'il apporte au projet d'un congrès européen, Lorimer déclare que „each State should be entitled to vote in proportion to its real power and importance for the time being”. A ce propos, il souligne que la tâche primordiale du congrès devait être de fixer („ascertain”) l'importance relative de chaque Etat en se fondant sur la grandeur de sa population, de son „free revenue”, de ses importations et exportations. Le Congrès ne devait pas s'immiscer dans la politique intérieure des différents Etats, sauf toutefois en cas de guerre civile. En ce qui concernait le recours à l'arbitrage sans que celui-ci fût fondé sur une organisation internationale permanente, Lorimer ne pouvait partager l'optimisme dont on faisait preuve dans de nombreux milieux. La possibilité de recourir à l'arbitrage avait, selon lui, ses limites bien définies, et tout d'abord dans les litiges entre Etats civilisés et „barbares”. L'arbitrage équivalait tout simplement à un contrat entre deux parties par lequel elles s'engagent à respecter la sentence d'une tierce partie. Mais un tel contrat suppose que chacune des parties ait „rational and as such, contracting will”. Les peuples civilisés ne peuvent pas passer un tel contrat avec les barbares. Ils ne peuvent se fier aux juges-arbitres désignés par les barbares, et *même si* ces derniers désignaient des juges-arbitres civilisés, on ne pouvait se fier à ce qu'ils respecteraient une sentence même dans les cas où elle aurait été acceptée par les juges-arbitres désignés par eux.

Des considérations analogues valent pour les rapports avec ceux que Lorimer, le conservateur, appelle „internal barbarians”. Une sentence d'arbitrage dans la lutte entre le gouvernement de Versailles et la Com-

²¹ Lorimer lança pour la première fois ses idées internationalistes dans une conférence en 1867, les précisa par la suite en novembre 1870. Les citations présentes et celles qui suivent sont extraites de cette dernière conférence publiée dans *Studies National and International*, Edinburgh 1890, pp. 53—61.

mune par exemple „ would have been as much out of place as between ... a criminal and the public prosecutor”. (En tant que „guerre civile” cet épisode aurait donc pu, selon Lorimer, être l’objet d’une procédure internationale).

En outre, l’arbitrage ne saurait être utilisé là où le litige „ has reference to the relative value of States — where it is asked, for example, whether their historical position in relation to each other is or is not now their true position”. C’était justement un litige de cette nature qui avait été la véritable cause de la guerre franco-allemande. Il fallait de toute façon se rendre compte que l’arbitrage, comme toutes les autres décisions juridiques, ne pouvait que constater des rapports déjà existants. La guerre en revanche crée d’autres rapports „, or at least convert those which existed *in posse* into relations *in esse*.” Aussi la solution de la question dite „d’Orient” par voie d’arbitrage était-elle bien plus qu’incertaine. L’essentiel de cette question était en effet de savoir si la Russie serait la puissance dominante et, partant, aussi la puissance législative dans ces territoires. Lorsqu’on mentionne le litige de l’„Alabama” pour prouver que l’arbitrage est un moyen de prévenir la guerre, Lorimer doute qu’on puisse citer un seul exemple montrant qu’un conflit de cette nature ait provoqué la guerre entre des Etats civilisés. Lorsqu’on ajoute qu’une guerre a souvent éclaté à cause de pures bagatelles qui auraient pu être réglées par voie d’arbitrage, Lorimer réplique que ces bagatelles ont le plus souvent pu être des prétextes plutôt que des causes véritables. Enfin, déclare Lorimer, il faut se rappeler que même dans la jurisprudence *nationale* l’arbitrage est un phénomène rare.

Bien que Lorimer envisageât l’arbitrage avec scepticisme, il n’excluait pas la possibilité de voir créer un tribunal d’arbitrage permanent.

Mais si l’on croyait les Etats aussi raisonnables, il était également permis de supposer qu’ils seraient capables de régler leurs controverses en paix, sans l’aide d’un tel tribunal. On ne pouvait en effet ignorer que dans l’histoire se manifestaient des forces mystérieuses qui avaient souvent produit des résultats étonnants. A ce sujet, Lorimer mentionnait comme exemple qu’on n’avait jamais réussi à établir un „tribunal d’honneur”, mais que la coutume du duel avait tout simplement disparu — en tout cas en Angleterre.

NOUVEAUX PROJETS D'ORGANISATION INTERNATIONALE

En Allemagne à cette époque, la figure dominante du droit international était JOHANN CASPAR BLUNTSCHLI (1808—1881). Juriste suisse à l'origine, il s'était établi en Allemagne à partir de 1860 environ, parce qu'il estimait qu'un grand Etat offrait plus de possibilités à ses recherches. Pourtant l'Allemagne n'était pas assez étendue non plus. Sa conception du droit englobait le monde entier. A son avis, les différents Etats n'accomplissaient leur destin que lorsqu'ils s'intégraient dans l'Etat universel, évolution à longue échéance certes, mais que promouvait „l'interdépendance” croissante. Le futur „Etat Universel” ne serait pas centralisé, mais serait plutôt une confédération qui résoudreait les tâches que les différents Etats isolés ne pouvaient mener à bien: „Nicht alle individuellen Bedürfnisse werden durch den Staat befriedigt, es gibt auch kosmopolitische Interessen, sowohl geistige als materielle (Weltwissenschaft, Weltliteratur, Welthandel), die eine volle Befriedigung nur in dem Weltstaat finden können; wie wenig aber heute noch die Rechte ganzer Völker gesichert sind, beweist die europäische und amerikanische Völkergeschichte auf jeder Seite”.²² Bluntschli considérait le projet de congrès européen lancé par Napoléon III comme un pas important vers le but final.

Dans un livre paru en 1870 et intitulé „Deutsches Staatswörterbuch”, Bluntschli développa ces idées en proposant quatre objectifs principaux à une organisation internationale: respect des droits de l'homme et de l'indépendance nationale, développement du commerce mondial et de l'idée d'humanité.

Au cours de la discussion relative à une sentence d'arbitrage dans le „litige de l'Alabama”, Bluntschli présenta une proposition aux termes de laquelle les ministres de la justice et les facultés juridiques de chaque pays devaient dresser une liste d'experts en droit international. Sur ces listes, on choisirait alors le tribunal d'arbitrage qui, formellement, serait présidé par le chef d'Etat d'une puissance neutre.

Chaque année, une assemblée d'experts en droit international, nommés par les gouvernements, devrait se réunir afin d'émettre des consultations impartiales sur des litiges de droit international. En 1878, Bluntschli présenta (dans la revue „Die Gegenwart”) un projet détaillé de

²² Allgemeines Staatsrecht, München 1851—1852, 1, p. 52.

fédération européenne. L'organisation se composerait d'un conseil fédéral aux membres nommés par les gouvernements et d'un sénat dont les représentants seraient élus par les différents parlements. Des questions politiques essentielles et d'importance capitale pour la paix seraient discutées par le conseil fédéral où la direction reviendrait aux grandes puissances. Bluntschli était donc d'accord avec Lorimer sur le principe de la suprématie des grandes puissances, ce qu'il motivait avant tout par l'„Aktionsfähigkeit” de ces puissances: „Aber neben diesen Gleichheiten der Staaten ist auch der Unterschied zu betrachten zwischen den Grossmächten und den übrigen selbständigen Staaten. Dieser Unterschied beruht nur zum Theil auf der Ausdehnung der Länder und der Grösse der Bevölkerung. Er beruht mehr noch darauf, dass die Grossmächte in höherem Grade actionsfähig sind, als die übrigen Staaten. Die Grossmächte sind gewöhnt und durch ihre Heeres-organisation dafür ausgestattet thätig einzugreifen in die Geschicke der Welt. Die übrigen, oft neutralen Mächte ziehen es vor, für ihren eigenen Frieden zu sorgen als nach Aussen machtvoll ihre Politik zu bethätigen”.²³

Bluntschli suppose donc que l'exécution de sentences internationales pourra exiger le recours à des moyens de coercition. Pour que les décisions soient valables, il exige qu'elles aient été adoptées par le conseil fédéral et par le sénat, mais par ailleurs il ne réclame pas l'unanimité. Seul dans le cas où il y aurait une très forte minorité, il serait possible de déclarer que les décisions ne se laissent pas appliquer. Pour la réalisation des mesures de coercition, il propose que les représentants des grandes puissances au conseil fédéral se constituent en un collège afin de garantir que les décisions fédérales seront appliquées. Mais ceci exige toutefois une majorité des deux tiers au conseil fédéral et dans le collège des grandes puissances. Pour ce qui est des conflits de principe, Bluntschli prévoit que les intérêts des Etats européens dans les autres parties du monde pourraient être amenés à jouer un grand rôle; Lorimer avait négligé ce facteur dans son projet, ce que Bluntschli explique en se fondant sur l'attitude britannique propre à Lorimer: „Die Engländer wollen sich so wenig ihre Colonialpolitik von Europa hineinreden lassen, als die Russen in ihre asiatische Ausbreitung. Wenn aber die aussen-

²³ „Die Gegenwart”, 1878, p. 132.

NOUVEAUX PROJETS D'ORGANISATION INTERNATIONALE

europäische Politik dem Parlament entzogen bleibt, wie soll dieses die europäische Ordnung wahren, welche durch jene Politik bedroht wird?''²⁴ Bluntschli reconnaît cependant que cette question est de nature très délicate. Aussi n'établit-il pas de règles fixes concernant la manière de procéder dans de tels cas. Il se fie en revanche à ce que la procédure même utilisée pour les litiges purement européens puisse permettre de s'occuper de questions concernant les territoires coloniaux.

Dans son commentaire des articles de Bluntschli, Lorimer constata d'ailleurs que tous les deux étaient d'accord sur plusieurs points, sans compter la doctrine sur l'élément dynamique dans les rapports mutuels des Etats et sur l'inégalité de fait entre eux. Ils étaient tout d'abord d'accord pour déclarer qu'il était impossible de donner au droit international le caractère d'un système positif autrement qu'en se fondant sur ce qui, dans le droit constitutionnel de chaque pays, est appelé le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Dans cet ordre d'idées, ils pouvaient constater que rien dans les relations internationales, ni les faits, ni les règles de droit, n'empêchait en soi la constitution de ces organes. Enfin ils étaient d'accord pour permettre à l'opinion publique d'influencer les relations internationales en faisant nommer les représentants à l'assemblée fédérale par les parlements des différents pays.²⁵

²⁴ Ibid., p. 116.

²⁵ Lorimer, op. cit., p. 160.

CHAPITRE X
LE MOUVEMENT DE PAIX ORGANISÉ
APRÈS 1871 :
PERSONNALITÉS ET IDÉES

§ 1. ANGLETERRE

En Angleterre, Henry Richard continua à jouer, jusqu'à sa mort en 1888, un rôle prépondérant aussi bien au sein de la Peace Society que comme membre du parlement. Il était actif partout, — dans le travail d'organisation, dans l'information et dans la propagande orale ou écrite. Sur le plan de la politique étrangère, c'étaient surtout les relations entre la Grande-Bretagne et la Russie qui retenaient l'attention durant les années 1871 ; comme par le passé, Richard continuait d'affirmer qu'on servait mieux la paix en essayant de comprendre l'orientation et les intentions de la Russie plutôt que de la caractériser, d'une façon sommaire, comme une puissance agressive. C'est en se fondant sur cette conception que Richard protesta contre les nombreuses voix qui réclamaient des mesures draconiennes, lorsque la Russie en 1870 profita de la guerre franco-allemande pour rompre la clause du traité de Paris relative à la neutralisation de la Mer Noire. Richard estimait que cette clause avait été, en fait, profondément injuste, car elle interdisait à la Russie d'avoir des bâtiments de guerre dans la Mer Noire, alors que la Turquie était autorisée à avoir une flotte dans les Dardanelles et le Bosphore, outre qu'elle pouvait, le cas échéant, donner accès à des bâtiments de guerre français et britanniques. La violation du traité était naturellement en elle-même regrettable, mais ne valait certes pas une guerre. Et, tout comme lorsqu'il s'était agi de l'insurrection polonaise en

1863, Richard rappelle que l'Angleterre avait pourtant toléré bien des violations de traité auparavant en ce qui concernait les décisions du traité de Vienne.¹ En 1876 également — à l'occasion du soulèvement dans les Balkans —, Richard combattit le climat anti-russe, en même temps qu'Elihu Burritt publia un violent article dans le *Herald of Peace*, où il donna son entière adhésion au programme de la Russie qui voulait „libérer les peuples balkaniques”.² Après le congrès de Berlin en 1878, Richard souligna que, d'un point de vue politique réaliste, il devait également être bien préférable d'aller à la rencontre de la Russie avec confiance plutôt qu'avec une méfiance empreinte de panique. Car qu'on le veuille ou non, l'Empire russe avec ses 80 millions d'habitants représente un fait indéniable, et il doit manifestement valoir mieux l'avoir comme ami que comme ennemi.³

L'opposition de Richard à la politique étrangère officielle continua aussi après que Disraeli eut été remplacé par Gladstone (1880). Sans doute celui-ci était-il par principe opposé à une politique impérialiste, mais sa volonté de faire respecter ce qu'il appelait „the public law of Europe” l'avait, dès la guerre de Crimée, manifestement opposé à la politique de non-intervention préconisée par Cobden.⁴ Et, dans le domaine de la politique coloniale, il apparut que le nouveau gouvernement de Gladstone adoptait de bien des manières une attitude impérialiste, d'abord lors du règlement avec le Transvaal en 1881 (l'accord signé l'année suivante fut d'ailleurs dans ce cas assez modéré), puis lors de l'occupation de l'Égypte en 1882. La même année, Richard avait participé, en compagnie notamment d'Herbert Spencer et de John Morley, à la fondation de *The Anti-Aggression League* dont le but était d'examiner la politique étrangère britannique, d'arriver à accroître l'influence du parlement sur la politique coloniale et étrangère et de faire disparaître

¹ *The Herald of Peace*, 1870, pp. 146—148.

² „Again Russia approaches to help them and again England confronts her with her sharp-biting dogs of war. To them in their longing to be free, these English dogs are what the slaveholder's trained bloodhounds were at the heels of the slave, running for life and body”. *The Herald of Peace*, 1876, p. 201.

³ *The Herald of Peace*, 1879, pp. 342—343.

⁴ A. J. P. TAYLOR, *The Trouble Makers*, London 1957, p. 71.

la doctrine selon laquelle le gouvernement britannique était tenu de défendre tout citoyen britannique où qu'il se trouvât dans le monde.⁵

Aux environs de 1880, deux nouvelles organisations pacifistes avaient d'ailleurs vu le jour en Angleterre. La première, la *International Arbitration League* fut fondée en 1870 par WILLIAM RANDAL CREMER (1828—1908). Avec lui, un représentant de la classe ouvrière britannique se plaçait au premier rang du mouvement de paix organisé. Après une enfance pauvre, il était devenu menuisier en bâtiments. Le bâtiment appartenait à cette époque aux groupes dirigeants du syndicalisme naissant, et Cremer participa très tôt au travail d'organisation. Nous avons déjà montré comment un sentiment de solidarité internationale s'était développé de bonne heure au sein de la classe ouvrière britannique, non pas seulement à l'égard de la classe elle-même, mais aussi — et peut-être même davantage — à l'égard des mouvements de libération nationale: l'insurrection polonaise, la lutte pour la formation de l'unité italienne, l'affranchissement des nègres aux Etats-Unis, — tout cela exerçait un incontestable appel, bien que l'attitude des ouvriers dans cette dernière question fût contraire à leurs propres intérêts matériels. En 1863, Cremer participa à l'organisation d'une réunion de protestation contre l'„Alabama”. John Bright, qui présidait la réunion, termina son discours par ces mots : „Impartial history will tell that when your statesmen were hostile or coldly neutral, when many of your rich men were corrupt, when your Press, that should have instructed and defended, wrote mainly to betray the fate of the Continent, and its vast populations being in peril, you clung to freedom with an infaltering trust that God in his mercy will yet make it the heritage of all His children ”.⁶

Peu de temps après, Cremer reçut une lettre de Bright, où celui-ci soulignait que l'espoir d'un milieu politique plus libéral ne pouvait être réalisé que par l'extension du droit de vote, et Bright était convaincu que Cremer et les autres dirigeants ouvriers ne failliraient pas à cette tâche. Dès l'année suivante — en 1864 —, Cremer prit part à la fondation de la „Reform League”, organisation qui contribua largement à fêter Garibaldi lors de son séjour en Grande-Bretagne. Cremer participa en même temps à la création de l'Association internationale des

⁵ A. C. F. BEALES, *History of Peace*, London 1931, pp. 166—167.

⁶ HOWARD EVANS, *Sir Randal Cremer*, London 1909, p. 27.

Travailleurs, mais rompit bientôt avec Marx et les autres dirigeants du continent à cause de leur attitude révolutionnaire dogmatique.

Politiquement Cremer ne fut donc pas socialiste dans la vraie acception du terme. Il estimait que la libération de la classe ouvrière pouvait être réalisée grâce à des réformes sociales et politiques, — aussi fit-il partie de la fraction radicale du parti libéral.

L'organisation International Arbitration League était issue d'un groupe „ Workmen's Peace Association ” que Cremer réunissait chez lui après que la guerre franco-allemande eut éclaté en 1870. Tout comme la Peace Society, cette organisation avait pour but d'empêcher la participation de la Grande-Bretagne à la guerre. L'activisme belliqueux britannique passa à cette époque par deux phases différentes. Dans la première phase, elle avait surtout des adhérents au sein de l'aristocratie. Ces milieux travaillaient pour que la Grande-Bretagne s'alliât à l'Allemagne contre la France. Au cours de la seconde phase — après la chute du Second Empire — certains dirigeants démocratiques exhortaient les Anglais à courir au secours de la nouvelle république française. Dans aucune de ces phases, l'activisme n'exerça une très grande influence. La situation changea lors de la guerre russo-turque de 1877—1878, lorsque le „ jingoïsme ” était beaucoup plus conforme aux intérêts politiques traditionnels de la Grande-Bretagne. Comme Henry Richard et d'autres, Cremer travailla à maintenir son pays en dehors de la guerre et, comme eux, il éprouva que ce n'est pas une tâche très agréable que de combattre un climat d'excitation nationaliste dans son propre pays.

En même temps, il travaillait à faire passer l'idée d'arbitrage au stade de la politique pratique. Dans ce domaine, de nouvelles possibilités s'ouvrirent à lui après qu'il fut devenu membre de la Chambre des Communes en 1885. Comme Henry Richard et Frédéric Passy en France, il eut maintenant l'occasion d'influencer par des contacts personnels les milieux politiques dirigeants. C'est ainsi qu'il eut l'idée de créer une organisation internationale de parlementaires. En 1888, il séjourna à Paris pour orienter le ministre des Affaires Etrangères français, Goblet, sur le développement de la question d'arbitrage en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Il proposa en même temps à Frédéric Passy d'organiser une rencontre entre parlementaires britanniques et français. Elle eut lieu la même année et, en 1889, l'Union interparlementaire devint réalité

grâce à la première conférence vraiment internationale qui se tint lors de l'Exposition universelle à Paris.

Quant à la question de l'arbitrage, Cremer y déploya son activité la plus importante dans le domaine des relations avec les Etats-Unis. En 1885, il fit signer à 234 membres de la Chambre des Communes une invitation au président et au congrès américains à faire établir une convention d'arbitrage américo-britannique. En 1893, l'essai fut tenté une seconde fois et fut encore mieux accueilli. Cremer partit lui-même pour l'Amérique plusieurs fois afin d'y influencer l'opinion. Du côté américain, on se montra favorablement disposé; le président Cleveland prit lui-même l'initiative dans cette affaire. Son successeur, MacKinley, suivit la même ligne de conduite. Le projet d'un traité d'arbitrage fut accepté par la majorité du sénat, qui n'était cependant pas assez forte pour le faire ratifier. Ce ne fut que plusieurs années plus tard que l'affaire fut menée à bonne fin, mais, cela ne faisait de doute pour personne, c'était Cremer qui avait frayé la voie.

Avec HODGSON PRATT (1824—1907), c'est encore un nouvel élément qui s'introduit dans le mouvement pacifiste anglais. Jeune homme, il avait travaillé dans les services britanniques du Bengale, aux Indes, et s'était efforcé d'y procurer aux Hindous de plus grandes possibilités de développement culturel, notamment en y créant des écoles. Après son retour en Angleterre, il continua ce travail en agitant pour que les Hindous puissent avoir l'occasion d'étudier en Angleterre afin de pouvoir plus tard entrer dans l'administration de leur pays. Hodgson Pratt se consacra aussi durant une longue vie à une activité d'information au sein de la classe ouvrière; un fait caractérise bien son orientation internationale: en 1867, il réussit à procurer assez d'argent pour permettre à 3000 ouvriers britanniques de visiter l'Exposition universelle à Paris. Sa véritable œuvre pacifiste commença lorsqu'il fonda en 1880 *International Arbitration and Peace Association*. L'idée qui avait présidé à la fondation de cette organisation, c'était que l'on avait besoin d'une assemblée pour discuter et promouvoir les mesures concrètes qui pouvaient être prises pour affaiblir et, par la suite, éliminer les facteurs générateurs de tension internationale et de guerre. Selon Pratt, les ligues pacifistes traditionnelles avaient eu peu de succès dans ce travail, notamment parce que leurs sévères conceptions religieuses les avaient rendues

si absolues dans leurs exigences. Dans un travail de réforme international aussi, il faut partir du monde tel qu'il est, non pas du monde tel qu'il devrait être. Selon Pratt, on ne pouvait se fonder sur l'espoir d'un changement de mentalité général ou bien remplacer les forces armées des nations par un système de sécurité juridico-moral qui n'était pas encore une réalité. La tâche du mouvement pacifiste devait donc être de combattre ce qu'il appelait les guerres inutiles, concept qui, de nos jours, se rattache avant tout aux guerres coloniales : „ While deprecating useless and extravagant expenditure for the defence of the Home country and its Colonies, we will not commit the error of supposing security when it does not exist. Consistently with this principle, we do not advocate indiscriminate reductions in the national defences, but seek rather to abate and eventually to remove those antagonisms that form the pretext for unlimited expenditure on so-called defensive armaments ”.⁷

Commentant l'expansion coloniale et la devise „ Trade follows the Flag ”, Hodgson Pratt souligna que le commerce de l'Angleterre était en fait beaucoup plus grand avec les pays européens vis-à-vis desquels elle voulait „ défendre ” ses intérêts qu'avec des pays appartenant à l'Empire britannique. Et qu'en est-il de cette exhortation à défendre la liberté qu'on entend sans cesse? Chaque nouvelle conquête coloniale diminue la foi en l'Angleterre comme dernier bastion de la liberté.

Hodgson Pratt estimait que le traité d'alliance franco-russe de 1892 montrait très clairement à quel point des considérations dictées uniquement par la politique de sécurité pouvaient nuire à la cause de la liberté. Combien plus précieux un rapprochement entre la France et l'Angleterre n'aurait-il pas été: „ If, however, the true Liberals of France and England could have come to an understanding, based on the neutralisation and autonomy of Egypt, an *Entente Cordiale* might have been established, which would have been of the greatest value for the two countries, and to Europe at large, economically and politically ”.⁸

Pour créer des possibilités de détente, les pacifistes devaient gagner de l'influence sur la presse de façon à ce que celle-ci veillât bien davan-

⁷ Fourth Annual Report of the International Arbitration and Peace Association, London, 1885, p. 13.

⁸ Address by the President of the International Arbitration and Peace Association, London, 1898, p. 15.

tage aux faiblesses de son propre pays et renonçât à suspecter les actions et les motifs des autres nations. On ne devait plus permettre à la presse de diriger l'opinion publique, mais il fallait qu'elle établisse des contacts féconds avec une opinion éclairée et sage. Dans ce domaine, Pratt se fiait aux universitaires et à l'influence qu'ils pouvaient exercer sur la génération montante. Il ne fallait en effet pas se contenter de la démocratisation qui a lieu dans la vie publique, car elle ne représente en soi aucune garantie concernant une politique étrangère pacifique. On peut très bien s'imaginer que des dirigeants démagogiques puissent entraîner les masses afin d'atteindre leurs objectifs d'agression, le tout sous prétexte que la puissance étrangère avec laquelle leur pays a des démêlés est gouvernée par une oligarchie monarchique, aristocratique ou bourgeoise, prête à écraser les masses de pays où règne la liberté politique. Les démagogues en question ont de fortes chances de triompher, si les masses n'ont pas une éducation politique leur permettant de juger avec humanité et justice les relations entre leur propre nation et les nations étrangères.⁹

Lors de la guerre des Boers — lorsque ces sombres pressentiments devinrent réalités —, Hodgson Pratt s'attaqua de nouveau à cette question. La passivité avec laquelle la classe ouvrière s'abandonnait à des ferveurs nationalistes ne pouvait s'expliquer que par son insuffisance d'information et par l'absence de ce fond de résonance qui, plus tôt dans le siècle, avait été si efficace lors de la réalisation des grandes réformes. A ce propos, Hodgson Pratt constate avec regret un fait qui apparaît aussi dans les discussions sur les conditions sociales de notre époque: „ Among these causes is the undoubted fact that a large proportion of the industrial classes have followed the example of the richer, and have, with increased facilities for amusement, made it their predominant interest, and that young men begin their careers by giving up all their leisure to occupations which are unfavourable to the growth of intelligence, public spirit or true patriotism ”.¹⁰

Comme son nom l'indique, l'organisation de Hodgson Pratt était avant tout désireuse de promouvoir la cause de l'arbitrage. Lui-même voulait que l'arbitrage fût utilisé dans tous les litiges entre États, sans

⁹ Official Report. Peace Congress in Chicago, 1893, pp. 237—238.

¹⁰ „ Concord ”, December 1901.

ANGLETERRE

réserves dictées par „l'honneur national” ou d'autres considérations analogues. Une nation est, dans ce cas, dans la même situation qu'une personne. La notion d'honneur de l'individu isolé doit toujours être envisagée dans le cadre de la communauté — l'individu est indépendant dans la mesure où il ne porte pas atteinte aux droits d'autres individus. Il en est de même pour les nations. Si le prestige d'une nation est contraire aux intérêts légitimes d'autres nations, la question devra être tranchée par une instance juridique. Ni le particulier, ni la nation ne peuvent être juges de leur propre cause. Non content de se faire l'avocat de l'arbitrage international, Hodgson Pratt proposa la création de „Councils of International Concord”, organes internationaux indépendants pouvant analyser les litiges naissant entre Etats, donner des exposés impartiaux que les journaux ne sauraient refuser de publier, étant donné le respect dont jouiraient les institutions proposées.

Hodgson Pratt voulait faire de son organisation une centrale internationale avec filiales dans d'autres pays. En 1882, l'association organisa une conférence internationale à Bruxelles, deux ans plus tard à Berne. (Parmi les représentants ici se trouvait notamment le grand écrivain suédois August Strindberg).

Hodgson Pratt dut bientôt renoncer à son ambitieux projet, mais son activité fut quand même très étendue, — il encouragea les ligues pacifistes existantes et contribua à en créer de nouvelles dans plusieurs pays, — France, Italie, Allemagne, et pays nordiques.

La guerre des Boers mit les pacifistes anglais à rude épreuve. Ils étaient d'accord entre eux sur la question de la culpabilité, — ils caractérisaient pratiquement tous la politique du gouvernement comme un abus de pouvoir vis-à-vis des Boers. Le désaccord s'éleva après que la guerre fut devenue réalité. Un groupe se rallia immédiatement à l'opposition parlementaire contre le gouvernement, un autre groupe se plaça davantage dans l'expectative. Hodgson Pratt appartenait au premier groupe ainsi que Randal Cremer et son organisation. Les membres britanniques de l'Union interparlementaire adoptèrent également la même attitude. Les meneurs de l'opposition ne se laissèrent pas ébranler par les menaces et les violences des „milieux Jingo”, et, malgré l'atmosphère fiévreuse, Cremer conserva son mandat lors des élections de 1900. L'automne de la même année, il fit au parlement une intervention très

sévère contre les crédits de guerre: „ There is not a man in this House who will now declare that the Crimean War was a just one, or one that could not have been easily avoided. I am perfectly certain that a rude awakening will come with regard to the South African War, and that before many years have passed we shall have the same kind of feeling expressed by the mass of the people, who have been purposely deluded in regard to the objects of the war, and that it will be difficult to find a man who will stand up and justify the course which has been pursued in South Africa ”.¹¹

La campagne contre la guerre des Boers fut aussi menée sans trêve par WILLIAM T. STEAD (1849—1912), fondateur de la „Review of Reviews”, qui joua notamment un rôle prépondérant dans la propagande en faveur du premier congrès de paix à La Haye. La Peace Society en revanche se tenait à l'écart. Dans le rapport annuel 1899—1900, son conseil d'administration motiva son attitude de la façon suivante: „ They had to steer between the opposite extremes of timidity and rashness. To suppress their testimony against war amidst the actual clash of arms would have been a cowardly desertion of their post in the very hour of peril, while, on the other hand, to have rushed into the midst of the political agitation, and to have taken part in every movement, however wisely conceived, against the military action of the nation, would have been to have departed from the non-partisan position which the Society is bound to maintain, and to incur the real danger, by unwise and untimely activity, of greatly exasperating the evil they were anxious to allay, and so of helping to prolong the conflict which, in common with all others, they were anxious to see speedily and finally closed ”.¹²

L'argument invoquant „ the non-partisan position ” fut commenté plus en détail dans un éditorial du Herald of Peace où il est dit que les pacifistes ne veulent pas s'apparenter à ceux pour qui la volonté de paix n'est qu'un prétexte leur servant à masquer leurs *véritables* intentions dans le domaine de la politique intérieure.¹³

On peut, il est vrai, faire remarquer que la Peace Society, tant qu'Henry Richard en fut l'âme et l'énergie, n'avait pas toujours inter-

¹¹ Howard Evans, op. cit., p. 223.

¹² Annual Report of the Peace Society, 1899—1900, pp. 7—8.

¹³ The Herald of Peace, 1900, p. 30.

FRANCE

prété cette „non-partisan position” au pied de la lettre. La véritable explication réside donc sans doute dans le fait que le président de l'association — Sir Joseph Pease — en tant que membre du parlement — a *soit* pensé qu'une fois en guerre, la Grande-Bretagne devait la mener aussi efficacement que possible pour hâter la paix, *soit* agi en se fondant sur des considérations tactiques. Des expériences antérieures — notamment durant la guerre de Crimée — avaient montré que la propagande en faveur de la paix lors d'une situation de guerre contribuait surtout à réduire encore davantage les chances qu'avaient les mouvements pacifistes de diffuser leurs idées. Il est en tout cas certain que Sir Joseph Pease vota les crédits de guerre. Le successeur de Richard au poste de secrétaire — W. EVANS DARBY — était loin d'exercer la même influence. Il n'était pas membre du parlement. Dans sa propagande, il s'attacha surtout à accentuer le caractère religieux et moral du mouvement pour attirer les membres. Il déploya par ailleurs une grande activité en faveur de l'arbitrage par des conférences, des brochures et un précieux ouvrage de compilation „International Tribunals”.

§ 2. FRANCE

Tandis que le mouvement pacifiste en Angleterre se développait depuis 1815 déjà d'une façon régulière et continue, le mouvement français, relativement jeune, avait été interrompu dès 1870—1871 par la guerre franco-allemande. Après la guerre, on procéda à la restauration de La Ligue internationale et permanente de la paix. L'amertume que la guerre avait provoquée dans les relations entre les deux peuples voisins, la dépression et la méfiance qui caractérisaient la France vaincue, tout cela contribua à rendre difficile le maintien du caractère international de la société. On lui donna donc un nouveau nom: „Société française des amis de la paix”, — (appelée à partir de 1889 „Société française pour l'arbitrage entre nations”). Frédéric Passy assumait de nouveau la véritable direction de l'association en tant que secrétaire général, — c'est lui qui élaborait le programme de l'association dans une proclamation de 1872 — „Revanche et relèvement”. Il y rejetait l'idée d'une revanche par les armes, mais ne renonçait pas aux revendications légitimes de la France. Mais celles-ci devaient être satisfaites par voie

d'arbitrage et par la libre expression de la volonté des populations d'Alsace-Lorraine. En ce qui concernait particulièrement l'Alsace, Passy déclara plus tard que ce pays, si longtemps cause de conflit entre la France et l'Allemagne, devrait pouvoir devenir un territoire neutre indépendant et précisément ainsi former un lien entre les deux nations. En 1881, Passy se lança dans la politique pratique, car il fut élu député. A la Chambre des députés, il participa à l'opposition contre la politique coloniale de Jules Ferry et chercha par ailleurs — tout comme Randal Cremer — à réunir autour de lui un groupe de députés s'intéressant à la cause de la paix. Il amena la Chambre à se montrer favorable à l'idée d'arbitrage, notamment lors du litige opposant la France aux Pays-Bas au sujet des frontières en Guyane. En 1889, Passy avait réussi à créer à la Chambre un climat favorable à un traité d'arbitrage avec les Etats-Unis. Mais aux nouvelles élections qui eurent lieu avant que l'affaire ne fût décidée, il ne fut pas réélu, et d'autres personnes devaient continuer son œuvre. Passy joua en outre un rôle décisif lors de la création de l'Union interparlementaire. L'idée fut, comme nous l'avons mentionné, lancée par Randal Cremer, mais ce fut Passy qui se chargea pratiquement tout seul des préparatifs de cette conférence en 1888 et en 1889 — lorsque la première véritable conférence eut lieu sous sa présidence. Débordant d'activité jusque dans sa haute vieillesse, il organisait, menait campagne, encourageait et mettait en garde. Parmi ses innombrables discours et ses nombreuses publications, il y en a peu qui expriment d'une manière aussi claire sa conception du problème de la paix qu'une conférence qu'il fit en 1895 sur l'avenir de l'Europe. Il y décrivait comment la course aux armements se poursuit toujours et combien il faut peu de choses pour provoquer l'explosion de l'Europe entière, malgré les assurances répétées des hommes d'Etat déclarant qu'ils aiment la paix et sont fermement décidés à la maintenir. En même temps, il montre combien il est nécessaire — pour la paix entre les Etats également — de promouvoir des réformes sociales dans les différents pays, ce qui, en fait, est d'importance vitale pour l'établissement de conditions politiques stables: „ Oui, il y a l'erreur, il y a le vice, il y a le crime, si vous voulez; mais il y a autre chose à la base de tout cela; il y a la souffrance; et quand les hommes souffrent, il est facile de les entraîner. Prenez-y garde! Si vous voulez que les gou-

vernements, soit monarchiques, soit républicains, soient tranquilles et sûrs, tâchez de ne pas laisser s'accumuler dans ce qu'on appelle les bas-fonds de la société des matières explosives et dangereuses".¹⁴

Passy ne se contentait pas de souligner l'importance des conditions sociales pour une évolution pacifique, il s'occupait aussi beaucoup du problème des territoires dits „ sous-développés ". Aux environs de 1900, la campagne contre „ le péril jaune ", avec l'empereur Guillaume II en tête, avait trouvé de grands échos dans les milieux intellectuels aussi. On comparait la situation de l'Europe vis-à-vis des millions de l'Asie à celle de la Grèce vis-à-vis de la Perse, à celle des Romains vis-à-vis des Barbares. Dans sa condition actuelle, la petite Europe, même soutenue par l'Amérique, ne pourrait guère endiguer le raz-de-marée venu de l'Est. Le Vieux Continent était en effet en même temps menacé d'une dégénération interne, d'une „dévirilisation". Le salut devait se trouver dans un „ réarmement moral " — la création d'un nouvel esprit d'offensive — assez puissant pour former les peuples non-européens d'après un idéal culturel européen. S'opposant à cette manière de penser, Passy déclarait qu'il se rendait sans doute compte, lui aussi, de l'opposition entre nous et les peuples non-européens et des possibilités d'une évolution catastrophique lorsque ces peuples, dans la plénitude des temps, recouvreraient leur liberté. Pour éviter cela, il ne fallait toutefois pas que les peuples européens eussent une confiance aveugle dans leur force militaire et idéologique. L'essentiel devait être de procéder à une révision de toute la politique coloniale: „ — si la race blanche peut avoir, à mon avis, à se préoccuper beaucoup plus sérieusement qu'elle ne le fait d'un réveil éventuel des races noires ou de couleur, je demande si ce ne serait pas nous-mêmes qui, en allant, sous prétexte de les civiliser, porter dans ces régions lointaines, avec nos vices et nos violences, le mépris de leurs habitudes et de leurs principes, en les troublant dans la possession de leur territoire... avons préparé comme à plaisir le soulèvement que l'on nous dénonce et créé de nos propres mains le péril jaune et le péril noir ".¹⁵

La Ligue de la Paix et de la Liberté reprit également son activité après la guerre de 1870—71 et, contrairement à l'association de Passy,

¹⁴ L'avenir de l'Europe, p. 16.

¹⁵ Le problème international du XX^e siècle, Paris 1905, pp. 8—9.

elle garda son caractère international. Sans doute la réalisation du projet d'une fédération européenne de républiques démocratiques libres semblait-elle plus éloignée que jamais. Malgré cela la majorité au sein de la ligue maintint ce programme, ce qui explique que, contrairement à la plupart des autres ligues de paix, elle se montrât sceptique à l'égard des projets d'un tribunal d'arbitrage international permanent. Si une telle institution était fondée sur les communautés étatiques existantes, on courait de sérieux dangers de voir les intérêts des chefs d'Etat obtenir des garanties juridiques durables aux dépens des nationalités opprimées. Un tribunal international ne pouvait obtenir une autorité véritable que s'il devenait un élément d'une vaste fédération républicaine. Certains membres de la Ligue, dont Paul Lacombe, mettaient cependant en garde contre le fait de fonder l'activité sur quelque chose qu'ils estimaient être une utopie. Sans doute Lacombe aussi nourrissait-il quelques appréhensions à l'égard du projet de tribunal international permanent. Celles-ci étaient cependant d'ordre plutôt pratique. Il doutait notamment que des juges-arbitres permanents pussent être suffisamment qualifiés dans tant de matières différentes dont serait saisi un tribunal de cette nature. D'autre part, on courait le grand risque de voir le tribunal devenir en peu de temps une assemblée de diplomates, où de pures considérations de force et de prestige joueraient un rôle prépondérant, ce qui le rendrait difficile de faire accepter la sentence à la partie perdante. La bonne solution devait donc être que les parties adverses tombent d'accord, dans chaque cas, pour nommer un tribunal d'arbitrage.

Le président de la Ligue, Charles Lemonnier, se montra d'abord sceptique à l'égard de toute idée d'arbitrage tant qu'existait un désaccord aussi fondamental sur le concept de paix: d'un côté, on avait les nationalités opprimées qui par „paix ” entendaient une libération fondée sur la justice, de l'autre, les puissances dominantes qui dans le concept de „paix ” voyaient une garantie contre l'insurrection et de sérieux changements de frontières. Et même si „l'affaire de l'Alabama ” était sans doute un exemple encourageant des progrès de l'idée d'arbitrage, rien ne garantissait que l'Etat en question respecterait la sentence d'arbitrage dans *tous* les cas, compte non tenu de ce qu'il refuserait certainement l'arbitrage lorsque le litige aurait pour objet ses intérêts dits vitaux. On ne pouvait par exemple s'imaginer que l'empereur alle-

mand fût disposé à laisser trancher la question d'Alsace-Lorraine ou du Slesvig du Sud de cette façon. Le point de vue de la Ligue, à savoir création d'un tribunal d'arbitrage uniquement dans le cadre d'une fédération, devait donc être maintenu.

Plus tard, Lemonnier adopta cependant une attitude plus positive à l'égard de la question d'arbitrage. Cela était certainement dû en partie à ce qu'il avait une conception plus nuancée de l'idée de fédération européenne que la plupart des autres membres de la Ligue. Il souligna notamment que ce n'étaient pas seulement les princes et l'Eglise qui empêchaient la réalisation de cette idée, mais aussi tous les groupes possédés par „l'orgueil national”. Ce mouvement politique combattait sans doute les princes, mais à leur place il mettait le Peuple sur le trône: „ On sacrifie l'individu à la république tout comme les monarchistes le sacrifient à la royauté; des deux côtés la raison d'Etat. On a changé d'autel, de sacrificateur et de divinité, mais la victime reste la même ”.¹⁶

Dès 1873 — encouragée par la résolution d'arbitrage d'Henry Richard au parlement — la Ligue adopta la déclaration suivante: „ Qu'en l'état présent de l'Europe, la voie de simples traités à intervenir entre deux ou plusieurs gouvernements lui paraît l'un des moyens les plus efficaces pour introduire parmi les peuples l'usage de l'arbitrage ”. Et en 1870, Lemonnier lui-même élabora en détail un „ Projet d'un traité d'arbitrage permanent entre nations ”. Il soulignait en même temps que dans l'état actuel des choses, on pouvait déjà réaliser quelques initiatives pouvant servir de base à une fédération future. A ce propos, il déclara partager la conception des autres pacifistes considérant la neutralité comme un facteur générateur de paix et proposa au Congrès de Berlin de procéder à une neutralisation des Dardanelles et de la mer de Mar-mara.¹⁷

Lemonnier souligna également que les différents Etats traditionnellement neutres pouvaient devenir un facteur de paix beaucoup plus puissant, s'ils formaient une union. Cela ne leur ferait courir aucun risque, car seuls des Etats aux intentions agressives seraient opposés à une telle alliance, et si les Etats en question se livraient vraiment

¹⁶ CHARLES LEMONNIER, *Les Etats-Unis de l'Europe*, Paris 1872, p. 165.

¹⁷ „ *Etats-Unis de l'Europe* ” 1878, no 12.

à une attaque, cela leur donnerait aussi comme adversaires les Etats pacifistes non-neutres. D'ailleurs une ligue de neutralité présenterait trois grands avantages. Tout d'abord elle accroîtrait la sécurité des différents pays et, partant, diminuerait les risques de guerre d'une façon considérable. Ensuite, si la guerre éclatait malgré tout, elle l'empêcherait de dégénérer en guerre générale et soustrairait de grandes régions d'Europe aux destructions de la guerre. Enfin la ligue pourrait favoriser le désarmement, car, grâce à une solidarité obligatoire, les Etats neutres seraient à même de réduire leurs forces armées chacun de leur côté.¹⁸

A l'instar de Passy, Lemonnier proposa que l'Alsace-Lorraine fût transformée en territoires neutres indépendants — sous forme de deux ou trois cantons ayant possibilité d'adhérer à l'Union Helvétique. Un tel arrangement pourrait prélude à une neutralisation de tout le Rhin — donc à quelque chose d'analogue à ce qui, dans notre siècle, fut établi dans le traité de Locarno en 1925.¹⁹

Une troisième organisation pacifiste française fut fondée en 1887 à Nantes par un groupe de jeunes universitaires. Elle prit le nom de *La Paix par le Droit*, et ce fut THÉODORE RUYSSSEN (né en 1866, président après 1897) qui contribua le plus à l'activité de l'organisation en écrivant notamment de nombreux articles dans la revue „*La Paix par le Droit*” qu'elle publiait. Il tenait régulièrement ses lecteurs au courant des questions internationales qu'il exposait en les envisageant d'un point de vue objectif dicté par une conception politique pacifiste. Il condamnait l'agressive politique coloniale à la fois parce qu'elle représentait une injustice envers les indigènes et parce que, comme antérieurement aussi, elle augmentait la tension entre les grandes puissances européennes. Un exemple terriblement significatif en était, durant les années 1890, le projet britannique d'un territoire continu nord-sud en Afrique qui venait se heurter à un projet français d'expansion ouest-est ; situation critique qui culmina dans le conflit de Fachoda, résultat particulièrement dangereux de ce que Ruysssen appelait la „kilo-métrite”.²⁰

¹⁸ Du principe de neutralité et de ses applications, Genève 1882, p. 31.

¹⁹ Ibid., p. 26.

²⁰ *La Paix par le Droit*, 1898, p. 52.

Les pacifistes français adoptèrent une attitude sans équivoque aussi bien en ce qui concernait la politique coloniale que la question d'Alsace-Lorraine. Ils n'eurent pas à se débattre dans le même dilemme que la Peace Society lors de la guerre des Boers —, aucune des entreprises coloniales auxquelles était mêlée la France n'était d'ailleurs de nature à engager la nation de la même façon. Mais dans une affaire, Ruysen et son organisation se laissèrent manifestement influencer par des considérations d'ordre tactique, à savoir l'affaire Dreyfus. Sans doute critiqua-t-il dans un article de 1897 la campagne honteuse menée par les nationalistes contre l'officier condamné, campagne contraire à la définition du patriotisme établie en premier lieu par la France, et selon laquelle ce sentiment avait ses racines non plus dans l'unité matérielle de la terre et du sang, mais dans la réciprocité des services volontaires.²¹ Autrement, il limitait ses commentaires à quelques considérations générales sur la façon dont „l'Affaire” avait dévoilé le manque effrayant de moralité dans les rapports entre Etats, caractérisés par la méfiance et l'espionnage réciproques. Mais voici que la revue se tait sur „l'Affaire” jusqu'en décembre 1899. Alors Ruysen publia un nouvel article, notamment pour motiver son silence de la façon suivante: „Sans doute, il ne manquait pas de bonnes raisons pour établir une connexité réelle entre notre cause et les principes d'humanité et de justice mis en jeu par l'Affaire. Mais les passions hostiles avaient trop profondément divisé les esprits pour qu'il nous fût permis de philosopher à propos de l'Affaire, sans exciter chez tels de nos amis des froissements et des malentendus. Nous risquions ainsi de compromettre une œuvre dont c'est le caractère et la force de se tenir au-dessus des querelles de partis”.²²

Outre ses articles sur des questions d'actualité, Ruysen publia des contributions de valeur dans la discussion de caractère plus général menée autour du problème de la paix. Il mit notamment en garde contre une conception sommairement évolutionniste qui dans les fusions toujours plus grandes réalisées dans le domaine économique estimait pouvoir déceler des forces efficaces dans l'œuvre en faveur de la paix. En réalité, rien ne garantissait qu'un pays où ces fusions s'étaient réalisées à une échelle particulièrement frappante menât une politique

²¹ Ibid., 1897, p. 280.

²² Ibid., 1899, p. 424.

pacifiste. La conduite des Etats-Unis vis-à-vis de Cuba, des Philippines et lors de la fondation de la République du Panama semblait plutôt indiquer le contraire. Ces faits constituaient un appel à toutes les forces positives pour qu'elles s'unissent en un effort commun pour exercer, *elles*, une influence décisive sur la politique des Etats: „ La paix est donc à la fois une conclusion nécessaire du passé, et un idéal qu'on doit faire descendre degré par degré, sur la terre ”.²³ Le mouvement pacifiste devrait avoir ses attaches sentimentales dans la patrie, mais par ailleurs chercher à dépasser la conjoncture existante. Le message simpliste et sommaire des internationalistes était dangereux „ parce qu'en attendant l'achèvement de l'évolution qu'ils prédisent, en attendant que les différences entre nations se soient évanouies, ces différences demeurent, les antagonismes d'intérêts continuent à s'affirmer impérieusement, et les entreprises contre la paix publique demeurent possibles puisqu'il suffit des conceptions politiques et des ambitions concertées d'un petit nombre d'hommes pour mettre aux prises des nations foncièrement pacifiques ”.²⁴

Bien que la législation internationale, en notre temps, eût réalisé de grands progrès, elle avait indubitablement toujours besoin d'un „ effort intérieur ” pour créer la paix, notamment à travers l'éducation.

Comme la plupart des autres pacifistes bourgeois français, Ruysen condamnait l'objection de conscience. Ruysen estimait que, même si l'on ne tenait pas compte du fait qu'un tel procédé ne servait pas la cause de la paix, il était très dangereux de reconnaître à l'objecteur de conscience le droit de se révolter contre la loi. Dans toute société — si avancée fût-elle — il y avait des lois qui devaient infailliblement heurter certaines conceptions ou être contraires à certains intérêts. Mais si, pour cette raison, on devait reconnaître à ces groupes le droit de se dresser contre la loi, on saperait la force morale qui maintient la société et est la condition même de ses progrès ultérieurs.²⁵

En 1896 fut fondée une organisation pacifiste particulière pour les femmes. Elle s'intitula „ La Ligue internationale des femmes pour le désarmement général”. C'était la fille de Victor Hugo, la princesse GABRIELLE

²³ La philosophie de la paix, Paris, 1904, p. 50.

²⁴ Ibid., p. 38.

²⁵ La Paix par le Droit 1902, p. 332.

ITALIE

WISZNIEWSKA, qui en avait pris l'initiative. L'article I des statuts originels déclare que „ chaque membre de la Ligue devra s'engager à combattre par la parole, par la plume, par tous les moyens légitimes, la guerre sous toutes ses formes ”. En fait, l'organisation n'avait pas le but clairement pacifiste que semblait indiquer cette formule. Au contraire, dans le manifeste même, on soulignait que les femmes françaises étaient „ chauvines au point de rester l'arme au pied pour défendre le territoire contre l'envahisseur, tant que nos voisins ne désarmeront pas ”. Pour bien faire remarquer que l'organisation ne travaillait pas à un désarmement unilatéral de la France, on en modifia le nom qui devint „ Ligue des femmes pour le désarmement international ” avant que l'association ne reçût l'approbation des autorités en 1897. En 1900, le but général fut encore accentué davantage à l'aide d'un troisième nom *Alliance universelle des femmes pour la paix par l'éducation* et par la nouvelle formule suivante: „ L'Alliance a pour but d'organiser parmi les femmes de tous les pays et de toutes les conditions, une action solidaire pour la suppression de la guerre .”

§ 3. ITALIE

En Italie, il ne fut possible de créer un mouvement de paix organisé qu'après la formation de l'unité nationale. Dans ce travail, la personnalité marquante fut ERNESTO TEODORO MONETA (1833—1918). Il continua directement la tradition de la lutte de libération italienne, à savoir la réalisation du programme relatif au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, combiné à la fraternité internationale sous les auspices de la démocratie. Les impressions décisives de sa jeunesse, il les reçut sur les barricades, dans la fumée de la poudre et le bruit des balles, lors de la révolution à Milan en 1848. Son père, alors âgé de 60 ans et ayant 11 enfants, prit part aux combats, et Ernesto, âgé de 15 ans, participa à la défense du foyer. Durant les années précédant la guerre de libération en 1859—1861, le jeune Moneta était à la tête d'une société secrète qui était en rapports avec le héros de la libération, Pallavicino. En 1859, il se battit sous Garibaldi dans le nord de l'Italie, et l'année suivante à Volturmo en Calabre. Après cette époque, il fut officier de l'armée italienne, mais au lendemain de la défaite de Custozza en 1866,

il donna sa démission et se consacra par la suite entièrement à son activité de publiciste.

En 1867, Moneta prit en mains la rédaction du journal „ Il Secolo ” qui, sous sa direction, devint le journal le plus répandu en Italie. Au début, il écrivit beaucoup sur des sujets militaires et fit campagne pour que l’armée fût transformée en milice populaire, ceci parce qu’il avait la même conception fondamentale que Garibaldi, à savoir qu’une telle organisation garantirait que l’armée ne servirait qu’à des buts défensifs. Il condamnait le militarisme dans l’acception propre du terme, et surtout lorsqu’il se traduisait par un budget de défense exagérément élevé.

A partir de 1870 environ, Moneta participa activement au mouvement pacifiste. Il se fit notamment remarquer au congrès de la Ligue de la paix et de la liberté à Lugano en 1872, au cours d’une intervention où il combattit la conception fondamentale selon laquelle une fédération européenne supposait des constitutions républicaines dans les Etats membres. En 1878, Moneta organisa une réunion pacifiste dite „ Comité international pour la Paix ” à Milan. Y prirent part, outre des Italiens, quelques étrangers, dont Charles Lemonnier. Plus tard, en 1887, il fut l’un des fondateurs de la *Società internazionale per la pace — Unione lombarda*, également à Milan (appelée à l’origine „ Unione lombarda per la pace.”)

Cette organisation était le résultat d’une fusion de trois anciens groupes à programme pacifiste et s’inspirait fortement de Hodgson Pratt. La même année, une autre société vit le jour à Rome, „l’Associazione per l’arbitrato et per la pace internazionale ” sous la présidence d’un homme politique bien connu, Ruggiero Bonghi. Les deux associations collaboraient conformément à une division du travail bien établie. L’organisation de Milan devait surtout s’attacher à faire campagne dans les milieux populaires, celle de Rome devait avant tout viser à influencer les députés et les membres du gouvernement.

Une des premières tâches auxquelles s’attela Moneta fut de combattre les courants activistes se manifestant dans „ le mouvement irrédentiste ” dont les dirigeants affirmaient que l’unité italienne ne serait pas réalisée avant l’annexion du Tessin, du Trentin et de Trieste. Or, il était parfaitement évident que de tels projets ne pouvaient être mis à exécution qu’au moyen d’une guerre contre la Suisse d’une part

et contre l'Autriche de l'autre; Moneta prétendait que ce serait un crime, compte non tenu du fait que l'issue d'une telle guerre serait on ne peut plus incertaine. Ce dernier argument a sans doute été décisif pour les politiciens souhaitant l'expansion notamment en Tunisie. L'occupation de la Tunisie par les Français en 1881 provoqua une violente amertume en Italie, où l'activisme se manifesta maintenant sous forme de „gallophobie”. Crispi exploita le climat ainsi créé en faveur de sa politique activiste et de l'adhésion de l'Italie à l'alliance germano-autrichienne, qui, en 1882, fut élargie pour devenir la „triple-alliance”. Le traité de commerce avec la France fut dénoncé, et l'Italie refusa de participer officiellement à l'Exposition internationale de Paris en 1889. Dans les colonnes du „Il Secolo”, Moneta combattit énergiquement ces tendances anti-françaises. En 1887, il caractérisa la politique du gouvernement comme le plus grand des dangers; en 1892, il qualifia une guerre entre l'Italie et la France de „guerra fraticida” en même temps qu'il dénonçait la triple-alliance comme un attentat permanent contre la paix.²⁶ Moneta salua avec joie la détente qui se manifesta peu à peu dans les relations entre l'Italie et la France et qui fut confirmée par le traité d'arbitrage de 1903. Certes, cette évolution avait des causes politiques déterminées. Mais en même temps il n'est guère douteux que Moneta et ses partisans contribuèrent, dans une large mesure, à créer le climat qui rendit possible cette détente. Pour Moneta personnellement, des considérations politiques de puissance ne jouèrent à cet égard aucun rôle. On s'en rend le mieux compte en constatant que son attitude à l'égard du mouvement irrédentiste resta la même: des territoires comme le Trentin et Trieste devaient à juste titre appartenir à l'Italie, mais le règlement devait s'opérer dans un esprit de justice, de bonne volonté et de concorde et, de préférence, dans le cadre d'une fédération européenne. Il ne fallait pas utiliser les bonnes relations avec la France ou avec une autre grande puissance pour imposer ses revendications nationales.

La lutte contre „l'irrédentisme” se heurtait d'ailleurs, comme le soulignait souvent Moneta lui-même, à des difficultés psychologiques beaucoup plus grandes que la „gallophobie”. Dans une brochure qu'il

²⁶ „Il Secolo”, 27 sept. 1872.

publia en 1903 à propos d'une attaque contre des étudiants italiens à Trieste, il s'exprima ainsi à ce sujet: „ Nella gallofobia predominano sentimenti ignobili et vili, perchè per bassi rancori, per gelosia di primato et per qualche torto che la Francia, popolo o governo, potesse avere avuto verso il nostro paese, si dimentica che l'Italia la è in gran parte debitrice del suo maggior bene : il possesso della propria indipendenza. Nell'irredentismo invece bivrà la corda d'un forte sentimento patriottico, c'è un pensiero d'affetto pei fratelli che il vecchio diritto di conquista condanna à vivre sotto un regime ch'essi ripudiano, e domina il desiderio di studiare e lavorare per vederli un giorno ricongiunti alla patria comune ch'essi amano e non dimenticano mai ”.²⁷

Outre sa campagne contre „l'irredentisme”, Moneta avait à son actif une lutte acharnée contre les avocats d'une politique coloniale active de la part de l'Italie. Il avait été l'un des meneurs de l'opposition contre la politique d'expansion de Crispi qui conduisit à la piteuse défaite des Italiens à Adoua en 1896. Au soir de sa vie, il changea cependant d'opinion; lorsque les Italiens, en 1911, commencèrent la guerre contre la Turquie pour s'emparer de la Tripolitaine, il se chargea de défendre cette action dans une brochure publiée sous forme de lettre adressée à ses collègues du Bureau international permanent de la paix. Il y soulignait comment il avait immédiatement condamné les nationalistes „outranciers” qui poussaient à la guerre. Mais ensuite, lorsque la même conception fut lancée dans les organes de presse les plus répandus et les plus importants, le doute commença à s'emparer de Moneta, et il fut partagé entre ses devoirs envers la Patrie d'une part et envers la Paix d'autre part. Il convoqua le conseil d'administration de la Società internazionale per la pace où l'on décida finalement de recommander une „pénétration pacifique en Tripolitaine”. Le conseil d'administration ne devait guère ignorer que l'expérience montre qu'une telle forme de „pénétration” se fait à l'aide de moyens militaires, et il apparut qu'une fois la guerre devenue réalité, les pacifistes italiens n'avaient pas grand-chose à lui opposer. Au contraire : Moneta en tête, ils furent entraînés par la vague nationaliste qui souleva le pays : „ Quand la guerre fut déclarée officiellement par notre Gouvernement, qui avait toujours donné

²⁷ Irredentismo e gallophobia, Milano, 1903, p. 19.

AUTRICHE

des gages sérieux pour la paix européenne, je n'ai pas exalté la guerre, mais seulement nous avons admiré le spectacle de patriotisme et de solidarité de tout le Pays — ”.²⁸

On n'était pas loin maintenant d'approuver également l'argumentation générale des activistes coloniaux prêchant „le devoir de civiliser les territoires arriérés ” ainsi que l'affirmation selon laquelle cette action civilisatrice est saluée avec joie par les indigènes etc. En ce qui concernait l'Italie, on déclarait volontiers que le pays avait un droit particulier à se procurer des colonies parce qu'il avait pris part si tardivement à la course. Moneta, qui, par ailleurs, n'avait jamais accepté des considérations politiques de puissance, n'hésita pas, dans sa défense, à rappeler que l'Italie, par le traité de 1902 avec la France et le traité de 1903 avec l'Angleterre, avait reçu carte blanche en Tripolitaine et en Cyrénaïque. L'Italie avait antérieurement fait preuve d'une modération admirable aussi bien lors de l'encouragement allemand à occuper la Tunisie que lors de l'offre anglaise de participer à l'occupation de l'Égypte. Si l'Italie n'utilisait pas sa chance cette fois-ci non plus, elle courait le risque imminent de voir une autre puissance s'emparer du territoire et par là mettre un terme décisif à la liberté d'action de l'Italie en Méditerranée.²⁹ En guise de consolation supplémentaire aux pacifistes, Moneta faisait observer que si le gouvernement au pouvoir s'était opposé à une action en Tripolitaine, il aurait très certainement été renversé et remplacé par un gouvernement fortement nationaliste qui aurait à la fois conféré plus d'ampleur à la guerre et, plus tard, sans aucun doute mis en œuvre de nouvelles actions.³⁰

§ 4. AUTRICHE

Contrairement à ce qui fut le cas en Italie, le mouvement pacifiste en Autriche se développa sans être particulièrement influencé par un mouvement démocratique d'union nationale. Au contraire, on considérait volontiers l'Autriche comme un État modèle en ce qui concernait „la coexistence pacifique” de nationalités différentes. Cela contribua à

²⁸ L'idéal de la paix et la patrie, Milano 1912, pp. 17—18.

²⁹ Ibid., p. 11.

³⁰ Ibid.

ce que les dirigeants du mouvement, dans leur analyse des phénomènes contemporains, ne se rendissent souvent pas suffisamment compte de l'oppression des nationalités qui avait véritablement lieu au sein de la double monarchie. En revanche, leur orientation fortement cosmopolite les rendait assez insensibles à toute forme d'excitation nationaliste dans leur propre pays. BERTHA VON SUTNER (1843—1914) joua un rôle de premier plan dans le mouvement pacifiste autrichien. Parmi les organisateurs du mouvement pacifiste, elle occupa une place à part, d'abord parce que sa conception du problème de la paix était, plus que chez les autres, influencée par les courants littéraires et scientifiques de son époque, en second lieu, parce qu'elle fut la première femme remarquable dans l'histoire du mouvement pacifiste.

Avant d'aborder les feux de la rampe officielle, elle avait fait de sérieuses études et surtout lu Buckle, Darwin et Spencer. De l'évolutionnisme elle tira la conclusion qu'une nouvelle morale sociale était en train de se développer, morale qui conduirait à une solidarité accrue au sein des différents peuples et dans les rapports entre nations.

Les impulsions que lui avait données la nouvelle science naturelle se manifestèrent clairement dans son premier livre „*Inventarium einer Seele*” de 1883. Elle y soulignait combien les tendances fondamentales de l'époque vont vers l'unité dans le domaine de la religion, de la paix et du commerce mondiaux. La science a sa place au centre des intérêts universels. D'elle découlent un bien-être croissant et un pouvoir stable. A plus longue échéance, cela ne manquera pas de créer une unité au point de vue religieux également. Il n'y aura plus place pour des sectes dans le domaine de la religion, pas plus qu'il n'y en a dans celui de l'astronomie, de la physique et des mathématiques.

Ce livre traite aussi du problème de la paix. L'auteur parle à ce sujet des projets de paix de Napoléon III et de la proposition analogue de von Bühler présentée en 1879 à la Diète prussienne. Elle compare le rejet de cette proposition par Bismarck à l'attitude que les souverains de l'antiquité auraient adoptée à l'égard d'une proposition relative à l'abolition de l'esclavage ou, celle des inquisiteurs vis-à-vis d'efforts en faveur de la liberté de religion. En d'autres termes: le militarisme est puissant pour le moment, mais l'avenir appartient au désarmement. A ce propos, elle insistait sur la doctrine des optimistes de l'évolution-

nisme, surtout telle qu'elle était formulée par Thomas Buckle, avec les trois facteurs principaux qui, selon lui, étaient favorables à une paix durable: la découverte de la poudre qui avait diminué le nombre des combattants actifs, l'accroissement du commerce mondial, l'amélioration des moyens de communication qui avait créé une vaste communauté humaine. Pour son propre compte, Bertha von Suttner ajoutait l'espoir que l'augmentation future de l'efficacité des moyens de guerre rendrait la guerre impossible: „So steht auch zu hoffen, dass einst die Erfindung von immer gewaltigeren Zerstörungsmaschinen, welche endlich im Stande waren, mittelst eines — was weiss ich — elektrisch-dynamischen oder magnetisch-explosiblen Apparats ganze Armeen auf einmal zu vernichten, dadurch die ganze Strategik aufheben und das Kriegführen überhaupt zur Unmöglichkeit machen werde”. (p. 115).

Ses pensées sur des problèmes culturels essentiels, Bertha von Suttner les approfondit dans son livre „Das Maschinenzeitalter” publié sans nom d'auteur en 1888. Il se présente sous la forme d'une série de cours fictifs sur des phénomènes de son époque, cours tenus par un professeur autour de l'an 3000 après J.-C. L'auteur laisse notamment ce professeur faire remarquer combien longtemps „des conceptions ataviques” sur la religion continuèrent à se maintenir à l'époque des sciences naturelles. Elle s'attaque à ce propos aux „pieux politiques”, „aux pieux militaires”, „aux pieux distingués”, „aux pieux indifférents” et „aux pieux spiritualistes” ou à ceux qui font officiellement figure de philosophes aux vues larges, mais qui, en réalité, soutiennent la religion la plus dogmatique qui soit.

La morale de guerre elle-même est avant tout ancrée, estime-t-elle, dans l'attitude officielle en face de l'existence, attitude hostile à la vie: „Mit allergrösster Strenge wachte man darüber, dass die Schuljugend ja nichts von dem Walten der Natur erfahre, welches der Fortplanzung des Lebens vorsteht, am allerwenigsten von den damit verbundenen Erscheinungen von Wonnegefühlen: — aber von den vielfachen Arten, wie das Leben unter Qual und Schmerz vernichtet wird, davon konnte man ihr nicht genug erzählen und kein Detail der Grausamkeitswollust war zu raffiniert, um nicht die Kampfberichte der Vorzeit schmücken zu dürfen”. (p. 54). Et plus loin, en termes encore plus violents: „Der ehrenvollste und neidenswerteste Tod dünkt euch der im „männer-

mordenden Kampf " gefundene, und mit „ unehrlicher Geburt " behaftet nennt ihr eure Kinder der Liebe. Den Tod preiset ihr so hoch, dass ihr ihn würdig findet, von eurem Gott selber — schmerzhaft, blutend, jammernd — am Kreuze erlitten zu werden, und den Gegensatz des unter Qualen verhängten Todes — nämlich das unter Wonnen fortgepflanzte Leben — habt ihr den Werken des Satans zugezählt ". (p. 166).

Le roman „ Die Waffen nieder ", paru l'année suivante, était à dessein plus simple tant au point de vue forme que fond. L'ouvrage décrivait les aventures d'une femme en temps de guerre. En 1859, elle se marie à un officier qui devait tomber dans la guerre d'Italie. A partir de ce moment, elle hait la guerre et épouse plus tard un autre officier qui partage ses opinions. Par sens conventionnel du devoir, il participe cependant aux guerres de 1864 et 1866. Alors seulement il donne sa démission. Pendant la guerre franco-allemande de 1870—1871, le couple autrichien séjourne à Paris. Pendant le siège, le mari, pris pour espion prussien, est fusillé.

Le personnage principal du roman était donc une femme, mais, par ailleurs, Bertha von Suttner mettait en garde ceux qui affirmaient que les femmes en soi et conformément à leurs aspirations caractéristiques étaient celles qui travaillaient le plus efficacement pour la cause de la paix. En réalité, l'argument selon lequel la guerre devait être supprimée parce que „ nous autres femmes " en souffrons, dévoilait une attitude morale ayant en fait moins de prix que celle qui caractérise les femmes disposées à faire les sacrifices qu'exige la guerre. C'est le *système même de guerre* qu'il faut abolir, et il est alors très important qu'entre l'homme et la femme règne l'égalité des droits et qu'ils avancent en troupes unies. Le phénomène de la guerre ne doit pas être combattu à partir d'intérêts particuliers ayant trait au rang, à la classe ou au sexe.³¹ Dans le grand succès remporté par son livre, l'auteur voyait une preuve de l'existence d'une telle volonté de paix générale qu'il devait être facile d'activer. „ La foudre n'est possible que lorsque l'air est chargé d'électricité " disait-elle. Il s'agissait maintenant de profiter de cette atmosphère, de la canaliser, de lui donner forme. Aussi, dès la publication de son livre, se lança-t-elle activement dans le travail en faveur du

³¹ Universal Peace — from a Woman's Standpoint, The North American Review 1899, vol. CXIX, p. 51.

mouvement pacifiste. En 1891, elle fonda *Die österreichische Gesellschaft der Friedensfreunde* et intervint la même année au congrès pacifiste international de Rome. C'est aussi en grande partie grâce à elle que fut fondé un groupe interparlementaire en Autriche.

Dans son argumentation générale, Bertha von Suttner combattit la conception selon laquelle une paix durable ne pouvait être assurée que si la démocratie était réalisée dans tous les pays. Elle estimait qu'un moyen à la fois plus rapide et plus sûr menait au but, à savoir celui qui consistait à influencer les classes dirigeantes de la société. La paix serait assurée par une révolution venue d'en haut, par une transformation des âmes. Il ne fallait rien de moins. Les efforts en vue „ d'humaniser la guerre ” ne servaient qu'à détourner l'attention de l'essentiel. Comme elle l'exprimait dans ses commentaires à propos du premier congrès de la paix à La Haye: „ Der heilige Georg ritt aus, den Drachen zu töten, nicht ihm die Klauen zu polieren ”.³² Au commencement, elle avait adopté une attitude positive à l'égard de la Croix-Rouge. Plus tard, elle avait constaté son insuffisance. La Croix-Rouge était depuis longtemps reconnue par les gouvernements comme un organe utile. Il ne s'agissait donc plus d'examiner le bien-fondé de l'organisation, mais de savoir à quel point il y avait lieu de la louer.

On était avant tout obligé de se rendre compte que l'efficacité de la Croix-Rouge en temps de guerre ne pouvait absolument pas aller de pair avec le développement et „ l'amélioration ” des moyens de guerre: „ Der Krieg hat die mit Metallen und Gasen, mit chemischen Stoffen und elektrischen Kräften arbeitenden Technik für sich — das Rote Kreuz nur ein paar weiche Hände und mitleidige Herzen ”.³³ Il ne devait d'ailleurs pas être exclu que l'idée d'abolir la guerre pût également arriver à conquérir les classes dirigeantes de la société, tout comme l'avait fait la Croix-Rouge. Autrement, Bertha von Suttner désapprouvait ceux qui estimaient que seul un chemin menait à la paix. Une telle attitude n'engendrait infailliblement que sectarisme et stérilité. La résonance psychologique de l'idée de paix présente en réalité pour le moins autant de nuances que l'idéologie militariste.

Lorsqu'il était question de la réalisation même de l'idée d'une orga-

³² Die Haager Friedenskonferenz, Dresden und Leipzig, 1900, p. 88.

³³ Stimmen und Gestalten, Leipzig 1907, p. 75.

nisation internationale, Bertha von Suttner témoigna longtemps d'un profond scepticisme à l'égard des juristes de l'époque. Elle les considérait comme des instruments par trop disposés à servir l'idée d'une humanisation de la guerre. Commentant le deuxième congrès de paix à La Haye, elle écrit ainsi avec amertume : " Das sogenannte Völkerrecht — trockene Juristen — passt nicht in die Friedensbewegung, ungefähr so wenig wie das Rote Kreuz ". En même temps, elle constatait cependant qu'un nouveau type d'experts en droit international était en train de s'imposer, des gens ayant une attitude plus positive vis-à-vis du mouvement pacifiste, tel par exemple Walther Schücking.³⁴

Bertha von Suttner se rendait compte des difficultés que posait l'étude du problème du désarmement d'un point de vue politique. Mais elle ne pouvait en même temps partager le défaitisme de certains pacifistes qui estimaient que la question ne devait pas être discutée dans une assemblée internationale comme le deuxième congrès de paix à La Haye en 1907, puisqu'on ne pouvait quand même la résoudre. A cela elle objectait que l'essentiel en ce qui concernait le problème du désarmement, c'était en premier lieu d'arriver à le faire définir, de sorte qu'on puisse l'aborder d'une façon efficace. La nécessité d'une solution serait alors vraiment si manifeste qu'elle provoquerait une modification „ de la conjoncture existante ” : „Dass es also einerseits unmöglich ist, unter den obwaltenden Umständen abzurüsten und an und für sich unmöglich, ins unendliche fortzurüsten, ergibt sich, dass die „obwaltenden Umstände“ abzuändern sind ”.³⁵

Le but des efforts de désarmement devait être la création de forces internationales de sécurité. Bertha von Suttner alla très loin dans sa définition du champ d'activité de telles forces. A son avis, le classique „ principe de non-intervention ” de l'époque de Cobden était tout à fait inapte à assurer la paix dans le monde. Car la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais un état caractérisé par le règne de l'harmonie dans les différents pays. Une oppression exercée au sein d'un pays représentait en même temps une menace de guerre. Aussi des mesures internationales ne devaient-elles pas être entravées par le respect traditionnel

³⁴ HANS WEHBERG dans *Die Friedenswarte*, 1943. p. 138.

³⁵ *Der Kampf um die Vermeidung des Weltkrieges*. Herausgegeben von Alfred H. Fried, Zürich 1917, Vol. II, p. 20.

AUTRICHE

de ce qu'on appelait „les affaires internes” : „Wo Verfolgte, Tyran-nisierte, Verhungernde ihren Klageschrei erheben, dort eile man hin und interveniere, denn nicht innere Angelegenheit, — Menschenangelegenheit ist's. Tua res agitur”.³⁶

Que l'idée de forces internationales de sécurité pouvait être réalisée, c'était, selon Bertha von Suttner, clairement prouvé par la mise sur pied des forces chargées de réprimer la révolte des Boxers, même si le but de l'action et la façon dont celle-ci fut exécutée étaient manifestement contraires aux principes fondamentaux du mouvement pacifiste.³⁷

Dans son activité de propagande, Bertha von Suttner trouva un dynamique collaborateur en la personne de son compatriote ALFRED FRIED (1864—1921). Après avoir reçu une formation de libraire, il passa par la suite au journalisme et fonda en 1891 la revue „Die Waffen nieder” dont il confia la rédaction à Bertha von Suttner. L'automne 1892, il fonda la *Deutsche Friedensgesellschaft*. Entre 1894 et 1899, il publia pour cette organisation „Monatliche Friedenskorrespondenz” et, en 1899, il lança „Die Friedenswarte”. Cette revue paraît toujours. Rédigée depuis 1921 par Hans Wehberg et publiée depuis 1933 à Zürich, elle a toujours occupé une place de premier plan parmi les publications pacifistes. En premier lieu, la rédaction a veillé d'une façon éminente à ce que l'enthousiasme pour la cause de la paix n'ait jamais nui au souci d'une haute objectivité ; les articles et les comptes rendus d'ouvrages ont donc la plupart du temps été une précieuse source d'information et d'orientation. Le but de Fried était en effet toujours avant tout de traiter les problèmes de la paix de façon à susciter l'intérêt des milieux intellectuels. De cette manière, il en vint à exercer une influence considérable, notamment sur la conception allemande des problèmes de droit international qui, jusque là, n'avait pratiquement été influencée que par l'idéologie prussienne de puissance.

Alfred Fried développa ses propres idées sur le problème de la paix dans un grand nombre d'écrits théoriques.³⁸ Il souligna encore plus que

³⁶ Briefe an einen Toten, Dresden, 1905, pp. 25—26.

³⁷ Stimmen und Gestalten, p. 85.

³⁸ Parmi les ouvrages de FRIED, citons : *Handbuch der Friedensbewegung*, Wien, 1905. *Die Grundlagen des revolutionären Pacifismus*, Tübingen 1908. *Der kranke Krieg*, Leipzig 1900. *Der Kaiser und der Weltfrieden*, Berlin 1910.

Bertha von Suttner que la paix serait réalisée grâce à la tendance fondamentale même de l'époque, et il le fit tant et si bien que Bertha von Suttner lui reprocha de se faire le champion de l'idée *d'une seule et unique* solution exacte du problème de la paix.³⁹ Fried affirmait cependant qu'il jugeait en même temps nécessaire un effort pacifiste organisé pour orienter le mouvement dans la bonne voie. A cet égard, sa conception était, comme celle de tant d'autres champions de la paix, conforme à la thèse de „l'évolution progressive”. Le courant qui, au sein du mouvement pacifiste, se fondait avant tout sur la constatation d'une telle évolution, Fried l'appelait d'une façon quelque peu déroutante „le pacifisme révolutionnaire” par opposition au „pacifisme réformiste” dont les avocats prétendaient résoudre le problème de la paix à l'aide de moyens purement externes, tels que des accords de désarmement ou le respect de certains principes fondamentaux de droit international.

Fried estimait que la conception antimilitariste des armements et de la guerre comme phénomènes primaires était tout à fait erronée. Ils n'étaient en réalité que des symptômes. La cause véritable, il fallait la chercher dans les rapports anarchiques entre Etats, et on ne pouvait l'éliminer qu'en fondant une organisation internationale efficace. Le désarmement suivrait alors presque de lui-même tandis que toute forme de désarmement était vraiment une impossibilité dans la conjoncture du moment. D'autre part, il ne fallait pas se laisser abattre par le fait indéniable que les armements ne cessaient de croître. Ce développement avait, malgré tout, quelques bons côtés, car „je gewaltiger der Kriegsapparat ist, um so wenig zahlreich werden nämlich die Fälle sein, die es lohnend machen, den gewaltigen Apparat in Bewegung zu setzen”.⁴⁰ Dans la nature des armements il estimait aussi pouvoir constater quelques aspects encourageants, notamment parce que ces armements se cristallisaient toujours davantage dans *les forces navales*, ce qui pouvait être bien regrettable d'un point de vue d'économie sociale, mais réduisait

³⁹ „ Bitte fallen Sie nur ja nicht in die einseitige Auffassung, dass die Friedensbewegung nur *einen* Aspekt hat. Sie hat deren so viele als die Menschen Geister und Herzen haben. Als auch der Militarismus hat, der sich gleichfalls an *das* Gefühl wendet, mit all seinen pathetischen Heldenposen”. Lettre du 6.1.1910. *Die Friedenswarte* 1943, p. 138.

⁴⁰ *Die Grundlagen des revolutionären Pacifismus*, pp. 24—25.

AUTRICHE

indubitablement les risques de guerre. (Fried pensait manifestement que de grandes forces navales présentaient moins de „surfaces de friction” que de puissantes armées). Fried estimait en outre que certains signes semblaient indiquer que le prestige militaire était en baisse, même en Allemagne.

Malgré tout, le risque de guerre était latent par suite des conditions anarchiques internationales. Cet état de choses devrait être modifié au plus tôt par la conclusion d'un accord entre les grandes puissances européennes. Par un tel accord, elles se garantiraient réciproquement les territoires qu'elles gouvernaient et s'engageraient à une intervention collective contre quiconque menacerait de s'attaquer à leurs territoires.⁴¹ Le résultat du „pacifisme révolutionnaire” de Fried était donc un règlement international fondé sur le statu quo, quelque chose d'analogue au projet de paix de l'abbé de Saint-Pierre ou à la Sainte-Alliance. Fried prétendait, il est vrai, que l'équilibre des puissances qu'il supposait ne signifiait pas nécessairement oppression nationale, en tout cas pas en Europe même. A cet égard, le panaméricanisme pouvait servir de modèle, et Fried proposa de suivre l'exemple du Nouveau Monde et de fonder un „bureau européen”, où les intéressés seraient renseignés sur les conditions économiques et culturelles de toutes espèces dans les différents pays. Une telle activité d'information pourrait en elle-même contribuer au développement de la communauté européenne.

Un livre de Fried, paru en 1910 et intitulé „Der Kaiser und der Weltfrieden”, prouve clairement qu'il y avait pourtant un certain élément d'impérialisme dans les projets d'organisation de Fried (compte non tenu de son analyse, dénuée de critique, du panaméricanisme). Dans ce livre, il montrait comment l'empereur (Guillaume II), à partir de 1895 où il s'était prononcé en faveur d'une coopération militaire de tous les peuples civilisés pour soutenir la mission culturelle de l'Europe, avait évolué jusqu'à devenir un vrai „pacifiste révolutionnaire”. Se basant sur sa propre conception théorique fondamentale, Fried ne pouvait déceler de contradiction entre la satisfaction que donnait à l'empereur la puissance militaire de l'Allemagne et ses projets „d'union pacifique des Etats” (p. 112). Dans cet ordre d'idées, Fried n'attachait mani-

⁴¹ Der kranke Krieg, pp. 98—99.

festement guère d'importance à ce que l'empereur représentait un système fondé sur l'oppression de minorités nationales et qu'en conséquence, un traité de paix entre les puissances européennes équivaldrait malgré tout précisément à une acceptation et à une consolidation de ce système.

§ 5. ALLEMAGNE

Dans la nouvelle Allemagne impériale qui s'épanouit après 1871, il était difficile au mouvement pacifiste de se développer. On remarque cependant aussi à cette époque quelques efforts dispersés pour faire établir un accord d'arbitrage international. Comme nous l'avons mentionné, l'un d'eux fut tenté par von Bühler (représentant de la *Württemberg Volkspartei*) qui, en 1879, proposa que le chancelier de l'Empire convoquât un congrès d'Etats en vue de faire établir une limite maxima correspondant à la moitié des forces sous les drapeaux en temps de paix. L'accord serait éventuellement conclu pour une durée de 10 à 15 ans. La proposition fut cependant repoussée, et, dans une lettre à von Bühler, Bismarck déclarait que l'idée de désarmement ne pouvait être discutée que lorsqu'elle aurait pénétré les Etats limitrophes, — la puissance militaire de l'Allemagne ne servait, comme on le savait, qu'à des buts défensifs. Mais même s'il devait se produire un changement de climat décisif dans la politique internationale, les mesures de désarmement étaient condamnées à l'échec par suite de l'impossibilité d'effectuer un contrôle efficace.

En ce qui concernait le mouvement pacifiste lui-même, aucun effort n'avait été tenté, depuis l'association de Königsberg en 1850, pour fonder des organisations permanentes. En 1886 seulement, une société fut fondée à Francfort-sur-le-Main. Inspirée par Hodgson Pratt, elle eut comme élément dynamique l'énergique FRANZ WIRTH. Ce dernier avait participé activement au mouvement révolutionnaire de libération en 1848 et était un représentant typique des tentatives du libéralisme allemand pour réaliser l'unité nationale sous le signe de la fraternité internationale. ADOLF RICHTER se faisait aussi l'avocat de cette tendance. Depuis 1876, il participait activement à la Ligue de la Paix et de la Liberté, et ce fut lui qui, plus tard, exposa et défendit les points

de vue de la Ligue lors de ses interventions dans les congrès de paix internationaux. On créa aussi des ligues de paix ailleurs en Allemagne, notamment à Darmstadt et à Stuttgart.

Comme nous l'avons mentionné, Alfred Fried fonda en 1892 Die deutsche Friedensgesellschaft à Berlin. Cette organisation se distinguait sur des points essentiels des grandes sociétés pacifistes des autres pays. Elle était en effet davantage un organe de coordination qu'une véritable association; elle ne tenait de réunion qu'une ou deux fois par an. Il apparut d'ailleurs bientôt que, d'une façon générale, Berlin n'offrait pas un climat très favorable à une activité pacifiste organisée. Comme un conflit éclata en outre entre le conseil d'administration de la société et Alfred Fried, qui publiait la revue de l'association „ Die monatliche Friedenskorespondenz ”, l'administration en fut transférée à Stuttgart en 1899, et Adolf Richter en devint le nouveau président. Le véritable travail d'organisation fut cependant effectué par le prêtre OTTO UMFRID qui imprima au mouvement un caractère extrêmement religieux et moral. Cela provoqua l'opposition d'Alfred Fried qui, en 1899, avait quitté son poste de rédacteur de la ligue de paix et avait fondé sa propre revue Die Friedenswarte. Il y proposait (1902, N^{os} 19—20) que l'organisation renonçât à sa tendance religieuse et morale et abordât en revanche les problèmes d'une manière plus concrète et plus actuelle. La proposition de Fried fut cependant rejetée par Umfrid et ne donna pas lieu à d'autres discussions au sujet du programme de la ligue de paix allemande.⁴² D'ailleurs, dans certains de ses écrits, Umfrid se révéla être un théoricien bien orienté dans beaucoup de domaines. Se fondant sur une conception politique pacifiste, il analysa les „ Gedanken und Erinnerungen ” de Bismarck ainsi que les considérations de von Treitschke sur le problème de la paix. En 1909, il publia une brochure de caractère polémique dirigée contre un des plus grands champions vivants de la philosophie de puissance, KARL VON STENGEL (1840—1930), professeur de droit administratif à Munich. Celui-ci avait en 1898 publié un livre, „ Der ewige Friede ”, d'abord sous l'anonymat, l'année suivante sous son nom personnel. Dans ce livre, il affirmait la nécessité et l'utilité de la guerre qui avait été un facteur essentiel dans toute formation d'Etat ou de société. A l'époque moderne, son rôle n'avait pas diminué. Bien

⁴² „ Friedensblätter ”, 1902, no. 12.

au contraire, de nouveaux continents avaient été englobés dans sa sphère, notamment à la suite de la rivalité économique accrue entre les différents pays. C'était tout simplement la crainte mutuelle que s'inspiraient les puissances par leurs préparatifs militaires qui avait empêché une grande guerre d'éclater. Les grands armements avaient, en d'autres termes, un caractère pacifiant (ce qui, de nos jours, se traduit par l'expression „équilibre de terreur"); l'affirmation selon laquelle ils ruinaient la vie économique d'un pays était démentie par la grande expansion économique de l'Allemagne durant ces trente dernières années.

Selon von Stengel, les causes de guerre elles-mêmes ne pouvaient être éliminées par un changement du régime politique, comme certains le prétendaient. L'exemple le plus récent du contraire, c'était la grande république américaine dont le pacifisme, si vanté, avait fait place à une politique agressive d'expansion qui n'avait rien à envier aux conquêtes coloniales des grandes puissances européennes. La cause n'en était que trop évidente. Aux Etats-Unis aussi des forces dynamiques primaires s'imposaient, ce qui se traduisait par une expansion politique et économique.

Le professeur von Stengel estimait que le mouvement de paix organisé était spécialement dangereux pour l'Allemagne, parce que les gens y prenaient ses idées au sérieux et que celles-ci masquaient souvent une propagande anti-patriotique. En France, au contraire, pacifisme et patriotisme allaient plus souvent de pair, parce que l'idée de la „fraternité des peuples" avait été, dès la Révolution française, adroitement associée à la politique française de sécurité. En Angleterre, il y avait une situation analogue. Par suite de ses immenses forces navales, ce pays pouvait se faire le champion de la paix en Europe, alors que, pour ainsi dire insensiblement, il faisait la guerre sur d'autres territoires. Aussi n'était-ce pas par hasard que le mouvement pacifiste avait plus d'adhérents en Angleterre que sur le Continent.

En 1909, von Stengel continua à développer ses points de vue dans un nouveau livre „Weltstaat und Friedensproblem". Il y réfutait la conception qui prédisait la naissance d'un Etat Universel à la suite des possibilités accrues d'épanouissement offertes à l'altruisme. En réalité, celui-ci ne se manifestait en tout temps qu'au sein de groupes *limités* — famille, tribu, commune, Etat. Les conflits internationaux tiraient juste-

ment leur origine de l'antagonisme de telles formes organisées de communauté. A l'époque moderne non plus, les Etats ne pouvaient se fonder sur la conception primordiale que tous les hommes sont frères. Il en résulterait en effet notamment que des peuples civilisés devraient respecter des principes fondamentaux de droit international dans leurs relations avec des barbares, c'est-à-dire vis-à-vis de gens qui n'ont pas les moindres données nécessaires pour comprendre des notions de droit international. L'affirmation selon laquelle le militarisme serait la cause des antagonismes sociaux à l'intérieur des Etats eux-mêmes, von Stengel la réfutait également. Elle était d'ailleurs démentie au mieux par le fait que les Etats-Unis, où le militarisme est peu développé, offrent cependant l'exemple d'une exploitation économique beaucoup plus brutale et d'antagonismes sociaux beaucoup plus grands que l'Allemagne, Etat militaire qui peut au contraire se vanter d'une législation sociale très avancée et, d'une façon générale, d'un sens bien développé des responsabilités sociales. Commentant les projets de fédération mondiale, von Stengel faisait observer que jusqu'ici les fédérations n'avaient vu le jour que là où il y avait des conditions naturelles pour l'établissement d'une communauté, comme cela avait été le cas pour la Suisse et les Etats-Unis. Mais, même alors, on avait assisté à des conflits sanglants (la guerre du Sonderbund en 1847, la guerre de Sécession nord-américaine). La probabilité de conflits armés au sein d'une fédération mondiale serait certainement beaucoup plus grande (pp. 36—37).

Les considérations de von Stengel suscitèrent de nombreuses réfutations de la part des pacifistes, l'une d'elles émanant d'Otto Umfrid.⁴³ Il souligna que, dans son argumentation, von Stengel opérait avec un concept d'Etat erroné, car il ne considérait que l'Etat national *existant*. L'histoire montre cependant clairement que l'Etat aussi est soumis à la loi de l'évolution. L'Etat militaire existant serait certainement dans l'avenir remplacé par un Etat véritablement fondé sur le droit.

D'ailleurs la guerre n'était pas à l'origine de toutes les formations d'Etats et de sociétés ; dans bien des cas, celles-ci étaient le résultat d'une communauté de travail et de classe. La *souveraineté* de l'Etat n'avait pas non plus toujours été aussi étendue — au Moyen Age par exemple, elle avait été très limitée par le pouvoir des seigneurs et par le

⁴³ Anti-Stengel, Esslingen 1909.

droit de juridiction de l'Eglise. Même à l'époque moderne, la souveraineté des Etats n'était pas une grandeur absolue. Dans plusieurs cas, les dirigeants de l'Etat, s'inspirant de considérations politiques, jugeaient utile de la réduire en concluant des alliances avec d'autres Etats, comme cela se fit lors de la formation de la Triple-Alliance. Selon Umfrid, le caractère fondamentalement et purement statique de la pensée de von Stengel se manifestait également dans sa conception des rapports entre les Etats européens et les peuples d'autres continents. Il ne pouvait s'imaginer l'expansion coloniale que sous forme de guerre, soit comme oppression de peuples non-européens, soit comme lutte entre puissances coloniales rivalisantes. On ne pouvait cependant exclure la possibilité d'autres solutions à la fois plus rationnelles et plus humaines. Elles deviendraient actuelles lorsque les puissances auraient reconnu qu'il serait avantageux de s'occuper avant tout de l'éducation des indigènes, de façon à pouvoir leur accorder une certaine indépendance sous contrôle européen commun. En ce qui concernait les conséquences sociales du militarisme, il était certes exact que l'Allemagne avait bénéficié d'un grand développement, mais il n'était guère douteux que les grandes inégalités caractérisant encore la société allemande pourraient être éliminées, si on utilisait la majeure partie des dépenses d'armements à des fins sociales. Par ailleurs, Umfrid ne pouvait partager l'opinion de Novikow qui prétendait que la suppression des armements entraînerait infailliblement de meilleures conditions sociales. Certes, l'exemple des Etats-Unis cité par von Stengel était juste, mais son interprétation en était erronée. L'exemple prouvait une seule chose, à savoir qu'aux Etats-Unis il ne s'était pas encore dessiné une volonté de réformes sociales. L'objection qu'on faisait le plus souvent au mouvement pacifiste, comme aux mouvements réformistes d'une façon générale, était que la nature corrompue de l'homme restait une grandeur constante. Si on se plaçait d'un point de vue chrétien, il fallait bien reconnaître que l'individu ne s'était guère amélioré par rapport à ce qu'il était lors de la naissance du christianisme. Mais les formes et les normes mêmes de vie sociale avaient indubitablement atteint un niveau plus élevé dans les vieux pays de civilisation chrétienne. Reconnaisant cela, on ne pouvait accepter la comparaison directe établie entre les efforts en vue de créer une fédération mondiale et les mouvements qui avaient conduit

à la formation des différents Etats nationaux. Dans ces derniers cas, l'œuvre d'union avait été fondée sur des considérations jugeant nécessaire le recours à la violence et à la force, alors que l'idée de l'unité mondiale reposait sur des normes tout à fait différentes. On ne pouvait pas non plus juger du risque de conflits internes au sein d'une fédération mondiale en s'appuyant sur des expériences fournies par d'autres fédérations plus limitées. Dans ces cas, il s'était en effet agi de deux adversaires à peu près égaux, tandis qu'un manque de loyalisme de la part d'un ou plusieurs Etats appartenant à une fédération mondiale les placerait inmanquablement en face de forces collectives immenses.

Parmi les théoriciens ne faisant pas partie du mouvement de paix organisé, il convient de citer EUGEN SCHLIEF, professeur à Leipzig, qui, dans son ouvrage „ Der Friede ”, proposa un accord entre Etats en vue de garantir la paix. Comme Marcoartu et Jules Simon, Schlieff estimait qu'un accord de cette nature devait être limité dans le temps, il s'agissait donc de quelque chose d'analogue à ce qu'on essaya de lancer au premier congrès de La Haye à propos des armements.

Les porte-parole du mouvement pacifiste allemand étaient très réservés dans leurs commentaires sur des problèmes politiques d'actualité. Ils sentaient fortement la pression exercée par l'opinion qui rêvait de la grande Allemagne. En même temps, leurs associations étaient surveillées par la police presque jusqu'à la fin des années 1890. Pour éviter tout soupçon d'être des „ sans-patrie ”, ils avaient, dans le programme de la Deutsche Friedensgesellschaft, inséré un passage déclarant que la société était „ auf dem Boden des geeinten Deutschen Reiches stehend ”. Leur crainte d'enfreindre „ les normes nationales ” apparut clairement dans l'attitude qu'ils adoptèrent dans l'affaire d'Alsace-Lorraine. Non seulement ils refusèrent de participer à un débat sur une modification éventuelle du statut de ces territoires (les groupes pacifistes de Darmstadt et de Stuttgart avaient en leur temps rompu avec Hodgson Pratt à cause de cette question), mais ils se firent aussi sans réserve les avocats de la version officielle selon laquelle la population d'Alsace-Lorraine était satisfaite et heureuse. C'est ainsi que Franz Wirth, en 1896, au nom du mouvement pacifiste allemand, déclara que „ l'idée d'un plébiscite est tout à fait superflue aujourd'hui. Premièrement on ne saurait admettre que l'Allemagne y consente et secondement le vote serait —

comme on me l'assure — contraire à la France ». Et il ajoutait ironiquement : „ Les journaux français aiment à mettre en avant l'idée du plébiscite, mais pour Madagascar aucun Français n'y a pensé. — Je vous enverrai sous bande une notice de journaux italiens regardant Nice, qui encore de nos jours ne paraît pas être français. On n'a jamais concédé cela en France ”.⁴⁴

§ 6. ETATS-UNIS

Après la guerre de Sécession, la Peace Society reprit son activité. Mais il se passa encore quelques années avant que la ligue ne pût à nouveau lancer pour de bon son programme pacifiste. Il y avait encore beaucoup de rancune et de méfiance — également dans les milieux pacifistes — à propos aussi bien des relations avec les Etats du Sud que de celles avec l'Angleterre. La ligue ne protesta par exemple pas quand Charles Sumner, dans une intervention au sénat en 1869, voulu rendre l'Angleterre responsable non seulement des dommages causés aux Etats du Nord par „ l'Alabama ” et les autres croiseurs, mais aussi de tous les dommages indirects dus au manque de neutralité du pays pendant la guerre.⁴⁵

Peu à peu la situation de la Peace Society devint plus claire et, durant les années 1870, elle participa très activement à la grande campagne en faveur d'accords d'arbitrage permanents et d'un code international. A ce propos, le fait qu'un juriste éminent comme David Dudley Field s'inscrivît à la ligue fut d'une grande importance.

Dans certains milieux, on jugea cependant que l'attitude de la Peace Society pendant la guerre de Sécession avait été si vacillante lorsqu'il s'agissait d'affirmer le principe condamnant toute forme de guerre, qu'il était nécessaire de créer d'autres organisations. Parmi celles-ci, la *Universal Peace Union* fut fondée en 1866. Son animateur était ALFRED LOVE (1830—1913), marchand de laine à Philadelphie. Il appartenait au groupe dit des „Hicksite Quakers”, et les membres de cette société se recrutaient surtout dans les milieux quakers. En outre, certains mem-

⁴⁴ , La Paix par le Droit ' 1896, p. 153.

⁴⁵ MERLE CURTI, *Peace or War*. 1636—1936, p. 91. La plus grande partie de la matière de ce chapitre est tirée de cet ouvrage.

bres de la New England Non-Resistance Society adhèrent à la nouvelle ligue.

La Universal Peace Union œuvrait pour le désarmement immédiat et la suppression de la guerre comme moyen politique. En outre, elle se proposait de combattre, plus activement que ne l'avait fait jusqu'ici le mouvement pacifiste des Etats-Unis, les institutions et les conventions favorisant le militarisme et l'enthousiasme belliqueux. Elle fit campagne contre les défilés militaires et contre toute forme de préparation militaire dans les écoles et les universités. Elle invitait de plus à enlever au gouvernement fédéral le droit de déclarer et de mener la guerre. Enfin, la Universal Peace Union soulignait davantage que les autres ligues pacifistes les rapports qu'il y avait entre les conditions sociales existantes et la guerre, ce qui l'amenait à faire campagne pour améliorer les conditions des travailleurs et pour faire accepter les sentences d'arbitrage dans les conflits du travail.

Une autre nouvelle ligue, étroitement apparentée à l'activité des quakers, „The Peace Association of Friends”, fut fondée en 1867. Les quakers s'occupèrent particulièrement d'une question: l'amélioration des relations avec les Indiens. Cette activité reçut l'appui des autorités fédérales, et dans son premier message au congrès (1869), Ulysses Grant pouvait annoncer qu'il avait transféré l'administration de quelques „réserves” à la Society of Friends et laissé aux quakers le soin de désigner les administrateurs nécessaires. Certes, la collaboration entre les quakers et les autorités locales devait donner lieu à bien des divergences et bien des controverses, ce qui amena les quakers à ne plus s'occuper des problèmes pratiques après 1887, mais leur influence devait cependant continuer à s'exercer et contribuer à faire résoudre les problèmes dans un esprit de conciliation.⁴⁶

⁴⁶ Margaret E. Hirst, *The Quakers in Peace and War*, p. 449. Dans le message de Grant il est notamment dit: „The Society of Friends is well known as having succeeded in living in peace with the Indians in the early settlement of Pennsylvania, while their white neighbours of other sects in other sections were constantly embroiled. They are also known for their opposition to all strife, violence, and war, and are generally noted for their integrity and fair dealings. These considerations induced me to give the management of a few reservations of Indians to them and to lay the burden of the selection of agents upon the Society itself.”

„The National Arbitration League” était une nouvelle organisation sans le caractère nettement religieux des autres. Sa première réunion publique eut lieu à Washington en 1882. L’animateur de cette organisation était d’ailleurs un prêtre, Robert MacMurdy de Philadelphie, qui, dans sa jeunesse, avait été instituteur au Brésil et avait par la suite participé au travail en faveur de réformes pénitentiaires aux États-Unis. A l’assemblée constituante en 1862, où étaient représentés 15 États, on décida d’inviter le gouvernement à convoquer un congrès panaméricain, à prendre en outre l’initiative d’une conférence internationale sur le désarmement, les accords d’arbitrage permanents et un tribunal international.

Une autre institution ayant pour but de lutter pour la cause de l’arbitrage fut fondée en 1895. Elle avait un caractère assez privé et assez exclusif, sans organisation bien définie. Elle fut appelée „Lake Mohonk Conferences”, et ce fut le quaker Albert K. Smiley qui en prit l’initiative après avoir pendant quelques années réuni dans sa propriété plusieurs personnalités éminentes en vue de discuter des problèmes essentiels comme celui des Indiens et celui des Noirs. Les conférences sur la question de l’arbitrage, commencées en 1895, comptèrent au commencement 30 participants. Dix ans plus tard, leur nombre s’élevait à 300 environ. A ces conférences assistaient juristes, hommes politiques, hommes d’affaires et plusieurs membres d’organisations pacifistes américaines et étrangères (dont Hodgson Pratt).

Dans leur campagne, les dirigeants du mouvement pacifiste cherchaient systématiquement à faire admettre leurs idées par des institutions d’importance essentielle pour influencer l’opinion, comme la presse, les écoles, l’Église, la science. Partout le mouvement — tout comme ceux des autres pays — rencontrait soit l’adhésion soit, surtout, le refus. Cependant quelques années plus tard, les pacifistes, et notamment Alfred Love, croyaient pouvoir constater l’existence d’un climat plus favorable. Ils enregistrèrent un triomphe tout particulier lorsque le New York Herald appuya leur campagne en faveur d’un traité d’arbitrage avec la France; en même temps Joseph Pulitzer, l’éditeur de „The New World”, avait, à propos du conflit du Venezuela, souligné l’attitude pacifiste qu’il avait remarquée chez des personnalités marquantes en Grande-Bretagne. Les pacifistes américains se rendaient eux-mêmes

compte qu'ils n'arrivaient pas à grand-chose en envoyant des articles de propagande à différents journaux. Il leur fallait plutôt essayer d'influencer les gens de la presse eux-mêmes, arriver à leur faire comprendre la grande responsabilité qu'ils assumaient en matière de questions internationales, — tout particulièrement quand leur propre pays était impliqué, — bref réaliser le programme prôné avec tant de force en Angleterre par William Stead. Cette activité apporta bien des déceptions aux pacifistes, en partie parce que les nouvelles relatives au mouvement pacifiste n'étaient pas considérées comme „ de la bonne copie ”, en partie parce que la presse était soutenue par des intérêts capitalistes qui ne s'opposaient pas à ce que, dans certaines circonstances, on créât une atmosphère un peu martiale dans le public. Cela se concrétisa notamment dans la forte propagande en faveur d'armements navals, „ the navalism ”, durant les années 1890, bien que les pacifistes américains ne se soient rendu compte de la véritable cause que plus tard, sous l'influence des raisonnements et des analyses faits par les pacifistes anglais.

La guerre de Sécession avait développé une tendance militariste qui se traduisait notamment par une préparation militaire plus poussée dans les écoles des différents Etats. Aux Etats-Unis, la théorie pédagogique n'était pas sans être influencée par l'idée hégélienne selon laquelle la guerre était un phénomène inévitable, puisqu'elle constituait un élément d'un ordre supérieur du monde. Contre ces forces, les pacifistes n'avaient pas grand-chose à mettre en ligne; ils réussirent toutefois à empêcher la préparation militaire dans les écoles de villes comme Providence et Philadelphie et, dans quelques cas, à faire introduire des livres ayant une certaine tendance pacifiste.

Les idées du mouvement pacifiste pénétraient également avec difficulté au sein de l'Eglise. Les prêtres des différentes confessions se sentaient en partie tenus de suivre les directives données par les dirigeants de la république en matière de politique étrangère et, en partie, ils se tenaient à l'écart de toute propagande pacifiste, parce qu'ils la mettaient sur le même plan que d'autres projets de réformes susceptibles de détourner l'attention de l'essentiel, à savoir le développement de la vie intérieure chez chaque individu. Plusieurs voix s'élevèrent cependant contre ces normes officiellement acceptées, telle par exemple celle de

l'évêque Whipple à Minnesota. Dans une oraison funèbre sur un général, il lança ces mots: „ So long as ministers throw around military heroes mantles of Christian piety and thus seek to cover with a halo of sanctity the bloody and unchristian deeds of war, they must stultify their profession ”.⁴⁷ Dans le domaine ayant rapport à l'organisation interne de l'Église, il y eut aussi quelques initiatives à tendance pacifiste: le concile de l'église épiscopale de 1884 supprima dans le livre de prières quelques sentences d'allure un peu martiale; l'Église méthodiste se déclara en 1887 en faveur de l'arbitrage pour remplacer la guerre, et l'assemblée des presbytériens adopta en même temps un appel général à la paix et nomma un comité pour contribuer au développement de l'idée de paix.

Un appel en faveur de l'arbitrage adressé aux chefs d'Etat du monde entier en 1898 recueillit les signatures de 119 organisations ecclésiastiques représentant un total de 25 millions de membres. En outre, le clergé catholique fut fortement influencé par la tendance pacifiste de l'encyclique de Léon XIII „ Præclara vos ” en 1894. De nouvelles communautés religieuses — comme par exemple la „ Theosophical Society ” fondée à New York en 1878 — attachèrent également beaucoup d'importance à la diffusion d'un idéal empreint de mysticisme et prônant l'unité de l'humanité. L'influence de personnalités marquantes du monde intellectuel européen — notamment Tolstoï — se manifesta aussi avec force. En dehors des communautés religieuses et en grande partie contre elles, les libres penseurs créèrent en 1880 une organisation internationale qui attaqua la Bible en lui reprochant ses préceptes belliqueux et les défenseurs du christianisme en les critiquant pour leur conduite peu pacifique.

Les champions du mouvement pacifiste fondaient, dans le domaine de l'évolution sociale, de grands espoirs sur l'émancipation de la femme. Certaines ligues de paix étaient à la tête du mouvement en faveur de l'égalité des sexes. Ce fut la New-England Non-resistance Society qui débuta, Elihu Burritt se conforma aussi dans son activité au principe de l'égalité des sexes; il en fut de même pour la Universal Peace Union, tandis que la Peace Society ne permit aux femmes de devenir membres du conseil d'administration qu'en 1871.

⁴⁷ Merle Curti, op. cit., p. 110.

A cette époque, JULIA WARD HOWE était l'une des personnalités féminines les plus remarquables du mouvement pacifiste. Sous l'impression de la guerre franco-allemande, elle avait adressé un appel aux femmes du monde entier les engageant à ne pas accepter une idéologie faisant de leurs époux des assassins et de leurs fils des barbares, dépourvus de tout ce que leurs mères leur avaient inculqué de pitié, de commisération, de patience. En même temps, Mrs. Howe lançait l'idée d'un projet visant à créer une organisation pacifiste internationale féminine. A cette occasion, elle partit en 1872 pour l'Europe, mais fut déçue par l'ambiance anti-féministe qu'elle y trouva, surtout à Paris. A cette époque d'ailleurs, le mouvement pacifiste européen ne comptait pas de personnalités féminines vraiment marquantes. Une idée se révéla cependant plus féconde : celle de réaliser une coordination internationale des organisations féminines existantes — sans tendance pacifiste définie. Cette idée devint réalité grâce notamment aux efforts de MAY WRIGHT SEWALLS. On profita de l'Exposition Universelle de Chicago en 1892 pour fonder l'„International Council of Women”, dont plusieurs sections, entre autres l'américaine, déployèrent une assez grande activité pacifiste, notamment sur le plan pédagogique. On créa aussi un groupe américain de l'Alliance Universelle de la princesse Wiszniewska.

La conception que les penseurs américains se faisaient des relations de la science avec le problème de la paix fut profondément influencée par les courants venus d'Europe. Certains savants aboutirent au darwinisme social, tandis que d'autres, influencés par la doctrine de Kropotkine sur l'„Aide Mutuelle” et par les analyses sociologiques de Novicow, cherchaient précisément à étayer l'idée de paix et de collaboration à l'aide des résultats les plus récents des sciences naturelles. Cette dernière tendance fut profondément encouragée par l'intervention de Herbert Spencer à Philadelphie en 1882, où il proclama sa sympathie pour le mouvement pacifiste, et, plus tard, par sa déclaration à propos du conflit du Venezuela, où il disait que la condition de tout progrès était qu'on arrivât à éliminer les antagonismes entretenant les éléments de brutalité dans la nature humaine.

Deux conceptions principales prévalaient également au sujet de l'importance de la technique pour le développement de l'idée de paix. Un groupe soulignait combien l'amélioration des moyens de communica-

tion contribuait à promouvoir les relations et la compréhension entre les hommes. L'autre, en revanche, soulignait que ces relations, ces liens — comme le télégraphe par exemple — pouvaient, dans des situations critiques, servir à donner aux informations une forme excitante et, partant, augmenter les risques de guerre. (La fameuse dépêche d'Ems en 1870 pourrait être considérée comme une preuve de cette assertion). Ce groupe faisait aussi observer comment la technique avait accru l'efficacité des moyens de guerre, mais le premier groupe y voyait un argument en faveur de son point de vue, en déclarant que cette efficacité accrue terrifierait les Etats au point de les faire renoncer à la guerre.

Ce qu'on appelle volontiers „ la tradition américaine ” a également un double caractère analogue. Il était évident que l'immigration offrait de grandes possibilités en ce qui concerne la création d'une mentalité pacifiste. Les immigrants avaient, dans une grande mesure, quitté le Vieux Continent pour échapper à des pressions politiques, y compris aussi le service militaire. Dans le Nouveau Monde, les différents groupes ethniques apprenaient à collaborer dans le cadre d'institutions démocratiques. Cependant querelles et antagonismes ne manquèrent pas. Dans beaucoup de cas, Européens du Sud, Slaves et Irlandais n'étaient pas acceptés comme „ de purs Américains ”. D'autre part, l'élément irlandais était souvent utilisé par les politiciens anti-britanniques, pour lesquels il constituait „ un public en or ”.

„ The frontier mentality ” aussi présentait nettement un double caractère: d'un côté, solidarité et aide mutuelle dans un milieu démocratique, de l'autre, un constant état d'alerte, une tendance à être sur le „ qui-vive ” surtout par rapport aux Indiens. Deux tendances se manifestaient également dans le commerce et l'industrie. L'une soutenait que la libre expansion économique amènerait les Etats d'Europe à procéder à un désarmement pour pouvoir s'affirmer dans la concurrence avec le Nouveau Monde; nombreux étaient les partisans des idées lancées par Marcoartu lors de son séjour aux Etats-Unis en 1884, et relatives à une chambre de commerce internationale ainsi qu'à un institut de clearing. De l'autre côté se trouvaient les tenants du protectionnisme qui encourageaient les tendances nationalistes et facilitaient le vote de crédits accrus pour la marine de guerre.

Bien que les partisans du pacifisme fussent actifs dans „ the lobbies ” à Washington, il ne leur était pas facile d’amener les hommes politiques à lutter activement pour les idées du mouvement. Mais il eut quelques avocats, aussi bien au Sénat qu’à la Chambre des Représentants. Ils combattaient les propositions tendant à augmenter l’armée de solde, ou bien ils critiquaient que des forces militaires eussent été utilisées contre des grévistes. De temps en temps, des attaques de caractère général étaient dirigées contre tout le système militaire auquel on reprochait de mener à l’anarchie sociale et d’entraver la production en lui enlevant sa main-d’œuvre.

De véritables projets de désarmement furent rarement présentés au Congrès; à une occasion, un des sénateurs proposa d’arrêter la construction de nouveaux bâtiments de guerre, si la Grande-Bretagne se déclarait prête à renoncer à ses bases dans les Antilles.

§ 7. QUELQUES SUJETS DISCUTÉS DANS LES CONGRÈS DE PAIX INTERNATIONAUX

Au cours des années 1870 mûrit l’idée de recommencer à organiser des congrès de paix internationaux, comme on l’avait fait au milieu du siècle. A ce point de vue, l’année 1878 est caractérisée par une activité accrue de la part du mouvement pacifiste. Tout d’abord Henry Richard et Leone Levi essayèrent, en se présentant personnellement, d’amener le congrès de Berlin à se montrer favorable au principe de l’arbitrage. En second lieu, l’Exposition universelle à Paris la même année fournit à La Société française des Amis de la Paix une excellente occasion pour convoquer une conférence internationale de ligues de paix. Au total, 16 ligues envoyèrent des délégués représentant 8 pays, à savoir la France, la Grande-Bretagne, la Suède, l’Italie, les Etats-Unis, la Suisse, les Pays-Bas, l’Autriche. Vinrent en outre des observateurs particuliers d’Allemagne (et d’Alsace), de Belgique, d’Espagne, de Russie et de Roumanie.

Lors des discours de principe, les divergences antérieures concernant le bien-fondé d’une guerre défensive apparurent à nouveau. Comme par le passé, les délégués britanniques et américains condamnèrent toute forme de guerre, tandis que les représentants du Continent et surtout La Ligue pour la Paix et la Liberté soulignèrent avec force qu’une

guerre défensive devait être permise. Au cours de la discussion sur ce sujet, on fit par ailleurs valoir qu'il était impossible de distinguer nettement entre une guerre offensive et une guerre défensive. Ainsi, il pouvait très bien arriver que la partie qui, techniquement, était l'agresseur, eût le droit moral pour elle, si elle déclarait par exemple la guerre pour se libérer de la tyrannie d'une autre puissance.⁴⁸ Un des délégués français soutint à ce propos que les rapports entre les Etats — de même que les rapports entre les individus — étaient dictés par le droit à l'existence. Et aussi longtemps que l'existence des nations n'était pas garantie par un règlement juridique international, la guerre était un moyen inévitable destiné à permettre aux nations de s'affirmer. Par ailleurs, la volonté de paix des différents Etats était fonction de certaines données de caractère surtout constitutionnel. Les Etats libres et autonomes avaient tout intérêt à maintenir la paix, tandis que cela était loin d'être évident dans les Etats où régnait l'absolutisme; il en était de même pour les groupes ethniques qui n'avaient pas encore eu l'occasion de constituer leurs propres nations. A cela s'ajoutait la grande différence de civilisation dans le monde. C'était seulement à l'aide de l'influence civilisatrice de la science qu'on pouvait nourrir l'espoir d'abolir la guerre, — „ car comment détruire la guerre quand il y a une barbarie qui résiste, qu'on en est encore chez certaines peuplades à l'anthropophagie, chez d'autres aux engins de la guerre.”⁴⁹

A la conférence de 1878, on discuta aussi des rapports entre les ligues de paix et le mouvement ouvrier. Au cours d'une réunion tenue quelques jours avant l'ouverture du congrès, un des pacifistes français avait souligné qu'on devrait en premier lieu s'adresser à la classe ouvrière. Là on serait entendu, là on ne se heurterait pas à l'indifférence, au mépris, au dédain témoignés par les classes privilégiées et heureuses. Frédéric Passy critiqua sévèrement ce raisonnement; tout d'abord parce que, selon lui, au sein de la république démocratique, il n'y avait plus de classes, en second lieu parce que des qualités contraires comme l'intelligence et la bêtise, l'honnêteté et la malhonnêteté, la vertu et le vice apparaissent en un mélange assez égal dans tous les milieux, indépen-

⁴⁸ Congrès international des sociétés des amis de la paix, Paris 1880, pp. 51—52.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 73.

damment des conditions de vie. Les amis du progrès devaient s'attendre à être obligés de combattre „le dédain d'en bas vers le haut ” de la même manière que lorsque le mépris allait en sens inverse.

Un des compatriotes de Passy lui répliqua qu'il n'y avait sans doute plus de „ castes ”, mais que la différence de classe entre riche et pauvre était tout à fait manifeste et apparaissait aussi en temps de guerre. Voir brûler sa maison et détruire son bétail et sa récolte était certes un malheur pour le riche. Mais si l'usine était détruite, c'était une véritable catastrophe pour l'ouvrier. Car il n'avait rien sur quoi se rabattre ; pour lui et sa famille, c'était la misère pure et simple.⁵⁰

Les points de vue différaient également au sujet des projets de paix constructifs. Certains préconisaient l'application absolue du principe d'arbitrage, tandis que d'autres faisaient des réserves en ce qui concernait les „ intérêts vitaux ” d'un pays. D'aucuns estimaient qu'il était temps d'établir „ les Etats-Unis d'Europe ” avec tribunal permanent et code international. D'autres affirmaient que des institutions de cette nature ne pouvaient être que le fruit d'une longue évolution. Dans ce domaine, il était important d'avoir une opinion à orientation plus internationale et qui pût exercer une pression sur les gouvernements. Car, sans l'adhésion des masses, une organisation internationale continuerait à faire partie du monde des utopies.

Sur aucun point cependant les divergences ne furent si graves qu'elles entraînent une rupture. Aussi furent-ce plutôt des difficultés d'ordre pratique qui firent que le congrès international suivant ne put se tenir qu'en 1889 — et cette fois aussi à l'occasion d'une exposition universelle à Paris. En revanche, ce congrès devait inaugurer une époque où les grandes conférences pacifistes devinrent pratiquement une institution annuelle. Pour coordonner les activités des ligues de paix et pour pouvoir s'occuper d'une façon plus efficace des préparatifs des congrès, on fonda, à la fin de 1891, une institution propre, la *Société du Bureau international permanent de la Paix*, qui siégea d'abord à Berne, ensuite à Genève. Le bureau avait pour tâche de recueillir des renseignements sur tout ce qui concernait la diffusion des idées chères aux ligues de paix et sur la lutte menée en faveur de ces mêmes idées. Il devait en outre être

⁵⁰ Ibid., p. 51.

renseigné sur les institutions, ligues et particuliers œuvrant en faveur de la paix et, d'une façon générale, renforcer les liens et promouvoir les contacts entre eux. Le bureau devait encore étudier et préparer les questions susceptibles d'être discutées lors des congrès internationaux et veiller à ce que les décisions de ces congrès fussent mises en œuvre.

Enfin le bureau devait se tenir au courant de toutes les publications pacifistes et des principaux événements de la politique internationale, surtout des affaires d'arbitrage.

Le domaine d'activité du bureau était donc assez étendu, mais son personnel ne correspondait pas à l'ampleur des tâches. Elles furent pratiquement toutes effectuées par un seul homme, à savoir le Suisse ELIE DUCOMMUN (1833—1906). Dans le civil, il travaillait dans l'administration des chemins de fer du Jura ; mais il consacrait tous ses loisirs — dimanches comme jours ordinaires — au travail en faveur de la paix, et lorsqu'il assumait à son tour la direction du bureau, il le fit à la condition expresse qu'il ne serait pas rémunéré. Il n'eut guère l'occasion d'écrire de gros ouvrages, mais il est hors de doute qu'il prit une part essentielle à la rédaction des appels lancés par les congrès de paix internationaux, et dans les brochures publiées en son nom, nous trouvons souvent un talent littéraire remarquable et une pensée d'une pénétration frappante. Dans un dialogue publié en 1901, il réfute par exemple une argumentation assez en vogue avant 1914 et selon laquelle une guerre menée entre les grandes puissances avec des armes modernes serait sans doute effroyable dans ses conséquences immédiates, mais serait de si courte durée que ce fait compenserait dans une certaine mesure les dommages. A cette conception de la guerre, Ducommun opposait l'image d'une longue guerre d'usure, avec des avances alternant avec des retraites, avec des opérations ayant pour base des centres dotés de forteresses et des systèmes de tranchées. Comme on le voit, cette image rappelle d'une façon frappante et effrayante celle de la première guerre mondiale.⁵¹

Une des questions d'actualité discutées en maintes occasions, c'était l'attitude des ligues de paix vis-à-vis du mouvement ouvrier. Cette question avait déjà été débattue au congrès de 1878, comme nous l'avons mentionné. Après la création de la II^e Internationale en

⁵¹ Guerre ou Paix? Berne 1901, pp. 4—5.

QUELQUES SUJETS DISCUTÉS DANS LES CONGRÈS

1889, le prestige du mouvement ouvrier avait considérablement augmenté dans les milieux pacifistes. Certains estimaient qu'il serait très important de nouer des relations plus étroites avec les associations ouvrières. Cela pouvait notamment se faire en reconnaissant chacune de ces associations comme une ligue de paix véritable, si elle déclarait dans son programme qu'elle travaillerait en faveur des grandes causes du mouvement pacifiste.⁵² La majorité des délégués aux conférences internationales hésitait cependant beaucoup à accepter un tel arrangement. Il pouvait en résulter que les *véritables* ligues de paix fussent mises en minorité à leurs propres conférences internationales. De plus, on risquait de voir des questions litigieuses d'une actualité politique brûlante être mises à l'ordre du jour, ce qu'on s'était toujours efforcé d'empêcher. C'étaient surtout les représentants allemands qui mettaient en garde contre un apparemment organisé aux associations ouvrières. Cela mettrait éventuellement leurs propres organisations en conflit avec le code pénal.⁵³

D'une façon tout à fait générale, tout le monde adoptait cependant une attitude positive en ce qui concernait les impulsions internationales que pouvait donner le mouvement ouvrier. Pour ce qui était de son programme économique, on saluait surtout avec joie le mouvement coopératif. Dès le congrès de Rome en 1891, la résolution suivante fut adoptée: „Le Congrès, — Considérant que l'organisation économique moderne est la cause de tous les conflits qui agitent les classes sociales, — encourage les Sociétés coopératives comme un des meilleurs moyens d'arriver à la paix universelle . . .”⁵⁴

Peu de temps après la création du Bureau Socialiste en 1900, on décida, au congrès de Monaco en 1902, d'envoyer un message exprimant la joie qu'on éprouvait en apprenant les objectifs internationaux de cette institution, même si on maintenait les principes habituels du mouvement de paix: ne jamais se mêler à des conflits politiques internes.⁵⁵

⁵² Troisième congrès international de la paix, Rome, novembre 1891, p. 156.

⁵³ Bulletin officiel du VI^e Congrès International de la Paix, tenu à Anvers du 29 août au 1^{er} septembre 1894, p. 79.

⁵⁴ Congrès de Rome, p. 157.

⁵⁵ Bulletin officiel, p. 81.

Une autre question débattue de temps en temps au cours des négociations, c'était l'attitude à adopter vis-à-vis de la religion. Le mouvement pacifiste avait en effet, en gros et jusqu'aux environs de 1880, été empreint d'une idéologie religieuse. A partir de ce moment, Hodgson Pratt surtout commence à travailler à la création de ligues pacifistes adoptant une attitude neutre à l'égard de la religion. Au congrès de 1889 étaient représentées certaines sociétés athées — telles „ La Société d'éducation laïque ”, „ La Loge Cosmos ” et la société allemande, „ l'Association des libres penseurs ”. Les représentants de ces organisations doivent avoir ressenti quelque peu comme une provocation le fait que le président du congrès, Adolphe Franck, exhortât à lutter contre l'athéisme, un courant d'idées qui, selon lui, ne pouvait qu'exercer une influence destructive sur les mouvements réformistes.⁵⁶

Lors des congrès ultérieurs, on note très rarement des interventions à tendance athée, mais il arrive que certaines offensives religieuses provoquent des contre-attaques. Ainsi, lorsqu'un des représentants américains, au congrès de Rome en 1891, souligna qu'une aide américaine au mouvement de la paix ne serait donnée que si celui-ci professait sa foi en Jésus-Christ, il se vit sévèrement critiquer par un des délégués italiens qui déclara que le travail en faveur de la paix ne pouvait être fondé sur une religion déterminée. Cela ne ferait que mener au sectarisme. Il fallait, à ce propos, se rappeler que les guerres de religion étaient parmi les plus sanglantes de l'histoire. Adopter des résolutions ayant une tendance religieuse bien définie, ce serait contribuer à la division au lieu d'œuvrer en faveur de l'union. Cela aurait des répercussions spécialement fâcheuses à Rome, où une initiative de cette nature serait considérée comme étant inspirée par le Vatican, bien connu pour être un adversaire déclaré de l'unité italienne.⁵⁷ Comme par le passé, c'étaient les ligues pacifistes britanniques et américaines qui avaient le caractère le plus nettement religieux. L'American Peace Society fit preuve d'un tel zèle religieux qu'elle refusa de se laisser représenter au congrès de la paix à Monaco en 1902, cet Etat tirant ses ressources d'un casino.

En 1895, il y eut dans la revue *La Paix par le Droit* une discussion de principe sur le mouvement pacifiste et son attitude dans les

⁵⁶ Bulletin du 1^{er} Congrès universel de la paix, p. 14.

⁵⁷ Ibid., pp. 158—159.

QUELQUES SUJETS DISCUTÉS DANS LES CONGRÈS

questions litigieuses d'actualité. Dans l'Almanach de la Paix, Gaston Moch avait en effet soutenu qu'il fallait les discuter et notamment la question d'Alsace-Lorraine. Des personnalités marquantes du mouvement pacifiste se montrèrent très réservées à ce sujet. Ceux qui adoptaient une attitude positive le firent sous réserve que les exposés fussent éventuellement envoyés d'avance au Bureau de la Paix pour y être étudiés de plus près. De toute façon, ils devaient être rédigés de façon à ne pas provoquer de violentes controverses aux congrès.

A l'instar de Passy, Bertha von Suttner soutenait que les congrès de paix ne pouvaient prendre des décisions dans des questions litigieuses d'actualité. Ils devaient se limiter à travailler à l'application du principe selon lequel toutes les questions de cette nature devaient être résolues par le droit, non par la force. Le directeur du Bureau de la Paix fit remarquer qu'au sein des milieux pacifistes, il y avait beaucoup de divergences au sujet des principes de droit international : „ Des débats publics sur ces questions ne feraient que montrer combien il s'en faut que les amis de la Paix soient actuellement d'accord entre eux sur l'application des principes de droit international ". D'autres estimaient que si des questions litigieuses d'actualité étaient introduites dans les négociations, il pourrait, en plusieurs cas, se révéler difficile d'obtenir de la part des autorités la permission de tenir des congrès de paix.⁵⁸

Le problème des nationalités faisait partie des sujets particulièrement brûlants. Sur ce point, les divergences s'étaient, au fond, assez souvent manifestées, notamment dans les relations entre les ligues anglo-américaines et les ligues sur le continent européen, représentées surtout par La Ligue de la Paix et de la Liberté. La manière dont fut discuté un projet de résolution présenté au congrès de Rome en 1891, montre d'une façon bien caractéristique avec quelle prudence on abordait l'étude du problème des nationalités. Voici le texte original du projet : „ Le Congrès, constatant qu'il existe en Europe des causes de conflit provenant des mécontentements éprouvés par certaines populations au sujet de leur situation politique, émet le vœu que les Gouvernements et les peuples soumettent à l'Arbitrage la solution des questions qui les divisent ". Un des délégués britanniques proposa, avec l'appui allemand et

⁵⁸ La Paix par le Droit, 1895, pp. 12, 50 et 52.

autrichien, la suppression de l'alinéa „ provenant . . . de leur situation politique ”. Cette proposition, nettement inspirée par la crainte d'un débat sur des questions d'actualité comme l'Irlande, l'Alsace-Lorraine et les territoires italiens en Autriche, fut ensuite adoptée.⁵⁹ La résolution finale fut rédigée dans les termes généraux suivants: „ Le Congrès est d'avis que dans les Etats composés de différentes nationalités et aussi longtemps que ces nationalités ne disposent pas autrement d'elles-mêmes, les Gouvernements aideraient à assurer la paix extérieure et intérieure si, à l'exemple de la Suisse, ils respectaient le caractère ethnographique et le développement de ces nationalités selon les lois de la liberté et de la justice ”.⁶⁰

L'année suivante — au congrès de Berne — la question fut de nouveau soulevée par le parlementaire autrichien, Charles Lewakowski, d'origine polonaise. Il souligna dans son exposé que, jadis, la Pologne avait voix importante au chapitre en ce qui concernait les affaires européennes. Maintenant que cet état de choses avait complètement changé, il préférait parler „ au nom de ceux qui n'ont pas de voix ”. Certes, déclara-t-il, c'était bien de la part des congrès de paix de proclamer des principes humains et libéraux. Seulement, il fallait se rappeler que le congrès de Vienne avait fait la même chose en son temps, — ce congrès qui avait simultanément accepté la domination russe en Pologne et la domination autrichienne en Italie. Aussi longtemps que des nationalités étaient opprimées, les congrès de paix se devaient de discuter ces questions et de soutenir les nationalités luttant pour leur droit. Plusieurs accusaient les avocats des groupes ethniques opprimés d'être obsédés par une idée „ fixe ”. Mais ces critiques „ oublient que l'idée fixe consiste précisément en cela, qu'ils croient pouvoir établir la paix universelle sans justice universelle munie du pouvoir coercitif ”.⁶¹

Lewakowski se heurta à de fortes objections, notamment de la part de Frédéric Passy qui souligna que les congrès de paix n'étaient pas des assemblées de diplomates chargées de prendre des décisions dans des affaires concrètes. La tâche primordiale du mouvement pacifiste, c'était d'influencer l'opinion à l'aide d'un appel général à la justice et

⁵⁹ Bulletin officiel, p. 161.

⁶⁰ Ibid., pp. 180—181.

⁶¹ Bulletin officiel, p. 126.

à la paix de façon à ce qu'on pût corriger les erreurs et réparer les injustices et les torts et créer une détente durable. En outre, le délégué britannique Félix Moscheles mit en garde contre l'acceptation sans réserves du concept de nationalité. L'expérience prouvait qu'il y avait toujours divergence lorsqu'il fallait définir ce que ce concept représentait réellement et quelle était la raison d'être absolue d'une nation. Il termina son intervention sur cette apostrophe : „ Qu'on étudie ces questions, si l'on veut, mais pour le bien de l'humanité, qu'on se hâte lentement ”.⁶²

Malgré ces objections de principe, les congrès de paix prirent position dans des questions litigieuses d'actualité. L'une d'entre elles fut *la guerre des Boers*. D'abord, il était difficile d'ignorer un phénomène qui avait si brutalement anéanti les espoirs de solutions pacifiques de conflits, espoirs qui, jusqu'ici, culminaient avec le congrès de paix de La Haye. Ensuite, la question pouvait être soulevée sans risque de provoquer des protestations nationales de la part des délégués britanniques. Bien au contraire, lorsque le congrès de Paris en 1900 aborda l'affaire, les délégués britanniques venaient de présenter un projet de résolution contenant une si sévère critique du gouvernement britannique que les autres membres de la commission jugèrent nécessaire de le modérer.⁶³ A ce sujet, un des délégués français fit observer que les Boers n'avaient pas respecté les accords de 1881 et 1884. Dans cette affaire, il ne s'agissait pas seulement de souveraineté, mais aussi de justice internationale, et on ne pouvait prétendre que les Boers eussent traité les „ uitlanders ” d'une façon conforme à la justice. Un des délégués britanniques — le docteur Clarke — répondit que le président Krüger avait, dès le début, proposé l'arbitrage, mais que ces propositions avaient été rejetées par le gouvernement britannique sous prétexte qu'il ne voulait pas d'immixtion étrangère dans cette affaire. (Il rejeta d'ailleurs aussi une proposition des Boers visant à un arbitrage „ bi-latéral ”.) Le docteur Clarke, qui avait lui-même été l'un des négociateurs de la convention de 1884, soutint avec force qu'elle maintenait entièrement l'indépendance du Transvaal. Comme on avait fait valoir que le Transvaal n'avait pas eu l'occasion de se faire représenter au congrès de La

⁶² Ibid., p. 129.

⁶³ Résolutions, p. 39.

Haye et, pour cette raison, ne pouvait se voir appliquer les règles d'arbitrage qui y avaient été adoptées, on souligna dans une autre intervention que ces règles valaient pour *tous* les conflits internationaux, même s'il s'agissait de pays qui n'avaient *pas* adopté la convention. La réaction des délégués britanniques en face de ces événements n'était d'ailleurs pas entièrement univoque. Ainsi l'un d'entre eux — un quaker — fit remarquer que l'Angleterre avait sans doute poussé à la guerre par menaces et provocations, mais il n'en demeurait pas moins que c'était le Transvaal qui l'avait déclarée. Au congrès suivant — à Glasgow en 1901 — les divergences de conception des pacifistes britanniques devinrent tout à fait manifestes. D'un côté, William Stead alla très loin dans sa condamnation du gouvernement britannique (sans que celui-ci fût directement nommé). Il proposa en effet une résolution selon laquelle tout gouvernement s'opposant à l'arbitrage serait „excommunié de l'humanité”. D'un autre côté, la Peace Society adopta peu à peu, comme nous l'avons mentionné (voir pp. 346—397), une attitude plus prudente à l'égard de la guerre. Cela apparut clairement dans la réplique de W. Evans Derby à Stead : „ We are not met in this Congress to explode or to make war on certain things upon which there are strong differences of opinion among ourselves. I have no right to *force* any one to submit to my views. — This proposition simply makes us ridiculous before the nations. Excommunicate of humanity! What nonsense! Are we to go back to the methods of the Middle Ages to put down our political opponents? ”⁶⁴

William Stead répondit que son projet de résolution ne visait pas en premier lieu le gouvernement britannique et que, par ailleurs, il était disposé à rayer le terme „excommunicate”. La résolution qui fut adoptée ensuite eut un caractère très modéré et très général. Les discussions autour de cette question jettent une lumière intéressante sur les possibilités tactiques dont disposait le mouvement pacifiste anglais en s'alliant à une opposition politique, mais aussi en même temps sur les hésitations des pacifistes très religieux devant le danger de se laisser, de cette manière, engager dans la lutte politique. Il est aussi intéressant de constater que, du côté français, on mettait en garde contre une rédaction trop critique et trop sévère, entre autres parce qu'elle pourrait être

⁶⁴ Proceedings, pp. 82—85.

QUELQUES SUJETS DISCUTÉS DANS LES CONGRÈS

utilisée par des journaux anglophobes pour semer la discorde entre les deux peuples.⁶⁵

Dans le domaine des projets de paix constructifs, les congrès de paix recommandaient la création d'un tribunal international permanent, tel qu'il avait été esquissé par Leone Levi. En revanche, ils étaient très prudents lorsqu'il s'agissait de mettre la force au service de la justice. Ainsi, au congrès de 1889, il avait été décidé que l'autorité du tribunal devait être de nature purement morale. Si une partie (ou les deux) refusait d'accepter la sentence, le tribunal („ Le Conseil ") se contenterait d'envoyer un rapport aux puissances adhérant à la convention d'arbitrage.⁶⁶

On fit preuve de la même réserve à l'égard des efforts qui furent faits — surtout du côté français — pour créer des institutions ou établir des règles susceptibles de retarder et peut-être même d'empêcher une guerre. C'est ce qui arriva notamment avec un projet présenté par l'abbé Defourny au congrès de Londres en 1890. En se fondant sur le „ Droit fécial " romain, tel qu'il avait été interprété en son temps par Vattel, à savoir comme un instrument servant à la signature de traités dans des circonstances caractérisées par une forte menace de guerre, il proposa la création d'un „ Grand Conseil du droit des gens " dans chaque pays. Un tel système impliquerait que ni chef d'Etat, ni gouvernement, ni parlement ne pourraient déclarer la guerre avant d'avoir soumis le conflit à un tel Conseil. Celui-ci examinerait alors l'affaire ; s'il trouvait qu'il y avait „ raison valable ", l'Etat en question pouvait déclarer la guerre. La partie adverse serait cependant à temps informée de la motivation du Conseil. Si le résultat était la guerre, les forces armées en auraient également connaissance. L'abbé Defourny ne donna aucune indication sur la façon dont seraient désignés les membres de ce Conseil : la première fois, il serait naturel de laisser ce soin au parlement, sans que cela crée un précédent. Plusieurs orateurs combattirent le projet en déclarant que la tâche des congrès n'était pas de réglementer la guerre, mais de la condamner.⁶⁷

⁶⁵ Bulletin du congrès de Paris 1900, Berne 1901, p. 43.

⁶⁶ Bulletin du 1^{er} Congrès...p. 29.

⁶⁷ Sur les débats, voir pour plus de détails Proceedings of the Universal Peace Congress in London, pp. 120—123.

Gaston Moch se heurta à la même opposition lorsqu'il proposa, en 1897, d'inviter les Etats en question à inclure des clauses d'arbitrage dans les traités d'alliance défensive qu'ils signaient. Cela aurait notamment l'avantage de permettre une définition plus claire du terme „agresseur”.⁶⁸ La commission des questions juridiques nommée par le congrès rejeta cette proposition en déclarant que „les traités d'alliance, même défensifs, prévoient nécessairement la guerre, et alors que pour les gouvernements cette prévoyance est sage, il rentre plutôt dans notre rôle de la rendre utile en rendant la guerre impossible et en faisant nôtres seulement les règles qui peuvent contribuer à cette impossibilité”.⁶⁹

Le résultat de cette orientation de principe fut que les négociations et résolutions des congrès eurent le plus souvent un caractère vague et très général. On s'en rendit particulièrement compte au congrès de Chicago en 1893, où les négociations étaient pratiquement entièrement caractérisées, d'une part, par des aperçus historiques, de l'autre, par des considérations d'ordre purement moral et religieux sur le problème de la paix. De l'avis de plusieurs, cela affaiblit l'influence exercée sur le peuple par les congrès. D'aucuns soutenaient à ce propos que cette influence devait pouvoir être renforcée, si on essayait de discuter dans une plus grande mesure des problèmes internationaux concrets, d'autres qu'il fallait se proposer des objectifs plus hardis que celui seulement d'encourager les efforts en faveur de l'arbitrage et d'un désarmement progressif. A ce dernier groupe appartenait Jean Novicow qui, pour le congrès de Monaco en 1902, avait élaboré un mémoire, où il proposait que le mouvement pacifiste prit le nom de „parti fédéraliste” et n'attachât pas, dans sa propagande, autant de poids à faire valoir une argumentation fondée sur l'humanité et l'idéalisme qu'à expliquer aux masses qu'une fédération mondiale suivie d'un désarmement était une condition absolue pour qu'elles pussent atteindre à un niveau de vie plus élevé.⁷⁰ A ceux qui objectaient que le projet d'une fédération mondiale semblait utopique, Novicow répliquait que l'expérience montrait que c'étaient précisément les idées audacieuses qui étaient susceptibles d'enflammer l'imagination des gens et, par là même, de les engager, de sorte que la possibilité de réaliser ces idées ne cessait de devenir plus grande.

⁶⁸ Bulletin 1897, pp. 37—38.

⁶⁹ Ibid., p. 41. ⁷⁰ Bulletin officiel, 1902, p. 174.

CHAPITRE XI

ORGANISATIONS POLITIQUES

§ 1. L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Parallèlement à l'activité du mouvement de paix organisé s'accomplit au sein de l'organisation „L'Union interparlementaire” une œuvre visant au développement de la compréhension internationale. L'idée d'établir des contacts plus étroits entre les parlementaires des différents pays fut lancée pour la première fois par un membre du Reichsrath autrichien en août 1870.¹ Elle fut tout naturellement étouffée dans le fracas de la guerre de l'époque. Un voyage entrepris en 1876 par Marcoartu pour mettre sur pied une conférence internationale de parlementaires suscita plus d'intérêt. Le projet fut surtout bien accueilli par l'homme politique libéral autrichien Adolf Fischhof qui gagna plusieurs députés français et italiens à cette idée et qui, en outre, correspondit avec Henry Richard à ce sujet. Fischhof estimait qu'une telle assemblée de parlementaires devait avant tout s'occuper du problème du désarmement. L'aggravation de la tension internationale en 1877 fit cependant échouer le projet de Fischhof, et un projet analogue présenté au congrès des ligues de paix à Paris en 1878 n'aboutit pas non plus.

¹ Sur l'histoire de l'Union, voir l'Union interparlementaire de 1889 à 1939, Genève 1939.

Sur les conférences de 1888 et de 1889 voir aussi: CHRISTIAN LANGE, Histoire documentaire de l'Union interparlementaire.

ORGANISATIONS POLITIQUES

Dans la seconde moitié des années 1870, un député belge, M. Couvreur, essaya d'organiser „ un groupe d'études ” avec contacts dans de nombreux pays. Du côté allemand, Edouard Löwenthal travailla à activiser des groupes parlementaires pacifistes. Mais l'idée fut seulement réalisée à la fin des années 1880 grâce à une collaboration entre Randal Cremer et Frédéric Passy.

En juillet 1888, une réunion eut lieu à Paris pour discuter la question. Cremer y rendit compte de la campagne d'arbitrage menée par des parlementaires britanniques aux Etats-Unis l'année précédente et des espoirs qu'avait suscités ce voyage. Personnellement, il estimait d'ailleurs qu'un traité d'arbitrage entre les Etats-Unis et la France aurait plus de chances d'être signé pour commencer, car les relations entre les deux pays étaient exemptes de ces facteurs d'instabilité qui caractérisaient les rapports entre les Etats-Unis et l'Angleterre, rapports influencés par le litige concernant les droits de pêche à Terre-Neuve et l'attitude anti-britannique des émigrés irlandais en Amérique.

Le 31 octobre 1888, la première réunion interparlementaire eut lieu à Paris. Y participaient 25 représentants français et 9 britanniques. La question la plus importante était la recommandation de traités d'arbitrage entre les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne. Mais on adopta aussi la résolution suivante relative à une nouvelle réunion avec participation plus grande et plus variée: „ Une réunion ultérieure à laquelle seront admis à prendre part non seulement les membres des trois parlements ci-dessus visés, mais aussi les membres des autres parlements qui se sont fait connaître par leur dévouement aux mêmes idées, aura lieu l'année prochaine pour compléter l'œuvre commencée dans cette première conférence ”.²

Une réunion de cette nature eut ensuite lieu à Paris les 29 et 30 juin 1889, durant l'Exposition Universelle. Y participaient 55 Français, 30 Britanniques, 5 Italiens et un représentant de chacun des Etats suivants: Etats-Unis, Belgique, Danemark, Libéria, Espagne et Hongrie. C'était la véritable assemblée constituante au cours de laquelle on décida ce qui suit: „ De nouvelles réunions interparlementaires auront lieu chaque année dans une des villes des divers pays représentés à la Conférence.

² Union interparlementaire. Résolutions, Bruxelles 1905, p. 7.

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

La prochaine réunion aura lieu à Londres ”.³ Dans une autre résolution, on souligna comment la démocratisation augmentait la responsabilité des électeurs et des parlementaires en ce qui concernait l'avenir du monde: „ La conduite des gouvernements tendant à n'être de plus en plus que l'expression des idées ou des sentiments manifestés par l'ensemble des citoyens, c'est aux électeurs qu'il appartient de diriger par leur choix la politique de leur pays dans le sens de la justice, du droit et de la fraternité des peuples ”.⁴

Conformément au plan, la réunion suivante se tint à Londres en 1890, et l'année d'après ce fut le tour de Rome. Jusque là les réunions avaient eu un caractère assez improvisé, sans ordre du jour déterminé ni rapports préliminaires sur des questions essentielles. Ce fut la quatrième conférence à Berne en 1892 qui dota l'union d'une organisation permanente. Le comité d'organisation avait élaboré un ordre du jour détaillé dont les différents sujets furent discutés dans une assemblée de délégués à la veille de l'ouverture de la conférence ; en outre, on nomma deux rapporteurs pour chaque question, et les propositions furent distribuées sous forme imprimée. La réunion décida aussi de créer un bureau permanent. Il se vit charger du rôle d'intermédiaire entre les divers groupes nationaux, des préparatifs des assemblées annuelles, de leur convocation et du soin de veiller à la mise à exécution des décisions des conférences. On confia la direction de ce bureau au président de la conférence de Berne, le conseiller national ALBERT GOBAT (1843—1914). Alors que les réunions, auparavant, s'étaient tenues dans des salons d'hôtel, la conférence de Berne eut pour cadre la salle de réunion de l'assemblée nationale, ce qui exprimait bien le caractère plus officiel qu'avait acquis l'union ; par la suite, il fut de règle que les réunions eussent lieu dans les locaux du parlement du pays chargé de leur organisation.

En ce qui concernait la participation à l'union, il fut décidé que „chaque membre d'un parlement qui fait partie de son groupe national, devient membre en s'inscrivant au Bureau interparlementaire ”. Après la conférence de Budapest en 1896, la qualité de membre put aussi être accordée à des représentants d'Etats sans régime constitutionnel: „ — Sont égale-

³ Ibid., p. 8.

⁴ Ibid.

ment admis les membres des Sénats et Conseils facultatifs ou d'autres institutions analogues des pays non constitutionnels, munis de l'autorisation de leurs gouvernements ". Cette extension de la qualité de membre fut proposée par l'homme politique hongrois Albert Appony à la conférence de Budapest. Il motiva sa proposition en déclarant qu'il n'appartenait pas à l'union de faire de la propagande pour des institutions déterminées, même si elle éprouvait la plus grande sympathie pour elles, ni de critiquer d'autres institutions qui éveillaient son antipathie, mais tout simplement d'assurer la paix et un ordre juridique international au moyen de l'arbitrage.⁵

Si on considérait les organes gouvernementaux des Etats à régime absolutiste, on constatait par exemple qu'en Russie il y avait un conseil de l'empire, nommé par l'empereur. Sans doute les membres de ce conseil n'avaient pas voix décisive au chapitre, mais les avis donnés, après sollicitation, par le conseil étaient toujours étudiés avec soin par le tzar. Il pouvait être douteux que les parlementaires habituels eussent une garantie aussi solide pour leurs propositions. En réalité, ils ne pouvaient jamais être certains d'obtenir la majorité à l'assemblée nationale. Et même s'ils obtenaient la majorité, rien ne garantissait qu'une assemblée issue de nouvelles élections ne revînt sur la décision.⁶ Le député autrichien d'origine polonaise Charles Levakowski réfuta avec force les points de vue d'Appony. Il souligna que sans une autorisation formelle du tzar, aucun Russe n'oserait prendre part aux délibérations de l'Union. Aux yeux de gouvernements absolutistes, ces délibérations devaient apparaître comme plutôt révolutionnaires, et l'on n'arriverait jamais à conformer de tels gouvernements à l'idéologie du parlementarisme. Aux réunions interparlementaires, il fallait avoir „ des hommes qui viennent faire connaître librement les aspirations de leurs électeurs, et non des fonctionnaires qui ne seraient que des porte-parole des monarques qui les délégueraient. Faire autrement serait donner un coup mortel à la Conférence, qui ne peut agir efficacement qu'à la condition de rester indépendante. ”⁷

⁵ Compte rendu, pp. 11, 112.

⁶ Ibid. p. 117.

⁷ Ibid. p. 67.

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Appony répliqua avec quelque sophisme en rappelant qu'on admettait bien les membres d'institutions fondées sur le droit de succession, non sur le droit de suffrage. Il s'agissait de la Chambre des Lords en Angleterre et d'institutions correspondantes en Hongrie, Prusse et Autriche. Il y avait d'ailleurs aussi le sénat italien dont les membres étaient désignés par le roi. Appony conclut en déclarant : „ nous ne sommes pas une assemblée des représentants des nations, mais bien des représentants des parlements ”.⁸ D'un point de vue technique, c'était certes exact, mais par ailleurs peu conforme à la décision de principe de 1889, où les relations organiques entre la masse des électeurs et les représentants furent précisément soulignées comme étant aussi un élément essentiel dans les efforts pour aboutir à des accords internationaux.

Appony gagna cependant la majorité à ses opinions et, comme on le sait, aujourd'hui aussi, des groupes émanant de pays sans régime constitutionnel adhérent à l'Union interparlementaire. L'espoir de voir les Russes participer à la conférence fut toutefois déçu. Les adversaires du projet d'Appony eurent donc, dans un certain sens, raison.

La tâche primordiale de l'Union était de travailler en faveur de *l'arbitrage international*, ce qui ressort d'ailleurs du fait que, durant plusieurs années, l'organisation s'intitula „ Union interparlementaire pour l'arbitrage international ”. Aux conférences de Paris en 1889 et de Londres en 1890, on avait souligné que le but devait être de faire adopter l'arbitrage obligatoire pour toutes les questions, sauf celles qui avaient trait à l'autonomie et aux affaires intérieures des pays. A partir de 1891, on commença à travailler en faveur d'un tribunal permanent international d'arbitrage. A la conférence de La Haye, en 1894, Philip Stanhope, qui devait devenir lord Weardale, présenta un rapport sur la question. Stanhope faisait partie de l'entourage de Gladstone, et l'on avait interprété comme un signe encourageant le fait que le vieil homme d'Etat, l'année précédente, se fût prononcé en faveur de la création d'un „ tribunal central en Europe ”, bien que Gladstone songeât plutôt, à un organe des grandes puissances.

Dans le rapport de Stanhope, quatre principes fondamentaux pour la création d'un tribunal politique d'arbitrage furent établis :

⁸ Ibid., p. 73.

ORGANISATIONS POLITIQUES

1. L'indépendance nationale demeure inaliénable et inviolable.
2. L'adhésion de tout Gouvernement à la constitution d'une Cour permanente internationale est absolument facultative.
3. Tous les Etats adhérents doivent être sur le pied d'une parfaite égalité à l'égard de la Cour permanente.
4. Les jugements de cette Cour doivent avoir la force d'une sentence exécutoire.

A l'objection selon laquelle il fallait avoir un code international avant de pouvoir créer un tribunal, Stanhope répliquait que dans les diverses sociétés le droit du plus fort n'avait pas, en premier lieu, été remplacé par des lois, mais par des arbitres, — „ les juges ont précédé les lois ”.⁹

En se fondant sur le projet de Stanhope, on présenta à la conférence de Bruxelles en 1895 un plan plus détaillé pour la création d'un tribunal. Il y était notamment précisé que celui-ci ne disposerait pas de moyens de coercition pour faire exécuter ses décisions.

Le président de la conférence — le juriste belge de droit international Chevalier E. Descamps — élabora alors un mémorandum sur le projet ; celui-ci fut adressé aux différents gouvernements. Les années suivantes, on agita toujours la question, et il n'est guère douteux que l'initiative de l'Union n'ait contribué à la décision du premier congrès de paix à La Haye en 1899 relative à la création d'un tribunal d'arbitrage.

En 1904, à une réunion à Saint-Louis aux Etats-Unis, l'Union prit une initiative importante en vue de convoquer une nouvelle conférence internationale, en demandant au président Théodore Roosevelt de faire valoir son influence. L'initiative aboutit à un résultat, mais seulement quelques années plus tard : le deuxième congrès de La Haye en 1907. Parmi les questions dont devrait discuter le nouveau congrès, on mentionna, en 1904, un „ traité modèle ” d'arbitrage devant remplacer les différents traités que les divers pays avaient conclus jusque là. La proposition présentée par l'Américain Richard Bartholdt avait de très vastes objectifs. Elle visait à pallier les lacunes du droit international existant. Celles-ci étaient dues à ce que, premièrement, l'établissement et la rédaction des règles internationales n'étaient pas garantis par une

⁹ „La Conférence interparlementaire”, vol. I 1893, p. 215.

autorité législative; deuxièmement, à ce que la validité des principes de droit international ne jouissait pas de la garantie que pouvait seule donner une autorité judiciaire internationale efficace; troisièmement, à ce qu'il n'existait pas d'autorité exécutive supranationale. La première de ces lacunes pouvait être palliée par un parlement international, la deuxième par l'arbitrage obligatoire à la Cour de La Haye ou près d'autres tribunaux, la troisième par le fait que les Etats adhérant au parlement international missent leurs forces armées à la disposition du tribunal pour l'exécution des sentences d'arbitrage et des décisions de justice.

Le projet de Bartholdt fut étudié par un comité et ses plans ambitieux réduits à des dimensions plus modestes, comme il ressort de la résolution suivante adoptée à la conférence de Londres en 1906: „— Qu'il y aurait avantage à donner aux Conférences de La Haye une influence plus permanente dans la tâche de pacification, et à ce que les Puissances se concertent pour établir la périodicité de ces conférences ”.¹⁰

En outre fut adopté un „ traité modèle ” précisant les cas ressortissant à l'arbitrage. Par ailleurs, on avait fait les réserves d'usage au sujet des questions ayant trait à la souveraineté des Etats etc. En revanche, on supprimait le terme d'„ honneur ” considérant que ce terme pouvait devenir l'objet d'une interprétation par trop large.¹¹

Outre la question de l'arbitrage, l'Union étudiait avec soin la *question de la neutralité*. Un de ses membres les plus éminents, Chevalier E. Descamps, souhaitait conférer à la notion de neutralité une signification plus positive, exprimée par un terme nouveau „pacigérat” (conduite de la paix). Ainsi l'état de paix était présenté comme l'état normal, l'état de guerre comme l'exception, alors que si on utilisait le terme de neutralité, on aboutissait au résultat contraire. Les Etats qui se déclaraient „ pacigérants ” devaient non seulement limiter les droits des belligérants, mais aussi se sentir naturellement tenus de veiller au maintien de la paix. Dans quelle mesure la neutralité ou le „ pacigérat ” favorisait la paix fut discuté au cours d'un intéressant débat à la conférence de Bruxelles en 1897. Parmi les plus convaincus champions de la neutra-

¹⁰ Compte rendu, p. 232.

¹¹ Le projet de traité a été publié dans Compte rendu, pp. 234—235.

lité se trouvait le Danois Fredrik Bajer. Il rappela la déclaration de neutralité des pays nordiques lors de la guerre de Crimée (20 décembre 1853) et souligna qu'une ligue d'Etats neutres représenterait un avantage pour la paix. Le Hollandais Rahusen objecta que la neutralité avait en soi peu de valeur, tant que rien ne garantissait que l'un des belligérants n'intervînt quand même. Le Belge Colfs cita à ce propos les grandes dépenses militaires auxquelles la Belgique devait faire face, malgré les garanties des grandes puissances. Cela signifiait-il, demanda-t-il ironiquement, que les chefs d'Etat se sentaient engagés par leur honneur diplomatique et civil et non leur honneur militaire? Le respect de la neutralité devait avoir des bases plus sûres grâce à une loi internationale, tout comme le traitement des civils, des blessés et des prisonniers. Un des autres représentants belges, La Fontaine, ne croyait pas que des conventions de garantie plus détaillées concernant la neutralité fussent d'une utilité quelconque. Ce n'était pas la rédaction juridique qui créait les difficultés, mais bien le manque de confiance. Le Roumain Gradisteano cita comme exemple du cynisme des grandes puissances comment la Roumanie, lors de la guerre russo-turque, avait tout fait pour maintenir sa neutralité et comment, par la suite, on lui avait enlevé une partie de son territoire au congrès de Berlin.¹²

A l'idée favorite de Bajer concernant une ligue de neutralité, le Hongrois de Pazmandy objecta „ que les alliances provoquent des contre-alliances, et ainsi les pays neutres pourraient, par leur alliance, être entraînés dans une sphère d'action internationale où notre but est justement de les empêcher d'être entraînés ”.¹³

Le comte belge Goblet d'Aviella doutait d'une façon générale que la neutralité en soi fût un facteur générateur de paix. Il y aurait en effet toujours des Etats pour désirer profiter de l'anarchie internationale existante ; dans ces conditions, il y avait lieu de craindre que „ les déclarations de neutralité ne soient en somme que des déclarations d'égoïsme international, et je préférerais pour ma part voir les puissances auxquelles la neutralité n'est pas posée, se conserver éventuellement les mains libres. Si elles se réservent leur liberté pour le mal, ce

¹² Compte rendu, pp. 83—87.

¹³ Ibid., p. 82.

ne sont pas des engagements qui les lieraient et si elles la réservent pour le bien, c'est tant mieux pour tout le monde".¹⁴

La grande majorité de la conférence adopta cependant une attitude positive à l'égard de la neutralité ou du „pacigérat", ce qui apparut clairement à la conférence de Paris en 1900 : le chapitre traitant ce sujet portait le titre caractéristique : „Régime juridique en temps de guerre", et la notion de „pacigérat" y était définie de la façon suivante :

„La notion de „pacigérat" fournit au régime des rapports entre belligérants et non-belligérants son véritable principe organique. Elle représente nettement la gestion, en cas de guerre particulière, des droits et des intérêts de la paix, entre les Etats engagés dans une lutte particulière et les Etats à tous égards pacifiques."

„Sans porter atteinte aux justes exigences des Etats ayant charge de guerre, elle rappelle énergiquement que sur le terrain où se rencontrent les belligérants et les non-belligérants, les uns et les autres sont et doivent demeurer paciférants. Elle est assez large pour proscrire à la fois et avec la même rigueur toute immixtion dans les hostilités de la part des Etats pacifiques et toute implication de ces derniers dans les hostilités de la part des Etats en guerre".¹⁵

Dans le domaine du droit international de la guerre, l'Union était par ailleurs particulièrement soucieuse de faire établir des conventions concernant la guerre navale. La conférence de Berne en 1892 adopta une résolution dans ce sens : „La Conférence prie ses membres d'engager les parlements auxquels ils appartiennent d'inviter les gouvernements à faire reconnaître par une Conférence internationale le principe du droit des gens de l'inviolabilité de la propriété sur mer en temps de guerre".¹⁶

Le vœu fut répété à la conférence de La Haye en 1894 et à celle de Christiania (Oslo) en 1899.

La question de la neutralisation de détroits et de canaux interocéaniques fut discutée à la conférence de Bruxelles en 1910. Un certain désaccord se manifesta sur la question de savoir si cela aurait lieu à l'aide de traités multilatéraux comme pour le canal de Suez, le canal

¹⁴ Ibid., p. 91.

¹⁵ Résolutions pp. 33—34.

¹⁶ Ibid., pp. 12—13.

de Panama ou le détroit de Magellan, mais à la conférence de La Haye en 1913, on tomba d'accord pour proposer une „Convention internationale”. A la même conférence furent aussi discutés les problèmes relatifs à la guerre aérienne; on recommanda à ce sujet la convocation d'une conférence internationale „limitant l'emploi des engins aériens à des opérations de reconnaissance et d'investigation ainsi qu'au service sanitaire”. Il n'était donc pas question ici d'une interdiction générale de la guerre aérienne mais seulement d'une tentative pour empêcher le bombardement.¹⁷

L'attitude de l'Union en face du problème du désarmement fut assez passive. Car c'était là une de ces questions qui sont taboues dans les négociations diplomatiques. Aussi fut-elle rejetée lors des premières conférences, et ce fut seulement après la conférence de paix à La Haye en 1899 que ce problème fut vraiment débattu. Ainsi, immédiatement après, à la conférence de Christiania, l'Autrichien von Pirquet essaya d'aborder le problème d'un point de vue purement technique, en recommandant une résolution demandant aux différents pays d'introduire des systèmes militaires fondés uniquement sur des principes défensifs, comme c'était par exemple le cas en Suisse. A cela Randal Cremer objecta que toutes les grandes armées n'avaient officiellement qu'un but défensif. En ce qui concernait l'Angleterre, la proposition soulevait d'ailleurs une difficulté particulière: le pays serait alors obligé d'introduire le service militaire obligatoire, ce qui ne servirait guère la cause de la paix, et, soit dit en passant, se heurterait par ailleurs à une opposition énorme de la part du peuple anglais. La proposition fut l'objet d'une si vive opposition que son auteur la retira.

A la conférence de Saint-Louis en 1904 fut exprimé le vœu qu'une nouvelle conférence de La Haye puisse „libérer les nations des charges écrasantes qui leur sont imposées par des fantaisies déplorables”. La question fut examinée à nouveau à la conférence de Londres en 1906. Le nouveau gouvernement libéral Campbell Bannerman avait à son programme le désarmement, et c'était donc lui qui était à l'origine de l'invitation à se réunir à Londres. L'intervention du représentant belge

¹⁷ RICHARD EICKHOFF, *Die Interparlamentarische Union*, Berlin 1921, pp. 31—32.

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Goblet d'Aviella provoqua donc un certain émoi, car il souligna que, jusqu'ici, les efforts de désarmement avaient échoué à cause d'une seule puissance, à savoir l'Allemagne. En même temps, il repoussait le programme des pacifistes recommandant aux Etats amis de la paix de désarmer les premiers.¹⁸

Les délibérations aboutirent d'ailleurs à une déclaration de caractère très général.

A la conférence de Genève en 1912 fut adoptée une résolution qui n'allait pas plus loin non plus. Ce qui les caractérisait toutes deux, c'est qu'elles attachaient le plus d'importance aux désastreuses conséquences économiques. Le risque même de guerre qu'impliquait la course aux armements n'était pas mentionné. La conception générale était même que les grands armements constitueraient plutôt une garantie de paix, car, dans la conjoncture régnante, aucun homme d'Etat n'était susceptible d'assumer la responsabilité de déclencher les horreurs de la guerre.¹⁹

L'attitude prudente adoptée par l'Union en face du problème du désarmement était encore plus manifeste dans les cas où était soulevée la question des nationalités. A la conférence de Londres en 1890, on présenta par exemple une proposition qui, apparemment, devait être bien conforme aux objectifs de l'Union. On y préconisait la nomination d'un comité de parlementaires dans chaque pays en vue d'examiner des questions de litige mutuelles et de convoquer, le cas échéant, une conférence. Cette proposition fut notamment repoussée à cause de la question d'Alsace-Lorraine.²⁰

Fait caractéristique, ce furent des parlementaires appartenant à des minorités nationales en Autriche qui soulevèrent la question des nationalités, les rares fois où cela eut lieu. L'un d'eux — Levakowski — alla d'ailleurs, à la conférence de Christiania en 1899, jusqu'à déclarer qu'il ne parlait pas au nom de 19 minorités différentes en Autriche, mais au nom de 20 millions de Polonais dont le triste destin prouvait que les nations étaient autre chose que „les Etats actuels”. Un véritable droit

¹⁸ Compte rendu, p. 157.

¹⁹ Union interparlementaire de 1889 à 1938, p. 68.

²⁰ „La Conférence interparlementaire” 1893, p. 81.

ORGANISATIONS POLITIQUES

international ne pouvait devenir réalité avant que le droit des nationalités n'eût été assuré et garanti par un code international.²¹

A la conférence de Saint-Louis en 1904, Brdlik, membre du Reichsrath autrichien, présenta les revendications nationales des Tchèques en ces termes assez provocants : „ Le peuple tchèque, que j'ai l'honneur de représenter dans cette assemblée, et dont j'ai toujours défendu les intérêts moraux et politiques, non seulement au Parlement, mais partout où l'occasion s'en présentait, considère comme son droit le devoir sacré de combattre pour la liberté. Cette lutte acharnée pour conquérir son indépendance politique et nationale, il la continuera au vingtième siècle, ère du prétendu progrès ”.²²

Parmi les brûlantes questions litigieuses en face desquelles l'Union jugea nécessaire de préciser son attitude, il convient de citer la guerre des Boers. L'union pouvait d'ailleurs le faire sans courir de trop grands risques de mésentente, le groupe interparlementaire britannique ayant exprimé très tôt (4 octobre 1899) son regret de voir les autorités britanniques refuser de soumettre les litiges à l'arbitrage.

A la conférence de l'Union à Paris en 1900 fut adoptée une résolution exprimant l'espoir que les puissances auraient recours à la cour d'arbitrage créée par la conférence de La Haye et regrettant en même temps „ qu'elles ne l'aient pas fait dans le conflit actuel entre l'Angleterre et les Républiques sud-africaines ”.²³

Une autre résolution de la même conférence avait trait à la répression de la révolte des Boxers. Fait très caractéristique, elle se concentrait sur la solidarité entre les puissances européennes. C'était *cela* qui était l'essentiel aussi bien quand il était question de la répression de la révolte que quand il s'agissait de la possibilité de nouvelles initiatives colonialistes en Extrême-Orient, et non pas l'intégrité et l'indépendance de la Chine : „ La Conférence émet le vœu que l'intervention armée des puissances pour la juste répression des massacres qui ensanglantent la Chine, n'aboutisse pas à des conquêtes nouvelles pouvant entraîner la guerre universelle, ni à des entreprises funestes pour l'avenir économique, social et politique des Etats européens, mais qu'elle soit, au contraire, le

²¹ La conférence à Christiania en 1899, compte rendu, pp. 68—70.

²² Compte rendu, p. 45.

²³ Résolutions, p. 35.

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

commencement d'une union organisée et durable entre ces Etats".²⁴

Comme la politique coloniale continua de la même façon en Extrême-Orient et que les antagonismes provoquèrent la guerre entre la Russie et le Japon en 1904, la conférence de Saint Louis déplora que „les Puissances signataires des Conventions n'aient pu avoir recours aux clauses qui les invitent à offrir leur médiation dès l'ouverture des hostilités".²⁵

La joie fut d'autant plus grande quand le président Théodore Roosevelt, en 1905, prit l'initiative d'une médiation pacifique qui aboutit à la paix de Portsmouth. Lors des délibérations de la conférence de l'Union à Bruxelles en 1905 s'éleva une nouvelle discussion sur la notion de neutralité, car Goblet d'Alviella proposa à la conférence d'adopter une déclaration invitant tous les Etats neutres à ne fournir aucune aide matérielle aux parties belligérantes. A ce sujet, l'appui financier jouait un rôle essentiel; l'argent devait, d'une façon générale, être considéré comme de la contrebande de guerre par excellence. Le représentant italien Pandolfi mit toutefois la conférence en garde contre l'adoption d'une assertion aussi catégorique, car, dans ce cas, les Etats seraient aussi tenus de refuser toute aide financière, même lorsqu'il s'agissait de guerres de libération; son propre pays savait par expérience combien pouvait être essentiel un tel appui. La discussion se termina par une déclaration où il était dit que „la Conférence souhaite qu'aucune aide matérielle ou morale ne soit accordée pour la continuation de la guerre".²⁶

Parmi les questions ressortissant au droit privé qu'examina l'Union figurait celle de la situation juridique des étrangers. A la conférence de Budapest en 1896, une intéressante discussion fut menée entre le représentant allemand von Bar et le représentant britannique C. B. Clark. Von Bar souligna fortement l'aspect international de la question: la garantie de la situation juridique des étrangers était de grande importance pour la paix et la compréhension internationale. A cela Clark objecta que la question devait être considérée comme étant de nature interne. En Angleterre, un étranger ne pouvait être expulsé par les autorités sans qu'il y ait eu sentence le reconnaissant coupable de quelque chose

²⁴ Ibid., p. 36.

²⁵ Résolutions, p. 47.

²⁶ Compte rendu, p. 113 et pp. 125—126.

de criminel. Mais en d'autres endroits du monde anglophone était pratiquée une discrimination légalisée, par exemple en Afrique du Sud où les immigrants hindous se voyaient refuser les droits civiques et la possibilité d'acquérir des biens immeubles („real property"). C'était un fait regrettable, mais il n'était pas du ressort de l'Union de prescrire ce que devaient faire les différents Etats dans des affaires intérieures. Von Bar ne pouvait accepter cette façon d'envisager la question. Déjà le droit international existant limitait en fait la souveraineté, car chaque Etat qui entrait en relations avec un autre, sacrifiait inévitablement une partie de sa souveraineté en faveur du sens général de la justice. Si cela n'était pas, les relations entre Etats seraient absolument une impossibilité. Les points de vue de von Bar l'emportèrent. Dans la résolution adoptée, les principes suivants, qui allaient très loin, furent établis :

1. Chaque Etat doit, autant que possible, donner connaissance publiquement des conditions de l'admission des étrangers.
2. L'entrée libre des étrangers sur le territoire d'un Etat civilisé ne peut être prohibée, d'une manière générale et permanente, qu'à raison de l'intérêt public et de motifs extrêmement graves (par exemple d'une organisation dangereuse d'étrangers qui se présenteraient en masse).
3. La protection du travail national n'est pas, à elle seule, un motif suffisant de non-admission.²⁷

Au point de vue organisation, l'Union était dirigée, depuis la conférence de Christiania en 1899, par un conseil formé de deux représentants de chacun des groupes nationaux. Après décision de la conférence de Berlin en 1908, ce conseil eut un président permanent qui assumait également la présidence d'un comité exécutif de 5 membres chargés de la direction quotidienne du bureau. En même temps fut créé un poste de secrétaire général dont le détenteur devait se consacrer entièrement à ce travail. La personne en question ne devait être membre d'aucune assemblée nationale. Le premier secrétaire général qu'on désigna fut le Norvégien CHRISTIAN L. LANGE qui assumait ces fonctions jusqu'en 1933 et contribua dans une grande mesure à maintenir les relations entre les Etats-membres pendant la première guerre mondiale.

²⁷ Résolutions, p. 22.

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

La plupart des représentants aux conférences appartenaient politiquement à la bourgeoisie de gauche. Peu à peu des représentants de partis catholiques y adhérèrent. Ils émanaient notamment du centre allemand. A la conférence de Christiania en 1899, l'un d'eux avait participé à un sévère duel oratoire avec un collègue italien au sujet de l'exclusion du pape de la conférence de paix à La Haye.²⁸ Quelques socialistes devinrent aussi membres, mais, dans l'ensemble, ils ne se firent guère remarquer dans les débats.

Plusieurs personnalités éminentes de l'Union étaient en contact avec le mouvement de paix organisé, notamment les deux fondateurs Randal Cremer et Frédéric Passy. Parmi d'autres parlementaires marquants appartenant au mouvement pacifiste, citons Gobat, La Fontaine, Bajer et Pandolfi. Il y avait aussi des personnalités qui n'appartenaient sans doute pas au mouvement de paix organisé, mais qui sympathisaient avec ses idées fondamentales, des gens tels que Stanhope, Beernaert et Appony. Ils étaient cependant surtout actifs comme partisans de la solution de questions concrètes et limitées à l'aide surtout du principe que les délibérations ne devaient pas porter sur des antagonismes politiques de grande envergure. C'était bien, d'une façon générale, la ligne de conduite de l'Union, caractérisée une fois de cette façon: „C'est de l'avenir qu'on se préoccupe, et — ce qui peut passer pour un paradoxe — on cherche à assurer la paix de demain en se taisant sur les causes de guerre.”²⁹

§ 2. LA II^e INTERNATIONALE

Lors du centenaire de la Révolution française en 1889 et en relation avec l'Exposition Universelle, une réunion internationale ouvrière se tint à Paris pendant les journées allant du 14 au 20 juillet. Participèrent au congrès des représentants du mouvement ouvrier dans de nombreux pays, dont la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Russie, l'Italie et les pays nordiques. Au point de vue idéologique, ces représentants étaient plus ou moins partisans du marxisme. Un autre congrès, qui se tint simultanément, se composait de représentants

²⁸ Compte rendu, p. 90.

²⁹ *La Paix par le Droit*, 1894, pp. 180—181.

ORGANISATIONS POLITIQUES

d'autres tendances socialistes. Ce congrès ne devait d'ailleurs pas jouer un très grand rôle et n'avait pas non plus le caractère international du premier. Celui-ci discuta les revendications des ouvriers concernant une législation sociale plus vaste et décida d'organiser une manifestation internationale simultanée en faveur de la journée de 8 heures. Cette décision aboutit plus tard à la célébration internationale du 1^{er} mai.

La discussion du problème de la paix prit une large place dans les délibérations. A ce sujet, les orateurs soulignèrent la solidarité de la classe ouvrière par dessus les frontières, notamment en ce qui concernait les relations entre la France et l'Allemagne. Cette solidarité fut exprimée d'une façon symbolique par l'élection de Wilhelm Liebknecht et d'Edouard Vaillant à la présidence du congrès. Cette élection montra d'ailleurs également quels groupes avaient le plus d'influence sur le congrès. Même s'il s'était développé un important mouvement ouvrier en Angleterre et en partie aussi aux Etats-Unis, ce furent les partis du Continent qui dominèrent, notamment le parti social-démocrate allemand. Il avait le fondement idéologique le plus clair et reposait sur l'organisation la plus solide. En Angleterre, où il n'y avait pas encore de partis ouvriers politiques, mais seulement un mouvement syndical, on se montrait quelque peu sceptique et réticent à l'idée de lier le mouvement à des principes idéologiques déterminés — et dans le mouvement ouvrier français il y avait d'assez grandes inégalités aussi au sein du cercle qui, vers l'extérieur, formait un front commun contre „les possibilistes”.

Abordant les questions internationales d'actualité, un des représentants de „la Société républicaine” en Alsace-Lorraine déclara dans un rapport que les ouvriers condamnaient l'idée d'une guerre de revanche lancée par „d'irresponsables démagogues bourgeois”. La véritable revanche devait consister dans le fait que les idées républicaines et socialistes fussent diffusées de la France vers l'étranger en apportant leur message proclamant que les hommes étaient frères et non pas ennemis.³⁰⁻³¹

Dans la résolution générale concernant la question militaire, on soulignait que le système d'armées permanentes était un instrument

³⁰⁻³¹ Protokoll des internationalen Arbeiterkongresses zu Paris, Nürnberg 1890, p. 101.

aux mains des régimes monarchiques, oligarchiques et capitalistes pour atteindre leurs propres objectifs aux dépens de la paix et du bien-être des masses. Ce système devait être remplacé par une milice à la manière suisse et dont la seule tâche serait d'assurer l'indépendance et les droits du peuple. En même temps, la résolution soulignait cependant que la guerre elle-même en tant que phénomène était fatalement un produit de la conjoncture économique du moment et ne disparaîtrait pas avant que l'émancipation du travail et le triomphe du socialisme ne fussent réalisés.³¹ Cette partie de la résolution allait d'ailleurs placer le mouvement ouvrier international devant un sérieux dilemme : d'un côté, on se rendait compte que les libertés civiques, dont bénéficiait aussi la classe ouvrière, devaient, dans beaucoup de pays, être défendues, si nécessaire, les armes à la main ; d'un autre côté, le mouvement était dirigé d'après des conceptions selon lesquelles la paix internationale serait irréalisable avant que le système capitaliste ne fût extirpé avec les racines. Certains en tiraient donc la conclusion que les socialistes devaient s'apprêter à lutter contre la guerre par tous les moyens, même dans les cas où leur propre pays était manifestement attaqué. Ce point de vue fut soutenu avec une énergie toute particulière par le prêtre hollandais Domela Nieuwenhuis (ancien prêtre et député) au congrès de Bruxelles en 1891. Il critiqua le projet de résolution sur la question militaire présenté par Liebknecht et Vaillant, et ce parce qu'il était formulé dans des termes par trop généraux : il suffisait seulement de remplacer les termes „socialiste” et „social-démocratie” par „chrétien” et „christianisme” pour que tous les partis — même le Pape et l'Armée du Salut — pussent le voter.³² On devrait au contraire combattre avec beaucoup plus de force le climat de chauvinisme qui, dans plusieurs pays et notamment en Allemagne, s'était étendu même jusqu'aux milieux sociaux-démocrates, et préparer à temps des contre-mesures efficaces contre la guerre, et tout d'abord la grève générale. On ne pouvait distinguer entre „guerres agressives” et „guerres défensives”, car l'habileté des diplomates à „camoufler et arranger” les concepts était bien trop grande. Liebknecht critiqua sévèrement Nieuwenhuis et rappela notam-

³¹ MILORAD M. DRACHKOVITCH, *Les socialismes français et allemand et le problème de la guerre 1870—1914*, Paris 1953, pp. 314—315.

ment la lutte que les sociaux-démocrates avaient menée contre le gouvernement pendant nombre d'années. Il repoussa l'idée de grève générale qu'il considérait comme absurde: „Der ganze Weltstreich ist nichts als eine jämmerliche Phrase. Wollten wir den Weltstreich proklamieren, würde die Bourgeoisie uns auslachen! Und eine Revolution im voraus verkünden! So weit man davon reden könne, Revolution zu machen, gehöre das zu den Dingen, die man thue, von denen man aber nicht redet, die man am allerwenigsten vorauskünde ”.³³

La proposition de Liebknecht-Vaillant précisait la résolution de 1889 selon laquelle la paix ne pouvait être garantie avant que la domination du capitalisme n'eût été brisée et déclarait qu'en conséquence tous ceux qui voulaient faire disparaître la guerre devaient adhérer au parti socialiste international. La proposition fut adoptée contre les voix de trois délégations comprenant, outre la hollandaise, la majorité au sein des délégations anglaise et française. La question fut examinée de nouveau au congrès de Zürich en 1893. Nieuwenhuis avait élargi sa proposition qui, maintenant, comprenait aussi la grève militaire. Cette fois-ci, son principal adversaire fut le délégué russe Georgi Plekhanov. Celui-ci souligna qu'à l'époque présente, la classe ouvrière n'avait pas la possibilité d'organiser une grève générale, car elle n'en avait pas la force économique. Par ailleurs, il serait impossible de lancer une grève militaire dans des pays où régnait le militarisme le plus absolu. Dans la conjoncture du moment, „la grève militaire désarmerait en première ligne les peuples cultivés et livrerait l'Europe occidentale en proie aux cosaques russes ”.³⁴

De son côté, Nieuwenhuis ne pouvait pas sans plus accepter l'affirmation selon laquelle il y aurait un „péril russe”, affirmation lancée avec tant de force par les sociaux-démocrates. Le danger d'invasion n'émanait tout de même pas uniquement de la Russie du tzar. On pouvait aussi bien s'imaginer une invasion allemande en France; — comment les sociaux-démocrates envisageaient-ils une telle possibilité? Plekhanov répliqua que, dans ce cas, il y avait une différence essentielle: les forces démocratiques aussi bien en Allemagne qu'en France étaient assez puissantes pour interdire une telle éventualité.

³³ Verhandlungen und Beschlüsse, Berlin 1893, p. 27.

³⁴ Protokoll des internationalen Arbeiterkongresses zu Brüssel, p. 30.

Dans le projet de résolution dont Plekhanov était le principal auteur, mais qui fut appelé „ le projet allemand ”, les partis adhérant à l’Internationale étaient tenus de s’opposer à tous les crédits militaires et de protester en toute occasion contre des armées permanentes. Dans cette activité, le parti socialiste devait „ prêter son appui à toutes les *associations* qui avaient pour but *la paix universelle* ”.³⁵

Au congrès de Londres en 1896, cette attitude positive à l’égard du travail général en faveur de la paix fut soulignée encore davantage dans une résolution qui demandait la création d’un tribunal d’arbitrage dont les sentences auraient force de loi. On y établissait en outre qu’au cas où un gouvernement refuserait de se soumettre à une sentence d’arbitrage, le peuple devait avoir le droit de décider de la paix ou de la guerre. Mais on soulignait simultanément qu’il ne servait pas à grand-chose de lancer la devise „ A bas les armes ” tant que régnerait le système capitaliste. Les conflits armés entre nations donnaient en effet à la classe capitaliste encore plus de chances d’opprimer la classe ouvrière de tous les pays. La réalisation de l’idée de paix durable ne pouvait donc avoir lieu que si la classe ouvrière s’assurait l’influence politique décisive tant sur le plan national qu’international. Dans le domaine militaire, on exigeait une fois de plus la suppression des armées permanentes et la formation d’une milice. La question souleva quelque discussion, car le désarmement absolu avait aussi des avocats, entre autres Richard Pankhurst de l’Independent Labour Party. George Lansbury, plus tard pacifiste célèbre, qui, alors, représentait la „ Social Democratic Federation ”, s’opposa nettement à cette conception, déclarant notamment: „ I do not see why any nation should lay down its arms. This would simply mean the placing of them at the mercy of the capitalists of other nations. Would the German Emperor be disposed to abide by any decision of an Arbitration Court if it went against him, and knew that his opponents had no means of enforcing the decision of the Court? ”³⁶ On n’était pas d’accord non plus sur la question de recommander un plébiscite en vue de décider de la paix ou de la guerre. A ce sujet, un des délégués britanniques fit observer que tant que l’influence des socialistes

³⁵ Drachkovitch, op. cit., p. 317.

³⁶ Report of the Proceedings, International Socialist Workers and Trade Union Congress 1896, p. 43.

était aussi faible dans la société, il serait facile à un gouvernement d'exciter le peuple et de créer une atmosphère de „ jingoïsme ". Il était par exemple hors de doute que si l'affaire relative à „ la dépêche à Krüger " envoyée par Guillaume II avait été soumise au peuple anglais, la majorité aurait voté pour la guerre.³⁷

Au congrès de Paris en 1900, l'évolution en Afrique du Sud fut caractérisée d'une façon qui dévoilait un scepticisme et une amertume manifestes à l'égard du mouvement de paix bourgeois. La guerre du Transvaal, déclarait la résolution, avait montré le caractère illusoire et trompeur de congrès de paix comme celui de La Haye, dans les conditions sociales existantes. D'autres événements dans le monde — l'exploitation de la Chine, provoquant la révolte des Boxers, la rivalité entre la Russie et le Japon — contribuèrent aussi à ce que la politique coloniale, dans les discussions socialistes, fût rattachée plus qu'auparavant au problème de la guerre. Faits caractérisant bien la situation: les commissions chargées d'étudier le militarisme et la politique coloniale avaient maintenant des réunions communes, et l'invitation faite aux députés socialistes de voter contre les crédits de guerre fut maintenant suppléée par une exhortation analogue concernant les expéditions coloniales. Rosa Luxemburg qui, cette fois-là, était le principal auteur de la résolution, procéda, au cours d'une intervention, à une minutieuse analyse de la situation du moment. Auparavant, la communauté d'intérêts des ouvriers des différents pays sur le plan matériel avait été tout à fait manifeste, alors que la communauté de vues politiques l'avait été moins. L'évolution dans le sens d'une „ politique universelle " avait modifié cet état de choses. La course aux armements et la rivalité croissante suscitée à propos des territoires coloniaux avaient créé un risque de guerre permanent, et, de toute façon, un état chronique de divergences internationales entre tous les grands Etats civilisés. Ceci constituait toutefois la base même d'une action socialiste commune. Contre toute la réaction impérialiste, le prolétariat se devait d'organiser un mouvement international de protestation.³⁸⁻³⁹

Se fondant sur cette analyse, Rosa Luxemburg établissait également un nouveau pronostic concernant l'évolution du capitalisme. Jusqu'ici

³⁷ Ibid., p. 44.

³⁸⁻³⁹ Internationales Sozialistenkongress zu Paris. Berlin 1900, p. 27.

on avait prétendu que le capitalisme s'effondrerait sous le poids de ses propres contradictions internes. Il avait cependant survécu à de nombreuses crises, et bien des choses semblaient indiquer qu'il pourrait encore avoir la vie dure. Mais il était menacé par un autre facteur, à savoir l'antagonisme mutuel accru des Etats capitalistes. La „ politique universelle ”, où s'exprimaient ces antagonismes, aboutirait infailliblement tôt ou tard à un conflit armé, et le capitalisme serait anéanti au cours d'une telle crise.⁴⁰ Comme on le voit, Rosa Luxemburg lançait ici des idées qui furent mises en système par Lénine et plus tard appelées „ léninisme ”, développement ultérieur du marxisme à l'époque de l'impérialisme.

Au congrès d'Amsterdam en 1904, la question militaire ne fut pas l'objet d'une discussion particulière. Mais le congrès prit l'allure d'une manifestation contre la guerre en cours entre la Russie et le Japon, ce qui, à la séance d'ouverture, se traduisit d'une façon dramatique par la poignée de main qu'échangèrent le délégué russe Plekhanov et le représentant japonais Katayama. Par ailleurs, on discuta le problème colonial, mais sans relation directe avec les grands événements politiques de l'heure. Dans le projet de résolution présenté par le Hollandais van Kol, il était toutefois souligné que la rivalité à propos des colonies aboutissait à un militarisme accru et à l'exploitation des producteurs: „ Le capitalisme mène vers l'impérialisme, et celui-ci pousse inévitablement au militarisme qui ruine les peuples et leur suce la moëlle des os. Et voilà pourquoi nous déclarons la guerre sans trêve à la politique coloniale capitaliste, qui rend plus fortes les classes dominantes, enrichit les capitalistes aux frais des travailleurs, qui augmente la possibilité d'exploiter les producteurs, favorise le militarisme et ne donne, en échange de minimes avantages, que des charges devenues insupportables à la classe ouvrière dont elle recule l'heure de la délivrance ”.⁴¹

⁴⁰ KARL KAUTSKY. *Sozialisten und Krieg*, Prag 1937, p. 316.

⁴¹ Congrès socialiste international d'Amsterdam. *Rapports et projets de Résolutions*, Bruxelles 1904, pp. 44—45. Au raisonnement de van Kol, Karl Kautsky a objecté que les régimes socialistes des Etats européens n'auraient guère à faire face à des problèmes coloniaux dans l'acception habituelle du terme. Car, dit-il, „wie die Demokratie in Europa wird auch die Selbständigkeit der Kolonien vielfach früher zu erreichen sein, als die vollständige Befreiung des Proletariats durch den Sozialismus ”. Karl Kautsky, *op. cit.*, p. 322.

ORGANISATIONS POLITIQUES

Mais le mouvement ouvrier international n'estimait pas suffisant de condamner l'exploitation capitaliste des colonies. Il lui fallait aussi poser la question : comment de futurs régimes socialistes traiteront-ils le problème colonial ? L'économie européenne dépendait par trop des produits des colonies pour qu'on pût supprimer le système sans phrase. La bonne manière de procéder devait être de contribuer à libérer les travailleurs indigènes dans le cadre du système colonial existant et de les aider à développer peu à peu leur autonomie.

L'élaboration de revendications en vue d'obtenir de meilleures conditions de vie et des salaires plus élevés pour les travailleurs des colonies était une question intéressant aussi le bien-être de la classe ouvrière dans les „ Etats civilisés ”. L'exploitation de la main-d'œuvre dans les colonies équivalait en effet à une menace constante contre le niveau de vie des ouvriers dans ces Etats, phénomène qui, de nos jours, a été appelé „ dumping social ”. Un soutien accordé aux peuples coloniaux représenterait d'ailleurs une puissante source d'inspiration pour toute l'idée socialiste de solidarité : „ Il y a donc communauté d'intérêts entre le prolétariat des deux mondes et ici aussi, la tendance du socialisme est une garantie de progrès universel. Car, en favorisant l'évolution économique par l'émancipation du prolétariat colonial, on créera le terrain indispensable à la civilisation et au collectivisme futur ”.⁴²

Le projet de résolution de van Kol fut adopté à l'unanimité, et, pour souligner l'importance de la question, on décida d'établir un service spécial pour questions coloniales auprès du Bureau socialiste international à Bruxelles. Au cours de l'examen du problème colonial on adopta une résolution de S. G. Hobson, représentant de la „ Fabian Society ” britannique, qui, en termes sévères, condamnait le gouvernement britannique aux Indes et exigeait l'indépendance complète du peuple indien. Le mouvement ouvrier indien était représenté par le président du Congrès National Indien.

Entre le congrès d'Amsterdam et le congrès suivant à Stuttgart en 1907, le monde avait assisté à la révolution russe et au conflit du Maroc. Ce dernier rendit plus que jamais actuel un nouvel examen du

⁴² Congrès socialiste international d'Amsterdam, p. 59.

problème militaire. Le conflit soulevait la question de ce que pouvait faire le mouvement ouvrier pour empêcher une grande guerre, et aussi celle de l'attitude à adopter si la guerre devenait, malgré tout, une réalité.

Quatre projets furent présentés au congrès. L'un d'eux, celui de Gustave Hervé, poursuivait la ligne de conduite tracée par Domela Nieuwenhuis, en invitant à la grève générale et militaire quelles que fussent les circonstances entourant l'ouverture des hostilités, et en soulignant que les travailleurs n'ont pas de patrie. Un autre projet, dû à Jules Guesde, mettait en garde contre le recours à des méthodes de lutte particulières pour combattre le militarisme. Cela n'était propre qu'à détourner l'attention de l'essentiel : la conquête du pouvoir social par les socialistes, et à entraver l'activité déployée pour atteindre ce but. Dans la conjoncture existante, il serait plus utile d'œuvrer en faveur d'une réduction du service militaire et du refus de crédits au système militaire existant qui devrait le plus tôt possible être transformé en milice. Dans la proposition de Vaillant et de Jaurès, cette idée fut précisée, car on y exigeait le désarmement de la classe capitaliste et l'armement de la classe ouvrière. Dans le domaine des relations internationales, cette résolution maintenait la distinction entre les guerres agressives et défensives. L'agression d'un Etat par un autre représentait une menace contre la classe ouvrière dans tous les pays. L'Etat attaqué devait alors pouvoir compter sur un appui international. Par ailleurs, le parti socialiste international devait chercher à empêcher la guerre par tous les moyens — depuis l'action parlementaire jusqu'à la grève générale et la révolte.

Dans la quatrième proposition présentée par August Bebel ne figurait aucune alternative aussi déterminée. Elle était formulée d'une façon générale : „ Quand une guerre menace d'éclater, les travailleurs et leurs représentants parlementaires des pays concernés sont obligés de faire tout leur possible pour éviter que la guerre n'éclate en recourant aux moyens qui leur semblent les plus efficaces, et dans les cas où elle éclaterait quand même de faire en sorte qu'elle prenne fin rapidement. ”⁴³

⁴³ VII^e Congrès socialiste international tenu à Stuttgart du 16 au 24 août 1907, p. 115.

La résolution de Bebel présentait d'ailleurs un intérêt particulier parce que, outre l'argument habituel selon lequel la guerre en tant que phénomène serait supprimée par l'avènement du socialisme, elle suggérait que le système de la guerre était menacé par le développement même de la technique: „ Les guerres sont donc l'essence du capitalisme; elles ne cesseront que lorsque l'ordre capitaliste sera supprimé ou lorsque la grandeur des sacrifices en hommes et en argent, exigés par le développement de la technique militaire, et la révolte provoquée par les armements auront poussé les peuples à renoncer à ce système ”.⁴⁴

C'était bien là une idée lancée par plusieurs pacifistes bourgeois. Au congrès régnait d'ailleurs une atmosphère de scepticisme dès qu'il était question du mouvement pacifiste bourgeois. Fait caractéristique, Friedrich Adler provoqua l'hilarité en décrivant d'une façon sarcastique Hervé comme une espèce de Bertha von Suttner socialiste, car tous deux pensaient pouvoir combattre la guerre comme un phénomène isolé, sans modifier les rapports de puissance dans la société. Par ailleurs, le représentant suédois Hjalmar Branting mettait ses collègues en garde pour qu'ils n'étendent pas ce scepticisme à l'œuvre „ bourgeoise ” en faveur de l'arbitrage. Il ne fallait pas simplement considérer cela comme de l'hypocrisie, mais plutôt comme une concession à la démocratie croissante et aux efforts de la classe ouvrière en faveur d'une paix durable.⁴⁵ Dans une résolution finale, on maintint cependant une attitude sceptique à l'égard des gouvernements bourgeois: „ Le Congrès est convaincu en outre que sous la pression du prolétariat, la pratique sérieuse de l'arbitrage international se substituera, pour tous les litiges, aux pitoyables tentatives des gouvernements bourgeois ”.⁴⁶

Au congrès de Stuttgart, le fait le plus remarquable fut l'amendement présenté par Rosa Luxemburg, Lénine et Martov. Il visait à donner à la résolution de Bebel une telle forme que l'aile modérée et l'aile radicale pussent toutes deux l'adopter. Dans une addition à la résolution, on établissait que si la guerre devait malgré tout éclater, il était du devoir des dirigeants de la classe ouvrière „ de s'entremettre pour la faire cesser promptement et d'utiliser de toutes leurs forces la crise économique et

⁴⁴ Ibid., p. 114.

⁴⁵ HJALMAR BRANTING, *Tal och skrifter*, Stockholm 1927—1930, IX, p. 244.

⁴⁶ VII^e congrès socialiste . . . p. 181.

politique créée par la guerre pour agiter les couches populaires les plus profondes et précipiter la chute de la domination capitaliste ”.⁴⁷ La résolution fut ensuite adoptée à l’unanimité.

Au congrès suivant à Copenhague en 1910, les décisions de Stuttgart furent confirmées, mais autrement la résolution fut plus modérée dans sa forme. Elle recommandait l’arbitrage obligatoire, le désarmement — surtout naval — et la suppression de la diplomatie secrète; le tout était exprimé dans des tournures de caractère général sans pointes particulières à l’adresse du mouvement de paix „ bourgeois ”. Au congrès, on lança d’ailleurs de nouveau des propositions invitant à des mesures sévères en cas de déclaration de guerre, notamment à la grève générale. Cette dernière proposition fut, cette fois-ci, présentée par Vaillant et Keir Hardie. Elle se heurta, comme en des occasions antérieures, à une vive opposition. Karl Renner souligna notamment que les socialistes autrichiens, lors de l’annexion de la Bosnie-Herzégovine en 1908, s’étaient rendu compte combien était incertain le recours à la grève en cas de guerre: „ Nous avons appris à connaître la psychologie du peuple entier dans la situation d’avant la guerre, et nous n’avons pas puisé dans cette expérience le courage de préconiser la grève générale comme un moyen obligatoire ”.⁴⁸

Keir Hardie se fit d’ailleurs remarquer au congrès parce qu’il recommandait le désarmement total et, si nécessaire, unilatéral. A l’instar des pacifistes extrêmes, il soutenait qu’aucun Etat n’oserait attaquer une nation qui aurait été parmi les premières à procéder à un désarmement total. Un tel Etat inciterait le monde entier à l’esprit de justice et à aspirer à la liberté.⁴⁹

⁴⁷ Ibid., p. 182.

⁴⁸ Drachkovitch, op. cit., p. 335.

Dans la discussion sur le rôle de la grève générale, Karl Kautsky soutient en outre que, pour réussir, elle demande une adhésion bien *plus grande* que celle obtenue par les socialistes lors d’élections politiques. De plus, la révolution russe de 1905 avait montré d’une façon convaincante que des mouvements de grève étendus peuvent être organisés de préférence après une guerre très longue (et malheureuse). En 1904, lorsqu’éclata la guerre contre le Japon, le nombre des grévistes en Russie était en fait inférieur à celui des années précédentes. Par ailleurs, les autorités disposaient de moyens d’une grande supériorité lorsqu’eut lieu la grande épreuve de force en 1905. Kautsky, op. cit., p. 321.

⁴⁹ Ibid. p. 348.

En 1912 fut convoqué à Bâle un congrès extraordinaire à l'occasion de la guerre des Balkans. Dans la résolution adoptée par ce congrès, les socialistes des Balkans étaient invités à combattre les vieilles rancunes qui y nuisaient aux relations entre les différents Etats. Le droit de ces Etats — et de l'Albanie aussi — à l'indépendance fut souligné, en même temps qu'on leur déconseillait d'accepter l'aide de la Russie. En outre, les travailleurs de France, d'Allemagne et d'Angleterre furent exhortés à continuer leur combat pour la paix et à tout faire pour empêcher que l'antagonisme serbo-autrichien ne déclençât une grande guerre. On se préoccupait surtout d'amener une détente dans les relations entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, et on demandait à ce propos „la conclusion d'un accord sur la limitation des armements navals et sur l'abolition du droit de prise maritime ”.⁵⁰

La réunion de Bâle n'était pas tant un congrès qu'une manifestation. On se rend nettement compte du prestige moral de la Deuxième Internationale même en dehors des milieux du mouvement ouvrier en constatant que le conseil de paroisse de Bâle permit que les délibérations de la première journée eussent lieu dans la cathédrale. Et, certes, les tempéraments ne se laissèrent pas apaiser par le caractère sacré du cadre. Les orateurs furent constamment interrompus par des bravos et des „salves d'applaudissements ” et exposèrent souvent leurs points de vue en termes assez menaçants. Ils firent notamment observer que la guerre n'impliquait pas seulement de grands malheurs pour les peuples, mais aussi un danger pour les conditions sociales existantes. Dans un discours, le représentant suisse Blocher l'exprima comme suit: „Die europäische Sozialdemokratie verabscheut den Krieg, der am Horizonte Europas droht, aber sie fürchtet ihn nicht. Gibt es eine Macht in Europa, die von einem Weltkrieg nichts zu befürchten, wohl aber viel zu gewinnen hat, dann ist es sie. Ein europäischer Krieg würde aller Wahrscheinlichkeit nach gewaltige Bewegungen und Erschütterungen auslösen, die den Zusammenbruch des wirtschaftlichen Systems, unter dem die Arbeiterklasse heute leidet, beschleunigen müssten. Aber wir wünschen nicht, dass die Entwicklung diesen Weg des Greuels und des Entsetzens einschlage. — Wir wissen dass die Kräfte, die in unserer Wirtschafts-

⁵⁰ Drachkovitch, op. cit., p. 341.

ordnung treibend tätig sind, uns auch ohne die Katastrophe eines europäischen Krieges zum Siegen führen werden ”.⁵¹

Pour terminer, nous allons étudier de plus près les idées internationalistes chez de grands socialistes français et allemands. La personnalité dominante du mouvement ouvrier français, c'était JEAN JAURÈS (1859—1914). En lui s'alliaient le pacifisme socialiste et le patriotisme républicain, la volonté de lutte révolutionnaire et la foi dans la possibilité de réformes progressives. Dans un grand discours à la Chambre des Députés en 1895, il repoussa l'affirmation selon laquelle les socialistes n'avaient pas de patrie. Bien au contraire, leur patriotisme était plus profond que celui de leurs adversaires, car il se fondait sur une conception universelle: „ Nous n'oublions pas la blessure profonde reçue par la patrie, parce qu'elle est en même temps une blessure profonde reçue par le droit universel des peuples ”.⁵² Mais bien que les socialistes français ressentissent l'injustice, ils n'étaient pas remplis de haine, parce qu'ils reconnaissaient que *leur* pays aussi avait commis beaucoup d'injustices au cours des âges. Aucun des peuples opprimés de l'Europe, qu'il s'agît de l'Irlande, de la Pologne ou de l'Alsace-Lorraine, ne pouvait être libéré par la guerre. Tout comme la classe ouvrière qui ne recourt plus à la révolte armée, mais à l'organisation, l'activité politique et la propagande, les peuples opprimés pourraient utiliser les courants démocratiques de l'époque, dont le mouvement ouvrier représentait une part si essentielle. Ces courants pourront à long terme créer une paix durable entre les peuples. Mais jusqu'à l'établissement d'un tel état, les socialistes devaient être prêts à participer à la défense de leur pays contre l'agression. Il leur fallait cependant en même temps exiger une organisation plus démocratique de l'armée, un plus grand contact entre les corps d'officiers et le peuple. A ceux qui objectaient que, dans ce cas, l'armée serait contaminée par la politique, Jaurès répondait que l'état-major faisait *toujours* de la politique en secret, à peu près comme le clergé qui, sous couvert „ d'intérêts purement religieux ” exerçait souvent une influence politique fatale. Parlant des puissantes coterie militaires,

⁵¹ Ausserordentlicher Internationaler Sozialisten-Kongress zu Basel 24. und 25. November 1912, pp. 11—12.

⁵² Discours prononcé au cours des débats sur le budget de l'armée le 7 avril et publié sous le titre de „ Patriotisme et internationalisme ”, p. 15.

ORGANISATIONS POLITIQUES

il s'écriait : „ Elles ne font pas de la politique, ces coteries ! Je dis qu'elles font toutes les politiques, excepté la politique républicaine ”.⁵³

En ce qui concernait la politique étrangère française, l'attitude de Jaurès était quelque peu changeante. C'est ainsi qu'il salua avec satisfaction l'alliance avec la Russie, mais fit, plus tard, volte-face pour affirmer que la Triple-Alliance constituait une garantie de paix en ce qu'elle empêchait une expansion russe dans les Balkans et la réalisation des desseins français de reconquérir l'Alsace-Lorraine par la force.⁵⁴ De même, il constata que la conclusion de l'entente franco-britannique en 1904 représentait une sécurité accrue, mais condamna nettement l'idée de la considérer comme une étape dans l'encerclement de l'Allemagne. En même temps, il mettait en garde contre les forces qui, en Allemagne, voulaient rompre l'entente pour en faire sortir la France : „ Quand donc nous défendons l'entente franco-anglaise, et contre ceux qui veulent en dénaturer le sens en lui donnant une interprétation agressive, et contre ceux qui voudraient la briser pour entraîner la France dans l'orbite d'une autre politique, nous défendons un fragment de l'œuvre internationale de la classe ouvrière ”.⁵⁵

Jaurès était cependant un violent adversaire de la politique de Delcassé et soutenait que la France, en envahissant le Maroc, avait montré le chemin à l'Italie qui s'attaqua à la Tripolitaine en 1911.⁵⁶

Pour remplacer les règlements par voie de guerre, Jaurès recommandait l'arbitrage et estimait pouvoir constater, dans le camp socialiste, une évolution du scepticisme vers une orientation positive dans ce domaine.⁵⁷ Elle était due à ce que l'influence des idées socialistes sur les relations internationales croissait dans la mesure même que le faisait leur pouvoir en politique intérieure. Au commencement, les socialistes ne croyaient guère pouvoir obtenir quelque chose d'essentiel tant qu'ils seraient en minorité. Mais les réformes politiques, notamment les réformes

⁵³ Ibid., p. 29.

⁵⁴ E. MALCOLM CARROLL, *French Public Opinion and Foreign Affairs 1870—1914*, New York — London 1931, pp. 195—196.

⁵⁵ *La paix et le socialisme. Le discours du citoyen Jean Jaurès, Gand 1905*, p. 22.

⁵⁶ Drachkovitch, *op. cit.*, p. 108.

⁵⁷ „ *International Arbitration from a Socialistic Point of View* ”, dans *The North-American Review*, août 1908.

concernant le droit de vote, avaient ouvert des possibilités insoupçonnées. La même chose était en train de se passer sur le plan international. Sans doute sous le capitalisme régnait-il nécessairement un état d'anarchie, mais cela présentait en tout cas l'avantage que les différents groupes capitalistes ne réagissaient pas d'une façon uniforme en ce qui concernait le problème de la paix ou de la guerre, comme c'était le cas lorsqu'ils formaient un front commun contre la classe ouvrière. Un groupe de capitalistes serait certainement favorable à une guerre susceptible de lui procurer de nouveaux marchés et monopoles, tandis qu'un autre groupe en revanche, par suite de ses dispositions particulières sous forme d'actions, d'obligations etc. s'opposait à la guerre parce qu'elle créerait la panique dans les milieux financiers et affaiblirait le marché. (D'une façon générale, Jaurès s'intéressait beaucoup à l'argumentation de Norman Angell considérant l'interdépendance économique comme un facteur contribuant à empêcher la guerre). Plus il y a enchevêtrement international du capital, et plus s'accusent les antagonismes d'intérêts entre ces deux groupes. Cela donne aux socialistes, qui travaillent *de manière uniforme et en commun* pour la cause de la paix, de sérieuses chances d'exercer une influence sur l'évolution.

Examinant ce que devait être le fondement même d'une institution d'arbitrage, Jaurès énumère les conditions suivantes : Tout d'abord un tribunal d'arbitrage ne devait pas se prononcer dans des causes ayant trait à des révisions de frontières. Les revendications légitimes de groupes ethniques opprimés ne pouvaient être satisfaites que par une démocratisation accrue de la vie politique au sein de „l'Etat dominateur”. En outre, il importait de faire établir une régulation de la concurrence économique entre les nations. Lors d'une telle régulation, il fallait prendre en considération les conditions de vie des ouvriers avant de tenir compte des calculs de productivité. Cela équivaldrait à une garantie de paix, car de meilleures conditions de vie pour la classe ouvrière consolideraient le marché national, tandis que les marchés éloignés, qui avaient donné lieu à tant de conflits entre les intérêts capitalistes des différents pays, auraient moins d'importance. Dans les accords internationaux, il serait défendu d'acquérir des colonies. La „migration” entre les pays serait libre, mais des règles particulières empêcheraient le „dumping social”.

ORGANISATIONS POLITIQUES

Enfin, il convenait d'établir un système de contrôle pour les colonies existantes afin de prévenir les abus de pouvoir à l'égard de la population indigène. Jaurès estimait que les mesures prises par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour arriver à réformer les conditions de vie au Congo Belge prouvaient qu'on pouvait vraiment faire beaucoup dans ce sens.

Parmi les socialistes allemands, WILHELM LIEBKNECHT et AUGUST BEBEL avaient dénoncé la guerre de 1870—1871, comme nous l'avons vu, et avaient été punis de peines de prison. Plus tard aussi, ces deux socialistes continuèrent leur opposition contre les menées agressives du gouvernement impérial et les castes dominantes du militarisme. En revanche, ils étaient tous deux, par principe, partisans d'une défense nationale. Dans ce domaine, les relations avec la Russie jouèrent un rôle décisif. Liebknecht en particulier se révéla être extrêmement russophobe. Il alla si loin dans cette voie que, contrairement à Bebel et aux autres dirigeants sociaux-démocrates, il essaya, par des arguments spécieux, d'escamoter les massacres des Arméniens par les Turcs durant les années 1890, et qu'il rejeta en même temps l'idée d'une confédération balkanique. Il motiva cette dernière attitude en déclarant que chaque Etat indépendant dans les Balkans ne servait qu'à faciliter l'expansion de la Russie. De plus, il annonça qu'en cas d'agression contre l'Allemagne, les socialistes soutiendraient entièrement leur pays.

KARL KAUTSKY qui insistait beaucoup plus que Bebel sur la solidarité de classe internationale, adopta lui aussi à l'origine une attitude positive en ce qui concernait la défense nationale. Des événements ultérieurs en politique étrangère allaient cependant modifier cette attitude d'une façon essentielle. Cela apparut surtout d'une manière très nette lors de ses discussions orageuses avec Bebel au sujet de la question marocaine au congrès du parti en 1907. Kautsky soutenait cette fois-ci que les sociaux-démocrates ne devaient pas se soucier d'examiner si une guerre était offensive ou défensive, mais uniquement si „ un intérêt prolétarien ou démocratique était en danger ”. Dans ce cas-ci, le conflit avait pour objet de purs intérêts de force et une guerre éventuelle devait être combattue par tous les moyens, même si l'Allemagne était attaquée. Kautsky rejeta également l'idée d'une „ politique coloniale socialiste ” lancée notamment par EDOUARD BERNSTEIN. Ce dernier était connu

pour être le leader de la tendance „révisionniste”. Il faisait observer que les mouvements politiques et sociaux étaient de formations différentes, ce qui valait aussi pour le mouvement ouvrier, fait dont on devait tenir compte en traçant les directives de principe pour le mouvement international.

Bernstein envisageait avec scepticisme l'idée d'une milice, car, — „là où l'armement général du peuple serait nécessaire encore aujourd'hui, il ne sera pas accordé, et là où il est possible, il serait superflu”. En outre, il avançait pour la défense des armées permanentes un argument purement stratégique. Il était en effet nécessaire „d'être prêt à porter la guerre au plus vite en pays ennemi pour la faire là, puisque pour les pays modernes, la guerre sur leur propre territoire signifie déjà à moitié la défaite”.⁵⁸ Bernstein justifiait la manière positive dont il envisageait l'idée d'une politique coloniale socialiste en constatant que les colonies étaient, malgré tout, une réalité. Supprimer les empires coloniaux d'une façon tout à fait systématique équivaldrait à „rendre les Etats-Unis aux Indiens”.

Une autre tendance au sein de la social-démocratie allemande se montra encore plus positive à l'égard du système régnant. Ces „socialistes impérialistes” rejetaient l'idée d'une milice, car ils acceptaient l'armée allemande telle qu'elle était. Ils approuvaient en outre l'annexion de l'Alsace-Lorraine et la politique coloniale allemande officielle. Placés devant l'éventualité d'une guerre, ils n'adoptaient pas seulement une attitude positive à l'égard d'une guerre défensive, mais reconnaissaient aussi qu'une guerre offensive pouvait devenir nécessaire. Cette tendance ne formait qu'une assez faible minorité, mais son influence était bien plus grande que son nombre ne semblait l'indiquer.

A l'aile opposée, nous trouvons le groupe des plus farouches antimilitaristes sous la conduite de KARL LIEBKNECHT. Il soulignait toujours combien le mouvement ouvrier allemand avait de retard sur la France lorsqu'il s'agissait de renforcer l'attitude antimilitariste. (A ce propos, il condamnait d'ailleurs „l'antimilitarisme antipatriotique” d'Hervé et son projet de grève générale). Les dirigeants n'avaient en réalité rien fait pour mettre en application les décisions du congrès de l'Internatio-

⁵⁸ Drachkovitch, op. cit., pp. 253—254.

nale à Paris en 1900. La très grande majorité de la social-démocratie allemande se ralliait à une ligne politique qui se tenait à égale distance des deux extrêmes — l'aile impérialiste et l'aile antimilitariste. Durant toute cette période, ce fut AUGUST BEBEL qui décida de la voie à suivre. Sa campagne antimilitariste visait toujours des objectifs appartenant surtout au domaine de la politique intérieure; bien qu'il critiquât souvent la politique étrangère du gouvernement, notamment dans la question du Maroc, il était d'accord pour que l'Allemagne veillât à ses intérêts dans le monde. L'industrie allemande devait, comme celle d'autres pays, pouvoir bénéficier des ressources naturelles du Maroc. Aussi condamnait-il les tentatives faites par les gouvernements français pour éliminer les Allemands de cette région.

La Deuxième Internationale souffrait de grandes dissensions internes. L'opposition la plus nette se manifestait entre le mouvement ouvrier allemand et celui de la France. Le mouvement allemand était uniforme dans son organisation et dans son idéologie. Celle-ci était apparemment très influencée par le marxisme, mais n'avait en réalité guère de caractère obligatoire pour la politique du mouvement. Cela était notamment le cas pour les résolutions sur la question militaire adoptées par la Deuxième Internationale, en grande partie sur initiative allemande. En face de ce mouvement allemand aux assises solides se trouvait un mouvement français divisé en plusieurs groupes: l'un syndicaliste sous la conduite d'Hervé; l'autre marxiste sous la direction de Guesde et un troisième révolutionnaire et national, dirigé par Jaurès. Comme nous l'avons vu, ces groupes avaient des conceptions différentes en ce qui concernait aussi la question militaire, mais ils avaient en commun un scepticisme marqué quant aux aptitudes (et peut-être bien aussi à la volonté) des sociaux-démocrates allemands à mettre à exécution des mesures radicales. En 1907, EUGÈNE FOURNIÈRE, rédacteur de „La Revue Socialiste” se livra à une intéressante analyse de ce phénomène. Parmi les causes ayant permis aux Allemands de se placer en tête du mouvement ouvrier international, il citait la modernisation de l'industrie et la concentration des grandes entreprises. Mais une autre cause était certainement aussi que l'Allemagne était devenue la puissance dominante du Continent. Cela conférait immanquablement du prestige —

aussi chez les membres du mouvement de la classe ouvrière, bien qu'ils n'en fussent pas du tout conscients. Si donc l'influence *extérieure* des socialistes allemands était grande, leur influence intérieure était très petite, notamment parce que l'Allemagne n'avait pas de parlementarisme. Cela explique pourquoi les socialistes français, bien qu'inférieurs au point de vue nombre et organisation, exerçaient une *plus grande* influence sur le parlement que leurs collègues allemands. Ils pouvaient en effet conclure des alliances efficaces avec des groupes bourgeois de gauche pour faire triompher des articles anticléricaux et anticapitalistes de leur programme. En outre, ils exerçaient une influence plus forte en politique étrangère. Ainsi, lors du conflit marocain, l'attitude de Jaurès était bien plus hardie que celle des sociaux-démocrates allemands. Cette différence très essentielle d'intensité dans la lutte contre le chauvinisme et le militarisme pouvait peut-être avoir des conséquences fatales, car on risquait d'affaiblir une France démocratique en face d'une Allemagne féodale et, par là, de détruire les possibilités de développement des idéaux démocratiques dans l'Europe entière.⁵⁹

A ce sujet, l'auteur soulignait que les nationalités étaient un fait — quelques-unes libres, d'autres opprimées. Les principes économiques du socialisme ne pouvaient eux non plus supprimer immédiatement les frontières que supposaient ces nationalités.⁶⁰ Du côté „bourgeois”, on utilisa également cet argument pour prouver qu'une union des nations à partir d'une plate-forme socialiste n'était pas réalisable, car „dans chaque pays les socialistes pour assurer le succès de leurs idées, ne peuvent avoir évidemment les mêmes polémiques à instituer, la même ligne de conduite à adopter. Du moment que le parti socialiste devient un parti politique, il entre dans la mêlée politique, et alors en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, il n'a plus ni les mêmes adversaires, ni les mêmes partisans, de sorte que toute tentative commune est condamnée à avorter.”⁶¹

En 1913, l'économiste CHARLES GIDE poursuivit ce raisonnement. L'expérience montrait qu'à l'heure du péril, les peuples oubliaient leurs

⁵⁹ La Revue socialiste, 1907, tome 45, p. 131.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ CHARLES RICHET, Le passé de la guerre et l'avenir de la paix, Paris 1907, p. 403.

ORGANISATIONS POLITIQUES

querelles intérieures et s'unissaient dans la guerre. Cela se répéterait certainement. Et si le socialisme triomphait dans un pays, il se pourrait très bien que le régime prenne un caractère *missionnaire* et que, d'autre part, on soit témoin d'une intervention de puissances étrangères, tout comme celle qui avait eu lieu sous la Révolution française.⁶²

Il est difficile de trouver une prophétie plus exacte de ce qui allait se passer en Europe en 1914 et en 1918.

⁶² Almanach de la paix, Paris 1913, pp. 24—25.

CHAPITRE XII

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

§ 1. LA CONFÉRENCE DE LA HAYE EN 1899

Le 24 août 1898, le ministre russe des Affaires Étrangères Mouraviev fit remettre aux chefs des missions étrangères un manifeste impérial concernant la possibilité de réaliser une forme quelconque de désarmement. Il y était notamment déclaré: „Le Gouvernement Impérial croit que le moment actuel serait très favorable à la recherche, dans les voies d'une discussion internationale, des moyens les plus efficaces d'assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable, et de mettre avant tout un terme au développement progressif des armements actuels”.¹

Sans doute les armements et les alliances militaires avaient-ils pour but la sauvegarde de la paix, mais les effets destructeurs des armements

¹ Sur la conférence de paix de 1899, voir *Compte rendu*. Publié par le Ministère des Affaires Étrangères. 1—3, La Haye 1899.

La conférence de paix en 1907. *Actes et documents*. Publié par le Ministère des Affaires Étrangères. 1—3, La Haye 1907.

Parmi les nombreux ouvrages d'ensemble sur les deux conférences, citons : PHILIP ZORN, *Die beiden Haager Friedenskonferenzen von 1899 und 1907*. Berlin 1915.

FRED. W. HOLLS, *The Peace Conference at the Hague*, New York 1900.

HANS WEHBERG, *La contribution des conférences de la paix de la Haye au progrès du droit international*, *Recueil des cours* 1931, tome 37.

Instructions to the American Delegates to the Hague Peace Conferences and their official reports. Edited, with an introduction, by James Brown Scott, New York 1916.

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

étaient manifestes, notamment dans le domaine économique. On risquait, à longue échéance, de voir ces armements amener justement cet effondrement qu'ils étaient censés empêcher. Pour mettre fin à cette fatale évolution, le tzar russe proposait la réunion d'une conférence internationale chargée de discuter ce grave problème. Le manifeste fut une surprise totale aussi bien pour les diplomates que pour le public. On a naturellement, à cette époque et plus tard, recherché ce qui pouvait avoir incité le tzar à prendre cette initiative. Dans les milieux pacifistes, on y voyait volontiers le résultat de l'influence croissante du mouvement de paix organisé, notamment grâce à l'Union interparlementaire. On s'attachait au fait que le Consul général de Russie à Budapest, de Basily, avait assisté aux délibérations de l'Union qui s'y tenaient en 1896 et que, par l'intermédiaire de son attaché, Prikloński, il avait fait établir un rapport très favorable. Deux ans plus tard, ils furent l'un et l'autre mutés à Saint-Pétersbourg par la suite de certaines discussions techniques entamées au sein du gouvernement à propos de la défense; ils avaient alors, paraît-il, soutenu l'idée que la Russie devait prêcher d'exemple dans les tentatives de désarmement, ce qui eut donc pour résultat le manifeste du tzar.²

Peu à peu, grâce à la publication de documents diplomatiques, on a reçu d'autres explications où se révèlent des éléments de politique de puissance. Des négociations entre le ministre de la guerre Alexis Kouropatkine et le ministre des finances Sergeï Witte en mars 1898 seraient à l'origine du manifeste. Kouropatkine avait montré la nécessité de crédits accrus, si la Russie ne voulait pas se laisser distancer par la modernisation de l'artillerie que prévoyait le gouvernement autrichien. Pour éviter ces nouvelles dépenses très lourdes, le ministre des Affaires Etrangères Mouraviev aurait proposé un accord avec l'Autriche afin de freiner la course aux armements. Witte objectait en déclarant que cela équivaldrait à se découvrir de façon risquée, et proposa en revanche un désarmement de caractère international. Mouraviev aurait alors adopté avec enthousiasme l'idée de Witte.³

² PRIKLONSKI en a plus tard donné un récit détaillé dans un article „Vorgeschichte der ersten Friedenskonferenz", paru dans *Die Friedenswarte* 1929, pp. 129 ss.

³ JULES LEGRAS, S. V. Witte, Souvenirs personnels. „La vie des Peuples, 1923", pp. 129 ss.

En ce qui concerne Witte, les considérations d'ordre financier n'auraient, malgré tout, pas été l'essentiel, mais plutôt l'idée d'obtenir que la Russie ait „le dos couvert” en Europe pendant qu'elle poursuivrait son expansion en Asie orientale. Il roulait aussi des projets visant à une compréhension entre la Russie, l'Allemagne et la France afin d'affaiblir la situation de l'Angleterre.⁴

Il est sans aucun doute justifié d'expliquer les motifs du manifeste par des considérations réalistes d'ordre politique, mais, si l'on veut juger l'élaboration même du manifeste et ce qu'on pourrait appeler *l'atmosphère* qui l'entoure, il faut aussi se souvenir que, dans ces domaines, les tzars avaient créé une certaine tradition. On se rappelait nécessairement les projets de désarmement présentés en 1816 à l'Angleterre par Alexandre I^{er}, la déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868 — signée par 17 Etats et interdisant „l'emploi par leurs troupes de terre ou de mer de tout projectile d'un poids inférieur à 400 grammes qui serait ou explosible ou chargé de matières fulminantes ou inflammables”⁵ et enfin la conférence de Bruxelles en 1874 sur le droit international de la guerre, conférence due à une initiative russe.

Une importante contribution russe à l'étude de la nature même de la guerre avait paru quelque temps avant la publication du manifeste. C'était un immense ouvrage en 6 volumes dû au financier d'origine polonaise JEAN DE BLOCH (1836—1902) et intitulé: „La guerre future, dans ses rapports avec la technique, l'économie et la politique”. L'auteur y soutenait que les moyens de guerre modernes empêcheraient une puissance individuelle ou un groupe de forces de remporter une victoire décisive. Ce serait une longue guerre d'usure avec recours constant aux systèmes de tranchées, et la lutte militaire ne mettrait pas fin à la guerre, mais bien la famine, l'effondrement et la débâcle économique et sociale. Dans une guerre future, il n'y aurait ni vainqueurs, ni vaincus. En fait, la guerre s'était rendue elle-même impossible, c'était *elle* qui était devenue une utopie, et non pas l'idée d'une paix durable. Les chefs se devaient de tirer le plus tôt possible les conclusions de cet état de choses, arrêter les armements et introduire l'arbitrage obligatoire pour trancher les litiges.

⁴ Die grosse Politik der europäischen Kabinette, vol. 15, p. 184.

⁵ Völkerrechtsquellen in Auswahl, herausgegeben von dr. Max Fleischmann, Halle 1905, p. 88.

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

Il n'est guère probable que Nicolas II et ses conseillers aient eu le temps d'étudier sérieusement l'ouvrage de Bloch, mais il se peut très bien que ses idées fondamentales aient exercé une certaine influence.

Les milieux officiels des différents pays réservèrent un accueil assez froid au manifeste du tzar. Ils se demandaient en premier lieu quels étaient les motifs politiques et réalistes qui l'avaient dicté, et aussi, si la conférence projetée était peut-être de nature à nuire aux intérêts de leur propre pays. C'est ainsi que, du côté allemand, on soulignait qu'un éventuel accord de désarmement nuirait d'une façon unilatérale à l'Allemagne, car l'état-major allemand devait toujours envisager la possibilité d'une guerre sur deux fronts. L'Allemagne avait donc intérêt à ce que l'idée *ne* fût pas réalisée. Mais, d'un autre côté, on ne désirait guère froisser le tzar en lui créant des difficultés alors qu'il s'occupait d'organiser la conférence. La meilleure solution de l'affaire, ce serait qu'une autre puissance — la Grande-Bretagne par ex. — renversât tout le jeu. Dans une dépêche, Bernhard von Bülow, alors ministre allemand des Affaires Etrangères, donne des instructions très claires sur ce sujet à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres: „Für Deutschland würde es von Wert sein, wenn dieser Friedens- und Entwaffnungsgedanke, der unter seiner idealen äusseren Form reale Kriegsgefahren birgt, an Englands Ablehnung scheitere, ohne dass wir in den Vordergrund träten.“⁶

Et, en effet, l'attitude du gouvernement britannique était sceptique, mais il ne s'opposait pas pour cela directement au projet. Il eut recours à la méthode bien connue „wait and see“; le 24 octobre seulement, il y eut une réponse officielle qui était, au fond, positive. Mais le gouvernement britannique doutait cependant fort qu'il fût possible d'effectuer un désarmement même après la conclusion d'accords satisfaisants. Lord Salisbury mentionna, à ce propos, ultérieurement, la guerre de libération de la Prusse contre Napoléon et y voyait une preuve de la facilité avec laquelle un gouvernement décidé pouvait organiser des cadres efficaces dans le secret le plus absolu. Aussi une forme quelconque d'organe de contrôle était-elle la condition absolue d'un désarmement.⁷

⁶ Die grosse Politik . . . vol. 15, pp. 146 ss.

⁷ Lettre du 10 février 1899 à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg. Les documents britanniques relatifs à la conférence de La Haye en 1899 se trouvent dans les archives du Foreign Office : F.O. 83 (1694—1704).

L'initiative du tzar constituait une surprise désagréable pour le gouvernement français. On était froissé parce que le manifeste avait été élaboré et publié sans que la France eût été consultée. (L'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg n'avait été convoqué par Mouraviev que quelques heures avant que le manifeste n'eût été porté à la connaissance des représentants diplomatiques des autres pays). Du côté russe, le chef de l'état-major, Sakharov, expliqua à l'attaché militaire français que Mouraviev n'avait pas eu le temps de donner une orientation préalable, car le tzar avait soudain donné l'ordre de publication.⁸ Cette déclaration ne pouvait cependant expliquer le fait que la France eût été tenue à l'écart au moment de l'élaboration du manifeste. Aussi l'explication donnée par Kouropatkine au même attaché militaire paraissait-elle plus convaincante, à savoir que le projet du tzar devait se présenter comme une initiative toute personnelle de sa part. S'il avait été le résultat d'une collaboration franco-russe, le projet aurait infailliblement eu un tout autre caractère aux yeux des autres Etats et aurait éveillé leurs soupçons.⁹

La véritable préoccupation des milieux gouvernementaux français était la même que celle des milieux correspondants en Allemagne, à savoir de ne pas avoir les mains libres dans la politique d'armements; on craignait en outre que le projet de congrès n'annonçât une diminution de l'appui apporté par les Russes aux revendications françaises concernant le rattachement de l'Alsace-Lorraine à la France. Dans un éditorial du journal *Le Temps*, ce dernier point fut particulièrement souligné: „— Les descendants des hommes de 1789, les fidèles héritiers de cette Révolution qui a retrouvé les titres du genre humain ne devront souscrire à l'application des principes invoqués par le comte Mouraviev et à la réalisation du rêve de l'abbé Saint-Pierre qu'après avoir sauvé, avec l'existence même de la France, la réparation du passé et le redressement de l'avenir”.¹⁰

Après une démarche à Saint-Pétersbourg, le gouvernement français fut cependant rassuré sur ces deux points. Mouraviev déclara que le projet du tzar ne comportait pas un désarmement „mais la recherche du moyen d'arrêter ou suspendre le formidable accroissement progressif des

⁸ Documents diplomatiques français, I^{ère} série, XIV, no. 422.

⁹ Ibid.

¹⁰ Le numéro du 29 août 1898.

armements actuels" et, en outre, que „l'Empereur ne veut pas qu'aucune politique soit posée dans la Conférence projetée. *Il ne le permettrait pas*, en raison des considérations spéciales qui touchent la France".¹¹ Ces déclarations rendirent superflu le plan d'action établi par Delcassé immédiatement après la publication du manifeste, à savoir qu'on devait s'efforcer „d'enlever toute portée politique au projet russe, en le détournant vers les discussions académiques, vers les problèmes de droit pur et de jurisprudence théorique".¹²

Les idées du manifeste furent accueillies avec bienveillance par les autres grandes puissances, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, et les Etats-Unis, qui se montrèrent cependant sceptiques quant à la possibilité de les réaliser.

En Russie, les milieux officiels soutenaient naturellement le projet du tzar et exprimaient leur déception devant l'attitude négative de la presse française, et surtout devant celle adoptée par *Le Temps*.¹³

Mais en même temps s'élevaient, du côté russe aussi, quelques doutes et craintes. Dans les milieux conservateurs, on avait peur que les socialistes ne considèrent le projet comme une invite indirecte à „protester contre les charges du service militaire".

Parmi les panslavistes, on craignait que la France ne se sentît tenue à l'écart, et que les socialistes français ne pussent éventuellement profiter de l'occasion pour promouvoir leurs idées antimilitaristes. Dans les milieux militaires, plusieurs reprochaient à Kouropatkine de n'avoir pas fait obstacle à tout le projet ; mais on se consolait par ailleurs à la pensée qu'il ne résulterait rien de concret de toute cette affaire.¹⁴

Chez les diplomates russes, la réaction d'Isvolski, alors ministre à Munich, présente un intérêt tout particulier. Il confia à son collègue

¹¹ Documents diplomatiques, tome XIV no. 317.

¹² MAURICE PALÉOLOGUE, *Journal de l'affaire Dreyfus*, Paris 1955, pp. 129—134.

¹³ Dans l'éditorial en date du 29 août, le journal avait notamment souligné avec ironie que dans les Etats à régime absolutiste, c'était devenu une tradition que de lancer de majestueux projets de réforme qui étaient en contradiction criante avec la pratique exercée par ces Etats. Aussi bien Frédéric le Grand que Catherine II utilisèrent cette méthode lors de l'annexion de la Silésie et du partage de la Pologne.

¹⁴ Documents diplomatiques français, tome XIV, no. 310.

français sa surprise de constater que Mouraviev n'avait pas amené le tzar à renoncer à un projet inspiré par „de juvéniles et généreuses illusions”, mais qui était à la fois utopique et nuisible, ceci notamment parce qu'il plaçait la France dans une situation difficile. A ce propos, Isvolski signale son profond désaccord avec la politique de Witte en Asie orientale, car elle écarte l'attention de ce qui devrait être un des points essentiels de la collaboration franco-russe, à savoir la Méditerranée.¹⁵

Les objections soulevées par le manifeste aussi bien en Russie qu'à l'étranger amenèrent le gouvernement du tzar à publier un nouveau manifeste le 11 janvier 1899. La conférence y était envisagée sur des bases plus larges, de sorte que son résultat ne dépendît pas entièrement de la question du désarmement. La modification avait été faite en collaboration avec l'éminent spécialiste de droit international Frédéric de Martens. Dans cette nouvelle édition, on avait fait place à la fois à l'arbitrage et aux „bons offices”, ainsi qu'à quelques points concernant le droit de la guerre. Contrairement à de Bloch, de Martens estimait en effet que la guerre était toujours possible, et qu'on devait donc s'attaquer à la tâche la plus proche, à savoir humaniser la guerre plutôt que de poursuivre des rêves de paix éternelle.

Dans sa nouvelle forme, le manifeste fut approuvé par toutes les puissances auxquelles il avait été adressé. La question était maintenant de savoir où se tiendrait la conférence. A l'origine, Mouraviev aurait été favorable à Saint-Pétersbourg, et cette idée reçut l'appui allemand. Plus tard, il en vint cependant à penser que la capitale d'un des petits Etats européens serait préférable, ce que von Bülow, de sa façon sarcastique, déclara être dû au fait que Mouraviev ne croyait pas au succès de la conférence, résultat qui nuirait éventuellement au prestige de la Russie.¹⁶

Dans les petits Etats eux-mêmes, le projet suscita des réactions quelque peu différentes. Alors que le gouvernement belge par exemple se

¹⁵ Rapport du 20 janvier 1899 émanant du chargé d'affaires français à Munich. Le rapport contient en outre ce jugement intéressant sur la personne d'Isvolski : „ Or les avis de M. Isvolski ont du poids. Cet agent, d'une valeur tout à fait éminente, est désigné par la généralité de ses collègues russes pour prendre un jour la direction des affaires étrangères de l'empire. Ses appréciations doivent en outre être le reflet d'un courant non sans importance qui règne dans les sphères officielles de St. Pétersbourg ”. Doc. dipl. XV, no. 30.

¹⁶ Rapport de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, F.O.

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

montrait favorable, le gouvernement danois était très préoccupé à la pensée que Copenhague pourrait devenir le lieu de réunion d'une conférence où se heurteraient vraisemblablement des forces très opposées, et que le Danemark assumerait apparemment la responsabilité d'un échec. Contre ce point de vue négatif, soutenu par un gouvernement fortement conservateur, se dressa un puissant mouvement populaire qui lança une campagne de signatures en faveur de traités d'arbitrage permanents et d'un désarmement efficace.¹⁷

Lorsque, finalement, les Pays-Bas furent invités à convoquer la conférence, le gouvernement néerlandais se vit confronté avec deux problèmes délicats, car ni le Saint-Siège, ni les Républiques des Boers n'avaient été invités à participer à la conférence. En ce qui concerne le premier point, il fallait prévoir une vive réaction de la part des représentants catholiques à l'assemblée nationale; quant à l'exclusion des Boers, elle susciterait un profond mécontentement de l'opinion. Voici ce qui dicta l'attitude du gouvernement: s'il tenait compte de ces réactions, il était exclu de réunir la conférence à La Haye, car l'Italie s'était énergiquement opposée à la participation du Saint-Siège, et l'Angleterre exigeait l'exclusion des Républiques des Boers, celles-ci ne pouvant être reconnues comme Etats entièrement souverains. Il fallait cependant aussi se rendre compte que si la conférence se tenait en un autre lieu, cela n'aiderait guère ni le Saint-Siège, ni les Républiques des Boers, car ils ne seraient toujours pas invités. Et d'ailleurs, si les Pays-Bas soutenaient d'avance leurs revendications, ils auraient eux-mêmes quelque peine à participer à la conférence, ce qui ne serait guère dans l'intérêt du pays. Se fondant sur ces considérations, le gouvernement néerlandais accepta la tâche. Dans les discussions diplomatiques préluant à l'ouverture de la conférence, la question relative à la situation du pape avait joué un rôle prépondérant. Pour les empires centraux, ce problème causait de très grandes difficultés, car l'Allemagne et surtout l'Autriche devaient au fond adopter une attitude bienveillante à cause de leurs sujets catholiques. Mais une telle attitude soumettrait leur amitié avec l'Italie à rude épreuve; aussi l'idée en fut-elle abandonnée très tôt. En ce qui concernait la Russie et la France, une attitude bienveillante à l'égard du

¹⁷ Rapport du 22 janvier 1899 émanant du ministre de France à Copenhague. Archives du Quai d'Orsay. Russie. Politique étrangère.

Vatican ne présentait pas les mêmes risques, et le cardinal Rampolla fit quelques tentatives pour influencer les gouvernements des deux pays. Pour ce qui était de la France, il ne s'agissait d'ailleurs pas tellement de lui demander d'essayer d'obtenir une invitation que de s'assurer son appui, au cas où la „question romaine” serait débattue à la conférence. Ce sondage était accompagné de renseignements précisant que le Vatican avait pris toutes mesures pour que le clergé catholique se tînt en retrait pendant le voyage de l'empereur Guillaume II en Terre Sainte, afin qu'il ne fût pas utilisé dans la propagande pour les intérêts de l'Allemagne.^{17b}

Ni la Russie, ni la France ne prirent cependant d'initiative pour satisfaire aux désirs du Vatican. Le gouvernement russe laissa au gouvernement néerlandais le soin de décider des invitations. (A Saint-Pétersbourg, le Vatican avait déjà été exclu pour causes techniques, car le manifeste en faveur de la conférence n'avait été adressé qu'aux Etats qui avaient une représentation diplomatique).

Le gouvernement français, lui, n'avait aucun intérêt à soulever à nouveau „la question romaine”, d'une part, parce qu'il s'opposait d'une façon générale à la discussion de questions politiques lors de la conférence, et d'autre part, parce qu'il ne tenait pas à se brouiller avec le gouvernement italien; une telle initiative ne manquerait d'ailleurs pas de susciter des réactions très diverses au sein de l'opinion française.¹⁸

Nous n'aurons pas ici l'occasion d'étudier la conférence dans son ensemble. Nous nous bornerons à rendre compte des principales questions discutées: le désarmement, le droit de la guerre et la question d'arbitrage.

En ce qui concernait le désarmement, les Russes présentaient la proposition suivante:

1) Etablissement d'une entente internationale pour un terme de cinq ans, stipulant la non-augmentation du chiffre actuel des effectifs de paix de troupes entretenues dans les métropoles.

2) Fixation, en cas de cette entente, s'il est possible, du chiffre des effectifs de paix des armées de toutes les Puissances, non compris les troupes coloniales.

^{17b} Doc. dipl., XIV, no 2, 326.

¹⁸ Ibid.

3) Maintien, pour le même terme de cinq ans, du montant du budget militaire actuellement en vigueur.¹⁹

Les Russes estimaient que par l'expression „troupes coloniales”, on devait aussi entendre leurs propres armées en Asie centrale et dans la région d'Amour.

L'idée d'une limitation des armements eut un chaleureux avocat en la personne d'Auguste Beernaert, Belgique, qui était pratiquement le seul civil à être membre de la commission traitant cette affaire (il en était d'ailleurs président). L'idée fut aussi puissamment soutenue par un général néerlandais dont la critique de la course aux armements était si sévère qu'à Bertha von Suttner elle rappelait August Bebel.

Mais ces deux représentants étaient délégués par de petits Etats. Chez les grandes puissances, le ton était beaucoup plus réservé. Ainsi, dans les instructions des délégués français, il leur était prescrit de ne prendre aucune initiative. Mais, si la majorité n'y était pas opposée, la délégation pouvait donner son appui à la limitation des armements sous réserve du maintien du statu quo actuel de tous les effectifs, pendant une durée de cinq années. En revanche, la délégation devait combattre toute proposition visant à fixer l'importance des forces armées en fonction du nombre d'habitants. Si une telle proposition était adoptée, la délégation devait insister pour que l'Empire colonial français fût compris dans les calculs.²⁰ Le gouvernement des Etats-Unis déclara, quant à lui, que „The first article, relating to the non-augmentation and future reduction of effective land and sea forces, is, at present, so inapplicable to the United States that it is deemed advisable for the delegates to leave the initiative upon this subject to the representatives of those powers to which it may properly belong”.²¹ L'Angleterre était opposée à l'idée d'une limitation des armements et surtout à une autre proposition aux termes de laquelle les budgets navals resteraient inchangés au cours d'une période de trois ans. Lors des discussions autour de cette question, le gouvernement britannique jugea cependant opportun de montrer quelque compréhension pour le point de vue russe. Les débats relatifs à cette question donnèrent d'ailleurs lieu à d'assez intéressantes con-

¹⁹ Hans Wehberg, *op. cit.*, p. 595.

²⁰ Doc. dipl. XV, no. 175.

²¹ Instructions to the American Delegates . . , p. 7.

sidérations dans le domaine de la politique de puissance. Ainsi, dans un mémoire du délégué naval britannique, il est dit que son collègue russe lui avait confié que le programme naval russe ne tenait pas compte de l'Angleterre, car la flotte russe ne pourrait pas seule se mesurer à celle de la Grande-Bretagne. En vérité, on songeait uniquement au Japon et à l'Allemagne. Aussi, même si la Russie pouvait être disposée à rencontrer l'Angleterre à mi-chemin, était-ce précisément ce fait qui empêcherait un arrangement.²² En outre, des conversations privées entre le délégué naval allemand et les autres délégués navals faisaient ressortir que la concentration d'unités de la flotte française à Toulon était plutôt considérée comme signe de préparatifs de guerre contre l'Angleterre que contre l'Allemagne.

Au cours du débat général sur la limitation des armements, ce fut le représentant allemand von Schwarzhoff qui s'opposa le plus nettement à l'idée même. Il réfuta d'abord l'argument selon lequel les armements détruisaient l'économie nationale. En Allemagne, on avait au contraire constaté que les armements n'avaient en aucune façon empêché l'accroissement des revenus et l'élévation du niveau de vie. Par ailleurs, les adversaires de l'armement se rendaient coupables d'une contradiction manifeste en affirmant, d'une part, que les gros armements mèneraient nécessairement à la guerre, alors qu'ils prétendaient, d'autre part, que l'épuisement de la richesse nationale rendrait la guerre impossible. La réalisation d'un contrôle international des armements se révélerait être une affaire très compliquée, car l'efficacité réelle de ces armements dépendait d'une série de facteurs rendant très différentes les conditions dans les divers pays. On ne pouvait choisir *une* partie de ce mécanisme compliqué et la soumettre à un contrôle international. Et — demanda-t-il — quelles conséquences pour les pays d'outre-mer entraînerait le fait qu'on exceptât à l'avance des limitations d'armements les forces que nombre d'États européens faisaient stationner dans les colonies?

La forme négative de l'intervention allemande donna l'impression que l'Allemagne se présentait comme le véritable adversaire de l'idée de désarmement, impression renforcée du fait qu'on avait nommé comme

²² Charles à Court, attaché militaire de Grande-Bretagne à La Haye, dans une note en date du 29 juillet 1899 F. O.

délégué von Stengel, dont nous avons déjà mentionné l'orientation nettement anti-pacifiste. L'attitude positive des autres grandes puissances était néanmoins plus apparente que réelle — et au fond plutôt dictée par des considérations d'ordre tactique. Ce n'étaient d'ailleurs pas seulement les grandes puissances qui étaient opposées à la proposition russe. Parmi les petites également, il y en avait aussi qui faisaient des réserves. C'était notamment le cas pour le représentant de la Suède et de la Norvège. Il objecta que la proposition ne distinguait pas entre les forces armées qui pouvaient être utilisées pour des buts à la fois offensifs et défensifs et celles qui n'avaient que des objectifs purement défensifs comme les forces suédoises et norvégiennes par exemple. A ce sujet, il fit remarquer que les armées suédoises et norvégiennes étaient pour le moment en train d'être réorganisées et que les Suédois ne voulaient pas, quant à eux, s'engager à conserver sans changement pendant 5 ans l'organisation existante et l'équipement périmé des troupes.²³

Dès la première phase des débats, il était devenu évident que la proposition relative à une limitation des armements n'avait aucune chance d'être adoptée. Alors, pour d'un côté sauver le prestige de la Russie et de l'autre éviter une trop grande déception à tous ceux qui avaient placé de grands espoirs dans le congrès, le délégué français Léon Bourgeois présenta le projet de résolution suivant : „La Conférence estime que la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité”. Par sa forme très générale et son contenu n'imposant aucun engagement, cette proposition était bien de nature à être adoptée à l'unanimité. Elle jetait d'une manière élégante un voile discret sur le résultat négatif des débats sur ce point essentiel.

Outre la question d'une limitation générale des armements, on étudia des propositions visant à interdire l'utilisation de certains moyens de guerre modernes. Cela aboutit à l'adoption de trois déclarations. La première d'entre elles interdisait „l'emploi des projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou délétères”. La seconde déclaration avait trait aux balles dites „dum-dum”. A ce sujet, on décida l'inter-

²³ La réorganisation mentionnée ici eut lieu à la suite de l'aggravation du conflit unionnel entre la Suède et la Norvège. La caractéristique sommaire des objectifs purement défensifs des deux armées n'était donc guère tout à fait exacte.

diction de „l'emploi de balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que les balles à l'enveloppe dure, dont l'enveloppe ne couvrirait pas entièrement le noyau ou serait pourvue d'incisions". La troisième déclaration interdisait „de lancer des projectiles ou explosifs du haut des ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux". Contrairement aux deux déclarations précédentes, cette dernière ne devait valoir que pour une période de 5 ans; elle fut d'ailleurs renouvelée plus tard.

Au cours des débats relatifs à ces déclarations, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'étaient nettement prononcés contre leur adoption. Cette attitude était dictée en partie par des objections de principe, en partie par des doutes de caractère concret et dus à des considérations d'ordre militaire. Les objections de principe sont très nettement formulées dans les directives destinées aux délégués américains: „It is doubtful if wars are to be diminished by rendering them less destructive, for it is the plain lesson of history that the periods of peace have been longer protracted as the cost and destructiveness of war has increased. The expediency of restraining the inventive genius of our people in the direction of devising means of defence is by no means clear, and, considering the temptations to which men and nations may be exposed in time of conflict, it is doubtful if an international agreement to this end would prove effective. The descent of a single powerful nation might render it altogether nugatory". (Instructions—pp. 7—8)

La délégation américaine ne pouvait pas non plus reconnaître que l'interdiction d'armes à gaz représentât un progrès dans la voie de l'humanisation. Les délégués britanniques soulignèrent avec beaucoup de force les objections concrètes d'ordre militaire soulevées par les projets. Cela était dû avant tout à ce que les Britanniques se réservaient le droit d'utiliser des balles „dum-dum" lors des combats dans les colonies. Le représentant britannique de la commission fit valoir à ce sujet quelques considérations où il essaya de voiler le cynisme des objections à l'aide d'étranges réflexions sur les devoirs que des peuplades sauvages étaient incapables de comprendre ou de remplir.²⁴

²⁴ Le délégué britannique Sir John Ardagh combattit avec force cette proposition et déclara notamment: „Your civilized soldier — I said — when he has had a bullet through him, recognizes the fact that he is wounded, and knows

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

La délégation britannique n'était pas non plus disposée à accepter sans réserves l'interdiction de lancer des bombes d'un ballon. (D'un point de vue britannique, on pouvait d'ailleurs envisager cette question de deux manières: d'une part, une telle „stratégie aérienne” pouvait compenser l'absence d'une grande armée permanente; d'autre part, l'ennemi pouvait y trouver une arme efficace pour réduire la suprématie de la marine britannique).²⁵

Ce fut seulement lorsque la délégation américaine eut proposé de limiter la validité de l'interdiction à une période de cinq ans que la Grande-Bretagne consentit à donner son accord, manifestement comme une concession aux Américains parce que ceux-ci avaient soutenu l'opposition britannique à une interdiction des balles „dum-dum”.²⁶ Dans le domaine général du droit international de la guerre, la conférence examina à nouveau les possibilités de faire appliquer également à la guerre navale la Convention de Genève de 1864. La question avait déjà été étudiée à une conférence de la Croix-Rouge en 1868, où fut adoptée une déclaration qui n'avait cependant pas été ratifiée.

Les principes généraux sur lesquels on tomba maintenant d'accord visaient à ce que la convention n'imposât que des engagements susceptibles d'être remplis en *toutes* circonstances. Pour jouir d'une garantie internationale, les navires-hôpitaux devaient ou bien n'avoir été construits par les différents Etats que dans *l'unique* but d'apporter aide et assistance aux blessés, malades et naufragés ou bien n'avoir été destinés

that the sooner he is attended to, the sooner he will recover. He mounts his cacolet or lies down on his stretcher and is taken off the field to his ambulance where he is dressed and bandaged by his doctor or his Red Cross Society, according to the prescribed rules of the game as laid down in the Geneva Convention. But your fanatical barbarian when he receives wounds of a like nature, which are insufficient to stop or disable him, continues to dash on, spear or sword in his hand : — and before you have had time or opportunity to represent to him that his conduct is in flagrant violation of the understanding relative to the proper course for a wounded man to follow — he may have cut off your head.” C'est pour cette raison que les Britanniques avaient fait des essais avec les balles „ dum-dum ” et n'entendaient pas y renoncer dans une „ savage war ”. Lettre du 15 juin 1899, F.O.

²⁵ Mémorandum non signé, F.O.

²⁶ Ibid.

qu'à cet usage. Les navires-hôpitaux de cette catégorie devaient être déclarés immédiatement après l'ouverture des hostilités et de toute façon *avant* leur mise en service. Les navires-hôpitaux équipés sur initiative privée pouvaient aussi bénéficier de la même approbation, à condition d'avoir été déclarés à l'avance et munis d'un certificat. On appliqua les mêmes règles aux bâtiments équipés dans les pays neutres. *De toute façon*, la condition préalable était que les navires-hôpitaux prendraient soin de *l'une et de l'autre* des parties belligérantes.

En ce qui concernait la guerre terrestre, on se proposait de procéder à une révision de la déclaration de Bruxelles de 1874 qui n'avait jamais été ratifiée. Au cours de l'examen de ce problème se posèrent surtout trois questions de principe. La première concernait le fait de savoir jusqu'à quel point les accords auraient un caractère obligatoire. Un des points de vue — mis surtout en valeur par les Britanniques — était que les prescriptions de la convention ne pouvaient obtenir force de loi que grâce à leur pratique par les différents Etats. Le second point de vue — qui fut exprimé le plus nettement par de Martens —, précisait que de toute façon les clauses de la convention devaient former le *fondement ferme* des instructions que les divers pays donneraient à leurs forces armées en temps de guerre. Le développement du droit international avait eu pour résultat que ce qu'on appelait un „engagement conventionnel” en était arrivé à avoir une „force obligatoire pour les états contractants”. Quant aux Etats n'ayant *pas* signé la convention, il allait de soi qu'ils ne pouvaient être liés par ses clauses, mais, en revanche, les Etats signataires, de leur côté, n'étaient pas liés par elles non plus. Le point de vue défendu par de Martens fut d'ailleurs accepté comme devant être celui sur lequel se fonderait la convention.

La deuxième question de principe avait trait aux conditions de la justice en période d'occupation. A ce sujet, Beernaert avait scrupule à accepter la légalisation du régime institué par le vainqueur. Aussi ne voulait-il accepter que les mesures prises en se fondant sur les conditions réellement existantes, sans aucune reconnaissance du droit du vainqueur, ce qui, selon lui, équivaldrait à „organiser la défaite”. A cela de Martens objectait qu'il ne s'agissait pas ici d'une approbation morale du „droit” du vainqueur, mais d'une tentative visant — dans la mesure du possible — à assurer la vie quotidienne de la population des terri-

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

toires occupés. On se proposait tout bonnement de „préservier les populations inoffensives, paisibles et désarmées contre les cruautés inutiles de la guerre et les maux d'une invasion, non imposés par les nécessités impérieuses de la guerre". Lors de la rédaction précise des articles, on tint largement compte des considérations de Beernaert, bien que la convention, dans son ensemble, fût fondée sur le point de vue fondamental exprimé par de Martens. A ce propos, Philip Zorn a souligné que ce point de vue fondamental reflète un raisonnement selon lequel „alle jene von Beernaert so genannten „Rechte" nichts sind als Einschränkungen der an sich schrankenlosen Gewalt des Siegers".²⁷

La troisième question de principe concernait la définition du terme de „belligérant".

Le représentant de la Belgique, celui de la Grande-Bretagne et celui de la Suisse se firent les avocats du droit illimité à la résistance spontanée contre un Etat envahisseur. Du côté russe et allemand, en revanche, on n'était pas favorable à l'idée de donner sommairement les mêmes droits aux corps de volontaires qu'aux forces militaires régulières. A ce propos, von Schwarzhoff souligna que les soldats aussi avaient droit à quelque humanité. Lorsqu'ils revenaient à leur camp après de durs combats ou de longues marches, ils devaient pouvoir être sûrs qu'une population civile pacifique ne se transformerait pas subitement en un sauvage ennemi.²⁸

²⁷ Die beiden Haager Friedenskonferenzen von 1899 und 1907, p. 26.

²⁸ Ibid., p. 29.

On tomba d'accord sur les règles suivantes dans ce domaine :

De la qualité de belligérants — Article I.

Les lois, les droits et les devoirs de la guerre ne s'appliquent pas seulement à l'armée, mais encore aux milices et aux corps de volontaires, réunissant les conditions suivantes :

1° D'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés.

2° d'avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance.

3° de porter les armes ouvertement, et

4° de se conformer dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre.

Dans les pays où les milices ou les corps de volontaires constituent l'armée ou en font partie, ils sont compris sous la dénomination „d'armée".

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE EN 1899

Contrairement au débat général sur le désarmement, les discussions relatives à la possibilité de créer des instances juridiques en vue de régler les litiges aboutirent à certains résultats positifs consignés dans „la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux”. Elle comprenait quatre titres qui traitaient: le premier „Du maintien de la paix générale”, le deuxième „Des bons offices et de la médiation”, le troisième „Des commissions internationales d’enquête”, et le quatrième „De l’arbitrage international”.

Le titre I contenait un seul article établissant que „les Puissances signataires conviennent d’employer tous leurs efforts pour assurer le règlement pacifique des différends internationaux”. En ce qui concernait les „bons offices” et la „médiation”, les „bons offices” consistaient en ce qu’„une tierce puissance s’efforce de préparer les voies à des négociations directes entre les Parties en litige, tandis que dans „la médiation” la tierce Puissance prend elle-même l’initiative des négociations et cherche à concilier les parties”.²⁹ Dans les deux cas, on pouvait s’en référer à une certaine tradition internationale, car le principe en avait été fixé dans la Déclaration de Paris de 1856.

Il y était dit que „les Puissances décident qu’elles auront recours aux bons offices, etc. . . .” Dans la convention de La Haye, cet article fut formulé de la façon suivante: „En cas de dissentiment grave ou de conflit, avant d’appeler aux armes, les Puissances signataires conviennent d’avoir recours, en tant que les circonstances le permettront, aux offices ou à la médiation d’une de plusieurs Puissances amies”. La clause concernant „les circonstances” et due à une initiative russe, suscita quelque mécontentement, surtout chez les petits Etats et ceux de grandeur moyenne. Elle fut d’abord repoussée, mais fut reprise après intervention allemande, et aussi parce que les Britanniques avaient changé d’avis. Dans les deux cas, ce furent des considérations d’ordre straté-

Article II.

La population d’un territoire non occupé qui, à l’approche de l’ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d’invasion sans avoir eu le temps de s’organiser conformément à l’Article I^{er}, sera considérée comme bellicérante si elle respecte les lois et coutumes de la guerre.

Conférence internationale de la Haye, I, p. 242.

²⁹ Hans Wehberg, *op. cit.*, pp. 571—572.

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

gique qui jouèrent un rôle très important. Du côté allemand, on déclarait que la situation géographique de l'Allemagne et la place qu'elle occupait dans le grand canevas politique européen lui faisaient une nécessité de disposer d'une force armée qui pût en un minimum de temps déployer un maximum de force. Une longue période de médiation permettrait à d'autres puissances d'éliminer la différence d'efficacité. Les militaires britanniques soutenaient le même point de vue pour ce qui était de leurs propres forces navales. L'amiral Fisher fit valoir à ce propos que si le conflit de Fachoda avait abouti à la guerre, les chances de victoire de la Grande-Bretagne auraient été diminuées de moitié par rapport à ce qui aurait été le cas si la guerre avait eu lieu tout de suite sans longues et laborieuses négociations diplomatiques.³⁰

En ce qui concernait la création de commissions internationales d'enquête, les divergences avaient surtout trait au fait de savoir si elles devaient être obligatoires, comme l'avait proposé de Martens, ou facultatives comme le préconisait notamment l'Autrichien Lammasch. Cette dernière alternative fut aussi appuyée par les représentants de plusieurs petits Etats, notamment les Etats Balkaniques qui craignaient que de telles commissions ne pussent être transformées en instruments servant aux intrigues diplomatiques. Aussi la décision de principe qui fut adoptée (article 9 de la convention) devait-elle contenir maintes réserves: „Dans les litiges d'ordre international n'engageant ni l'honneur ni les intérêts essentiels et provenant d'une divergence d'appréciation sur des points de fait, les Puissances signataires jugent utile que les Parties qui n'auraient pu se mettre d'accord par les voies diplomatiques instituent, en tant que les circonstances le permettront, une commission internationale d'enquête chargée de faciliter la solution de ces litiges en éclaircissant, par un examen impartial et consciencieux, les questions de fait". La dernière et la plus importante question examinée lors des délibérations relatives à la solution pacifique de litiges entre Etats, fut le projet de création d'un tribunal international d'arbitrage. Trois propositions avaient été présentées. Un projet russe consistait en ce que cinq puissances, après avoir conclu des traités mutuels d'arbitrage, nomment chacune un juge-arbitre choisi soit parmi les habitants du pays soit parmi les étrangers. La création d'un bureau permanent siégeant à La Haye devait assurer le

³⁰ Lettre du R. P. Maxwell, La Haye 30 Mai., F.O.

fondement objectif de l'activité du tribunal. Du côté britannique, on proposa que chacune des puissances signataires désignât un nombre déterminé de juges-arbitres. Les noms de ces derniers seraient inscrits sur une liste. Les parties en litige pourraient alors choisir librement un certain nombre de juges-arbitres pris sur cette liste. Tout comme le projet russe, la proposition britannique prévoyait aussi la création d'un bureau permanent pour le tribunal d'arbitrage, ainsi qu'un conseil d'administration et de contrôle. Enfin une proposition américaine voulait que la Cour suprême de chaque Etat nommât un membre du tribunal international. Celui-ci serait organisé dès que neuf puissances auraient adhéré à la convention. Pour chacune des causes soumises à l'arbitrage, on désignerait un tribunal spécial d'arbitrage, après accord préalable entre les parties en litige. En ce qui concernait le caractère de l'arbitrage, la lettre de Mouraviev en date du 30 décembre 1898 prévoyait qu'il serait facultatif. De Martens s'efforçait cependant de le rendre obligatoire et obtint, tout compte fait, quelque chose dans ce sens puisque la proposition russe acceptait le principe pour les causes relatives à des questions économiques et techniques. S'appuyant sur les clauses d'arbitrage des traités relatifs à l'Union Postale Universelle, à la convention de Berne sur les frets de chemins de fer, à l'Acte du Congo et à la convention anti-esclavagiste de Bruxelles, les partisans de l'arbitrage obligatoire estimaient qu'il ne devait pas être impossible de faire introduire, en tout cas dans une grande mesure, des clauses analogues dans un traité juridique international de caractère général. La proposition souleva toutefois tant d'objections que la réserve concernant „les intérêts vitaux et l'honneur de la nation” fut aussi maintenue pour la catégorie des affaires économiques.

Il y avait d'ailleurs des nuances très nettes dans les attitudes adoptées par les différents Etats vis-à-vis de l'idée d'arbitrage. La délégation française s'y montra le plus favorable. Elle proposa notamment d'accorder au bureau permanent du tribunal un certain droit d'initiative dans la solution de conflits.³¹

³¹ „ La délégation française estime même qu'il est possible d'attribuer à cette institution permanente un rôle plus efficace ; elle pense que ce bureau pourrait être investi d'un mandat international, nettement limité, lui donnant un pouvoir d'initiative, propre à faciliter dans bien des cas le recours des Puissances à l'arbitrage. ” Cit. chez Philip Zorn, op. cit., p. 54.

Cette attitude favorable a sans doute été dictée en partie par les égards à prendre envers la Russie et en partie par les grands efforts réalisés par Léon Bourgeois afin d'empêcher que la conférence ne déçoive par trop les espérances que plaçaient en elle les grandes masses. Les petits Etats et ceux de moyenne grandeur adoptèrent aussi en général une attitude extrêmement positive, et l'un des représentants de ce groupe, le Hollandais Tobias Asser, mena une dure lutte afin de faire admettre en tout cas le principe d'arbitrage obligatoire dans le domaine des affaires économiques. L'attitude de l'Autriche à l'égard de la question d'arbitrage pouvait être caractérisée comme étant empreinte d'une réserve bienveillante, tandis que l'Italie se rapprochait davantage de l'adhésion. Les deux pays tenaient cependant tous deux compte du grand scepticisme témoigné à ce sujet par leur alliée l'Allemagne. Un moment, il sembla bien que tout le projet allait échouer à cause de l'opposition allemande. L'empereur Guillaume II se montra ouvertement hostile à l'idée d'arbitrage, point de vue entièrement partagé par von Holstein. Un des autres hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse souligna qu'il y avait en réalité moins de risques à s'opposer à la création d'un tribunal d'arbitrage qu'à faire preuve de loyauté envers l'institution une fois qu'elle aurait été créée. Von Bülow estima toutefois que l'affaire ne valait pas un „veto” de la part de l'Allemagne. A cette occasion, il envoya à l'empereur une missive très diplomatiquement rédigée. Le résultat ne se fit guère attendre: la délégation allemande reçut pleins pouvoirs pour voter *pour* le projet de tribunal d'arbitrage. Le projet finalement adopté satisfaisait au fond aux exigences allemandes: l'arbitrage n'était pas rendu obligatoire, et le tribunal fut, dans ses grandes lignes, organisé d'après la proposition britannique, c'est-à-dire qu'il eut la forme d'une liste indiquant en tout temps les juges-arbitres disponibles.

Malgré ces limitations très nettes des fonctions et de la compétence du tribunal, la délégation américaine jugea quand même nécessaire de faire la réserve suivante:

„Rien de ce qui est contenu dans cette Convention ne peut être interprété de façon à obliger les Etats-Unis d'Amérique à se départir de leur politique traditionnelle, en vertu de laquelle ils s'abstiennent d'intervenir, de s'ingérer ou de s'immiscer dans les questions politiques ou dans la politique ou dans l'administration intérieures d'aucun Etat étranger.

Il est bien entendu également que rien dans la Convention ne pourra être interprété comme impliquant un abandon par les Etats-Unis d'Amérique de leur attitude traditionnelle à l'égard des questions purement américaines".³²

Dans les milieux pacifistes, le manifeste du tzar avait tout naturellement suscité beaucoup d'enthousiasme et d'optimisme, Nombreux furent ceux qui s'en servirent comme d'un tremplin pour se lancer dans une campagne d'information de grande envergure. Au premier rang de ceux-ci se trouvait William Stead. Au sein du mouvement pacifiste, il avait d'ailleurs adopté une attitude qui, par bien des côtés, était assez particulière. Contrairement à la plupart des pacifistes britanniques, il acceptait le principe d'intervention, s'il était utilisé au service de la civilisation supérieure (donc un point de vue analogue à celui de Bertha von Suttner). Se fondant sur cette conception, il préconisa, en 1876, une action internationale en faveur de l'indépendance de la Bulgarie; plus tard, il donna son appui à une action analogue pour mettre fin aux massacres commis par les Turcs. Tout comme ceux de ses compatriotes qui étaient pacifistes, il nourrissait des sentiments très bienveillants à l'égard de la Russie. A ce sujet, il soutenait que parmi les peuples slaves régnait d'une façon générale un sens plus prononcé de la fraternité que ce n'était le cas en Grande-Bretagne. Cela apparaissait clairement dans l'administration des „territoires sous-développés". Sans doute le régime russe pouvait-il être dur, mais il était dénué de cet orgueil racial qui caractérisait l'administration britannique aux Indes par exemple.³³ Aux yeux de Stead, le manifeste du tzar était justement une expression de cette idée slave de fraternité. Ses conceptions russophiles s'accordaient donc au fond bien avec ce qu'avaient soutenu Cobden et Henry Richard. Voici comment un commentaire ironique de 1899 caractérisait ceux qui avaient cette même orientation: „— they are always ready to trust the integrity and honour of Russian statesmen and to be suspicious of the motives of English ones".³⁴

³² Ibid., p. 58.

³³ WILLIAM STEAD, *United States of Europe*, London 1898, p. 165.

³⁴ HENRY H. HOWARTH „The Tsar's new Gospel of Peace", „The Nineteenth Century", février 1899.

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

Contrairement aux pacifistes „classiques”, Stead n’était cependant pas opposé au recours à la force, il n’était pas non plus ennemi d’une politique coloniale active, mais il soutenait la nécessité d’un „impérialisme de la responsabilité”, et c’était justement l’absence d’une telle responsabilité qu’il déplorait dans la politique britannique en Afrique du Sud, et qui faisait de lui, comme nous l’avons vu, un adversaire implacable de la guerre des Boers.

A l’occasion du manifeste du tzar, Stead lança ce qu’il appela une „Peace Crusade”, tout d’abord en Grande-Bretagne, mais également dans plusieurs autres pays. Durant trois mois, il organisa des réunions presque tous les jours, en même temps qu’il publiait la revue pacifiste „War against the war”. Pour couronner cette campagne, il avait projeté un pèlerinage devant le mener dans toutes les capitales européennes et lui permettre de remettre des adresses de paix aux gouvernements, mais il dut y renoncer à la suite de démarches diplomatiques. Stead attachait par ailleurs beaucoup d’importance au fait d’avoir été reçu en audience par le tzar avant et après „The Peace Crusade” et avait lui-même l’impression que ce dernier avait beaucoup apprécié ses renseignements et ses commentaires.³⁵

Certains auteurs estimaient que Stead n’avait pas étudié les problèmes suffisamment à fond. L’impérialisme sous *toutes* ses formes représentait nécessairement une menace contre la paix. Si favorable qu’on fût au programme du tzar, on n’en devait pas moins constater qu’il était empreint d’impérialisme. Il ne s’attaquait en réalité qu’aux symptômes et non à la maladie elle-même. Que les idées de paix parussent maintenant faire partie du domaine de la „politique réaliste” ne devait décevoir personne. Cela pouvait sans doute résulter en une certaine limitation des

³⁵ Dans un rapport en date du 14 janvier 1899, l’ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Petersbourg affirme que Nicolas II lui avait fait part d’une opinion bien différente sur M. Stead : „... He had received Mr. Stead at Livadia in compliance with a promise which he understood that His Father had given that gentleman ten years ago to give him another audience in similar circumstances, and he had conversed with Mr. Stead under the impression that he would exercise the same discretion that he had shewn on that occasion, but he had been mistaken and had been much embarrassed by the publicity which Mr. Stead had since given to this interview, and by the exaggerated use which he had made of it in his campaign on behalf of the Conference”. F.O.

armements de la part des grandes puissances, mais une véritable entente ne pouvait avoir lieu entre elles qu'aux dépens de l'indépendance des petits Etats.³⁶

Un point de vue assez original à propos de l'idée même de désarmement consistait à prétendre qu'un désarmement vraiment important ne ferait en réalité qu'augmenter le danger de guerre, car il enlèverait aux armements leur effet terrifiant.³⁷

§ 2. EVOLUTION DU DROIT INTERNATIONAL

Parmi les avocats des idées internationalistes au Congrès de La Haye, LÉON BOURGEOIS (1851—1925) occupait une place de premier rang. En outre, plus que chez la plupart des autres, son raisonnement était fondé sur une conception philosophique globale.

Il avait présenté ses points de vue en matière de philosophie sociale dans un livre paru en 1896 et intitulé „La Solidarité”. L'idée maîtresse y était que l'individu est indissolublement lié à la société, les deux parties sont unies par les liens de la solidarité de même que les différents organes dans la nature. Les aptitudes et les possibilités mêmes de l'individu lui imposent une dette, lui confèrent une „obligation morale”. Il a des droits certains et en même temps des devoirs tout aussi évidents envers la société. Dans ce domaine, il y a un „quasi-contrat social”, un rapport organique qui, au commencement, est tout à fait inconscient; cette notion se distingue donc nettement du „contrat social” de Rousseau. Politiquement, la doctrine de la solidarité présentée par Bourgeois était une manifestation du courant radical de l'époque qui cherchait une „troisième alternative”, une sorte de synthèse de l'individualisme classique et du socialisme intégral. Ce courant soutenait que le but, c'était la liberté de l'individu, mais que cette liberté était conditionnée par „la solidarité”. Cette doctrine, Bourgeois l'appliqua maintenant aux relations internationales : de même que la liberté de l'individu avait été l'objectif à atteindre, de même l'épanouissement national devait être le but à poursuivre; mais il fallait également se fonder sur le fait que chaque nation était solidaire des autres nations, et aussi que cette communauté

³⁶ Westminster Review, 1899, p. 130.

³⁷ The Contemporary Review, 1898, p. 630.

juridique internationale, en même temps qu'un lien, constituait une garantie de l'indépendance des différentes nations. „En établissant entre les personnes morales que sont les Etats civilisés — c'est-à-dire entre les patries — les rapports nécessaires du droit, en créant entre elles ce que 1789 a fait pour les individus, on les garantit, on les ennoblit, on les exalte. En définissant entre elles les droits égaux et les devoirs réciproques, on crée pour elles la plus haute des indépendances, celle qui ne connaît qu'une loi commune, celle de la conscience commune. Et l'on fonde sur la seule justice, la seule Paix qui soit assurée”.³⁸

Tout comme la solidarité sociale, la solidarité internationale avait aussi un aspect matériel et spirituel. La solidarité matérielle se concrétisait par des rapports de dépendance mutuelle de plus en plus importants sur le plan économique; „l'interdépendance”, la solidarité spirituelle se manifestaient par un plus grand „respect de la vie” aussi bien en ce qui concernait chaque individu que chaque nation.

Au congrès de La Haye, Bourgeois illustra d'une manière particulièrement claire cette doctrine de la solidarité internationale dans sa réponse au raisonnement que von Schwarzhoff avait fait valoir dans le débat sur le désarmement, à savoir que les armements ne représentaient pas une charge économique ou sociale pour le peuple allemand. A ce propos, Bourgeois déclara: „Au reste, nous n'avons peut-être pas ici le droit de considérer seulement comment notre pays en particulier supporte les charges de la paix armée. Notre contrôle est plus haut: c'est l'ensemble de la situation des nations que nous sommes appelés à examiner”.³⁹

Le réseau de conventions internationales qui s'était étendu sur le monde civilisé était un résultat essentiel de cette solidarité internationale. Et précisément parce que cette solidarité était, aux yeux de Bourgeois, une réalité vivante, on pouvait en toute tranquillité envisager l'objection souvent émise au sujet d'accords internationaux, à savoir qu'on manquait de la puissance politique et militaire nécessaire pour les faire respecter. On avait d'ailleurs déjà vu que même de grandes puissances militaires s'étaient soumises à des sentences d'arbitrage. Ceci aurait lieu encore plus fréquemment à l'avenir grâce à la pression même exercée

³⁸ Pour la Société des Nations, Paris 1910, p. 27.

³⁹ Ibid., p. 36.

par l'opinion. Cette pression se révélerait très efficace, parce qu'elle n'était pas simplement inspirée par un sens profond de ce qui était juste et raisonnable, mais également par des considérations d'utilité. On s'était rendu compte que des conflits entre deux Etats avaient tendance à s'élargir, de sorte qu'on pouvait risquer de voir son propre pays être entraîné dans un conflit armé.⁴⁰ Le développement de la solidarité internationale, tant sur le plan des institutions que sur celui de l'opinion, amènerait le remplacement de la „diplomatie de puissance” en cours par une „diplomatie du droit”, ce qui ferait une réalité du principe de l'égalité des Etats. Commentant la deuxième conférence de La Haye (1907), Bourgeois décrivait la situation de la façon suivante: „Il fallait qu'on comprît qu'il découlait tout entier de ce principe que les nations sont des personnes morales égales en droit, parce qu'elles sont souveraines, c'est-à-dire libres: égales en obligations, parce qu'étant libres elles sont responsables. Ici les stipulations ne pouvaient être, comme dans les traités politiques, consenties au profit de tel ou tel, et contre tel ou tel autre. Tous devaient stipuler pour tous. Toute obligation devait être mutuelle. Il ne devait y avoir, au regard des institutions nouvelles, ni grands ni petits états. Il ne devait également y avoir qu'une juridiction commune, devant laquelle tous, petits et grands, parussent en égaux”.⁴¹

Le conseiller le plus proche de Bourgeois en matière de droit international était LOUIS RENAULT (1843—1918) qui joua d'ailleurs un rôle indépendant à la conférence de La Haye grâce à ses vastes connaissances et à la sûreté de son jugement, notamment dans l'action menée pour que la Convention de Genève fût également appliquée à la guerre navale. Il avait à cette époque déployé une activité considérable dans le domaine du droit international, surtout dans celui du droit international privé. Aux réunions concernant ce dernier sujet, réunions qui eurent lieu à La Haye en 1893 et 1894, il s'était fait le défenseur d'une conception nettement évolutionniste: on ne devait pas essayer d'organiser le droit international privé sur la base de conventions à caractère essentiellement abstrait. On devrait au contraire étudier des cas concrets comme par exemple la législation sur le mariage et la compétence judiciaire.

⁴⁰ Ibid., p. 282.

⁴¹ Ibid., p. 276.

Un tel processus s'était déjà révélé fécond à propos de l'union pour la protection de la propriété littéraire et artistique.

Renault fit aussi valoir les mêmes points de vue objectifs et évolutionnistes dans le domaine du droit public international. Aussi ne fut-il pas parmi ceux qui furent déçus parce que la cour permanente d'arbitrage n'eut pas à examiner autant de cas qu'on l'avait espéré. Selon Renault, l'essentiel, c'était après tout que des litiges internationaux fussent soumis à des décisions juridiques. Il était souvent inutile de mettre tout l'appareil en branle, et même, dans certains cas, ce pouvait simplement être un avantage d'éviter la publicité qu'entraînait infailliblement une procédure devant la cour de La Haye. (Renault fut d'ailleurs lui-même souvent requis comme juge-arbitre. Sa réputation d'objectivité était telle que dans l'affaire dite de Savarkar entre l'Angleterre et la France en 1910, les deux parties le désignèrent comme juge). Renault estimait qu'une analyse objective des différentes questions litigieuses permettrait d'aboutir à une „juridiction de la vie internationale” qui, à son tour, créerait un climat favorable au développement de l'idée de paix. A ce sujet, il signalait les dangers d'une affirmation sommaire du principe de „démocratie internationale”. L'égalité de principe entre les Etats ne devait pas avoir pour conséquence que le vote du Luxembourg par exemple dans un cas ressortissant au droit maritime ait autant de poids que celui de la Grande-Bretagne. Cela n'empêche cependant pas les petits Etats de pouvoir jouer un rôle important: „ils représentent le plus souvent la justice, précisément parce qu'ils n'ont pas la force d'imposer l'injustice”, comme il le remarquait ironiquement dans sa conférence Nobel.⁴² Renault estimait en outre qu'il fallait, malgré tout, maintenir la règle de l'unanimité lors des conférences internationales. Il valait quand même mieux accepter les difficultés d'un tel système que de voir un Etat forcé d'accepter quelque chose contre sa volonté. L'opposition manifeste entre les efforts entrepris pour réaliser un ordre juridique international et la politique de puissance à peine voilée de nombreux Etats n'arriva pas non plus à ébranler la foi de Renault en une évolution dans le bon sens. Dans son „Introduction à l'étude du droit

⁴² L'œuvre de La Haye en 1899 et en 1907, p. 6. Publié dans Les Prix Nobel, Stockholm 1907.

EVOLUTION DU DROIT INTERNATIONAL

international" paru en 1879, il commenta la situation de la façon suivante: „On sait trop que les différends internationaux sont du domaine de la force plutôt que du droit, que les gros bataillons et les canons Krupp jouent un rôle plus important que les arguments, que le succès a consacré les violations les plus scandaleuses de ce qu'on appelle le droit des gens.

Cela est vrai, cela s'est vu, cela se verra encore malheureusement, mais cela ne prouve rien contre notre thèse; ce que l'on signale comme la situation de fait des nations a été longtemps celle des individus. La force brutale a eu longtemps une influence décisive dans les relations privées; de même aujourd'hui, avec le progrès de la civilisation et le perfectionnement des institutions, est-il certain que le droit triomphe toujours des obstacles que peuvent lui susciter la force, la ruse, la richesse etc. . . . ? Comme on l'a très justement remarqué, le droit ne doit, ne peut jamais étendre son empire assez loin pour exclure le fait contraire de l'injustice".⁴³

Contrairement à Bourgeois et Renault, le juriste de droit international FRÉDÉRIC DE MARTENS (1845—1909) se fondait sur la thèse de la nécessité de la guerre. Sans doute condamnait-il toute apologie de la guerre, mais il concevait d'autre part les efforts entrepris pour réaliser „la paix éternelle" comme un gaspillage de forces. Il fallait en revanche viser à humaniser la guerre qui, en elle-même, ne pouvait être caractérisée comme une violation du droit. Cela ne veut pas dire que la guerre, dans la plupart des cas, soit menée à cause d'un litige relatif à une question de droit. En règle générale, la guerre résulte d'un antagonisme d'intérêts. Dans son ouvrage fondamental, „La guerre et la paix", paru en 1901, de Martens déclarait à ce propos: „L'expérience du passé nous montre que les conflits entre les peuples sont dans l'ordre des choses. La guerre se présente ainsi comme un fait historique positif, qu'on ne saurait nier. Ce fait prouve que les causes de la guerre sont profondes et qu'elles tiennent, d'une part, à la nature de l'homme et de l'autre au monde extérieur. De même que la vie sociale se compose de la somme des aspirations, des désirs, des sentiments et des intérêts que poursuivent les individus, de même les relations internationales constituent un

⁴³ La Pradelle, op. cit., p. 252.

ensemble de buts politiques que poursuivent les nations avec un certain système et dont elles se rendent parfaitement compte. Si, dans ces conditions, le choc des intérêts et des aspirations opposés est inévitable, les conflits entre les nations ne pourront cesser que lorsque les Etats consentiront à renoncer à leur indépendance et à la poursuite de leurs intérêts politiques. Cela est évidemment admissible. Chaque nation présente par elle-même une personnalité dotée par la nature de capacités et de vices, et qui se manifeste par des aspirations très précises de culture et par un organisme politique qui lui est propre. Les particularités d'un peuple, ses chances de progrès, le rôle qu'il est appelé à jouer, sont loin de dépendre uniquement de la situation géographique du pays qu'il occupe, et de son climat. Ce sont là, dans l'évolution de ses destinées, des *conditions* et non des causes déterminantes". (pp 27—28).

Malgré que de Martens fût plusieurs fois appelé au rôle de juge-arbitre, il ne pouvait, pour sa part, reconnaître l'arbitrage comme constituant une alternative à la guerre en ce qui concerne la solution des conflits internationaux. A ce sujet, il se bornait à suggérer que cet état de fait pourrait peut-être se modifier sous l'impulsion du développement de la culture: „S'il est juste d'affirmer que là où il n'y a pas la conscience du devoir, il n'y a pas celle du droit, la mission de la vie et de la science devra nécessairement consister à arriver à cette conscience des droits et des devoirs mutuels". (p. 35).

Pour ce qui était d'humaniser la guerre, les circonstances mêmes formant le cadre, la „toile de fond" de la guerre, étaient susceptibles de favoriser un tel développement. A ce sujet, de Martens était amené à formuler quelques considérations qui montraient à quel point il était influencé par l'impérialisme dans sa version russe. Faisant manifestement allusion à l'armée russe pendant la guerre contre la Turquie en 1877—1878, il déclara ainsi: „L'armée d'un peuple qui a immolé sa vie sur l'autel de la guerre pour affranchir ses frères d'un joug odieux ne saurait jamais oublier sa haute mission humanitaire Dans l'armée d'un tel peuple, le sentiment inné de compassion pour les victimes du combat sera toujours soutenu par celui du respect des usages et du droit de la guerre" (op. cité., p. 38).

Les efforts énergiques fournis par de Martens pour arriver à une codification des lois de la guerre se heurtèrent à une certaine résistance, non

seulement de la part de quelques États, mais aussi de la part de divers juristes de droit international, surtout britanniques, qui estimaient qu'une telle codification ne ferait qu'avantager uniquement les grandes puissances. Certains désignaient tout simplement le projet de de Martens comme un „code d'invasion”.

A la première conférence de La Haye, Beernaert, comme nous l'avons vu, exprima cet avis d'une façon très claire. Parmi ceux qui s'efforcèrent de réaliser l'idée d'arbitrage aussi bien à la conférence de La Haye que durant les années qui suivirent immédiatement cette conférence, PAUL D'ESTOURNELLES DE CONSTANT (1852—1924) se fit remarquer par une activité extrêmement importante. Le point de départ de cette activité montre bien quelle influence les idées relatives à la garantie d'une paix durable avaient exercée sur lui. Diplomate de formation, il quitta le service en 1895, parce que cinq ans de fonctions comme conseiller d'ambassade à Londres l'avaient convaincu que les méthodes traditionnelles des diplomates de carrière n'étaient pas efficaces pour créer un climat d'entente harmonieuse et de coexistence pacifique entre les peuples de l'Europe. Il se décida donc à travailler pour ses idéaux en participant activement à la politique française et fut élu député de la Sarthe, dans la même circonscription qu'avait représentée son célèbre grand-oncle Benjamin Constant. A la conférence de La Haye, c'est essentiellement à lui que revient l'honneur d'avoir fait donner au principe établissant l'obligation d'arbitrage un caractère plus accentué que la plupart des États n'avaient été originellement disposés à accepter.⁴⁴

⁴⁴ La proposition originelle était rédigée de la façon suivante: „Les Puissances signataires qui désirent s'adresser à la cour pour le règlement de leurs différends. . . .”

La proposition de d'Estournelles avait la teneur suivante: „Les Puissances signataires, considérant comme un devoir, dans le cas où un conflit aigu menacerait d'éclater entre deux ou plusieurs d'entre elles, de rappeler à celles-ci que la Cour permanente leur est ouverte, donnent mandat au secrétaire général du Bureau de se mettre, le cas échéant, à la disposition de chacune des Parties intéressées, en s'adressant par écrit à leurs représentants dans les Pays-Bas. L'exercice de ce mandat ne pourra pas être considéré comme un acte non amical”.

Dans sa rédaction finale (article 27 de la Convention) la proposition eut la forme suivante: „Les Puissances signataires *considérant comme un devoir*, dans le cas où un conflit menacerait d'éclater entre deux ou plusieurs d'entre elles, de rappeler

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

L'obligation était cependant uniquement de nature morale et, durant les premières années, la cour d'arbitrage de La Haye fut sabotée. D'Estournelles se mit alors à faire campagne en faveur du recours à l'arbitrage. A cet égard, un voyage aux Etats-Unis, entrepris en 1902, fut d'une importance toute particulière. Il y entra en contact avec le président Roosevelt, dont les points de vue impérialistes n'empêchaient pas une attitude favorable à la cause de l'arbitrage. Comme président, Roosevelt essayait d'une façon générale et de différentes manières de conférer le caractère le plus positif à sa conception selon laquelle le droit primait la paix. Aussi se laissa-t-il convaincre par d'Estournelles et conclut-il avec le Mexique un accord établissant que les deux Etats s'en remettaient à la Cour de La Haye pour trancher un vieux litige.⁴⁵

Les Etats européens ne devaient pas tarder à suivre cet exemple. Par des compromis conclus avant la guerre de 1914, dix-sept affaires furent portées devant la Cour de La Haye, dont quatre, cependant, furent jugées par des tribunaux spéciaux se servant du cadre technique de la Cour. Parmi les affaires dont celle-ci fut saisie, il convient surtout de citer le cas concernant les déserteurs allemands de la Légion étrangère au Maroc, „l'affaire de Casablanca” qui, en 1908, avait créé une tension dangereuse dans les rapports entre la France et l'Allemagne, ensuite le litige opposant la Grande-Bretagne aux Etats-Unis et ayant trait aux pêches de Terre-Neuve, litige soumis à la Cour en 1909, puis, en 1910, „l'affaire

à celles-ci que la Cour permanente leur est ouverte. En conséquence Elles déclarent que le fait de rappeler aux Parties en conflit les dispositions de la présente convention, et le conseil donné, dans l'intérêt supérieur de la paix, de s'adresser à la Cour permanente ne peuvent être considérés que comme actes de Bons Offices ”.

⁴⁵ Dans son message à la deuxième session du 57^e congrès, Roosevelt déclara à ce sujet: „ Wherever possible, arbitration or some similar method should be employed in lieu of war to settle difficulties between civilized nations, although as yet the world has not progressed sufficiently to render it possible or necessarily desirable, to invoke arbitration in every case. The formation of the international tribunal which sits at The Hague is an event of good omen from which great consequences for the welfare of all mankind may flow. It is far better, where possible, to invoke such a permanent tribunal than to create special arbitrators for a given purpose ”. *Adresses and Presidential Messages*, New York and London 1904, p. 359.

EVOLUTION DU DROIT INTERNATIONAL

Savarkar" entre la France et la Grande-Bretagne sur l'arrestation et la restitution d'un Hindou Savarkar arrêté et remis à des fonctionnaires anglais sur le sol français, et enfin l'affaire entre la France et l'Italie en 1912 ayant trait à trois bâtiments de commerce pris par les Italiens lors de la guerre turco-italienne de 1911.

Toutes les causes soumises à la cour d'arbitrage étaient de nature purement juridique, mais avaient souvent des implications politiques si importantes (surtout l'affaire de Casablanca) que leur étude et les sentences qu'elles entraînaient contribuaient directement à assurer la paix. Il en était de même pour l'affaire du Doggerbank entre la Grande-Bretagne et la Russie en 1904. Elle fut soumise à une Commission internationale d'enquête conformément aux décisions de la conférence de La Haye. Le rapport de la commission rendu le 23 février 1905 ne se borna pas à l'éclaircissement des questions de fait, d'après la stricte teneur de la convention de La Haye, mais, en se prononçant aussi sur la responsabilité, il indiqua implicitement la solution juridique de l'affaire, aboutissant, peu après, au paiement par la Russie d'une indemnité aux pêcheurs anglais.

En même temps que le recours à la cour d'arbitrage se faisait plus fréquent, un mouvement s'accroissait, qui visait à faire conclure des traités d'arbitrage entre les Etats. Dans ce domaine, l'exemple fut donné par les cinq républiques de l'Amérique Centrale qui, en 1889, conclurent un accord où elles s'engageaient à „ne pas recourir aux armes dans le cas où un différend viendrait à surgir entre elles, mais de soumettre la controverse à des arbitres". En 1907, elles créent une cour de justice centrale-américaine où elles porteront leurs désaccords. L'idée se propage bientôt dans le nord et le sud du continent. A la suite du congrès panaméricain tenu à Washington en 1889, de nombreuses républiques du Nouveau Monde adoptent l'arbitrage comme principe de leur droit international.

A la même époque, la République Argentine signa avec l'Uruguay, le Paraguay, la Bolivie, le Chili, quatre traités où l'obligation arbitrale était très largement reconnue; la Bolivie et le Pérou conclurent une convention d'arbitrage illimitée; une Union arbitrale intervint entre toutes les Républiques de l'Amérique Centrale, sauf le Guatemala. De nombreux Etats de l'Amérique Latine conclurent en outre des accords d'arbi-

trage avec l'Espagne, mais ceux-ci n'eurent pas le même caractère obligatoire.⁴⁶

Quant aux Etats-Unis, leurs négociations relatives à un traité d'arbitrage avec la Grande-Bretagne étaient si avancées qu'en 1897, Mac Kinley recommanda au sénat de le ratifier. Mais le sénat s'y refusa sous prétexte que des traités de cette nature limitaient sa liberté d'action en matière de politique étrangère. Le projet de traité contenait d'ailleurs de nombreuses réserves. Ainsi les juges devaient-ils uniquement être désignés parmi les citoyens des deux pays. La procédure stipulée pour des conflits financiers rendait leur jugement très difficile; et pour les questions territoriales le traité prescrivait un jugement unanime. En cas de divergences d'opinions au tribunal, les parties se réservaient le droit de déclarer le jugement erroné.⁴⁷

En Europe, la conclusion de traités d'arbitrage commence pour de bon à partir de 1903. La France et l'Angleterre prêchèrent l'exemple. En ce qui concerne la France, d'Estournelles de Constant avait bien préparé le terrain. Comme Moneta qui, en Italie, avait dû combattre à la fois l'austrophobie et la gallophobie, d'Estournelles dirigea ses attaques contre l'idée de revanche vis-à-vis de l'Allemagne et aussi contre les sentiments anglophobes excités par l'affaire de Fachoda en 1898. En 1903, il fonda „le Groupe parlementaire de l'arbitrage international”, et, au mois de juillet de la même année, à la tête de ce groupe, il rendit visite au parlement britannique. Au mois de novembre, un groupe de parlementaires britanniques se rendit à son tour à Paris.

Du côté britannique, THOMAS BARCLAY (1853—1941) avait travaillé, pendant plusieurs années, à améliorer les relations entre les deux pays. Contrairement à d'Estournelles, il n'était pas homme politique actif et n'avait jamais non plus été diplomate. Sa formation et sa profession faisaient de lui une combinaison assez rare de juriste et de journaliste. De 1876 à 1882, il avait travaillé à Paris comme correspondant du Times, continua par la suite à travailler à Paris comme conseiller de clients

⁴⁶ ALBERT GUANI, *La solidarité internationale dans l'Amérique Latine*. Recueil des Cours de l'Académie de droit international — 1925, Tome 8, p. 313. Guani cite aussi des exemples montrant que le principe d'arbitrage a été décrété dans la constitution.

⁴⁷ Ragnvald Moe, *op. cit.*, p. 122.

britanniques dans des affaires ayant trait à la législation et à la jurisprudence françaises. Pour contribuer, pour sa part, à la détente dans les relations entre la Grande-Bretagne et la France, il obtint, en tant que président de la Chambre de Commerce britannique à Paris, que l'Union des Chambres de commerce britanniques tint son assemblée générale dans la capitale française.

En 1901, Barclay proposa la conclusion d'un traité d'arbitrage entre la France et la Grande-Bretagne. Il souligna que la situation était propice à un tel accord, malgré le ton apparemment un peu amer des relations. Une analyse objective prouverait en effet qu'entre les deux pays, il n'y avait guère de litiges économiques essentiels. On ne pouvait non plus déceler la présence d'autres facteurs générateurs de guerre. Il fallait en effet se rendre compte que les guerres commencent rarement pour des motifs strictement économiques. Même la guerre entre les États-Unis et l'Espagne ou celle entre la Grande-Bretagne et les Républiques des Boers étaient considérées par l'opinion comme nécessaires pour sauvegarder les droits et l'honneur du pays.⁴⁸

Le seul problème grave dans les relations franco-britanniques, c'était en fait l'Égypte. Dans ce cas, l'accord sur la neutralisation du canal de Suez avait cependant contribué à modérer les revendications françaises et l'occupation britannique avait été acceptée tacitement comme un fait acquis.

Barclay recommandait d'élaborer le traité d'après le modèle du projet anglo-américain de 1897. Il insistait surtout pour l'application du principe suivant lequel les juges-arbitres ne devaient être désignés que parmi les citoyens des pays intéressés. De cette façon, le tribunal deviendrait en effet en même temps une commission conciliatrice de médiation, „une commission mixte” qui aurait plus de liberté pour examiner et trancher tous les litiges existants. Cette manière de procéder amènerait plus efficacement une détente qu'un tribunal d'arbitrage ordinaire nécessairement tenu d'observer les formes juridiques les plus strictes. En d'autres termes, il serait possible de combiner les principes de „conciliation” et „d'arbitrage”.⁴⁹

⁴⁸ The Fortnightly Review, 1901, pp. 1013—1029.

⁴⁹ „In confining the Court to arbitrators chosen by the States themselves, and dispensing with an Empire to whose impartiality no State would choose to

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

Le raisonnement de Barclay avait un point faible : dans sa tendance, il ne pouvait manquer d'être considéré comme étant dirigé contre la cour d'arbitrage de La Haye. Dans l'accord signé le 14 octobre 1903 et dont le texte était établi d'après un projet d'Anatole Leroy-Beaulieu, il était toutefois décidé que les parties devaient soumettre d'éventuels litiges à cette institution :

„— Les différends d'ordre juridique ou relatifs à l'interprétation des Traités existant entre les deux Parties contractantes qui viendraient à se produire entre elles, et qui n'auraient pu être réglés par la voie diplomatique seront soumis à la Cour Permanente d'Arbitrage établie par la Convention du 29 juillet 1899 à La Haye, à la condition toutefois qu'ils ne mettent en cause ni les intérêts vitaux ni l'indépendance ou l'honneur des deux Etats Contractants, et qu'ils ne touchent pas aux intérêts de tierces Puissances”.

Et le traité poursuit : „Dans chaque cas particulier, les Hautes Parties contractantes, avant de s'adresser à la Cour Permanente d'Arbitrage, signeront un compromis spécial, déterminant nettement l'objet du litige, l'étendue des pouvoirs des Arbitres et les délais à observer, en ce qui concerne la constitution du Tribunal Arbitral et la procédure”.⁵⁰

Les efforts particulièrement énergiques de d'Estournelles et de Barclay visant à un rapprochement franco-britannique et la conclusion du traité d'arbitrage préparèrent la voie à l'entente franco-britannique du 8 avril 1904. Il était évident pour tous que cet accord était dicté par des considérations du domaine de la politique de puissance. Mais, malgré tout, de nombreux pacifistes dans les deux pays y virent un point de départ favorable pour la création d'une détente générale en Europe, une „entente cordiale” dans une acception plus large. Ce fait fut souligné avec force par d'Estournelles. Il déclara que pas plus que l'alliance franco-russe en 1894, l'Entente ne devait être utilisée comme

entrust a national question, and in providing for a sort of appeal in the mediation of a friendly Power which would have a naturely argued case, with issue joined, on which to base its recommendations, the draughtsmen of the Treaty seems to have solved the only real objection to arbitration viz: — the intervention of outsiders in the decreeing of final decisions possibly absolutely contrary to the national feeling”. *Fortnightly Review*, 1901, p. 1029.

⁵⁰ DE MARTENS, Nouveau recueil général des traités, 2^e série, Tome 32, p. 480.

un moyen de pression vis-à-vis de l'Allemagne. De plus, il fit des efforts considérables pour orienter l'évolution dans une direction positive. C'est ainsi qu'il fonda en 1903 une association franco-allemande à Munich ; l'année suivante, il assistait aux régates de Kiel, où Edouard VII était l'hôte de l'empereur Guillaume II. En 1909, il fit une conférence devant la Chambre des seigneurs de Prusse sur „Le rapprochement franco-allemand, fondement de la paix universelle”. Il y souligna qu'il ne fallait pas oublier ce qui s'était passé. Mais en même temps il importait que les deux pays se rendissent compte que la paix était un impératif absolu, que la paix armée constituait une menace directe contre la stabilité économique et sociale des Etats : „Inquiétude, alertes continuelles au dehors, troubles, chômages, grèves au dedans, insécurité générale, ni paix intérieure, ni paix extérieure, tel est le bilan de la paix armée : bilan ridicule, s'il ne rappelait rien dans le passé et s'il n'était pas le prélude de lendemains non moins tragiques ; si tant de mécontentements, sur tant de points à la fois, ne devaient fermenter partout, travaillant au discrédit de l'autorité Gouvernementale, pour le seul triomphe de l'anarchie, nous acheminant tous indistinctement sous des noms divers, aux pires catastrophes, les Républiques à la Dictature, les Monarchies à la Révolution”.⁵¹

Le but que d'Estournelles se proposait à longue échéance, c'était la création d'une union européenne. Chose étrange et avantageuse, une telle union serait d'une part un facteur de puissance considérable, mais, d'autre part, ne serait dirigée contre aucune des puissances non-européennes, comme les Etats-Unis par exemple. Au contraire, affirmait d'Estournelles, beaucoup d'Américains très influents souhaitaient une collaboration européenne étendue, car cela assurerait des relations mondiales bien organisées et garantirait la stabilité de la situation.⁵² (Il y a là un parallèle frappant à établir avec nos propres discussions au sujet de la „Communauté européenne”.)

Du côté britannique, Thomas Barclay travailla énergiquement à améliorer les relations avec l'Allemagne. Sans doute, en juillet 1904, on en

⁵¹ Le rapprochement Franco-Allemand condition de la paix du monde, Paris 1909, pp. 20—21.

⁵² Conférence sur l'arbitrage, publiée dans le Bulletin mensuel du commerce et de l'industrie, septembre 1903.

était arrivé à conclure un traité d'arbitrage germano-britannique, mais de tels traités ne pouvaient forcément concerner que des questions relativement déterminées. Ils n'avaient de valeur véritable que lorsqu'ils étaient l'expression d'une compréhension mutuelle plus profonde. C'était justement cette compréhension que Barclay se proposait de créer, et, comme cela avait été le cas lorsqu'il s'agissait de la France, il s'efforça d'abord de gagner le monde des affaires à cette idée. C'est ainsi qu'il chercha à persuader aux hommes d'affaires allemands qu'ils avaient un intérêt réel au maintien de la paix et que, personnellement, ils pouvaient exercer, dans ce domaine, une influence considérable. S'adressant aux hommes d'affaires britanniques, il leur déclara qu'ils devraient se résigner à la concurrence allemande et la considérer comme un fait bien établi, et que, de toute façon, l'intérêt des deux pays — au point de vue économique aussi — était de résoudre d'éventuels litiges par des moyens pacifiques.

Le traité d'arbitrage franco-britannique de 1903 servit de modèle à une série d'autres traités. Le traité du 12 février 1904 entre les Pays-Bas et le Danemark est particulièrement intéressant parce qu'il représentait un grand pas vers l'arbitrage obligatoire. Les deux pays s'y engageaient en effet à soumettre à la Cour permanente d'arbitrage tous les différends et tous les litiges entre eux, qui n'auraient pu être résolus par les voies diplomatiques. Le Danemark conclut, par la suite, des traités similaires avec l'Italie et le Portugal, suivis par le traité entre les Pays-Bas et l'Italie, du 20 novembre 1909. L'Italie, de son côté, s'engagea à une obligation identique avec l'Argentine, par la convention du 18 septembre 1907.

Un traité d'arbitrage, conclu en 1905 entre la Suède et la Norvège à la suite de la dissolution de l'union entre ces deux pays, contenait cet important article: „En cas de divergence sur le point de savoir si le différend qui se sera produit met en cause des intérêts vitaux de l'un ou de l'autre des Etats et, de ce chef doit être compris parmi ceux qui, aux termes de l'article précédent, sont exceptés de l'arbitrage obligatoire, la dite divergence sera soumise à la Cour d'Arbitrage susnommée”.⁵³

Le nom de l'Argentin LUIS DRAGO (1859—1921) est lié à un problème particulier relatif aux relations interétatiques de cette époque: ses publications sur le droit international et son activité diplomatique s'inspirent

⁵³ Recueil des traités de la Norvège, Christiania 1907, p. 613.

de la situation d'ensemble de l'Amérique. Les nombreux troubles intérieurs dans la plupart de ces Etats avaient rendu encore plus brûlante la question de savoir dans quelle mesure les investisseurs de capitaux étrangers pouvaient réclamer une intervention diplomatique, voire militaire de la part de leur propre Etat. Le compatriote de Drago, CARLOS CALVO (1829—1906), avait dénié la légalité d'une telle méthode. Elle était contraire au principe de l'inviolabilité du territoire d'un Etat souverain et à celui de l'égalité entre les propres citoyens de l'Etat et les étrangers qui exerçaient leur activité sur le territoire de cet Etat. En cas de préjudices économiques, les deux groupes devaient uniquement avoir recours aux tribunaux de leur pays de résidence. Cette „doctrine de Calvo” fut largement approuvée dans tous les Etats de l'Amérique Latine qui, à la conférence panaméricaine de Mexico en 1901, votèrent une résolution déclarant que „les Etats n'ont et ne se reconnaissent vis-à-vis des étrangers d'autres obligations et responsabilités que celles établies en faveur de leurs nationaux par leur constitution ou leurs lois”.

Les Etats-Unis s'opposèrent cependant à cette résolution, et les Etats européens refusèrent également d'approuver les principes de la doctrine de Calvo.

En 1902, dans le conflit dit du Venezuela, la question d'une intervention étrangère s'actualisa à nouveau. A la suite de troubles intérieurs, des commerçants et industriels étrangers avaient subi de lourdes pertes, et comme le gouvernement de Caracas ne voulait ni les dédommager ni payer intérêts et amortissement des emprunts, onze puissances étrangères élevèrent des réclamations. Déclarant que l'affaire ne pouvait être examinée que par des tribunaux du pays, le gouvernement du Venezuela refusa aussi d'accepter une proposition d'arbitrage. Trois des Etats créanciers, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, décidèrent alors d'avoir recours à la force et organisèrent en 1902 un blocus des côtes du Venezuela. Grâce à l'intervention des Etats-Unis, on arriva cependant à un arrangement aux termes duquel les revendications étrangères seraient examinées et jugées par une série de commissions *mixtes* et la question de la priorité des Etats européens tranchée par la Cour permanente d'arbitrage de La Haye.

Au moment où commença le blocus, Luis Drago était ministre des Affaires Etrangères d'Argentine. Le 29 décembre 1902, il adressa aux

Etats-Unis une note où il soutenait que le blocus constituait une menace contre la souveraineté des Etats américains et, partant, une violation de la doctrine de Monroe. En ce qui concernait les points concrets du litige, la note s'occupait surtout de la dette d'Etat. Drago soutenait que les détenteurs de titres de rentes sur l'Etat n'avaient aucun moyen pour forcer un Etat débiteur à payer. Une dette ne devait en aucune circonstance être recouvrée à l'aide de la force armée. (Contrairement à Calvo, Drago ne niait d'ailleurs pas absolument le droit de recourir à une intervention *diplomatique*.)

A Washington, on ne pouvait sans plus accepter les points de vue que Drago avait fait valoir dans sa note. On n'était pas disposé à approuver la déclaration selon laquelle une intervention militaire devait être condamnée en *toute* circonstance. La doctrine de Monroe se contentait au fond d'établir que des mesures de punition d'ordre militaire ne devaient pas aboutir à la conquête de territoires américains. On estimait d'autre part que l'arbitrage semblait constituer une solution raisonnable de litiges de cette nature. Par la suite, les Etats-Unis se montrèrent plus favorablement disposés envers la doctrine de Drago, ce qui était notamment dû aux efforts du nouveau ministre des Affaires Etrangères, Elihu Root.

A la conférence panaméricaine de Rio en 1906, on discuta la possibilité de faire mettre l'examen de la doctrine de Drago à l'ordre du jour de la deuxième conférence de La Haye qui devait avoir lieu l'année suivante. Les divergences qui apparurent alors au cours de la discussion avaient surtout trait à la question de savoir si les affaires de dettes pouvaient en somme faire l'objet d'interventions diplomatiques, car les représentants de plusieurs Etats sud-américains adoptèrent le même point de vue que le Venezuela en 1902, à savoir qu'une telle façon de procéder constituerait une violation du principe de la souveraineté des Etats.

Les discussions aboutirent à une invitation relativement vague adressée aux différents gouvernements et où on leur demandait d'étudier la possibilité de soumettre cette question à la conférence de La Haye. Drago elabora ensuite un rapport sur la situation des emprunts d'Etat dans la politique internationale.⁵⁴ Il y critiquait notamment la sentence

⁵⁴ Publié dans la Revue Générale de Droit international, 1907, p p. 251—287 et dans l'American Journal of International Law, 1907, pp. 692—726.

de la Cour de La Haye établissant que les trois „puissances de blocus” du conflit du Venezuela devaient avoir *la priorité* lors du règlement de la dette. Aux yeux de Drago, cela équivalait à récompenser la rudesse et la brutalité dans les relations internationales. Drago soulignait ensuite qu'on faisait toujours valoir le principe d'intervention vis-à-vis des petits Etats, jamais vis-à-vis des grands. Ainsi, lors des fréquentes crises de paiement de la Russie, on n'avait jamais exigé l'embargo sur les titres de rentes sur l'Etat russe. Tous les Etats d'Amérique devaient avoir un intérêt commun à défendre la doctrine de Drago, car elle représentait en réalité une extension du „principe de non-intervention” de la doctrine de Monroe au domaine financier. Et, comme nous le verrons bientôt, les délégués des Etats-Unis soulevèrent la question à la deuxième conférence de La Haye.

§ 3. LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE LA HAYE

A la demande de l'Union interparlementaire, le président Théodore Roosevelt prit l'initiative de faire organiser une nouvelle conférence internationale à La Haye. Le 21 octobre 1904, il s'adressa aux Etats représentés lors de la première conférence, puis, le 16 décembre, ces Etats reçurent une circulaire du ministre des Affaires Etrangères, Elihu Root. Cette initiative devait cependant échouer par suite de la guerre entre la Russie et le Japon. Après la paix de Portsmouth en 1905, l'initiative passa au tzar, avec le consentement du président Roosevelt. La question dut cependant être ajournée une fois encore à cause de la conférence panaméricaine de Rio de Janeiro en 1906. Ce ne fut que le 15 juin 1907 que la conférence put se réunir à La Haye.

Dans le programme de la conférence, tel qu'il avait été exposé dans une note en date du 16/29 mars 1906, le gouvernement russe avait proposé comme but essentiel d'améliorer, de compléter l'accord de 1899 et de conclure, en outre, un accord sur les règles ayant trait à la guerre navale. En revanche, la note ne mentionnait cette fois-ci ni un désarmement général ni un arrêt momentané des armements. Mais le gouvernement britannique qui, lors de la conférence de l'Union interparlementaire à Londres en 1904, avait clairement exprimé son désir de voir se réaliser un accord de désarmement, souligna, tout comme le gouvernement amé-

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

ricain, qu'il se réservait le droit de soulever la question d'une limitation des armements. Cependant l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ne souhaitaient pas plus que la Russie voir discuter ce problème.

La deuxième conférence de la paix dura quatre mois. De la première à la deuxième conférence, le nombre des Etats représentés était passé de 25 à 44. Ce changement apparut surtout nettement dans la représentation de l'Amérique Latine. En 1899, seul le Mexique avait été représenté; cette fois-ci tous les Etats (sauf Costa-Rica) avaient envoyé des délégués. D'une façon générale, la nouvelle conférence avait une composition tout à fait universelle.

Très tôt au cours des débats, le premier délégué britannique, se conformant à ses instructions, souleva la question du désarmement. Il déclara que son gouvernement pouvait être disposé à „communiquer annuellement aux puissances qui agiraient de même le projet de construction de nouveaux bâtiments de guerre et les dépenses que ce projet entraînerait”. Ce procédé serait un premier pas vers des négociations concernant un désarmement simultané. Cette proposition britannique fut favorablement accueillie dans les milieux français et américains, mais n'aboutit à rien de positif. La conférence se contenta d'adopter la proposition britannique suivante, formulée d'une façon très générale: „La Conférence confirme la Résolution adoptée par la Conférence de 1899 à l'égard de la limitation des charges militaires; et, vu que les charges militaires se sont considérablement accrues dans presque tous les pays depuis la dite année, la Conférence déclare qu'il est hautement désirable de voir les Gouvernements reprendre l'étude sérieuse de cette question”. (A propos de la résolution, il fut donné lecture d'une lettre des représentants de l'Argentine et du Chili au sujet du traité de désarmement conclu par les deux Etats en 1902.)

Un point essentiel des délibérations de la conférence, c'était d'étendre et de compléter l'accord de 1899 concernant la solution pacifique de litiges. Dans les milieux pacifistes, on espérait cette fois-ci progresser encore quelque peu dans les efforts pour conférer au principe d'arbitrage un caractère plus obligatoire. Dans ce domaine, les pacifistes pouvaient rappeler les traités d'arbitrage qui, sur le modèle du traité franco-britannique de 1903, avaient été conclus par un grand nombre d'Etats, dont l'Allemagne. Ils estimaient que le moment était venu de faire conclure

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE LA HAYE

une convention internationale d'arbitrage, comme l'avait recommandé l'Union interparlementaire en 1906.

La question fut mise à l'étude dans la première commission, dont le président était Léon Bourgeois. La proposition allant le plus loin fut présentée par les Danois. Elle déclarait que les Etats devaient accepter l'arbitrage dans tous les litiges, comme on l'avait souligné dans les traités conelus par le Danemark lui-même. Cette proposition n'eut cependant pas d'écho.

L'idée du „traité modèle” fut reprise par le Portugal qui, tout comme les Etats-Unis et la Suède, voulait que le principe d'arbitrage fût accepté pour la solution de conflits de caractère juridique, et surtout de ceux ayant trait à l'interprétation de traités. Même les Etats favorablement disposés étaient forcés de reconnaître qu'on ne pouvait, à cette époque, donner d'une façon générale un caractère obligatoire à cette forme d'arbitrage. On essaya donc, sur initiative britannique, d'aboutir à quelques résultats positifs en rendant l'arbitrage obligatoire dans certains cas spécifiés dans une liste concernant les questions relatives notamment aux collisions de bateaux, aux impôts sur les navires, aux poids et mesures, à la propriété littéraire ou artistique, aux créances à implications internationales. On devait en outre établir un „tableau” des questions que les Etats pouvaient déclarer susceptibles d'être soumises à l'arbitrage. Après de longues discussions dans des réunions plénières de la commission chargée d'étudier cette question, la proposition portugaise, combinée avec celle de la Grande-Bretagne, fut approuvée par 32 Etats. 9 Etats votèrent contre, cependant que 3 Etats s'abstinrent de voter.

L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie prirent la tête de l'opposition contre le principe même d'une „liste” ou d'un „tableau”. Elles furent soutenues par plusieurs Etats balkaniques, dont la Grèce et la Roumanie qui, tout comme en 1899 lorsqu'il s'agissait de la proposition relative à la création de commissions d'enquête, craignaient que l'institution ne fût utilisée dans les grandes intrigues politiques. La Belgique et la Suisse figuraient parmi les Etats s'étant abstenus ; elles approuvaient par ailleurs le principe même d'arbitrage pour ce qui est de la catégorie de problèmes mentionnée. L'Italie, de son côté, s'abstint de voter en ce qui concernait la liste, alors que la Russie, pour sa part, ne pouvait approuver que quelques-unes des questions figurant sur la liste, et seule-

ment à la condition que l'unanimité se fasse sur l'ensemble du règlement. Les discussions aboutirent à l'adoption d'une résolution proposant une convention spéciale entre 32 Etats. Elle ne se traduisit cependant par aucun résultat concret par suite de l'attitude nettement négative de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie dans cette affaire, de l'attitude réservée du Japon et de l'Italie et des réserves expresses faites par la Russie. Le passage de l'accord final relatif à cette question (article 38) fut rédigé d'une façon tout à fait générale excluant tout caractère d'obligation. Le voici: „Dans les questions d'ordre juridique, et en premier lieu, dans les questions d'interprétation ou d'application des Conventions internationales, l'arbitrage est reconnu par les Puissances contractantes comme le moyen le plus efficace et en même temps le plus équitable de régler les litiges qui n'ont pas été résolus par les voies diplomatiques. En conséquence, il serait désirable que, dans les litiges sur les questions susmentionnées, les Puissances contractantes eussent, le cas échéant, recours à l'arbitrage, en tant que les circonstances le permettraient.” Un autre article (48) comportait cependant quelque chose de concret, même s'il était de portée très limitée. Il „autorisait les Gouvernements à s'adresser, en cas de conflit, directement au Bureau de La Haye pour demander ou proposer l'arbitrage”. Auparavant les deux parties en litige devaient, comme on le sait, tomber d'accord pour solliciter une sentence d'arbitrage. Cette manière de procéder pouvait naturellement soulever bien des difficultés dans l'atmosphère tendue que créent — on le sait par expérience — les litiges. Le nouveau règlement donnait cependant à l'Etat qui avait pris l'initiative de l'arbitrage, la possibilité de mobiliser l'opinion dans l'autre Etat, et d'ailleurs aussi dans les Etats en dehors du conflit, en faveur d'une solution du litige dans les formes légales.

Au sujet de cette question d'arbitrage, la conférence devait aussi discuter une proposition des Etats-Unis concernant la création d'un tribunal international. Il devait se composer de 15 à 17 membres qui se réuniraient pour des sessions annuelles à La Haye (on prévoyait à ce sujet que le principe d'arbitrage aurait un caractère de plus obligatoire, de sorte qu'il n'y aurait probablement pas pénurie d'affaires à juger). La nouvelle „Cour de justice internationale” devait siéger parallèlement à la „Cour d'arbitrage permanent”. L'idée même reçut

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE LA HAYE

l'adhésion générale de la délégation allemande. Et pourtant le projet échoua, en partie à la suite de l'opposition contre les tendances à rendre l'arbitrage obligatoire, et en partie à cause du désaccord manifesté lorsqu'il s'agissait de déterminer la composition du tribunal. Il était en effet évident qu'un tribunal composé d'un représentant de chacun des Etats participant à la conférence serait peu apte à remplir ses fonctions. On proposa de résoudre la difficulté en réalisant un système comportant des représentants permanents pour les grandes puissances et des représentants devant alterner pour les Etats petits et moyens. Cette proposition fut repoussée, la majorité affirmant que ce serait une violation du principe de l'égalité des Etats. Dans d'autres domaines, moins essentiels, on réussit cependant à compléter les accords de 1899. Il s'agissait notamment des règles pour les Commissions internationales d'enquête et des règles de procédure pour la Cour d'arbitrage permanent.

A un point de vue, la deuxième conférence de La Haye représentait un progrès marqué pour l'idée d'arbitrage. Il s'agissait de la „Convention concernant la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement de dettes contractuelles”. Dans cette affaire, l'initiative émana du représentant des Etats-Unis, Charles Porter, qui se fondait sur les délibérations de la conférence de Rio en 1906. Il proposait qu'on condamnât en premier lieu le recours à des moyens militaires lors du recouvrement de la dette. Ils ne seraient utilisés que si un Etat débiteur refusait de laisser soumettre le litige à un arbitrage ou bien déclarait ne pas vouloir se conformer à une sentence d'arbitrage. Comme on le voit, la proposition de Porter représentait une limitation essentielle de la doctrine de Drago, ce que Drago lui-même souligna fortement dans son intervention au cours des débats. Il soutenait à ce sujet que la responsabilité civile et une rupture ordinaire de contrat devaient être soumises à une procédure ordinaire. Seul en cas de déni de justice, il pourrait être question d'exercer une pression diplomatique, tandis que l'arbitrage en revanche, même dans ce cas, devait être considéré comme une procédure peu recommandable. De toute façon, il fallait condamner le recours à la force lors de l'exécution de sentences d'arbitrage. Car cela équivalait à reconnaître indirectement la guerre comme un moyen ordinaire pour assurer le respect de la justice dans le domaine international; en outre, cela réduirait la solvabilité de l'Etat débiteur. Une institution comme l'arbitrage devait,

de tout temps, se fonder sur la connaissance de l'influence réelle des forces morales.

Au cours de la discussion, la Suisse notamment désapprouva la proposition de Porter, en rappelant qu'en Suisse, toutes sortes de créances étaient entièrement protégées par les tribunaux, que ce fût par la législation ou par des traités. De son côté, le Venezuela maintint sans réserves le point de vue qu'il avait adopté lors du conflit de 1902. Parmi les Etats de l'Amérique Latine, le Brésil adopta une attitude singulière. Son délégué, Barbosa, soutenait en effet que des emprunts d'Etat devaient être assimilés à des contrats privés, et qu'un Etat créateur avait, dans les deux cas, le droit de recourir à une action diplomatique, si les engagements n'étaient pas remplis. A ce propos, Barbosa faisait remarquer que si ce principe n'était pas maintenu, les Etats débiteurs, c'est-à-dire dans ce cas les Etats de l'Amérique Latine, seraient obligés, lors de nouveaux emprunts, d'offrir des garanties coûteuses et humiliantes, ce qui reviendrait en fait à vider la doctrine de Drago de son contenu.

Lorsque la proposition américaine fut mise aux voix, 39 Etats votèrent pour tandis que 5 Etats (Belgique, Roumanie, Suisse, Suède et Venezuela) s'abstinrent de voter. Dans la convention, la décision de principe fut rédigée de la façon suivante: „Les Puissances contractantes sont convenues de ne pas avoir recours à la force armée pour le recouvrement de dettes contractuelles réclamées au Gouvernement d'un pays par un Gouvernement d'un autre pays comme dues à ses nationaux.

Toutefois, cette stipulation ne pourra être appliquée quand l'Etat débiteur refuse ou laisse sans réponse une offre d'arbitrage, ou, en cas d'acceptation, rend impossible l'établissement du compromis, ou, après l'arbitrage, manque de se conformer à la sentence rendue”.

Le fait que seul l'Etat créancier pût réclamer l'arbitrage limitait clairement l'application du principe. Nombreux étaient, d'autre part, ceux qui estimaient que cette convention avait un grave défaut: si l'Etat débiteur était la partie la plus puissante et refusait de soumettre l'affaire à l'arbitrage, il pourrait facilement se soustraire à ses engagements, car l'Etat créancier n'aurait aucun moyen pour faire valoir ses droits légitimes. A ce raisonnement, on répliqua (notamment Renault) qu'on ne pouvait considérer comme allant de soi que c'étaient toujours les Etats

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE LA HAYE

faibles qui réclamaient l'arbitrage, alors que les Etats puissants le refusaient.⁵⁵

Parmi les autres problèmes importants étudiés lors de la conférence, il convient de citer la question des droits et des devoirs des neutres. On aboutit ici à un accord sur des règles communes pour le maintien de la neutralité. La discussion sur la situation des neutres lors d'une guerre navale fut particulièrement intéressante. Dans ce domaine, c'était surtout l'attitude de l'Angleterre qui avait empêché d'aboutir à un règlement. Maintenant les Britanniques se montrèrent plus conciliants, apparemment à la suite des expériences fournies par la guerre russo-japonaise: il pouvait manifestement être avantageux d'avoir des règles précises dans ce cas, si la patrie n'était pas mêlée à la guerre.⁵⁶ Les accords auxquels on aboutit avaient trait aux questions suivantes: situation des navires marchands ennemis au début de la guerre („délai de faveur”), transformation de navires marchands en navires de guerre, emploi de mines, bombardement naval de villes et de ports non fortifiés, et enfin limitation du droit de prise. Au sujet de cette dernière question, les Etats-Unis avaient soutenu le principe de l'inviolabilité absolue de la propriété privée lors de guerres navales. Cette proposition échoua à la suite de l'opposition britannique, mais on réussit pourtant à faire accepter le principe pour le courrier. De plus, les bateaux de pêche et les caboteurs furent déclarés inviolables. Bien que le résultat fût quelque peu maigre, on y vit quand même un signe favorable montrant qu'on avait progressé dans la voie devant mener à une codification des règles relatives à la guerre navale, travail qui stagnait depuis la déclaration de Paris en 1856. On saluait aussi avec satisfaction la création d'un tribunal international des prises. Les faiblesses d'un système où une puissance belligérante, se fondant sur sa législation nationale, établit un tribunal des prises pour juger dans les affaires concernant la prise de navires marchands, avaient longtemps été manifestes. C'est ainsi qu'en 1759, le spécialiste danois de droit international, Martin Hübner, s'était prononcé en faveur d'une juridiction internationale supérieure dans son ouvrage „De la saisie des bâtiments”. En 1882, l'Institut de droit international élaborait un projet

⁵⁵ L'œuvre de La Haye, p. 17

⁵⁶ CHRISTIAN L. LANGE, Den anden fredskonferanse i Haag og derefter, Nordisk Tidsskrift, 1908, pp. 46—47.

de tribunal international des prises, mais la plupart s'étaient résignés à l'idée qu'une telle institution continuerait encore longtemps à n'exister que dans le monde des théories. L'optimisme fut d'autant plus grand lorsque la question fut soulevée à la conférence de 1907, et cela à la fois par la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Par ailleurs, les deux propositions différaient sur des points essentiels. La proposition allemande déclarait notamment qu'un tel tribunal des prises devait être établi lorsqu'éclatait une guerre et que les belligérants aussi auraient éventuellement le droit de faire appel devant lui. La proposition britannique au contraire supposait un tribunal permanent devant lequel seuls les Etats neutres auraient droit de faire appel. Grâce à la collaboration d'autres Etats — notamment de la France et des Etats-Unis — on réussit à combiner ces deux propositions. La convention finalement adoptée s'inspirait au fond davantage de la proposition britannique, car elle décidait que le tribunal serait une institution permanente ayant son siège à La Haye et que le droit d'appel — sauf en ce qui concernait certaines questions bien déterminées — serait réservé aux Etats neutres.

Lors de la discussion soulevée par cette proposition, il se manifesta un certain désaccord quant à la composition du tribunal, tout comme cela avait été le cas pour la proposition relative à un tribunal international permanent. Ici aussi on prévoyait que les grandes puissances auraient 8 sièges permanents au tribunal, tandis que les autres sièges seraient attribués à tour de rôle aux autres Etats, conformément à leur importance comme puissances navales. De nombreux Etats de l'Amérique Latine firent des réserves sur ce point lorsqu'ils votèrent pour la convention; mais seul le Brésil alla pour cette raison jusqu'à voter contre toute la convention, en faisant observer que l'adoption de cette clause équivalait à violer ouvertement le principe de l'égalité des Etats.

Parmi les grandes puissances, la Russie et le Japon soulevèrent des objections de principe. La Russie affirmait qu'un tribunal international des prises était une impossibilité tant qu'on n'avait pas de règles fixes concernant la contrebande et le blocus, tandis que le Japon trouvait le règlement peu recommandable parce qu'il portait atteinte à la souveraineté des Etats. Les deux Etats soulignèrent leur point de vue en s'abstenant de voter, ce qui contribua naturellement à réduire la portée de cette décision.

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE LA HAYE

Le fondement juridique des sentences du tribunal des prises fut, sur proposition britannique, formulé de la façon suivante: „Si la question de droit à résoudre est prévue par une Convention en vigueur entre le belligérant capteur et la Puissance qui est elle-même partie au litige, ou dont le ressortissant est partie au litige, la Cour se conforme aux stipulations de la dite convention. A défaut de telles stipulations, la Cour applique les règles du droit international. Si des règles généralement reconnues n'existent pas, la Cour statue d'après les principes généraux du droit et de l'équité". Cette dernière clause impliquait que le droit naturel fût reconnu en quelque sorte comme troisième source du droit à côté du droit contractuel et du droit coutumier.⁵⁷ D'une autre manière aussi, la proposition relative au tribunal des prises représentait quelque chose d'essentiellement nouveau. Le tribunal devait avoir un caractère *supranational* contrairement aux autres institutions internationales qui étaient l'expression *interétatique* de la souveraineté des Etats. Les affaires d'arbitrage ordinaires appartenaient à cette catégorie, puisque à tout moment fondées entièrement sur le bon gré des deux parties. Le nouveau tribunal des prises au contraire permettait de faire appel de la sentence d'un tribunal national des prises et donc de citer la partie adverse — un Etat souverain — en justice, sans consentement préalable. Dans certaines conditions, des particuliers ou des corporations pouvaient procéder de façon analogue. Ils pouvaient le faire même appartenant à l'ennemi, à condition que les autorités de leur propre pays estimassent qu'il y avait tout lieu de faire appel de cette façon.⁵⁸ Le projet d'un tribunal international des prises ne fut d'ailleurs jamais réalisé.

En ce qui concernait les clauses générales concernant la conduite d'une guerre, la conférence arrêta qu'avant l'ouverture des hostilités, il fallait toujours envoyer une déclaration de guerre: „Les Puissances contractantes reconnaissant que les hostilités entre elles ne doivent pas commencer sans un avertissement préalable et non équivoque qui aura, soit la forme d'une déclaration de guerre motivée, soit celle d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle”.

⁵⁷ Wehberg, op. cit., p. 637.

⁵⁸ Lange, article cité, p. 50.

LES GRANDES CONFÉRENCES DE PAIX

Cette question était devenue très actuelle après que le Japon en 1904 eut commencé la guerre contre la Russie, sans déclaration de guerre. A l'occasion de cette résolution, la délégation néerlandaise, appuyée par celle de la Russie, avait en outre proposé d'imposer un délai de 24 heures entre la déclaration de guerre et l'ouverture des hostilités. Cette proposition ne fit cependant l'objet d'aucune adhésion.

Concernant la conduite de la guerre par ailleurs, il fut stipulé que les parties combattantes n'avaient pas le droit de „déclarer éteints et non recevables en justice, les droits et actions des nationaux de la partie adverse”. En outre, on ne pouvait forcer les habitants d'une région à combattre leur propre pays, ni les contraindre à fournir des renseignements sur les forces armées de leur propre pays (faire fonction de „guides forcés”). D'une façon générale, on arrêta que les belligérants étaient responsables de ce que les règles concernant la guerre terrestre et sur lesquelles on était tombé d'accord, fussent strictement observées: „La partie belligérante qui violerait les dispositions dudit Règlement sera tenue à indemnité s'il y a lieu. Elle sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de sa force armée”.⁵⁹

Les résultats de la deuxième conférence de La Haye étaient bien modestes, ce qui ne les empêcha pas d'être commentés d'une façon optimiste par plusieurs des participants à la conférence. Ceux-ci rappelaient notamment qu'on n'aurait pas pu s'attendre à ce que les délibérations donnent grand-chose, car elles avaient en grande partie eu trait à des questions sur lesquelles on n'était pas tombé d'accord lors de la première conférence. Bien que la plupart de ces problèmes n'eussent pas été résolus, la compréhension mutuelle grandissante qui s'était manifestée pendant les négociations permettait d'espérer une solution à long terme. Mais surtout : on considérait la conférence comme un élément d'une série de conférences, pour ainsi dire comme une étape intermédiaire entre la première et la troisième. Dans ces conditions, on ne s'inquiétait pas parce qu'il ne s'était rien produit de décisif pendant la conférence, certains allaient même jusqu'à y voir un avantage. C'est ainsi que Léon Bourgeois déclara à ce sujet: „Certes, il n'y a rien de sensationnel, — suivant un mot cher à la presse d'aujourd'hui, — dans les délibérations

⁵⁹ Convention gouvernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, article 3.

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE LA HAYE

de La Haye. Que voulez-vous, j'ai grande envie de m'en réjouir. Dans les affaires internationales, les choses sensationnelles sont toujours des choses redoutables. Gardons-nous bien d'en désirer et d'en préparer".⁶⁰

Cette conception prévalait aussi au sein du mouvement de paix organisé. Mais beaucoup étaient déçus, dont Bertha von Suttner qui, dès la première conférence de La Haye, avait d'ailleurs exprimé sa colère de voir les délégués à cette conférence consacrer une grande partie de leur temps à discuter des règles relatives à la conduite de la guerre. En 1907, elle avait apparemment encore plus lieu d'être indignée. Pendant son séjour à La Haye cette fois-ci, elle écrivit, résignée, dans son journal (en date du 20 juillet): „Séance Plénière. Komödie. Anwendung des Roten Kreuzes auf den Seekrieg. Man hört nichts als „Verwundete, Kranke, belligérants". Hübsche Friedenskonferenz. . . ."⁶¹

⁶⁰ Pour la société des nations., p. 254.

⁶¹ „Unveröffentlichte Tagebuchblätter Bertha von Suttners über die zweite Friedenskonferenz " dans *Die Friedenswarte*, 1949, pp. 24—28.

CHAPITRE XIII

L'INTERNATIONALISME DANS LES PAYS NORDIQUES

§ 1. COURANTS D'IDÉES DE 1815 À ENVIRON 1840

Lors des guerres napoléoniennes, de grands changements s'étaient opérés dans la situation des pays nordiques. La Russie avait conquis la Finlande aux dépens de la Suède en 1809, plus tard la Suède et la Russie étaient devenues alliées dans la phase finale de la lutte contre Napoléon et, par le traité de paix de Kiel en janvier 1814, elles avaient — de concert avec les autres alliés — obligé le roi de Danemark à céder la Norvège à la Suède qui, de cette façon, recevait une compensation pour la perte de la Finlande. La paix de Kiel provoqua toutefois la résistance des Norvégiens et dans l'union suédo-norvégienne conclue à l'automne 1814, la Norvège fut déclarée royaume indépendant. Au printemps de la même année, le pays s'était vu doter d'une constitution particulièrement libérale qui différait nettement de celle de la Suède et surtout du régime du Danemark qui était toujours absolutiste. Tous ces faits et circonstances devaient, dans une grande mesure, marquer de leur empreinte le jugement porté sur les problèmes internationaux. Au Danemark, l'adhésion à la Sainte-Alliance était très grande et fortement encouragée en haut lieu. Car, bien que le roi de Danemark s'en fût opiniâtement tenu à l'alliance avec Napoléon, il n'en fut pas moins admis sans réserves dans le cercle des „souverains légitimes” après la chute de Napoléon. En Suède aussi, durant les premières années, la Sainte-Alliance fut

saluée avec joie et espoir par les milieux dirigeants, alors qu'en Norvège, elle se heurtait, dès le début, à la méfiance et à l'hostilité.

Au Danemark, Schmidt—Phiseldeck, d'origine allemande, était — comme nous l'avons déjà mentionné — un avocat marquant de ceux qui considéraient la Sainte-Alliance comme le fondement même d'un règlement pacifique stable en Europe. Comme nous l'avons montré, il avait cependant en même temps une orientation foncièrement libérale et symbolisait au fond un prolongement du cosmopolitisme du 18^e siècle.

Vers cette époque commencèrent à se manifester, dans les pays nordiques, des courants romantiques qui devaient, en partie, être dirigés contre l'idéologie de la Sainte-Alliance. Au Danemark, ils s'exprimèrent surtout dans l'activité et les ouvrages historiques du théologien et de l'écrivain NIKOLAI FREDERIK SEVERIN GRUNDTVIG (1783—1872). Par l'intermédiaire de son cousin Henrik Steffens, il était entré en contact avec les nouveaux courants d'idées de l'époque, courants caractérisés par les tentatives faites pour créer une nouvelle synthèse de la religion et de la connaissance. Grundtvig fut, en outre, fortement influencé par le subjectivisme de Fichte, doctrine selon laquelle c'est l'esprit humain et non la nature environnante qui est le facteur dominant des époques historiques et qui forme le fondement des institutions sociales. Il doit aussi beaucoup à Herder qui, beaucoup plus sensible à l'influence des conditions naturelles, soulignait aussi l'importance de l'esprit national (*Volksg Geist*), du génie spécifique inné. Soumis à ces influences, Grundtvig s'occupa surtout à souligner l'opposition entre ce qu'il appelait „ l'esprit gréco-nordique ” et le „ génie romano-latin ”. L'élément grec représentait la liberté, l'élément romain, la contrainte. La première de ces formes de civilisation était caractérisée par la joie de la découverte et l'activité artistique, la deuxième par la guerre et la discipline étatique. Le fait essentiel de l'histoire était, selon Grundtvig, le développement de la société bourgeoise, inspiré et guidé par deux facteurs d'importance capitale pour la formation de l'esprit, l'église et l'école : „ Eclairée par l'école et libérée par l'Eglise, cette société bourgeoise se meut aux frontières du visible et de l'invisible, du monde du travail physique et du travail de l'esprit; aussi est-elle l'objet propre de l'histoire universelle. Mais aussi est-ce seulement dans cette trinité que se trouve l'Etat véri-

table, celui qui aura toujours la vraie église et la bonne école à ses côtés et qui sentira sans cesse leurs effets bienfaisants ”.¹

Les expressions „ la vraie église ” et „ la bonne école ” étaient intimement liées à la distinction établie par Grundtvig entre l’„ esprit gréconordique ” et „ le génie romano-latin ”, et n’étaient donc pas la manifestation d’une conception universelle. D’une façon générale, Grundtvig symbolisait une évolution allant de l’européen vers le national. Ainsi, dans une publication en date de 1812, il combat, d’une manière générale, les efforts tentés pour créer une culture universelle; selon lui, ils mèneraient à une véritable tour de Babel dans le domaine spirituel.² Cela n’empêcha cependant jamais Grundtvig de considérer la situation de son propre peuple comme élément d’un grand ensemble, — à cet égard, il avait une conception de sa „ mission ” (qu’il étendait d’ailleurs volontiers à tous les peuples nordiques) analogue à celle de Mazzini en ce qui concernait l’Italie. Cultivant l’esprit national, Grundtvig soulignait l’importance de *la légende* et, à ce sujet, il s’abandonnait souvent à un heroworship à la Carlyle. Significative à cet égard est son admiration pour Napoléon qui, autrement, aurait plutôt été conçu comme un représentant du „ génie romano-latin ”. Aux yeux de Grundtvig, il devint cependant, avant tout, „ une force génératrice de légendes ”, une personnalité qui „ dominait son milieu comme un géant parmi les lilliputiens et qui parcourut en vingt ans une carrière où chaque pas, y compris les faux-pas, sont des pas de géant ”.³ Se fondant sur ce jugement, il est évident que Grundtvig condamnait la Sainte-Alliance, mais ici entraient aussi fortement en jeu des considérations d’ordre éthique, ce qui apparaît clairement lorsqu’il expose ses points de vue sur la période allant de 1815 à 1830. Sa répugnance, dit-il ironiquement, n’est pas due à ce que „ cette époque manque de guerres dont il vaudrait la peine de parler; car bien qu’à cet égard également je sois loin d’être un quaker, je suis pourtant aussi loin de penser qu’une vie humaine est gaspillée lorsqu’elle n’a pas été amenée à tuer des gens ”.⁴ Depuis 1830 non plus, il n’y avait pas eu de guerres, l’essentiel était que *l’espoir* s’était sub-

¹ EDVARD LEHMAN, Grundtvig. København 1929, p. 130.

² ERIK MØLLER, Grundtvig som samtidshistoriker, København 1950, p. 56.

³ Mands Minde. Cours faits en 1838, København 1877, p. 339.

⁴ Ibid., p. 353.

stitué au *désespoir*, et Grundtvig estimait que le Danemark avait une situation extrêmement avantageuse, car, en général, les Danois „ne recevaient que la queue des tempêtes qui s'amoncellent sur l'Europe ” et sont „les derniers à perdre espoir et les premiers à se remettre à espérer ”.⁵

Par ailleurs, Grundtvig n'avait pas d'admiration générale pour les mouvements de libération. Ce qui était capital pour lui, c'est s'ils émanaient „d'une vie humaine placée dans des chaînes qui doivent être enlevées, ou d'une vie de bête sauvage placée dans une enceinte qui doit être renforcée ”.⁶ Dans cette question également, sa distinction entre „l'esprit hellénique ” et „le génie romain ” joua un rôle important. Cela ressort nettement dans le jugement qu'il porte sur les mouvements de libération dans les pays méditerranéens durant les années 1820 : „ — lorsque je m'attarde avec plaisir sur la Grèce, alors que je m'efforce d'en finir le plus vite possible avec l'Espagne et l'Italie, ce n'est pas uniquement parce qu'à mes yeux, l'insurrection du peuple grec est quelque chose de tout autre et de beaucoup plus noble que les révoltes de soldats en Italie et en Espagne, mais c'est surtout dû à ce que la Grèce, à l'époque de sa puissance, fit honneur à l'humanité, tandis que l'Italie et l'Espagne, à l'époque de *la leur*, lui firent honte ”. Les deux derniers pays, et surtout l'Italie, avaient en effet été, au cours de l'histoire, le foyer d'une „tyrannie mondiale”, la tyrannie étatique dans l'Antiquité, la tyrannie de l'église au Moyen Age, et la tyrannie scolaire même de nos jours.⁷ (Grundtvig se proposait en effet de réformer l'enseignement en déblayant les programmes pour assurer une bien plus large place à l'enseignement de la langue maternelle et de l'histoire de la patrie.) Il y avait cependant aussi un autre aspect des mouvements de libération dans ces pays qui inquiétait Grundtvig, à savoir qu'ils visaient à un rassemblement national qui provoquerait infailliblement un orgueil national à caractère agressif. Dans cet ordre d'idées, l'Allemagne faisait vraiment partie du tableau. Que Grundtvig ait souvent, à juste titre, été considéré comme un prophète s'explique nettement lorsqu'on

⁵ Ibid., p. 354.

⁶ Erik Møller, op. cit., p. 56.

⁷ Mands Minde, pp. 379—380.

lit les considérations que voici: „ Si nous considérons de ce point de vue les nouvelles révolutions qui, toutes, visent à rassembler des forces, en vue de la guerre surtout, et au moins aussi loin que vont les frontières linguistiques, et à anéantir toutes les particularités qui s'opposent à l'installation d'une machine de guerre aussi grande et épouvantable, alors nous voyons la raison pour laquelle la Révolution française, qui fut en partie réussie, fut si dangereuse pour la paix et la liberté de l'Europe, et nous serons heureux d'apprendre l'échec complet des révolutions espagnole et italienne, et souhaiterons vivement que la révolution allemande à laquelle on peut certainement s'attendre, pût être prévenue ou bien retardée le plus possible; car un royaume qui, d'un point de vue linguistique, s'étend de la mer Baltique à la Méditerranée et de la Vistule jusqu'au-delà du Rhin, poserait sous la conduite de son Napoléon, de son dieu de guerre, et grâce à l'intelligence, à la combativité et à l'orgueil allemands, sur le monde les chaînes les plus lourdes qu'il ait jamais portées ”.⁸

La crainte éprouvée par Grundtvig devant le mouvement national allemand était due en partie à ce que ce mouvement, au cours des années 1830, avait commencé à se manifester sérieusement dans les duchés de Slesvig et de Holstein qui appartenaient à la couronne danoise depuis la fin du Moyen Age. Cette évolution contribua à ce que l'exaltation de Grundtvig pour ce qui était „ nordique ” prit peu à peu une forme plus claire et fût dirigée vers des buts plus concrets. De cette manière, il devint une grande source d'inspiration pour le mouvement „ scandinave ”. Il ne voulait toutefois pas d'une union nordique, car son respect pour le génie spécifique des différentes nations était trop grand, mais il voulait que celles-ci concluent „ une alliance permanente pour la défense commune et pour servir au mieux les intérêts mutuels ”. A ce sujet, il estimait nécessaire de conclure un accord avec l'Angleterre pour assurer la liberté de la Baltique contre la puissance menaçante de la Russie. Cette idée, Grundtvig la lança avec encore plus de force lors de la guerre de Crimée.⁹

Par ailleurs, les liens entre les pays nordiques devaient être renforcés, grâce à l'introduction du libre-échange entre eux et à la création d'une

⁸ Ibid., p. 381.

⁹ Erik Møller, op. cit., p. 143.

université nordique, au lieu des quatre universités latines dont les peuples avaient jusqu'ici été „frappés”.¹⁰

Les idées nordiques de Grundtvig avaient donc une origine nationale très nette. Il mettait cependant fortement en garde contre la tendance qu'avait l'orgueil national à se manifester dans le domaine de la politique de puissance „— le parti-pris naturel que tout peuple, comme tout homme, a pour ce qui lui appartient . . . ce *parti-pris* les peuples doivent apprendre à se le pardonner pourvu qu'il ne cherche pas à se faire valoir au moyen des armes”.¹¹ Le recours aux armes ne devait avoir lieu que quand l'indépendance d'un pays était menacée d'agression. Il était cependant hostile à l'idée de donner une trop large place à la préparation militaire en temps de paix, ou, comme il le disait, à „la classe guerrière en temps de paix, qui ressemble toujours aux vaches maigres du Pharaon”. Il soutenait que „tout ce qu'on peut dire en faveur de la classe guerrière, ou pour en démontrer la nécessité, suppose toujours *soit* que le peuple *ne* puisse *ni ne* veuille se défendre lui-même, *soit* que les autorités veuillent opprimer le peuple à l'aide de la classe guerrière”. Il va même jusqu'à dire à ce propos qu'„il faut être *soit* un peu fou *soit* très naïf pour payer *de bon gré* des impôts ou des vies et du sang dans les guerres”.¹²

Grundtvig voyait tout d'abord la défense nationale dans un niveau élevé de culture générale, dans une conscience sociale à racines organiques. C'était là un développement qu'il voulait promouvoir à l'aide de son „mouvement pour les hautes écoles populaires”, mouvement qui contribua, dans une large mesure, „à conquérir sur le front interne, ce qui était perdu sur le front extérieur” après la défaite du Danemark dans la guerre contre la Prusse et l'Autriche en 1864.

En *Suède*, l'historien et l'écrivain ERIK GUSTAF GEIJER (1783—1847) s'intéressait vivement au problème de l'internationalisme. Au commencement, il se fit l'ardent champion des idées sociales de la Révolution française, mais, par la suite, son évolution intellectuelle suivit d'autres

¹⁰ Le traité „Nordens videnskabelige Forening” 1838. Analysé d'une façon plus détaillée dans GUSTAV ALBECK, Grundtvig og Norden, København 1942, pp. 73—90.

¹¹ Erik Møller, op. cit., p. 84.

¹² Ibid., p. 69—70.

voies. Ceci était surtout dû à l'influence de Fichte et de sa doctrine sur le caractère universellement humain de „l'esprit national”, à Schlegel qui soulignait la nécessité d'un élément religieux et moral pour un Etat viable et à Schelling qui rêvait d'une société des nations dont le christianisme serait la force inspiratrice. D'une façon générale, c'étaient ceux parmi les romantiques qui voulaient allier une prise de conscience nationale à une orientation internationale qui attiraient Geijer.

Peu d'entre eux ont défini cet objectif aussi clairement qu'Adam Müller: „Wir fühlen, es gibt keinen blossen Patriotismus mehr, wie ihn die Alten nährten; ein gewisser Kosmopolitismus geht ihm zur Seite, und mit Recht; denn es kommt auf zwei Dinge an: auf das Vaterland, und auf den Staatenbund, deren eins, abgesehen für sich, ohne das andere nicht mehr begehrt werden kann”.¹³

Sous cette influence du romantisme allemand, la conception sociale de Geijer évolua à partir des idées générales de liberté en passant par la conviction que la liberté est réalisée du fait que le droit, l'Etat deviennent de plus en plus parfaits pour aboutir à la troisième et dernière étape, où „l'universel” prédomine et où les liens organiques avec le passé sont fortement accentués. Ce sens de la continuité dans la vie étatique et sociale fut encore renforcé chez Geijer lors d'un séjour qu'il fit en Angleterre en 1809. Et même si on ne peut le démontrer directement, il y a lieu de croire qu'il a été inspiré par Edmund Burke.

En ce qui concernait les grands événements politiques de l'époque, Geijer condamnait — indirectement — la domination napoléonienne. Dans une étude de 1806 sur l'esprit social du Moyen Age, il soulignait notamment comment des phénomènes comme l'empire d'Alexandre le Grand et l'empire romain étaient des manifestations „d'une maladie de l'humanité”. Tout comme Grundtvig, il estimait que la „polis” grecque était un exemple de la réalisation d'un esprit social harmonieux et naturel.

Dans une étude en date de 1812, il approfondit le problème des guerres de conquête. Il y soutenait que la guerre devait être considérée comme une expression négative de la tendance vers une société universelle, elle constituait „le processus par l'intermédiaire duquel ce qui est

¹³ Die Elemente der Staatskunst, Berlin 1809, II, p. 296.

mauvais dans le monde se détruit lui-même". Et il ajoutait: „ On peut vraiment dire que l'Etat universel se manifeste, lorsque tout un peuple se laisse entraîner par un objectif cosmopolite et, partant, se conduit en conquérant". Geijer n'avait pas de conception bien déterminée concernant ce qu'il appelait „l'Etat universel", mais il laissait entendre qu'à son niveau le plus bas, il se manifestait dans le commerce, et qu'autrement il se trouvait dans „ la société invisible et parfaite où seuls sont citoyens les savants qui veillent à la culture . . . la république des sages".¹⁴ Il entrevoyait cependant de grandes possibilités devant permettre à une telle élite de s'imposer toujours davantage. Dans une étude en date de 1814, il soulignait à ce propos que les peuples étaient maintenant punis parce qu'ils avaient accepté sans protester la doctrine selon laquelle la politique était indépendante de la morale, ce qui avait inélectablement transformé le droit des gens en droit du plus fort. Maintenant en revanche, il était temps de réaliser l'idée de Hugo Grotius: un Etat européen chrétien fondé sur le droit et où les petites sociétés pourraient aussi trouver une protection sûre. C'étaient ces forces spirituelles, soulignait-il dans un discours en 1817, qui, à travers les âges, avaient contribué à assurer à l'Europe une situation dominante dans le monde. Il fallait leur insuffler une nouvelle vie, si l'Europe ne voulait pas se voir détrôner par l'Amérique avec ses grandes possibilités ou par la Russie semi-asiatique avec ses énormes forces armées. Le danger était imminent tant que l'Europe restait divisée.

Foncièrement traditionaliste, Geijer était naturellement partisan de la Sainte-Alliance. Cela se révéla clairement dans un discours qu'il tint dans la cathédrale d'Uppsala en 1817 à l'occasion du jubilé de la réforme luthérienne. Ce discours avait une tendance nettement œcuménique, car il soulignait le développement de la tolérance religieuse comme étant le plus beau résultat de la Réforme. Cette tendance à la réconciliation entre les différentes confessions chrétiennes avait, selon Geijer, été fortement encouragée par la création de la Sainte-Alliance. „ N'avons-nous pas vécu l'époque même où presque toutes les puissances d'Europe s'unissent dans une *sainte* alliance pour le maintien des vrais préceptes

¹⁴ Reproduit par ERIK GRANSTEDT, Geijer och den Heliga Alliansen, Historisk Tidskrift, Stockholm, 1938, p. 360.

éternels du christianisme, sans distinction de confessions ni de formes? — une grande pensée, le premier rayon transperçant la nuit pour annoncer une politique plus noble entrant de nouveau en alliance avec la religion ». Et à propos d'Alexandre I^{er}, il déclarait : „ Je bénirais, même au milieu des rires dissimulés des infidèles, la grande âme à laquelle elle se révéla d'abord ”.¹⁵

L'adhésion de Geijer à la Sainte-Alliance était due non seulement à des influences idéologiques, mais aussi à son admiration pour Carl Johan (Charles-Jean). Celui-ci avait, en 1812, conclu une alliance avec Alexandre I, et Geijer ne faisait *pas* partie de ceux qui estimaient que cela représentait une abdication nationale parce que cela impliquait qu'on acceptait la perte de la Finlande. Et lorsque la Suède, en avril 1817, adhéra à la Sainte-Alliance, il partagea entièrement la satisfaction officielle que reflétait la presse. Il ne semblait pas gêné par le fait que cette attitude concordait peu avec ses propres avertissements, où il mettait en garde contre une influence russe croissante en Europe.

L'enthousiasme pour la Sainte-Alliance ne devait cependant pas être de très longue durée. Cela tenait aussi au fond à certains événements en politique étrangère suédoise. Carl Johan fut en effet, à plusieurs occasions, soumis à une forte pression de la part des grandes puissances de la Sainte-Alliance, notamment lors du règlement de la dette de la Norvège au Danemark, question qui fut discutée à la conférence des grandes puissances en 1818 et qui résulta dans une démarche assez sérieuse et pressante auprès de Carl Johan. Celui-ci répondit en soulignant le droit des nations à disposer d'elles-mêmes, principe qui, à son avis, était entièrement conforme aux conceptions fondamentales de la Sainte-Alliance. Lorsque ceci se révéla très vite ne pas être le cas, et qu'au contraire le principe d'intervention était une des idées maîtresses de l'alliance, il y eut un changement d'attitude aussi bien chez Carl Johan que chez Geijer. Dès 1819, ce dernier souligne combien il est dangereux et fatal que le respect des hommes pour le sacré soit exploité pour atteindre des objectifs dictés par une mesquine politique de puissance, et il s'écrie : „ Malheur donc à ceux qui l'utilisent (la religion) à des fins profanes, qui s'en servent comme d'un instrument politique dans un but quel-

¹⁵ Ibid., p. 368.

conque! . . . Laissez-la donc dans sa paix éternelle — ô hommes d'Etat — et en dehors de vos calculs intéressés".¹⁶

La répression des mouvements de libération en Allemagne et en Italie augmenta la répugnance de Geijer, de même que l'indulgence témoignée par les grandes puissances à l'égard de la Turquie, même longtemps après qu'eut éclaté l'insurrection grecque. D'une façon générale, Geijer évolua de plus en plus vers le libéralisme, jusqu'à ce qu'il adhéra au parti libéral en 1838. Ce changement d'orientation politique ne peut pas être qualifié de volte-face. Même à l'époque où il sympathisait avec la Sainte-Alliance, il avait condamné les tendances absolutistes à fondement métaphysique telles qu'elles étaient exprimées par de Maistre et Bonald. Sans doute sa conception fondamentale était-elle par bien des côtés patriarcale, mais non vraiment autoritaire à proprement parler. Une liberté définie et réglée par la loi, voilà l'idéal dont il rêve aussi bien dans la vie de chaque Etat que dans les rapports entre nations.

Le théologien et le poète ESAIAS TEGNÉR (1782—1846) est une personnalité marquante parmi ceux qui, dès le début, se montrèrent nettement hostiles à la Sainte-Alliance.¹⁷ Son opposition à l'alliance est d'ailleurs due — tout comme celle de Grundtvig — à une admiration de caractère esthétique pour Napoléon. Le grand conquérant ne pouvait être jugé d'après les normes morales habituelles, pas plus que les rois-héros de Suède Gustaf II Adolf et Carl XII. Aux yeux de Tegnér, même des personnages légendaires, comme Hercule par exemple, devenaient réalité vivante, car l'idée même qu'on s'en faisait contribuait à élever les hommes au-dessus du niveau des choses banales et ordinaires. Mais c'est précisément parce que l'exercice du pouvoir peut avoir des conséquences aussi positives, qu'il devient de caractère purement destructif s'il a lieu par l'intermédiaire de nullités. Alors le pouvoir revêt une allure à la fois détestable et comique, la liste des personnages marquants de la Sainte-Alliance était au fond une illustration suffisante du phénomène.

Tegnér avait très tôt percé le véritable caractère de la Sainte-Alliance, et il réagit violemment lorsque l'organe du gouvernement suédois, en

¹⁶ Ibid., p. 378.

¹⁷ Voir GÖTE JANSSON, *Tegnér och politiken 1815—1840*, Uppsala 1948 pp. 68—93.

mars 1816, publia un manifeste d'Alexandre I^{er} au peuple russe, où le tzar condamnait les abus et les massacres de la Révolution française qui avait abouti à Napoléon, „un étranger de la plus basse extraction” et soulignait en outre comment Dieu avait désigné le peuple russe pour libérer les autres nations européennes du joug de la Tyrannie.

Même si Tegnér certes condamnait ce qu'il appelait l'„utilisme” et le culte de la raison au 18^e siècle ainsi que les excès de la Révolution française, les idées mêmes de la révolution constituaient quand même un élément essentiel de sa conception politique et sociale. La grande influence que les doctrines esthétiques et philosophiques du romantisme exercèrent sans aucun doute sur l'écrivain en lui, ne joua pas dans ce domaine. On s'en rend spécialement compte en lisant le discours que Tegnér prononça dans la cathédrale de Lund lors du jubilé de la Réforme en 1817, discours qui, sur des points essentiels, différait de celui de Geijer. Alors que Geijer avait souligné les traits communs aux confessions chrétiennes (Tegnér disait ironiquement de l'orateur qu'il avait été „inspiré par l'eau bénite”), Tegnér avait insisté sur l'œuvre de libération de la Réforme, œuvre qui — quelles que fussent les objections — avait été continuée par les philosophes du siècle des lumières et les hommes de la Révolution française.

Guidés dans la bonne voie, ces courants devaient rapprocher les hommes de cet état de liberté définie réglée par la loi que Geijer, lui aussi, avait entrevu comme étant le but de l'évolution sociale.

Tegnér s'intéressait tout naturellement beaucoup aux mouvements de libération en Europe, — le jugement qu'il portait sur eux était d'ailleurs, dans une certaine mesure, influencé par des considérations d'ordre esthétique analogues à celles qui avaient dicté son attitude à l'égard de Napoléon. Aussi était-il déprimé à cause des insurrections en Italie et en Espagne, non seulement parce qu'elles furent réprimées, mais parce que les chefs du mouvement avaient fait preuve d'un manque effrayant d'héroïsme et de volonté d'action. Ce n'est que lors de l'insurrection grecque et du philhellénisme qu'elle suscita que Tegnér put chanter à pleine voix, aussi bien pour célébrer le peuple grec que pour condamner „l'alliance mahométane” et l'hésitante Angleterre — „la boutique d'Albion avec la liberté . . . sur son enseigne”.¹⁸

¹⁸ Ibid., p. 93.

Le penseur nordique qui étudia de la façon la plus approfondie le problème de la paix, dans la véritable acception du terme, fut le Norvégien NIELS TRESCHOW (1751—1833). Contrairement à Grundtvig, à Geijer et aussi, en partie, à Tegnér, Treschow était peu influencé par le romantisme. Il était toujours fortement enraciné dans le siècle des lumières et avait été très inspiré par les naturalistes de l'époque, notamment Buffon. S'opposant aux philosophes du romantisme qui ne reconnaissaient aucune évolution dans le vrai sens du mot — pour eux l'Éternel s'était manifesté une fois pour toutes sous des formes indéfiniment variées —, Treschow montrait un vif intérêt pour les théories très avancées sur l'évolution dans la nature; sans doute comme le premier dans la littérature mondiale, il essaya, dans sa „philosophie de l'histoire”, d'intégrer ces théories dans une vue d'ensemble sur l'évolution de l'humanité.¹⁹

Ce point de vue ne tirait cependant pas son origine d'une conception fondamentalement matérialiste. L'évolution que tout dans la nature a subie — et l'homme aussi (ce que démontre clairement l'évolution du fœtus) — n'implique pas qu'une espèce puisse se transformer en une autre : „Toute espèce a son évolution déterminée par la nature; leurs voies ne sont ni parallèles, ni ne se trouvent sur le même plan, mais, comme les planètes, elles se croisent”.²⁰ D'un autre côté, l'homme n'a aucune raison d'avoir honte de „l'homme animal” à partir duquel il a évolué durant des périodes indéfinies, car „partout tout ce qui est vivant a la même racine, notre origine est divine, notre destinée éternelle et sans limites”.²¹

La conception que Treschow se faisait de l'individu et de la société reposait sur ce principe divin. Il ne pouvait donc partager la foi que les philosophes du siècle des lumières avaient dans le progrès automatique. Il craignait que les progrès techniques („l'Art”) au lieu d'assurer „un vol plus élevé” à l'esprit humain n'en vinssent à „attacher des poids de plomb à nos ailes”.

Le philosophe qui exerça la plus grande influence sur Treschow fut Kant. Les ouvrages de ce dernier l'amènèrent à étudier le problème de

¹⁹ A. H. WINSNES, Niels Treschow, Oslo 1927, p. 93.

²⁰ Ibid., pp. 94—95.

²¹ Historiens Philosophie, København 1811, p. 83.

la paix, et, dans plusieurs publications, il exposa ses réflexions sur ce sujet.

Dans une étude en date de 1807, il examina la possibilité d'une paix éternelle et se demanda si elle était souhaitable. Comme le penseur de formation scientifique qu'il était, il prit comme point de départ de ses réflexions tous les antagonismes dans la nature qui confirmaient apparemment l'assertion selon laquelle la guerre était une manifestation de l'ordre naturel et ne pouvait donc jamais être éliminée. Selon Treschow, ce raisonnement se fondait toutefois sur une interprétation erronée du concept de paix. La paix signifiait tout simplement le contraire de la guerre, — non pas une entente ou un accord parfaits entre hommes ou entre d'autres choses. Le résultat de la paix, c'était de libérer les hommes d'un état „où les liens du droit, de la bienveillance et des avantages alternatifs qui habituellement rattachent les familles, les nations et les Etats les uns aux autres, sont dénoués, de sorte qu'après ils travaillent manifestement de toutes leurs forces à leur destruction et à leur anéantissement mutuels ”.²²

Les antagonismes et la lutte qui se manifestent dans le monde de la nature — et même dans l'organisme humain — avaient, en revanche, pour résultat une harmonie inspirante et tendue. Sans ces antagonismes, la vie ne pourrait être poursuivie. D'autre part: si un groupe de forces devenait le vainqueur absolu dans cette lutte, l'anéantissement universel en serait, dans ce cas, aussi le résultat inévitable.

De même que la tendance fondamentale de la nature est d'établir l'équilibre entre des forces qui se combattent, de même les différents Etats, riches d'une amère expérience et sans cesse plus enclins à des jugements raisonnables, devront reconnaître que la dépendance mutuelle est une réalité qu'on ne peut nier.

Examinant la question de savoir si une paix durable était *désirable*, Treschow s'attaqua tout d'abord à l'argument selon lequel un tel état mènerait à la mollesse et à la décadence morale. C'était au contraire la guerre qui permettait à de telles forces destructives de s'épanouir : „ Ensuite la société humaine et les Etats bien administrés ont été à

²² Article sur le problème de la paix dans *Det skandinaviske Litteraturselskabs Skrifter* 1807, I, p. 414.

l'origine de bien des commodités et des plaisirs de la vie; mais des excès de toutes sortes qui corrompent l'âme et le corps sont pourtant bien plus grands et bien plus habituels à l'état barbare ou sauvage, bien qu'y fassent défaut les instruments de la volupté. Ces dérèglements ne se produisent-ils pas surtout lors des guerres les plus destructives, où l'intempérance aussi bien que la misère la plus accablante ouvrent aux vainqueurs et aux vaincus des tombes par trop prématurées? ”.²³

Lorsqu'on étudiait l'idée d'une coexistence harmonieuse entre les Etats, il fallait prendre en considération le génie propre de chaque nation. On devait toutefois se garder de faire du national une grandeur absolue; ici, comme partout ailleurs, l'individu primait tout aux yeux de Treschow: „ Bien que les nations en tant que telles et comparées à chacun de leurs membres puissent être tenues pour immortelles, ce sont en fait seuls ces derniers qui sont destinés à une vie éternelle, non pas les premières, dont l'éternité n'est que périodique, n'existe que dans l'imagination et n'est donc en soi rien. Il n'y a donc en conséquence rien d'aussi grand que des individus ne puissent et ne doivent atteindre ; les nations, en revanche, doivent se contenter de beaucoup moins ”.²⁴

Une plus grande harmonie dans les relations internationales devait donc être le résultat de cet instinct de perfectibilité inhérent à tout individu. Mais si l'on avait reconnu la valeur limitée de l'idée de nationalité, celle-ci pourrait aussi devenir une force génératrice de paix.

Pour Treschow, il n'y avait pas de raccourci menant à la paix. Nous avons déjà mentionné le scepticisme dont il faisait preuve à l'égard de la foi simpliste dans le progrès; et les liens matériels noués entre les pays grâce au commerce ne représentaient pas non plus en soi des chances accrues pour une paix durable. Treschow estimait au contraire que les forces qui dominaient la production et la distribution — „ l'esprit mercantile ” — étaient l'un des facteurs essentiels entraînant conflits et guerre. Cette forme moderne de barbarie qui, en dernier ressort, faisait de la monnaie l'élément dominant dans le jugement des hommes, constituait une menace grave contre la civilisation de l'Europe, qui, nécessairement, devait toujours se fonder sur des valeurs spirituelles. S'il

²³ Ibid., p. 431—432.

²⁴ Moral for Folk og Stat, København 1811, I, p. 68.

y en avait plusieurs qui, dans cet ordre d'idées, voyaient dans les progrès techniques une garantie contre l'invasion du vieux continent par des peuplades barbares, Treschow leur objectait qu'ils semblaient ignorer que ces peuples primitifs et avides de conquêtes pouvaient facilement apprendre les finesses techniques des Européens et les utiliser contre leurs inventeurs. Pour que la vie économique devînt un facteur susceptible d'accroître le bien-être de l'humanité, elle devait être subordonnée à une autorité étatique puissante qui devait d'ailleurs elle-même être tout imprégnée de l'esprit d'humanité et non pas, comme jusqu'ici, intéressée aux finances et à l'armée.

L'aversion que Treschow éprouvait pour „ l'esprit mercantile ” devait, dans une large mesure, influencer sa conception de la situation internationale de l'époque. C'est ainsi qu'il considérait notamment avec beaucoup d'antipathie la politique britannique. Il faisait remarquer que dans la concurrence au sujet des débouchés, la Grande-Bretagne avait toujours joué le rôle le plus agressif, sans le moindre aspect idéaliste qui s'était souvent manifesté en France et qui était notamment apparu dans le projet de paix de Sully. Cet antagonisme, soutenait Treschow, apparaissait avec particulièrement de netteté en son propre temps. La Grande-Bretagne, déclarait Treschow, était „ l'ennemi secret et, par suite de ses tendances mercantiles, nécessaire de tous ”. Il était facile de voir quels événements de l'époque avaient provoqué ces considérations de la part de Treschow. Les Britanniques avaient en effet bombardé Copenhague en 1807 et s'étaient emparés de la flotte dano-norvégienne, ce qui avait amené la double monarchie à s'allier à Napoléon. Même si Treschow n'exprimait pas directement son admiration pour l'empereur français, il ressort clairement de la façon dont il parle des exploits des grands conquérants qu'il voulait atteindre ceux qui cherchaient à réduire les conquérants en faveur des coryphées „ pacifiques ” du commerce. Sans aucun doute les faits et gestes des conquérants avaient-ils été la cause de bien des malheurs et de bien des souffrances, mais c'étaient malgré tout de petits dommages si on les comparait à l'exploitation de leurs semblables que pratiquaient les nations commerciales en laissant les masses „ passer la plus misérable des vies ” dans „ des ateliers insalubres ”.²⁵

²⁵ Winsnes, op.cit., p. 121.

En ce qui concernait la situation de son propre pays, Treschow déclara en 1807 qu'on devrait établir une union entre les trois pays nordiques. Lorsque plus tard, durant l'automne 1814, une union suédo-norvégienne fut d'actualité, Treschow jugea la question du point de vue d'une politique générale de paix. Ici comme partout ailleurs, des considérations dictées par la raison devaient l'emporter sur les passions nationales et les préjugés. (A ce propos, Treschow avait exprimé des doutes lorsqu'on avançait qu'une démocratisation de la société équivalait à une garantie de paix. Le résultat pouvait peut-être se révéler être tout le contraire : une intensification des passions et des préjugés.)

Le chemin qui conduisait à une union entre les Etats passait justement par un tel processus d'ennoblissement dont la source naturelle était la sympathie mutuelle entre les hommes. Il louait „l'école socratique, surtout les cyniques” parce qu'ils apprenaient „à considérer le monde comme leur patrie, et tous les hommes comme concitoyens”. Plus tard, le christianisme avait encouragé la tendance à l'universel, sans toutefois pouvoir triompher de l'ignorance ni des préjugés. Mais Treschow estimait maintenant pouvoir constater des progrès marqués, surtout en ce qui concernait l'apparition d'une orientation cosmopolite. Voici comment il exprime le résultat auquel aboutirent ses considérations : „Bien que membres d'un certain Etat, nous n'en sommes pas moins des citoyens du monde ; les devoirs qui en découlent sont à la fois plus nobles et plus importants que ceux exigés par l'appartenance à une certaine société . . . les devoirs envers le tout . . . les citoyens du monde et de l'Etat, bien que réunis en une personne, tout comme l'homme pensant et physique, peuvent sembler partagés et, dans ce cas, le premier doit l'emporter sans le moindre doute ”.²⁶

Parmi ceux qui furent profondément influencés par la philosophie de Treschow, il faut citer HENRIK WERGELAND (1808—1845), le plus grand poète de la Norvège. Il est sans aucun doute celui des écrivains nordiques qui, sous l'influence universelle du romantisme, continua avec le plus de force et de sincérité les traditions du siècle des lumières. Toute sa conception religieuse fondamentale et tout son monde poétique, notamment tel qu'on le découvre dans son œuvre principale : „La

²⁶ Moral for Folk og Stat, III, p. 192.

Création, l'Homme et le Messie" (1830) sont caractérisés par la foi en la perfectibilité de la nature humaine, stimulée par les lumières de la raison, conviction qui ne l'empêchait cependant pas de juger à sa valeur l'importance des sentiments dans la vie humaine. Dans son introduction à „La Création" il déclare même: „Tu trouveras la vérité dans ton cœur avant de la trouver sous ton front". Il ne voulait toutefois pas reconnaître qu'il y eût d'autre antagonisme entre la raison et le sentiment, la pensée et la foi, que celui qui avait été créé par l'oppression et des conceptions erronées, fausses et déformées de Dieu et des hommes.

Wergeland avait d'ailleurs hérité son orientation rationaliste de son père qui était pasteur protestant et avait pris une part importante à l'Assemblée Nationale d'Eidsvoll en 1814 où fut rédigée la constitution norvégienne. La tradition de liberté qui y fut créée se maintint vivante durant tout le siècle. Dans aucun pays d'Europe, les idées de la Sainte-Alliance ne se heurtèrent sans doute à tant de résistance. Pour Wergeland, le concept de liberté était partie intégrante de sa religion. Il se révoltait en voyant qu'on pouvait abuser du christianisme en s'en servant comme d'un fondement idéologique pour des régimes despotiques. Une telle interprétation reposait manifestement sur le dualisme négatif créé par une foi dogmatique autoritaire et qui s'exprimait dans la doctrine du bien absolu et du mal absolu, soutenue à son tour par la doctrine d'un enfer éternel et d'un diable personnifié. Pour Wergeland, le „mal" était l'expression de quelque chose d'imparfait dans l'existence et n'avait aucun caractère éternel. Aussi salua-t-il avec joie une étude de Niels Treschow en 1828 sur „l'esprit du christianisme", où celui-ci condamnait clairement la croyance au diable. Fait significatif, le nom de Treschow figurait en tête de la liste de ceux à qui il dédiait son œuvre maîtresse: „La Création, l'Homme et le Messie".

Il était naturel que le jugement de Wergeland sur la situation internationale de l'époque fût influencé par les apports de la Révolution française.²⁷ Comme tant de ses compatriotes, il considérait la constitution norvégienne de 1814 comme étant avant tout le fruit des idées qui avaient donné naissance à la constitution française en 1791. Tout comme

²⁷ Sur la conception de Wergeland en ce qui concerne les idées de l'internationalisme, voir surtout PAULUS SVENDSEN, *Wergeland som kosmopolitt*, dans „Edda", 1945, pp. 1—25.

Grundtvig et Tegnér, il était enthousiasmé par Napoléon, mais contrairement à ceux-ci, il n'avait pas lui-même vécu l'époque napoléonienne alors qu'il était homme mûr. Sa sympathie était donc encore davantage inspirée par la légende napoléonienne née des déceptions causées par les résultats de „ la guerre de libération ”. C'était cette époque où l'humanité, pour reprendre les termes de Wergeland, „ telle une sentinelle morte de froid près du tertre funéraire de Napoléon ”, montait la garde tandis que les peuples se laissaient égarer par la Sainte-Alliance que le poète comparait à „ un noceur de réveillon ivre qui titube, hébété, tenant dans ses mains gourdes la chandelle des Rois Mages ”.

Par son irrésistible aspiration à la liberté, Wergeland s'apparente à Byron, Shelley, Hugo et Heine. Il traduisit plusieurs de leurs poèmes ainsi que des publications de Tegnér et de Mickievitch. D'une façon générale, peu d'écrivains nordiques ont participé autant aux courants d'idées de leur époque. La valeur de l'apport de Wergeland dans ce domaine ne résidait pas tant dans l'originalité de ses idées que dans la façon dont il exprimait ses réactions, ou plutôt la manière dont il vivait véritablement les événements de son époque. Il s'enthousiasmait autant pour les insurrections des peuples étrangers que pour l'œuvre de liberté accomplie en son propre pays. Et, à l'instar de Treschow, il ne voyait aucune opposition entre le national et l'universel. Au contraire, il s'établissait dans ce domaine un échange fécond. Mais pour que celui-ci puisse se réaliser, il fallait que régnât la liberté politique. Cette conviction ne permettait pas à Wergeland d'accepter l'idée d'un caractère populaire statique, en ce sens que certaines nations étaient „ bonnes ” et d'autres „ mauvaises ”. Tout comme Rousseau, il croyait que les masses étaient bonnes dans *toutes* les nations. La servilité et la barbarie étaient à ses yeux une conséquence de l'oppression politique, sociale et religieuse.²⁸ Ce n'est que lors de la suppression de ces barrières factices, que le „ national ” pourra s'épanouir librement. Le „ national ”, c'était l'expansion, le développement sous le signe de la liberté. Cette conception caractérisait la façon dont Wergeland considérait les nations étrangères. Aussi son admiration ne lui faisait-elle pas perdre son sens critique, pas plus que l'antipathie n'excluait chez lui la compréhension. Son

²⁸ HARALD BEYER, Henrik Wergeland, Oslo 1946, p. 406.

enthousiasme pour l'Angleterre ne l'empêchait pas de condamner l'oppression de l'Irlande et des Indes. Et d'un autre côté: son adhésion totale à la guerre d'indépendance des Grecs ne le rendait pas aveugle aux qualités des Turcs en tant que peuple. L'oppression, les conflits et la guerre ont leurs sources dans les projets des souverains et non pas dans l'âme des peuples.

Wergeland s'intéressait également beaucoup aux événements ayant lieu hors d'Europe; il plaçait de grands espoirs dans la république nord-américaine, mais il se montra surtout enthousiaste pour Bolivar qu'il présenta à ses compatriotes en traduisant un article que l'abbé de Pradt avait écrit sur lui. Comme beaucoup de penseurs de son époque, Wergeland s'intéressait vivement aux perspectives d'avenir du continent américain et de l'immense empire russe encore si inconnu. Dans un article en date de 1835, il nous donne cette vision des „superpuissances” de l'avenir: „Ha — je vois l'ombre de la grandeur de l'Amérique, — rencontrant en Allemagne au cœur de l'Europe — l'ombre de la pyramide de la Russie”.²⁹

En ce qui concernait la situation en Europe, Wergeland voyait dans la Révolution de juillet l'introduction à une nouvelle époque caractérisée par la liberté politique, nationale et intellectuelle et la justice sociale: „Le fracas des trônes nous annonce les heures qui coulent” s'écrie-t-il enthousiasmé dans un poème sur „L'Europe libérée”. A cette époque, on peut avec certitude montrer l'influence de Saint-Simon. Un exemple qui montre bien combien il s'intéressait vivement à ces idées, c'est que, lors d'un voyage en France en 1831, il emporta avec lui quelques exemplaires de son poème „La Création” pour les remettre personnellement à Lafayette et aux dirigeants saint-simoniens (Il ne réussit d'ailleurs pas à en rencontrer un seul). La révolution manquée puisqu' incomplète, en France, et la répression du mouvement d'indépendance dans les autres pays, notamment en Pologne, amena Wergeland à procéder à une révision de ses conceptions optimistes. Dès l'été 1831, il déclara que la victoire universelle de la liberté devait être reportée dans l'avenir. La plaquette portait un titre caractéristique: „Pourquoi l'humanité progresse-t-elle si lentement?” La cause du malheur se trouvait, selon

²⁹ Cité par SIGMUND SKARD dans *Amerikanske problem*, Oslo 1949, p. 1.

Wergeland, dans le fait que le mouvement d'indépendance, qui s'était traduit par des constitutions libres en plusieurs endroits du monde, n'avait pas été accompagné d'une véritable réforme religieuse éliminant toutes les conceptions „ mystiques ” qui formaient le noyau même de la religion et de la morale officielles. Cela avait entraîné une fission fatale de la vie „ pratique ” et de la „ vie intellectuelle ”. Les conséquences en étaient apparues dans le fait que les progrès techniques étaient toujours utilisés à des fins destructrices, et notamment pour la guerre. Ce n'était que sporadiquement (comme au siècle des lumières) qu'on avait essayé de transformer les concepts religieux et moraux en une source d'inspiration pour toute activité humaine: „ De même que le génie de l'époque auquel nous comparons le nôtre, fit surtout de la quintessence même de toute connaissance: la religion et la morale — seule connaissance exerçant une influence directe sur l'Etat — l'objet de son analyse et la fit descendre dans le cerveau de l'homme, après qu'elle eut plané dans des sphères élevées au-dessus de toute réflexion humaine et n'eut été captée que par les brouillards du rêve, de même nous voyons notre époque laisser avec indifférence la religion remonter dans les sphères élevées et la morale descendre dans les tombes des vénérables ancêtres, mais faire descendre à peu près toute connaissance du cerveau à la main. Toutes sortes de sciences économiques et mécaniques, les sciences statistiques, mystiques et la science de la guerre (car la guerre a été mise en système et on en a fait un gagne-pain) s'en portent fort bien. Cependant le tout est de savoir si l'utilité des progrès des sciences et arts mentionnés en premier lieu peut compenser la perte causée par cette dernière. Car combien de mains la perfection croissante de la science de guerre n'enlève-t-elle précisément pas à des occupations manuelles et intellectuelles plus utiles? Combien d'armées ne met-elle pas sur pied pour chasser la paix? à combien de caprices princiers ne permet-elle pas de se réaliser? combien de costumes de fous et de livrées royales ne laisse-t-elle pas les peuples revêtir? combien de projets ne contraint-elle pas les nations incertaines à réaliser? combien d'or ne transforme-t-elle pas en pierre, combien de gouttes de sueur et de larmes en ciment pour bâtir ses forteresses? ”³⁰

³⁰ Samlede Skrifter, Christiania (Oslo) 1853, VII, pp. 424—425.

La réforme religieuse sur laquelle comptait Wergeland libérerait toutefois le christianisme de tous les détritits dont l'avaient encombré le dogmatisme et le sectarisme. Alors, le Christ se présenterait à nouveau tel qu'il était à l'origine, sa raison souveraine et son amour universel unirait l'humanité, de sorte que non seulement les communautés chrétiennes, mais aussi les fidèles des religions non-chrétiennes réaliseraient une synthèse supérieure: „ Libérez la pensée et la foi! Le Christ apparaît et expose sa religion; la raison de chacun doit à la fois la reconnaître et s'y soumettre . . . il insiste sur la morale et fait des prêtres les éducateurs du peuple et les maîtres du peuple. Alors nous verrions tous les Musulmans, Chinois, Hindous et Juifs cultivés se convertir et apporter la civilisation européenne à leurs peuples . . . Alors nous verrions un terme aux guerres”.³¹ Malgré son orientation universelle, Wergeland n'omet donc pas d'insister sur la primauté culturelle de l'Europe. Il établit un parallèle entre le rôle des Européens dans le monde et celui du clergé dans l'Europe du Moyen Age. Dans les deux cas, c'est „ la supériorité intellectuelle de l'éducation ” qui est la vraie source de leur influence. Parmi les Européens, les Britanniques sont, à leur tour, au premier rang, car, en Angleterre, les masses ont plus que partout ailleurs reçu „ une connaissance pratique ” des découvertes et des inventions des génies. (L'idée que Wergeland se fait des Britanniques diffère donc beaucoup de celle de Treschow). L'Angleterre, dit-il, est en tête lorsqu'il s'agit de „ l'éducation des masses ”, ce qui, ces derniers temps seulement, a été reconnu comme étant l'objectif essentiel de l'activité culturelle.³²

Wergeland soutenait que lorsqu'il s'agissait de juger du rôle de la guerre dans l'histoire, il fallait distinguer entre les guerres menées pour un principe (sous-entendu: pour la cause du progrès) et celles qui ne devaient que servir une décision royale, une intention personnelle: „ Les exploits glorieux de Turenne et du grand Condé ont peu d'importance comparés à ceux de Ziska de Bohême (le chef des Hussites) ou de l'Anglais Fairfax qui, à la tête de paysans et de petits bourgeois, défendaient avec un fanatisme macchabéen la liberté de religion et celle du peuple ”.³³

³¹ Ibid., p. 432.

³² Paulus Svendsen, art. cit., p. 19.

³³ Samlede Skrifter, VII, p. 555.

Toutefois la guerre n'était en aucun cas un phénomène permanent. Au cours du grand bouleversement religieux et moral à venir, elle disparaîtrait d'elle-même. Wergeland avait une foi inébranable dans la faculté immanente de renouvellement et de diffusion que possédait la culture : „A chaque décadence la base de la culture s'élargissait toujours. Les ruines de quelques frontons de ses temples, détruits çà et là, ne restaient pas abandonnées, mais on les éleva de nouveau sous forme de monuments encore plus magnifiques à la gloire de l'infatigable génie humain. La Grèce hérita de la civilisation orientale, Rome de celle de la Grèce entre les ruines d'Athènes et de Corinthe, l'Europe de celle de Rome et l'univers acquerra une fois celle de l'Europe ”.³⁴

Mais Wergeland avait appris à s'adapter aux objectifs lointains. Contrairement à ceux qui estimaient que l'humanité civilisée en était au stade de la vieillesse, il soutenait que l'évolution avait à peine commencé. Comme il le chantait dans un poème : „Le monde doit encore être jeune, la longue histoire de la légende familiale n'est encore que sa berceuse et les contes de son enfance”. Aussi pouvait-il, lors de la révision de son ouvrage „La Création ” (achevée en 1844 — un an avant sa mort), continuer à soutenir que le monde deviendrait une fois une unité, influencée par le message universel du Christ, une union de républiques libres et autonomes à une époque où les frontières entre les pays seraient marquées par des haies de roses et où „la science de la guerre aura disparu comme une fumée ”.

§ 2. LE SCANDINAVISME

Les premières tentatives pour établir des contacts plus étroits entre les pays nordiques furent faites au 18^e siècle, lorsque ces pays, après s'être mutuellement combattus au cours de plusieurs guerres, entrèrent à partir de 1720 dans une longue période de paix. L'amélioration de leurs relations mutuelles se traduisit d'une façon très claire par la conclusion d'accords visant à établir une politique commune de neutralité, lorsque d'autres Etats en Europe étaient en guerre. Déjà, lors des guerres de Louis XIV à la fin du 17^e siècle, une alliance de neutralité armée

³⁴ Ibid., p. 542.

avait d'ailleurs été conclue entre le Danemark, la Norvège et la Suède. Lorsqu'éclata la guerre de Sept ans en Prusse, une alliance analogue fut conclue (1756). Il en fut de même lors de la guerre d'indépendance nord-américaine, lorsque le gouvernement danois engagea aussi la Russie à participer à une alliance de neutralité, fondée sur les principes de la liberté des mers, „ navires libres, marchandises libres ”, sur un accord avec les belligérants concernant la définition du terme contrebande de guerre, et sur la limitation du droit de blocus aux ports dont les chenaux seraient efficacement bloqués. Sur ces bases fut établie une nouvelle alliance de neutralité en 1780, à laquelle participa aussi la Russie (plus tard les Pays-Bas et la Prusse). Pendant les guerres de la Révolution, une alliance de neutralité nordique (1794) fut de nouveau actuelle après que l'Angleterre se fut mêlée à la guerre en 1793, mais cette fois-ci l'union eut beaucoup plus de mal à faire respecter les règles de neutralité. Le point de vue britannique était en effet que l'Angleterre ne pouvait être tenue à respecter les accords des années 1780, car cette fois la guerre avait bien davantage trait aux intérêts vitaux du royaume insulaire, tandis que les neutres, de leur côté, soutenaient que l'existence même d'un droit international supposait que celui-ci eût une valeur *constante*, et que ses fondements ne pussent changer au gré des circonstances. En 1800, la Russie adhéra de nouveau à l'alliance, mais dès l'année suivante, l'Angleterre réussit à la disloquer en attaquant Copenhague.

La détente dans les relations entre les pays nordiques, qui avait alors duré pendant quatre-vingts ans, avait contribué à beaucoup affaiblir l'antipathie et la méfiance réciproques qui avaient régné dans les groupes sociaux restreints représentant à cette époque „ l'opinion publique ”. Au cours de la seconde moitié du 18^e siècle, nous remarquons en outre les premières tentatives pour créer un meilleur contact entre les peuples, les débuts de ce mouvement qui a été appelé „ le scandinavisme ”. Ainsi un historien danois lançait l'idée d'une collaboration entre la Suède et le Danemark pour créer une langue écrite commune. (La Norvège n'est pas mentionnée dans cet ordre d'idées, la langue officielle en Norvège étant à ce moment-là le danois). Un tel système équivaldrait à „ une amitié fondée sur des avantages communs ” et créerait un équilibre avec les autres grandes communautés linguistiques en Europe.¹

¹ JULIUS CLAUSEN, *Skandinavismen*, København 1900, p. 2.

Un contact plus étroit dans le domaine de la vie intellectuelle fut établi lorsque l'Académie des sciences de Suède nomma des membres danois, et, en 1792, l'historien danois Frederik Sneedorf lança un programme nordique, dans une conférence intitulée „ De l'importance de l'union des trois royaumes. ” (Contrairement aux autres écrivains danois et suédois de cette époque, Sneedorf citait la Norvège comme un pays distinct). La tâche de ces associations serait „ de répandre l'amour général de la patrie et du Nord, où nous autres Suédois, Norvégiens et Danois unis, nous considérons comme appartenant à une patrie — la Scandinavie ”. Ces tentatives dispersées pour créer un fondement intellectuel de solidarité scandinave furent brutalement interrompues du fait que les pays nordiques, en 1807, furent entraînés chacun de leur côté dans la grande guerre européenne. La guerre et le traité de paix de 1814 contribuèrent à créer une nouvelle amertume dans les rapports mutuels. Ce climat triste et funèbre ne dura cependant pas longtemps. Nous avons déjà vu comment un penseur comme Treschow, dès 1814, soutenait que la Norvège devait entrer sans répugnance dans une union avec la Suède, car la voix de la raison recommandait des unions d'Etats de cette nature — en faveur de la paix générale. Et en ce qui concernait les relations entre le Danemark et la Suède, le „ couronnement ” du poète danois Oehlenschläger par Tegnér dans la cathédrale de Lund (1829) fut considéré comme le signe d'une solidarité croissante entre les peuples nordiques. A partir des années 1830, la collaboration scientifique eut lieu dans des formes organisées, car les naturalistes se réunirent en congrès. Les tendances scandinavistes qui s'étaient manifestées jusqu'ici étaient surtout de caractère culturel et tout empreintes de l'orientation cosmopolite du siècle des lumières. A partir de 1840, un nouveau courant s'impose toutefois avec une intensité sans cesse accrue, à savoir un scandinavisme à racines et à objectifs nationaux. Le père spirituel de ce courant était Grundtvig qui, inspiré par l'histoire de son propre pays, soutenait que les hommes de son époque devaient puiser de nouvelles forces dans „ le nordique primitif ”, et dont les projets de collaboration dans le domaine intellectuel se fondaient précisément sur le génie spécifique national aux dépens du „ génie latin ” artificiel. Rien d'étonnant à ce que ce scandinavisme à caractère national fût sévèrement critiqué par un des plus grands latinistes de l'époque, JOHAN NICOLAI MADVIG

(1804—1886). Dans une polémique directe avec Grundtvig, il soutenait que le scandinavisme n'était pas un renouveau de quelques différentes qualités „ nordiques primitives ”, mais qu'il était dû à des circonstances historiques particulières. Sans doute les peuples nordiques devaient-ils — comme d'autres nations — travailler à développer leur génie spécifique, mais ils devaient le faire en songeant à enrichir la culture européenne commune, et non pas à se cantonner dans un isolement hautain. (Comme nous l'avons déjà mentionné, Grundtvig n'était d'ailleurs pas lui-même un isolationniste culturel). Car, déclarait Madvig, „ le Scandina-ve est homme avant d'être Scandinave, et l'histoire qui lui expliquera la totalité de la vie, qui le rendra conscient de l'universalité de l'éducation et de la culture, c'est toute l'histoire de l'éducation et de la culture humaines ”.²

Le scandinavisme dans sa nouvelle forme fut cependant caractérisé par un „ esprit nordique ” étriqué, et l'élément national en fut encore plus accentué lorsqu'on en fit le stimulant idéologique d'un mouvement politique. Celui-ci avait d'ailleurs à l'origine une orientation européenne assez large, puisqu'il était au fond une manifestation du libéralisme de l'époque. Cela se vit très nettement lors de la „toquade” scandinave de Wergeland, lorsqu'il proclama, sous l'impression de la Révolution de juillet, l'union politique des pays nordiques en présupposant la libéralisation de la constitution en Suède et la chute de l'absolutisme au Danemark.³

De leur côté, les libéraux suédois attaquèrent le régime personnel de Carl Johan; et comme la politique étrangère suédoise après 1814 était caractérisée par une certaine suprématie russe, il fut tout naturel pour l'opposition de lier ses revendications de réformes politiques au désir d'une politique étrangère plus indépendante, dont un élément serait l'idée d'un retour de la Finlande sous protectorat suédois. Pour qu'une telle politique fût possible, il fallait établir une solidarité nordique qui, de nouveau, pourrait faire de ces pays un véritable facteur de puissance en Europe. De cette façon, les dirigeants de l'opposition en Suède devinrent d'ardents champions du scandinavisme, tandis que le roi Carl Johan et

² Ibid., pp. 81—83.

³ Harald Beyer, op. cit., pp. 394—395.

ses conseillers considéraient le mouvement avec d'autant plus de scepticisme. En 1837, le roi jugea opportun de mettre les diplomates suédois en garde contre les idées scandinavistes lancées à partir du Danemark et contre les dangers qu'impliquaient les projets d'une union nordique.

Les libéraux danois partageaient la crainte qu'éprouvaient les libéraux suédois en face de la Russie, et plusieurs d'entre eux entrevoyaient, grâce au mouvement national-libéral allemand, la possibilité d'une „ collaboration nordique ” encore plus large. En Norvège, au contraire, le scandinavisme ne trouva guère d'écho dans les milieux libéraux : ces milieux étaient en effet par trop hostiles à la communauté unionnelle avec la Suède et à la tradition culturelle danoise.

Le scandinavisme à caractère politique impliquait donc, dans sa première phase, une tendance anti-russe. A partir des environs de 1840, il fut toutefois de plus en plus dirigé contre l'Allemagne. Cela était dû à l'évolution dans les duchés du Slesvig et du Holstein, réunis à la couronne danoise depuis la fin du Moyen Age. Inspiré par le mouvement national-libéral en Allemagne même, apparut dans les duchés, au cours des années 1830, un mouvement qui demandait leur libération du protectorat danois et leur rattachement à la Confédération germanique. Au point de vue nationalité, le Holstein était tout à fait germanophone et la plus grande partie des habitants du Slesvig parlait aussi allemand ; mais, dans le nord, il y avait un important groupe danophone et, d'une façon générale, la population du Slesvig avait des contacts étroits avec la culture et la civilisation danoises. Le but du parti national-libéral danois fut maintenant tout d'abord de remplacer l'absolutisme par une constitution libre, ensuite de rattacher le Slesvig directement au Danemark, tandis que le Holstein pouvait adhérer à la Confédération germanique. Pour atteindre leurs objectifs en ce qui concernait les relations avec les duchés (la politique des libéraux dans ce domaine est volontiers appelée „ la ligne de l'Eider ” d'après le fleuve frontière entre le Slesvig et le Holstein), les nationaux-libéraux s'efforçaient de se procurer des appuis dans les autres pays nordiques. Leur politique à l'égard de l'Allemagne allait devenir la politique de tous les pays nordiques. Comme leurs partisans suédois, les libéraux danois formèrent également une opposition très vive contre le pouvoir royal, aussi bien à cause de leur programme de réformes intérieures qu'à cause de leur objectif de poli-

tique étrangère, contraire à l'objectif officiel qui visait encore à maintenir „l'Etat entier”, c'est-à-dire le Slesvig et le Holstein réunis et en union avec le Danemark.

Le scandinavisme à orientation politique recruta surtout ses adhérents parmi les étudiants. En 1843, on organisa une rencontre dano-suédoise d'étudiants à Uppsala, et, en 1845, une nouvelle rencontre eut lieu à Copenhague. Lors de celle-ci, un des dirigeants du parti national-libéral danois fit prêter serment aux participants qui jurèrent être prêts, si nécessaire, à faire le sacrifice de leur vie, de leur sang pour la patrie commune, „Le grand Nord scandinave”. Ce „scandinavisme estudiantin” ne devint cependant jamais un facteur d'importance dans la politique des Etats. Fait au fond plus important : Oscar I, le nouveau roi de Suède à partir de 1844, pratiquait une politique qui, par bien des côtés, pouvait promouvoir les idées scandinavistes. Mais les motifs du roi différaient essentiellement de ceux des nationaux-libéraux. En soutenant les idées scandinavistes, il comptait que le mouvement se consacrerait surtout à réaliser des objectifs nationaux, tandis que l'activité en faveur de réformes politiques se ralentirait. En outre, son intervention dans la guerre de 1848 entre le Danemark et le Slesvig-Holstein, soutenu par la Prusse, intervention au cours de laquelle il avait envoyé un corps expéditionnaire suédo-norvégien à Fyn, avait été dictée par des motifs purement défensifs : il voulait empêcher que le Danemark ne tombât sous la coupe de la Prusse, et que la Prusse, de cette façon, ne devînt la grande puissance de la mer Baltique. Sa politique fut soutenue par la Russie qui ne souhaitait cependant pas procéder à une intervention militaire contre la Prusse et se contenta d'exercer une pression diplomatique. Ceci — et les représentations de l'Angleterre et de la France amenèrent la Prusse à cesser la guerre et à retirer ses troupes des duchés. Lors d'une conférence des grandes puissances à Londres, le statu quo fut rétabli („Protocole de Londres ” du 8 mai 1852). On y régla aussi le droit de succession au trône du Danemark. Comme le roi régnant, Frederik VII, n'avait pas d'enfants, le prince Christian de Glücksburg fut désigné comme l'héritier du trône. Ce règlement fut garanti par l'Angleterre, la Russie, la France, l'Autriche et la Prusse. Les représentants du royaume de Suède-Norvège signèrent aussi le protocole de Londres. Ceci suscita une profonde émotion chez les scandinavistes qui avaient espéré

que Frederik VII aurait pu adopter Oscar I ou bien son fils Carl et ainsi assurer une union dynastique des trois royaumes. Oscar I^{er} s'était jusqu'ici montré très prudent dans cette question, et après la signature du protocole de Londres, il était pratiquement exclu que le roi de Suède-Norvège pût prendre quelque initiative. Seule une rupture de la solidarité des grandes puissances, telle qu'elle était exprimée dans le protocole, pouvait ouvrir de nouvelles perspectives pour une solution scandinave de la question de la succession au trône. De telles perspectives s'ouvrirent lors de la guerre de Crimée. Oscar I y vit d'abord une chance de se libérer de la tutelle russe qui marquait la politique étrangère suédoise de son empreinte depuis 1814. Cela apparut déjà dans la déclaration de neutralité que le royaume de Suède-Norvège publia le 15 décembre 1853. Elle accordait les plus grands avantages à la plus forte puissance navale belligérante; à ce point de vue, elle allait plus loin que la déclaration danoise publiée en même temps. Lorsque la Grande-Bretagne et la France se mêlèrent à la guerre en avril 1854, elles pouvaient donc compter sur des conditions avantageuses en territoire neutre, lors des opérations navales dans la Baltique. En 1855, Oscar I alla jusqu'à conclure avec les puissances occidentales un traité nettement dirigé contre la Russie. (Ce „ traité de Novembre ” garantissait l'intégrité du territoire suédo-norvégien en face de l'expansion russe qui, estimait-on, visait le Finmark, la région la plus septentrionale de la Norvège).

La politique d'Oscar I avait cependant des perspectives encore plus vastes. Il voulait que la Suède et la Norvège intervinsent d'une façon active dans la guerre et aux côtés des puissances occidentales, afin de reconquérir, si possible, la Finlande. Il chercha à atteindre ses objectifs par une propagande d'inspiration royale dans la presse suédoise, française et britannique. Mais le traité de paix entre les puissances occidentales et la Russie en 1856 mirent brutalement fin aux projets activistes du roi.

Cependant Oscar I continua à mener une politique antirusse également après la paix, et un moyen de promouvoir cette politique, c'était d'utiliser les courants scandinavistes. Voici comment il formula les enseignements tirés de la guerre de Crimée: „ Il faut établir une nouvelle base pour l'avenir politique des Royaumes unis, frayer une nouvelle voie au développement de leurs forces matérielles et spirituelles. La re-

naissance de la grande tribu scandinave grâce à une évolution intellectuelle, commerciale et finalement *politique* plus intime, voilà *l'unique* salut du Nord. Si cette grande idée peut être réalisée, alors poindra l'aurore d'une nouvelle ère de prospérité, de liberté et d'honneur; si les intrigues de la Russie, soutenues par l'aveuglement de la diplomatie européenne et l'envie et l'indifférence humaines, réussissent à étouffer ce dernier effort du Scandinavisme, si les peuples scandinaves se divisent par sottise mesquinerie, alors, *tôt* ou *tard*, la Suède et la Norvège seront peu à peu absorbées par la Russie, le Danemark par l'Allemagne." ⁴

La nouvelle orientation de la politique étrangère du roi de Suède et de Norvège depuis l'époque de Carl Johan était totale, ce qu'on put constater clairement lors de la rencontre scandinave d'étudiants à Uppsala en 1856. Cette réunion ne fut plus considérée — comme en 1843 — avec méfiance et animosité par les autorités. Au contraire — elle eut pour ainsi dire lieu avec programmation officielle. Les participants norvégiens et danois furent transportés sur les bâtiments de la marine, à Stockholm, ils furent reçus par la famille royale dans la cour du château et à leur retour d'Uppsala, ils furent invités à souper au palais de Drottningholm. Un des chefs des nationaux-libéraux danois — Carl Ploug — se fit dans ses discours l'avocat convaincu d'une union politique entre les trois royaumes, et il laissa assez clairement entendre que cette union devrait avoir une dynastie royale commune.

Pour des raisons faciles à comprendre, Oscar I s'exprima avec plus de prudence, mais on ne pouvait guère douter que ce programme parût sympathique au roi. Lui aussi partageait l'opinion des nationaux-libéraux danois qui voulaient que la question du Slesvig-Holstein fût résolue d'après „ la ligne de l'Eider ” : la séparation du Holstein et l'annexion du Slesvig au Danemark qui, à son tour, s'unirait au royaume de Suède-Norvège sous la dynastie des Bernadotte. Il fit part de ces idées au prince Napoléon — cousin de Napoléon III — lors d'un voyage „ scientifique ” que celui-ci fit en Scandinavie durant l'été 1856. Un émigrant polonais qui servait de porte-parole au prince dans „ La Presse ” l'accompagnait et lança plus tard un projet aux termes duquel le Holstein,

⁴ Den svenska utrikespolitikens historie, Stockholm, III, 3, 1844—1872 par ALLAN JANSSON, pp.119—120.

le Lauenburg et une partie du Slesvig devaient être transformés en une principauté indépendante. Le prince Christian de Glücksburg la recevrait comme compensation pour la perte de la couronne danoise, tandis que le reste du Slesvig irait à la monarchie danoise qui serait ensuite rattachée dynastiquement au royaume de Suède-Norvège.⁵ (Comme on le voit, le journaliste franco-polonais a assez fortement modéré „le programme d'Eider ”.)

Oscar I avait compté sur une initiative danoise en ce qui concernait la question de la succession au trône du Danemark; cette initiative se faisant attendre, il en prit une lui-même sous forme d'une offre d'alliance défensive entre la Suède et le Danemark (27 mars 1857). Aux termes de cette offre, un corps d'armée suédois de 18 000 hommes serait mis à la disposition du roi de Danemark, si le Danemark et le duché du Slesvig étaient menacés par l'invasion. L'accord ne comprendrait ni le Holstein, ni le Lauenburg, mais le roi de Suède promettait aussi son soutien moral dans ce cas, si le roi de Danemark le demandait.

Sur le conseil de son ministre des Affaires Etrangères, Frederik VII déclina l'offre en déclarant qu'elle ne valait pas pour l'ensemble du territoire de la monarchie. Le ministre des Affaires Etrangères en question, partisan convaincu de „l'Etat entier”, avait d'ailleurs quelques mois auparavant adressé aux légations danoises à l'étranger, une circulaire où il mettait en garde contre le scandinavisme, „cette idée si poétique”, qui, cependant, devenait dangereuse du moment qu'elle pouvait semer le doute à l'étranger en ce qui concernait la volonté du roi de Danemark de maintenir à son programme l'intégrité de la monarchie.⁶ (Parallèle d'ailleurs frappant avec la note circulaire à caractère antiscandinaviste que fit envoyer Carl Johan).

L'offre d'alliance de mars 1857 représente la dernière tentative de politique personnelle de la part d'Oscar I. Peu de temps après, il fut atteint d'une maladie incurable, et ses fonctions furent assumées par son fils, le prince Carl. La politique du roi Oscar était fondée sur des suppositions qui se révélèrent fausses. En 1855, il avait cru que les puissances occidentales — et surtout Napoléon III — partageaient son

⁵ JULIUS CLAUSEN, *op. cit.*, p. 135.

⁶ *Ibid.*, p. 139.

opinion sur la Russie, voyaient en elle un danger constant pour la paix de l'Europe et profiteraient de la guerre de Crimée pour mettre un terme définitif à l'expansion russe. En même temps, il était persuadé que les chefs d'Etat occidentaux — surtout Napoléon III — avaient une sympathie active pour le scandinavisme. La réalité était cependant quelque peu différente, Napoléon III cherchant secrètement à nouer avec la Russie et la Prusse pour contrebalancer l'Autriche, tandis que le scandinavisme suscitait certes quelque sympathie en Angleterre, sympathie de peu de poids cependant du moment que les milieux gouvernementaux estimaient que l'Allemagne pourrait utilement contrebalancer la France.⁷

Sur le front intérieur non plus, le scandinavisme ne trouva pas un très grand écho. Le cadre magnifique dans lequel se déroulèrent les rencontres nordiques d'étudiants ne pouvait dissimuler que le mouvement était en train de perdre sa force. Les événements de 1848 avaient montré que les pays nordiques avaient peu de chances de pouvoir jouer un rôle indépendant dans la politique européenne, même s'ils agissaient de concert. En Suède et en Norvège, les hésitations se faisaient de plus en plus grandes à mesure que l'expérience montrait que par le scandinavisme on risquait d'être engagé dans des aspirations danoises purement nationales. En même temps, le „scandinavisme royal” d'Oscar I ne plaisait pas aux milieux libéraux suédois qui, auparavant, avaient été le meilleur appui du mouvement. Dans une publication en date de 1849, on soulignait à ce propos que la seule possibilité d'union entre les pays nordiques, c'était une république fédérative, car seul le régime républicain était susceptible de susciter l'enthousiasme nécessaire pour réaliser l'idée d'union. En même temps, l'auteur insistait sur le fait qu'on pouvait très bien être *à la fois* „scandinave” et „cosmopolite” et allier en soi „l'universalité” et la „nationalité”. Dans d'autres publications, les auteurs proposaient des objectifs plus vastes au scandinavisme à partir d'une alliance avec l'Allemagne, ce qui supposait naturellement qu'on renonçât à soutenir sans réserve la politique danoise dans la question du Slesvig-Holstein. Certains rêvaient même d'une union entre les souverains nordiques et allemands et qui serait soutenue par la Grande-Bretagne et la France.

⁷ Ibid., p. 235.

Le fils et le successeur d'Oscar I, le prince Carl — à partir de 1859 roi sous le nom de Carl XV — ne poursuivit pas directement la politique étrangère personnelle de son père. Il souhaitait une collaboration harmonieuse avec son gouvernement qui — de même que la majorité du Riksdag (Parlement) — était plutôt d'orientation antiscandinave. Ainsi, lorsque le roi de Danemark, Frederik VII, sur l'invitation de son gouvernement national-libéral, envoya une offre d'alliance en novembre 1857, Carl suivit (sans doute avec quelque hésitation) le conseil de son gouvernement et déclina l'offre. Cependant, après qu'il fut entré en conflit avec ce dernier en 1859 au sujet des relations avec la Norvège, il commença à mener une politique étrangère personnelle avec l'assistance du ministre des Affaires Etrangères. Dès janvier 1858, il avait d'ailleurs clairement exprimé ses sympathies scandinaves dans une lettre adressée à Napoléon III. Il affirmait qu'à ce point de vue, la politique de son père avait été populaire en Suède et que séparer le Holstein et le Lauenburg du Danemark pour les rattacher à la Confédération germanique, c'était assurer la paix non seulement dans les pays nordiques, mais aussi dans l'Europe entière. Lors d'un voyage en France et en Angleterre entrepris durant l'été 1861 avec son frère le prince Oscar, il exposa — d'après ce que raconte Palmerston dans une lettre adressée à la reine Victoria — de vastes plans relatifs à un nouveau règlement européen fondé sur le principe des nationalités: la Pologne deviendrait libre, la Finlande serait rendue à la Suède, le Slesvig rattaché au Danemark, et le Danemark, à son tour, au royaume de Suède-Norvège. Il est plus que probable qu'il soumit également ces questions à Napoléon III. Il est en tout cas certain qu'au cours de l'année 1862, il adressa deux appels pressants à l'empereur français pour le convaincre que l'annexion du Slesvig au Danemark était la seule solution possible de la question slesvico-holsteinoise. Malgré que Carl XV ne reçût aucune réponse positive ni à cette époque, ni en 1858 — Napoléon III avait au contraire souligné que le Slesvig-Holstein devrait jouir de l'autonomie — il ne renonça pas à l'idée de voir la France soutenir fidèlement la politique scandinave. Tout comme Oscar I, Carl XV utilisait aussi des agents privés, et l'un deux, qui avait des relations étroites avec les milieux d'émigrants à Paris, pouvait rapporter que Napoléon III sympathisait avec ces milieux et était capable de fomenter des révolutions en Pologne,

en Hongrie et en Allemagne. Cela pourrait engager les forces hostiles à une politique scandinave. Ces rapports un peu trop débordants d'imagination contribuèrent certainement à ce que l'insurrection polonaise en 1863 augmentât la confiance de Carl XV dans la possibilité de réaliser ses projets. Il espérait que les puissances occidentales donneraient leur appui à la Pologne et que la Prusse, par sa politique bienveillante à l'égard de la Russie, se serait trop fortement engagée pour pouvoir créer des difficultés. Le gouvernement national-libéral danois profita bientôt de la situation pour séparer le Holstein du Slesvig („Patente de Mars ” en 1863). Carl donna son entier appui à cette politique du Danemark, et lors d'une entrevue avec Frederik VII en juillet, il lui promit une aide militaire considérable aussi bien sur terre que sur mer, au cas où les Allemands franchiraient la frontière de l'Eider. Mais, cette fois-ci, le roi était allé trop loin dans la voie des engagements, car l'accord fut rejeté par le gouvernement suédois. Certes, cela ne voulait pas dire que le gouvernement repoussât l'idée même d'une alliance, mais il fit plusieurs réserves, en exigeant notamment que l'alliance dépendît de l'attitude de l'Angleterre et de la France en cas d'une éventuelle guerre germano-danoise. Il en résulta que lorsque la Prusse et l'Autriche, après la résolution danoise de 1863 relative à l'annexion du Slesvig, ouvrirent les hostilités en janvier 1864, le Danemark n'avait aucune alliance défensive ferme avec le royaume de Suède-Norvège. Il ne fut pas soutenu non plus ni par la France, ni par l'Angleterre. Le Danemark dut supporter, seul, le poids de la guerre, et la défaite fut inévitable.

La défaite du Danemark et la perte du Slesvig-Holstein, c'était un coup mortel porté au scandinavisme politique. Sans doute Carl XV essaya-t-il encore de le ranimer en tentant d'influencer les grandes puissances pour que le Danemark pût au moins garder la partie danophone du Slesvig, comme il avait été stipulé dans la paix de Prague entre l'Autriche et la Prusse le 23 août 1866. L'idée d'une union nordique n'était pas non plus entièrement abandonnée. Au printemps de 1864 — donc en pleine guerre — on avait fondé à Christiania une „Société scandinave ” dont le programme laissait entrevoir la continuation d'une collaboration nordique sur le plan politique également; le but de l'„ Association nationale nordique ” fondée à Stockholm en mars était „de réunir et de rapprocher dans une collaboration plus intime les conci-

LE SCANDINAVISME

toyens qui estiment qu'il est important de préparer, à l'aide de tous les moyens légaux, la réunion des trois royaumes nordiques en un Etat fédéral constitutionnel ayant une défense nationale et une direction des Affaires Etrangères communes, mais où chaque royaume conserverait son indépendance intérieure."⁸

Ces associations avaient cependant une influence limitée et peu d'adhérents. En même temps, les efforts sur le plan diplomatique pour modérer les décisions concernant les frontières se soldèrent par un échec. La guerre franco-allemande de 1870 suscita certes dans quelques milieux danois l'espoir de reconquérir les territoires perdus, mais les défaites françaises eurent tôt fait d'éteindre cette flambée activiste. Le Danemark devait s'accommoder des nouvelles constellations de puissances, et sa politique étrangère devait tout d'abord tenir compte de son puissant voisin au sud. En Suède aussi, on changea d'orientation, passant du scandinavisme qui espérait l'appui de la France, à une neutralité officielle avec axe de gravitation centré sur l'Allemagne.

Le rôle du scandinavisme politique était terminé une fois pour toutes. Au cours de ses trente années d'existence, il avait d'ailleurs souffert de faiblesses manifestes. Tout d'abord ses idées avaient été utilisées à tour de rôle dans l'intérêt du Danemark et de la Suède. C'est ainsi que les libéraux danois, au cours des années 1840, sollicitèrent de leurs voisins nordiques l'appui sans réserve de leur politique dans la question slesvico-holsteinoise, tandis que le roi de Suède essaya au cours des années 1850 d'utiliser le scandinavisme comme un instrument au service de sa politique personnelle. Vint enfin en 1863—64 la phase finale si dramatique au cours de laquelle les nationaux-libéraux danois demandèrent en vain à être aidés après qu'ils eurent réalisé leur audacieux projet d'annexer le Slesvig. En ce qui concerne la Norvège, les relations quelque peu tendues avec la Suède rendirent difficile la création d'un climat vraiment scandinave. La plus grande partie de la sympathie et de la bonne volonté mobilisées alla certainement au Danemark.⁹

Au point de vue social, l'influence du scandinavisme ne dépassa guère les milieux universitaires. Les hommes d'affaires considéraient le mouve-

⁸ JOHN DANSTRUP, *Den politiske Skandinavisme*, Scandia 1944, pp. 280—285.

⁹ Sur la Norvège et sa conception du scandinavisme, voir JOHN SANNESS, *Patrioter, intelligens og skandinaver*, Oslo 1959.

ment avec beaucoup de scepticisme. Plusieurs d'entre eux ne voulaient guère perdre la sympathie dont ils jouissaient sur le marché allemand et, d'ailleurs, le courant libre-échangiste était hostile à toutes les idées représentant un risque d'engagement dans une guerre. Les paysans — en tout cas en Suède et en Norvège — ne témoignaient aucune compréhension pour le programme du mouvement auquel ils restaient tout à fait étrangers. Le scandinavisme politique contribua très peu au développement des idées internationalistes, mais représente une intéressante manifestation des réactions nordiques aux mouvements unitaires nationaux du continent européen. La campagne menée par les scandinavistes se fondait sur la conviction que l'Europe allait être dominée par de grandes unités politiques caractérisées par une communauté nationale et linguistique et un gouvernement fort. Les scandinavistes estimaient que dans ces conditions, les pays nordiques, pris séparément seraient trop petits et trop faibles, mais qu'unis, ils pourraient s'affirmer, notamment lorsqu'il s'agirait de choisir en toute indépendance de puissants alliés.

Après que ce scandinavisme politique eut fait faillite, on en revint au programme plus limité du 18^e siècle : créer de plus grands contacts dans le domaine culturel et pratique. Les premiers résultats des efforts scandinaves en ce sens furent l'union postale en 1866 et l'union monétaire en 1873.

§ 3. LE MOUVEMENT DE PAIX ORGANISÉ

Danemark

La nouvelle orientation de la politique étrangère danoise, résultat de la défaite de 1864, représentait par bien des côtés des possibilités accrues en ce qui concernait la réalisation d'idées pacifistes générales. Le créateur d'un mouvement de paix organisé au Danemark fut FREDRIK BAJER (1837—1922). Sa propre évolution illustre d'une façon frappante le passage général de l'amour-propre national—appuyé par la force armée et de puissants alliés—aux efforts pour trouver d'autres manières d'assurer la liberté et l'indépendance du pays. Bajer avait en effet reçu une formation d'officier et avait participé à la guerre de 1864. L'année suivante, il reçut son congé par suite des restrictions que dut alors

subir l'armée. Il se mit à étudier les langues et gagna sa vie comme professeur dans une haute école populaire et comme traducteur. Il a lui-même déclaré que ce fut l'étude des langues qui le rendit pacifiste. En outre, l'étude des langues suédoise et norvégienne lui avait inspiré l'idée de fonder un mouvement „scandinaviste” d'une forme nouvelle. Les buts de ce nouveau mouvement furent nettement définis dans un article publié en 1866 par une revue suédoise et où il proposait que, dans les pays nordiques, les armées permanentes fussent remplacées par une milice populaire. Au point de vue politique, Bajer évolua vers la gauche, il fut l'un des fondateurs de la première association libérale à Copenhague, et pendant plusieurs années il fut un républicain actif. Cela devait aussi influencer son attitude à l'égard d'une collaboration nordique. C'est ainsi qu'en 1870, il fonda un groupe „la Société des Etats libres du Nord” ayant pour but „d'œuvrer en faveur de la réunion des peuples nordiques séparés sous forme d'Etats libres”, programme qu'il approfondit dans un livre de 1879 intitulé „le Nord comme république”. Dans cette fusion des trois Etats, chacun des Etats conserverait son indépendance, mais autrement ils coordonneraient leur politique qui, sous une constitution républicaine, serait caractérisée par une communauté sans cesse plus étendue. (Comme on le voit, Bajer se fait ici l'avocat d'idées lancées par les Suédois aux environs de 1850 déjà). Bajer se rendait cependant compte que c'était là un programme à très longue échéance et soulignait les possibilités de communauté dans les efforts pour la paix qui étaient déjà présentes sous les formes constitutionnelles existantes. C'est ainsi qu'il déclara, en 1875, que les pays nordiques devaient s'efforcer d'obtenir une neutralité fermement garantie. Aussi bien lors de réunions populaires qu'au parlement, Bajer insistait toujours sur l'importance qu'il y avait à obtenir un tel statut, notamment pour l'indépendance des pays nordiques. Leur situation stratégique en faisait un objectif tentant, si les grandes puissances étaient engagées dans une guerre où la mer Baltique jouait un rôle essentiel. Il était en effet évident que les pays nordiques ne pouvaient repousser l'attaque d'une grande puissance, et alors ce serait sans doute la grande puissance qui arriverait la première qui l'emporterait. Une neutralisation devrait éventuellement comprendre le Grand et le Petit Belt et les passes du Sund. Il s'agissait en effet de la voie de mer jusqu'à la

mer Baltique et, pour maintenir la neutralité, il était absolument nécessaire que le passage dans ces eaux fût libre. A ce sujet, Bajer souligne qu'une garantie internationale de la neutralité permanente des pays nordiques impliquerait autre chose que ce qui valait pour la Belgique et la Suisse. Alors que pour ces derniers pays, il s'agissait éventuellement *d'empêcher* le passage de forces armées étrangères, il incombait aux pays nordiques de veiller à ce que le passage fût *ouvert à tous les bateaux* sans distinction de nationalité. La navigation toujours croissante à travers les passes du Sund devait sans aucun doute constituer un argument convaincant pour les grandes puissances aussi, car il devait être de l'intérêt de toutes les parties que le Sund fût gardé ouvert. Le passage des navires de guerre pouvait avoir lieu sous certaines conditions à travers le Grand Belt. Au cours de sa campagne, Bajer soulignait que la question d'une neutralisation du Danemark avait déjà été soulevée lors des négociations de paix à Vienne en novembre 1864; cela avait en effet été mentionné dans les instructions dont furent munis les négociateurs danois. Il se plaignait donc toujours parce que le gouvernement en fonction ne reprenait pas cette initiative, mais, au lieu de cela, rejetait cette revendication en déclarant que cela priverait le pays de sa liberté d'action.¹

Pour faire progresser cette cause, Bajer fonda en 1882 la première ligue pacifiste danoise, qui, fait caractéristique, se vit baptiser „Association pour la neutralisation du Danemark”. Pratiquement tous les membres de l'association étaient, lors de sa fondation, représentants au parlement danois. Pour que l'idée pût être réalisée, il était toutefois nécessaire de s'assurer des appuis au sein du peuple et chez les puissances étrangères. Pour ce qui est de ces dernières, Bajer, notamment

¹ Parmi les études de Bajer sur le problème de la neutralité, citons: *Forespørgsel i Folketinget angaaende Danmarks Neutralisering*, Aarhus 1885.

Idéen til Nordens, særlig Danmarks vedvarende Neutralitet. En français sur le même sujet : *Le système scandinave de neutralité pendant la guerre de Crimée*, la Revue d'histoire diplomatique, Paris 1900, pp. 259—288.

Neutralité fédérative, la Revue de droit international et de législation comparée, Bruxelles 1902, pp. 127—139.

Un nouvel organe de pacigérance, Revue de droit international et de législation comparée, 1906, pp. 57—63.

LE MOUVEMENT DE PAIX ORGANISÉ

grâce à ses connaissances linguistiques, avait de fortes chances d'obtenir des résultats positifs. Dès 1867, lorsque Frédéric Passy fonda sa ligue pacifiste, Bajer avait offert son aide pour la distribution de brochures dans les pays nordiques. Et la ligue pacifiste qu'il créa lui-même en 1882 s'inspirait dans une grande mesure de l'activité de Hodgson Pratt. Bajer entretenait en outre des rapports très étroits avec Charles Lemonnier qui, à une réunion de La Ligue de la Paix et de la Liberté en septembre 1883, fit adopter une résolution relative à une neutralité nordique sous garantie internationale. La même résolution fut présentée par Bajer lui-même à la réunion internationale de l'Arbitration League à Berne en août 1884 et y fut adoptée avec certains amendements. La résolution fut également adoptée lors de la première réunion pacifiste nordique à Göteborg en 1885, et le premier congrès mondial de la paix à Paris en 1889 lui apporta son adhésion de principe.

L'idée de neutralisation avait un complément tout naturel : le travail en faveur de l'arbitrage. Bajer l'avait souligné à plusieurs occasions avant qu'il ne proposât en 1884 à la chambre des députés danoise de faire introduire une clause d'arbitrage dans les accords commerciaux avec d'autres pays. L'année suivante, il proposa une convention d'arbitrage avec la Suède et la Norvège et lança à ce propos une campagne de signatures. Après avoir fait recueillir les signatures, il fit adopter une résolution aux termes de laquelle la chambre des députés donnait son adhésion, à condition que les autres institutions étatiques déclarent leur accord.

Bajer réussit aussi, lors d'occasions ultérieures, à obtenir la majorité pour ses propositions d'arbitrage, mais leur mise en œuvre venait chaque fois se heurter à la résistance du gouvernement conservateur. Celui-ci considérait avec une antipathie marquée l'initiative de Bajer parce qu'il avait été l'un de ceux qui s'étaient surtout distingués dans la lutte contre la politique de défense nationale du gouvernement. L'idée directrice de celle-ci était que le pays devait être mis en état de pouvoir résister à un agresseur, jusqu'au moment où il pourrait recevoir l'aide d'autres puissances. Pour devenir tout à fait efficace, la défense devait être concentrée et le centre même, le pivot de cette défense, serait un Copenhague très sérieusement fortifié. Contre ce projet, que le gouvernement réussit à faire adopter, Bajer affirmait qu'une capitale si solidement

fortifiée *augmenterait* précisément le danger d'une attaque-surprise, car l'attaquant pourrait alors concentrer tout le gros de ses forces contre un point bien déterminé. Même les fortifications les plus solides ne pourraient guère résister à une telle attaque. Du point de vue de la neutralité (soutenue par toutes les parties) également, la concentration représentait un grave danger. Une condition préalable pour pouvoir s'affirmer neutre était en effet d'avoir des forces militaires placées de telle façon qu'elles pussent à tout instant constater si les règles de la neutralité étaient respectées. Bajer ne se faisait aucune illusion sur la possibilité pour le Danemark de *défendre*, au sens propre du terme, sa neutralité. Aussi ne devait-on pas trop miser sur les forces militaires qui pouvaient facilement devenir „le sabre du géant dans la main du nain”. D'autre part, elles devaient être assez puissantes pour qu'on coure un certain risque en violant la neutralité du pays.

Dans la lutte pour la réalisation de l'idée de neutralité permanente, Bajer et „Dansk Fredsforening” (Société pacifiste danoise) firent, au cours des années 1890, quelques modifications concernant son expression pratique. A la formule „neutralité garantie”, on substitua „neutralité reconnue et respectée” en partant du point de vue que „neutralité garantie” pouvait amener une pression extérieure pour obtenir des mesures de défense plus étendues. Une résolution fondée sur ce raisonnement fut adoptée par la chambre des députés danoise et par la troisième réunion pacifiste nordique à Stockholm en 1895, où furent précisés en outre les projets d'une ligue nordique de neutralité et d'arbitrage. Il fut décidé qu'une telle ligue resterait également ouverte à d'autres puissances aussi, si elles étaient unanimement acceptées. Les membres s'engageraient à avoir recours à l'arbitrage dans toutes les questions ne portant pas atteinte à leur autonomie interne et à leur indépendance extérieure. On maintiendrait la neutralité la plus stricte lors de guerre entre des Etats étrangers à la ligue, et on essaierait au fur et à mesure de faire reconnaître sa neutralité d'une façon durable par tous les Etats civilisés. Une ligue nordique d'arbitrage et de neutralité ne se proposerait pas — comme les ligues de neutralité antérieures — d'assurer la neutralité à l'aide d'accords obligatoires sur le recours à des forces militaires. Elle devait uniquement exercer son influence à l'aide de sa force morale: on estimait que la communauté de buts et de moyens

LE MOUVEMENT DE PAIX ORGANISÉ

qu'elle exprimait, constituerait nécessairement un facteur important dans les efforts poursuivis pour établir un ordre juridique international. A ce sujet, l'idée de Descamps relative à une forme plus active de neutralité, „le pacigérat”, constituait aussi pour les pays nordiques une forte impulsion dans leur activité en faveur de la cause de la paix. Elle contribuait en outre à maintenir l'intérêt pour la neutralité nordique aussi bien dans les congrès de paix internationaux que dans les conférences interparlementaires. Bajer ne laissait jamais échapper une occasion de discuter la question devant un auditoire international, et l'estime dont il jouissait, notamment parce qu'il avait pris l'initiative du Bureau de paix, lui assurait toujours l'audience des assemblées.

Au Danemark, la formation d'un gouvernement libéral en 1901 assura un puissant essor aux idées de neutralité et d'arbitrage. Nous avons déjà mentionné le traité d'arbitrage inconditionnel que le Danemark signa avec les Pays-Bas en 1904.

Au sein même de la ligue pacifiste, Bajer se heurta néanmoins à une résistance grandissante. Cela était dû à l'influence croissante de l'aile condamnant toute forme de défense nationale et dont les porte-parole soutenaient que la tâche de „constater la neutralité” devait être confiée à une garde militaire de caractère plutôt symbolique. Bajer estimait que ce point de vue ne tenait pas compte des réalités et que, par sa nature même, il était contraire à la décision selon laquelle la ligue devait observer la neutralité politique. Bajer fut toutefois le seul de cet avis dans le comité de direction et, à l'assemblée générale de 1902, on vota l'adresse d'une pétition au gouvernement et au parlement demandant que fût proclamée la neutralité permanente du pays et que l'armée fût réorganisée conformément à la proposition de la „gauche radicale”.² En se fondant sur cette conception, on rejeta l'idée d'une ligue nordique de neutralité, et on supprima le passage qui avait figuré au programme antérieurement, à savoir qu'on devait chercher à s'assurer une *reconnaissance* européenne de la neutralité. La majorité de la ligue pacifiste chanta victoire lorsque la gauche radicale fit figurer ces postes à son programme de 1905: „Le Danemark se déclare tou-

² Sur la discussion au sujet de la question militaire, voir BAJER, *Hvad dansk Fredsforening bør og ikke bør*, København 1903, et NIELS PETERSEN og INGVAR NIELSEN, *Halvtreds Aars Fredsarbejde*, København 1932, pp. 50—55.

L'INTERNATIONALISME DANS LES PAYS NORDIQUES

jours neutre . . . Les tâches essentielles de l'armée et de la marine sont d'assumer les obligations de neutralité du pays en tant que garde-frontières et corps de police. Les dépenses militaires sont réduites à ce qui est nécessaire pour ces buts, Copenhague est déclarée ville ouverte. La forteresse existante ne sera plus utilisée”.

En 1910, la gauche radicale forma le gouvernement et réalisa en gros les directives militaires et politiques ébauchées ici. De cette façon, le gouvernement danois en vint, comme le seul en Europe, à réaliser, sur le plan de la politique pratique, certaines idées antimilitaristes.

Suède

En Suède, la première ligue de paix fut fondée peu de temps après la danoise. Dans cette œuvre, KLAS PONTUS ARNOLDSON (1844—1916) fut l'élément dynamique. Comme tant de pionniers du mouvement pacifiste, c'était un autodidacte. Employé aux chemins de fer suédois, il utilisait tous ses loisirs à travailler en faveur des idées libérales. Plus tard, il donna sa démission pour pouvoir se consacrer entièrement au travail en faveur de l'instruction populaire et à l'activité politique. Son intérêt pour la cause de la paix fut suscité au cours de sa lutte pour une libération religieuse grâce à l'introduction d'un „christianisme pratique” fondé sur l'amour d'autrui. Il voulait éliminer la foi dogmatique et les représentations de l'enfer qui n'avaient servi qu'à gâcher l'Évangile au moyen du fanatisme et de la critique intolérante et incessante. Dans le „christianisme pratique”, l'idée pacifiste se vit attribuer la place qui lui revenait de droit, et la guerre germano-danoise de 1864 et encore davantage la guerre franco-allemande en 1870—71 intensifièrent l'aversion qu'Arnoldson éprouvait pour toute guerre. Cela ne signifiait toutefois pas qu'il se contentait de condamner d'une façon générale la guerre en tant que phénomène. Il considérait comme un devoir de juger les événements contemporains, non pas seulement d'un point de vue pacifiste, mais aussi en se fondant sur une appréciation faite en toute équité, ce qui d'ailleurs, selon lui, était une condition absolue pour une paix durable. Aussi n'hésita-t-il pas non plus à prendre parti dans les guerres qui eurent lieu à son époque. Sa volonté de porter des jugements équitables apparaît bien lors de la guerre franco-allemande

LE MOUVEMENT DE PAIX ORGANISÉ

où, pour commencer, il „prit parti” contre la France, car, par sa politique téméraire, Napoléon III avait rendu impossible une solution pacifique, mais où, par la suite, il soutint la république française après la défaite de Sedan, car il devenait maintenant manifeste que l'Allemagne poursuivait des buts dictés par une très dure politique de puissance. Fait significatif aussi: lors de sa campagne de presse pendant ces deux „mi-temps”, il se heurta à une violente opposition de la part de gens qui, l'expérience le montre, savent se rallier à la partie qui, dans le moment même, semble être la plus forte. Tout comme Bajer, Arnoldson tira des événements de la grande politique européenne la conclusion que les pays nordiques ne pouvaient affirmer leur indépendance qu'au moyen d'une neutralité garantie; grâce à une union politique, ils pourraient aussi contribuer à promouvoir la cause de la paix.³

Après qu'Arnoldson, en 1881, eut été élu comme membre du parlement suédois (il devait en grande partie son élection à sa propagande pour la cause de la paix), il présenta devant la deuxième chambre suédoise une proposition invitant la Suède à chercher à obtenir une neutralité permanente. Dans son argumentation, il fit observer combien l'idée des possibilités de défense de petites nations courageuses était devenue utopique par suite de la concentration accrue des différents Etats et de l'efficacité des moyens de guerre. La guerre menée par l'Allemagne contre le Danemark en 1864 et l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre en 1882 montraient clairement que la défaite d'un petit Etat dépendait simplement du nombre de troupes que la grande puissance en question jugeait opportun de lancer dans l'expédition. Pour un petit pays, le moyen de résoudre son problème de sécurité, c'était d'obtenir une neutralité garantie. Comme sa condition préalable était que des grandes puissances potentiellement antagonistes eussent un intérêt commun à la respecter, cette idée pourrait facilement se réaliser. Qu'il y eût un tel intérêt commun en ce qui concernait les pays nordiques, Arnoldson cherchait à le prouver en utilisant à peu près les mêmes arguments que ceux auxquels Bajer avait eu recours. Dans

³ Parmi les publications d'Arnoldson, citons : *Neutralitetsfrågan*, Stockholm 1883 et un ouvrage plus considérable sur l'histoire du mouvement pacifiste : *Seklernas hopp*, Stockholm 1901. Un exposé plus bref sur le même sujet se trouve en anglais sous le titre : *Pax mundi*, London 1892.

la discussion qui suivit, il analysa toutefois plus en détail les objections présentées. A ceux qui estimaient que même *si* une telle neutralité garantie devenait réalité, rien ne protégeait contre une violation de traité, Arnoldson répliquait qu'un certain élément de risque était toujours inévitable dans les rapports humains. L'expérience prouvait sans conteste que des lois justes n'étaient pas respectées, mais personne n'oserait quand même affirmer qu'elles étaient en conséquence inutiles. De même que la force de la loi pouvait entraîner une réduction des forces de police, de même les traités de neutralité rendaient possible la réduction des forces armées. A ceux qui faisaient valoir qu'une neutralité garantie limiterait l'indépendance du pays sans alléger ses dépenses militaires, Arnoldson objectait que le droit international en vigueur n'autorisait sous aucun prétexte l'immixtion d'autres puissances dans les affaires intérieures d'un pays neutralisé, et partant pas non plus dans des questions ayant trait à sa défense. Sans doute, lors de la neutralisation du Luxembourg en 1867 fut-il décidé de ne plus utiliser la forteresse centrale, mais cette décision fut prise dans des circonstances tout à fait particulières; on n'avait pas, d'autre part, d'exemple du contraire, à savoir qu'un Etat neutralisé se vît imposer certaines mesures de défense pour la sauvegarde de sa neutralité. Ainsi les forteresses des Belges autour d'Anvers n'étaient-elles pas dues à une pression exercée de la part des puissances garantes. La proposition d'Arnoldson fut adoptée par la deuxième chambre suédoise, avec d'importants amendements il est vrai, tandis que la première chambre, où un officier s'en était fait l'avocat, ne la jugea même pas digne d'être soumise à l'étude d'un comité.

Peu de temps après qu'Arnoldson eut présenté sa proposition, fut fondée la „Société de paix et d'arbitrage de Suède”. A l'origine, elle était encore plus parlementaire que la société danoise, car tous ses membres faisaient partie du parlement suédois. En s'appuyant sur cette société, Arnoldson continua sa campagne en faveur de l'arbitrage et de la neutralité. Une question dont lui et ses amis pacifistes s'occupèrent spécialement, ce fut celle des relations avec la Norvège. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'union entre la Suède et la Norvège avait subi bien des avatars, et bien des dissensions et des antagonismes s'y étaient révélés. La situation s'aggrava encore dans la première moitié

des années 1880, lorsque la démocratie politique prit vraiment son essor en Norvège et que ceux qui revendiquaient une égalité entière au sein de l'union se firent de plus en plus nombreux. Pour les pacifistes suédois, la question ne posait pas de problèmes : l'égalité entière au sein de l'union était à la fois une revendication d'équité et une garantie de paix. Fait qui caractérise bien le loyalisme d'Arnoldson dans cette affaire : sa proposition de neutralisation n'incluait pas la Norvège, car il estimait que c'était là une question qui était du ressort du parlement norvégien. Aussi envoya-t-il également sa proposition au chef du parti libéral norvégien. Et lorsque, plus tard, il s'intéressa, tout comme Bajer, à la question de l'arbitrage, il ne négligea pas de faire de la propagande pour elle en Norvège aussi. En fait, ce furent les relations nouées par Arnoldson avec des hommes politiques norvégiens qui amenèrent le parlement norvégien à adopter, en 1890, une résolution en faveur de l'arbitrage.

Lorsque l'union entra, en 1895, dans une grave période de crise, Arnoldson fut de ceux qui soutenaient que la décision norvégienne relative à la question d'une représentation consulaire proprement norvégienne devait être entérinée, et qu'au cas où un accord n'interviendrait pas, il fallait dissoudre l'union.⁴ En aucune circonstance, la Suède ne devait recourir aux armes pour la maintenir. Arnoldson eut la même attitude lors de la dernière phase du conflit unionnel en 1905. Défendre de tels points de vue exigeait du courage. Les pacifistes suédois travaillaient, d'une façon générale, dans des conditions plus difficiles que leurs partisans et camarades dans les autres pays nordiques, et cela parce que, d'une part, le militarisme suédois avait une position plus forte et que, d'autre part, leur point de vue dans le conflit unionnel était apparemment contraire aux intérêts de leur propre pays. Ils reçurent toutefois un appui de grande valeur, celui du jeune mouvement ouvrier suédois et de son grand leader HJALMAR BRANTING (1860—1925). Lors des crises unionnelles de 1895 et de 1905, il souligna avec force que les revendications norvégiennes avaient la sympathie des ouvriers suédois, et il mit le gouvernement en garde contre le recours à la force. Cependant, il déclara en même temps son désaccord avec

⁴ Fred med Norge. — Unionen må bära eller brista, Stockholm 1895.

l'aile activiste norvégienne qui, en 1905, ne voulait accepter aucune condition pour la dissolution de l'union. Les Norvégiens devraient — disait-il — dans leur propre intérêt aussi, satisfaire à la demande de plébiscite et de suppression des forteresses le long de la frontière. Ce fut d'ailleurs cette ligne de conduite qui fut suivie.

Au sein de la ligue pacifiste suédoise avait eu lieu une évolution qui, de bien des manières, avait modifié son caractère. D'abord la représentation parlementaire y avait beaucoup diminué, elle était devenue une organisation ayant davantage le caractère populaire habituel.⁵ En outre, une nouvelle idéologie commença à s'imposer au cours des années 1890. Alors qu'Arnoldson se fondait sur une religiosité libre de tout dogme et que son activité pacifiste se concentrait sur des problèmes politiques concrets, le porte-parole de la nouvelle tendance, CARL SUNDBLAD, était influencé par des idées à caractère mystique sur „le millénium”, idées engendrant une conception pacifiste fondamentale de nature inconditionnelle. L'attitude favorable qu'il adopta à l'égard de la Norvège ne s'expliquait pas tant par le fait qu'il y avait là une juste revendication que par celui que les relations unionnelles existantes représentaient manifestement une menace contre la paix. La façon dont Sundblad envisageait les relations entre la Finlande et la Russie se fondait aussi sur cette conception de base. Ainsi, lorsque commença en 1899 la russification de la Finlande, il y vit un signe annonçant l'évolution vers „un seul monde”. Voici ses commentaires à ce propos: „De même que dans notre pays, les anciennes petites provinces aux coutumes si diverses et aux lois régionales si différentes devaient disparaître et s'intégrer dans une unité sociale plus grande et plus homogène, l'entière patrie commune la Suède, de même la Finlande, la Suède, la Norvège, le Danemark et tous les autres petits Etats devront à leur tour, l'un après l'autre, s'intégrer dans des organisations étatiques plus vastes jusqu'à ce que tous les peuples de la terre ne constituent qu'un seul royaume qui soit, d'une manière absolue et littérale, mondial et qui n'ait qu'une langue unique et commune.”⁶

L'attitude adoptée par Sundblad dans cette question provoqua de graves dissensions au sein de la société, et, d'une façon générale, son

⁵ Voir CARL SUNDBLAD, *Svenska Fredsrörelsens historia*, I—II, Stockholm 1903.

⁶ „Fredsfanan”, 15. mars 1899.

orientation sectaire l'empêcha d'exercer quelque influence en dehors de celle-ci. En 1911 fut en outre créée une nouvelle organisation, „la Société pacifiste suédoise”. Elle ne maintint aucun pacifisme dogmatique, mais se proposa d'exercer une activité d'information objective et d'œuvrer en faveur de tout ce qui était susceptible de promouvoir le développement d'un ordre juridique international, c'est-à-dire en somme de réaliser ce qui, à l'origine, avait été les grands objectifs de la „Société de paix et d'arbitrage”.

En Suède, un homme étranger aux milieux proprement pacifistes, ALFRED NOBEL (1833—1896), apporta une contribution importante et particulière à l'œuvre en faveur des idées de l'internationalisme.⁷

Par ses grands dons testamentaires avec création des cinq „prix Nobel”, il contribua à augmenter les possibilités d'une compréhension internationale accrue que représentaient la science et la littérature. Et rappelons, en dernier lieu, ce qui n'est pas le moins important : Nobel avait aussi songé à la cause de la paix en établissant son testament.⁸ La décision concernant le prix de la paix suscita d'ailleurs de nombreux commentaires ironiques : qu'un homme dont toute la vie s'était passée à faire des inventions dans le domaine des matières explosives et à des fins militaires aussi, maintenant témoignât de son amour pour la paix de cette manière, ne pouvait signifier qu'une chose : il cherchait à tranquilliser sa mauvaise conscience. Mais la chose n'était pas aussi simple. Peu de personnalités du 19^e siècle ont été autant qu'Alfred Nobel conscientes du problème essentiel de la civilisation moderne : l'opposition fatale entre les progrès techniques et le développement moral. Dans son esprit, cela créa un conflit entre les impulsions de l'inventeur échappant à tout jugement de valeur et l'appréciation de la personnalité éthique fondée précisément sur ces mêmes jugements de valeur. De cette manière, Nobel devint un curieux mélange de réaliste et de rêveur, de misanthrope et de philanthrope, de cynique et de romantique. En tant qu'inventeur et industriel international, il devint extrê-

⁷ Voir Nobel, *The Man and his Prizes*. Ed. by the Nobel Foundation, Amsterdam 1962.

⁸ Sur le prix Nobel de la paix voir : Ragnvald Moe, *op. cit.*, OSCAR FALNES, *Norway and the Nobel Prize*, New York 1938, et la contribution d'AUGUST SCHOU à Nobel, *The Man and his Prizes*, pp. 527—637.

mement cosmopolite, mais son cosmopolitisme avait des racines plus profondes que chez la plupart des autres gens, car, grâce à son immense intérêt pour les sciences et la littérature, il s'était acquis un très grand nombre d'éléments fondamentaux de la culture européenne. Dès sa jeunesse, sa nature très sensible lui avait fait aimer les grands poètes, surtout Shelley, et il ne devait jamais renoncer à ce contact spirituel. Cela explique certainement dans une grande mesure pourquoi il était si ouvert aux nouvelles idées scientifiques et philosophiques et également l'intérêt qu'il porta à la cause de la paix durant ses dernières années. A cet égard, ses relations avec Bertha von Suttner jouèrent un rôle important. Sans doute ne se rencontrèrent-ils que de rares fois, mais ils échangèrent plusieurs lettres qui, à partir de 1890 environ, se concentrèrent sur le problème de la paix. Après l'invention de la poudre peu fumigène ou ballistite en 1887, Nobel s'était consacré sérieusement à l'étude de problèmes techniques d'ordre militaire et, en 1894, il acheta l'entreprise suédoise Bofors. L'opposition manifeste entre ses investissements dans l'industrie des armements et son intérêt pour la cause de la paix, il chercha à la résoudre en soulignant que l'efficacité accrue des moyens de guerre augmenterait les chances d'une paix durable. Voici comment il s'exprima une fois à ce sujet à Bertha von Suttner: „Mes usines parviendront peut-être avant vos congrès à mettre fin à la guerre. Le jour où deux corps d'armée pourront s'anéantir en une seconde, toutes les nations reculeront sans doute devant la guerre et renverront leurs troupes à la maison”.

Il n'était d'ailleurs pas le seul à avoir cette idée, et nous avons vu notamment comment Bertha von Suttner l'avait aussi mentionnée. Cela amena celle-ci à s'attendre à beaucoup de choses de la part de Nobel pour cette raison aussi, même si elle est en même temps très préoccupée par les relations de Nobel dans les milieux de l'industrie des armements. C'est ainsi qu'en 1894, elle écrit dans une lettre: „Je veux bien vous croire que votre intention n'était pas de me blesser; mais avouez que pour une fanatique de la Paix, qui, en ouvrant la lettre d'un ami qu'elle avait prié de lui dire quelque chose de consolant et de fortifiant, n'y trouve que la constatation du mérite d'un Turpin — le plus horrible chenapan de guerre qu'il y ait: avouez que cela a l'air d'une amère ironie. *Vous*, si vous inventez pareille machine, je sais bien que ce serait

dans l'unique but de rendre *la guerre impossible*, et alors ce sera la plus noble de toutes les inventions; — mais Turpin et ses amis: ils n'y songeaient pas, ils voulaient se servir de leur mécanique infernale pour en tirer „patriotiquement” ou (selon les circonstances) traîtreusement profit. Béni soit le sort qu'ils n'aient pas réussi. Et je fais des vœux pour que vous réussissiez — mais alors en vous proclamant hautement des nôtres, en travaillant énergiquement avec nous.

Point n'est besoin de „volapuk” pour arriver à notre but si nous avons l'exterminateur de toutes les forteresses et de toutes les flottes. Seulement, il faut préparer en même temps l'opinion publique — non pas „préparer” — cette opinion contre la guerre, elle existe déjà; il faut seulement aider à la faire éclater. Nous avons cinq ans devant nous; l'avènement du siècle nouveau, la grande exposition; si jusque là le mouvement continue dans la même accélération que dans les dernières années, alors le Régime de la Paix internationale en Europe pourra être inauguré à la date solennelle de 1900—”.⁹

Nobel et Bertha von Suttner discutèrent aussi des projets concrets visant à assurer une paix durable. Pour sa part, Nobel ne pouvait accepter l'idée d'un désarmement général ou d'un arbitrage obligatoire. Il fallait avancer par degrés et à pas comptés. Dans une lettre en date de 1891, il esquaissa une proposition aux termes de laquelle les différents gouvernements devaient conclure des accords relatifs au règlement pacifique des litiges; la validité de ces accords serait limitée à un an. Même des hommes d'Etat très cyniques n'hésiteraient guère, selon Nobel, à s'engager pour un délai aussi bref; et si on réussissait à „démarrer”, il était probable que cette manière de procéder pourrait peu à peu devenir une sorte de système. L'année suivante, il présenta, dans une lettre, un projet de sécurité collective, fondé sur la reconnaissance des frontières existantes: „— la paix, assurée par la force des armes collectives imposant respect au perturbateur, amènerait bientôt une détente et, d'année en année, on verrait diminuer timidement, mais sûrement, l'effectif des diverses armées —”.¹⁰

Un désarmement immédiat était toutefois aux yeux de Nobel une idée impossible. Peut-être ce désarmement n'était-il même pas souhait-

⁹ Archives de la Fondation Nobel à Stockholm.

¹⁰ Ibid.

able, car il était possible que cela pût provoquer une révolution sociale: „— une tyrannie nouvelle — celle des bas-fonds — s'agite dans les ténèbres, et on croit entendre son grondement lointain”.

Bertha von Suttner tenait toujours Nobel au courant de l'activité du mouvement pacifiste, et il lui arrivait de recevoir une aide pécuniaire destinée à soutenir cette activité. Cette aide n'était pas toujours accordée d'une main bienveillante, comme le prouve une lettre du 18 mars 1896, où Nobel, tout en envoyant de l'argent, commente quelque peu ironiquement ce qu'elle lui a révélé, à savoir que la ligue pacifiste de Vienne — contrairement à la ligue locale de Budapest — est très pauvre: „— au fond, j'aurais mieux aimé disposer de la somme en faveur de la Société filiale de Pesth. Pourquoi? parce qu'elle est riche, car cela prouve qu'il y a en Hongrie plus d'initiative et plus d'entendement pour les intérêts de l'humanité et que la bière de Pilsen ne monopolise pas l'attention de *tout* le monde”.¹¹

L'idée de récompenser une contribution particulièrement remarquable à l'activité en faveur de la cause de la paix, il la soumit d'ailleurs à Bertha von Suttner dans une lettre en date du 7 janvier 1893. Il y faisait la déclaration que par testament il voudrait disposer d'une partie de sa fortune pour en faire „un prix à distribuer tous les cinq ans (disons six fois en tout, car si dans trente ans on n'a pas réussi à réformer le système actuel, il faudra retourner carrément à la barbarie) à celui ou à celle qui aurait fait faire le plus grand pas d'avancement à la pacification de l'Europe”.¹²

Dans cet ordre d'idées, Nobel songeait particulièrement à ceux qui pourraient réaliser ses idées sur la médiation et la sécurité collective. C'est ainsi que dans le testament qu'il dressa peu de temps après, il fit allusion à une récompense pour „les personnes qui par écrit ou par action, ont réussi à combattre les étranges préjugés nourris encore de notre temps par les nations ou les gouvernements, contre l'institution d'un Tribunal européen de la Paix”.¹³ En même temps, la ligue de paix autrichienne s'était toutefois vu doter d'un montant. Et, dans le testament final en date du 27 septembre 1895, le passage relatif au prix

¹¹ Ibid.

¹² Moe, op. cit., p. 25.

¹³ Archives de la Fondation Nobel.

LE MOUVEMENT DE PAIX ORGANISÉ

de la paix était très fortement inspiré par les idées du mouvement pacifiste. Il y était en effet précisé que le prix de la paix serait décerné „à celui qui aura fait le plus ou le mieux pour l'œuvre de la fraternité des peuples, pour la suppression ou la réduction des armées permanentes ainsi que pour la formation et pour la propagation de congrès de la paix”. Alors que le choix des lauréats des prix de physique, de chimie, de médecine et de littérature était confié à des institutions suédoises, ce fut „une commission de cinq membres élus par le Storting (parlement) norvégien” qui se vit confier le soin de décerner le prix de la paix.

Norvège.

Encore plus qu'au Danemark et en Suède, le mouvement pacifiste devait y fusionner avec les mouvements politiques radicaux. Entre 1870 et 1885, la démocratie politique eut son véritable essor, le parlementarisme s'imposa après une lutte sévère avec la monarchie et le gouvernement conservateur. Au sein du parti libéral, la cause de la paix fut considérée comme une des grandes causes de la démocratie, et l'on était convaincu que les chances d'une paix durable augmentaient au rythme même du recul de l'influence conservatrice, fondée comme elle l'était sur la monarchie, la bureaucratie et l'appareil militaire. Aussi, lorsque K. P. Arnoldson, à l'occasion de la proposition de neutralité qu'il présenta au parlement suédois en 1883, en envoya une copie au leader du parti libéral norvégien, gagna-t-il une adhésion immédiate. Et, en 1885, l'un des membres du parti fonda la première société pacifiste norvégienne. Il y avait été inspiré par ses entretiens avec Fredrik Bajer lors de la réunion de l'organisation Hodgson Pratt l'année précédente à Berne. Que le mouvement pacifiste fût rattaché au parti politique vainqueur lui ouvrait apparemment de nombreuses possibilités, surtout en ce qui concernait la limitation des exercices militaires. Mais cette force se révéla être en même temps une faiblesse. En effet, lorsque peu de temps après éclata un violent conflit entre une tendance modérée et une tendance radicale au sein du parti libéral, la ligue de paix qu'on venait de fonder déperit et disparut bientôt. Dix ans devaient s'écouler avant que ne fût fondée une nouvelle ligue de paix. Cela ne signifiait cepen-

dant pas que l'activité pacifiste cessât. Au contraire, ce fut pendant ces années que l'idée d'arbitrage prit vraiment son essor. Elle fut très bien accueillie au parlement norvégien qui, en 1890, à une grande majorité, vota une adresse au roi dans laquelle celui-ci était invité à „conclure avec les puissances étrangères des traités concernant la solution par voie d'arbitrage des conflits qui pourront surgir entre la Norvège et les dites puissances”.¹⁴

Comme nous l'avons mentionné, c'était Arnoldson qui avait amené les parlementaires norvégiens à soulever la question. Dans leur argumentation, ils rappelaient que l'idée d'arbitrage se répandait en Europe et comment cet arbitrage, dans quelques cas, avait empêché la guerre.

Les milieux conservateurs n'iaient cela. En outre, on affirma que les forces d'agression des temps modernes étaient latentes dans les grands mouvements populaires, aussi ne servait-il pas à grand-chose d'en appeler aux chefs d'Etat et aux membres du gouvernement. Le chef du gouvernement conservateur en fonction considérait en outre avec scepticisme les conventions générales d'arbitrage et faisait remarquer à ce sujet que Gladstone lui-même avait exprimé quelques doutes lorsqu'Henry Richard, en son temps, avait présenté une proposition analogue à la Chambre des Communes. Malgré ces interventions, il y eut quand même beaucoup de conservateurs pour voter l'adresse relative à l'arbitrage. Il n'en résulta pourtant rien de concret, car, à cette époque, la Norvège et la Suède avaient un ministère des Affaires Etrangères commun, et l'idée d'arbitrage avait déjà été rejetée par la première chambre du parlement suédois. Ce fut d'ailleurs précisément durant ces années que le parti libéral norvégien revendiqua une plus grande indépendance dans le domaine des Affaires Etrangères propre à la Norvège, ce qui provoqua une phase critique dans les relations entre les deux pays en 1895. Cette revendication reçut aussi l'appui entier des pacifistes organisés, mais la manière dont on devait obtenir satisfaction plaça plusieurs d'entre eux en face d'un grave conflit intérieur. Alors qu'auparavant ils avaient été nettement hostiles à tout appareil militaire, beaucoup d'entre eux commencèrent maintenant à se demander s'il ne pouvait devenir nécessaire d'avoir recours à la force militaire pour soutenir la revendication d'indépendance. De cette manière,

¹⁴ Stortingsforhandling 1890, 7, 1, Tidende S., pp. 219—236.

LE MOUVEMENT DE PAIX ORGANISÉ

le mouvement pacifiste fut divisé en un groupe absolument pacifiste et en un autre qui reconnaissait la nécessité d'une défense nationale dans les conjonctures existantes.¹⁵ La discussion autour de ce problème fut également menée avec des gens résidant à l'étranger, notamment entre le leader du groupe pacifiste et Fredrik Bajer.¹⁶ La lutte au sein du mouvement pacifiste organisé réduisit nécessairement son influence. Mais certaines des questions qu'il souleva, notamment la demande de neutralisation de la Norvège, furent approuvées par une grande majorité, ce qu'illustra une vaste campagne de pétitions en 1899. Le parlement norvégien se montra très favorable à l'idée, en adoptant en 1902 à l'unanimité une proposition dans ce sens. A cette époque, les rapports avec la Suède étaient de nouveau si tendus qu'il fut impossible de mettre l'idée en œuvre.

Dans l'activité déployée pour promouvoir les idées pacifistes, le grand écrivain BJØRNSTJERNE BJØRNSEN (1832—1910) occupe une place centrale. En tant qu'écrivain et orateur — pour ne pas dire prédicateur — politique, il rappelait par bien des côtés Wergeland. Chez tous les deux, la lutte pour la liberté et la démocratie était un élément fondamental de leur attitude nationale. Mais dans leur orientation vis-à-vis du monde extérieur, il y avait une différence marquée. Chez Wergeland, le nationalisme s'alliait directement à un sentiment de solidarité universelle. Pour Bjørnsen, le „national” resta longtemps une valeur souveraine; son orientation internationale ne se développa que peu à peu.¹⁷ La première phase de cette évolution fut marquée par son adhésion au scandinavisme; comme pour tant d'autres, ce mouvement représentait également pour Bjørnsen une extension organique du sentiment national. Grâce à ses relations avec les partisans de Grundtvig au Danemark, sa foi dans la „mission” des pays nordiques fut confirmée. Il ressentit la défaite du Danemark en 1864 comme un coup dirigé contre son propre pays, et lors de la guerre franco-allemande en 1870, il fut de ceux qui espéraient que la guerre offrirait au Danemark la chance de reconquérir

¹⁵ HALVDAN KOHT, Histoire du mouvement de la paix en Norvège, Kristiania 1900, pp. 18—19.

¹⁶ Publiée dans la brochure : Intet eller Alt, Flekkefjord.

¹⁷ Sur Bjørnsen et le mouvement pacifiste, voir : ASTRID FINSLAND, Bjørnstjerne Bjørnsen og fredssaken inntil 1900, Oslo 1948.

le Slesvig. Cet espoir ayant été déçu, Bjørnson changea très vite de point de vue. Puisque le Danemark ne pouvait reconquérir par la guerre son territoire perdu, il fallait que cela eût lieu dans la paix ; la condition était donc une tout autre attitude à l'égard du peuple allemand. Le sentiment d'amertume et les demandes de réparation devaient céder la place à la confiance et à un appel au sentiment de fraternité. Dans cet ordre d'idées, Bjørnson se fit le porte-parole du pangermanisme.¹⁸ Le régime autoritaire de l'Allemagne ne devait pas empêcher le développement d'un sentiment de communauté entre les peuples germaniques. En 1874, il élargit ses projets en proposant un „tribunal de paix” pour tous les peuples germaniques, où figuraient également la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Les idées de Bjørnson se heurtèrent à une violente opposition au Danemark, et, peu à peu, ses idées pangermanistes cédèrent la place à une conception internationale plus large. Ce changement est avant tout dû à la crise religieuse qu'il subit dans la deuxième moitié des années 1870 et qui aboutit à sa rupture avec le christianisme traditionnel et à son adhésion à l'évolutionnisme. En même temps qu'il se libérait de la foi dogmatique, il se débarrassait aussi des idéologies à moitié raciales qui avaient dicté son attitude vis-à-vis du scandinavisme et du pangermanisme. Désormais, il envisagera les problèmes sous un angle plus universel, et l'influence de l'évolutionnisme se manifesterà dans une conception plus claire du problème de la paix en tant que tel. Inspiré notamment par Herbert Spencer, il soutenait maintenant qu'une évolution avait également lieu au sein de la société humaine, évolution qui donnerait naissance à une morale plus élevée qui, à son tour, abolirait la guerre. Bjørnson soutenait toujours qu'il fallait éliminer la *morale de guerre* qui, dans tous les domaines, se manifeste comme l'abus de pouvoir du fort vis-à-vis du faible et l'oppression systématique de la femme au moyen du système d'éducation et des institutions politiques d'une société faite par et pour les hommes. En ce qui concernait les institutions politiques, Bjørnson attaqua violemment la monarchie parce que l'éducation des personnes royales avait lieu dans un cadre militaire. Un séjour à Paris en 1878 consolida son républicanisme ; il fut surtout enthousiasmé par Victor Hugo et l'appel vibrant et humain que contenaient son œuvre littéraire et ses messages politiques.

¹⁸ BIRGER KNUDSEN, Signalfelden, dans Bjørnsonstudier, Kristiania 1911.

LE MOUVEMENT DE PAIX ORGANISÉ

Lors d'un séjour aux Etats-Unis durant l'hiver 1880—1881, Bjørnson mentionna dans ses discours la possibilité d'une union entre l'Amérique républicaine et „trois républiques nordiques”, union à laquelle adhérerait sans aucun doute le reste de l'Europe, de sorte que „les armées seraient supprimées et la paix régnerait sur la terre entière”. L'activité de Bjørnson au sein du mouvement de paix organisé commença en 1890. Il était alors entré en relations avec K. P. Arnoldson et avait préfacé une édition norvégienne d'une de ses brochures. Dans cette préface, il attaquait avec force la campagne d'armement qui avait été lancée et qui, dans une large mesure, cherchait à exploiter la crainte des Russes qui était si répandue.

Comme d'habitude, Bjørnson alla droit au but. Il écrivit: „— Mais si au lieu de cela, nous voulions bien croire que les idées pacifistes sont parvenues ou vont parvenir à de nobles hommes et femmes en Russie! Et si nous nous adressions nous-mêmes à la Russie autrement qu'avec des armes et demandions tout de suite maintenant „qu'est-ce que tu nous veux?” Supposez que nous fussions assez courageux pour penser que la Russie nous répondrait honnêtement? Quoi alors? Nous avons entendu dire que la Russie souhaite chez nous un port libre de glaces pour ses marchandises de transit et un chemin de fer menant à ce port. Y a-t-il là quelque chose de répréhensible? Le port, le chemin de fer, et l'administration des deux seraient en effet norvégiens”.¹⁹

Plus tard au cours de la même année, Bjørnson fit une conférence devant les membres de la Société pacifiste danoise. Il avait alors été longtemps en relations épistolaires avec Fredrik Bajer dont il soutenait les idées concernant une union de républiques nordiques pour le développement de la neutralité et de l'arbitrage. Au Danemark, Bjørnson fera plus tard aussi plusieurs conférences en faveur de la paix, et ses appels selant une source d'inspiration et un puissant soutien pour le mouvement pacifiste danois. En ce qui concernait les relations avec la Suède, Bjørnson défendit le droit absolu de la Norvège de régler ses propres affaires, et donc aussi celles qui avaient trait aux relations avec l'étranger. Mais il soulignait en même temps que les litiges ne pouvaient être résolus que par voie de négociations; lors de l'année

¹⁹ Préface de l'édition norvégienne de l'ouvrage de K. P. ARNOLDSON, *Lov, ikke krig mellem folkene*, Kristiania 1890, p. 8.

critique 1895, il ne recula pas devant l'idée de soumettre toute la question du conflit unionnel à l'arbitrage. A ceux qui soutenaient qu'on ne pouvait laisser son droit être décidé par une tierce partie, il déclara que si cela était vrai, toute forme de décision judiciaire serait impossible: „Ou bien la décision d'autres gens concernant notre litige avec un semblable est en soi un acte inconvenant, ou bien elle est justifiée aussi bien au point de vue de la société qu'au nôtre — et alors elle doit *vraiment* l'être, lorsque aussi bien l'intérêt de la société que le nôtre sont très grands et partant notre jugement d'autant plus exposé à être partial. Il n'y a aucune différence à ce point de vue entre un particulier et un peuple".²⁰

Bjørnson lui-même était convaincu qu'une sentence d'arbitrage favoriserait la Norvège. Son droit à disposer d'elle-même était évident, et même si l'on ne tenait pas compte de considérations d'ordre juridico-constitutionnel, la cause de la Norvège était bonne d'un point de vue moral, car le parlement norvégien avait clairement montré par son adresse en faveur de l'arbitrage et par les crédits votés pour couvrir les frais de déplacement des représentants à l'Union interparlementaire que le pays était décidé à mener une politique absolument pacifiste. Que l'adresse en faveur de l'arbitrage n'ait pas eu de résultats à cause de la communauté unionnelle dans le domaine des Affaires Etrangères ne faisait que souligner cet état de choses. En même temps qu'il s'intéressait à l'idée d'arbitrage, Bjørnson continuait à s'occuper de l'idée d'une union de petits Etats neutres. Il l'expose notamment dans sa correspondance avec un journal russe, dans une conversation avec William Stead, lors du séjour de ce dernier à Rome au cours de sa „Peace Crusade” à l'occasion du manifeste de Nicolas II ainsi que dans un discours prononcé au congrès interparlementaire d'Oslo en 1899. L'idée qu'il appartenait aux petits Etats de faire œuvre de pionniers lorsqu'il s'agissait de créer une solidarité internationale guida toute l'activité de Bjørnson, même au cours de 1905, année décisive où culmine la crise unionnelle. Voici comment il exprime son point de vue dans une lettre adressée le 15 mars à un ami danois : „Le principal, c'est que nous restions amis, les Suédois et nous. Sans cela nous ne pourrions pas espérer non plus que les Danois se joignent à nous. Et nous autres 9 millions, nous devons

²⁰ Voldgift 1895, pp. 5-6.

être solidaires. Nous ne pouvons pas non plus compter être admis dans une grande alliance quelconque, si nous ne sommes pas si nombreux. Et le vingtième, c'est le siècle des alliances, tu le verras!

Il y a toutefois deux manières de sortir de l'union, l'une sans le consentement des Suédois, l'autre avec leur consentement. Les Norvégiens, le peuple de la paix, guidé par son parlement qui a accepté l'héritage de Nobel, va choisir la première! Je reste là avec la deuxième solution; car j'ai dû changer souvent de tactique, mais jamais la conviction qui me guide. Elle n'a cessé de s'affermir, elle a changé de costume, mais elle n'a jamais pu changer elle-même, car elle est la vie de ma vie. Je me suis intégré aussi naturellement à l'idée de paix que je me suis désintégré des dogmes ecclésiastiques".²¹

Lorsque la rupture avec la Suède eut lieu le 7 juin, Bjørnson s'inclina devant le fait; mais lorsque la dissolution même de l'union devint plus tard réalité après un plébiscite et des négociations entre la Suède et la Norvège, cela s'accordait tout à fait avec son point de vue. Conformément à ce qu'il avait fait valoir pour son propre pays, Bjørnson estimait que le respect du droit des nations à disposer d'elles-mêmes devait être la condition préalable absolue d'une paix durable. Il défendit cette conception avec une ardeur qui ne se démentit jamais. Dès sa période scandinaviste, il l'avait prouvé en exigeant que le Danemark accorde une situation plus libre à l'Islande. Par la suite, il lutta contre l'oppression par les Allemands de la population danophone du Slesvig du Nord et contre les abus des Russes vis-à-vis de la Finlande. Toute tentative pour se rapprocher des Etats qui ignoraient les droits des nationalités était caractérisée par Bjørnson d'„hypocrisie pacifiste". A cet égard, il adoptait la même attitude que les dirigeants de La Ligue de la Paix et de la Liberté.²²

²¹ Bjørnstjerne Bjørnsons Brevveksling med Danske 1875—1910, Oslo og København 1953, III, pp. 148—149.

²² A quel point Bjørnson se conformait à ce principe ressort clairement d'une lettre à Fredrik Bajer (5.10.1892) où il se plaint que ses discours publiés en allemand aient été "privés de leur virilité", car Bertha von Suttner avait notamment supprimé un passage sur l'Alsace-Lorraine au moment de publier le texte en question dans "Die Waffen nieder". (Archives Bjørnson à la Bibliothèque de l'Université à Oslo).

En 1907, il fit valoir ces idées avec une force toute particulière; les lettres et les articles qu'il écrivit au cours de cette année furent de bien des manières son testament spirituel en ce qui concerne la cause de la paix. C'est ainsi que comme réponse à une invitation où il était prié de se laisser nommer membre de la „présidence d'honneur" du congrès international de la paix, il déclara ne pas vouloir figurer avec des gens qui, à l'étranger, parlaient de la réconciliation des peuples, alors qu'ils pratiquaient l'oppression dans leur propre pays. Il visait surtout le comte Appony — comme nous l'avons vu, une des personnalités marquantes de l'Union interparlementaire — parce que celui-ci, en tant que ministre de l'éducation nationale, était un des grands responsables de l'oppression que les Magyars faisaient subir aux Slovaques et à d'autres nationalités.²³

A ceux qui soutenaient que la tâche primordiale du mouvement pacifiste devait être d'œuvrer en faveur de l'objection de conscience, Bjørnson répliquait que cela équivalait à commencer l'action dans la périphérie. La racine du mal était toujours la morale de guerre, les différentes formes d'oppression. En outre, l'objection de conscience était une enfreinte à la loi, et „la légalité et la paix sont sœurs tout comme l'illégalité et la guerre". L'objection de conscience réalisée à une grande échelle était par ailleurs une si grave violation de la loi qu'elle amènerait infailliblement une révolution, et l'expérience montrait clairement qu'une révolution était suivie d'une réaction. La tâche primordiale devait donc être de gagner l'opinion de son propre pays à l'équité et à la compréhension, et, en dehors des frontières, d'œuvrer en faveur d'une union entre les Etats. A ce propos, Bjørnson reprit son idée d'une alliance de peuples germaniques. Dans son esprit se dessine aussi une alliance analogue des peuples slaves: „La puissante jeune Russie en aura sans doute fini avec ses révolutions d'ici dix à vingt ans, et alors nous aurons un groupement de communautés slaves qui pourrait s'étendre jusqu'à la frontière occidentale de la Bohême. Il écrasera peut-être aussi tout ce qui se trouve entre".²⁴

Cette dernière éventualité pourrait toutefois être évitée, si les Allemands, les Autrichiens et les Magyars pratiquaient une politique intelli-

²³ TRYGVE TONSTAD, *Bjørnstjerne Bjørnson og slovakene*, Oslo 1938.

²⁴ *Artikler og taler*, Kristiania og København 1913, p. 546.

gente apte à créer une atmosphère de compréhension mutuelle entre les peuples. Les grandes communautés de nations, voilà la seule chose susceptible de sauver les petits Etats et d'assurer la paix. Les petits Etats avaient un intérêt particulier à travailler pour un tel système: „L'initiative appartient aux petites nations, car leur existence est en danger”.

Bien que Bjørnson ne participât activement à aucune organisation pacifiste, il était quand même une personnalité dominante du mouvement pacifiste norvégien, voire même — par bien des côtés — nordique. Aussi était-il naturel qu'il fût désigné en 1897 comme l'un des cinq membres du comité du prix Nobel de la Paix. Et même — pour autant qu'on a pu le comprendre, c'était l'admiration qu'Alfred Nobel éprouvait pour Bjørnson qui, en premier lieu, avait dicté sa décision que le comité du prix de la paix serait nommé par une institution norvégienne. Nombreux sont ceux qui, à ce sujet, ont souligné l'importance du travail du parlement norvégien en faveur de l'arbitrage. Le parlement norvégien ne s'occupe que de désigner les membres du comité, en dehors de cela, il rien à faire directement avec la remise du prix de la paix. Le comité Nobel norvégien est — contrairement aux comités suédois — tout à fait souverain dans ses décisions, et ses membres ne sont pas nécessairement obligés d'être des parlementaires.

Après des négociations avec les membres de la famille Nobel et l'élaboration de statuts, les cinq comités Nobel purent commencer leurs travaux à l'automne 1900, et en 1901 eurent lieu les premières remises de prix.

Pour la remise du prix Nobel de la paix, les règles suivantes furent établies:

Pour pouvoir être prises en considération, les présentations de candidatures doivent être faites avant le 1^{er} février de l'année où a lieu la distribution du prix.

Sont qualifiés pour proposer des candidats:

Les membres actuels et anciens du Comité Nobel du Parlement norvégien et les conseils attachés à l'Institut Nobel norvégien: les membres des assemblées législatives et des gouvernements des divers Etats, ainsi que les membres de l'Union interparlementaire; les membres de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye, de la Commission

du Bureau international permanent de la Paix et de l'Institut de Droit international; les professeurs de droit et de sciences politiques, d'histoire et de philosophie dans les universités ainsi que les personnes qui ont reçu le prix Nobel de la Paix.

Pour pouvoir juger quelles candidatures sont dignes d'être étudiées de plus près, le comité se fondait durant les premières années sur les rapports élaborés par son secrétaire. A partir de 1904, cette activité fut organisée d'une manière plus stable lorsque furent créés l'Institut Nobel Norvégien et trois postes de conseils, à savoir en droit international, histoire politique et économie politique et sociale. De concert avec ces trois conseils, le secrétaire (qui depuis 1928 porte le titre de Directeur de l'Institut Nobel) élabore les rapports annuels. Les auteurs de ces rapports trouvent essentiellement leur documentation dans la bibliothèque de l'Institut.

Avant 1914 le prix Nobel de la paix fut décerné chaque année. Il fut en tout remis à 17 personnes (à plusieurs occasions, le prix fut en effet partagé entre deux personnes) et deux institutions: l'Institut de Droit international et le Bureau International de la Paix. Parmi les lauréats nous trouvons tout d'abord ceux qu'on peut appeler „les organisateurs de l'idée de paix”: Henri Dunant, Frédéric Passy, Sir Randal Cremer, Bertha von Suttner, Moneta, Arnoldson, Bajer, Ducommun, Gobat. Un autre groupe comprend ceux qui s'étaient particulièrement distingués par leur action en faveur du développement du droit international: Renault, Beernaert, Asser, La Fontaine, Estournelles de Constant. Enfin nous avons deux lauréats dont l'activité se rattache à la médiation pacifique et à la politique d'arbitrage: Théodore Roosevelt pour sa médiation en 1905 lors de la guerre russo-japonaise. (Cette attribution du prix fut d'ailleurs critiquée de plusieurs côtés à cause de l'impérialisme bien connu du président américain), et Elihu Root pour son activité panaméricaine. De cette manière, le comité Nobel voulait récompenser les efforts faits dans les trois principaux secteurs d'activités visant à assurer une paix durable: action sur l'opinion pour la gagner à l'idée de compréhension internationale, élaboration de projets pour établir un ordre juridique international, activité pour mettre ces projets en œuvre dans le domaine de la politique pratique.

CHAPITRE XIV

CONCLUSION

Durant la dernière décennie précédant 1914, l'évolution aux Etats Unis suscita des espoirs particulièrement vifs au sein du mouvement pacifiste. Le fait que des personnalités politiques marquantes cherchassent à promouvoir à la fois l'idée panaméricaine et celle d'arbitrage était considéré comme un signe prometteur d'un changement de l'orientation politique fondamentale des Etats-Unis, bien que les forces qui s'y opposaient — impérialisme, isolationnisme et traditionalisme — y fussent assez puissantes. Comme nous l'avons déjà mentionné, les efforts poursuivis sous l'administration de Roosevelt en faveur de la question de l'arbitrage allaient paradoxalement de pair avec les tentatives d'expansion impérialistes. Les tendances panaméricaines furent fortement encouragées par l'activité du ministre des Affaires Etrangères, ELIHU ROOT (1845—1937), qui était par ailleurs un grand impérialiste, tout comme Roosevelt. Ainsi, en sa qualité de ministre de la guerre de 1899 à 1905, il avait contribué à l'élaboration de la politique impérialiste pratiquée lors du règlement intervenu après la guerre contre l'Espagne (notamment l'annexion des Philippines) et, plus tard, lors de la pression exercée sur la Colombie. A l'occasion du conflit du Panama, sa démagogie l'amena même à soutenir que les habitants du Panama possédaient cette partie de la surface du monde (la région du Canal) au même titre que l'Etat de New York était propriétaire du canal d'Erie! En même

CONCLUSION

temps, il s'attacha cependant avec grand succès à faire disparaître la méfiance croissante que les Etats de l'Amérique Latine nourrissaient à l'égard de la politique des Etats-Unis. Ainsi, ce fut sur l'initiative de Root que le troisième congrès panaméricain se tint à Rio en 1906 et, à l'occasion du congrès, il entreprit une „tournee de good-will” en Uruguay, en Argentine, au Chili, au Pérou, au Panama et en Colombie. Les rapports avec ce dernier pays étaient naturellement les plus compliqués, mais ils furent enfin normalisés en 1909 après de longues négociations. Un autre pays qui présentait une série de problèmes ardues, notamment à cause de l'attitude agressive des capitalistes américains, c'était le Venezuela. Mais, vers la fin de sa carrière de ministre des Affaires Etrangères (il se retira en 1909), Root réussit à établir les bases du règlement qui intervint par la suite. En outre, il régularisa les relations avec Saint Domingue, et il contribua à résoudre les controverses entre les républiques de l'Amérique Centrale. Enfin, grâce à des négociations avec les autorités japonaises concernant le problème de l'immigration et à des pourparlers avec les autorités de Californie, Root réussit à atténuer la politique de discrimination que cet Etat avait commencé à pratiquer.

Pendant que Root assumait les fonctions de ministre des Affaires Etrangères, de nombreux traités établissant des conventions d'arbitrage furent signés avec des pays d'Europe et d'Amérique Latine ainsi qu'avec le Japon. Le gouvernement de Roosevelt ne parvint cependant pas à vaincre le besoin de s'affirmer que le sénat manifestait dans ces questions. Cela eut pour résultat que la valeur des traités d'arbitrage fut réduite du fait de la réserve essentielle que „le compromis à conclure dans chaque cas particulier, aurait le caractère d'un traité qui serait ratifié par le président avec l'avis et le consentement du Sénat”.

Le successeur de Roosevelt à la présidence, WILLIAM H. TAFT (1857—1930), essaya de prendre de nouvelles initiatives dans le domaine de l'arbitrage.¹ Dans un discours en 1910, il alla jusqu'à dire que toutes les questions devaient pouvoir être soumises à l'arbitrage, et également celles qui avaient trait à l'honneur d'une nation. Le ministre des Affaires Etrangères britannique, Sir Edward Grey, donna son entière adhésion

¹ Addresses on International Subjects, Cambridge, Mass. 1916, p. 200.

CONCLUSION

à la déclaration de Taft dans un discours à la Chambre des Communes en mars 1911, et des négociations eurent lieu à la fois avec la Grande-Bretagne et la France en vue de la conclusion d'un nouveau et plus vaste traité d'arbitrage. Ces négociations aboutirent cependant à une limitation assez marquée de l'idée originelle de Taft. Voici, dans ses grandes lignes, la teneur de cet accord :

1) Toutes les questions litigieuses qui ne pouvaient être résolues par voie diplomatique, devaient être soumises à l'arbitrage conformément à la convention de La Haye de 1907, si les questions étaient de nature juridique („justiciable in their nature by reason of being susceptible of decision by the application of the principles of law and equity"). Dans chaque affaire, les parties élaboreraient d'avance un accord concernant la procédure à suivre, et le président américain devait, dans chaque cas, demander l'approbation du sénat.

2) Avant d'être soumises à l'arbitrage, les questions litigieuses seraient présentées à un comité d'enquête commun, et cela se ferait pour toutes les questions litigieuses. Dans le comité siègeraient trois représentants de chaque pays.

3) Si les parties n'étaient pas d'accord sur le fait de savoir si les questions litigieuses pouvaient être soumises à l'arbitrage conformément à l'article 1, le comité d'enquête serait habilité à en décider. Mais, dans ce cas, cinq représentants devaient être d'accord, au cas où l'affaire devrait être soumise à l'arbitrage.

Malgré les réserves faites, l'accord représentait une importante étape vers l'arbitrage obligatoire. Mais, comme auparavant, l'affaire échoua par suite de l'opposition du sénat qui repoussa l'article 3 et fit encore d'autres réserves concernant l'accord en en excluant des questions comme l'immigration et les affaires ayant trait à la doctrine de Monroe. Selon Taft, tout ceci vidait à tel point l'accord de son contenu qu'il préféra renoncer à la proposition.

Dans ses efforts en faveur de l'arbitrage, Taft avait été soutenu par une des personnalités marquantes du parti démocratique, WILLIAM J. BRYAN (1860—1925). Il s'intéressait surtout à l'idée d'établir des comités internationaux d'enquête qui pourraient amener une période d'apaisement en cas de conflit et par leur activité mettre au jour les facteurs matériels générateurs du litige et ainsi, éventuellement, affaiblir l'affirma-

CONCLUSION

tion selon laquelle l'affaire engageait „l'honneur national”. L'idée d'une période d'apaisement avait d'ailleurs été lancée par d'autres personnes, notamment, comme nous l'avons mentionné, par Alfred Nobel, mais il était très important qu'un homme politique aussi influent que Bryan la présentât à nouveau, et surtout à la conférence de l'Union interparlementaire à Londres en 1906, conférence qui, nous l'avons vu, étudia le projet d'un „traité modèle d'arbitrage” présenté par le compatriote de Bryan, Richard Bartholdt. L'assemblée approuva l'idée de Bryan, en déclarant toutefois qu'elle considérait le choix d'un tribunal d'arbitrage pour mener l'enquête comme une solution peu heureuse. Cette tâche devait être confiée à une „Commission internationale d'enquête” indépendante. Après que Bryan fut devenu ministre des Affaires Etrangères en 1913, il commença à réaliser ses idées en faisant inclure une clause stipulant des commissions d'enquête dans des traités d'arbitrage conclus avec une série de pays. Dans ces cas, le Sénat ne se montra pas aussi intransigeant qu'auparavant. Et pourtant ce qu'on appelait „les traités pour l'avancement de la paix” de Bryan n'aboutirent pas à de grands résultats pratiques, en partie parce qu'ils furent seulement ratifiés après qu'eut éclaté la guerre mondiale et, en partie, parce qu'après la guerre non plus, on ne tomba pas d'accord sur la composition des commissions permanentes d'enquête. Au point de vue idéologique, ces accords furent cependant une source d'encouragement et d'inspiration parce qu'ils représentaient une nouvelle étape de l'évolution menant de la décision du congrès de La Haye permettant la désignation de commissions internationales d'enquête, en passant par la tentative de Taft visant à faire inclure cette clause dans les traités d'arbitrage obligatoire, jusqu'au projet de Bryan préconisant la création de commissions permanentes prêtes à se mettre immédiatement à l'œuvre dès que surgiraient des conflits.²

Un autre fait qui contribua à créer aux Etats-Unis un climat d'optimisme autour de l'œuvre en faveur de la paix, c'était que les hommes politiques qui se faisaient les avocats de l'idée d'arbitrage se tenaient en contact étroit avec de nouvelles organisations qui, sur des bases

² Sur l'œuvre accomplie par Taft et Bryan en faveur de l'arbitrage, voir Ragnvald Moe, *op. cit.*, pp. 179—188.

CONCLUSION

scientifiques, se proposaient les mêmes objectifs que l'American Society of International Law, fondée en 1906 par les milieux formés autour des conférences de „Lake Mohonk” et l'American Society for Judicial Settlement of International Disputes, créée en 1910. Et l'important appui financier dont bénéficia le mouvement pacifiste grâce aux donations d'Edwin Ginn et d'Andrew Carnegie contribua à convaincre l'opinion que les idées pacifistes commençaient à s'imposer réellement dans la jeune société américaine si riche en contrastes et en antagonismes.

Alors que le mouvement pacifiste aux Etats-Unis pouvait, en gros, consacrer son activité aux questions de principe — et notamment à celle de l'arbitrage —, le même mouvement en Europe devait de plus en plus se prononcer sur les grands conflits politiques de l'heure. Cela se manifesta nettement lors des congrès internationaux où on dut, sous la pression des événements, renoncer à l'ancien principe déclarant qu'on ne devait pas aborder les problèmes politiques. Après la guerre des Boers et la guerre russo-japonaise survinrent le conflit marocain, la guerre italo-turque et les guerres des Balkans. A cela il fallait ajouter l'oppression de groupes ethniques, notamment de Polonais et de Juifs en Russie et d'Arméniens en Turquie. Sans doute certains mettaient-ils en garde contre la discussion de questions de cette nature, — de nouveaux groupes ethniques pouvaient ainsi être mis à l'ordre du jour, et alors on ne savait pas où cela pourrait finir. A propos de la Crète, on souligna par exemple, en 1910, que si on appliquait avec trop d'intransigeance le principe des nationalités, cela pourrait aboutir à ce qu'on fasse valoir d'autres revendications vis-à-vis de la Turquie, ce qui, à son tour, pourrait déclencher une guerre. Lors de l'examen de ces questions, il fallait avant tout se rappeler qu'il n'y avait pas seulement des Etats nationaux mais des Etats mixtes.³

On devrait donc continuer à considérer ces questions comme étant de nature interne et, en partant de ce fait, mener chacun au sein de son pays, une lutte pour l'amélioration de cet état de choses. Dans certains cas, ces questions pouvaient en outre faire l'objet d'une initiative diplomatique, comme lorsqu'il s'agissait des Arméniens: par le

³ Intervention d'Otto Umfrid au congrès de Stockholm en 1910, *Compte rendu*, p. 182.

CONCLUSION

traité de Berlin en 1878, ceux-ci s'étaient vu garantir un statut international.⁴

Dans les congrès, la majorité trouvait cependant que c'était là une manière par trop facile de résoudre les problèmes, et elle adopta plusieurs résolutions condamnant l'oppression nationale, dont une relative à l'oppression de la Finlande par les Russes. Lors de la discussion soulevée à propos de cette question, on se déclara particulièrement déçu par le fait que cette oppression était pratiquée par un gouvernement russe *constitutionnel*.⁵

Parmi les grands conflits politiques, *la guerre italo-turque* souleva des problèmes particulièrement difficiles parce qu'elle engendra certaines dissensions au sein du mouvement pacifiste, la majorité de l'Unione Lombarda soutenant l'attitude nationaliste de Moneta. Cette réaction causa la déception d'autres pays, et on ne manqua pas de la comparer à l'attitude ordinaire des pacifistes dans des cas analogues : celle des pacifistes américains (guerre contre l'Espagne), britanniques (guerre des Boers), français et allemands (conflit marocain), hongrois et autrichiens (annexion de la Bosnie et Herzégovine).⁶

Dans le rapport annuel présenté par Albert Gobat au congrès de Genève en 1912 (le congrès projeté à Rome en 1911 avait été annulé par suite de la guerre), la conduite de l'Italie faisait l'objet d'une condamnation sévère. Même si l'action, dans une grande mesure, était le résultat de la politique de puissance menée par d'autres pays en Afrique du Nord et qui avait provoqué la crise marocaine, elle devait être condamnée comme étant un abus de force. En outre, la guerre avait été menée avec beaucoup de brutalité, sans déclaration de guerre préalable et avec recours à des avions de bombardement dont les bombes n'avaient pas épargné la population civile.⁷

Le conseil d'administration de l'Unione Lombarda protesta énergiquement contre le rapport de Gobat, et l'association ne se fit pas représenter au congrès de Genève. Elle approuvait entièrement le raisonne-

⁴ Intervention de Ludwig Quidde, loc. cit., pp. 80—81.

⁵ Intervention de Théodore Ruysens loc. cit., p. 152.

⁶ Die Friedenswarte, 1911, pp. 280—281. Pour commentaires supplémentaires voir pp. 316—323 et 1912 pp. 56—57.

⁷ Congrès universel de la paix à Genève 1912, Compte rendu, pp. 175—176.

CONCLUSION

ment de Moneta déclarant que l'Italie avait été obligée d'intervenir avant qu'une autre puissance ne s'emparât de la Tripolitaine et se déclarait d'accord sur la définition que le premier ministre Giolitti avait donnée de la guerre quand il la caractérisait comme „une fatalité historique”. A ceux qui faisaient remarquer que les pacifistes des autres pays avaient montré une attitude plus ferme dans des situations analogues, la lettre du conseil d'administration réservait ces considérations ironiques: „ Il est peut-être plus facile de se montrer pacifistes acharnés et intransigeants dans des pays comme l'Angleterre, qui a le plus grand empire colonial du monde, ou comme la France, qui grève son budget des plus lourdes dépenses militaires, ou comme l'Allemagne, dont le prestige et la force tranquille ne font que s'accroître”.⁸

Au congrès de La Haye en 1913, *les guerres des Balkans* étaient à l'ordre du jour. Dans la résolution qui fut adoptée, on soulignait que les Etats balkaniques avaient sans doute des revendications à faire valoir vis-à-vis de la Turquie, mais qu'ils auraient pu obtenir satisfaction sans avoir recours à la guerre. D'ailleurs, les grandes puissances assumaient une lourde responsabilité en ce qui concernait l'évolution des dernières années: „Si grands que soient les torts de la Turquie à l'égard de ses sujets, le Congrès est obligé de faire remonter la responsabilité première de la guerre des Balkans aux grandes puissances qui, après avoir garanti l'intégrité de l'Empire Ottoman, ont spontanément porté atteinte à cette intégrité; l'Autriche-Hongrie en Bosnie-Herzégovine, l'Italie en Tripolitaine, et aux quatre autres qui ont toléré ou sanctionné ces violations: Allemagne, France, Grande-Bretagne, Russie”.⁹

Au cours des débats, on déclara que les guerres des Balkans illustraient bien à quel point il était important d'apporter, en temps de paix, une solution équitable aux questions de nationalités, et combien il était fatal de les considérer comme des problèmes intérieurs, en marge du champ d'action du mouvement pacifiste international. La guerre des Balkans aurait en effet pu, n'importe quand, évoluer vers une grande guerre européenne.¹⁰

⁸ Ibid., p. 189.

⁹ Congrès universel de la paix à La Haye 1913, Compte rendu, p. 130.

¹⁰ Ibid., p. 133.

CONCLUSION

A côté des questions de nationalités, *la course aux armements* fut un des sujets les plus discutés. Les deux conférences de La Haye n'avaient vraiment pas changé l'état des choses, pas plus que les initiatives diplomatiques qu'on avait tentées, la dernière étant celle de lord Haldane au cours de sa mission à Berlin en 1912. Il fallait maintenant débattre le problème du désarmement, dans toute son ampleur et sur base internationale. Citons Alfred Fried parmi ceux qui estimaient que, malgré tout, il y avait lieu de considérer l'évolution avec optimisme. Ainsi, à la conférence de Stockholm en 1910, il affirmait qu'un „désarmement interne” avait lieu sur le plan militaire. Il motivait cette assertion en déclarant que les progrès techniques avaient amené un décalage dans le rapport: armes — guerres.

Auparavant les armes avaient été un outil dans les mains du guerrier, aujourd'hui, en revanche, ce dernier était devenu „un mécanicien de la guerre”. Cela exigeait davantage d'intelligence de la part du simple soldat, ce qui résulterait infailliblement en une démocratisation de l'armée et rendrait impossible l'idée d'une guerre de conquête. L'armée revêtirait de plus en plus le caractère d'une milice à objectifs purement défensifs.

Au raisonnement de Fried on objectait qu'il y avait sans doute une démocratisation dans l'armée en ce qui concernait les soldats, mais les officiers, au contraire, devenaient de plus en plus des spécialistes par suite de l'évolution dans le domaine de la technique des armes, et leurs points de vue les rendaient sans doute de plus en plus étrangers à ce qui intéressait d'ordinaire le commun des mortels.¹¹ (A ce propos, le rôle fatal joué par les militaires lors des deux conférences de La Haye était cité comme un exemple effrayant). Il fallait en outre faire entrer en ligne de compte les intérêts liés à l'industrie des armements et qui n'étaient nullement aptes à promouvoir un „désarmement interne”. Autre fait vraiment regrettable: pour faire sensationnel, une certaine partie de la presse est intéressée à exagérer les divergences et les antagonismes entre nations et contribue de ce fait à accélérer la course aux armements. Aussi le mouvement pacifiste devait-il intensifier son activité en ce qui concernait la lutte contre le militarisme, démasquer l'industrie

¹¹ Congrès universel de la paix à Stockholm 1910, Compte rendu, p. 170.

CONCLUSION

des armements et mener une campagne d'information capable de neutraliser „l'excitation à la guerre”. Il était également important de présenter des projets de désarmement d'un caractère sérieux et si objectif qu'ils ne pouvaient être repoussés par les hommes politiques responsables. Un tel projet fut présenté par Ludvig Quidde au congrès de La Haye en 1913. Il reposait sur l'idée fondamentale déjà formulée lors du premier congrès de paix en 1899, à savoir que, pour commencer, il fallait viser à stabiliser les armements à l'aide d'accords interdisant l'augmentation des budgets militaires. Ce qui était nouveau dans la proposition de Quidde, c'était l'introduction d'un système de contrôle sous forme d'un tribunal d'arbitrage, divisé en trois sections ou „sénats”. Le premier sénat jugerait des questions ayant trait au budget de l'armée, le deuxième s'occuperait du budget de la marine, tandis que le troisième se chargerait des „affaires mixtes” et des questions coloniales. Les huit grandes puissances nommeraient chacune 3 membres du tribunal (un pour chacun des sénats), les autres puissances signataires un membre chacun. En échange, les petits Etats auraient le droit de désigner le président et le vice-président de chacun des sénats, conformément au règlement suivant: la Belgique et la Suède en ce qui concernait le premier sénat, les Pays-Bas et la Norvège le deuxième, le Danemark et la Suisse le troisième.¹²

Cette dernière section se verrait peut-être confier les tâches les plus compliquées, car, comme beaucoup d'autres, Quidde soulignait qu'une des grandes difficultés inhérentes à un désarmement réalisé au moyen d'une réduction du budget militaire, c'était que les dépenses d'armements pouvaient être camouflées et portées sur d'autres budgets.¹³

Dans les discussions sur le problème du désarmement durant les années immédiatement antérieures à 1914, la question de l'aviation constituait un point particulier. A ce sujet également, certains faisaient valoir un point de vue optimiste en déclarant que les progrès de la technique de guerre *pouvaient* représenter une garantie de paix. Ainsi, une guerre aérienne avec bombardement *derrière* le front ferait que bien plus de gens deviendraient victimes des actes de guerre, ce qui créerait

¹² Congrès universel de la paix à La Haye, 1913, Compte rendu, p. 286. —

¹³ Union interparlementaire. Conférence à Genève 1912, Compte rendu, p. 250.

CONCLUSION

nécessairement une résistance massive contre la guerre. A cela d'autres objectaient que l'expérience prouvait que les nations cherchaient d'une façon tout à fait automatique à se procurer les plus grandes quantités possibles des plus récents types d'armes, compte non tenu de ce que la technique de l'aviation ne rendrait guère „les armes conventionnelles” superflues. Enfin, il ne fallait pas oublier que „ce qu'une invention rend difficile ou impossible, une autre invention le rendra possible à nouveau, en neutralisant l'efficacité de la première.”¹⁴

Par ailleurs, tous étaient d'accord sur le fait que toute forme de guerre aérienne devait être interdite. Ainsi, on adopta la résolution suivante au congrès de Genève en 1912: „Le congrès déclare qu'à son avis le domaine de l'air doit échapper entièrement aux opérations militaires aéronautiques de quelque nature qu'elles soient, et invite les amis de la paix dans les divers pays à faire dans ce sens une propagande énergique”.¹⁵

A l'Union interparlementaire, on discutait également les perspectives de la guerre aérienne. Certains — dont d'Estournelles de Constant — trouvaient peu pratique d'interdire une catégorie d'armements. Cela retarderait le développement de la technique de l'aviation et empêcherait les Etats moins riches de compenser leur infériorité en bâtiments de guerre par le développement d'une aviation. A cela le délégué belge Goblet d'Alviella répliqua que l'aviation de guerre se distinguait essentiellement des autres armes, car elle atteignait les non-combattants; en outre, on retarderait encore davantage le désarmement général si un armement aérien, commencé par la France, venait s'ajouter à la course aux armements navals entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Envisagé purement d'un point de vue de principe, le désarmement ne pouvait devenir vraiment efficace que par la création d'une organisation internationale, cela la majorité des membres du mouvement pacifiste s'en rendait compte. Mais, d'autre part, on ne voulait pas suivre ceux qui soutenaient qu'une telle organisation devait être entièrement mise

¹⁴ Sur la discussion de cette question, voir CHARLES RICHET dans *Almanach de la paix pour 1909* et THÉODORE RUYSSSEN dans *La paix par le droit 1908*, pp. 457—463.

¹⁵ Conférence à Genève, 1912, *Compte rendu*, p. 146.

CONCLUSION

au point avant qu'on ne pût commencer le désarmement. De cette façon serait perdu un temps par trop précieux.

Pour assurer la paix, G. Moch lança, toujours en vain, son idée tendant à faire définir une „guerre d'agression” en liant le principe d'arbitrage à des alliances défensives. L'idée de la création d'une force de police internationale se heurta aussi à la fois à la résistance des pacifistes britanniques parce qu'ils condamnaient par principe le recours à la force, et à celle des partisans d'une défense nationale comme G. Moch parce qu'une telle institution impliquait un risque de grande guerre si une grande puissance s'opposait à une sentence d'arbitrage. (Moch rappelait à ce propos la guerre de Sécession comme un exemple montrant comment la défense de la légalité pouvait, même au sein d'une union, entraîner de telles conséquences).

On décida néanmoins (1913) que la question d'une force de police internationale serait toujours à l'ordre du jour du congrès. Beaucoup de pacifistes avaient également des scrupules en ce qui concernait le recours à des sanctions pacifiques, tels par exemple la rupture des relations diplomatiques et le boycott économique, notamment parce que le recours à l'arbitrage dans les conditions existantes avait une valeur très limitée. Voici comment s'exprimait Evans Darby: „— It is not a positive force at all. It has to deal with difficulties that have arisen. Its area is confined. But there is another part of the political machinery of peace. Our American friends understand it thoroughly; we do not understand it in this continent so clearly. It is not foreign to us. I mean agreement, federation, union, and you must have your international authority, your international government, before you can have any kind of administration which involve sanctions”.¹⁶ La majorité confirma toutefois les recommandations de sanctions pacifiques qui avaient été données antérieurement aux congrès de Budapest en 1896, de Paris en 1900, et de Milan en 1905.

Si nous examinons les relations entre le mouvement pacifiste et les courants d'idées dominant l'époque, nous pouvons constater que ceux-ci, durant la dernière décennie précédant 1914, s'éloignaient de bien des manières de l'optimisme évolutionniste à fondement scientifique qui

¹⁶ Le Congrès de la Haye 1913, Compte rendu, p. 146.

CONCLUSION

avait été une telle source d'inspiration pour les pacifistes. Outre l'idéologie impérialiste déjà mentionnée, de nouvelles idées se font jour dans le domaine de la connaissance théorique, ainsi que des jugements qui rompent nettement avec l'élaboration philosophique de l'évolutionnisme, telle qu'elle avait été réalisée par Herbert Spencer. Ces nouvelles tendances se manifestèrent le plus nettement chez Henri Bergson, dont la doctrine insistait sur l'importance fondamentale de l'intuition, de l'instinct, de „l'Elan Vital”, et chez William James avec son système „pragmatique”. Même si ces penseurs ne se font pas valoir sur le plan „externe” et, c'est le cas pour James, manifestent même des sympathies pour le pacifisme, leurs idées fondamentales formeront le point de départ de doctrines anti-intellectuelles et anti-humanitaires, exprimées d'une façon particulièrement brutale dans l'apologie du principe de la *violence*. La même tendance anti-humanitaire se manifestait chez ceux qui, autrement, étaient à l'opposé de la conception syndicaliste de Sorel, à savoir les nationalistes extrémistes. A ce propos, l'évolution de Maurice Barrès était particulièrement caractéristique, par son passage très marqué d'un individualisme à outrance à un nationalisme doctrinaire enseignant que le groupe existe avant l'individu et que la morale qui s'ensuit commande aux individus d'éliminer les scories étrangères contenues dans l'esprit et de maintenir une isolation hygiénique vis-à-vis des „barbares”. Charles Maurras et l'„Action Française” allèrent encore plus loin dans leur nationalisme exclusif; dans leur traditionalisme, ils rejettent la république et n'hésitent pas, par ailleurs, à prôner le principe de la violence pour ce qui était de renverser la constitution existante et introduire la monarchie, ou pour ce qui était de satisfaire aux aspirations nationales, — donc à avoir éventuellement recours à la guerre.

Chez les autres grandes puissances, c'est l'idéologie impérialiste à caractère raciste qui l'emporte sur „le nationalisme classique” du siècle précédent, avec son aspect démocratique et ses aspirations à une communauté européenne à fondement national-libéral. Mais en même temps se manifestait une opposition, notamment en France, où un grand nombre d'intellectuels engagèrent la lutte contre le nationalisme croissant et la renaissance de l'idée de revanche.

Dans un livre paru au printemps de 1914 et portant le titre significatif „La paix armée et le problème d'Alsace” un groupe de ces intellec-

CONCLUSION

tuels s'attaqua à la politique étrangère officielle de la France qui s'était laissée influencer par des courants nationalistes et était, de ce fait, devenue stérile. Les responsables du Quai d'Orsay s'étaient laissés complètement hypnotiser par l'idée que l'Alsace-Lorraine pourrait certainement redevenir française un beau jour, si seulement on adoptait en toute circonstance une attitude négative à l'égard de l'Allemagne. Mais la seule solution réaliste de cette question, c'était une collaboration franco-allemande empreinte de confiance mutuelle, dans le but d'assurer à l'Alsace-Lorraine un statut plus libre et ainsi rendre possible un accord sur le désarmement.

Parmi les socialistes, MARCEL SEMBAT (1862—1922) se fit l'avocat particulièrement ardent d'une entente franco-allemande. Selon lui, les royalistes avaient raison lorsqu'ils déclaraient que pour faire naître un amour-propre nationaliste, il fallait que le pays redevînt une monarchie, mais une telle forme d'amour-propre ne pouvait se réaliser qu'au moyen d'une guerre destructrice. Aussi Sembat lança-t-il la formule: „Faites un Roi, sinon faites la Paix” comme titre d'un livre paru en 1913; ce livre fut réédité dès 1916, fait qui montre bien quelle importance les idées pacifistes avaient toujours en France. Sembat soutenait que la France devait miser gros pour obtenir une détente dans les relations franco-allemandes. Elle devait renoncer à l'idée de revanche, faire bénéficier l'Allemagne d'une grande partie de son excédent de crédits et ouvrir ses vastes territoires coloniaux à l'esprit d'initiative et d'entreprise des Allemands. En même temps, Sembat ne cachait pas que son propre pays ne pouvait s'attendre à des concessions analogues du côté allemand. Malgré tout, ce règlement serait avantageux pour la France: „Le seul fruit de l'entente franco-allemande doit être pour la France de fonder définitivement la paix européenne et de s'assurer pour l'avenir, dans l'Europe occidentale consolidée, les conditions de son libre développement et de sa légitime influence”.¹⁷

Les partisans d'une entente franco-allemande considéraient comme un signe heureux le fait qu'un groupe de parlementaires français et allemands se réunît annuellement depuis 1911. Une telle réunion eut même lieu aussi tard qu'en mai 1914, — à Bâle. Des observateurs

¹⁷ Faites un roi p. 213.

CONCLUSION

critiques remarquèrent cependant que le nombre des parlementaires allemands était régulièrement inférieur à la moitié des représentants français. Les pacifistes allemands ne réussirent pas à donner une explication satisfaisante de ce fait. La véritable raison en était sans doute la suivante: alors qu'en France le nationalisme ne faisait très certainement que croître durant les années précédant immédiatement 1914, bien des Français, notamment parmi les intellectuels, restaient fidèles à l'idée que, dans toutes les relations humaines, les questions litigieuses devaient pouvoir se résoudre sur des bases raisonnables et dans un esprit de bonne volonté. En Allemagne, l'opinion était bien davantage guidée par une classe dirigeante à orientation nationaliste. C'était notamment le cas pour les intellectuels qui, en maintes occasions, faisaient figure de champions du pangermanisme. Lors de la crise de juillet 1914, les milieux pacifistes des deux pays assistèrent cependant assez impuissants au déferlement de la vague nationaliste provoquée par les engagements contractés dans les différentes alliances. C'est dans les pays qui, en second lieu, furent engagés dans la guerre, à savoir la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, que les idées pacifistes eurent le plus de chances de survivre. Sans doute les actions dispersées contre la participation à la guerre n'aboutirent-elles pas, mais, en revanche, les idées concernant une organisation internationale, idées dont nous avons essayé de décrire l'origine et le développement dans cet ouvrage, furent l'objet de nouvelles études et analyses fondées sur des bases concrètes. C'est cette œuvre que Woodrow Wilson fit élaborer en un programme politique dont le résultat fut le pacte de la Société des Nations de 1919.

OUVRAGES CITÉS

A coté des ouvrages sous-nommés, nous avons puisé dans les rapports faits par les directeurs et les conseils de l'Institut Nobel de l'époque sur les candidats pour le prix Nobel de la Paix des années 1901—1914. Les chiffres renvoient à la page où le titre de l'ouvrage est complètement cité.

- ADAMS (CHARLES K.), Representative British Orations, 242.
 ADDAMS (JANE), Twenty Years at Hull House, 295.
 ALBECK (GUSTAV), Grundtvig og Norden, 481.
 ALVAREZ (ALEJANDRO), The Monroe Doctrine, 9.
 American State Papers, 8.
 AMONDRY (MADELEINE), Proudhon et l'Europe, 230.
 ANGELL (NORMAN), The great Illusion, 303.
 Annales du Congrès de Genève, 197.
 Annuaire de l'Institut de droit international, 315.
 APPLETON (LEWIS), Memoirs of Henry Richard, 254.
 ARNOLDSON (KLAS PONTUS), Neutralitetsfrågan, 517.
 —,,— Seklernas hopp, 517.
 —,,— Pax mundi, 517.
 —,,— Fred med Norge, 519.
 —,,— Lov, ikke krig mellem folkene, 529.
 AZEGLIO (LUIGI TAPARELLI D'), Versuch eines auf Erfahrung begründeten
 Naturrechts, 20.
 BAJER (FREDRIK), Idéen til Nordens, særlig Danmarks vedvarende Neu-
 tralitet, 512.
 —,,— Hvad dansk Fredsforening bør og ikke bør, 515.
 BAKOUNINE (MICHAËL), La théologie politique de Mazzini et l'Inter-
 nationale, 234.
 BASTIAT (FRÉDÉRIC), Œuvres complètes, 130.
 BASTID, (PAUL), La révolution de 1848 et le droit international, 115.
 BAYLE (FRANCIS), Les idées politiques de Joseph de Maistre, 17.
 BEALES (A. C. F.), History of Peace, 340.
 BELAUNDE (VICTOR ANDRÉS), Bolivar and the Political Thought of the
 Spanish American Revolution, 11.
 BEYER (HARALD), Henrik Wergeland, 493.

OUVRAGES CITÉS

- BIGNON (LOUIS PIERRE EDOUARD DE), *Les cabinets et les peuples*, 32.
 BJØRNSON (BJØRNSTJERNE), *Voldgift*, 530.
 —,,— *Brevveksling med Danske*, 531.
 —,,— *Artikler og taler*, 532.
 BLOOM (SOLOMON F.), *The World of Nations*, 219.
 BLUNTSCHLI (JOHANN CASPAR), *Allgemeines Staatsrecht*, 335.
 BOSANQUET (HELEN), *Free Trade and Peace in the Nineteenth Century*,
 127.
 BOUGLÉ (C.), *La sociologie de Proudhon*, 233.
 BOURGEOIS (LÉON), *La Solidarité*, 449.
 —,,— *Pour la Societé des Nations*, 450.
 BOURGOING (PAUL DE), *Les guerres d'idiome et de nationalité*, 117.
 BOURQUIN (MAURICE), *Histoire de la Sainte-Alliance*, 2.
 BOUVET (FRANCISQUE), *Discours au congrès de la Paix*, 148.
 BRAIZ (L. DE), *Le traité de Paris*, 244.
 BRANTING (HJALMAR), *Tal och Skrifter*, 416.
 BRINTON (CRANE), *The Political Ideas of the English Romanticists*, 51.
British and Foreign State Papers, 4.
Byron's Works, 52.
 CARLILE (RICHARD), *An Address to Men of Science*, 57.
 —,,— *To the Reformers of Great Britain*, 57.
 —,,— *The Characteristic of a Soldier (Philantropos)*, 58.
 CARR (E. H.), *Michael Bakunin*, 199.
 CARROLL (E. MALCOLM), *French Public Opinion and Foreign Affairs*
 1870—1914, 420.
 CASE (LYNN M.), *French Opinion on War and Diplomacy during the*
Second Empire, 192.
 CAVOUR (CAMILLO DI), *Discorsi parlamentari*, 172.
 CHANNING (WILLIAM ELLERY), *Discourses on War*, 65.
 CHEVALIER (MICHEL), *Discours prononcé sur la loi militaire*, 193.
 CHOIECKI (EDMOND), *La paix et la guerre-*, 118.
 CLAUSEN (JULIUS), *Skandinavismen*, 498.
 COBDEN (RICHARD), *The Political Writings of—*, 125.
 COLDING (ARTHUR), *The International Telecommunication Union*, 269.
 COLE (G. D. H.), *Chartist Portraits*, 254.
 COLLIN (CHRISTEN), *Leo Tolstói og nutidens kulturkrise*, 286.
 —,,— *Brorskapets religion*, 286.
 —,,— *Den hvite mands sidste chance*, 286.
 COMTE (AUGUSTE), *Cours de philosophie positive*, 102.
 —,,— *Catéchisme positiviste*, 103.
 —,,— *Appel aux conservateurs*, 103.
 CONSIDÉRANT (VICTOR), *De la politique générale et du rôle de la France*
en Europe, 110.

OUVRAGES CITÉS

- CONSIDÉRANT (VICTOR), La dernière guerre et la paix définitive en Europe, 118.
- CONSTANT (PAUL D'ESTOURELLES DE), Le rapprochement Franco-Allemand, 461.
- CURTI (MERLE EUGENE), The American Peace Crusade, 68.
—,,— Peace or War, 73.
- CZARTORYSKI (ADAM), Essai sur la diplomatie, 33.
- DANILEVSKI (NICOLAS JAKOVLEVITCH), La Russie et l'Europe, 179.
- DARBY (W. EVANS), International Tribunals, 307.
- DARWIN (CHARLES), Journal of Researches, 279.
—,,— Origin of Species, 280.
- DENNETT (TYLOR), Roosevelt and the Russo-Japanese War, 264.
- DODGE (DAVID LOW), The Mediator's Kingdom not of this World, 62.
—,,— War inconsistent with the Religion of Jesus Christ, 62.
—,,— Memorial of—, 64.
- DRACHKOVITCH (MILORAD M.), Les socialismes français et allemands et le problème de la guerre, 409.
- DUCOMMUN (ELIE), Guerre ou paix?, 384.
- DURAND (FERDINAND), Des tendances pacifiques de la société européenne, 114.
- EICHTHAL (GUSTAVE D'), De l'unité européenne, 109.
- EICKHOFF (RICHARD), Die Interparlamentarische Union, 402.
- EVANS (HOWARD), Sir Randal Cremer, 310.
- FAGUET (EMILE), Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle, 17.
- FALNES (OSCAR), Norway and the Nobel Peace Prize, 521.
- FAYET (A.), De la paix perpétuelle, 133.
- FERRERO (GUGLIELMO), Militarism, 299.
- FINOT (ENRIQUE), Bolivar pacifista, 10.
- FINSLAND (ASTRID), Bjørnstjerne Bjørnson og fredssaken inntil 1900, 527.
- FLAUBERT (GUSTAVE), Correspondance, 296.
- FLEISCHMANN (MAX), Völkerrechtsquellen in Auswahl, 429.
- FRANCE (ANATOLE), L'orme du mail, 297.
—,,— Les opinions de M. Jerome Coignard, 298.
—,,— Vers les temps meilleurs, 298.
- FRANTZ (CONSTANTIN), Untersuchungen über das europäische Gleichgewicht, 203.
- FRIED (ALFRED), Handbuch der Friedensbewegung, 365.
—,,— Die Grundlagen des revolutionären Pazifismus, 365.
—,,— Der kranke Krieg, 365.
—,,— Der Kaiser und der Weltfrieden, 365.
- GALPIN (W. FREEMAN), Pioneering for Peace, 71.
- GARBALDI (GIUSEPPE), Edizione nazionale degli scritti di —, 168.

OUVRAGES CITÉS

- GARNIER (JOSEPH), Congrès des Amis de la paix universelle, 145.
 GAZEAU (JACQUES), L'impérialisme anglais, 265.
 GERVINUS (GEORG GOTTFRIED), Hinterlassene Schriften, 207.
 GIOBERTI (VINCENZO), Del primato morale e civile degli italiani, 167.
 GIRARDIN (EMILE DE), La Paix, 159.
 —,— Solutions de la question d'Orient, 160.
 —,— L'Empereur Napoléon III et l'Europe, 160.
 —,— La Guerre, 160.
 —,— L'équilibre européen, 161.
 —,— Désarmement et matérialisme, 161.
 —,— Paix et liberté, 161.
 GOLLWITZER (HEINZ), Europabild und Europagedanke, 15.
 GOODMAN (ELLIOT R.), The Soviet Design for a World State, 226.
 GRUNDTVIG (N. F. S.), Mands Minde, 478.
 GUANI (ALBERT), La solidarité internationale dans l'Amérique Latine, 458.
 GUILLAUME (JAMES), L'Internationale, 225.
 GUIZOT (FRANCOIS), Discours prononcé à la chambre des députés, 95.
 —,— Mémoires, 95.
 GUMPLOWITZ (LUDWIG), Der Rassenkampf, 281.
 HALE (E. E. Y.), Mazzini and the secret Societies, 162.
 HALLOWAY (MARK), Heavens on Earth, 70.
 HENDERSON (GARVIN BURNS), Crimean War Diplomacy and other Historical Essays, 243.
 HIRST (MARGARET E.), The Quakers in Peace and War, 242.
 HOBHOUSE (STEPHAN), Joseph Sturge, 44.
 HOBSON (J. A.), Richard Cobden, the International Man, 126.
 HÖFFDING (HARALD), Filosofiens historie, 102.
 HOLLS (FRED. W.), The Peace Conferences at the Hague, 427.
 Instructions to the American Delegates —, 427.
 JANSSON (ALLAN), Den svenska utrikespolitikens historia. 1844—1872, 504.
 JANSSON (GÖTE), Tegnér och politiken, 485.
 JAURÈS (JEAN), Patriotisme et internationalisme, 419.
 JAY (WILLIAM), War and Peace, 86.
 KAUFMANN (P.), Die Wissenschaft des Weltfriedens im Grundrisse, 204.
 KAUTSKY (KARL), Sozialisten und Krieg, 221.
 KOHN (HANS), Panславism, 176.
 —,— Prophets and Peoples, 194.
 KOHT (HALVDAN), Histoire du mouvement de la paix en Norvège, 527.
 KRAG (ERIK), Kampen mot Vesten i russisk åndsliv, 176.
 KRUCH (ALFRED), Geschichte des Aldeutschen Verbandes, 261.
 KUKIEL (MARIAN), Czartoryski and European Unity, 34.

OUVRAGES CITÉS

- LADD (WILLIAM), *Essays on Peace and War*, 67.
 —, — *Letters from an American*, 67.
 —, — *An Essay on a Congress of Nations*, 87.
- LAMARTINE, *Circulaire aux puissances étrangères*, 115.
- LAMENNAIS (F. DE), *Œuvres complètes*, 35.
- LANDBERG (GEORG), *Fredsorganisation och maktpolitik*, 3.
- LANGE (CHRISTIAN), *Histoire documentaire de l'Union interparlementaire*, 393.
 —, — et SCHOU (AUGUST), *Histoire de l'Internationalisme II*, 15.
- LA PRADELLE (ALBERT DE), *Maîtres et doctrines du droit des gens*, 332.
- LASSALLE (FERDINAND), *Der italienische Krieg*, 221.
- LEHMANN (EDVARD), *Grundtvig*, 478.
- LEHNER (FELIX), J. C. Bluntschli, *Beitrag zur Lösung der Alabamafrage*, 306.
- LEMONNIER (CHARLES), *Les Etats Unis de l'Europe*, 351.
 —, — *Du principe de neutralité et de ses applications*, 352.
- LEROUX (PIERRE), *De l'humanité*, 105.
 —, — *Œuvres complètes*, 106.
- LONG (JAMES), *Russia, Central Asia and British India*, 248.
- LORIMER (JAMES), *Studies National and International*, 333.
- LORWIN (LEWIS G.), *Labor and Internationalism*, 213.
- LOUIS NAPOLEÓN, *Idées napoléoniennes*, 155.
- MAC DONALD (DANIEL J.), *The Radicalism of Shelley and its Sources*, 54.
- MANN (THOMAS), *Nietzsches Philosophie im Lichte unserer Erfahrung*, 289.
- MARCHAND (P. R.), *Nouveau Traité de paix*, 113.
- MARCKS (ERICK), *Die imperialistische Idee der Gegenwart*, 262.
- MARCOARTU (ARTURO DE), *Internationalism*, 326.
- MARTENS (FRÉDÉRIC DE), *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie*, 5.
 —, — *Nouveau recueil général des traités*, 245.
 —, — *La guerre et la paix*, 453.
- MARX (KARL) et ENGELS (FRIEDRICH), *Das kommunistische Manifest*, 218.
- MAZZINI (GIUSEPPE), *Scritti editi ed inediti*, 163.
- MEINECKE (FRIEDRICH), *Die Idee der Staatsräson*, 206.
- METTERNICH (CLEMENS VON), *Memoires*, 6.
- MEULEN (JACOB TER), *Geschichte der internationalen Organisation*, 10.
- MEYER-LINDENBERG (HERMAN), *Das Problem der europäischen Organisation und das Geistesleben der Restaurationsepoche*, 27.
- MILL (JAMES), *The Law of Nations*, 59.
 —, — *Colonies*, 61.

OUVRAGES CITÉS

- MILL (JOHN STUART), Principles of Political Economy, 123.
 MOE (RAGNALD), Le prix Nobel de la paix, 102.
 MØLLER (ERIK), Grundtvig som samtidshistoriker, 478.
 MONETA (ERNESTO TEODORO), La paix et le droit dans la tradition italienne, 165.
 —,,— Irredentismo e gallophobia, 358.
 —,,— L'idéal de la paix et la patrie, 359.
 MORLEY (JOHN), The Life of Richard Cobden, 127.
 MOYNIER (GUSTAVE), Notions essentielles sur la Croix-Rouge, 277.
 —,,— Les conférences internationales de la Croix-Rouge, 278.
 MÜLLER (ADAM), Die Elemente der Staatskunst, 482.
 MÜLLER (JOSEPH), Das Friedenswerk der Kirche in den letzten drei Jahrhunderten, 174.
 MÜLLER (RUDOLF), Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes, 273.
 NAUMANN (FRIEDRICH), Mitteleuropa, 261.
 NIETZSCHE (FRIEDRICH), Der Wille zur Macht, 288.
 —,,— Menschliches, Allzu menschliches, 289.
 —,,— Der Wanderer und seiner Schatten, 289.
 —,,— Jenseits von Gut und Böse, 290.
 NOBEL, the Man and his Prizes, 521.
 Nouveau projet, 19.
 NOVICOW (JACQUES), La critique du darwinisme social, 284.
 —,,— La politique internationale, 285.
 ODYSSÉE-BAROT, Histoire des idées au XIX^e siècle, 158.
 ORDING (ARNE), Den første Internasjonale, 211.
 OWEN (ROBERT), Adress to the Human Race, 212.
 —,,— Manifesto adressed to all Governments —, 212.
 PALÉOLOGUE (MAURICE), Journal de l'affaire Dreyfus, 432.
 PASSY (FRÉDÉRIC), Pour la paix, 196.
 —,,— L'avenir de l'Europe, 349.
 —,,— Le problème international du XX^e siècle, 349.
 PECQUEUR (CONSTANTIN), De la Paix, de son principe et de sa réalisation, 111.
 PETERSEN (NIELS) og NIELSEN (INGVARD), Halvtreds Aars Fredsarbejde, 515.
 PIGGOT (SIR FRANCIS), The Declaration of Paris, 245.
 POUTHAS (CHARLES H.), Guizot pendant la Restauration, Paris, 93.
 PRADT (DOMINIQUE DUFOUR DE), Histoire de l'ambassade dans le grand duché de Varsovie en 1812, 25.
 —,,— Du Congrès de Vienne, 25.
 —,,— L'Europe après le congrès d'Aix la Chapelle, 26.

OUVRAGES CITÉS

- PRADT (DOMINIQUE DUFOUR DE), Congrès de Panama, 29.
 —,,— Parallèle de la puissance anglaise et
 russe 29.
 —,,— Du système permanent de l'Europe,
 30.
- PRATT (HODGSON), Adress —, 343.
- PRÉVOST (PARADOL), La France nouvelle, 195.
- Prize Essays on a Congress of Nations, 80.
- PROUDHON (JOSEPH), Si les traités de 1815 ont cessé d'exister?, 230.
 —,,— La guerre et la paix, 232.
- PUECH (J. L.), La tradition socialiste en France et la Société des Nations,
 108.
- REALE (EGIDIO), Conflit d'Alabama, 306.
- RENAN (ERNEST), Questions contemporaines, 209.
 —,,— La réforme intellectuelle et morale, 210.
- RENAULT (LOUIS), L'Œuvre de la Haye, 452.
- RENOUVIN (PIERRE), Histoire des relations internationales, 13.
 (La) Révision de la carte de l'Europe, 157.
- REYNAUD (LOUIS), Études sur les réformateurs ou socialistes modernes,
 105.
- RICHARD (HENRY), Memoirs of Joseph Sturge, 243.
- RICHET (CHARLES), Le passé de la guerre et l'avenir de la paix, 425.
- RINAUDO (CONSTANZO), Il risorgimento italiano, 171.
- ROBBINS (LIONEL), The Economic Causes of War, 136.
- ROBINSON (GERTRUDE), David Urquhart, 173.
- ROLIN (ALBÉRIC), Les origines de l'Institut de droit international, 320.
- ROOSEVELT (THEODORE), The strenuous Life, 263.
 —,,— An Autobiography, 263.
 —,,— Adresses and Presidential Messages, 456.
- ROUSSEAU (JEAN JACQUES), Contrat social, 272.
- RUYSSSEN (THEODORE), La philosophie de la paix, 354.
- RÆSTAD (ARNOLD), La convention de Berne, 271.
- SAGRA (RAMON DE LA), Utopie de la paix, 143.
- SAITTA (GIUSEPPE), Il pensiero de Gioberti, 166.
- SALVEMINI (GAETANO), Mazzini, 164.
- SANNES (JOHN), Patrioter, intelligens og skandinaver, 509.
- SCARGILL (WILLIAM PITT), Essays on various Subjects, 38.
- SCHMIDT-PHISELDECK (C. F. VON), Die Politik nach den Grundsätzen der
 Heiligen Allianz, 23.
- SCHOYEN (ALBERT R.), The Chartist Challenge, 214.
- SCHWARZENBERGER (GEORG), William Ladd. — An Examination of an
 American Proposal for an International Equity Tribunal, 84.

OUVRAGES CITÉS

- SELLON (JEAN JACQUES DE), Recueil de lettres, 119.
 —,,— Mes réflexions, 120.
- SEMBAT (MARCEL), Faites un Roi, sinon faites la paix —, 547.
- SHELLEY (PERCY BYSSHE), The Complete Works of —, 55.
- SILBERNER (EDMUND), La guerre et la paix dans l'histoire des doctrines économiques, 61.
- SKARD (SIGMUND), Amerikanske problem, 494.
- SRBIK (HEINRICH RITTER VON), Metternich, 2.
- STEAD (WILLIAM), United States of Europe, 447.
- STEHLOF (M.), History of the First International, 216.
- STENGEL (KARL VON), Der ewige Friede, 369.
 —,,— Weltstaat und Friedensproblem, 370.
- SUMNER (CHARLES), Adresses on War, 76.
- SUNDBLAD (CARL), Svenska Fredsrörelsens historia, 520.
- SUTTNER (BERTHA VON), Memoiren, 168.
 —,,— Das Maschinenzeitalter, 361
 —,,— Die Haager Friedenskonferenz, 363.
 —,,— Stimmen und Gestalten, 363.
 —,,— Der Kampf um die Verneinung des Weltkrieges, 364.
 —,,— Briefe an einen Toten, 365.
- TAFT (WILLIAM H.), Adresses on International Subjects, 536.
- TAYLOR (A. J. P.), Englishmen and Others, 242.
 —,,— The Trouble Makers, 339.
- THOMPSON (J. M.), Louis Napoleon and the Second Empire, 155.
- TINGSTEN (HERBERT), Revolutionens arvtogare, 11.
 —,,— Det hotade Israel, 185.
- TOCQUEVILLE (ALEXIS DE), De la démocratie en Amérique, 97.
- TOLSTOI (LÉON), La guerre et le service obligatoire, 292.
 —,,— Patriotismus und Christentum, 292.
 —,,— Patriotismus und Frieden, 292.
 —,,— Les rayons de l'aube, 293.
- TONSTAD (TRYGVE), Bjørnstjerne Bjørnson og slovakene, 532.
- TREITSCHKE (HEINRICH VON), Poltik.-Vorlesungen gehalten an der Universität zu Berlin, 206.
- TRESCHOW (NIELS), Historiens Philosophie, 487.
 —,,— Moral for folk og stat, 489.
- TRISTAN (FLORA), Union ouvrière, 217.
- UMFRID (OTTO), Anti-Stengel, 371.
- (L)'Union Interparlementaire de 1889 à 1939, 393.
- VALENTIN (VET), Die 48 er Demokratie und der Völkerbundsgedanke, 149.
- WEBSTER (C. K.), Britain and the Independence of Latin America, 9.

OUVRAGES CITÉS

- WEHBERG (HANS), La contribution des conférences de la paix . . , 427.
WEILL (GEORGES), L'Europe du XIX^e siècle et l'idée de nationalité, 185.
WEISS (RAYMOND), Daniel Le Grand, 237.
WERGELAND (HENRIK), Samlede Skrifter, 495.
WINSNES (A. H.), Niels Treschow, 487.
WORCESTER (NOAH), A solemn Review of the Custom of War, 63.
ZOLA (EMILE), Le Travail, 296.
—, — La Débauche, 296.
ZORN (PHILIP), Die beiden Haager Friedenskonferenzen von 1899 und
1907, 427.

TABLE ALPHABÉTIQUE

- ABERDEEN (LORD), 141
 ADAMS (JOHN), 64
 ADDAMS (JANE), 294
 AKSAKOV (CONSTANTINE), 178—179
 ALEXANDRE I, 2, 3, 4, 5, 7, 12, 13,
 15, 22, 30, 46, 71, 119, 185, 240,
 429, 484, 486
 ALEXANDRE II, 168, 190, 248
 ALEXANDRE III, 275
 ALLEN (WILLIAM, Grande
 Bretagne), 39, 40, 41
 ALLEN (WILLIAM, États-Unis), 69
 ALVIELLA (EUGÈNE GOBLET D'),
 400, 403, 544
 ANGELL (NORMAN), 302—304, 421
 ANTHONY (H. B.), 310
 APPLETON (JESSE), 66
 APPONY (ALBERT), 396—397, 407,
 532
 ARDAGH (SIR JOHN), 439
 ARNOLDSON (KLAS PONTUS), 516—
 519, 525, 526
 ASSER (TOBIAS), 312, 319, 446, 534
 AUGUSTIN (SAINT), 177
 AZEGLIO (LUIGI TAPARELLI D'),
 20—21, 167
 BAADER (FRANZ VON), 14—16
 BABEUF, 210, 215
 BACON (FRANCIS), 104
 BAGEOT, 74
 BAJER (FREDRIK), 196, 400, 510—
 515, 517, 525, 527
 BAKOUNINE (MICHEL). 197—199,
 233—236
 BALLOU (ADIN), 70
 BAR (VON), 405, 406
 BARBOSA, 470
 BARCLAY (THOMAS), 458—462
 BARRÈS (MAURICE), 546
 BARTHOLDT (RICHARD), 398—399,
 538
 BASILY (DE), 428
 BASTIAT (FRÉDÉRIC), 129—132, 145
 BAUER, 216
 BAZAN (P. DE LA MANCHE), 101,
 113
 BEBEL (AUGUST), 226, 415, 416,
 422, 424, 436
 BECKWITH (GEORGE), 69—70,
 76—77, 139, 251—252
 BEERNAERT (AUGUSTE), 407, 436,
 441, 442, 455, 534
 BELL (THOMAS), 46
 BENTHAM (JEREMY), 59, 60, 61
 BERDIAEV (NICOLAS), 183
 BERGSON (HENRI), 546
 BERNSTEIN (ÉDOUARD), 422—423
 BEUST (COMTE), 191

TABLE ALPHABÉTIQUE

- BIGNON (LOUIS PIERRE
EDOUARD DE), 31—33
- BISMARCK (OTTO VON), 191, 205,
260, 280, 301, 368, 369
- BJORNSON (BJØRNSTJERNE), 527—
533
- BLAINE (JAMES), 262
- BLANC (LOUIS), 197, 211
- BLANQUI (AUGUSTE), 210
- BLANQUI (JÉROME ADOLPHE),
236—237
- BLOCH (JEAN DE), 429—430, 433
- BLOCHER, 418
- BLUNTSCHLI (J. C.), 305, 311,
335—337
- BODENSTEDT (Docteur), 151
- BODIN, 104
- BOGUE (DAVID), 39
- BOLIVAR (SIMON), 8—10, 494
- BOLLES (JOHN A.), 80
- BONALD (LOUIS DE), 26, 90, 485
- BONGHI (RUGGIERO), 356
- BOURGEOIS (LÉON), 438, 446,
449—451, 453, 467, 474
- BOURGOING (PAUL DE), 117—118
- BOUVET (FRANCISQUE), 116—117,
148, 156—157, 200
- BRANTING (HJALMAR), 416,
519—520
- BRAZZA (DE), 317
- BREDIUS, 324
- BRDLIK, 404
- BRIGHT (JOHN), 197, 241—243,
253, 254, 286, 340
- BROTHERTON (JOSEPH), 140
- BRYAN (WILLIAM J.), 537—538
- BUCKLE (HENRY THOMAS),
360—361
- BÜHLER (VON), 360, 368
- BÜLOW (BERNHARD VON), 430, 433,
446
- BYRON (LORD), 50—54, 56, 493
- BUFFON, 286, 487
- BUONARROTI, 210
- BURKE (EDMUND), 482
- BURNETT (JOHN), 149
- BURRIT (ELIHU), 75, 76—79, 142,
322, 378
- CALVO (CARLOS), 311, 463—464
- CAMPBELL-BANNERMAN
(Sir HENRY), 402
- CANNING (GEORGE), 9
- CANTÙ (CESARE), 196
- CAPODISTRIAS, 12
- CAREY (HENRY), 134
- CARL XII, 485
- CARL XV, 507—508
- CARL JOHAN, 48, 484, 504
- CARLILE (RICHARD), 57—58
- CARLYLE (THOMAS), 153, 478
- CARNEGIE (ANDREW), 539
- CARNOT (LAZARE), 99
- CARNOT, LAZARE (le jeune), 99, 100
- CASTLEREAGH (LORD), 2, 3
- CAVOUR (CAMILLO), 120, 170—173
- CHEVALIER (MICHEL), 106—109
- CHALMERS (THOMAS), 41
- CHAMBERLAIN
(HOUSTON STEWART), 260
- CHAMBERLAIN (JOSEPH), 265
- CHANNING (WILLIAM ELLERY),
65—66, 132—133, 134
- CHARLES I, 49
- CHARLES-QUINT, 96, 105
- CHARLES X, 96
- CHARLES-ALBERT, 165
- CHATEAUBRIAND, 119
- CHEVALIER (MICHEL), 193, 196
- CHOIECKI (EDMOND), 117—118
- CHRISTIAN (Prince de Glücksburg),
502, 505
- CIESZKOVSKI (AUGUSTE), 186—187
- CLARENDON (LORD), 191—192,
243—244
- CLARK (C. B.), 405
- CLARKE (Docteur), 389

TABLE ALPHABÉTIQUE

- CLARKSON (John), 40
 CLARKSON (THOMAS), 40, 45, 62, 72
 CLAUSEWITZ, 206
 CLEVELAND (Président), 342
 COBBETT (WILLIAM), 60
 COBDEN (RICHARD), 124—128, 130,
 131, 132, 145, 146, 150, 173, 220,
 239, 241—247, 253, 254, 257, 339,
 364, 447
 COCHRANE (Lord), 173
 COLFS, 400
 COLLIN (CHRISTEN), 286—287
 COMTE (AUGUSTE), 102—105, 129
 CONDÉ, 496
 CONDORCET, 102
 CONSIDÉRANT (VICTOR), 110—111,
 118, 164, 220
 CONSTANT (BENJAMIN), 90, 93, 94,
 455
 CONSTANT (PAUL
 D'ESTOURNELLES DE), 455,
 458—461, 534, 544
 CONSTANTIN (le Grand), 183
 COPWAY (Pasteur) 152
 COQUEREL (ATHANASE), 145, 146,
 147
 COQUEREL (CHARLES), 100
 COURT (CHARLES À), 437
 COUVREUR, 394
 CRAWFORD (WILLIAM SHARMAN),
 40, 141
 CREIZENACH (THEODOR), 150, 151
 CREMER (WILLIAM RANDAL),
 341—342, 345—346, 348, 394,
 402, 407, 534
 CRISPI (FRANCESCO), 357, 358
 CROMWELL, 49
 CROSFIELD (JOSEPH), 74
 CZARTORYSKI (ADAM), 33—35
 DANILEVSKI (NIKOLAI-
 JAKOVLEVITCH), 179—180
 DARBY (W. EVANS), 347, 390
 DARU (COMTE), 191
 DARWIN (CHARLES), 279—281, 286,
 360
 DARWIN (ERASMUS), 286
 DEFORNY (Abbé), 391
 DÉGUERRY (Abbé), 145
 DELCASSÉ (THÉOPHILE), 420
 DESCAMPS (CHEVALIER E.),
 398—399, 515
 DILKE (Sir CHARLES), 265
 DISRAELI (BENJAMIN), 258, 339
 DODGE (DAVID LOW), 62—64
 DOLLFUSS (JEAN), 196
 DOSTOIEVSKI (FJODOR), 183—185
 DRAGO (LUIS), 462—465, 469
 DREYFUS, 297, 353
 DRUCKER, 150
 DUCOMMUN (ELIE), 384, 534
 DUDLEY (CHARLES STOKES), 40
 DUNANT (HENRI), 273—277, 534
 DUPONT, 198
 DURAND (FERDINAND), 114—115
 ECK (D. VAN), 309, 310
 EDOUARD VII, 461
 EGANA (JUAN D'), 8
 EICHTHAL (GUSTAVE D'), 109
 EMERSON (RALPH WALDO), 75
 ENFANTIN, 106, 108—109
 ENGELS (FRIEDRICH), 218—221,
 223, 226—228
 ERASME, 64
 FAIRFAX, 496
 FAYET (A.), 133—134
 FEGUERAY (H.), 116
 FÉNÉLON, 104,
 FERDINAND VII, 45
 FERRERO (GUGLIELMO), 299—300
 FERRY (JULES), 248, 260
 FICHTE (GOTTLIEB), 205, 482
 FIELD (DAVID DUDLEY), 311,
 321—323
 FISCHOF (ADOLF), 393
 FISHER (AMIRAL), 444
 FLAUBERT (GUSTAVE), 295—296

TABLE ALPHABÉTIQUE

- FOURNIÈRE (EUGÈNE), 424
 FOX (CHARLES JAMES), 242
 FRANCE (ANATOLE), 297—298
 FRANCK (ADOLPHE), 386
 FRANTZ (CONSTANTIN), 203—204
 FREDERIK VII, 507—508
 FRIED (ALFRED), 365—367, 369, 542
 FROUDE (JAMES A.), 265
 FRÖBEL (JULIUS), 200—203
 FRY (ELISABETH), 272
 FULLER (MARGARET), 73
 FULTON (ROBERT), 86
 GARIBALDI (GIUSEPPE), 168—170, 197—198, 222, 230, 356
 GARNIER (JOSEPH), 145
 GARRISON (WILLIAM LLOYD), 70
 GEIJER (ERIK GUSTAF), 481—486
 GERVINUS (GEORG GOTTFRIED), 207
 GIDE (CHARLES), 425—426
 GINN (EDWIN), 539
 GIOBERTI (VINCENZO), 165—167, 168, 170, 174, 176
 GIOLITTI, 541
 GIRARDIN (EMILE DE), 147, 150, 152, 153, 158—161, 231, 248
 GLADSTONE (W. E.), 243, 259, 309, 397, 526
 GOBINEAU, 260
 GOBAT (ALBERT), 395, 534, 540
 GOBLET, 341
 GODWIN (WILLIAM), 54
 GRADISTEANO, 400
 GRANT (ULYSSES), 375
 GRÉGOIRE (ABBÉ), 98—99
 GRIMKÉ (THOMAS S.), 68
 GREY (EARL), 242
 GROTIUS (HUGO), 174, 232, 483
 GRUNDTVIG (NIKOLAI FREDERIK SEVERIN), 477—481, 482, 487, 493, 499, 527
 GUERNEY (SAMUEL), 249
 GUEROULT, 148
 GUESDE (JULES), 415, 424
 GUILLAUME (Roi de Prusse), 190
 GUILLAUME II, 260, 349, 367, 412, 435, 446, 461
 GUIZOT (FRANÇOIS), 90, 93, 94—96, 238
 GUMPLOWITZ (LUDWIG), 281
 GUSTAF II ADOLF, 485
 HALDANE (LORD), 542
 HAMPDEN (JOHN), 49
 HARDIE (KEIR), 417
 HARNEY (GEORGE JULIAN), 214—216, 218
 HARPER (THOMAS), 40
 HAYNAU (Général), 152
 HEDLUND (SVEN), 196
 HEGEL, 177, 186
 HEINE (HENRICH), 200, 493
 HENRI IV, 32, 155
 HERDER, 176, 177
 HERVÉ (GUSTAVE), 415, 416, 423, 424
 HESS (MOSES), 185
 HINDLEY (CHARLES), 141, 243
 HOBBS (THOMAS), 104, 232
 HOBSON (S. G.), 414
 HOENE-WRONSKI (JOSEPH MARIE), 186
 HOLSTEIN (VON), 446
 HOWE (JULIA WARD), 379
 HÜBNER (MARTIN), 471
 HUGO (VICTOR), 149, 156, 197, 270, 354, 493, 528
 ISVOLSKI, 432—433
 JAMES (WILLIAM), 546
 JAUP (Docteur), 151
 JAURÈS (JEAN), 415, 419—422, 424, 425
 JAY (JOHN), 86
 JAY (WILLIAM), 86—90, 138, 251
 JEFFERSON (THOMAS), 64, 65
 JÖRG (JOSEF EDMUND), 202—203
 JONES (ERNEST), 254

TABLE ALPHABÉTIQUE

- JOSEPH (BONAPARTE), 119
 KAMAROVSKI (LEONID), 330—331
 KANT, 186, 193, 487
 KATAYAMA, 413
 KAUFMANN (P.), 204—205
 KAUTSKY (KARL), 417
 KEYNES (JOHN MAYNARD), 304
 KIPLING (RUDYARD), 259, 297
 KOL (VAN), 413—414
 KOSSUTH (LAJOS), 74, 230, 251
 KOUROPATKINE (ALEXIS), 428, 431, 432
 KROPOTKINE (PETER), 287, 379
 KRÜGER (Président), 389
 LACOMBE (PAUL), 325, 329—330, 350
 LADD (WILLIAM), 66—68, 69, 71, 82—86
 LAFAYETTE, 494
 LA FONTAINE (HENRI), 400, 407, 534
 LAMARCK, 286
 LAMARTINE, 100, 115, 118
 LAMENNAIS (FÉLICITÉ DE), 35
 LAMMASCH, 444
 LANGE (CHRISTIAN L.), 406
 LANSBURY (GEORGE), 411
 LASSALLE (FERDINAND), 221
 LAVELEYE (DE), 317
 LE GRAND (DANIEL), 159, 237—239
 LEIBNITZ (GOTTFRIED), 15
 LEMONNIER (CHARLES), 196—197, 199, 350—352, 356
 LÉNINE, 413, 416
 LÉON XIII, 378
 LEONTIEV (CONSTANTINE), 180—183
 LÉOPOLD I, 107
 LEROUX (PIERRE), 104—106
 LESSEPS (FERDINAND DE),
 LEVAKOWSKI (CHARLES), 388, 396, 403
 LEVI (LEONE), 308, 331, 381, 391
 LIEBER (FRANCIS), 306, 311
 LIEBIG (JUSTUS V.), 196
 LIEBKNECHT (KARL), 423
 LIEBKNECHT (WILHELM), 226, 408, 409, 410, 422
 LINCOLN (ABRAHAM), 314
 LIST (FRIEDRICH), 135—137
 LÖWENTHAL (ÉDOUARD), 394
 LORIMER (JAMES), 309, 312, 332—334, 337
 LOUIS (Abbé), 144
 LOUIS XIV, 96, 120, 497
 LOUIS XVI, 91
 LOUIS XVIII, 25, 55
 LOUIS NAPOLÉON, 154—155, 156, 239
 LOUIS-PHILIPPE, 94, 96
 LOVE (ALFRED), 374
 LOVETT (WILLIAM), 214
 LUTHER, 193
 LUXEMBURG (ROSA), 412—413, 416
 MAC-CULLOCH (JOHN), 121—123
 MACDONALD (Maréchal), 25
 MACHIAVEL, 104
 MAC KINLEY, 458
 MAC MURDY (ROBERT), 376
 MADVIG (JOHAN NICOLAI), 499—500
 MAHAN (ASA), 145, 146
 MAISTRE (JOSEPH DE), 17—19, 90, 485
 MANCINI (P. S.), 311, 319
 MANZONI (ALESSANDRO), 165
 MARCHAND (P. R.), 113—114
 MARCOARTU (ARTURO DE), 325—326, 373, 380, 393
 MARSDEN (ROBERT), 40, 41
 MARTENS (FRÉDÉRIC DE), 315—316, 433, 441, 442, 444, 445, 453—455
 MARTIN-PASCHOUD (Pasteur), 208
 MARTOV, 416
 MARX (KARL), 197, 200, 218—229
 MAUPASSANT (GUY DE), 296
 MAURRAS (CHARLES), 546

TABLE ALPHABÉTIQUE

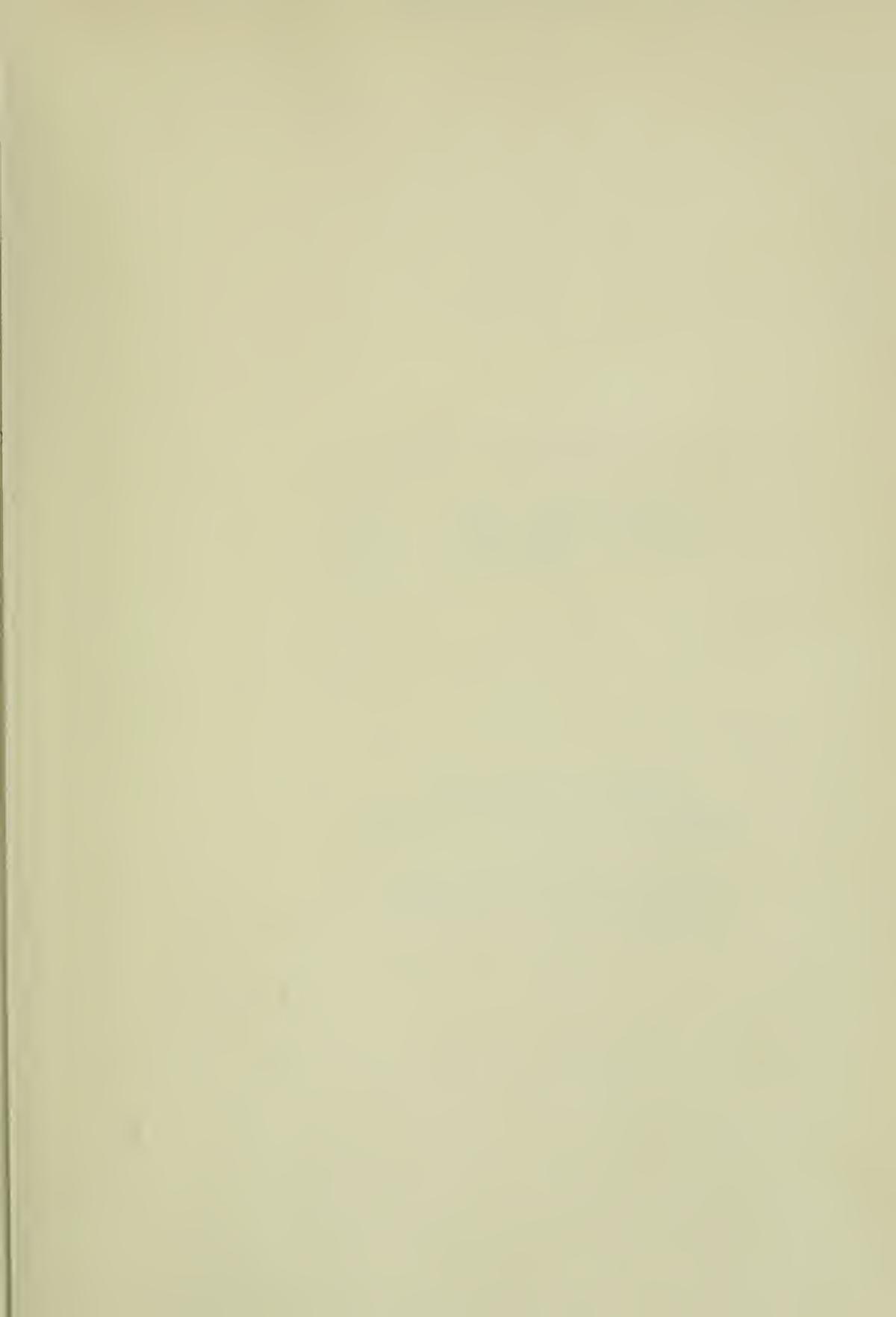
- MAXWELL (R. P.), 444
 MAZZINI (GIUSEPPE), 120, 161—
 165, 166, 170, 171, 188, 206, 210,
 214, 220, 234, 478
 METTERNICH (CLEMENS VON), 2, 4,
 5. 201
 MIALL (EDWARD), 152
 MICKIEWICZ (ADAM), 187, 493
 MILES (JAMES B.), 322
 MILL (JAMES), 59—61
 MILL (JOHN STUART), 123—124,
 197
 MOCH (GASTON), 387, 392, 545
 MOLINARI, 145
 MOLTKE (VON), 280
 MONETA (ERNESTO TEODORO), 165,
 355—359, 458, 534, 540, 541
 MONROE (JAMES), 7—8, 11, 262,
 537
 MONTESQUIEU, 17
 MORE (THOMAS), 104
 MOREL (E. D.), 242
 MORLEY (JOHN), 339
 MORSE (SAMUEL F.), 267—268
 MOSCHELES (FÉLIX), 389
 MOSES (DAVID), 48, 49
 MOURAVIEV (MICHAEL), 427—428,
 431, 433
 MOYNIER (GUSTAVE), 273, 277,
 316—319
 MÜLLER (ADAM), 16, 482
 NAPOLÉON, 1, 24, 25, 33, 49, 51, 97,
 100, 105, 107, 119, 120, 150, 151,
 155, 232, 300, 430, 476, 478, 486,
 490, 493
 NAPOLÉON (Prince), 504
 NAPOLÉON III, 154—160, 174,
 189—192, 194, 196—197, 202, 203,
 220, 221, 223, 225, 230, 231, 240,
 244, 246, 360, 505—507, 517
 NEFFTZER (Rédacteur), 195
 NESSELRODE (CARL ROBERT), 12
 NICOLAS I, 131, 240
 NICOLAS II, 430, 448, 530
 NIETZSCHE (FRIEDRICH), 288—290
 NIEUWENHUIS (DOMELA), 409,
 410, 415
 NIGHTINGALE (FLORENCE), 272
 NOBEL (ALFRED), 297, 521—524,
 531, 533, 538
 NOVICOW (JACQUES), 284—285,
 372, 379, 392
 OEHLENSCHLÄGER, 499
 OSCAR I, 502—507
 OWEN (ROBERT), 211—213, 236,
 237
 PALACKI (FRANTISEK), 188
 PALMERSTON (Lord), 220, 243, 254,
 507
 PANDOLFI, 405, 407
 PANKHURST (RICHARD), 411
 PASSY (FRÉDÉRIC), 195—196, 274,
 276, 341, 347—349, 352, 382, 383,
 388, 394, 407, 513, 534
 PAZMANDY, 400
 PEASE (Sir JOSEPH), 249, 347
 PECQUEUR (CONSTANTIN), 101,
 111—113
 PEEL (ROBERT), 87, 242
 PENN (WILLIAM), 43, 45
 PÉRIER (CASIMIR), 48
 PHILIPPE D'ORLEANS, 93
 PIE IX, 167, 174, 175
 PIERANTONI, 323, 324
 PIERRE (le GRAND), 179, 236
 PIRQUET (VON), 402
 PITT (WILLIAM le jeune), 97, 242
 PLEKHANOV (GEORGI), 410, 411, 413
 PLOUG (CARL), 504
 POLIGNAC (Prince de), 13
 POMARE (REINE), 141
 PORTER (CHARLES), 469—470
 POUCHKINE, 184
 POUGATCHEV, 234
 PRADT (DOMINIQUE DUFOR DE),
 24—31, 94, 201, 494

TABLE ALPHABÉTIQUE

- PRATT (HODGSON), 342—346, 368, 373, 376, 386, 513, 525
 PRÉVOST-PARADOL, 194—195
 PRICE (J. T.), 40
 PRIKLONSKI, 428
 PROUDHON (JOSEPH), 198, 229—233
 PULITZER (JOSEPH), 376
 QUIDDE (LUDWIG), 543
 QUINET (EDGAR), 194
 RAHUSEN, 400
 RAMPOLLA (Cardinal), 435
 RASIN (STENKA), 234
 REDEN (Baron von), 150
 REES (EVAN), 40
 RENAN (ERNEST), 193
 RENAULT (LOUIS), 451—453, 470
 RENNER (KARL), 417
 RICARDO (DAVID), 121
 RICHARD (HENRY), 196, 197, 243, 249, 250, 253, 254, 309, 324, 341, 346, 351, 381, 393, 447, 526
 RICHTER (ADOLF), 368, 369
 RIGAUD, 100, 101
 ROBESPIERRE (MAXIMILIAN), 55
 ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (Duc de), 91
 ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT le jeune (Duc de), 100, 139, 140
 ROLIN-JACQUEMYS, 311, 324
 ROON (VON), 273
 ROOSEVELT (THÉODORE), 262—264, 398, 405, 456, 465, 534, 535, 536
 ROOT (ELIHU), 464, 465, 534, 535—536
 ROTSCCHILD, 107
 ROUSSEAU (JEAN JACQUES), 177, 264, 272, 493
 RUGE (ARNOLD), 200
 RURIK, 179
 RUSSELL (Lord), 249
 RUYSSSEN (THÉODORE), 352—354
 SAGRA (RAMON DE LA), 142—144
 SAINT-PIERRE (Abbé), 32, 64, 104, 367, 431
 SAINT-SIMON (HENRIDE), 101—102, 107, 129, 186, 494
 SAKHAROV, 431
 SALISBURY (Lord), 430
 SAVARKAR, 452, 457
 SAY (HORACE), 145
 SAY (JEAN BAPTISTE), 128—129, 133
 SCARGILL (WILLIAM PITT), 38
 SCHAPPER, 216
 SCHLIEF (EUGEN), 373
 SCHMIDT-PHISELDECK (C. F. VON), 21—24, 477
 SCHÜCKING (WALTHER), 364
 SCHWARZHOFF (VON), 437, 442
 SCLOPIS (FEDERIGO), 307
 SCOTT (JOHN), 40
 SEELEY (JOHN R.), 265
 SELLON (JEAN JACQUES DE), 119—120, 155, 171
 SEMBAT (MARCEL), 547
 SEWALL (MAY WRIGHT), 379
 SHELLEY (PERCY BYSSHE), 50, 54—56, 522
 SIMON (JULES), 373
 SMILEY (ALBERT K.), 376
 SMITH (FREDERICK), 40
 SMITH (GERRY), 252
 SOREL, 546
 SNEEDORF (JENS), 499
 SÖDERBLOM (NATHAN), 294
 SOUTHAL, 242
 SPENCER (HERBERT), 282—284, 339, 360, 528, 546
 SPRAGUE (ABRAHAM PULLING), 325—329, 331
 STANHOPE (PHILIP), 397—398, 407
 STANLEY (Sir HENRY), 316
 STANLEY (Lord), 255
 STASZIC (STANISLAV), 185—186
 STEAD (WILLIAM I), 346, 377, 390, 447—448, 530

TABLE ALPHABÉTIQUE

- STEIN (Rabbin), 152
 STENGEL (KARL VON), 369—371, 372
 STOWE (HARRIET BEECHER), 272
 STRAUSS (DAVID), 208, 209
 STRINDBERG (AUGUST), 345
 STUR (LUDWIC), 188
 STURGE (JOSEPH), 44, 216, 240—243
 STURGE (THOMAS), 40
 SYBEL (H. VON), 19
 SULLY, 32, 119, 490
 SUMNER (CHARLES), 75, 196, 252, 253, 254, 256, 310
 SUNDBLAD (CARL), 520
 SUTNER (BERTHA VON), 276, 360—365, 387, 416, 436, 475, 522—524, 534
 TAFT (WILLIAM H.), 536—537, 538
 TALLEYRAND, 25
 TCHAAADAËV (PJOTR-JAKOVLEVITSJ), 177—178
 TEGNÉR (ÉSAIAS), 485—486, 493, 499
 THORBECKE (J. R.), 310
 THURN und TAXIS, 269
 TOCQUEVILLE (ALEXIS DE), 93, 96—97
 TOLAIN, 222
 TOLSTOI (LÉON), 290—294, 378
 TREITSCHKE (HEINRICH VON), 205—207, 260, 280, 369
 TRENTOWSKI (BRONISLOW), 187
 TRESCHOW (NIELS), 487—491, 492, 496, 499
 TRISTAN (FLORA), 217
 TÜRR (STEFAN), 168
 TURENNE, 496
 TURPIN, 522—523
 TWISS (Sir TRAVERS), 315—317
 UMFRIED (OTTO), 369, 371—373, 539
 UPHAM (THOMAS C.), 81—82, 252
 URQUHART (DAVID), 124, 173—176, 220
 VAILLANT (ÉDOUARD), 408, 409, 410, 415, 417
 VATEL, 391
 VÉSINIER, 223
 VICTOR-EMMANUEL, 168
 VICTORIA (REINE), 507
 VILLENAVE, 100
 VINCENT (HENRY), 146
 VIRCHOW (RUDOLPH), 191
 VISCHERS (AUGUSTE), 142
 WALKER (AMASA), 252
 WALPOLE (ROBERT), 242
 WASHINGTON (GEORGE), 159
 WEHBERG (HANS), 365
 WEITLING (WILHELM), 216—217
 WERGELAND (HENRIK), 491—497, 500, 527
 WHIPPLE (Evêque), 378
 WHITMAN (WALT), 75
 WILM, 92
 WIRTH (FRANZ), 368, 373
 WISZNIEWSKA (GABRIELLE), 276, 355, 379
 WITE (SERGEI), 428—429, 433
 WOLOVSKI, 145
 WORCESTER (NOAH), 63—64, 67, 68, 71
 WRIGHT (FRANCES), 213
 WRIGHT (HENRY C.), 68, 70
 ZINZENDORFF (Comte de), 15
 ZISKA, 496
 ZOLA (EMILE), 296—297
 ZORN (PHILIP), 442



JX
1938
L33
t.3

Lange, Christian Lous
Histoire de l'inter-
nationalisme

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
